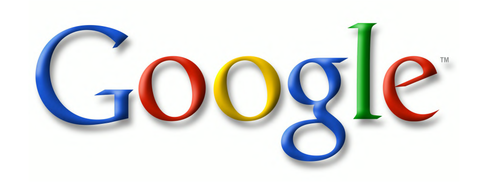




MONNAIES FÉODALES

DE

FRANCE

PAR

FAUSTIN POEY D'AVANT,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE, DE L'ACADÉMIE DE MACON, DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE LA VENDÉE ;
MEMBRE ASSOCIÉ ÉTRANGER DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE BELGE, ETC., ETC.

PREMIER VOLUME.

PARIS,

AU BUREAU DE LA REVUE NUMISMATIQUE FRANÇAISE,

CHEZ CAMILLE ROLLIN, RUE VIVIENNE, 12.

—

1858.

1188. I
dales
in-4
19

MONNAIES FÉODALES

DE

FRANCE.

l'altière cohorte de ces hauts et puissants barons, qui ont rempli la chrétienté, les uns du bruit de leurs hauts faits et de leur gloire, les autres de celui de leurs crimes et de leurs rapines. Combien de poétiques et de terribles légendes ces frêles morceaux de métal rappellent à l'esprit! En voyant sur un denier le donjon de Coucy, à l'entrée gardée par un lion, peut-on s'empêcher de songer à la dame de Fayel? Peut-on oublier le terrible déprédateur Thomas de Marle, féroce autant que brave; cet Enguerrand, si intimement lié au souvenir de la bataille de Bouvines? Nous autres Aquitains, pouvons-nous perdre la glorieuse mémoire du fils d'Edouard III, de ce chevaleresque *Prince-Noir*, dont les exploits et les aventures ont fait le charme de nos aïeux et vivront si longtemps encore dans le souvenir du peuple?

Ce serait faire un cours d'histoire que de dire tout ce que renferme un pareil sujet. L'examen attentif des monuments monétaires féodaux donne la clef des vraies annales du moyen-âge, tout aussi bien et souvent mieux que la plupart des chroniques, entachées qu'elles sont d'ignorance barbare ou de partialité. Il ne s'agit que de savoir lire dans ce livre, dont la terre nous rend à tout moment de nouvelles pages enfouies depuis des siècles. Mais ce n'est qu'au prix de longues recherches préparatoires qu'on peut arriver à cette lecture.

L'étude de nos monnaies nationales, autrefois si négligée, a fait, il est vrai, de grands progrès depuis vingt-cinq ans. L'illustre Lelewel est le premier qui en ait posé les véritables bases; le premier aussi, il s'est occupé de l'origine et de la filiation des types. Malheureusement, à l'époque où écrivait le docte Polonais, les collections publiques et particulières,

qui se sont tant enrichies depuis, étaient à peine naissantes. D'un autre côté, les circonstances déplorables, au milieu desquelles son ouvrage fut publié, ont beaucoup nui à sa bonne confection. Aussi les difficultés que l'auteur a eues à surmonter ne font-elles que rendre sa gloire plus entière.

Dans la même année où Lelewel faisait paraître sa *Numismatique du moyen-âge*, un recueil spécial était fondé en France, et la *Revue numismatique* imprimait un élan qui, loin de se ralentir, a été en s'accélérant de plus en plus.

Peu d'années après la création de la *Revue*, M. Lecointre-Dupont publiait son *Essai sur les monnaies du Poitou*, livre capital qui allait faire faire un pas décisif à la numismatique française. En effet, sous ce titre modeste, notre compatriote, reprenant en sous-œuvre, mais avec un remarquable talent de déduction, les doctrines de Lelewel, faisait pénétrer la lumière dans cette question, alors si neuve, de la dégénérescence et l'immobilisation des empreintes carlovingiennes.

Depuis cette époque, plusieurs autres travailleurs sont venus apporter leur pierre à l'édifice. Ainsi qu'il arrive toujours pour les sciences nouvelles, bien des tâtonnements eurent lieu avant d'entrer dans la véritable voie; mais on n'en doit pas moins de reconnaissance aux écrivains qui, dans la mesure de leurs forces, ont contribué à l'indiquer à leurs successeurs.

Ne m'occupant que de la numismatique féodale, je me contenterai de mentionner ici, parmi tant de travaux, les savants mémoires et les ouvrages de MM. Cartier, Duchalais, de Longpérier, Anatole Barthélemy et Benjamin Fillon, qui sont parvenus à écarter presque tous les voiles sous lesquels se cachait la vérité, et qui ont enfin mis au grand jour une foule de points de doctrine qu'enveloppait la plus profonde obscurité. Les trois derniers, et particulièrement M. B. Fillon,

mon compatriote et mon ami, à qui je suis heureux de rendre cet hommage, ont fini par établir des principes tellement constants, que, si l'on veut s'en écarter, on retombe dans les ténèbres et l'on s'y égare.

Lorsque je publiai, il y a cinq ans, la description de ma très nombreuse collection de monnaies seigneuriales, je fus également assez heureux pour rendre quelques services à la science, en coordonnant une partie des travaux de mes devanciers, en éclairant quelques points obscurs, en me mettant enfin à la hauteur de la critique moderne, et en faisant l'application des principes récemment posés.

Ce que j'ai fait pour ma collection en particulier, j'ose le tenter pour toutes les monnaies qui nous sont connues. Ce travail, depuis si longtemps désiré, va avoir son commencement d'exécution, et, malgré la grandeur de l'entreprise, j'espère bien ne pas faillir à la tâche.

Quand on parle de monnaies féodales, il faut toujours revenir à l'ouvrage de Tobiesen Duby. C'est, en effet, le seul qui contienne un commencement d'ensemble des monnaies frappées en dehors de l'autorité royale.

Cet ouvrage a été fort diversement apprécié. On en a dit, selon moi, beaucoup trop de bien ou beaucoup trop de mal. Pour le juger convenablement, il faut se placer à l'époque où l'auteur l'a écrit. Alors, la critique historique n'existait pas; la question artistique était tout à fait négligée; on ne se préoccupait, en un mot, ni du type ni du style des monnaies. Aussi Duby s'est-il presque toujours abstenu d'en parler, et, chaque fois qu'il l'a fait, s'est-il constamment fourvoyé.

On a trop reproché à Duby l'inexactitude de ses dessins. C'est souvent à tort. Lorsque la pièce qu'il reproduit s'est trouvée bien conservée et qu'il a pu la voir en

nature, on doit avoir toute confiance dans l'empreinte qu'il nous en donne, et, si le style n'est pas indiqué aussi nettement que les progrès de la gravure permettent de le faire de nos jours, il n'en est pas moins vrai que ses reproductions de monnaies sont assez satisfaisantes. On peut juger particulièrement de l'exactitude de ses dessins par les empreintes des pièces faisant partie du cabinet de M. de Boulongne, qu'il avait formé lui-même. Cette belle collection fut acquise tout entière, à la mort de M. de Boulongne, par M. Haumont, qui la légua au Cabinet de France.

Voilà le bon côté des planches de Duby. Quand, au contraire, les monnaies qu'il a eues sous les yeux offraient, par leur défaut de conservation ou leur mauvaise fabrique, des difficultés sérieuses pour la lecture, notre auteur s'est souvent trompé; mais qui oserait le lui reprocher? Qui pourrait exiger d'un auteur écrivant, il y a près d'un siècle, la même critique que des numismatistes d'aujourd'hui; surtout si l'on considère qu'il y a moins de trente ans, nos connaissances en ce genre se bornaient encore à ce que nous trouvions dans les ouvrages de Leblanc et de ce même Duby?

Ceci bien considéré, et faisant la part des défauts inséparables d'un ouvrage composé à cette époque, je crois que l'on doit beaucoup de reconnaissance à Duby de nous avoir donné son *Traité* des monnaies des barons. Ce Traité, quoi qu'on en dise, est rempli de recherches curieuses et fort étendues. Il nous fait connaître près d'une centaine de monnaies, dont l'authenticité pas plus que l'existence ne semblent contestables, et qui, depuis lui, n'ont pas été retrouvées.

Un seul reproche, mais il est grave, peut être fait à mon devancier. Il a eu trop de confiance dans les auteurs qui l'ont précédé. Il erre presque toujours quand il copie les dessins

de Ducange, du manuscrit de Saint-Victor, et, plus encore, quand il tire ses empreintes du recueil de M. de Boze. Ce point est tellement reconnu, que l'on ne peut plus s'y tromper et qu'il est facile à un numismatiste un peu exercé de séparer chez lui le mauvais grain d'avec le bon.

Il résulte de tout ce que je viens de dire que ce livre n'est plus à la hauteur de la science. Il est surtout très incomplet, et ce n'est pas sans étonnement que l'on voit l'éditeur dire dans son avertissement que « Duby n'a rien omis de ce qui dépendait de lui pour former un recueil complet, et pour épargner à ceux qui viendraient après lui la peine de renouveler ses recherches et celle de ne rien produire de nouveau. »

En présence des nombreuses découvertes qui ont été faites et qui se font chaque jour, une pareille assertion est de nature à faire sourire. On va en juger par les chiffres suivants.

En ne tenant compte que de la période que j'embrasse dans mon ouvrage, en élaguant les monnaies royales et étrangères que Duby a comprises dans le sien, son Traité ne renferme que onze cent trente monnaies; tandis que j'espère en publier six fois autant. Les ateliers dont il a connu les produits sont au nombre de quatre-vingt-dix-sept ; je le fais monter à plus du double. D'une autre part, la liste des amateurs qui s'occupent de numismatique française s'est accrue dans une proportion encore plus grande. Duby n'a cité que trente-sept cabinets, et j'ai puisé les éléments de mon travail dans plus de trois cents collections.

Ainsi que je le disais tout à l'heure, depuis que l'attention s'est portée vers l'étude de nos monnaies nationales, de

nombreux travaux ont été entrepris; les Revues ont surtout fait connaître une foule de monuments de premier ordre. Il s'agissait de réunir dans un seul ouvrage ce qui se trouve disséminé dans tant de recueils divers. Tel est le but que je me suis proposé. Ce travail d'ensemble m'a semblé d'autant plus nécessaire, que, malgré les recherches de nos collègues, bien des monnaies enfouies dans les cartons des amateurs restaient à l'état d'inédites.

Pour arriver à ce résultat, je me suis puissamment aidé des monographies publiées depuis quelques années; mais à toutes, même aux plus récentes, j'ai fait d'importantes additions, grâce à la manière dont je m'y suis pris pour rassembler les éléments nécessaires à la confection de mon œuvre. Les communications, que j'avais demandées par l'entremise des deux Revues numismatiques française et belge, ayant été presque sans résultat, je me suis mis en quête et suis allé moi-même à leur recherche. J'ai fouillé la presque totalité des collections de France et même de l'étranger, où j'avais l'espoir de rencontrer des pièces nouvelles. S'il ne m'est pas permis d'affirmer que je n'ai rien laissé de côté, j'ai du moins la conscience d'avoir fait tout ce qui était humainement possible.

Des découvertes nouvelles viendront bien certainement combler quelques-unes des lacunes qui restent encore. C'est le sort de toutes les publications de cette nature de devenir à leur tour incomplètes. Un autre travailleur fera quelque jour pour mon livre ce que j'ai fait pour celui de Duby.

Quelques amateurs m'ont conseillé de ne pas suivre mes anciens errements et de m'abstenir de faire connaître toutes les variétés de chaque monnaie. Voici les raisons qui m'ont empêché de me rendre à leur avis. D'abord j'ai voulu dresser un inventaire aussi complet que possible des monnaies

féodales aujourd'hui connues ; ensuite il n'est pas sans intérêt, pour suivre la filiation des types, de comparer les diverses émissions de chaque atelier ; je n'ai pas cru enfin devoir dédaigner de laisser aux collectionneurs la satisfaction de vérifier s'ils ne possèdent pas quelques variétés échappées à mes recherches.

Cette façon de procéder est d'autant plus rationnelle de ma part, que je n'ai pas la prétention d'offrir aux numismatistes un livre de doctrine. Il est plusieurs points que j'ai été forcé de ne pas aborder. Ecrivant loin des grands centres scientifiques, j'ai dû me borner au rôle de simple catalogueur. Il est d'ailleurs des sujets que les érudits ne parviendront peut-être jamais à élucider.

J'ai pris de même pour règle d'être fort sobre de discussions. J'eusse autrement grossi mon ouvrage au-delà de toute mesure et excédé les forces d'un homme rendu déjà à un âge avancé, que les exigences d'une position administrative ont tenu longtemps éloigné de ses véritables tendances. Je me suis donc contenté de discuter les attributions nouvelles que je proposais. Quant à celles qui sont établies désormais sur des bases incontestables, je n'ai pas cru devoir rentrer de nouveau dans la lice pour les appuyer. Je les ai produites hardiment et comme faisant partie du patrimoine avoué de la numismatique.

Par la même raison d'économie de temps et de place, j'ai cité très peu de documents monétaires. Je ne l'ai fait que chaque fois que ces documents étaient nouveaux et que leur connaissance était indispensable pour appuyer des attributions qui, sans cela, eussent été discutables.

Ces explications une fois données, qu'il me soit permis maintenant de consigner ici une observation qui me paraît essentielle. Dans le rapport très flatteur qui a été fait de mon

premier ouvrage à l'Académie française, aux suffrages de laquelle je l'avais présenté (V. la *Revue numismatique française* de 1853, pag. 444), on m'a reproché quelques erreurs de chronologie et d'histoire, bien que plusieurs d'entr'elles fussent évidemment du fait de l'imprimeur. J'ai tenu compte de cet avertissement, et les fautes qu'on me reprochait avec raison ont, cette fois, disparu en grande partie. Il ne faut cependant pas oublier qu'écrivant surtout au point de vue monétaire, les dates, données dans mes divers livres, sont bien moins destinées à marquer les limites du règne de tel ou tel prince que celles de son monnayage.

Quant au plan que j'ai choisi, il a besoin aussi lui de quelques explications. Je sais parfaitement que c'est là le côté vulnérable et que je dois m'attendre à être vivement critiqué. Je répondrai d'avance que, quelque parti que j'eusse pris, le résultat eût été le même. Chacun a son système et cherche à le faire prévaloir. Quand j'ai publié ma *Description*, les comptes-rendus, qui en ont été faits dans divers recueils, ont montré combien peu on était d'accord sur cette grave question du plan. Les uns proposaient l'ordre alphabétique, qui est certainement le plus simple, mais qui n'est guère scientifique; sans compter qu'il a le grave inconvénient d'éloigner les unes des autres les monnaies au même type, tandis qu'il y a toujours intérêt à les rapprocher. D'autres auraient voulu que, prenant la féodalité à son début, je l'eusse suivie pas à pas dans chaque province. Une objection puissante peut être faite à cette combinaison, c'est que l'ordre féodal n'a pas eu partout la même marche; il y a eu souvent une distance d'un grand nombre d'années entre son établissement dans les diverses provinces de l'ancienne France. D'autres enfin, plus exigeants, auraient désiré que je calquasse mon ouvrage sur le plan de celui d'Eckel et

que je fisse une véritable *Doctrina nummorum mediæ ætatis.* Je reconnais que ce plan est le plus rationnel de tous, mais il est tellement grandiose que je le tiens pour être au-dessus de mes forces.

En dernière analyse, je me suis décidé à adopter la marche que j'avais déjà suivie dans mon premier ouvrage, tout en la modifiant de manière à la rendre plus acceptable. Partir d'un point central, le lieu de la naissance de la féodalité, puis suivre autant que possible les types à la trace, les grouper, les expliquer les uns par les autres, voilà ce que j'ai trouvé de plus sûr. Les recherches, par ce moyen, deviennent moins pénibles, facilitées qu'elles sont par des tables alphabétiques.

Si je n'ai pas osé entreprendre un livre de doctrine, je ne m'en suis pas tenu néanmoins à une sèche nomenclature. J'ai fait en sorte de préparer la route à ceux qui voudront s'élever à ces hauteurs. De mes *in-quarto* ils sauront tirer un de ces petits volumes substantiels qui résument les connaissances acquises dans chaque partie. Le mérite le plus réel de mon œuvre sera d'avoir rendu praticable cette entreprise, impossible, j'ose le dire, avant elle.

Il y aurait ingratitude de ma part à ne pas mentionner les services qui m'ont été rendus en cette circonstance. Les encouragements les plus honorables me sont venus de toutes parts; les collections m'ont été ouvertes avec empressement; des documents précieux m'ont été généreusement communiqués; quelques amateurs ont même poussé le désintéressement plus loin, ils ont abandonné en ma faveur des projets de publications qu'ils avaient formés.

Pourquoi faut-il qu'à côté de ces nobles procédés, j'aie à signaler quelques résistances inexplicables et heureusement très peu nombreuses. Sous des prétextes tous plus futiles

les uns que les autres, j'ai éprouvé deux ou trois refus qui m'ont été fort sensibles. En vain ai-je fait valoir l'importance du but que je me proposais, l'intérêt tout national qui s'attachait à mon entreprise, rien n'a pu vaincre ces résistances obstinées. Je m'étais d'abord promis de signaler aux numismatistes ces amateurs récalcitrants et coupables du crime de lèse-science. Je préfère aujourd'hui m'en abstenir et abandonner ces déplorables collectionneurs aux remords de leur mauvaise action.

Parmi les collections qui ont été gracieusement mises à ma disposition, je dois particulièrement signaler celle de M. le docteur Voillemier, de Senlis, dont les suites en tout genre sont si riches et formées avec une intelligence si remarquable, et celle que M. J. Rousseau réunit à Paris, en dehors de son commerce, pour sa satisfaction personnelle.

J'ai été secondé dans mon travail, avec tout le dévouement possible, par mon ami M. Fortuné Parenteau, dont l'habile plume a été constamment mise à ma disposition pour les dessins que j'avais à faire exécuter. De son côté, M. Benjamin Fillon m'a été grandement utile, en m'aidant de ses conseils et de ses notes, et en veillant assidûment à la conduite de l'impression.

Je dois rendre pareillement hommage à M. Camille Rollin. Si l'ouvrage que je présente aux suffrages des numismatistes leur offre quelqu'intérêt, ils le doivent à sa généreuse initiative. Sans son intervention, je n'eusse jamais songé à entreprendre un labeur aussi long et aussi pénible.

Le burin exercé de M. Dardel contribuera bien certainement beaucoup aussi à donner quelque lustre à ma publication.

Que tous ceux qui m'ont prêté leur concours reçoivent l'expression de ma vive gratitude! Si je ne consigne pas ici

leurs noms, c'est qu'il me faudrait mentionner à peu près tous les numismatistes de France et de l'étranger. On trouvera ces noms sur la liste des cabinets que j'ai cités. Cette liste sera placée à la fin du troisième volume.

Je répéterai en terminant ce que j'ai dit dans l'avant-propos de ma *Description*. Je sais combien les suppléments rendent un ouvrage confus et les recherches difficiles. C'est un écueil que je n'ai pas pu éviter. Depuis le commencement de l'impression il m'est venu plusieurs pièces intéressantes, et, avant que mon travail ne soit terminé, je dois m'attendre à ce que le nombre en soit beaucoup augmenté. Il y aura donc nécessité de donner un supplément; sinon on se trouverait privé de la connaissance d'une certaine quantité de monnaies importantes et dont la science peut avoir beaucoup à profiter.

Je prie même instamment les amateurs, à mesure qu'ils prendront connaissance de ma publication, de me signaler toutes les monnaies ou les simples variétés qui ne s'y trouveront pas décrites.

A l'abbaye de Maillezais (Vendée), le 15 décembre 1858.

F. POEY D'AVANT.

MONNAIES FÉODALES

DE

FRANCE.

DUCHÉ DE FRANCE.

La formation du duché ou marquisat de France remonte à l'année 861. Charles-le-Chauve le créa en faveur de Robert-le-Fort, pour le récompenser de services rendus et s'en faire un bouclier contre les Normands et les Bretons.

L'étendue de ce duché n'était point la même à son origine qu'à l'époque où il fut réuni à la couronne. Il fut d'abord composé des comtés de Paris et d'Orléans, du Gâtinais, du Pays Chartrain, du Blésois, du Perche, de la Touraine, de l'Anjou, du Maine, de la portion de la Sologne au midi de la Loire, du Beauvoisis et d'une partie de l'Amiénois; en un mot, de presque tout le pays compris entre la Seine et la Loire.

Lorsque Hugues-Capet, à son avénement à la couronne en 987, le réunit au domaine royal, le duché de France était réduit à quatre à cinq villes.

Les monnaies des ducs de France, principalement celles que l'on ne peut pas leur disputer, en ce qu'elles portent leur titre de duc, sont toutes fort rares et n'existent guère que dans les grandes collections publiques. Parmi les autres, c'est-à-dire celles qui ne portent pas de nom ducal, il y en a certainement un assez grand nombre qui doivent leur être restituées. Dans la longue énumération qui va suivre, je n'ai pas la prétention d'affirmer que toutes leur appartiennent, puisque, pour établir la filiation des types, j'ai dû quelquefois descendre jusqu'à une époque où leur monnayage avait cessé. Dans le cours de cet ouvrage, j'empiéterai plus d'une fois sur le monnayage royal; c'est une nécessité de mon travail, le point de contact entre les monnaies féodales et royales, surtout aux époques de transition, étant le plus souvent très difficile à saisir. Les premiers rois de la troisième race ne frappèrent d'ailleurs monnaie qu'en qualité de seigneurs des lieux où fonctionnaient leurs ateliers.

Je dirai aussi en débutant, et une fois pour toutes, que mon avis est que loin de chercher à restreindre le champ numismatique, il y a toujours avantage à l'agrandir.

Les monnaies des ducs de France tiennent naturellement le premier rang dans la numismatique féodale ; aussi leur type doit être soigneusement observé. C'est lui, en quelque sorte, qui a servi de modèle à ceux de tous les barons de France, ou plutôt la loi qui régit ce type a régi toutes les autres monnaieries. Cette loi se trouve donc dès à présent établie, et sauf quelques exceptions, dues au caprice ou à quelques causes locales, on peut poser les principes suivants :

D'abord, copie exacte des espèces royales dont le type fut immobilisé dans chaque atelier et qui dégénère peu à peu ;

Puis modifications successives, à mesure que la puissance des princes grandit ;

Enfin émancipation complète, lorsque les seigneurs sont devenus tout à fait indépendants de l'autorité royale.

On l'a dit avant moi, mais je ne saurais trop le répéter, les différentes phases de la formation de la féodalité, et celles de la transformation successive des types, concordent entièrement ; leur histoire est la même.

Je vais passer à la description des monnaies des ducs de France, parmi lesquelles je comprendrai, ainsi que je l'ai déjà dit, toutes celles dont la connaissance est nécessaire pour faire apprécier l'influence du type primitif dans chaque atelier.

DUCS DE FRANCE.

ROBERT-LE-FORT, ou l'ANGEVIN, 861—866.
EUDES, 866—898.
ROBERT II, 898—923.
HUGUES-LE-GRAND, 923—956.
HUGUES-CAPET, 956—987.

PARIS.

1. ✠ CRATIA DI REX. Monogramme de Raoul. ℟. PARISI CIVITA en deux lignes ; au-dessus et au-dessous, une croisette.
   AR. Denier.
   Pl. Ire, no 1er.

2. Mêmes légendes et types.
   AR. Obole.
   Pl. Ire, no 2.

Le type de la légende bilinéaire est celui qui a eu le plus de vogue dans le duché de France ; on le verra reparaître dans presque tous les ateliers.

3. ✠ CRATIA D-I REX. Dans l'intérieur du grenetis, LYDOYIC circulairement écrit ; au centre, un annelet. ℟. PARISI CIVITA en deux lignes, sans croisettes.
   AR. Denier.
   Pl. Ire, no 3.

4. Variété avec **LODIVAC**.
AR. Denier : 1,12. (CONB., *Catal.*, n° 511.)
Musée de la monnaie, à Paris.

5. Variété avec **LODOVICI**.
AR. Denier. (*Ibid.*, n° 877.)
Coll. Dassy.

6. Variété avec **LODIVOC**.
AR. Denier. (*Ibid.*, n° 878.)
Coll. Voillemier.

7. Variété avec **LODOVIC**.
AR. Denier. (*Ibid.*, n° 879.)
Coll. Voillemier.

8. ✠ **IYATIA DII CVX**. Dans le champ, **EOR**. ℟. **PARISI CIVITA** en deux lignes, séparées par un trait en grenetis; au-dessus et au-dessous, une croisette.
AR. Denier.
Pl. Ire, n° 4.

9. ✠ **CRATIA DEI REX**. Dans le champ, **EOX**. ℟. **PARISI CVITA** en deux lignes, séparées par une barre en grenetis; au-dessus et au-dessous, une croisette.
AR. Denier : 1,63. (FOUG. et CONB., 191 ; CONB., *Catal.*, pl. 35, n° 5.)
Coll. Dassy.

10. Variété avec **ROX** dans le champ.
AR. Denier.
Coll. Cartier.

11. ✠ . . O . . - I.AIRIYX. Croix. ℟. **PARISI CIYITA** en deux lignes, séparées par une barre en grenetis; au-dessus et au-dessous, une croisette.
AR. Denier. (CONB., *Catal.*, n° 880.)
Coll. de Saulcy. — Pl. Ire, n° 5.

Si, avec M. Conbrouse, on veut voir sur ce denier le nom de Lothaire, il y aurait lieu à le placer après les deux numéros suivants, ainsi que l'a proposé M. B. Fillon (*Etudes numismatiques*, pag. 153).

12. ✠ **GRATIA DI-REX**. Croix. ℟. **PARISI CIVIT** en deux lignes, séparées par une barre en grenetis; au-dessus et au-dessous, une croisette.
AR. Denier. (B. FILLON, *Etudes*, pag. 152, vignette.)
Pl. Ire, n° 6.

13. ✠ GRATIA D-I DYX. Monogramme de Hugues, formé d'un H, de deux annelets et d'un E. ℞. PARISI CIVITA en deux lignes, séparées par une barre en grenetis; au-dessus et au-dessous, une croisette.

AR. Denier.

Cab. de France. — Pl. Ire, n° 7.

HUGUES-CAPET.

14. ✠ GRATIA DI DVX. Monogramme de Hugues. ℞. PARISI CIYITA en deux lignes, séparées par un grenetis entre deux croisettes.

AR. Denier: 1,38. (LELEWEL, pl. 8, n° 1er; CONB., pl. 46, n° 1er.)

Pl. Ire, n° 8.

15. Variété avec quelque différence dans le monogramme.

AR. Denier.

Cab. de France. — Pl. Ire, n° 9.

16. ✠ HVGO RE. ℞. PARISII ✠ CIVITAS en deux lignes; au-dessus et au-dessous, trois besants placés 1-2.

AR. Denier. (CONB., *Der. suppl.*, n° 2.)

17. ✠ HYGO FRA. Dans le champ, REX. ℞. ✠ PARISI CIY. Croix.

AR. Denier. (*Ibid.*, n° 3.)

Coll. Sivard.

SAINT-DENIS.

18. ✠ CRATIA DI REX. Monogramme de Raoul. ℞. SCI DIONISII en deux lignes, séparées par une barre perlée; au-dessus et au-dessous, une croisette. Le D en forme de *delta*.

AR. Denier.

Cab. de France. — Pl. Ire, n° 10.

19. Mêmes légendes et types.

AR. Obole: 0,54. (CONB., *Catal.*, n° 591.)

Cab. de France.

20. ✠ GRATIA D-I REX. Monogramme de Charles. ℞. SCI DIONYSII en deux lignes, renfermées entre trois barres perlées; au-dessus et au-dessous, trois besants posés 1-2. Le D en forme de *delta*.

AR. Denier.

Pl. Ire, n° 11.

21. ✠ GRATIA DI DYX. Monogramme de Hugues. ℞. SCI DIONYSII en deux

lignes, renfermées entre trois barres perlées; au-dessus et au-dessous, trois besants placés horizontalement. Le D en forme de *delta*.

AR. Denier. (Découverte de Saint-Ours à Soleure.)

Pl. Ire, n° 12.

On ne connaît pas de monnaies de Hugues-Capet comme roi, ni de Henri Ier et de Philippe, qui soient sorties de l'atelier de Saint-Denis; il est probable que les Capétiens, étant devenus seigneurs suzerains immédiats de cette ville, cessèrent le monnayage purement féodal en parvenant à la couronne.

POISSY.

22. ✠ RADHDVLFO. Monogramme dégénéré de Raoul. ℟. ✠ PINCIVS. Croix.

AR. Denier: 1,3. (Foug. et Conb., n° 358.)

Coll. Voillemier. — Pl. Ire, n° 13.

Ce denier avait été attribué d'abord à la ville de Reims; on l'a rendu, avec raison, à Poissy.

SENLIS.

On ne connaît pas avec certitude le type royal qui a été immobilisé à Senlis. Ces monnaies seront trouvées tôt ou tard.

23. ✠ GRATIA D-I REX. Monogramme de Charles par K renversé. ℟. SILVANECTIS en deux lignes; au-dessus et au-dessous, une croisette.

AR. Denier. (Conb., n°s 577 et 904.)

Coll. Voillemier.

24. Mêmes légendes et types.

AR. Obole. (Conb., *Catal.*, n° 578.)

Coll. Voillemier.

25. ✠ GRATIA D-I REX. Dans le champ, HVGO DYX circulaire autour d'une croisette. ℟. SILYANECTIS en deux lignes, séparées par une barre; au-dessus et au-dessous, une croisette.

AR. Denier. (*Revue*, 1840, pag. 324, vignette.)

Cab. de France; Coll. Dubois, à Beauvais. — Pl. Ire, n° 14.

Cette dernière pièce est celle qui a tant fait de bruit dans le monde numismatique. Son attribution à Hugues-Capet a d'abord été contestée; mais il est maintenant parfaitement établi qu'elle appartient à ce prince. Je n'exposerai pas les raisons qui ont été produites de part et d'autre : on les trouvera dans la *Revue num. fr.* et dans les autres ouvrages qui ont traité des monnaies françaises.

HENRI Ier.

26. ✠ HINRICVS REX O. Croix. ℟. ✠ CVITAS SINLECTIS. Monogramme dégénéré de Raoul ou de Charles.
   AR. Denier.
   Pl. Ire, n° 15.

27. Variété avec HNRICVS REX O.
   AR. Denier.
   Pl. Ire, n° 16.

28. Même légende, rétrograde. Croix. ℟. ✠ CVITAS SILNETIS. Même type.
   AR. Denier.
   Pl. Ire, n° 17.

PHILIPPE Ier.

29. ✠ PHILIPPVS REX. Croix cantonnée aux 2e et 3e d'un C ou d'un oméga dégénéré. ℟. ✠ CIVITAS : SINLECTIS. Monogramme très dégénéré et parvenu à former trois branches d'une croix, cantonnées des lettres L C · C L S.
   AR. Denier : 1,30. (Conb., pl. 47 *bis*, n° 9.)
   Pl. Ire, n° 18.

30. Mêmes légendes et types.
   AR. Obole : 0,41. (Conb., *Der. suppl.*, n° 18.)
   Pl. Ire, n° 19.

LOUIS V.

31. ✠ LVDOVICVS REX. Croix. ℟. ✠ SINELECTIS CIV. Type très dégénéré du denier qui précède ; la croix est cantonnée de deux oméga dégénérés.
   AR. Denier : 1,19. (Conb., *Catal.*, n° 126, et pl. 50, n° 17.)
   Pl. Ire, n° 20.

32. Variété avec CIVIS.
   AR. Denier. (*Ibid.*, n° 128.)

33. Variété avec CV.
   AR. Denier.

34. Variété avec le S du monogramme couché en sens inverse.
   AR. Denier.
   Coll. Voillemier.

35. Variété avec la légende de droite écrite à rebours.
   AR. Denier.
   Coll. Varnier.

MELUN.

36. ✠ IOVTHARIVS REX (T et H liés). Croix ancrée. ℞. MELIDVN CATRO. Croix cantonnée d'un croissant au 1er.
BILL. Denier.
Coll. Rousseau. — Pl. Ire, no 21.

Ce curieux denier, au nom dégénéré de Lothaire, offre un type qui sort tout à fait de la ligne commune. C'est le premier exemple de la croix ancrée qui, bien postérieurement, a été adoptée dans divers ateliers. Cette monnaie est du XIe siècle.

SAINTE-MARIE.

37. ✠CASTRVII. Croix cantonnée d'un alpha au 3e et d'un oméga au 4e. ℞. ✠SCE ✠ MARIE en deux lignes, séparées par une barre perlée ; au-dessus et au-dessous, une croisette.
AR. Denier. (*Revue*, 1840, pl. 438, vignette.)
Cab. de France. — Pl. Ire, no 22.

Tout en reconnaissant que ce denier, par son type et sa fabrique, doit appartenir à quelque lieu des environs de Paris, M. Duchalais (*Revue num. fr.*, 1840, pag. 439) propose de l'attribuer à Cateau-Cambrésis, qui, au Xe siècle, a porté le nom de *Castrum sanctæ Mariæ*. M. de Longpérier (*Catal. Rousseau*, no 542) pense qu'il peut appartenir à Sainte-Marie, près la Saussaye, au pays de Poissy. Il y a encore incertitude sur sa véritable attribution ; ce qu'il y a de positif, c'est qu'il a été frappé dans la dernière moitié du Xe siècle, et qu'il faut chercher le lieu de son émission dans l'étendue du duché et non loin de Paris, comme l'ont pensé les auteurs précités.

ETAMPES.

38. ✠ CRATIA D-I REX. Monogramme de Raoul. ℞. ✠ STAMPIS CATELI. Croix.
AR. Denier.
Pl. Ire, no 23.

39. ✠ Même légende. Croix. STAMbIS ✠ en deux lignes, séparées par une barre perlée ; au-dessus et au-dessous, une croisette.
AR. Denier.
Pl. Ire, no 24.

40. PHIL'PYS X READ-I. Débris du monogramme de Eudes. ℞. CASTELLYM STAMPIS. Croix. Deux alpha pour cantonnement.
BILL. Denier. (LEBLANC, pag. 156, no 13 ; CONB., *Der. suppl.*, no 23.)
Musée monétaire, à Paris.

41. ✠ IHLS X REX-I. Monogramme de Charles. ℞. CASTELLVN STAMPIS. Croix.
AR. Obole.
Cab. de France. — Pl. II, n° 1er.

42. ✠ PHIL'PYS X RƎX D-I. Débris du temple ou de la porte de ville, entourés des lettres A. RD. E. X : au centre, T. ℞. STAMPIS CASTELLYM. Croix cantonnée de l'oméga au 3e et de l'alpha au 4e.
BILL. Denier.
Pl. II, n° 2.

43. ✠ PHIL'PYS X REX-I. Porte de la ville, avec IC-AR-IS. ℞. Même légende. Croix cantonnée d'un S aux 1er et 4e.
BILL. Denier. (*Revue*, pl. 6, n° 1er.)
Pl. II, n° 3.

44. Mêmes types, avec PIIIIPYS REX-I et STAIIPIS CASTELLAII.
BILL. Denier : 1,79. (Conb., pl. 47 *bis*, n° 3.)
Cab. de France. — Pl. II, n° 4.

45. Variété avec PHILIPPVS X R ; la porte entourée des lettres F.R.A.C.I ?
BILL. Denier. (Conb., *Der. suppl.*, n° 25.)
Coll. Dassy.

46. Variété avec PHILIPVS X REX ; la porte accostée des lettres IC-I-AR.
BILL. Denier. (Conb., *Ibid.*, n° 26.)

47. Variété : ✠ PHILIPVS REX. ℞. STANPIS CASTELLVM.
BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 27.)
Coll. Cartier.

48. PHILIPYS. REX. DI. ℞. STAIIPIS CASTELYII.
BILL. Obole. (*Ibid.*, n° 28.)

LOUIS V.

49. LODOYICYS REXI. Porte de la ville avec les lettres IC-AR-IS. ℞. STANPIS CASTELLYM. Croix cantonnée d'un S aux 1er et 4e.
BILL. Denier : 1,09. (Conb., pl. 50, n° 5.)
Coll. Dassy.
Ce type est identique avec celui du n° 43.

50. Variété avec la porte accostée des lettres SITLCI ?
BILL. Denier. (Conb., n° 63 ; Leblanc, pag. 164, n° 5.)

51. Même légende. Dans le champ, **O E I X**. ℟. **STANPIS CASTELLVII**. Croix cantonnée d'un Y ou de l'alpha aux 1er et 4e.
BILL. Denier : 1,03. (Conb., pl. 50, n° 4.)
Cab. de France. — Pl. II, n° 5.

52. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole. (Conb., *Ibid.*, n° 71.)

53. Variété avec **LODOYICVS . REX . I.**
BILL. Denier : 0,92. (Conb., *Der. suppl.*, n° 65.)
Cab. de France.

54. Variété avec **LODOVICVS REX. I.**
BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 66.)

55. Mêmes légendes et types, sauf que la croix n'est pas cantonnée.
BILL. Denier : 1,09. (*Ibid.*, n° 69.)
Cab. de France.

56. Variété : ✠ **LODOVICVS REX**. Même type. ℟. **CVTELLYTI STAIIIS**. Même type; croix cantonnée.
BILL. Denier : 0,92. (*Ibid.*, n° 68.)
Cab. de France.

PONTOISE.

On n'a pas trouvé, jusqu'à présent, les monnaies au type primitif de Pontoise.

PHILIPPE Ier.

57. **PHILI I PVS REX**, en légende rétrograde. Débris d'un monogramme. ℟. ✠ **PONTI ESIVE**. Croix cantonnée d'un besant aux 1er et 2e, de l'alpha au 3e et de l'oméga au 4e.
BILL. Denier.
Pl. II, n° 6.

LOUIS V.

58. **LYDOYICYS REX**. Dans le champ, **EX**; au-dessus, un point. ℟. **PONTESI ENSIS**. Croix cantonnée d'un annelet au 2e.
BILL. Denier.
Coll. Rousseau. — Pl. II, n° 7.

CHATEAU-LANDON.

59. ✠ **GRATIA D-I REX**. Monogramme de Raoul. ℟. ✠ **NNDONIS CASTRYM**. Croix.
BILL. Denier. (*Revue*, 1855, vignette.)
Coll. Salmon. — Pl. II, n° 8.

60. ✠ Mêmes légende et type. ℟. ✠ ΛYNYNIS CΛSTRYN. Croix.
BILL. Denier trouvé au château de Fontenay-Vendée.
Coll. Jarry. — Pl. II, n° 9.

Le monogramme de Raoul, que l'on voit sur ces deux pièces, est déjà très dégénéré ; il en est de même des légendes. Ces deniers sont donc de la fin du xe siècle.

PHILIPPE Ier.

61. ✠ PHIIIPPYS REX. Même type. ℟. ✠ LΛIIDXNIS CΛSTI. Croix cantonnée d'une croisette aux 1er et 4e.
BILL. Denier : 1,19. (*Conb.*, pl. 26, n° 4.)
Musée monétaire, à Paris. — Pl. II, n° 10.

62. ✠ PHILIPPVS REX. Même type. ℟. ✠ IΛNDOINSΛƆSTΛ. Croix.
BILL. Obole.
Pl. II, n° 11.

LOUIS VI.

63. ✠ LVDOVICVS REX. Pal ; à gauche, une croisette entre deux points ; à droite, une crosse. ℟. ✠ LΛIICⅮ IIIS CΛST. Croix cantonnée d'une croisette aux 1er et 4e.
BILL. Denier : 1,03. (Conb., pl. 50, n° 2.)
Cab. de France. — Pl. II, n° 12.

64. Même légende. Type interverti ; la crosse est à gauche et la croisette à droite. ℟. ✠ LΛIIIXIΛIIS CΛSTΛ. Croix cantonnée d'une croisette aux 2e et 3e.
BILL. Denier : 1,09. (*Ibid.*, n° 57.)
Cab. de France.

Ici le monogramme de Raoul a de la peine à être reconnu ; il ne reste plus que le pal ; l'une des lignes est changée en crosse. On a voulu y voir la preuve de l'intervention de l'abbaye de Saint-Séverin dans le monnayage royal. Rien, jusqu'à présent, n'est venu changer cette supposition en certitude.

MANTES.

PHILIPPE Ier.

65. SILIPYS REX. Dans le champ, deux croisettes en fasce ; au-dessus et au-dessous, un large annelet. Restes du monogramme du roi Eudes. ℟. MEDΛNTE YNO... Croix.
BILL. Denier : 1,15.
Coll. Bigot, à Rennes.

Quoique provenant d'une découverte toute récente, l'arrivée de ce denier ne doit pas surprendre ; il est, au contraire, étonnant qu'il n'ait pas été trouvé plus tôt. Ce n'en est pas moins une précieuse conquête, qui a l'avantage de faire remonter de près d'un demi-siècle le monnayage de la ville de Mantes.

Cette pièce m'est venue trop tard pour la faire graver ; cette lacune est peu regrettable. Le type est bien connu et se reproduit d'une manière identique sur les deniers qui vont suivre.

LOUIS VI.

66. ✠ LVDOVICVS REX. Croix cantonnée d'un annelet aux 1er et 4e. ℟. CASTRVN NATA. Dans le champ, deux croisettes en fasce et deux annelets.
BILL. Denier : 1,09. (Conb., pl. 50, n° 8; *Revue num.*, 1836, pl. 6, n° 5.)

67. Variété. La croix cantonnée aux 2e et 3e.
BILL. Denier : 1,03. (Conb., *Suppl.*, n° 79.)
Cab. de France.

68. Variété avec CASTRVN MAT.
BILL. Denier : 1,14. (*Ibid.*, n° 80.)

69. Variété : CASTRVN NAT.
BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 81.)

ORLÉANS.

EUDES. 886-887.

70. ✠ GRATIA D-I REX ✠D✠. Monogramme de Charles. ℟. ✠ AYREL'ANIS CIVITA. Croix.
AR. Denier : 1,79. (B. Fillon, *Considérations*, pag. 85, vignette.)
Pl. II, n° 13.

Ce denier peut être placé à la tête du monnayage féodal ; car, s'il faut accepter comme authentiques les monnaies de Milon, frappées à Narbonne, dont je parlerai plus tard, ce ne fut, de la part de ce comte amovible, qu'une tentative qui n'eut pas tout d'abord de suites.

En émettant ce denier, Eudes eut soin de conserver l'empreinte royale dans toute son intégrité ; il ajouta seulement son nom à la suite de la légende. Il semble qu'il pressentait que bientôt il posséderait la royauté. « Les ducs de France, dit M. B. Fillon (*Etudes*, pag. 154), qui aspiraient à la couronne, voulaient affaiblir le roi et non le prestige de la royauté. Ils agirent donc en conséquence et restèrent fort tard, en apparence, les vassaux des Carlovingiens. » J'aurai plus tard à signaler une monnaie frappée par Eudes, dans les mêmes conditions, à Angers.

A la suite de l'émission de ce type exceptionnel, on revint, pendant une longue période, au monnayage royal; puis le type de Raoul s'immobilisa, comme ailleurs, dans l'atelier d'Orléans et fut employé, en se déformant, jusqu'aux premières années du XIe siècle. Il fut remplacé par le type de la porte de ville; les monnaies devinrent alors anonymes. Philippe Ier se servit de cette dernière empreinte.

71. ✠ CRATIA D-I REX. Monogramme de Raoul. ℟. ✠ AYREL'ANIS CIYITA. Croix.
BILL. Denier : 1,71. (*Revue*, 1849, pl. 7, n° 2.)
Coll. Jarry. — Pl. II, n° 14.

72. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole : 0,60. (CONB., *Catal.*, n° 79.)

73. Mêmes légendes et types. La croix du ℟. est cantonnée d'un besant au 2e.
BILL. Denier : 1,70.
Pl. II, n° 15.

74. ✠ CART DI REX. Monogramme de Charles. ℟. ✠ AVRELIANIS CIVITAS. Croix.
BILL. Obole. (CONB., *Catal. suppl.*, n° 851.)
Coll. Boilleau.

75. DEI DE REX PHL'PVS. Porte de ville avec NE-EX-TR. ℟. AYREL'ANIS CIYITAS. Croix cantonnée d'une croisette aux 1er et 4e.
BILL. Denier : 1,25. (POEY D'AVANT, *Suppl.*, n° 1er, et pl. 25, n° 1er.)
Pl. II, n° 16.

76. ✠ D-I DEXTRY BE. Porte de ville entourée de NE-D-IC-TA. ℟. ✠ AYRHL'ANIS CIYITAS. Croix cantonnée d'un alpha au 3e et d'un oméga au 4e.
BILL. Denier.
Pl. II, n° 17.

77. Mêmes légendes et types.
AR. Obole : 0,54. (*Revue*, 1838, pl. 3, n° 2; CONB., *Der. suppl.*, n° 41.)
Coll. Jarry et Rousseau. — Pl. II, n° 18.

78. Variété dans la forme de la porte de ville. Au ℟., CIYITA. Croix simple.
BILL. Obole.
Pl. II, n° 19.

79. Variété. Autour de la porte, ✠ Y, T, Y, L.
BILL. Denier : 1,25. (CONB., *Der. suppl.*, n° 38.)
Cab. de France.

80. Variété avec **CIYITS**.

BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 39.)

Coll. Cartier.

81. ✠ **D-I DEX . A BE.** Porte entourée d'un gamma, d'un O et de II. ℟. ✠ **AVRE-LIANIS CIV.** Même type.

BILL. Denier : 1,14. (*Ibid.*, n° 40.)

Cab. de France.

82. ✠ **PHIL'PYS X REX D-I.** Même type, entouré des lettres **DEXTRA**. ℟. **AYRE-LIANIS CIYITAS.** Croix cantonnée d'un alpha au 2e et d'un oméga au 3e.

BILL. Denier : 1,19. (CONB., pl. 47 *bis*, n° 5.)

Cab. de France. — Pl. II, n° 20.

83. ✠ **D-I D REX PHILIPVS.** Mêmes type et revers.

BILL. Denier. (CONB., *Catal.*, n° 34.)

Cab. de France.

84. ✠ **PHILIPYS X RET D-I.** Portail se rapprochant du type tournois par ses extrémités percées; au centre, S; de chaque côté, une croisette; au-dessous, T. ℟. **AYREL'ANIS CIYITA.** Croix.

BILL. Denier : 1,22. (B. FILLON, *Etudes*, pl. 2, n° 6.)

Coll. Poey d'Avant. — Pl. II, n° 21.

85. Même légende. La porte de la ville plus évasée à sa base, entourée des signes O, —, •, X. Elle est surmontée de deux éminences figurant peut-être des tours. ℟. **AYREL'ANIS CIYITAS.** Croix simple.

BILL. Denier : 1,59. (CONB., *Der. suppl.*, n° 35.)

Cab. de France.

Toutes les monnaies portant la légende **DI DEXTRA BENEDICTA**, tantôt entière, tantôt avec les lettres de la fin disséminées autour de porte de ville, ont sans doute été frappées avec la participation de l'évêque d'Orléans. Cette légende religieuse peut du moins le faire supposer.

Je dois encore émettre, au sujet des monnaies anonymes, une remarque qui peut servir à leur classement; c'est que leur type paraît devoir être divisé en trois périodes :

1° Le type original se reconnaît à la correction des légendes et à la présence de l'alpha et de l'oméga attachés aux branches de la croix;

2° Plus tard, ces caractères furent remplacés par des croisettes;

3° Enfin arrive la suppression de ces derniers sigles.

Le n° 84 a un type exceptionnel qui n'a pas eu de suites. Le portail affecte tout à fait la forme du châtel des tournois, dont l'émission fut de beaucoup postérieure. On connaît plusieurs variétés de coins de ce denier, dues toutes à la même découverte, et qui sont restées rares.

BONDAROI.

Dans la dernière partie de son ouvrage, consacrée aux prélats et barons qui ont eu le droit de frapper monnaie, sans que les produits de leurs ateliers soient arrivés jusqu'à nous, Duby a inséré un article sur les seigneurs châtelains de Bondaroi. J'en extrais ce qui suit : « Cette châtellenie, située auprès de Pithiviers, a longtemps appartenu à la maison de la Taille, ancienne famille du Gâtinais, dont le plus ancien seigneur connu est Guillaume de la Taille, qui vivait en 1123. Jean de la Taille, seigneur de Souville et de Bondaroi, mort en 1318, prenait le titre de haut châtelain de Bondaroi. Il tenait probablement cette seigneurie de Hugues de Bouville, troisième du nom, auquel le roi Philippe-le-Bel, dont il était chambellan, la céda avec quelques autres terres, en échange de celle de la Chapelle-la-Reine. Ce prince y attacha en même temps différents droits régaliens, parmi lesquels fut compris celui de battre monnaie. » (DUBY, tom. II, pag. 311.)

Je ne sais quelle croyance on doit ajouter aux renseignements donnés par Duby ; renseignements qui paraissent lui avoir été fournis par le possesseur de la terre de Bondaroi, à la fin du XVIIIe siècle. Il ne fait connaître aucun texte, aucune preuve à l'appui. Je crois qu'il y a peu de probabilité qu'on rencontre jamais ces monnaies au nom des seigneurs de Bondaroi. Ce qui me fait penser que la prétendue concession monétaire pourrait bien n'être pas réelle, c'est qu'à l'époque où elle est supposée avoir été faite, le monnayage seigneurial allait en s'affaiblissant et commençait même à disparaître.

DREUX (COMTÉ DE).

L'histoire du comté de Dreux se divise en deux périodes distinctes. La première est assez obscure ou du moins incomplètement connue, car nous n'avons pas la chronologie entière des seigneurs qui l'ont possédé. Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* ne donnent cette chronologie qu'à partir du XIIe siècle, et les historiens qui les ont suivis n'en disent pas davantage. On sait seulement que vers le milieu du Xe siècle il était possédé par Landri, dont la fille Eve le porta en dot à Gautier, premier comte du Vexin, qui eut pour successeur Geoffroi, son troisième fils. On ignore comment le comté de Dreux vint en la possession des ducs de Normandie. Richard Ier en donna la moitié à Mahaut, sa fille, en la mariant avec Eudes, comte de Chartres. Mahaut étant morte sans enfants, en 1017, et Eudes s'étant emparé de l'autre moitié du château de Dreux, il y eut de longs démêlés entre Eudes et Richard, à la suite desquels Dreux

resta à Eudes, qui, peu de temps après, le céda au roi (1). En 1132 ou 1137 (les historiens ne sont pas d'accord sur cette date), Louis-le-Gros donna Dreux, avec le titre de comté, à Robert, son troisième fils. Il resta dans cette famille jusqu'à la fin du XIV[e] siècle, alors que Peronnelle de Thouars et Marguerite, sa sœur, le possédaient par indivis et le cédèrent au roi Charles V. Depuis cette époque, Dreux passa encore dans d'autres mains, en celles de Philippe de Commynes, par exemple; mais cela n'a aucun rapport avec notre sujet.

Le type monétaire qui paraît avoir été employé le premier à Dreux, est celui de Raoul. Il dura assez longtemps et fut remplacé par une sorte d'édifice ou château. Ce type a été adopté par les premiers comtes, par Philippe I[er], et même par Louis VI dans son monnayage royal. On ne connaît qu'une seule sorte de monnaie de la deuxième période drocassienne; elle est copiée sur les deniers parisis de Louis VII.

COMTES DE DREUX.

ROBERT I[er], 1132 ou 1137—1184.
ROBERT II, 1184—1218.
ROBERT III, 1218—1234.
JEAN I[er], 1234—1249.
ROBERT IV, 1249—1282.
JEAN II, 1282—1309.
ROBERT V, 1309—1329.
JEAN III, 1329—1331.
PIERRE, 1331—1345.
JEANNE I[re], 1345—1346.
JEANNE II, 1346—1355.
SIMON, 1355—1365.
PERONNELLE et MARGUERITE, 1365—1377 et 1378.

86. ✠ CRATIA D-I REX. Monogramme dégénéré de Raoul. ℟. ✠ DRCAS CASTR. Croix.
BILL. Denier. (*Revue*, 1849, pl. 7, n° 5.)
Coll. Jarry. — Pl. II, n° 22.

Le type de ce denier étant déjà très dégénéré, il est probable qu'il en a existé antérieurement un autre plus complet. Il faut espérer qu'on le trouvera tôt ou tard.

87. ✠ ꟼIIIII-S REXI. Châtel allongé. ℟. ✠ ꟼRYCAS CASTA. Croix cantonnée des débris de l'*alpha* et de l'*oméga* aux 2[e] et 3[e].
BILL. Denier.
Pl. II, n° 23.

On croit voir sur cette pièce le nom de Philippe I[er], très dégénéré. Un type mieux formé a dû être frappé précédemment.

(1) Cet exposé, dont j'ai pris les éléments dans l'*Art de vérifier les dates*, n'est pas d'accord avec ce que dit M. de Fréville (*Ann. de la société de l'hist. de France*, 1838). Selon lui, ce comté, héréditaire au milieu du X[e] siècle, fut réuni à la couronne sous le roi Robert, de 996 à 1031, séparé en 1132 ou 1137, etc.; pourtant cet auteur prétend avoir puisé aux mêmes sources que moi.

HUGUES.

88. HYGO COMITI. Château surmonté d'une croix. ℟. DRYCAS CASTA. Croix cantonnée de quatre croissants.

BILL. Denier : 0,98. (DUBY, pl. 78, n° 1er; POEY D'AVANT, n° 1819.)

89. Mêmes légendes et types. La croix du ℟. n'est pas cantonnée.

BILL. Denier.

Cab. de France. — Pl. II, n° 24.

90. Mêmes légendes et types. Croix cantonnée d'un besant aux 1er et 2e.

BILL. Denier.

Cab. de France.

Ces monnaies offrent plus d'une difficulté à résoudre. D'abord, leur fabrique semblerait les placer au commencement du XIe siècle, ainsi que je l'ai dit autrefois (*Descript.*, pag. 383); cependant, en présence du denier n° 87, il est probable qu'ils doivent être un peu postérieurs. Louis VI, ainsi que je l'ai rapporté tout à l'heure, s'étant aussi servi de ce type, il résulte de leur examen comparatif que les deniers au nom de Hugues doivent prendre place vers la fin du XIe siècle.

Quelle est ensuite la signification de ce nom de Hugues? Aucun comte de Dreux ne l'a porté. On avait cru résoudre la difficulté en proposant l'attribution à quelque bailliste; mais le premier que l'on voit apparaître est Hugues de Broye ou de Château-Vilain, qui, en 1178, épousa Elisabeth, fille de Robert Ier. Il est impossible de faire descendre jusque-là la fabrication de ces deniers, de sorte que l'attribution est encore à chercher.

ROBERT.

91. ✠ M : ROBERTVS. Dans le champ, ACONES en deux lignes, dont celle de dessous est renversée. ℟. ✠ DRYCAS CASTA. Croix épaisse, cantonnée de deux Y ou de deux alpha dégénérés aux 1er et 4e.

BILL. Denier : 1,19. (DUBY, pl. 78, n° 2; POEY D'AVANT, n° 1827.)

Pl. II, n° 25.

Le dessin de Duby porte F ROBERTYS.

92. Mêmes légende et type. ℟. ✠ DRYCAS CASTA. Même type.

BILL. Denier : 1,14. (*Ibid.*, nos 3 et 1821.)

Le dessin de Duby porte ✠ ROBERTYS.

Plusieurs seigneurs du nom de Robert figurent parmi les comtes de Dreux. Je crois qu'en présence du type copié évidemment sur les deniers parisis de Louis VII, il y a lieu d'établir que ces pièces ont été d'abord frappées par Robert Ier et continuées par ses successeurs.

NORMANDIE.

Cette belle province doit sa formation à l'invasion étrangère. Rollon, venu de Norwége, en avait fait la conquête, ainsi que de quelques pays adjacents, lorsque, par le traité de Saint-Clair-sur-Epte, en 912, Charles-le-Simple créa en sa faveur le duché de Normandie, à la condition qu'il s'en tiendrait seulement à une partie du pays conquis. Ce duché subsista jusqu'à Geoffroi Plantagenet, qui le joignit à l'Anjou et au Maine qu'il possédait déjà. A son avénement au trône, en 1350, le roi Jean le réunit à la couronne.

Par le traité de Saint-Clair-sur-Epte, et un autre de 946, les conquérants de la Normandie avaient reçu le droit de monnayage; mais ce droit était particulier au duc. De là l'explication de ce fait, qui semble singulier au premier abord, que, dans une province aussi étendue que la Normandie, on ne trouve aucune monnaie appartenant à des seigneurs particuliers. Ce ne fut qu'au XIVe siècle que les rois de Navarre frappèrent monnaie dans leur comté d'Evreux.

M. Lecointre-Dupont a publié, en 1843, de savantes *Lettres sur l'histoire monétaire de la Normandie*. De son côté, M. de Longpérier a consacré dans la *Revue num. fr.* (1843 et 1849) deux articles aux monnaies de cette province. Depuis cette époque, de curieuses découvertes ont été faites, au moyen desquelles M. B. Fillon a complètement refondu la numismatique normande, dans ses dernières *Etudes*, publiées en 1855 (pag. 155). La nomenclature qui va suivre montrera quel immense progrès on a fait faire à la science, en ces derniers temps.

Cependant il y a lieu de tenir compte des utiles recherches de M. Lecointre-Dupont, au point de vue historique et économique; je vais donc les analyser.

C'est à tort que l'on a cru devoir attribuer quelques monnaies aux évêques de Rouen. D'où vient la variété des deniers normands? Ils ont été longtemps presque introuvables, et n'existaient que dans les grandes collections. M. Lecointre-Dupont explique ainsi cette rareté : « Sous les premiers ducs de Normandie, du Xe au XIe siècle, les émissions de monnaies n'étaient pas nombreuses; c'était l'époque de ces beaux et grands deniers d'un poids et d'un aloi fort élevés. Lorsque, au XIe siècle, sous Guillaume-le-Conquérant, le poids et l'aloi furent singulièrement réduits, il y avait un grand intérêt à fondre l'ancien numéraire, et naturellement il dut, en grande partie, disparaître de la circulation. »

Depuis le moment où M. Lecointre-Dupont a écrit ces lignes, l'état des choses a un peu changé. Quelques découvertes assez abondantes ont eu lieu, et, par suite des progrès de la science, quelques attributions nouvelles ont pu être faites. Son observation n'en subsiste pas moins au sujet des espèces des premiers ducs. Elles sont toujours fort

rares ; et si, ainsi qu'on va le voir, quelques nouveaux deniers ont été rendus par la terre, leur nombre est excessivement restreint, et, en général, chaque variété n'a fourni qu'un exemplaire. Il n'en est pas de même des monnaies postérieures, c'est-à-dire de ces deniers barbares où les types sont tout à fait dégénérés, et sur lesquels les légendes sont devenues indéchiffrables. Ceux-ci sont assez nombreux, et chaque collecteur peut en enrichir sa suite. La découverte de Châteauneuf-sur-Loire (1851) en a fourni plus d'une centaine.

Que dire maintenant de ces pièces qui ont mis, pendant quelque temps, tous les numismatistes en émoi? On voit qu'il s'agit du trésor trouvé à Paci-sur-Eure dans le prétendu sac de l'abbé Grégoire. On a disserté longuement sur leur authenticité ; ceux que la curiosité poussera à s'instruire des diverses phases de l'affaire trouveront toutes les pièces du procès dans la *Revue num. fr.* de l'année 1836. Ces monnaies ont fini par être l'objet d'une discussion approfondie, au congrès de Blois, et la conclusion adoptée fut que la plus grande partie de ces deniers étaient de fabrique moderne, mais que parmi eux il s'en trouvait quelques-uns dont l'authenticité ne pouvait pas être contestée. Je proteste encore contre ces conclusions, qui néanmoins sont excusables ; car, à l'époque où elles ont été prises, la numismatique française avait fait peu de progrès et comptait peu d'adeptes. Il est aujourd'hui parfaitement reconnu que toute la pacotille sortait de la même officine, et si quelques spécimens paraissent de meilleure fabrique, il n'en faut pas moins les envelopper dans la même réprobation. J'ajouterai que l'on doit avoir d'autant plus de défiance, que l'aspect de quelques-uns peut tromper des yeux peu exercés.

Revenons au travail de M. Lecointre-Dupont. Il établit encore que l'altération des monnaies, si profitable aux seigneurs, causait un grand préjudice à leurs sujets. Ceux de Normandie, voulant remédier au mal, jugèrent à propos de transiger avec leur duc et de lui accorder un droit appelé *fouage* ou *monnéage*, consistant en un impôt triennal de douze deniers par feu, sous la condition que les monnaies ne seraient plus altérées. Ces conventions, dont l'époque n'est pas connue, ne tardèrent pas à paraître onéreuses au duc, qui, pour éluder la parole qu'il avait donnée, cessa de monnayer pour son compte et introduisit dans ses états toutes sortes de monnaies bonnes et mauvaises, tant du roi que des seigneurs, ses voisins. Aussi voit-on, à cette époque, la mention de la monnaie *roumoise* disparaître des chartes.

A la fin du XIe siècle et au commencement du XIIe, la monnaie mansaise et les esterlins d'Angleterre devinrent les véritables espèces courantes en Normandie. Plus tard, et lorsque cette province vint dans la maison d'Anjou, elle fut inondée de deniers angevins au monogramme de Foulques. Il est même probable que, quoiqu'elle fût à un coin étranger, cette monnaie a pu être frappée dans quelque atelier normand. Le mal devint si grand, et les espèces courantes étaient si mauvaises, que l'on fut obligé d'établir la monnaie tournois comme régulatrice.

MM. Lecointre-Dupont et de Longpérier ne se sont point occupés de l'origine des types normands. A l'époque où ils écrivaient, cette question ne pouvait pas être traitée avec succès. Il en est autrement aujourd'hui; des découvertes récentes ont permis à M. B. Fillon de l'approfondir.

En Normandie, ainsi que dans tous les fiefs, la formation des types et leur filiation suivirent exactement la loi que j'ai posée en parlant des monnaies des ducs de France, et que dorénavant il deviendra inutile de répéter, puisqu'elle se reproduit presque partout avec les mêmes données. Les ducs de Normandie firent d'abord frapper des deniers au type royal exactement copié. En supposant que cette condition n'ait pas été exigée de Rollon, quand il reçut du roi de France le droit de monnayage, c'était pour lui une nécessité; la raison commerciale lui en imposait la loi. Pour que ses espèces pussent circuler librement et être bien venues du peuple, il était indispensable qu'elles fussent au type universellement adopté.

Les deniers et oboles de cette période sont faciles à distinguer des espèces purement royales, en ce que le monogramme et les légendes sont dégénérés; d'ailleurs, le poids va toujours en décroissant. J'en fais connaître un grand nombre de variétés.

Pendant le règne des deux premiers ducs de Normandie, on ne vit point paraître leur nom sur les monnaies. Richard fut le premier qui y mit le sien; encore eut-il d'abord soin de conserver le monogramme royal dans presque toute son intégrité. Plus tard, lorsque sa puissance se fut accrue et que le prestige de la royauté eut beaucoup perdu de son éclat, ce prince s'émancipa et choisit un type qui lui fut propre; il adopta celui du temple des *Xpistiana Religio*. Ce type garda bien peu de temps sa pureté primitive. Le temple fut, peu après, tantôt plus écrasé, tantôt plus allongé. Enfin, sous les successeurs de Richard Ier et au XIe siècle, la fabrication des espèces devint de plus en plus mauvaise; mais on conserva pourtant la même empreinte jusqu'à la fin du monnayage ducal, en l'altérant au point de la rendre méconnaissable. Presque toujours on n'a gardé que le fronton, qui, répété sur quelques deniers jusqu'à quatre fois, forma d'abord un type particulier que nous verrons se reproduire ailleurs; enfin, le fronton fut combiné de toutes les manières.

Le nom de Richard a aussi été immobilisé jusqu'à la fin du monnayage; mais dans les derniers temps il devient illisible et n'est plus qu'à l'état rudimentaire.

Aucun numismatiste n'a fait remarquer, du moins d'une manière particulière, que l'obole n'existe pas dans le système monétaire normand. Nous ne la retrouvons que parmi les espèces au type purement royal. Cette absence d'obole ne peut s'expliquer que par son remplacement par quelqu'une des monnaies étrangères introduites dans le duché. M. Lecointre-Dupont a établi, en effet, par des textes que le manceau servait de denier, l'esterlin de double, le tournois, l'angevin, &c., d'obole. On remarquera toutefois que ce système ne fut en vigueur que depuis la fin du XIe siècle jusqu'au milieu du XIIe. L'obole de la deuxième période du monnayage de Richard reste donc à trouver.

Je ne dois pas oublier de faire observer qu'en Normandie, comme en quelques autres provinces, le nom de l'atelier principal finit par perdre sa signification géographique et passa à l'état de type ; c'est-à-dire que les monnaies, quoique portant celui de Rouen, ont pu être fabriquées dans d'autres monnaieries de la province. Cela est si vrai qu'en 1080, selon une charte citée par don Martène *(Thés. anecd.*, tom. IV, col. 119) et reproduite par M. Lecointre-Dupont, la ville de Bayeux avait un atelier en exercice ; et pourtant nous n'avons pas de monnaies de cette époque avec le nom de cette ville. On peut voir d'ailleurs ce que M. B. Fillon dit à ce sujet.

Les pirates danois ou normands, appelés les *Rois de la mer*, ont certainement émis des monnaies en Normandie. Je ne soulèverai point ici cette question et la renvoie à l'article de Quentowic.

DUCS DE NORMANDIE.

ROLLON, 912—927.
GUILLAUME-LONGUE-EPÉE, 927—943.
RICHARD Ier SANS-PEUR, 943—996.
RICHARD II LE BON, 996—1026.
RICHARD III, 1026 ou 1027.
ROBERT-LE-DIABLE, 1027 ou 1028—1035.
GUILLAUME-LE-CONQUÉRANT, 1035—1087.
ROBERT II COURTEHEUSE, 1087—1096.
GUILLAUME-LE-ROUX, duc ou régent, 1096—1100.
HENRI Ier, 1100—1135.
ETIENNE DE BLOIS, 1135—1144.
GEOFFROI, 1144—1151.
HENRI II, 1151—1189.
RICHARD-CŒUR-DE-LION, 1189—1199.
JEAN-SANS-TERRE, 1199—1204.

Le monnayage normand ayant eu des phases très diverses, il devient nécessaire, pour opérer son classement, de le diviser par catégories, en faisant observer que la classification par règne serait presque toujours arbitraire et même impossible. Tout au plus peut-on ranger les monnaies chronologiquement, d'après le style de leur fabrication. On arrivera peut-être un jour à les classer par atelier, en tenant compte des diverses variations du type.

1re CATÉGORIE.

Type royal immobilisé.

93. ✠ GRATIA DI REX. Monogramme de Charles. ℟. ✠ ROTVNACVS CIVII. Croix.
AR. Denier : 1,81.
Coll. Lecarpentier. — Pl. III, nº 1er.

94. Mêmes légende et type. ℟. ✠ ROTVNACVS CIVI. Croix.
AR. Denier.
Coll. Charvet. — Pl. III, nº 2.

95. Mêmes légendes et types. L'S du monogramme est droit.
AR. Denier : 1,80.
Coll. Lecarpentier. — Pl. III, n° 3.

96. ✠ GIATIA DI REX. Monogramme; S retourné. ℞. ✠ RCTVMAQVS CIVIII. Croix.
AR. Denier : 1,78.
Cab. de France. — Pl. III, n° 4.

97. ✠ GRATIA DI REX. Même monogramme. ℞. ✠ ROTVNACVS CIVII. Croix.
AR. Denier : 1,69.
Coll. Lecarpentier. — Pl. III, n° 5.

98. Mêmes légende et type. ℞. ✠ ROTVMACVS CIVIV.
AR. Denier.
Coll. Lecarpentier. — Pl. III, n° 6.

99. ✠ GRATIA RI RIE ✠. Même type. ℞. ✠ ROTVNACVS CIVII. Croix.
AR. Denier : 1,61.
Coll. Lecarpentier. — Pl. III, n° 7.

100. ✠ CPATIA DI REX. Même type. ℞. ✠ ROTVMACVS CIVII. Croix.
AR. Denier : 1,61.
Coll. Lecarpentier. — Pl. III, n° 8.

101. ✠ GRATIA D-I REX. Monogramme; S droit. ℞. ✠ ROTVMACVS CIVII. Croix.
AR. Denier : 1,59.
Coll. Lecarpentier. — Pl. III, n° 9.

102. ✠ CPATIA DIDEX. Même type; S retourné. ℞. ✠ ROTVNACVS CIVII. Croix.
AR. Denier : 1,57.
Coll. Lecarpentier. — Pl. III, n° 10.

103. ✠ CPATPA CIRVIE. Même type. ℞. ✠ ROTVNACVSVII. Croix.
BILL. Denier : 1,40.
Coll. Lecarpentier. — Pl. III, n° 11.

104. ✠ GRATIA D-I REX. Même type, renversé; S droit. ℞. ✠ ROTVNACVS CIVII. Croix.
AR. Denier : 1,28.
Coll. Lecarpentier. — Pl. III, n° 12.

105. Même légende, rétrograde. Même type. ℟. ✠ ROTVMACVS CSVM, rétrograde. Croix.
AR. Denier : 1,20.
Coll. Lecarpentier. — Pl. III, n° 13.

106. ✠ CIƆATIA DI REX. Même type ; S retourné. ℟. ✠ ROTVHACVS CIVII.
AR. Obole : 0,70.
Coll. Lecarpentier. — Pl. III, n° 14.

107. ✠ GRATIA D DEX. Même type ; S droit. ℟. ✠ ROTVMACVS CIVI. Croix.
AR. Obole : 0,69.
Cab. de France. — Pl. III, n° 15.

108. ✠ GRATIA D-I REX. Même type. ℟. ✠ ROTVHACVS CIVI. Croix.
AR. Obole : 0,65.
Coll. Lecarpentier. — Pl. III, n° 16.

109. ✠ GRATIA D-I REX. Même type. ℟. ✠ ROTVMACVS CII. Croix.
AR. Obole : 0,60.
Musée monétaire, à Paris.

2e CATÉGORIE.

Pièces contemporaines de Richard Ier.

RICHARD Ier. 943—996.

110. ✠ RICHARDVS. Croix cantonnée de quatre points. ℟. ✠ ROTOMACVS. Monogramme de Charles ; S retourné.
AR. Denier : 1,55. (FILLON, *Etudes*, pag. 156, vignette.)
Coll. Rousseau. — Pl. III, n° 17.

111. ✠ RICHARDVS. Même type. ℟. ✠ ROTOAGVS. Même type ; S droit.
AR. Denier : 1,14. *(Ibid.*, pag. 157, vignette.)
Coll. Rousseau. — Pl. III, n° 18.

112. Même légende. Temple. ℟. ✠ ROTOMAGVS. Croix évidée au centre et cantonnée de quatre points.
AR. Denier : 1,30. *(Ibid.*, pag. 158, vignette.)
Coll. Rousseau. — Pl. III, n° 19.

113. ✠ RICHARDVS. Croix cantonnée de douze besants, trois par trois. ℟. ✠ ROTOMAGVS. Temple.
AR. Denier. *(Revue*, 1843, pl. 5, n° 2.)
Cab. de France. — Pl. III, n° 20.

114. ✠ RICHARDVS. Croix longue, avec deux petits croisillons accostés de deux C retournés; au-dessus et au-dessous, deux points. ℟. ROTOM CIVI. Portail écrasé.

AR. Denier : 1,25.

Pl. III, n° 21.

3ᵉ CATÉGORIE.

GUILLAUME D'HYÈMES.

115. ✠ VVILELMVS. Croix cantonnée de quatre besants. ℟. ROTOMACS. Croix évidée au centre et cantonnée de quatre croissants.

AR. Denier. (*Revue*, 1843, pl. 5, n° 1ᵉʳ.)

Cab. de France. — Pl. IV, n° 1ᵉʳ.

Le dessin de Duby, pl. 69, n° 8, porte ROTOMACIS.

L'attribution de ce denier a embarrassé les numismatistes. Les uns ont voulu le donner à Guillaume-Longue-Epée ; mais ni son type ni son style ne s'accordent avec cette attribution. D'ailleurs, ainsi que je l'ai déjà dit et qu'il ressort de la filiation non interrompue du type normand, ce prince n'a pas dû inscrire son nom sur ses monnaies. On a ensuite proposé Guillaume-le-Conquérant ; ici encore il y a désaccord entre le type et le style de ce denier et l'époque prétendue de sa fabrication. En présence de ces difficultés, M. B. Fillon a émis une troisième opinion qui semble tout concilier et qui me paraît devoir être adoptée. Selon lui, cette monnaie appartient à Guillaume, comte d'Hyèmes. Voici comment il s'exprime à cet égard (*Etudes*, pag. 159) : « Des troubles fort graves ayant éclaté à la suite de la mort de Richard Iᵉʳ, Guillaume, comte d'Hyèmes, un de ses fils cadets, en profita pour tenter, en 997, de se soustraire à la suzeraineté de Richard II, son aîné, qui fut obligé de marcher contre lui à la tête de la chevalerie normande et de s'emparer de vive force de sa personne. Le vassal rebelle fut renfermé à la tour de Rouen et ne parvint à s'évader qu'après cinq ans de captivité.

« A ce fait se rattache, selon moi, l'émission de la monnaie qui partage les avis des numismatistes les plus éclairés, et tout concourt à rendre vraisemblable son attribution à Guillaume d'Hyèmes, qui l'aura fait fabriquer tandis qu'il s'efforçait de se rendre indépendant ; son style convient bien à la fin du xᵉ siècle. La légende portant ROTOMACS pour *Rotomagus*, le poids, la croix rudimentaire du monogramme carolin qui figure sur les monnaies de Richard, et jusqu'à l'indépendance de la manière dont est conçu le type, soustrait déjà en partie à l'élément carlovingien, sont autant d'indices de son âge. »

M. B. Fillon ajoute que l'on ne doit pas être étonné de voir sur ce denier le nom de Rouen. J'ai déjà dit que c'était une légende typique pour toute monnaie normande.

4e CATÉGORIE.

Pièces au nom dégénéré de Richard Ier.

115. RICHARDVS. Croix surmontée d'un fronton de temple et accostée de deux C, dont un retourné. ℟. ✠ ROTOMACVS. Croix.
AR. Denier.
Coll. Lecarpentier. — Pl. IV, n° 2.

117. ✠ RICHARDVS. Dans le champ, un fronton de temple surmonté d'une croix ; au-dessous, ∾ au-dessus d'une barre. ℟. ✠ MARCHSVS. Croix simple.
AR. Denier.
Coll. Lecarpentier. — Pl. IV, n° 3.

5e CATÉGORIE.

Pièces avec le nom de Saint Romain.

118. ✠ RCARD : MARCHIS. Croix cantonnée de quatre besants. ℟. ✠ ROTOMA : ROMANS. Dans le champ, EPS entre quatre besants.
AR. Denier. (*Ibid.*, n° 3.)
Coll. de Reichel, à Saint-Pétersbourg. — Pl. IV, n° 4.

Le mot EPS que l'on voit dans le champ de ce denier ne signifie pas, ainsi que je l'ai déjà fait observer, qu'il ait été émis par un évêque de Rouen, comme quelques numismatistes l'ont cru ; ce mot *episcopus* s'applique à Saint Romain, évêque de Rouen au VIIe siècle, et qui en était l'apôtre et le patron. Le titre de *marquis*, que l'on voit aussi sur le dernier numéro de la catégorie précédente, se trouve, dans les chartes, joint au nom de Richard Ier aussi bien qu'à celui de Richard II.

119. ✠ ∾ C ROMAN. Croix haussée avec doubles croisillons ; en bas, deux croissants retournés pour accoster. ℟. ✠ ROTOMAC. Temple dégénéré ; au centre, une croisette ; deux croissants retournés pour accostement.
BILL. Denier : 0,92.
Musée de Rouen. — Pl. IV, n° 5.

6e CATÉGORIE.

Pièces avec le nom de Richard plus ou moins complet et le nom de Rouen très altéré.

120. ✠ RICHARDVS. Croix cantonnée de quatre besants. ℟. ✠ RCDƆMCORI. Croix haussée, accostée d'un annelet et d'un S couché.
AR. Denier. (*Revue*, 1849, pl. 2, n° 1er.)
Cab. de France. — Pl. IV, n° 6.

121. ✠ RIHARDVꙍ. Mêmes types et revers.
BILL. Denier.
Cab. de France. — Pl. IV, n° 7.

122. ✠ RIHARDVꙍ. Croix. ℞. Même légende. Dans le champ, quatre frontons de temple en croix; au centre, une croisette.
AR. Denier.
Cab. de France. — Pl. IV, n° 8.

123. ✠ RAqVꙍI. Croix cantonnée d'une croisette au 1er, d'un besant au 4e et d'un annelet aux 2e et 3e. ℞. RACOI. Même type, avec quatre points dans les cantons de la croisette.
BILL. Denier.
Pl. IV, n° 9.

124. ✠ RDVMCORI? Croix cantonnée de quatre besants. ℞. ✠ RADVꙍI. Temple dégénéré en forme de croix haussée, accosté de deux S.
BILL. Denier.
Coll. Lecarpentier. — Pl. IV, n° 10.

125. Mêmes légende et type. ℞. ✠ RATOMꙍ. Deux frontons, celui d'en bas accosté de deux points.
BILL. Denier.
Coll. Lecarpentier. — Pl. IV, n° 11.

126. ✠ ꙍEANORTI. Croix simple. ℞. Même légende. Deux frontons opposés; au centre, une croisette entre deux poteaux.
BILL. Denier.
Coll. Lecarpentier. — Pl. IV, n° 12.

127. ✠ RNCAMꙍ. Croix cantonnée d'un besant aux 1er et 4e, et d'un croissant aux 2e et 3e. ℞. RA-MOA. Deux frontons opposés; entre eux, une croisette accostée de deux poteaux de chaque côté.
AR. Denier. (*Revue*, 1849, pl. 3, n° 11.)
Pl. IV, n° 13.

128. Mêmes légendes et types. La croix est cantonnée de quatre besants.
AR. Denier.
Coll. Lecarpentier. — Pl. IV, n° 14.

129. Légende barbare. Croix cantonnée d'un besant aux 1er et 4e, et d'une croisette aux 2e et 3e. ℞. AODꙍM. Trois frontons en triangle; au centre, un S.
BILL. Denier.
Coll. Lecarpentier. — Pl. IV, n° 15.

130. Légendes barbares. Au droit, croix cantonnée d'un annelet aux 2e et 3e. ℟. Un fronton; au-dessous, un T accosté de deux croissants retournés.
BILL. Denier. (*Revue*, 1849, pl. 3, nº 12.)
Pl. IV, nº 16.

131. Mêmes légendes. Croix cantonnée de quatre besants. ℟. Quatre croisettes formant la croix; au milieu, un besant; le centre cantonné de quatre autres besants.
BILL. Denier.
Coll. Lecarpentier. — Pl. IV, nº 17.

Ces deniers sont pour la plupart contemporains de Richard II, sans qu'on puisse les lui attribuer avec certitude. Leur classification est peu facile; aussi ai-je bien pu ranger dans cette catégorie quelques monnaies qui auraient dû être rejetées plus loin.

7e CATÉGORIE.

Anonymes avec le nom seul de Rouen.

132. ✠ ROTOMAGVS. Cercle ayant au milieu une croix cantonnée de quatre besants. ℟. Sans légende. Cercle avec quatre branches terminées par de larges anneaux; à l'extrémité de chaque branche, un petit fronton de temple avec un point au centre.
AR. Denier : 0,87. (POEY D'AVANT, nº 113, et pl. 2, nº 1er.)
Coll. Voillemier, à Senlis, et Lecarpentier, à Honfleur. — Pl. IV, nº 18.

133. Mêmes légende et type. ℟. Croix évidée au centre et cantonnée de quatre besants; au-dessus, un fronton de temple; à droite, un large annelet.
BILL. Denier.
Coll. Lecarpentier. — Pl. IV, nº 19.

En publiant la première de ces pièces (*Descript.*, nº 115), j'avais pensé que ce pouvait être un monnayage exceptionnel; le nouveau denier que m'a fourni la collection de M. Lecarpentier prouve le contraire. C'est au commencement du XIe siècle qu'il faut faire remonter leur fabrication.

8e CATÉGORIE.

Anonymes avec le titre de duc de Normandie.

134. Fronton en haut avec un point au centre, accosté de deux S dont un retourné; au-dessous, fragment du temple avec quatre colonnes; de chaque côté, un large annelet. ℟. NORM... Même type.
Coll. Thomas, à Rouen. — Pl. IV, nº 20.

135. Mêmes légendes et types. Variété de coin. Les S sont plus allongés et plus grêles.
AR. Denier.
Coll. Thomas. — Pl. IV, n° 21.

136. Mêmes légende et type, sauf que le temple a trois colonnes.
AR. Denier.
Coll. Thomas, à Rouen. — Pl. V, n° 1er.

137. Sans légende. Type particulier du temple normand; il y a un fronton supérieur et deux lignes recourbées qui en descendent; de chaque côté, un large annelet; au-dessous, une croisette; en haut, deux besants. ℟. ✠ DVX NORMAN... Croix cantonnée de quatre besants.
AR. Denier.
Coll. Thomas, à Rouen, et Lecarpentier, à Honfleur. — Pl. V, n° 2.

138. Mêmes types, avec ✠ NORMAN DVX.
AR. Denier.
Coll. Thomas, à Rouen. — Pl. V, n° 3.

139. Même type, avec ✠ NORMANNA.
AR. Denier.
Coll. Thomas. — Pl. V, n° 4.

140. Même type. Le fronton est accosté de deux C retournés. ℟. ✠ NORMANNA. Même type.
AR. Denier.
Coll. Thomas. — Pl. V, n° 5.

141. Un fronton en forme de croix haussée, et accosté de points. ℟. ✠ NORMANNA. Croix cantonnée de quatre besants en forme d'annelets.
AR. Denier.
Coll. E. Pouchet, à Rouen. — Pl. V, n° 6.

Ces curieux deniers appartiennent presque tous à M. Thomas, avocat à Rouen, qui m'en a gracieusement abandonné la publication. Je voudrais bien faire honneur à sa générosité et tirer bon parti de son trésor; j'avoue mon insuffisance. Je n'ai pas pu apurer les nombreuses questions que soulève ce singulier monnayage; mais je ne vois dans l'histoire de Normandie aucun fait qui puisse l'expliquer. Pourtant on ne peut pas regarder ces types comme un simple essai; leur variété prouve qu'il y a eu plusieurs émissions consécutives. Il est par conséquent évident que nous avons ici sous les yeux les produits d'un seul atelier, auquel ces légendes insolites servaient de différent. M. Thomas en possède soixante exemplaires; le Cabinet de France et M. Lecarpentier en ont aussi

quelques-uns; moi-même j'en ai publié un (pl. 25, n° 6 de ma *Descript.)*, mais sa mauvaise conservation ne m'avait pas permis d'en reconnaître la légende.

N'ayant pas une seule conjecture plausible à émettre, je m'abstiens, espérant que quelque numismatiste plus heureux ou plus habile pénétrera un tel mystère.

9e CATÉGORIE.

Pièces à légendes complètement barbares.

142. Croix cantonnée de quatre points. ℟. Quatre frontons et une croisette formant la croix.
AR. Denier.
Coll. Lecarpentier. — Pl. V, n° 7.

143. Même type. ℟. Carré placé en losange; au centre, une croisette cantonnée de quatre besants.
AR. Denier.
Coll. Lecarpentier. — Pl. V, n° 8.

144. Même type. ℟. Une croisette et trois T formant la croix, quatre besants pour cantonner; au centre, un large besant.
AR. Denier. (*Revue,* 1849, pl. 3, n° 16.)
Pl. V, n° 9.

145. Croix cantonnée d'un annelet aux 1er et 4e. ℟. Un fronton; au-dessous, un T accosté de deux courts poteaux.
AR. Denier.
Cab. de France. — Pl. V, n° 10.

146. Croix cantonnée de quatre besants. ℟. Un fronton haussé; au-dessous, un jambage allongé de deux traits transversaux; à la hauteur du fronton, deux larges annelets entre deux billettes; au-dessous, deux besants, et au centre, quatre besants.
AR. Denier. (*Revue,* 1849, pl. 3, n° 19.)
Pl. V, n° 11.

147. Mêmes types, sauf qu'il n'y a que deux billettes au-dessus des annelets accostant le fronton.
AR. Denier. (*Revue,* 1849, pl. 3, n° 18.)
Pl. V, n° 12.

148. Mêmes types. Les annelets sont attachés aux angles du fronton; quatre besants pour accoster.
AR. Denier.
Coll. Lecarpentier. — Pl. V, n° 13.

149. Croix cantonnée d'une croisette aux 1er et 4e, et d'un besant aux 2e et 3e. ℟. Trois frontons en triangle ; au centre, une croisette.
AR. Denier.
Coll. Lecarpentier. — Pl. V, n° 14.

150. Croix cantonnée d'un besant aux 2e et 3e. ℟. Même type des trois frontons ; au centre, un besant.
AR. Denier.
Coll. Lecarpentier. — Pl. V, n° 15.

151. Mêmes types. La croix est cantonnée de quatre besants.
AR. Denier.
Coll. Lecarpentier. — Pl. V, n° 16.

152. Mêmes types. Il n'y a rien au centre des trois frontons.
AR. Denier.
Coll. Lecarpentier. — Pl. V, n° 17.

153. Mêmes types. Un besant au centre des frontons.
AR. Denier.
Coll. Lecarpentier. — Pl. V, n° 18.

154. Même type. ℟. Deux frontons ; entre eux, un poteau accosté d'un besant entre deux croisettes.
AR. Denier. (*Revue,* 1849, pl. 3, n° 13.)
Pl. V, n° 19.

155. Mêmes types. Entre les deux frontons, deux poteaux en sautoir cantonnés de quatre besants.
AR. Denier. (*Revue,* 1849, pl. 3, n° 14.)
Pl. V, n° 20.

156. Mêmes types, sans cantonnement pour le sautoir.
AR. Denier.
Coll. Lecarpentier. — Pl. V, n° 21.

157. Mêmes types. Quatre besants pour cantonner.
AR. Denier.
Coll. Lecarpentier. — Pl. VI, n° 1er.

158. Même type. ℟. Une croisette entre deux larges annelets ; au-dessus et au-dessous, un poteau couché.
AR. Denier.
Pl. VI, n° 2.

159. Même type. Deux poteaux couchés; au-dessous, deux annelets et une croisette.
AR. Denier.
Coll. Lecarpentier. — Pl. VI, n° 3.

160. Même type. Un fronton en forme de croix haussée; le croisillon cantonné de deux besants.
AR. Denier.
Coll. Lecarpentier. — Pl. VI, n° 4.

161. Même type. Le fronton n'a pas de croisette supérieure.
AR. Denier.
Coll. Lecarpentier. — Pl. VI, n° 5.

162. Même type. ℟. Même type. Deux T et deux besants pour accoster; plus bas, deux annelets.
AR. Denier.
Coll. Lecarpentier. — Pl. VI, n° 6.

163. Mêmes types. Le fronton est accompagné de deux autres petits frontons.
AR. Denier.
Coll. Lecarpentier. — Pl. VI, n° 7.

164. Croix cantonnée d'un croissant aux 1er et 4e, et d'un besant aux 2e et 3e. ℟. Un fronton ayant un point au centre; au-dessous, deux cercles ayant chacun un A au centre; au milieu, un besant.
AR. Denier.
Coll. Lecarpentier. — Pl. VI, n° 8.

165. Croix cantonnée de quatre besants. ℟. Un fronton: au-dessous, deux poteaux en sautoir; au centre, un besant.
AR. Denier.
Coll. Lecarpentier. — Pl. VI, n° 9.

166. Même type. ℟. Deux temples dégénérés et juxtaposés: au-dessous, deux annelets.
AR. Denier.
Coll. Lecarpentier. — Pl. VI, n° 10.

167. Même type. Quatre frontons, dont deux renversés, liés par deux poteaux; au-dessus, un besant; au-dessous, un annelet.
AR. Denier.
Coll. Lecarpentier. — Pl. VI, n° 11.

168. Mêmes types. Quatre poteaux pour lier les frontons.
AR. Denier. (*Revue*, 1849, pl. 3, n° 15.)
Coll. Mallet, à Amiens. — Pl. VI, n° 12.

169. Même type. Deux frontons ; au-dessus, une croisette; au-dessous, deux larges annelets.
AR. Denier.
Coll. Lecarpentier. — Pl. VI, n° 13.

170. Même type. ℟. Un fronton ; au-dessous, une croisette ; au centre, ∾ accosté de deux besants.
AR. Denier.
Coll. Hoffmann. — Pl. VI, n° 14.

171. Même type. Variété de coin.
AR. Denier.
Coll. Lecarpentier. — Pl. VI, n° 15.

172. Mêmes types. Un T au lieu de croisette.
AR. Denier.
Coll. Hoffmann. — Pl. VI, n° 16.

173. Même type. ℟. Un temple dégénéré avec poteaux ; au-dessous, deux larges annelets.
AR. Denier.
Cab. de France. — Pl. VI, n° 17.

174. Mêmes types. Fronton carré.
AR. Denier.
Coll. Lecarpentier. — Pl. VI, n° 18.

175. Même type. ℟. Deux frontons attachés à deux longs poteaux.
AR. Denier.
Cab. de France. — Pl. VI, n° 19.

176. Croix cantonnée d'un croissant aux 1er et 4e, et d'un besant aux 2e et 3e. ℟. Temple dégénéré ; au centre, une croisette ; au-dessous, trois besants.
AR. Denier.
Coll. Lecarpentier. — Pl. VI, n° 20.

177. Mêmes types. Un temple dégénéré.
AR. Denier.
Cab. de France. — Pl. VI, n° 21.

Que dire de ces laides monnaies, sinon que la grande variété de leurs types prouve de nombreuses émissions et que leur fabrique fait peu d'honneur aux puissants ducs de Normandie ? On aurait lieu de s'étonner de ce que de si grands princes aient apporté si peu de soin à leur monnayage, si l'on ne savait quel intérêt ils avaient à altérer les espèces fabriquées dans leurs ateliers. Le bénéfice qu'ils en retiraient passait avant toute autre considération.

C'est au XI[e] siècle que l'on place la fabrication de ces deniers. La composition du trésor de Châteauneuf, qui, ainsi que je l'ai déjà dit, en contenait un grand nombre, démontre qu'ils appartiennent à cette époque.

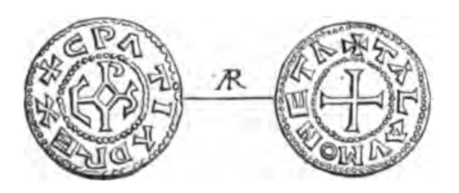
J'ai aussi expliqué comment et pourquoi, de la seconde moitié du XI[e] siècle à la fin du XII[e], les espèces normandes avaient été remplacées par des monnaies étrangères au pays. Pendant cette période, il ne paraît pas que les ducs aient monnayé en leur nom; du moins il n'en est parvenu aucun spécimen jusqu'à nous. Les successeurs de Guillaume-le-Conquérant ne furent donc pas moins avides que lui, et pas un d'eux ne voulut signaler son passage au pouvoir par ce genre de preuves matérielles. A cette époque apparemment on se préoccupait peu de ce que dirait la postérité. Cela est pourtant assez extraordinaire de la part de Richard-Cœur-de-Lion, qui, en Poitou et en Aquitaine, a tant multiplié ses espèces.

LE TALOU.

Le Talou était un *pagus* de l'ancienne Normandie, situé entre le Vimeu, la mer, le pays de Caux, le *pagus Rotomagensis* et la vallée de Brai. Il prit son nom de la rivière de Telles, aujourd'hui la Béthune ou rivière de Neufchâtel. Lorsque, vers 1040, Guillaume, comte de Talou, fonda le château d'Arques, ce *pagus* perdit son nom, pour prendre celui de comté d'Arques.

La première mention du Talou, sous la dénomination de *pagus tellau*, remonte à l'année 660. Il conserva cette appellation latine, presque sans variation, jusqu'au-delà du milieu du IX[e] siècle; on ne le trouve, en effet, mentionné qu'une seule fois sous le nom de *pagus talanus*, dans une charte de Charles-le-Chauve. Plus tard, on l'appela *Talou*. *(Rev. des prov. de l'Ouest, Nantes, Guéraud, 1857, pag. 658.)*

On ne possède jusqu'à présent qu'un seul denier attribué au Talou. Cette pièce, restée unique, est passée de la collection Rousseau au Cabinet de France; en voici la description :



178. ✠ CPATIA D REX. Monogramme de Charles. ℞. ✠ TALAV MONETA. Croix.
AR. Denier : 1,71.
Cab. de France.

Dans le catalogue de la collection Rousseau (pag. 161, n° 366), M. de Longpérier a proposé d'attribuer cette monnaie à Talau-du-Conflent, très petite localité du Roussillon. Il se fonde uniquement sur la similitude du nom et sur la difficulté de prouver qu'au IXe siècle le Talou s'appelât *Tellau*.

M. Achille Colson, dans ses *Recherches sur les monnaies du Roussillon* (pag. 20), adopte cette attribution, sans ajouter d'autres preuves à l'appui. Il fait seulement observer que l'altération du monogramme de la légende de l'avers et la forme insolite du revers semblent indiquer une fabrication postérieure au règne de Charles-le-Chauve, de sorte que, selon lui, cette monnaie pourrait appartenir aux comtes de Cerdagne.

Je suis d'avis qu'il faut restituer ce denier au Talou, où les ducs de Normandie l'auront fait frapper. Tout semble, en effet, le démontrer. L'objection de M. de Longpérier sur l'ancien nom latin du Talou est facile à détruire, puisqu'il est certain qu'il a porté celui de *Tellau* justement à l'époque présumée de l'émission de cette monnaie. On n'a qu'à consulter, à ce sujet, les savants travaux de M. Auguste Leprévost. Ce qui me paraît plus convaincant encore, c'est le style de ce denier, qui est identique à celui des deniers que l'on ne peut pas refuser aux ducs de Normandie; la légende de l'avers est aussi altérée de la même manière. Que l'on jette les yeux sur la planche III, et l'on verra qu'il n'y a plus de doute possible.

ÉVREUX (Comté d').

Richard Ier, duc de Normandie, créa le comté d'Evreux, en 989, en faveur de Robert, son fils naturel. En 1200, Amauri III le céda à Philippe-Auguste, qui en avait déjà conquis une partie. La couronne le posséda jusqu'en 1307. Alors Philippe-le-Bel le donna en apanage à son frère Louis. En 1397, Charles-le-Noble, roi de Navarre, en fit la cession à Charles V, et il se trouva de nouveau réuni à la couronne. Il est inutile, pour l'étude de la numismatique, de pousser plus loin la filiation des comtes d'Evreux. Je dirai seulement que ce comté passa, en 1569, à François, duc d'Alençon, et, au milieu du XVIIe siècle, à la maison de Bouillon.

Philippe de Longueville et Charles-le-Mauvais sont les seuls, parmi les comtes d'Evreux, qui paraissent avoir exercé le droit monétaire. Le dernier le fit si audacieusement, qu'il copia presque toutes les monnaies royales. M. Lecointre-Dupont, dans

ses *Lettres sur l'histoire monétaire de la Normandie*, s'est occupé des monnaies des comtes d'Evreux et a donné d'utiles renseignements à ce sujet.

COMTES D'ÉVREUX.

Maison de Normandie.

ROBERT, 989—1037.
RICHARD, 1037—1067.
GUILLAUME, 1067—1118.
AMAURI Ier, 1118—1137.
AMAURI II, 1137—1140.
SIMON-LE-CHAUVE, 1140—1181.
AMAURI III, 1181—1200.

Maison de France.

LOUIS DE FRANCE, 1307—1319.
PHILIPPE-LE-BON, 1319—1343.
CHARLES-LE-MAUVAIS, 1343—1387.
CHARLES-LE-NOBLE, 1387.

PHILIPPE DE LONGUEVILLE. 1356 ou 1357.

179. Couronne. PhVS NAVARRE. Croix à long pied. 2e légende, illisible. ℟. TV RONVS CIVIS. Châtel. Bordure de lis.
BILL. Gros.
Coll. Rousseau. — Pl. VII, n° 13.

180. Couronne. PhS. NAVAR... Croix à pied. 2e légende : BENEDCT, &c. ℟. ✠ TVRONVS... Châtel. Bordure de lis.
BILL. Gros : 2,50.
Coll. Griolet, à Genève.

Ces deux gros sont à un titre très bas; leur rareté est très grande. Il serait à désirer qu'on en rencontrât un exemplaire assez bien conservé pour fournir un dessin plus complet. Leur attribution à Philippe-le-Bon (1319 à 1343) avait d'abord été proposée. M. Lecointre-Dupont en a fait justice dans son *Appendice* à ses lettres, pag. 144, et les donne à Philippe de Longueville, qui les aurait fait fabriquer, en 1356 ou 1357, pendant la captivité de son frère Charles-le-Mauvais. L'absence du mot REX, que M. de Longpérier avait cru voir en décrivant un de ces gros dans le catalogue de la collection Hyver, donne beaucoup de vraisemblance à la conjecture de M. Lecointre-Dupont. Pour les donner à Philippe-le-Bon, il faudrait établir que ce prince a été l'inventeur de ce type; il est bien plus croyable que c'est une imitation de la monnaie royale. Or, comme les gros à la queue ne paraissent avoir été émis qu'en 1346, au nom de Philippe de Valois, il en résulte que ceux-ci ne peuvent être attribués à Philippe-le-Bon, qui était mort en 1343.

CHARLES-LE-MAUVAIS. 1343—1387.

181. ✠ KAROLVS : DEI : GRA : NAVARRE : REX. Figure assise sur une chaise à six fuseaux, tenant de la main droite une épée à l'épaule; la gauche appuyée sur un écu à cinq lis, dont quatre engagés. ℟. ✠ XPE : VINCIT. Croix feuillée et terminée par des trèfles dans quatre demi-arcs de cercle.

OR. Ecu : 4,61. (*Revue*, 1843, pl. 110, vignette.)

Coll. Boilleau, à Tours. — Pl. VII, n° 2.

182. ✠ KOLVS : DEI : GRA NAVARORV : REX. Figure debout dans un campanile à quatre fuseaux, et tenant un sceptre fleurdelisé de la main droite. ℟. ✠ XPE : VINCIT : XPE : REGINAT : XPE : IMPERAT. Croix feuillée et ornée, cantonnée de quatre lis.

OR. Ecu.

Coll. Ramon-Vidal, à Barcelone.



183. KAROLVS DEI GRA; les mots séparés par des losanges. Croix cantonnée d'une étoile aux 2e et 3e. Légende extérieure : BNDICTV, &c. ℟. Etoile : MONETA : DVPLEX : ALBA; en dehors, bordure de lis. Dans le champ, K'OLS NAVRO REX en trois lignes.

BILL. Blanc : 3,53. (*Revue*, ibid., pag. 112, vignette; POEY D'AVANT, n° 124.)

Coll. Lecointre-Dupont, à Poitiers, dr Leger, à Alençon. — Pl. VII, n° 3.

184. ✠ KOLVS DEI GRA. Croix coupant la légende et cantonnée de quatre couronnes. Légende extérieure : BNDICTV, &c. ℟. ✠ NAVARORVM * REX. Lis sans nombre. Bordure de lis.

BILL. Blanc au lis. (DUBY, pl. 18, n° 4.)

Pl. VII, n° 4.

185. KAR. DEI. GRA REX. FRA. NAVARE. Couronne dans le champ. ℟. ✠ SIT. NOMEN. DOMINI BENEDICTM. Croix échancrée dans un cercle sur lequel s'appuient intérieurement six lobes contenant chacun une fleur de lis.

AR. Gros. (DUBY, pl. 18, n° 2.)

Pl. VII, n° 5.

Les deux derniers numéros ne sont connus que par le dessin de Duby. Il n'est pas à ma connaissance qu'ils aient été retrouvés en nature.

186. ✠ K . DEI . GRA . NAVARRE . REX. Croix cantonnée de quatre couronnes. ℟. COMES . EBROICENSIS. Ecu couronné aux armes de Navarre.
BILL. Blanc : 3,40. (DUBY, pl. 18, n° 1er.)
Musée de la société archéologique de Montpellier. — Pl. VII, n° 6.

M. Lecointre-Dupont dit qu'il faut donner cette monnaie à Charles-le-Noble. La raison sur laquelle il s'appuie me paraît un peu spécieuse, c'est pourquoi je crois devoir la rendre à Charles-le-Mauvais, surtout à cause de la ressemblance de la légende avec celle de la pièce que je fais connaître n° 188.

187. ✠ KAROLVS : REX. Croix. 2e légende : BNDICTV, &c. ℟. DE : NAVARRA. Châtel tournois surmonté d'une croisette ; bordure des chaînes de Navarre en sautoir dans onze cercles.
AR. Gros. (*Revue*, 1843, pag. 113, vignette.)
Pl. VII, n° 7.

188. K . DE . NAVARRA . REX. Couronne dans le champ. ℟. COMES EBROICEN. Croix fleurdelisée et coupant la légende, cantonnée de quatre lis attachés.
AR. Sol couronnat : 1,70. (B. FILLON, *Etudes*, pag. 162, vignette.)
Coll. Testas, à Bordeaux, et Lecarpentier, à Honfleur. — Pl. VII, n° 8.

Cette dernière pièce est la copie servile des sols couronnats de Provence.

189. Couronne. KAROLVS : RE. Croix. ℟. NAVARRE. Châtel tournois surmonté d'une croisette, et dont les deux poteaux sont terminés par des lis.
BILL. Denier. (*Revue*, 1843, pag. 113, vignette.)
Pl. VII, n° 9.

190. Autre avec REX.
(*Ibid.*)
Coll. Lecointre-Dupont, à Poitiers.

191. ✠ KAROLVS : REX. Croix. ℟. DE : NAVARRA. Châtel simple.
BILL. Denier : 0,92. (POEY D'AVANT, n° 125, et pl. 2, n° 10.)
Pl. VII, n° 10.

192. ✠ KAROLVS : DEI : GRA. Croix. ℟. ✠ DE : NAVARRE : REX. Buste couronné de face.
AR. Denier : 0,76. (B. FILLON, *Etudes*, pl. 5, n° 12.)
Coll. de Crouy, à Compiègne, et Lecarpentier, à Honfleur. — Pl. VII, n° 11.

193. ✠ KAO DTV RROPA. Couronne dans le champ. ℟. ✠ MONETA DVPLEX. Croix fleurdelisée à branches égales.

BILL. Double parisis : 1,14. (POEY D'AVANT, n° 126, et pl. 2, n° 11.)

Pl. VII, n° 12.

Ce double parisis est l'imitation exacte de ceux du roi Jean. Il est à si bas titre que ce n'est qu'une feuille de cuivre revêtue d'une espèce de vernis noir qui ne paraît pas accidentel, et que j'ai retrouvé sur d'autres pièces émises par les faussaires anciens. Toutefois, comme Charles-le-Mauvais n'était pas fort scrupuleux, il serait bien possible qu'il fût l'auteur de ce méfait.

Peut-être dans les monnaies ci-dessus en est-il qui appartiennent à Charles-le-Noble ; leur distinction est fort difficile à établir.

BEAUMONT-LE-ROGER.

Cette ville, située près d'Évreux, avait le titre de comté. C'est à tort que quelques auteurs tels que Leblanc, Duby, Choppin, ont cru que ses possesseurs avaient le droit de monnayer. Nous avons vu qu'en Normandie ce droit n'appartenait qu'au duc. Ce qui les a mis en erreur, c'est la cession faite, en 1322, par Robert, comte de Beaumont-le-Roger et sire de Meun, à Charles-le-Bel du droit qu'il avait de battre monnaie. Cette cession ne s'applique qu'à la monnaie de Meun.

BRETAGNE.

La Bretagne a établi sa nationalité dès la fin du IVe siècle, et l'a conservée jusqu'en 1532, date de sa réunion à la couronne de France. Ainsi, comme le font observer les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, elle a été dans sa mouvance pendant onze cents ans environ. Des rois, des comtes, puis des ducs l'ont successivement gouvernée. Jusqu'au IXe siècle, les phases de son histoire importent peu à la numismatique, du moins pour la partie dont je m'occupe. Conquise par Charlemagne, elle passa à ses successeurs ; mais là, comme ailleurs, leurs mains ne furent pas assez fortes pour empêcher les tentatives d'indépendance des seigneurs. Aussi, dès 824 ou 825, voit-on Nominoé, que Louis-le-Débonnaire avait créé duc ou gouverneur de Bretagne, rester un moment fidèle à ce prince, puis suivre l'exemple des autres feudataires français, en secouant le joug de la royauté. A la mort de Louis, arrivée en 840, Nominoé prit même le titre de roi. La Bretagne fut régie par des comtes, depuis 874 jusqu'en 992.

A cette époque, Geoffroi Ier prit le titre de duc, que ses successeurs conservèrent. Anne, la dernière duchesse, ayant épousé, en 1491, Charles VIII, roi de France, puis en 1499, le roi Louis XII, la Bretagne passa sous la domination française. A la mort d'Anne, arrivée en 1513, Louis XII céda le duché à sa fille Claude. Celle-ci, devenue reine de France, transporta ce don à François Ier, son époux, qui, après la mort de sa femme, réunit définitivement la Bretagne à la couronne. Les Etats de la province avaient d'ailleurs demandé cette réunion.

Avec une si longue existence, la numismatique bretonne ne peut pas s'empêcher d'être fort riche. Elle a été l'objet de nombreuses recherches. Les travaux, d'abord sans critique, et entrepris parfois dans le but de servir des prétentions absurdes, ne méritent guère qu'on s'y attache; l'ivraie y est trop abondante, et le bon grain trop rare. Ce n'est, à proprement parler, que de nos jours que le flambeau qui devait nous éclairer a été allumé. J'ai personnellement à me féliciter, non pas d'avoir apporté la lumière dans le chaos, mais d'y avoir aidé, en faisant connaître un grand nombre de monnaies intéressantes.

Très récemment, un jeune numismatiste breton, M. Bigot, réunissant et coordonnant tous les travaux faits avant lui, a enfin élevé un monument digne de sa province en nous donnant la monographie presque complète de ses monnaies. Cet auteur nous apporte d'immenses matériaux; ses recherches ont été si approfondies, qu'il ne laisse que peu de chose à glaner après lui. J'aurai pourtant quelques pièces importantes à ajouter à son butin; mais il n'y a pas lieu de s'en étonner, mes investigations ayant compris toutes les collections de la France et quelques-unes de l'étranger.

Le travail de M. Bigot me sera très utile, et si, dans chaque province, les collecteurs de monnaies avaient suivi son exemple, ma tâche eût été singulièrement simplifiée. Les monographies offrent un grand avantage. Ceux qui les édifient, ayant sous les yeux la plus grande masse possible de matériaux, courent moins le risque de s'égarer. Ils peuvent, en établissant des comparaisons toujours utiles, présenter des attributions plus certaines et rectifier celles qui ont été proposées; aussi adopterai-je, en général, celles de M. Bigot. Je dois cependant faire une restriction. Cet auteur ne me servira de guide qu'à partir du monnayage ducal, les origines du monnayage féodal en Bretagne ne me paraissant pas avoir été étudiées par lui avec autant de sûreté de coup d'œil que le reste. C'est, il faut en convenir, la partie la plus ardue, et M. Bigot avoue qu'il n'est point sûr de ne pas s'être égaré. Je proposerai mes doutes et établirai ma classification; les numismatistes seront les juges du procès.

Séduits et entraînés par un esprit de nationalité qui n'abandonne jamais entièrement les enfants de cette belle province, les numismatistes de la Bretagne ont cherché à établir que le monnayage de leur pays avait quelque chose d'exceptionnel. Il n'en est rien pourtant; et si l'on fait la part de quelques déviations amenées, les unes par des

événements dont les causes ne nous sont pas toujours connues, les autres par la fantaisie et le caprice, on arrive à voir que ce monnayage rentre tout à fait dans la loi commune ; c'est ce que je crois être sûr de démontrer.

Avant d'opérer cette démonstration, il y a lieu de faire remarquer un fait qui, s'il n'était pas connu, pourrait amener de la confusion dans le classement que je me propose d'établir ; c'est qu'au xe siècle et au commencement du xie il y a eu en Bretagne plusieurs ateliers qui fonctionnèrent à la fois, et qui, cependant, employèrent simultanément la formule *Redonis civitas*. Dès lors il ne faut pas s'étonner que l'on ait introduit çà et là quelques variantes dans les légendes, tout en conservant le nom du chef-lieu de la province.

On ne doit donc pas, par conséquent, chercher à classer toutes les monnaies de cette période à la suite les unes des autres, comme si elles sortaient toutes de la même officine. Il est préférable, au contraire, de chercher purement et simplement à se rendre compte de la date de leur émission. C'est ce que, jusqu'à présent, n'ont pas fait les numismatistes bretons, qui, cédant au désir de doter leurs rois de quelques monuments monétaires, ont été obligés, pour y parvenir, d'établir des attributions qui ne sont pas toujours d'accord avec le style des monnaies et les vrais principes qui, en Bretagne, comme ailleurs, régirent le monnayage féodal à ses débuts.

En publiant, il y a cinq ans, la description des monnaies de ma collection, j'émettais des doutes au sujet de certaines pièces que l'on tenait en réserve et que l'on voulait attribuer à des rois bretons. Aujourd'hui qu'elles sont produites, on peut en raisonner en connaissance de cause. Mon opinion est à peu près la même qu'alors, c'est-à-dire que je refuse de lire le nom de tel ou tel de ces princes sur les monnaies en question, tout en reconnaissant qu'elles ont été fabriquées par quelques-uns d'entr'eux, mais seulement dans la seconde moitié du xe siècle, et non antérieurement ; avis que partage en tout point mon confrère B. Fillon.

Cela posé, l'ensemble des monnaies connues jusqu'à présent nous permet d'établir la filiation suivante :

1° De 851 jusqu'à la fin de la première moitié du xe siècle, le type royal rennois de Charles-le-Chauve, immobilisé, fut pour ainsi dire seul employé dans tous les ateliers de la Bretagne. Il y eut cependant encore continuation du monnayage local à Nantes, pendant une période assez longue.

2° Vers le milieu du xe siècle, le type royal fut altéré d'une manière très sensible. La légende du revers subit une transformation ; ce qui dut se passer sous Alain-Barbe-Torte.

3° Pendant les règnes de Drogon, Hoël, Gwerech, Conan-le-Tort et Geoffroi Ier (952—1008), le monogramme royal perdit insensiblement sa forme primitive. Les légendes devinrent peu à peu féodales ou communales, selon les conditions sociales dans lesquelles se trouvèrent les localités où les monnaies furent frappées. Cette

transformation commença peut-être à s'opérer dès la fin du règne d'Alain-Barbe-Torte.

4° Sous Alain III, le type royal fut complètement remplacé par le type seigneurial. Ce prince imita celui d'Eudes-l'Ancien, comte de Déols.

5° Conan II créa ou plutôt adopta un type, qui fut lui-même immobilisé ensuite et subit avec le temps maintes altérations.

A dater de ce moment, les empreintes deviennent plus faciles à suivre dans leurs variations.

Après, arriva le type à la croix ancrée, qui dura longtemps; puis vint celui où apparurent les armoiries, et que M. Bigot appelle période de Dreux. Il se maintint, avec de nombreuses modifications, jusqu'à Charles de Blois. Ce duc, ainsi que ses successeurs, s'attacha à copier servilement les espèces des rois de France. On sait quels démêlés surgirent de ces odieuses contrefaçons. Depuis cette époque, quelques types purement bretons furent employés par-ci par-là; mais ce fut toujours l'imitation des monnaies royales et de quelques autres monnaies étrangères qui domina.

En finissant cet exposé de la filiation du type des monnaies de Bretagne, je ne dois pas passer sous silence deux articles que M. A. de Barthélemy a insérés dans la *Revue* de 1856, où il cherche à éclaircir les origines du monnayage de cette province. Je suis, en général, d'accord avec lui; il n'y a que quelques points sur lesquels nous différons d'opinion. J'y reviendrai.

En Bretagne, ainsi qu'en Normandie, aucun seigneur particulier ne frappa monnaie. Les comtes de Penthièvre seuls émirent des espèces en leur nom; mais, comme le fait observer M. de Barthélemy dans son *Manuel de numismatique*, ils ne reconnaissaient pas la suprématie de leurs aînés et, comme eux, prenaient le titre de ducs des Bretons.

ROIS, COMTES ET DUCS DE BRETAGNE.

Nomenoé, 846—851.
Erispoé, 851—857.
Salomon, 857—874.
Gurwand et Pasqweten, 874—877.
Judicael et Alain Ier le Grand, 877—907.
Gurmailhon, 907—930.
Juhel-Bérenger, 930—937.
Alain II Barbe-Torte, 937—952.
Drogon, 952—953.
Hoel Ier, 953—980.
Gwerech, 980—990.
Conan Ier le Tort, 990—992.
Geoffroi Ier, 992—1008.
Alain III, 1008—1040.
Eudon de Penthièvre, 1040—1062.
Conan II, 1062—1066.
Hoel II, 1066—1084.
Geoffroi, comte de Rennes, 1084—1085.
Alain IV Fergent, 1084—1112.
Conan III le Gros, 1112—1148.
Hoel III, 1148—1156.
Eudon, 1148—1158.
Geoffroi, comte de Nantes, 1156—1158.
Conan IV le Petit, 1158—1169.

Geoffroi II, 1169—1186.
Constance, 1186—1196.
Arthur Ier, 1196—1203.
Guy de Thouars, 1203—1206.
Philippe-Auguste, 1206—1213.
Pierre Mauclerc, 1213—1237.
Jean Ier le Roux, 1237—1286.
Jean II, 1286—1305.
Arthur II, 1305—1312.
Jean III le Bon, 1312—1341.
Charles de Blois, 1341—1364.
Jean de Montfort, 1364—1399.
Jean V, 1399—1442.
François Ier, 1442—1450.
Pierre II, 1450—1457.
Arthur III, 1457—1458.
François II, 1458—1488.
Anne, 1488—1514.

RENNES.

194. ✠ CRATIA D-I REX. Monogramme de Charles. ℟. ✠ HREDO̶NIS CIVITAS. Croix.
AR. Denier : 1,63. (Bigot, pl. 4, n° 10.)
Cab. de France; coll. Aussant, Bigot et Dobrée. — Pl. VIII, n° 1er.

195. Mêmes légendes et types.
AR. Obole : 0,65. (*Ibid.*, pl. 4, n° 11.)
Coll. Hupier, à Alençon. — Pl. VIII, n° 2.

Ces deux monnaies sont purement royales; je ne les donne que pour faire connaître le type qui fut immobilisé.

1re PÉRIODE.

196. ✠ GRATIA D-I REX. Même type. ℟. ✠ REDO̶NIS CIVITAS. Croix.
AR. Denier : 1,63. (Bigot, pl. 5, n° 1er; *Revue*, 1846, pl. 5, n° 2.)
Coll. Dobrée et Bigot. — Pl. VIII, n° 3.

197. ✠ GRATIA I... REX. Monogramme carolin dégénéré. ℟. ✠ REDO̶NIS... VTAS. Croix cantonnée d'un besant au 1er.
AR. Denier : 1,09. (Bigot, pl. 5, n° 2.)
Coll. Aussant, à Rennes. — Pl. VIII, n° 4.

198. Légende incertaine. Débris du monogramme carolin. ℟. ✠ RDN CIVITAS. Croix cantonnée de quatre points.
AR. Denier.
Coll. Thomsen, à Copenhague. — Pl. VIII, n° 5.

199. ✠ GRATIA D-I RIX. Monogramme carolin dégénéré et renversé. ℟. ✠ RIDONICΩ CIAS. Croix pattée.
BILL. Denier : 1,03. (Bigot, pl. 5, n° 5.)
Coll. Dobrée. — Pl. VIII, n° 6.

Sur ces quatre pièces, le monogramme carolin va successivement en s'altérant. M. Bigot donne le n° 196 à Nominoé, le n° 197 à Erispoé, et le n° 199 à Juhel-Bérenger. On ne saurait trop protester contre ces attributions purement arbitraires; surtout contre celles des deux premiers deniers, qui sont à coup sûr postérieurs à la date qu'on leur assigne. Quant au troisième, il appartient évidemment à la première moitié du x[e] siècle. M. Bigot n'a pas connu le n° 198.

2[e] PÉRIODE.

200. GRATIA D-I RIX. Monogramme carolin dégénéré. ℟. ✠ VRBI∾ RIDON∾. Croix pattée.
BILL. Denier : 1,30. (BIGOT, pl. 5, n° 3.)
Coll. Dobrée et Bigot. — Pl. VIII, n° 7.

Le type royal commence à se déformer d'une manière plus sensible ; la légende du revers subit une transformation. L'émission de ce denier, vers le règne de Gurwand et Pasqweten, indiquée par M. Bigot, est d'accord avec le style de cette pièce.

3[e] PÉRIODE.

201. ✠ DVX BRITAHHIE. Monogramme carolin très dégénéré et formant un large carré au centre. ℟. ✠ REDONIS CIVITAS. Croix pattée, cantonnée d'un croissant renversé aux 1[er] et 2[e].
BILL. Denier : 1,03. (BIGOT, pl. 5, n° 7.)
Coll. Dobrée. — Pl. VIII, n° 8.

202. Légende illisible. Monogramme très dégénéré. ℟. ✠ IRVITI∾ CIVITAI. Croix pattée, cantonnée d'un croissant renversé aux 1[er] et 2[e].
BILL. Denier : 0,92. (BIGOT, pl. 5, n° 8.)
Coll. Dobrée. — Pl. VIII, n° 9.

203. Mêmes légendes et types.
Plomb. (*Ibid.*, pag. 30, n° 69, vignette.)
Coll. Danjou, à Fougères. — Pl. VIII, n° 10.

Le monogramme royal est tout à fait défiguré ; la légende a subi une transformation plus complète ; encore un pas, et le type sera purement seigneurial.

Que dire des appendices que l'on voit aux 1[er] et 2[e] cantons de la croix du revers? Il y aurait un singulier rapprochement à faire avec les étoiles des monnaies frappées à Guingamp par les comtes de Penthièvre. Ces étoiles occupant la même place, on serait tenté d'y voir la naissance du type adopté par ces comtes, si ces monnaies n'étaient pas antérieures d'un siècle à la formation du comté de Penthièvre. Comme tout s'enchaîne en numismatique, il n'y a pas lieu de négliger cette remarque, faite

par M. B. Fillon, qui croit les deniers en question fabriqués à Guingamp, d'autant plus que nous trouverons encore un signe analogue sur un denier de Eudon de Penthièvre. Je reviendrai sur ce sujet en décrivant les monnaies de ce comté.

4e PÉRIODE.

204. ✠ MONETA CIVI. Débris du monogramme carolin. ℞. ✠ RIDOIIIꝢ CIV. Croix pattée.
BILL. Denier : 1,63. (BIGOT, pl. 5, n° 6.)
Coll. Dobrée. — Pl. VIII, n° 11.

Ce denier, dont la légende de l'avers annonce une émission exceptionnelle, a dù avoir pour cause une tentative d'émancipation communale. Je serais d'autant plus fondé à le croire, que l'histoire de Bretagne de cette époque fournit les éléments nécessaires pour appuyer cette opinion, qui est celle de M. Fillon.

205. ✠ gyITTONHVIIy. Monogramme inconnu. ℞. ✠ RED✠RIS CIVT. Croix pattée, cantonnée de deux C aux 2e et 3e.
BILL. Denier : 1,03. (BIGOT, pl. 5, n° 11.)
Coll. Aussant. — Pl. VIII, n° 18.

206. ✠ CIVITAꝢ. Deux espèces de C adossés, séparés par une fasce couchée. ℞. ✠ R-C.✠NIC.A. Croix pattée, cantonnée d'un besant aux 1er et 4e.
BILL. Denier : 1,30. (BIGOT, pl. 5, n° 10.)
Coll. Dobrée. — Pl. VIII, n° 19.

207. ✠ VBIDꝢINꝢꝢ. Monogramme indéterminé. ℞. ✠ IIRIDOIIꝢɔ. Croix pattée, avec un point à chaque extrémité et quatre autres pour cantonner.
BILL. Denier : 1,59. (BIGOT, pl. 6, n° 5.)
Coll. Dobrée. — Pl. VIII, n° 20.

Le denier n° 205 avait d'abord été donné à Erispoé par M. Bigot (*Revue*, 1855). Il a rectifié cette attribution dans son ouvrage et l'a transporté à Gwerech. Selon lui, le n° 206 appartiendrait à Juhel-Bérenger, et le n° 207 à Geoffroi Ier.

Ainsi que je l'ai déjà dit, ces attributions me paraissent fort arbitraires.

Avant de passer outre et d'arriver aux monnaies frappées en Bretagne au type seigneurial, il faut nous arrêter un instant à la Série Nantaise, dont nous n'avons pas encore parlé.

NANTES.

Le monnayage de Nantes fut, pendant quelque temps, parallèle avec celui de Rennes. Il commença aussi par le type purement royal. En voici deux exemples.

208. ✠ GRATIA D-I REX. Monogramme de Charles. ℟. ✠ NAMNETIS CI-YITAS. Croix.

AR. Denier : 1,84. (Bigot, pl. 4, n° 8.)

Cab. de France, et coll. B. Fillon. — Pl. VIII, n° 12.

209. Mêmes légendes et types, sauf qu'au ℟. les lettres N et A sont liées.

AR. Obole : 0,81. (*Ibid.*, pl. 4, n° 9 ; Fillon, *Lettres*, pl. 8, n° 2.)

Pl. VIII, n° 13.

Ensuite apparait une empreinte dérivée du monogramme du roi Eudes. Le type générateur n'a pas encore été retrouvé.

210. ✠ CPTIIA CI-PEX. Monogramme dégénéré de Eudes. ℟. ... NNC AIIS CIIAS. Croix.

AR. Denier, communiqué par M. B. Fillon.

Pl. VIII, n° 14.

Ce denier, qui n'a pas été connu de M. Bigot, me semble antérieur au suivant.

211. ✠ SIVRIV DI REX, en légende rétrograde. Débris du monogramme de Eudes, formés de deux croisettes entre deux S couchés. ℟. ✠ VAIINETIS CIANNI (les deux N liés). Croix pattée.

BILL. Denier : 1,25. (Bigot, pl. 5, n° 9.)

Coll. Dobrée. — Pl. VIII, n° 15.

Ces deux pièces appartiennent-elles bien réellement à la Bretagne et à la ville de Nantes? La légende du revers semblerait en donner la certitude. Pourtant il y a une ressemblance si frappante entre leur type et leur fabrique et ceux d'une monnaie d'Angers de la même époque, publiée par M. Fillon dans ses dernières *Etudes numismatiques*, pag. 58, que l'on ne peut s'empêcher de faire ce rapprochement. Dans tous les cas, il faudra toujours voir sur ces deniers l'influence du type angevin.

212. ΓYDOYICY O DX. Buste avec bandeau à gauche. ℟. ✠ NANNETISO. Croix.

AR. Denier.

Pl. VIII, n° 16.

213. ⊢YDOYICY DX. Mêmes type et revers.

Electrum, pièce de plaisir. (Fillon, *Lettres*, pl. 9, n° 5.)

Pl. VIII, n° 17.

J'appelle l'attention des numismatistes sur ces deux monnaies, qui demandent à être étudiées avec soin. Elles ont déjà été publiées, mais chacune avec une attribution différente. M. Thomsen, le savant directeur du musée de Copenhague, a fait connaître la première, en donnant, en 1834, trois planches de monnaies inexpliquées, sans texte. Un an plus tard, il reproduisit ces planches dans le journal du docteur Grote, à Hanovre

(1835, livr. 16, 23 et 24), en les accompagnant d'un texte explicatif. La légende de NANNETISO ne semblait pas douteuse et rendait l'attribution facile.

La seconde a été éditée par M. B. Fillon dans ses *Lettres à M. Dugast-Matifeux*, (pl. 9, n° 5). Il lit, au revers, ✠ IIAI... NCTRO, en légende rétrograde, et y trouve les débris de CAINONI CASTRO. Il en fait, par conséquent, une monnaie de Chinon. C'est, du reste, tout à fait le type des monnaies de cette ville, et, si l'on peut faire de ces deux pièces des monnaies bretonnes, la copie n'en reste pas moins évidente. A qui de MM. Thomsen ou Fillon donner gain de cause? Le premier assure que sa lecture est exacte; l'autre se retranche derrière la similitude des types. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'un des deux (bien certainement sans le vouloir) a fait céder quelques traits de son dessin à ce qu'il croyait ou voulait voir sur l'original. En examinant le dessin de M. Fillon, il est facile de reconstruire la légende donnée par M. Thomsen. Le seul moyen de terminer la litige serait de voir les pièces en nature. Malgré tous mes efforts, je n'ai pas pu y parvenir. L'exemplaire qui était entre les mains de M. Thomsen a été cédé par lui à M. Rollin, il y a quinze ans, et je n'ai pas été assez heureux pour trouver la collection qu'il a enrichie. Quant à la pièce en électrum vue par M. Fillon, elle fait partie d'une collection peu nombreuse du département de la Loire-Inférieure. Mes recherches, pour parvenir à l'examiner, ont été vaines. Elle a été trouvée dans les alluvions de la Basse-Loire; c'est déjà une légère présomption de son origine nantaise.

Dans tous les cas, ces monnaies, dont M. Bigot n'a pas parlé, doivent être placées vers la fin du second tiers du xe siècle.

ALAIN III. 1008—1040.

214. ✠ ΛLΛ-I RIX. Monogramme carolin dégénéré. ℟. ✠ RIbOIII CΛ. Croix pattée.
BILL. Denier: 1,30. (BIGOT, pl. 5, n° 4.)
Coll. Dobrée. — Pl. VIII, n° 21.

Ici je me trouve en complet désaccord avec M. Bigot, qui fait remonter l'émission de ce denier jusqu'à Alain Ier (877-907). Il commet une erreur évidente; la fabrique de cette pièce ne saurait lui assigner une date aussi ancienne. Le mot RIX, que l'on y voit, l'a séduit et égaré. Est-il certain qu'il signifie REX, ou du moins cette qualification s'applique-t-elle bien à Alain, et M. de Barthélemy n'a-t-il pas raison, quand il avance (*Revue*, 1856, pag. 266) que ce mot n'est là que pour conserver la forme de l'ancienne légende GRATIA D-I REX? Ce qu'il y a de constant, d'ailleurs, c'est que ce denier ne peut pas être séparé de celui qui va suivre. Tous deux appartiennent à la même influence; tous deux sont copiés sur les espèces de Eudes-l'Ancien, seigneur de Déols (1012-1037). Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à jeter les yeux sur la planche

des monnaies de ce seigneur. On peut aussi le comparer avec le denier dessiné par M. Fillon à la page 163 de ses *Etudes numismatiques;* la copie est évidente.

215. ✠ ALAMNVꟸ. Croix pattée. ℟. ✠ REDONIꟸ. Etoile évidée à cinq pointes.
BILL. Denier : 0,90. (*Revue*, 1855, pl. 1re, n° 3; BIGOT, pl. 6, n° 6.)
Coll. Aussant. — Pl. VIII, n° 22.

L'imitation de la monnaie de Déols est plus flagrante encore. N'ayant jamais vu ce denier en nature, j'avais élevé quelques doutes sur sa lecture, qui me semblait facile à confondre avec celle des monnaies de Déols. La connaissance de la pièce que j'ai donnée sous le n° 204 a levé tous ces doutes. Il y a là une influence berrichonne bien caractérisée. D'où vient-elle? Quelles sont ses causes? Je n'ai trouvé dans l'histoire de Bretagne rien qui puisse m'éclairer à ce sujet. Peut-être y a-t-il eu alliance entre les deux comtes? Les faits cités par M. de Barthélemy (*loco cit.*, pag. 413) sont une induction bien faible.

Je crois qu'il y a lieu d'établir qu'en Bretagne Alain est le premier qui ait signé ses monnaies. C'est, du moins, ce qui me paraît résulter de ce que nous connaissons jusqu'à présent. La lecture des pièces antérieures à ce prince, où l'on voudrait voir un nom propre, me paraît plus que douteuse.

EUDON DE PENTHIÈVRE. 1040—1062.

M. Bigot met au rang des monnaies des ducs de Bretagne les deux seuls deniers connus d'Eudon de Penthièvre. Il peut avoir raison; Eudon a pu monnayer comme duc de Bretagne. Le texte de la chronique de Saint-Brieuc ne laisse pas de doute à cet égard : *Eudo... regnavit in Britanniam tanquàm dux et fecit monetam argenteam.* D'un autre côté, ainsi que je l'ai déjà dit, les comtes de Penthièvre ne reconnaissaient pas la suprématie de leurs aînés et se regardaient comme princes indépendants. Il n'y aurait donc rien d'étonnant à ce qu'ils eussent, dans leur comté, émis des espèces en prenant ou en usurpant le titre de duc alors assez mal défini. Quoi qu'il en soit, ne voulant pas éloigner les monnaies des comtes de Penthièvre les unes des autres, je joindrai ces deux pièces à celles qui leur appartiennent incontestablement, laissant aux numismatistes pleine liberté de leur donner la place qui leur conviendra le mieux.

CONAN II. 1062—1066.

216. ✠ CONANVS COMES. Monogramme dégénéré de Erbert du Mans. ℟. ✠ REDOHIS CIVITAS. Croix pattée.
BILL. Denier.
Coll. Parenteau. — Pl. IX, n° 1er.

217. ✠ CONANVS COM. Monogramme. ℞. ✠ REDOIIIS CITIIAS. Croix pattée.
BILL. Denier : 1,41. (BIGOT, pl. 6, nº 9.)
Coll. Aussant. — Pl. IX, nº 2.

218. Mêmes légende et type, avec quelques différences dans le monogramme. ℞. Mêmes légende et type, avec CIVIIAS.
BILL. Denier : 1,36. (BIGOT, pl. 41, nº 83.)
Coll. Aussant.

219. Même type. Monogramme un peu différent. ℞. Mêmes légende et type, avec CIITIAS.
BILL. Denier : 1,36. (*Ibid.*, nº 84.)
Coll. Dobrée et Bigot.

220. ✠ CONANVS COMI. Monogramme différent. ℞. ✠ REDOHIS CITIIAS. Même type.
BILL. Denier : 1,25. (*Ibid.*, nº 85.)
Coll. Aussant.

221. ✠ CONANVS CON. Monogramme un peu différent. ℞. ✠ REDONIS CVITAS. Même type.
BILL. Denier : 0,98. (*Revue*, 1847, pl. 18, nº 1er, et BIGOT, nº 86.)
Coll. Dobrée.

222. ✠ CONANVS CONS. Même type. Monogramme un peu différent. ℞. ✠ REDONIS TAS. Même type.
BILL. Denier : 1,03. (POEY D'AVANT, pl. 4, nº 1er, et BIGOT, nº 87.)
Coll. Dobrée.

223. ✠ CONANVS COM. Monogramme différent. ℞. ✠ RENGONIS TAS. Même type.
BILL. Denier. (*Ibid.*, nº 88.)

224. ✠ CONANV... Même type. Monogramme différent. ℞. ✠ REDONIS ... S. Même type.
BILL. Denier : 1,03. (*Ibid.*, pl. 6, nº 12.)
Coll. Dobrée. — Pl. IX, nº 3.

225. ✠ CONAIIVS CON. Même type. Monogramme un peu différent. ℞. ✠ REDONIS CIVIT. Croix pattée.
BILL. Denier : 0,92. (*Ibid.*, nº 3.)
Coll. Bigot. — Pl. IX, nº 4.

226. ✠ CONANVS COMЄ. Monogramme différent. ℟. ✠ REDONIꟾ CIVIT. Croix pattée.
BILL. Denier : 1,09. (POEY D'AVANT, n° 161 ; *Revue*, 1847, pl. 18, n° 3 ; BIGOT, pl. 4, n° 4.)
Pl. IX, n° 5.

227. ✠ CONAN COMISI. Même type ; l'S couché. ℟. ✠ REDONIS VITAS. Même type.
BILL. Denier : 1,30. (BIGOT, pl. 6, n° 10.)
Coll. Boilleau, à Tours. — Pl. IX, n° 6.

228. ✠ CONANVꟾ COM. Monogramme différent. ℟. ✠ REDONIS ITIAS. Même type.
BILL. Denier : 1,19. (*Ibid.*, n° 90.)
Cab. de France.

229. Même légende. Différence dans le monogramme. ℟. ✠ REDONS ITIAS. Même type.
BILL. Denier : 1,30. (*Ibid.*, n° 91.)
Coll. Bigot.

230. ✠ CONANVS CON. Même type. ℟. ✠ REDONS TAS. Même type.
BILL. Denier : 1,14. (*Ibid.*, n° 92.)
Coll. Danjou.

231. Mêmes légende et type. ℟. ✠ REDON CITIAS. Même type.
BILL. Denier : 0,98. (POEY D'AVANT, n° 159 ; BIGOT, n° 93.)
Coll. Dobrée.

232. ✠ CONANVꟾ COII. Même type. ℟. ✠ RII..IITIAS. Même type.
BILL. Denier : 1,25. (BIGOT, n° 94.)
Coll. Voillemier, à Senlis.

233. ✠ CONANVS COI. Même type. ℟. ✠ REDONIS CIITAS. Même type.
BILL. Denier : 1,19. (*Ibid.*, n° 95.)
Coll. Aussant.

234. ✠ ᗡO ... N ᗡONS. Même type. ℟. ✠ REDONIS VITAS. Même type.
BILL. Denier : 1,14. (POEY D'AVANT, pl. 4, n° 2 ; BIGOT, n° 96.)

235. CONAN COMEꟾI. Même type. ℟. REDON CVITAS. Même type.
BILL. Denier.
Coll. Rollin.

236. ✠ CONANVS CONS. Même type. ℟. ✠ REDON TIAS. Même type.
BILL. Denier.
Coll. Voillemier.

237. ✠ IꝊOPꝊSNP. Ces deux dernières lettres liées. IOINↃ. Même type. ℟. ✠ REDOIIIƧ CVITAS. Même type.
BILL. Denier : 1,09. (Bigot, pl. 6, n° 11.)
Coll. Danjou. — Pl. IX, n° 7.

238. ✠ CONANVS IOI. Monogramme dégénéré de Conan. ℟. ✠ IIATIONS I CV. Croix pattée.
BILL. Denier : 1,09 à 1,46. (Poey d'Avant, pl. 25; Bigot, pl. 6, n° 1er.)
Coll. Aussant, Dobrée et Bigot. — Pl. IX, n° 8.

239. Mêmes légende et type. ℟. ✠ IOIIATIICIOIIV. Croix pattée.
BILL. Denier : 1,36. (Bigot, pl. 6, n° 2.)
Coll. Aussant. — Pl. IX, n° 9.

Cette fois encore je suis en entier désaccord avec M. Bigot. Il a partagé ces deniers entre Conan Ier et Conan II, et, selon moi, il faut les restituer tous au dernier. Ce qui prouve le mieux l'erreur dans laquelle ce numismatiste est tombé, c'est que c'est justement à la fin du règne de Conan II qu'il faut placer les pièces qu'il attribue à Conan Ier. La dégénérescence du type en fait une loi. En posant le principe contraire, et en disant que la belle exécution de quelques-unes de ces espèces accuse nécessairement une émission plus récente, M. Bigot fausse entièrement les notions numismatiques établies sur des bases tout à fait solides, à savoir qu'un type va toujours en s'altérant.

Examinons le type de ces monnaies. Il me paraît être celui de Erbert, comte du Maine. Erbert a-t-il pris le type de Conan, ou Conan a-t-il copié celui de Erbert ? Le dernier fait me semble le plus probable. Or, Erbert Ier régnait de 1015 à 1036 ; et comme, ainsi que je viens de le dire, je refuse des monnaies à Conan Ier, il en résulte que c'est le prince breton qui a copié les espèces du seigneur manceau.

La principale objection de M. Bigot est qu'il n'est pas prouvé que Conan II ait possédé Nantes, et il produit deux monnaies sur lesquelles il trouve le nom de cette ville (nos 74 et 75). J'avoue que je ne suis pas aussi habile que lui, et qu'il me semble fort difficile de lire NANTIS CIVI dans les légendes embrouillées IIATIONS I CV ou IOIIATIICIOVIV, où l'on peut voir tout ce que l'on veut. L'argument de M. Bigot ne me paraît donc pas susceptible d'être pris en considération.

On a voulu établir que le monogramme de Conan devait s'expliquer par le mot BRITANIE. Cela me paraît un peu difficile à prouver, surtout si on le prend tout à fait à son origine. Tout au plus pourrait-on dire que plus tard, et quand il commença à dégénérer, on songea à lui donner cette signification. La première pièce de Eudon de Penthièvre, donnée par M. Bigot (n° 80), est celle où le monogramme s'en rapproche le plus. Je persiste donc à croire qu'il fut dans l'origine une imitation servile de celui de Erbert.

Le type de Conan a, du reste, été employé pendant une assez longue période.

Je ne dois pas omettre de dire que M. de Barthélemy (*Revue*, 1856, pag. 412) partage mon avis et donne à Conan II toutes les pièces au monogramme. Il est vrai qu'il veut aussi en distribuer une partie à Conan III, ce qui ne me paraît pas acceptable.

HOEL II. 1066—1084.

240. ✠ DVX BRITANIAE. Monogramme très composé et double. ℟. ✠ REDONIS. CIVITAS. Croix pattée.
BILL. Denier : 1,25. (BIGOT, pl. 7, n° 1er.)
Coll. Bigot. — Pl. IX, n° 10.

241. ✠ DVX BRITANAE. Même type. ℟. ✠ REDONIS. CVTAS. Même type.
BILL. Denier : 1,41. (*Ibid.*, pag. 44, n° 100.)
Coll. Aussant.

242. Mêmes légendes et types.
Denier en cuivre saucé : 1,43. (*Ibid.*, n° 101.)
Coll. Dobrée.

243. Même légende. Monogramme différent; il n'y a pas d'I au milieu. ℟. ✠ REDONIS. CIVITAS. Croix pattée.
BILL. Denier.
Coll. Parenteau. — Pl. IX, n° 11.

Sur ces quatre pièces, trois seulement ont été connues de M. Bigot, qui les attribue à Hoël II. Cette opinion était vraiment heureuse, puisqu'une monnaie signée, découverte récemment par lui, est venue donner gain de cause complet au numismatiste breton. J'espère faire connaître plus tard ce nouveau et curieux monument.

C'est donc à tort que M. de Barthélemy (*loco cit.*, pag. 420) avance que l'une de ces pièces, sur laquelle on voit un jambage ressemblant à un I, doit être donnée à Jean Ier. Il y a trop de distance entre les deux époques présumées de la fabrication, pour que l'on puisse s'arrêter un moment à cette supposition. D'ailleurs, la découverte de M. Bigot tranche toute difficulté.

GEOFFROI, comte de Rennes. 1084—1085.

244. ✠ GAVFRIDVS. Croix pattée. ℟. ✠ BRITANNIE. Dans le champ, IVS ou VIS.
BILL. Denier usé : 0,92. (BIGOT, pl. 7, n° 4.)
Cab. de France. — Pl. IX, n° 12.

245. Même avers. ℟. ✠ BRITANNIE. Même type retourné.
BILL. Denier : 1,30. (*Ibid.*, pl. 7, nº 3; *Revue*, 1841, pl. 20, nº 4.)
Coll. Bigot. — Pl. IX, nº 13.

J'avais donné ces monnaies à Geoffroi Plantagenet (*Descript.*, nº 177); M. Bigot les restitue à Geoffroi, qui fut créé comte de Rennes, en 1040, par Eudon de Penthièvre, et qui se déclara indépendant en 1084. Les raisons sur lesquelles il s'appuie, et qui consistent dans le rapprochement de leur type avec celui des espèces de Conan III et d'Alain IV, me paraissent susceptibles d'être prises en considération.

ALAIN IV. 1084—1112.

246. ✠ ALANVS CV. Rosace formant les rudiments de la croix ancrée. ℟. ✠ REDONIS CIVIT. Croix pattée.
BILL. Denier : 1,03. (*Revue*, 1841, pl. 15, nº 2; BIGOT, pl. 7, nº 3.)
Pl. IX, nº 14.

247. ✠ ALANVS DV. Même type. ℟. Mêmes légende et type.
BILL. Denier : 1,03. (POEY D'AVANT, nº 165; BIGOT, nº 105.)
Coll. Dobrée.

248. ✠ ALANVS DV. Même type. ℟. ✠ RE DONIS CIVIT. Même type.
BILL. Denier : 1,03. (POEY D'AVANT, nº 67; BIGOT, nº 106.)
Coll. Dobrée.

249. Même avers. ℟. ✠ REDONIS CIVT. Même type.
BILL. Denier : 1,03. (POEY D'AVANT, nº 72; BIGOT, nº 107.)
Coll. Dobrée.

250. Même avers. ℟. ✠ REDONIS CIVITI. Même type.
BILL. Denier : 1,19. (BIGOT, nº 108.)
Coll. Bigot.

251. ✠ ALANVSDVI. Même type. ℟. ✠ REDONIS CIVIT. Même type.
BILL. Denier : 1,25. (*Ibid.*, nº 109.)
Coll. Boilleau, à Tours.

252. ✠ ALANVS CVI. Mêmes type et revers.
BILL. Denier : 1,03. (*Ibid.*, nº 110.)
Coll. Bigot.

253. ✠ ALANVS DVI. Même type. ℟. ✠ REDONIS CIVT. Même type.
BILL. Denier : 1,03. (POEY D'AVANT, nº 171; BIGOT, nº 111.)

254. ✠ ALANVƧ DVIX. Même type. ℟. Mêmes légende et type.
BILL. Denier : 1,09. (BIGOT, n° 112.)
Coll. Dobrée.

255. ✠ ALANVS DVIX. Même type. ℟. ✠ REDONIS CIVI. Même type.
BILL. Denier : 1,19. (*Ibid.*, n° 113.)
Coll. Voillemier, à Senlis.

256. Même avers. ℟. ✠ REDONIIS CIVIT. Même type.
BILL. Denier : 1,03. (POEY D'AVANT, n° 164 ; BIGOT, n° 114.)
Coll. Dobrée.

257. ✠ ALANVƧ DVX. Même type. ℟. ✠ REDONIƧ CIVI. Même type.
BILL. Denier : 1,09. (*Ibid.*, n° 115.)
Coll. Dobrée.

258. Même avers. ℟. ✠ REDONIS CIVIT... Même type.
BILL. Denier : 1,41. (*Ibid.*, n° 116.)
Coll. Aussant.

259. Même avers. ℟. ✠ REDONIƧ CIVITA. Même type.
BILL. Denier : 1,03. (POEY D'AVANT, n° 167 ; BIGOT, n° 117.)
Coll. Dobrée.

260. Même avers. ℟. ✠ REDONIS CIVIT. Même type.
BILL. Denier : 1,09. (BIGOT, n° 118.)
Coll. Parenteau, à Nantes.

261. ✠ ALANƧ DVTX. Même type. ℟. Mêmes légende et type.
BILL. Denier : 1,03. (POEY D'AVANT, n° 168 ; BIGOT, n° 119.)
Coll. Dobrée.

262. ✠ ALANVƧ DVTX. Même type. ℟. ✠ REDONIS CIVI. Même type.
BILL. Denier : 1,03. (POEY D'AVANT, n° 174 ; BIGOT, n° 120.)
Coll. Dobrée.

263. ✠ ALANVS DVX. Même type. ℟. ✠ REDONIƧ CIVIT. Même type.
BILL. Denier : 1,03. (BIGOT, n° 121.)
Musée de Rennes.

264. Même avers. ℟. ✠ REDONIS CIVIT. Même type.
BILL. Denier : 1,09. (POEY D'AVANT, n° 169 ; BIGOT, n° 122.)
Coll. Dobrée.

265. Même avers. ℟. REDONIS CIVT. Même type.
BILL. Denier : 1,03. (POEY D'AVANT, n° 170 ; BIGOT, n° 123.)
Coll. Dobrée.

Le type employé par Alain IV a dû être longtemps utilisé. Il paraît être l'origine de celui à la croix ancrée.

CONAN III. 1112—1148.

266. ✠ CONANVS. Dans le champ, IVS ou VIS. ℟. ✠ REDONISC. Croix pattée.
BILL. Denier : 1,03. (POEY D'AVANT, n° 176; BIGOT, pl. 7, n° 6.)
Coll. Bigot. — Pl. IX, n° 15.

267. ✠ CONANV. Mêmes type et revers.
BILL. Denier : 0,98. (BIGOT, n° 125.)
Coll. Lagillardaie, à Quimperlé.

268. ✠ CONAN✠S. Même type. ℟. ✠ REDONIS. Croix pattée, posée en sautoir par rapport à la croisette de la légende.
BILL. Denier : 1,03. (DUBY, pl. 60, n° 1er; *Revue*, 1841, pl. 20, n° 3; BIGOT, pl. 7, n° 5.)
Pl. IX, n° 16.

269. Mêmes légende et type. Au ℟., ✠ RHDONIS; H et D liés.
Cuivre saucé : 1,14. (BIGOT, n° 127.)
Coll. Aussant.

Selon M. Ramé (*Revue*, 1846), le monogramme qui se voit sur ces monnaies serait un débris de celui de Conan II et la forme transitoire conduisant au DVX des pièces de Conan IV et de Geoffroi II. La dernière observation a, à mes yeux, plus de certitude que l'autre.

EUDON. 1148—1158.

270. ✠ DVX EVDO. Croix. ℟. ✠ B·RITANNIE. Rosace ou croix ancrée.
BILL. Denier. (*Revue*, 1841, pag. 305, vignette; BIGOT, pl. 7, n° 7.)
Coll. de Kergariou. — Pl. IX, n° 17.

Ce denier, resté unique, faisait partie de la collection de M. de Kergariou. Depuis sa mort, arrivée il y a quelques années, j'ignore quel a été le sort de la suite de monnaies bretonnes qu'il avait formée, et qui ne paraît pas avoir été connue de M. Bigot.

GEOFFROI, comte de Nantes. 1156—1158.

271. ✠ GAVFRIDVS. Croix pattée, ornée à chaque extrémité d'un renflement semi-sphérique; au milieu, un annelet avec un point au centre. ℟. ✠ DVX BRITANHI. Fleur cantonnée de quatre annelets.
BILL. Denier : 1,14. (LELEWEL, pl. 9, n° 36; *Revue*, 1841, pag. 365; BIGOT, pl. 7, n° 8.)
Pl. IX, n° 18.

272. Variété avec DV ✠ BRITAHI.

BILL. Denier. (POEY D'AVANT, *Suppl.*, n° 19; BIGOT, n° 130.)

Coll. Dobrée.

C'est à Geoffroi II que j'avais d'abord donné cette monnaie. M. Bigot combat cette attribution et fait observer, avec quelque justesse, qu'il serait étonnant que ce prince se fût servi en si peu de temps de deux types si dissemblables. La fleur qui forme le type est-elle une fleur de genêt, comme je l'ai avancé, ou une moucheture d'hermine? Le même auteur pense qu'on ne peut y voir qu'une fleur de lis primitive, si on la rapproche des deniers parisis de Philippe-Auguste.

CONAN IV LE PETIT. 1158—1169.

273. ✠ CONANVS. Croix. ℟. ✠ BRITANNIE. Dans le champ, DVX en triangle.

BILL. Denier : 0,98. (*Revue*, 1839, pl. 7, n° 9; BIGOT, pl. 7, n° 9.)

Pl. IX, n° 19.

274. Variété avec ✠ BRITANNIE.

BILL. Denier : 1,09. (BIGOT, n° 132.)

Coll. Dobrée.

GEOFFROI II. 1169—1186.

275. ✠ GAVFRIDVS. Croix cantonnée d'un besant aux 2ᵉ et 3ᵉ. ℟. ✠ BRITANNIE. Dans le champ, DVX en triangle.

BILL. Denier : 0,98. (*Revue*, 1846, pl. 5, n° 4; BIGOT, pl. 7, n° 10.)

Coll. Dobrée. — Pl. IX, n° 20.

276. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole : 0,49. (*Revue*, 1846, pl. 5, n° 5; BIGOT, n° 134.)

Coll. Dobrée. — Pl. IX, n° 21.

Les deux princes qui précèdent ont régné vingt-huit ans. Comment se fait-il que leurs monnaies soient si rares? C'est ce que, jusqu'à présent, aucun numismatiste n'a cherché à expliquer. Ce fut peut-être sous leur administration que commença le monnayage anonyme dont il sera question à l'article suivant.

CONSTANCE. 1186—1196.

ARTHUR Iᵉʳ. 1196—1203.

GUY DE THOUARS. 1203—1206.

Les monnaies anonymes qui vont suivre doivent être distribuées entre ces trois princes; mais on ne peut pas les attribuer avec certitude à l'un plutôt qu'à l'autre. Les émissions ont été excessivement nombreuses, si l'on en juge par l'abondance des dépôts où ils figurent. Celui de Mareuil en contenait à lui seul huit à dix mille, présentant des variétés de coin infinies.

NANTES.

277. ✠ DVX BRITANE. Croix ancrée. ℞. ✠ NANTIS CIVI. Croix.
BILL. Denier : 1,09. (POEY D'AVANT, n° 181 ; BIGOT, pl. 8, n° 1er.)
Pl. X, n° 1er.

278. ✠ DVX BRITANE. Croix ancrée. ℞. ✠ ISCIVII NAN. Croix.
BILL. Denier : 0,98. (BIGOT, n° 139.)
Coll. Dobrée.

279. Variété avec DVX BRIANE.
BILL. Denier : 0,98. (BIGOT, n° 142.)
Musée de Rennes.

280. ✠ DVX BRIATNE. Mêmes type et revers.
BILL. Denier : 1,03. (POEY D'AVANT, n° 194 ; BIGOT, n° 143.)
Coll. Dobrée.

281. Variété avec bVX BRITANE.
BILL. Denier : 1,03. (BIGOT, pl. 8, n° 2.)
Coll. Dobrée et Bigot. — Pl. X, n° 2.

282. Variété avec IVX BRITANE.
BILL. Denier : 1,09. (BIGOT, n° 145.)
Coll. Danjou.

283. Variété avec bVX BRITYNE.
BILL. Denier : 1,19. (POEY D'AVANT, n° 195 ; BIGOT, pl. 8, n° 5.)
Coll. Bigot. — Pl. X, n° 3.

284. ✠ DVX•BRITANE. Mêmes type et revers.
BILL. Denier : 1,09. (BIGOT, pl. 8, n° 4.)
Coll. Bigot. — Pl. X, n° 4.

285. Variété avec DVX.BRITANE.
BILL. Denier : 1,03. (BIGOT, n° 149.)
Coll. Elleouet, à Brest.

286. ✠ DVX BRITANE. Même type. ℞. ✠ NAHTIS CIVI. Même type.
BILL. Denier : 0,98. (*Ibid.*, n° 150.)
Musée de Rennes.

287. Variété avec ✠ NANTIꙸ CIVI.
BILL. Denier : 1,03. (*Ibid.*, n° 153.)
Coll. Aussant.

288. ✠ IVX BRITANE. ℞. ✠ NAHTIS CIVI. Mêmes types.
BILL. Denier : 0,98. (*Ibid.*, n° 155.)
Coll. Aussant.

289. Variété avec hVX BRITANE.
BILL. Denier : 1,09. (*Ibid.*, n° 156.)
Coll. de Keramflec'h, à Auray.

290. Variété avec hVX BRITANI.
BILL. Denier : 0,98. (DUBY, pl. 67, n° 6 ; BIGOT, n° 159.)
Coll. Bigot.

M. Bigot fait connaître un bien plus grand nombre de variétés de ces deniers et de ceux de Rennes qui vont suivre. Les différences sont si peu tranchées que j'ai jugé inutile de les signaler.

RENNES.

291. ✠ DVX BRITAINE. Croix ancrée. ℞. ✠ REDOHIS CIVI. Croix.
BILL. Denier : 0,92. (POEY D'AVANT, n° 188 ; BIGOT, pl. 8, n° 6.)
Coll. Dobrée. — Pl. X, n° 5.

292. ✠ hVX BRITANE. Même type. ℞. ✠ REDOHIS CIVI. Même type.
BILL. Denier ou essai : 1,36. (BIGOT, pl. 8, n° 7.)
Coll. Aussant. — Pl. X, n° 6.

293. ✠ DVX BRITANIE. Même type. ℞. ✠ REDONIS CIVI. Croix.
BILL. Denier : 1,09. (*Ibid.*, n° 8.)
Coll. Bigot. — Pl. X, n° 7.

294. ✠ DVX BRITAHIE. Même type. ℞. ✠ REDOHIS CIVI. Croix.
BILL. Denier : 0,87. (*Ibid.*, n° 163.)
Coll. Dobrée.

295. Même avers. ✠ REDOHIS CIVI. Croix.
BILL. Denier : 0,87. (POEY D'AVANT, n° 183 ; BIGOT, n° 164.)
Coll. Dobrée.

296. Même avers. ℞. ✠ REDOHIS CIVI. Croix.
BILL. Denier : 1,25. (BIGOT, n° 165.)
Coll. Bigot.

297. Même avers. ℞. ✠ SEDOHIS CIVTI. Croix.
BILL. Denier : 0,87. (POEY D'AVANT, n° 189 ; BIGOT, n° 166.)
Coll. Dobrée.

298. ✠ DVX BRITANE. Même type. ℟. ✠ REDONIS CIVI. Croix.
BILL. Denier : 1,19. (*Ibid.*, n° 167.)
Coll. de Keramflec'h, à Auray.

299. Même avers. ℟. ✠ REDONIS CIVI. Croix.
BILL. Denier : 0,87. (POEY D'AVANT, n° 185; BIGOT, n° 168.)
Coll. Dobrée.

300. Même avers. ℟. ✠ REDONIS CIVI. Croix.
BILL. Denier : 1,09. (*Ibid.*, n° 169.)
Musée de Vannes.

301. ✠ DVX BRITANE. Même type. ℟. ✠ REDONIS CIVI. Croix.
BILL. Denier : 0,87. (POEY D'AVANT, n° 186; BIGOT, n° 171.)
Coll. Dobrée.

302. ✠ DVX BRIANIE. Même type. ℟. ✠ REDOHIS CIVI. Croix.
BILL. Denier : 0,87. (POEY D'AVANT, n° 187; BIGOT, n° 172.)
Coll. Dobrée.

303. ✠ DVX BRITAYX. Même type. ℟. ✠ REDONIS DON. Croix.
BILL. Denier surfrappé : 0,76. (POEY D'AVANT, *Suppl.*, n° 20; BIGOT, n° 173.)
Coll. Dobrée.

304. ✠ RITANIITANIE. Même type. ℟. ✠ REDO CIVI ✠ R CIVI. Croix.
BILL. Denier surfrappé : 0,87. (POEY D'AVANT, n° 190; BIGOT, n° 174.)
Coll. Dobrée.

PHILIPPE-AUGUSTE. 1206—1213.

La question de savoir si Philippe-Auguste a battu monnaie en Bretagne comme duc ou comme tuteur d'Alix, fille de Guy de Thouars, a été si souvent débattue et si bien élucidée qu'il est inutile d'y revenir. C'est bien en qualité de duc reconnu que le roi a exercé les droits monétaires. Sur les deux deniers suivants, il met son titre de duc de Bretagne. (V. *Rev. num.*, 1845, pag. 227, et *Considérations* de B. Fillon, pag. 148.)

305. PHILIPVS REX. Croix. ℟. ✠ DVX BRITANIE. Croix ancrée.
BILL. Denier : 1,09. (*Revue*, 1844, pl. 11, n° 5; BIGOT, pl. 8, n° 14.)
Coll. Bigot. — Pl. X, n° 8.

306. PHILIPVS RE. Mêmes type et revers.
BILL. Denier : 0,98. (BIGOT, n° 176.)
Société des beaux-arts, à Nantes, et coll. Parenteau. — Pl. X, n° 9.

GUINGAMP.

307. PHILIPVS REX. Croix. ℟. ✠ GVINGAMP. Tête informe à droite, avec une étoile devant la bouche.
BILL. Denier : 1,92. (*Revue*, 1844, pl. 11, n° 7 ; BIGOT, pl. 8, n° 9.)
Coll. Bigot. — Pl. X, n° 10.

308. ✠ PHILIPVS RE. Mêmes type et revers.
BILL. Denier : 0,92. (BIGOT, n° 178.)
Coll. Poey d'Avant.

On pense généralement que ces pièces ont été frappées du consentement d'Alain, alors possesseur de Guingamp.

NANTES.

309. ✠ BRIHᔕ V REX. Croix ancrée, cantonnée de quatre points. ℟. ✠ HANII CIVI. Croix.
BILL. Denier : 0,98. (BIGOT, pl. 8, n° 10.)
Cab. de France. — Pl. X, n° 11.

Je crois qu'il faut attacher peu d'importance à ce denier, qui est, ou le résultat d'un accident monétaire, ou le produit de l'industrie des faussaires du temps. Philippe-Auguste a bien fait la conquête de Nantes, et c'est même dans cette ville qu'il a été reconnu duc de Bretagne. Il n'y aurait donc rien d'étonnant à ce qu'il y eût monnayé. Mais, dans ce cas, le nom de l'atelier serait plus exactement écrit. Espérons que tôt ou tard nous verrons paraître quelque pièce frappée vraiment à Nantes.

RENNES.

310. ✠ PHILIPVᔕ RE. Croix. ℟. ✠ CIVI REDONIᔕ. Châtel tournois.
BILL. Denier : 0,98. (*Revue*, 1844, pl. 11, n° 9 ; BIGOT, pl. 8, n° 11.)
Coll. Bigot. — Pl. X, n° 12.

Sur un exemplaire du Cabinet de France, l'S de PHILIPVS n'est pas couché mais seulement incliné.

311. ✠ PHILIPVS RECI. Croix. ℟. ✠ CIVI REDONIS. Châtel tournois.
BILL. Denier : 0,87. (POEY D'AVANT, pl. 4, n° 4 ; BIGOT, pl. 8, n° 12.)
Coll. Bigot. — Pl. X, n° 13.

Sur un denier de la collection Mallet, à Amiens, j'ai cru lire REGI.

312. ✠ PHILIPVᔕ RE. Croix. ℟. ✠ CIVI REDONIᔕ. Même type.
BILL. Denier : 0,98. (BIGOT, *Suppl.*, n° 1er.)
Coll. Aussant.

Voici, au sujet de ces trois deniers, les observations de M. Bigot. Elles sont si justes, que je ne puis pas mieux faire que les copier : « Ces monnaies, qui rappellent, dit M. Fillon, la première tentative d'uniformité dans les types, doivent être postérieures aux précédentes. En effet, Philippe était trop habile politique pour blesser les susceptibilités nationales et entraver le commerce de ses nouveaux sujets, en implantant brusquement en Bretagne un nouveau type. Avant d'émettre des espèces à une empreinte nouvelle, il dut quelque temps copier les anciennes alors en pleine vigueur. »

---

313. ✠ BRITANDVX REX (N et D liés). Croix ancrée. ℟. ✠ LABOIIAS CIAII, en légende rétrograde. Croix.
BILL. Denier : 0,92. (*Revue*, 1844, pl. 11, n° 6; BIGOT, pl. 8, n° 13.)
Pl. X, n° 14.

Je vois encore dans cette pièce l'œuvre de quelque maladroit faussaire. M. Bigot dit que c'est un essai; oui, l'essai malhabile d'un graveur inexpérimenté. Ce mot *essai*, en numismatique, implique au contraire l'idée d'une monnaie faite avec un soin particulier et bien supérieure à la pièce destinée à circuler. A l'époque de Philippe-Auguste, les essais étaient aussi en métal plus pur que la monnaie courante.

PIERRE MAUCLERC. 1213—1237.

314. ✠ DVX BRITAHIE. Croix ancrée. ℟. ✠ STEPPANCOM. Croix.
BILL. Denier : 1,87. (*Revue*, 1844, pl. 11, n° 8; BIGOT, pl. 8, n° 15.)
Coll. Bigot. — Pl. X, n° 15.

315. ✠ DVX BRITAHE. Mêmes type et revers.
BILL. Denier : 0,81. (BIGOT, n° 184.)
Coll. Bigot.

316. ✠ DVX BRITAHIE. Mêmes type et revers.
BILL. Denier : 0,87. (POEY D'AVANT, n° 413; BIGOT, n° 185.)
Coll. Dobrée.

317. Même avers. ℟. ✠ STEPPAN COM. Croix.
BILL. Denier : 0,87. (POEY D'AVANT, pl. 6, n° 6; BIGOT, n° 186.)
Coll. Dobrée.

318. ✠ DVX BRITAHIE. Croix ancrée. ℟. ✠ GVINGANP. Croix.
BILL. Denier : 1,25. (*Revue*, 1844, pl. 11, n° 11; BIGOT, pl. 8, n° 16.)
Coll. Bigot. — Pl. X, n° 16.

319. ✠ DVX BRITAHE. Mêmes type et revers.
BILL. Denier : 1,14. (POEY D'AVANT, n° 411 ; BIGOT, n° 188.)
Coll. Dobrée.

320. Même avers. ℞. ✠ GVIHGAMP. Croix.
BILL. Denier : 0,92. (POEY D'AVANT, n° 412 ; BIGOT, n° 189.)
Coll. Dobrée.

321. ✠ DVX BRITANIE. Même type. ℞. ✠ GVIHGAHPIS. Croix.
BILL. Denier : 0,98. (*Revue*, 1844, pl. 11, n° 10 ; BIGOT, pl. 8, n° 17.)
Coll. Bigot. — Pl. X, n° 17.

322. Même avers. ℞. ✠ GVIHGAHPIS. Croix.
BILL. Denier : 1,09. (POEY D'AVANT, n° 407 ; BIGOT, n° 191.)
Coll. Dobrée.

323. Même avers. ℞. GVIHGAHPPIS. Croix.
BILL. Denier : 0,98. (POEY D'AVANT, pl. 6, n° 5 ; BIGOT, n° 192.)
Coll. Dobrée.

324. Même avers. ℞. ✠ GVIHGAHIS. Croix.
BILL. Denier : 0,92. (POEY D'AVANT, n° 409 ; BIGOT, n° 193.)
Coll. Dobrée.

325. ✠ DVX BRITAHIE. Même type. ℞. ✠ GVINGANHIS. Croix.
BILL. Denier : 0,98. (BIGOT, n° 194.)
Coll. Aussant.

326. ✠ DVX BRITANE. Même type. ℞. ✠ GVIHGAHPIS. Croix.
BILL. Denier : 0,92. (*Ibid.*, n° 195.)
Coll. Billiard, à Brest.

Ce n'est que sur la foi de M. Bigot que je place ici ces monnaies. On peut voir dans son ouvrage les motifs assez longuement développés sur lesquels il s'appuie. Pierre Mauclerc avait dépossédé Henri d'Avaugour de son comté de Penthièvre, et il a très bien pu y faire frapper des espèces. Celles-ci seraient donc plus naturellement placées à l'article du Penthièvre. Le même auteur, ainsi qu'on le verra tout à l'heure, donne à Pierre Mauclerc des monnaies de Guingamp avec le nom d'Etienne. Il est vrai qu'elles ne portent pas le titre de *dux Britanie;* cette distinction ne me paraît pas suffisante pour séparer ces pièces les unes des autres. Il n'y a rien d'étonnant à ce que Pierre Mauclerc, monnayant dans le comté de Penthièvre, ait gardé le type purement breton et conservé son titre de duc.

327. ✠ DVX BRITANNIE. Echiqueté de Dreux au franc quartier d'hermine (cinq

mouchetures posées 2-3). ℞. ✠ CASTRI GIGANPI. Croix simple, cantonnée d'un châtel au 2ᵉ.

BILL. Denier : 1,03. (BIGOT, pl. 9, nº 1er.)

Coll. Bigot. — Pl. X, nº 18.

328. Mêmes légendes et types. Le franc quartier ne porte que quatre mouchetures placées 2-2.

BILL. Denier : 1,03. (*Ibid.*, nº 2.)

Coll. Bigot. — Pl. X, nº 19.

329. Variété. Quatre mouchetures à tête pointue, se terminant en pointes.

BILL. Denier : 0,87. (*Ibid.*, nº 3.)

Coll. Bigot. — Pl. X, nº 20.

330. Variété. Quatre mouchetures plus étranglées et plus grêles.

BILL. Denier : 0,98. (*Ibid.*, nº 4.)

Coll. Bigot. — Pl. X, nº 21.

M. Bigot donne dix-sept variétés toutes au même type de ce denier, ne différant en elles que par la forme des mouchetures.

331. ✠ DVDVX BRITANIE. Mêmes type et revers.

BILL. Denier : 1,09. (*Ibid.*, nº 5.)

Coll. Lagillardaie, à Quimperlé. — Pl. X, nº 22.

332. ✠ DVX BRITANNIE. Mêmes type et revers.

BILL. Denier : 1,09. (BIGOT, nº 242.)

Coll. Bigot.

333. ✠ DVX . BRITANNIE. Mêmes type et revers. Mouchetures globuleuses se terminant en pointes.

BILL. Denier : 1,03. (BIGOT, pl. 9, nº 6.)

Coll. Bigot. — Pl. XI, nº 1er.

334. Variété. Mouchetures plus larges, légèrement étranglées, ressemblant à une targe.

BILL. Denier : 0,81. (*Ibid.*, nº 7.)

Pl. XI, nº 2.

335. Variété. Mouchetures à pointe aiguë, imitant une amphore.

BILL. Denier : 1,03. (*Ibid.*, nº 8.)

Coll. Bigot. — Pl. XI, nº 3.

M. Bigot fait aussi connaître huit variétés de coin de ce denier à l'E lunaire.

336. Mêmes légendes et types. Mouchetures à tête conique et se terminant en pointes.

BILL. Obole : 0,43. (*Ibid.*, nº 9.)

Coll. Bigot. — Pl. XI, nº 4.

Trois variétés.

Ici commence la série que M. Bigot appelle la période de Dreux. Nous allons trouver, pendant plusieurs règnes, des monnaies anonymes avec la légende **CASTRI GIGANPI**. La division, entre plusieurs ducs, de ces espèces appartient à M. Bigot. Je n'ai pas cru mieux faire que de suivre sa classification, qui me paraît avoir été étudiée avec soin. C'est en ayant une grande quantité de monnaies sous les yeux que l'on peut parvenir à établir des rapprochements heureux et à faire jaillir la lumière du chaos. M. Bigot a opéré ainsi, et les résultats qu'il a obtenus me semblent devoir être pris en grande considération.

C'est particulièrement au moyen de la forme des mouchetures qui remplissent le franc quartier, que l'on peut parvenir à opérer une distinction dans les types. Je n'entrerai à cet égard dans aucune explication ; un coup d'œil jeté sur les planches rendra la démonstration plus commode et plus facile.

JEAN Ier LE ROUX. 1237—1286.

Ce duc n'a point employé pour ses monnaies un type uniforme. Si l'on adopte la classification de M. Bigot, il se serait d'abord servi de celui de Pierre Mauclerc, c'est-à-dire de l'échiquier de Dreux, avec le nom de Guingamp, en en variant la forme de trois manières différentes. Après avoir essayé quelques types particuliers qui n'ont eu qu'une durée éphémère, il aurait définitivement adopté le type de l'écu triangulaire, dont les émissions ont dû être très nombreuses, si nous en jugeons d'après la quantité des variétés que nous connaissons et l'abondance de ces pièces dans les dépôts monétaires.

337. ✠ **DVX BRITANNIE**. Echiqueté de Dreux au franc quartier, échancrant au chef, chargé de quatre mouchetures, 1. 2. 1. ℟. ✠ · **CASTI GIGAHPI**. Croix cantonnée d'un châtel au 2e.
BILL. Denier : 0,98. (*Ibid.*, pl. 10, n° 3.)
Coll. Bigot. — Pl. XI, n° 5.

338. Variété : ✠ **CASTRI GIGAHPI**.
BILL. Denier : 0,92. (Bigot, n° 259.)
Coll. Bigot.

339. Variété : ✠ **CASTRI GIGAMPI**.
BILL. Denier : 0,98. (*Ibid.*, n° 262.)
Coll. Bigot.

340. Variété : ✠ **CASTRI GIGANPI**.
BILL. Denier : 1,03. (*Ibid.*, n° 263.)
Coll. Bigot.

On connaît neuf variétés de coin de ces deniers.

341. ✠ DVX BRITANNIE :. Même type. Les mouchetures de droite et de gauche sont inclinées la pointe au centre. ℟. ✠ CASTRI GIGAHPI ·. Même type.
BILL. Denier : 0,92. (BIGOT, pl. 10, n° 4.)
Coll. Bigot. — Pl. XI, n° 6.

342. ✠ · DVX BRTANNIE. Même type. ℟. ✠ CASTRI GIGANPI. Même type.
BILL. Denier : 0,87. (*Ibid.*, n° 268.)
Coll. Bigot.

343. ✠ DVX BRITANNIE. Même type. ℟. ✠ CASTRI GIGAHPI. Même type.
BILL. Denier : 0,87. (POEY D'AVANT, pl. 4, n° 6 ; BIGOT, n° 269.)
Coll. Dobrée.

344. Variété avec ✠ · DVX BRITANNIE.
BILL. Denier : 0,81. (BIGOT, n° 270.)
Coll. Bigot.

345. Variété avec ✠ DVX BRITANNIE ·.
BILL. Denier : 0,81. (*Ibid.*, n° 271.)
Coll. Bigot.

Sur ces deniers, dont l'obole n'a pas été trouvée, le franc quartier, chargé de quatre mouchetures, échancre en chef. Tantôt les mouchetures sont droites, tantôt elles sont inclinées.

NANTES.

346. ✠ IOhA II II ES DVX. Dreux au franc quartier de Bretagne, chargé de six mouchetures posées 3-3. ℟. ✠ BRETAII II II ·. Croix cantonnée d'un N au 2e.
BILL. Denier. (DUBY, pl. 60, n° 11 ; BIGOT, pl. 10, n° 5.)
Pl. XI, n° 7.

347. ✠ IOhANHES DVX. Même type. Le franc quartier a quatre mouchetures posées 1. 1. 2. ℟. ✠ : BRITANNIE. Même type.
BILL. Denier : 1,36. (BIGOT, pl. 10, n° 6.)
Coll. Parenteau et Bigot. — Pl. XI, n° 8.

RENNES.

348. ✠ : IOhANHES DVX. Même type. ℟. ✠ : BRITANHIE. Même type.
BILL. Obole : 0,71. (*Revue*, 1847, pl. 18, n° 7 ; BIGOT, pl. 10, n° 7.)
Coll. Bigot. — Pl. XI, n° 9.

Dans ma *Descript.*, n° 222, j'ai indiqué cette obole comme ayant un N au 2e. M. Bigot croit y voir un R. Comme ces deux lettres ont souvent une très grande ressemblance, j'incline à croire que j'ai bien lu et que cette pièce n'est que l'obole du denier qui précède.

VANNES.

349. ✠ IOhS. DVX. BRITANIE. Croix. ℟. ✠ VRBS VENETENSIS. Croix ancrée, cantonnée de quatre points.
BILL. Double denier : 1,90. (BIGOT, pl. 10, n° 2.)
Coll. Bigot. — Pl. XI, n° 10.

350. Variété. La croix du ℟. n'est pas cantónnée.
BILL. Double denier : 1,96. (POEY D'AVANT, pl. 4, n° 5 ; BIGOT, n° 277.)
Coll. de Brehier, à Josselin ; Danjou et Parenteau.

J'avais d'abord pensé à rejeter l'opinion de M. Bigot, qui voit dans ces deux dernières pièces des doubles deniers. Je me fondais sur le silence des textes et particulièrement sur celui de la chronique de Ruys dont je vais parler ; mais je trouve un peu plus tard, à l'article de Jean II, un titre de 1300, cité par Ducange, qui prouve que ce dernier duc avait une monnaie valant deux deniers, et qui en fut blâmé par le roi. Rien n'empêche que Jean I[er] en ait fait autant.

Voici le passage de la chronique de Ruys qui paraît s'appliquer à cette monnaie :

« MCCLIX. *Nova moneta recepta fuit in Venetis in vigiliâ Beatæ M. V. tempore ejusdem comitis.* »

351. . IO | hE | SD | VX. Croix coupant la légende. ℟. ✠ . BRITANHIE. Nef surmontée d'une croix coupant la légende, sans grenetis intérieur.
BILL. Denier : 1,09. (BIGOT, pl. 10, n° 1[er], et *Rev. des prov. de l'Ouest*, 1856, pag. 498.)
Coll. Parenteau. — Pl. XI, n° 11.

Ce denier, resté unique jusqu'à présent, a un type tout exceptionnel. Faut-il y voir, avec M. Bigot, une monnaie de circonstance frappée vers 1270, époque du voyage de Jean I[er] en Terre-Sainte ? Je ne le crois pas ; ce fait ne rentre pas du tout dans les allures du moyen-âge.

352. • IO | hE | S • D | VX. Même type. ℟. ✠ B❀ R❀ I❀ TA❀ NI❀ E. Autour de l'écusson de Dreux en bannière avec double bordure de grenetis, un franc quartier de Bretagne à cinq mouchetures posées 2. 1. 2.
BILL. Pied-fort : 8,79. (BIGOT, pl. 10, n° 8.)
Coll. Dobrée. — Pl. XI, n° 12.

Ce magnifique monument est-il le pied-fort d'un double denier, comme l'avance M. Bigot ? Je ferai observer que le fait d'un pied-fort, d'un module supérieur à celui de la monnaie qu'il représente, n'est point insolite. On en trouvera d'autres exemples dans la suite de cet ouvrage.

353. · IO | hE | S·D | VX. Même type. ℞. ✠ BRITANIE. Même type. Un trait remplace le double grenetis.
BILL. Denier : 1,09. (*Revue*, 1855, pl. 1re, n° 4; BIGOT, pl. 10, n° 9.)
Coll. Bigot. — Pl. XI, n° 13.

354. Variété avec · IO | hE | SD | VX.
BILL. Denier : 1,03. (BIGOT, *Append.*, n° 2.)
Coll. Aussant.

355. Variété : · IO | h·E | S·DVX.
BILL. Denier : 1,03. (BIGOT, n° 281.)
Coll. Parenteau.

Ici l'écu de Dreux est, comme sur le pied-fort, mis en bannière. C'est un type curieux.

Toutes les monnaies frappées exceptionnellement par Jean Ier sont, comme on le pense bien, excessivement rares. Il y a aussi lieu à remarquer qu'elles n'ont été exhumées de terre qu'à une époque assez récente.

356. ✠ IOhANNES · DVX. Croix simple. ℞. ✠ BRIT · · ANIE. Ecusson triangulaire de Dreux au franc quartier de Bretagne, à trois mouchetures ovales placées 2-1, coupant la légende et non séparé par un grenetis.
BILL. Denier : 1,09. (*Ibid.*, pl. 10, n° 10.)
Coll. Bigot. — Pl. XI, n° 14.

357. Mêmes légendes et types. La légende non circulaire suit le contours de l'écu.
BILL. Denier : 0,98. (*Ibid.*, n° 283.)
Coll. Bigot.

358. Variété avec BRITANIE. Légende circulaire.
BILL. Denier : 1,09. (*Ibid.*, n° 284.)
Coll. Aussant.

359. Mêmes légendes et types. La légende suit les contours de l'écu.
BILL. Denier : 0,87. (*Ibid.*, n° 285; DUBY, pl. 60, n° 4.)
Coll. Bigot.

360. Mêmes légendes et types.
BILL. Pied-fort : 3,90. (*Ibid.*, n° 286; POEY D'AVANT, *Suppl.*, n° 21.)
Coll. Dobrée.

361. ✠ IOhANNES . DVX. Mêmes type et revers.
BILL. Denier : 1,03. (*Ibid.*, n° 287.)
Coll. Bigot.

362. Variété avec ✠ IOhANNES DVX.
BILL. Denier : 0,98. *(Ibid.*, n° 288.)
Coll. Parenteau.

363. Variété avec ✠ IOhANNES . DVX.
BILL. Denier : 0,92. *(Ibid.*, n° 289, et pl. 10, n° 11.)
Coll. Bigot. — Pl. XI, n° 15.

Ces deniers, dit M. Bigot, quoique ne portant pas de nom d'atelier, sont probablement le *nantois à l'escu* dont parle l'ordonnance de Saint Louis de 1265.

364. ✠ IOhANNES DVX. Croix simple. ℟. ✠ BRITANIE. Même type.
BILL. Obole : 0,38. (BIGOT, pl. 10, n° 12; DUBY, pl. 60, n° 5.)
Coll. Bigot. — Pl. XI, n° 16.

365. Variété avec ✠ IOhANNES . DVX.
BILL. Obole : 0,43. *(Ibid.*, n° 294.)
Coll. Bigot.

366. Variété avec ✠ IOhANNES . DVX.
BILL. Obole : 0,43. *(Ibid.*, n° 295.)

367. Variété avec ✠ IOhANNES DVX.
BILL. Obole : 0,43. *(Ibid.*, n° 296.)
Coll. Bigot.

368. Variété avec ✠ IOhANNES . DVX.
BILL. Obole : 0,38. *(Ibid.*, n° 297.)

Ce sont les oboles des deniers précédents.

369. ✠ LVDOVICVS REX. Croix. ℟. ✠ BRIT..AIIIE. Ecusson triangulaire de Dreux au franc quartier de Bretagne à trois mouchetures posées 2-1.
Très bas BILL. : 0,98. *(Ibid.*, n° 298, vignette.)
Coll. Charvet. — Pl. XI, n° 17.

Selon M. Bigot, ce curieux denier prouve d'une manière irréfragable que Jean I[er] contrefaisait des monnaies de son suzerain. Mon opinion bien prononcée est qu'il ne faut attacher aucune importance à ce petit monument, qui est évidemment l'œuvre d'un faussaire du temps. J'ai vu cette monnaie en nature; son examen scrupuleux m'a convaincu que ce n'était autre chose qu'une erreur monétaire. Les faux monnayeurs, agissant clandestinement et à la hâte, n'étaient pas toujours bien attentifs, et l'un d'eux, par inadvertance, a mis à l'avers d'un denier de Louis le revers d'un denier de Jean. Le très bas aloi de la pièce ne permet pas d'en faire une monnaie courante. Au surplus, les exemples de pareilles singularités sont nombreux, et il n'y a lieu, je le répète, de leur donner de portée scientifique ni historique.

JEAN II. 1286—1305.

Quoique la charte citée d'après Ducange donne la preuve que Jean II a émis des doubles deniers, on n'a de lui que des deniers et des oboles. Il commença, comme ses prédécesseurs, à faire frapper des anonymes de Guingamp, qui se distinguent, selon M. Bigot, en ce que le franc quartier occupe le tiers du champ par suite de la forme des mouchetures, et encore en ce que l'E carré a remplacé l'Є lunaire.

GUINGAMP.

370. ✠ DVX BRITANINE. Dreux au franc quartier de Bretagne, occupant le tiers du champ et chargé de quatre mouchetures. ℟. ✠ CASTRI GIGANPI. Croix cantonnée d'un châtel au 2ᵉ.
BILL. Denier : 0,87. (BIGOT, pl. 11, nº 1ᵉʳ.)
Coll. Bigot. — Pl. XI, nº 18.

M. Bigot donne cinq autres variétés de ces deniers, qui ne diffèrent que par la forme des mouchetures.

371. ✠ DVX BRITANNIE. Mêmes type et revers.
BILL. Denier : 0,87. (*Ibid.*, nº 305.)

372. ✠ DVX BRITANINE. Dreux au franc quartier de Bretagne, chargé de deux mouchetures posées en fasce. ℟. ✠ CASTRI GIGANPI. Croix cantonnée au 2ᵉ d'un châtel, et au 3ᵉ d'une moucheture.
BILL. Obole : 0,43. (BIGOT, pl. 11, nºˢ 2 et 3.)
Coll. Bigot. — Pl. XI, nºˢ 19 et 20.

Six variétés.

SAINT-BRIEUC.

373. ✠ IOhANNES DVX. Ecusson triangulaire chargé de six mouchetures posées 3. 2. 1. ℟. ✠ BRITANNIЄ :. Croix à queue, cantonnée d'un B au 2ᵉ.
BILL. Denier : 1,30. (BIGOT, pl. 11, nº 9.)
Pl. XI, nº 21.

374. Mêmes légende et type. Les deux annelets qui terminent la légende du ℟. sont remplacés par deux trèfles superposés.
BILL. Denier : 1,30. (BIGOT, nº 313.)
Coll. Aussant.

375. Variété avec ✠ OhANHЄS DVX et BRITANNIЄ. Outre les deux trèfles de la fin, il y en a un 3ᵉ après l'A.
BILL. Denier : 1,41. (*Ibid.*, nº 314.)
Coll. Bigot.

376. Même avers. ℟. ✠ BRITANNIE.
BILL. Denier : 1,19. (*Ibid.*, n° 315.)
Coll. Formier, à Quimperlé.

377. ✠ IOhANHES DVX. Mêmes type et revers. Deux trèfles terminent la légende.
BILL. Denier : 1,30. (*Ibid.*, n° 316.)
Coll. Danjou.

La chronique de Saint-Brieuc rapporte que Jean II fut le premier qui fit usage des hermines pleines. Les deniers ci-dessus viennent à l'appui de cette allégation.

JUGON.

378. ✠ IOhAHNES DVX. Dreux au franc quartier de Bretagne, chargé de deux mouchetures posées en fasce. ℟. ✠ : BRITAHHIE. Croix cantonnée d'un I au 2e.
BILL. Denier : 0,81. (BIGOT, pl. 11, n° 6.)
Coll. Bigot. — Pl. XI, n° 22.

Il y a dans la collection de M. Lefebvre, à Meaux, une pièce qui paraît être l'obole de ce denier. Elle ne pèse que 0,60, et son module est beaucoup plus petit.

M. Bigot fait observer que Josselin est la seule ville qui puisse disputer ce denier ; mais, à cette époque, elle appartenait à la maison de Porhoët.

Monnaies sans nom d'atelier.

379. ✠ IOhANHES DV.X. Dreux au franc quartier de Bretagne ; les mouchetures, très allongées et surmontées d'une espèce de bourrelet, sont posées 1-2. ℟. ✠ : BRITAHHIE :. Croix cantonnée d'une moucheture au 2e.
BILL. Denier : 0,98. (BIGOT, pl. 11, n° 4.)
Coll. Bigot. — Pl. XII, n° 1er.

380. ✠ IOhAHHES DV.X. Même type. ℟. ✠ : BRITANHIE :. Même type.
BILL. Denier : 1,19. (*Ibid.*, n° 319.)

381. ✠ IOhAHNES DVX ·. Même type. ℟. ✠ : BRITANNIE :. Même type.
BILL. Denier : 1,25. (BIGOT, pl. 11, n° 5 ; *Revue*, 1847, pl. 18, n° 7.)
Coll. Bigot. — Pl. XII, n° 2.

382. ✠ IOhAHHES DVX ·. Même type. ℟. ✠ : BRITANHIE :. Même type.
BILL. Denier : 1,19. (BIGOT, n° 321.)
Coll. Bigot.

383. ✠ IOhANNES · DVX. Même type. ℟. ✠ BRITANNIE. Même type.
BILL. Denier : 1,19. (BIGOT, pl. 11, n° 7.)
Coll. Bigot. — Pl. XII, n° 3.

384. ✠ IOhANNES DVX. Même type. ℟. ✠ : BRITA • NNIE :. Même type.
BILL. Denier : 1,19. (*Ibid.*, n° 323 ; POEY D'AVANT, n° 218.)
Coll. Dobrée.

385. Même avers. ℟. ✠ : BRITA • NNII :. Même type.
BILL. Denier : 0,98. (*Ibid.*, n° 324; POEY D'AVANT, n° 219.)
Coll. Dobrée.

386. ✠ IOhANNES DVX. Sept mouchetures placées 2. 3. 2. ℟. ✠ : BRITANNIE. Croix cantonnée d'un annelet au 2e.
BILL. Denier : 1,19. (BIGOT, pl. 11, n° 8.)
Coll. Dobrée et Bigot. — Pl. XII, n° 4.

Pour distinguer ces monnaies d'avec celles de Jean III, M. Bigot fait observer que les premières sont toutes à l'E lunaire. Le n° 386 a un type particulier et est fort rare, puisqu'on n'en connaît que deux exemplaires.

ARTHUR II. 1305—1312.

387. ✠ DVX BRITANINE. Parti : au 1er, de Bretagne à deux mouchetures et de Limoges; au 2e, de Dreux. ℟. ✠ CASTRI GIGANPI. Croix cantonnée d'un châtel au 2e et d'une moucheture au 3e.
BILL. Obole : 0,43. (BIGOT, pl. 12, n° 5.)
Coll. Bigot. — Pl. XII, n° 5.

388. Même légende. Dreux brisé, au 2e, d'un quartier de Bretagne, chargé de quatre mouchetures posées 1. 1. 2. ℟. Même légende. Croix cantonnée d'un châtel au 2e.
BILL. Denier : 0,87. (*Ibid.*, n° 4.)
Coll. Bigot. — Pl. XII, n° 6.

Arthur a, lui aussi, employé au commencement de son règne le type des monnaies de Guingamp. Ici je crois utile de consigner une observation. On doit être étonné de voir un même type se reproduire aussi longtemps. Sa durée a été de près d'un siècle. D'autres empreintes ont quelquefois été employées par les ducs, qui successivement sont revenus à la première. Pourtant on ne peut pas douter de l'exactitude de ce fait, puisque sur le n° 387 ci-dessus nous trouvons les armes de Limoges, et que Arthur II est le premier prince breton qui ait possédé le vicomté de Limoges. M. Bigot fait remarquer que le dépôt où cette monnaie a été trouvée a été enfoui au commencement du XIVe siècle, et que par conséquent on ne peut pas la faire reculer jusqu'à Jean III, ni la faire remonter à Jean II. L'attribution à Arthur du denier décrit sous le n° 388 n'est pas aussi certaine.

NANTES.

389. ✠ DVX · BRITANNIE. Dreux au franc quartier de Bretagne, chargé de quatre mouchetures posées 1. 1. 2. ℟. ✠ COMES RICHEMVD'. Croix cantonnée d'un R au 2e.
BILL. Denier : 0,98. (*Ibid.*, n° 6.)
Coll. Aussant. — Pl. XII, n° 7.

390. ✠ . A . DVX . BRITANIE. Même type. ℟. ✠ COMES . RICHEMD'. Même type.
BILL. Denier : 1,09. (*Ibid.*, n° 7.)
Coll. Bigot et Boilleau. — Pl. XII, n° 8.

391. Variété avec RICHMD'.
BILL. Denier : 0,81. (Poey d'Avant, n° 214; Bigot, n° 330.)
Coll. Dobrée.

392. Variété avec RICHEMVD'.
BILL. Denier : 0,92. (Duby, pl. 65, n° 9; Bigot, n° 331.)
Coll. Bigot.

393. Variété avec ✠ . A . DVX BRITANIE.
BILL. Denier : 0,81. (Poey d'Avant, n° 213; Bigot, n° 332.)
Coll. Bigot.

394. Variété avec ✠ A DVX . BRITANIE.
BILL. Denier : 0,98. (Bigot, n° 333.)
Coll. Bigot.

395. Variété avec ✠ . A . DVX BRITANIE. Au ℟., la croix est cantonnée d'un R au 2e.
BILL. Denier : 0,81. (*Ibid.*, n° 334.)
Coll. Bigot.

396. ✠ ART . DVX . BRITAN. Même type. ℟. ✠ COMES . RICHEMVD'. Croix cantonnée d'un R au 2e.
BILL. Denier : 0,98. (Bigot, pl. 12, n° 8.)
Coll. Parenteau, et musée de Rennes. — Pl. XII, n° 9.

397. ✠ . A . DVX BRITANIE. Même type. ℟. ✠ COMES RICHEMD'. Même type.
BILL. Obole : 0,49. (*Ibid.*, n° 9.)
Coll. Bigot. — Pl. XII, n° 10.

398. Variété avec ✠ COOOES RICһOOD'.
BILL. Obole : 0,43. (POEY D'AVANT, pl. 4, n° 8; BIGOT, n° 337.)
Coll. Danjou.

399. Variété avec COOOES ∘ RICһEOOVD'. Croix cantonnée d'une moucheture au 2e.
BILL. Denier : 0,61. (POEY D'AVANT, n° 212; BIGOT, n° 338.)
Coll. Dobrée.

L'atelier où la dernière monnaie a été frappée n'est pas connu.

JEAN III. 1312—1341.

EVRAN.

400. ∘ I ∘ DVX ∘ BRITANIE ∘, contournant l'écu triangulaire de Dreux au franc quartier de Bretagne, chargé de trois mouchetures posées 2-1. ℟. ✠ COMES ∘ RI-CһEOOVD'. Croix cantonnée d'un E au 2e.
BILL. Denier : 0,92. (*Revue*, 1847, pl. 18, n° 5; BIGOT, pl. 13, n° 8.)
Coll. Bigot. — Pl. XII, n° 11.

401. Variété avec ✠ COMES ∘ RICһEOOVD'.
BILL. Denier : 0,65. (BIGOT, n° 343.)
Coll. Lagillardaie, à Quimperlé.

402. ✠ : IOһANNES : DVX. Croix cantonnée d'un E au 2e. ℟. ∘ BRI ∘∘ TTA ∘∘ NIE ∘, contournant l'écu triangulaire de Dreux au franc quartier de Bretagne, chargé de trois mouchetures posées 2-1.
BILL. Denier : 0,76. (BIGOT, pl. 22, n° 9.)
Coll. Bigot. — Pl. XII, n° 12.

403. Variété. L'E du cantonnement est couché.
BILL. Denier : 0,96. (*Ibid.*, n° 345.)
Coll. Bigot.

404. Variété avec : I : OһANNES : DVX.
BILL. Denier : 0,71. (*Ibid.*, n° 346.)
Coll. Bigot.

Evran est la seule localité à laquelle M. Bigot trouve que l'on puisse donner ces monnaies.

GUINGAMP.

405. ✠ : IOһANNES : DVX. Croix cantonnée d'un ϭ au 2e. ℟. ∘ BRI ∘∘ TTA ∘∘ NIE ∘. Même type.
BILL. Denier : 0,87. (BIGOT, n° 347.)
Société des beaux-arts de Nantes.

NANTES.

406. ✠ IOhANNES DVX. Dreux au franc quartier de Bretagne, chargé de quatre mouchetures posées 1. 1. 2. ℟. ✠ BRITANNIE. Croix cantonnée d'un R au 2e.
BILL. Denier : 1,03. (BIGOT, pl. 13, n° 5.)
Coll. Bigot. — Pl. XII, n° 13.

407. Même avers. ℟. ✠ BRITTANNIE. Croix cantonnée d'un R au 1er.
BILL. Denier : 1,19. (POEY D'AVANT, n° 220; BIGOT, n° 349.)
Coll. Dobrée.

408. Même avers. ℟. ✠ BRITANNIE. Croix cantonnée d'un R au 3e et d'une moucheture au 2e.
BILL. Denier : 1,19. (POEY D'AVANT, n° 221 ; BIGOT, n° 350.)
Coll. Dobrée.

409. ✠ • I • DVX • BRITANIE. Même type. ℟. ✠ COMES • RIChEMVD'. Croix cantonnée d'un R au 2e.
BILL. Denier : 1,14. (BIGOT, pl. 13, n° 6.)
Coll. Bigot. — Pl. XII, n° 14.

410. Variété : ✠ • I • DVX • BRITANIE. Mêmes type et revers.
BILL. Denier : 1,14. (POEY D'AVANT, n° 217; BIGOT, n° 352.)
Coll. Dobrée et Bigot.

411. ✠ I DVX BRITANNIE. Même type. ℟. ✠ COMES RIChEMVD'. Même type.
BILL. Denier: 0,87. (POEY D'AVANT, n° 216 ; BIGOT, n° 353.)
Coll. Dobrée.

412. ✠ IOhANHES DVX. Ecartelé de Bretagne et de Dreux. ℟. ✠ BRITANNIE. Croix cantonnée d'une moucheture au 2e et d'un R au 3e.
BILL. Denier: 0,87. (POEY D'AVANT, n° 223; BIGOT, pl. 13, n° 7.)
Coll. Dobrée et Bigot. — Pl. XII, n° 14.

413. Variété. La croix n'est cantonnée que d'un R au 1er.
BILL. Denier : 0,87. (BIGOT, n° 355.)
Coll. Parenteau.

Atelier inconnu.

414. ✠ IOhAHHES DVX. Dreux au franc quartier de Bretagne, chargé de trois mouchetures posées 1-2. ℟. ✠ : BRITAHHIE :. Croix cantonnée d'une moucheture au 2e.
BILL. Denier: 0,98. (BIGOT, pl. 13, n° 4.)
Coll. Aussant et Bigot. — Pl. XII, n° 16.

Pour établir la classification des monnaies de Jean III et pour leur attribution à ce prince, M. Bigot s'est servi de l'étude des dépôts monétaires. Je crois qu'il a obtenu un résultat avantageux. La forme des Ɑ fermés et des Ⓜ lui paraît un signe certain que ces pièces doivent descendre jusqu'à Jean III. Je partage son avis.

CHARLES DE BLOIS. 1341—1364.

A partir du règne de ce duc, la numismatique bretonne subit une métamorphose complète. C'est ce que M. Bigot appelle *Période d'imitation*. En effet, Charles répudiant tous les anciens types a contrefait toutes les espèces royales françaises et quelques monnaies étrangères. Le métal subit lui aussi un changement presque radical. Les espèces se divisent en monnaie blanche et en monnaie noire.

M. Bigot, et l'on reconnaît là son esprit de nationalité, cherche à excuser ce duc d'avoir émis des espèces aussi mauvaises. Je sais bien qu'il faut s'en prendre aux malheurs du temps et que les guerres civiles amènent les plus tristes résultats; aussi les monnaies de Charles de Blois et celles de son compétiteur, Jean de Montfort, sont-elles dans la numismatique féodale tout ce que l'on peut trouver de plus désagréable à l'œil. Faut-il, à cause de cela, les exclure des grandes collections, comme je l'ai entendu avancer? Ce n'est pas là une opinion qui mérite d'être prise au sérieux. Les suites doivent être complètes, autant que possible; il importe donc d'admettre les monnaies mal frappées comme les autres. Ce ne sont pas des œuvres d'art que l'on recherche, mais des monuments historiques; ceux-ci, même en raison de leur vilain aspect, portent avec eux leur enseignement.

AURAI.

415. ✠ KAROLVS : DVX. Dans le champ, BRTN sous une couronne coupant le grenetis et rehaussée de trois pseudo-lis et de deux trèfles perlés. ℞. ✠ AREG... CIVIS. Croix égale, pseudo-lisée.
BILL. Double : 1,09. (BIGOT, pl. 18, n° 1er.)
Coll. Aussant. — Pl. XII, n° 17.

SAINT-BRIEUC.

416. ✠ KAROLLVS DVX . g . R. Dans le champ, BRITONV en deux lignes entre deux annelets. ℞. ✠ MONETA . DVPLEX. Croix à pied à bras trifoliés, et cantonnée d'un point aux 3e et 4e.
BILL. noir. Double. (BIGOT, n° 373; DUBY, pl. 61, n° 10.)

Cette monnaie a été donnée, sur la foi de Duby. Sa lecture n'offre rien de certain.

DINAN.

417. ✠ D KAROLVS . DVX. Dans le champ, BRITONV en deux lignes, sans grenetis. ℞. ✠ MONETA DVPLEX. Croix fleurdelisée et à pied.
BILL. noir. Double. (DUBY, pl. 61, n° 11 ; BIGOT, n° 374.)

Il y a, au sujet de ce double, à faire la même observation que pour le précédent.

GUINGAMP.

418. ✠ KAROLVS : BRITAN. Couronne rehaussée d'un trèfle, et deux triangles formés de trois points; DVX sur le bandeau. ℞. ✠ MONETA GINGAPI. Croix bourgeoise évidée, le pied accosté de deux points qui y sont attachés.
BILL. noir. Double.
Coll. Jarry, à Orléans. — Pl. XII, n° 18.

419. Trèfle. KAROLVS . BRITAN. Dans le champ, DVX sous trois mouchetures renversées; au milieu, un point. ℞. ✠ MONETA ✠ GINGAPI. Croix trifoliée et à queue.
BILL. noir. Double : 1,03. (BIGOT, pl. 19 *bis*, n° 1er.)
Coll. Bigot. — Pl. XII, n° 19.

420. Fleurette. KAROLVS . BRITAN. Même type. ℞. Fleurette. MONETA ✠ GINGAPI. Même type.
BILL. noir. Double : 1,09. (BIGOT, *Append.*, n° 4.)
Coll. Bigot.

421. Mêmes légendes et types. Une croisette remplace les deux fleurettes qui précèdent les légendes.
BILL. noir. Double : 1,09. (*Ibid.*, n° 6.)
Coll. Bigot.

422. Variété. Sans point pour diviser la légende de l'avers.
BILL. noir. Double : 1,14. (*Ibid.*, n° 7.)
Coll. Bigot.

423. ✠ KAROLVS . BRITAN. Même type. ℞. ✠ MONETA ✠ GINGAPI. Même type.
BILL. noir. Double.
Coll. Parenteau. — Pl. XII, n° 20.

424. KKAROLLVS . DVX . G. Dans le champ, BRITONV en deux lignes entre deux annelets et sans grenetis. ℞. ✠ MONETA • DVPLEX. Croix à pied évidée

en cœur, cantonnée d'un besant aux 3e et 4e. Chaque bras est terminé par un losange entre deux mouchetures mouvant du grenetis.

BILL. noir. Double : 0,76. (BIGOT, pl. 18, n° 3.)

Coll. Danjou. — Pl. XII, n° 21.

425. ✠ KAROLVS • G • DVX. Croix. ℞. ✠ BRITANNRORVM. Châtel tournois.

BILL. noir. Denier : 0,98. (POEY D'AVANT, n° 256; BIGOT, n° 376.)

Coll. Dobrée.

NANTES.

426. ✠ KAROLVS. DVX. Dans le champ, NANT en deux lignes; au-dessus et au-dessous, une moucheture en pal; au milieu et de chaque côté, une croisette. ℞. ✠ BRITA. Ecusson ovale, chargé de trois mouchetures. NNIE. Croix à pied, pseudo-lisée.

BILL. Double : 1,25. (BIGOT, pl. 18, n° 9; DUBY, pl. 62, n° 8.)

Coll. Danjou et Bigot. — Pl. XIII, n° 1er.

427. ✠ KAROLVS. DVX. Dans le champ, NANT en deux lignes séparées par deux mouchetures en pal séparées par un point; les deux N séparés par un besant, le T et l'A par une croisette. ℞. ✠ BRITA. Ecusson chargé de trois hermines. NNIE. Croix trifoliée à pied.

BILL. Double : 1,30. (BIGOT, *Append.*, n° 9.)

Coll. Bigot.

428. ✝✝ KAROLVS. DVX. Dans le champ, BRITAN en deux lignes. ℞. ✠ MONETA : NANET. Croix à pied, pseudo-lisée.

BILL. Double : 1,19. (POEY D'AVANT, pl. 4, n° 11; BIGOT, pl. 18, n° 7.)

Coll. Dobrée et Parenteau. — Pl. XIII, n° 2.

429. Pseudo-lis. KAROLVS • DVX. Dans le champ, BRITAN en deux lignes; au-dessous, un annelet. ℞. ✠ MONETA NANET. Croix à pied, haussée et tréflée.

BILL. Double.

Coll. Parenteau. — Pl. XIII, n° 3.

430. ✝✝ KAROLVS : DVX. Dans le champ, BRITAN en deux lignes, sans grenetis. ℞. ✠ MONETA. Trèfle. NANET. Croix trifoliée à pied.

BILL. noir. Double : 1,03. (BIGOT, *Append.*, n° 8.

431. ✠ KAROLVS • BRITAN. Dans le champ, DVX sous trois mouchetures renversées; sous celle du milieu, un annelet avec un point au centre. ℞. ✠ MONETA ✝ NA : NE : T :. Croix trifoliée à queue.

BILL. Double : 1,09. (BIGOT, pl. 19 *bis*, n° 2.)

Coll. Bigot. — Pl. XIII, n° 4.

432. Variété avec ✠ MONETA ⁝ . N ⁝ A ⁝ NET ⁝.
BILL. noir. Double : 1,09. (BIGOT, *Append.*, n° 11.)
Coll. Bigot.

433. Variété avec ✠ MONETA ⁝ NA • NET.
BILL. noir. Double : 1,09. (*Ibid.*, n° 12.)
Coll. Bigot.

434. Variété avec ✠ KAROLVS • BRITAN. ℞. ✠ MONETA ⁝ NA • NE...
BILL. noir. Double : 1,14. (*Ibid.*, n° 13.)
Coll. Bigot.

435. Variété : ✠ KAROLVS • BRITAN. ℞. ✠ MONETA ⁝ NA • NET.
BILL. noir. Double : 1,09. (*Ibid.*, n° 14.)
Coll. Bigot.

436. Variété : ✠ KAROLVS ⁝ BRITAN. ℞. ✠ MONETA ⁝ NA ⁝ NE ⁝ T ⁝.
BILL. noir. Double : 1,03. (*Ibid.*, n° 15.)
Coll. Bigot.

437. Variété avec ✠ MONETA ⁝ . NA : NE : T :.
BILL. noir. Double : 1,09. (*Ibid.*, n° 17.)
Coll. Bigot.

438. ✠ KAROLVS : BRITAN. Même type. ℞. ✠ MONETA ⁝ NANET. Même type.
BILL. noir. Double.
Coll. Parenteau. — Pl. XIII, n° 5.

439. KAROLVS : DVX. Dans le champ, BRTN sous une couronne rehaussée de trois fleurs de lis et de deux trèfles perlés. ℞. ✠ NANE... CIVIS. Croix pseudo-lisée.
BILL. Double : 1,19. (POEY D'AVANT, pl. 4, n° 12 ; BIGOT, pl. 18, n° 2.)
Coll. Dobrée. — Pl. XIII, n° 6.

440. ✠ KAROLVS . DVX. Dans le champ, dix mouchetures posées 3. 4. 3. ℞. ✠ BRITAHHIE. Croix cantonnée au 3e d'un N renversé.
BILL. Double : 1,19. (BIGOT, pl. 19, n° 1er.)
Cab. de France ; coll. F. Farez, à Douai. — Pl. XIII, n° 7.

441. ✠ KAROLVS . DVX. Dans le champ, sept mouchetures posées 2. 3. 2. ℞. BRITANNIE. Croix égale, cantonnée d'un N au 3e.
Bon BILL.
Coll. Fénelon Farez, à Douai.

442. ✠ KAROLVS . N . DVX. Croix. ℞. ✠ BRITANNORVM. Châtel tournois.
BILL. noir. Denier : 0,87. (POEY D'AVANT, n° 258 ; BIGOT, n° 382.)
Coll. Dobrée.

443. Mêmes légendes et types. Le tympan du châtel est accosté de deux trèfles.
BILL. noir. Denier : 0,98. (BIGOT, n° 383.)
Cab. de France.

RENNES.

444. ✠ KAROLVS . DVX. Dans le champ, RENS en deux lignes ; au-dessus et au-dessous, une moucheture en pal ; les lettres séparées par des trèfles. ℞. BRITA. Ecusson triangulaire à trois mouchetures. NNIE. Croix à pied, pseudo-lisée.
BILL noir. Double : 0,65. (BIGOT, pl. 18, n° 10.)
Coll. Aussant. — Pl. XIII, n° 8.

445. ‡ ‡ KAROLVS • DVX. Dans le champ, BRITAN en deux lignes ; au-dessous, un annelet. ℞. ✠ MONETA : REDON. Croix à pied, pseudo-lisée.
BILL. noir. Double : 0,87. (BIGOT, pl. 18, n° 8.)
Pl. XIII, n° 9.

446. Mêmes légendes et types.
BILL. Pied-fort : 4,93. (*Revue*, 1847, pl. 18, n° 9.)
Coll. Dobrée.

447. ‡ ‡ ‡ KAROLVS DVX. Dans le champ, BRITAN en deux lignes ; entre deux, un point. ℞. ✠ MONETA REDON. Croix à pied, haussée et trifoliée.
BILL. noir. Double. (DUBY, pl. 62, n° 9.)

448. ‡ ‡ KAROLVS • DVX. Dans le champ, BRITAN en deux lignes, sans grenetis. ℞. ✠ MONETA • REDON. Croix à pied, pseudo-lisée.
BILL. noir. Double : 1,03. (BIGOT, *Append.*, n° 17.)
Coll. Bigot.

449. ‡ ‡ ‡ KAROLVS . DVX. Même type. ℞. ✠ MONETA : REDON. Même type.
BILL. noir. Double : 0,98. (BIGOT, pl. 19 *bis*, n° 4.)
Coll. Bigot. — Pl. XIII, n° 10.

450. Fleurette. KAROLVS . BRITAN. Dans le champ, DVX sous trois mouchetures renversées ; un point sous celle du milieu. ℞. Fleurette. MONETA ‡ RE • DON. Croix à pied, pseudo-lisée.
BILL. noir. Double. (BIGOT, pl. 30 *bis*, n° 3.)
Coll. Bigot. — Pl. XIII, n° 11.

451. ✠ KAROLVS : BRITAN. Même type. ℟. ✠ MONETA ✝ REDON. Même type.
BILL. noir. Double : 2,09. (BIGOT, *Append.*, nº 21.)
Coll. Bigot.

452. Variété avec ✠ KAROLVS : BRITN.
BILL. noir. Double : 1,09. (*Ibid.*, nºs 22 et 23.)
Coll. Bigot.

453. ✠ KAROLVS . BRITAN. Même type. ℟. ✠ MONETA ✝ REDON. Même type.
BILL. Double.
Coll. Parenteau. — Pl. XIII, nº 12.

454. KAROLVS ∘ R ∘ DVX. Dans le champ, BRITONV en deux lignes, sans grenetis; au-dessus et sur un degré, un pseudo-lis commençant la légende. ℟. ✠ MONETA DVPLEX. Croix haussée à queue, évidée en cœur et tréflée.
BILL. noir. Double : 0,98. (BIGOT, pl. 18, nº 5.)
Coll. Bigot. — Pl. XIII, nº 13.

455. ✠ KAROLVS . R . DVX. Croix. ℟. ✠ BRITANNORVM. Châtel tournois au tympan accosté de deux trèfles.
BILL. noir. Denier : 0,92. (*Revue*, 1841, pl. 10, nº 6 ; BIGOT, pl. 19, nº 7.)
Coll. Bigot. — Pl. XIII, nº 14.

456. Mêmes légendes et types. Au droit, les mots de la légende sont séparés par un trèfle.
BILL. noir. Denier : 1,09. (*Revue,* 1847, pl. 15, nº 9 ; BIGOT, nº 392.)
Coll. Hirvoix et Bigot.

457. Mêmes légendes et types. Les trèfles sont remplacés au droit par des points, et au ℟. par des besants.
BILL. noir. Denier : 0,92. (BIGOT, nº 393.)
Coll. Bigot.

458. ✠ KAROLVS • R · DVX. Même type. ℟. ✠ BRITANNORVM. Châtel simple.
BILL. noir. Denier : 1,09. (*Ibid.*, nº 394.)
Cab. de France.

459. ✠ KAROLVS • R • DVX. Croix. ℟. Mêmes légende et type. Le tympan est terminé par un besant.
BILL. noir : 0,92. (*Ibid.*, nº 396.)
Coll. Lagillardaie.

460. Mêmes légendes et types. Un point termine la légende du ℟.
BILL. noir. Denier : 0,87. (POEY D'AVANT, n° 257 ; BIGOT, n° 395.)
Coll. Dobrée et Aussant.

461. ✠ KAROLVS . DVX. Dix mouchetures posées 3. 4. 3. ℟. ✠ BRITANHIE. Croix cantonnée d'un R au 3ᵉ.
BILL. noir. Double : 0,87. (POEY D'AVANT, n° 254 ; BIGOT, n° 354.)
Coll. Dobrée.

462. Même légende. Sept mouchetures posées 2. 3. 2. ℟. ✠ BRITAHHIE. Croix cantonnée au 3ᵉ d'une croisette, et au 4ᵉ d'une moucheture.
BILL. noir. Denier : 0,65. (POEY D'AVANT, n° 255 ; BIGOT, pl. 19, n° 2.)
Coll. Dobrée. — Pl. XIII, n° 15.

Ateliers inconnus.

463. KARL : DEI : GRA | BRITONV : DUX. Le duc debout sous un dais, tenant de la main droite le sceptre, la gauche placée sur la poitrine. ℟. XPE : VINCIT, &c. Croix fleuronnée.
OR. Royal : 4,72. (DUBY, pl. 61, n° 6 ; BIGOT, pl. 15, n° 1ᵉʳ.)
Cab. de France, et coll. Danjou. — Pl. XIII, n° 16.

464. ✠ KO | LUS | DEI | GRA. 2ᵉ légende : BNDICTV : SIT : &c. Croix anglaise, cantonnée de quatre couronnes. ℟. ✠ BRITAHORVM * DUX. Dans le champ, sept lis et un quart de quatre autres ; bordure à quatorze lobes séparés par des 1 et contenant chacun un lis.
BILL. Gros blanc : 3,36. (*Revue*, 1847, pl. 18, n° 10 ; BIGOT, pl. 15, n° 3.)
Coll. Dobrée. — Pl. XIII, n° 17.

465. ✠ KOLUS DEI GRACIA ; les mots divisés par un trèfle. 2ᵉ légende : BNDITV : SIT : &c. Croix égale. ℟. X | BRITANORV | M. Couronne rehaussée de trois lis ; au-dessous, DUX. Bordure de douze lobes contenant chacun un lis et séparés par des 1.
BILL. noir. Gros blanc : 2,17. (BIGOT, pl. 16, n° 7.)
Coll. Bigot et Lecointre-Dupont. — Pl. XIII, n° 18.

466. Variété avec KOLLUS DEI GRA ; les mots divisés par un trèfle.
BILL. noir. Gros blanc : 2,55. (*Revue*, 1847, pl. 19, n° 1ᵉʳ ; BIGOT, n° 400.)
Coll. Dobrée.

467. ✠ KAROLUS : DEI : BRITANORVH : DVX. Grand lis épanoui, surmonté d'une couronnelle accostée en dessous de deux points ; le tout dans un entourage à huit lobes tréflés ; huit quintefeuilles dans les angles extérieurs ; deux larges besants accostant les pétales du lis. ℟. ✠ BNDICTV : SIT : NOME : DNI : NRI :

IhV : XP. Croix égale, cantonnée de quatre lis mouvant du centre de la croix ; un annelet, dans le grenetis, aux 1er et 4e bras de la croix.

BILL. Gros blanc : 3,26. (POEY D'AVANT, n° 228 ; BIGOT, pl. 16, n° 4.)

Coll. Dobrée. — Pl. XIII, n° 19.

468. Mêmes légendes et types. Au droit, les points qui accostent la couronne manquent ; les besants moins forts sont placés au-dessous des pétales. Au ℟., les annelets de la croix sont remplacés par des points en dedans du grenetis.

BILL. Gros blanc : 3,15. (BIGOT, n° 402.)

Coll. Bigot.

469. Variété. Les besants sont placés au-dessus des pétales.

BILL. Gros blanc : 3,26. (POEY D'AVANT, n° 229 ; BIGOT, n° 403.)

Coll. Dobrée.

470. Variété. Les besants manquent, ainsi que les points qui accompagnent la croix.

BILL. Gros blanc : 3,47. (POEY D'AVANT, n° 227 ; BIGOT, n° 404.)

Coll. Dobrée et Aussant.

471. Variété avec ✠ KAROLVS : DEI : GRA : BRITAORVH : DVX. Les pétales sont accostés de deux besants, et à leur extrémité de deux annelets. Au ℟., un annelet aux 1er et 4e bras de la croix.

BILL. Gros blanc : 3,20. (BIGOT, n° 405.)

Coll. Bigot.

472. Variété avec ✠ KAROLVS : DEI : GRA : BRITARVM : DVVX. Les points et les besants manquent des deux côtés.

BILL. Gros blanc : 4,02. (BIGOT, *Suppl.*, n° 24.)

Coll. Parenteau.

473. ✠ KAROLLVS | DEI. Deux croissants renversés et superposés. GRA. 2e légende : BNDITV : SIT : &c. Croix à queue, haussée et fleurdelisée. ℟. BRITAORVM DX en deux lignes, sous une couronne rehaussée de trois lis et de deux trèfles évidés. Bordure à douze lobes séparés par un 1 et contenant chacun un lis.

BILL. Pied-fort : 2-8,97. (BIGOT, pl. 15, n° 4.)

Coll. Dobrée. — Pl. XIV, n° 1er.

474. ✠ KAROLLVS | DEI : GRA. Même type. ℟. BRITAORV : DVX en deux lignes, sous une couronne rehaussée de trois quartefeuilles et de deux trèfles évidés. Bordure de treize lobes séparés par des 1 et contenant chacun un pseudo-lis.

BILL. Gros : 2,82. (POEY D'AVANT, *Suppl.*, n° 22 ; BIGOT, pl. 15, n° 5.)

Coll. Dobrée et Bigot. — Pl. XIV, n° 2.

475. ✠ KAROLLVS : DEI : GRA. Mêmes type et revers, sauf que la couronne est rehaussée de trois fleurs de lis et de deux trèfles. Bordure de douze lis.
BILL. Gros blanc : 2,82. (POEY D'AVANT, n° 224; BIGOT, n° 408.)
Coll. Dobrée.

476. Mêmes légendes et types.
BILL. doré. Pied-fort : 2-8,21. (POEY D'AVANT, n° 225; BIGOT, n° 409.)
Coll. Dobrée.

477. Variété avec ✠ KAROLLVS | DEI : GRA. Au droit, un annelet sous la croix qui commence la légende.
BILL. noir. Gros blanc. (*Revue*, 1841, pag. 367, vignette; BIGOT, n° 410.)

478. ✠ KAROLUS : DEI : GRA. 2e légende : BNDICTV : SIT : &c. Croix égale, avec un point à chaque extrémité. ℟. BRITAORU : DUX. Sous une couronne, rehaussée de trois fleurs de lis et de deux perles, trois fleurs de lis dont la dernière coupe la légende; au centre, trois points en triangle. Bordure de treize lobes séparés par des 1 et contenant chacun une fleur de lis.
BILL. noir. Gros blanc : 2,71. (BIGOT, pl. 17, n° 1er.)
Coll. Aussant et Bigot. — Pl. XIV, n° 3.

479. Variété : sans les points qui accompagnent la croix.
BILL. noir. Gros blanc : 2,55. (BIGOT, n° 412.)
Coll. Aussant.

480. Variété avec ✠ KAROLUS : DEI : GRA. ℟. BRITAORU . DUX. Les trois points manquent.
BILL. noir. Gros blanc : 2,98. (POEY D'AVANT, pl. 4, n° 10; BIGOT, n° 413.)
Coll. Dobrée.

481. ✠ KAROLUS : DEI : GRA. 2e légende : ✠ BNDICTV : SIT : &c. Croix pattée et échancrée, avec un point à chaque extrémité. ℟. BRITAORU : DUX. Même type; trois points en triangle au centre.
BILL noir. Demi-gros : 1,36. (BIGOT, pl. 17, n° 2.)
Coll. Aussant. — Pl. XIV, n° 4.

482. Variété avec BRITAORU : DUX.
BILL. Demi-gros : 1,09. (BIGOT, n° 415.)
Coll. Aussant.

483. Variété avec BRITAO . RU : DUX.
BILL. Demi-gros : 0,98. (*Ibid.*, n° 416.)
Coll. Aussant.

484. ✠ KAROLVS : DEI : GRA. Même type. ℞. BRITAORV : DVX. Même type.
BILL. noir. Demi-gros : 1,09. (*Ibid.*, n° 417.)
Coll. Aussant.

485. Variété avec BRITAORVM : DVX.
BILL. noir. Demi-gros : 1,03. (POEY D'AVANT, pl. 5, n° 1er; BIGOT, n° 418.)
Coll. Dobrée.

486. Variété avec BRITAORVM DVX.
BILL. noir. Demi-gros : 1,03. (BIGOT, n° 419.)

487. ✠ KAROLVS : DEI. Quartefeuille évidée. GRA. Même type. ℞. BRITAO | RV : DVX. Même type.
BILL. noir. Demi-gros : 0,98. (*Ibid.*, n° 420.)
Coll. Aussant.

488. ✠ . KAROLVS losange, DEI losange, GRA. 2e légende : ✠ BNDICTV : SIT : &c. Croix cantonnée aux 2e et 3e d'une molette à six pointes. ℞. Etoile évidée. MONETA : DVPLEX : ALBA. Dans le champ, KOL • S BRTHO DVX en trois lignes. Bordure de treize lobes séparés par des 1 et contenant chacun une fleur de lis.
BILL. Gros blanc : 3,09. (*Revue*, 1855, pl. 1re, n° 5; BIGOT, pl. 16, n° 1er.)
Coll. Aussant. — Pl. XIV, n° 5.

489. Fleurette. KAROLVS . DEI . GRA (un point dans l'O). 2e légende : BNDICTV : SIT : &c. Croix égale. ℞. ✠ BRITANORVM • DVX (un point dans l'O). Châtel tournois, au tympan terminé par une fleur de lis accostée de deux points. Bordure de douze lobes séparés par des 1 et contenant chacun une fleur de lis.
BILL. noir. Gros blanc : 2,44. (*Revue*, 1847, pl. 19, n° 2; BIGOT, pl. 16, n° 5.)
Coll. Danjou. — Pl. XIV, n° 6.

490. Variété. La légende du ℞. est séparée par un trèfle évidé.
BILL. noir. Gros blanc : 2,50. (POEY D'AVANT, n° 282; BIGOT, n° 423.)
Coll. Dobrée.

491. Fleurette. KOLLVS DEI GRA ; un point dans l'O, et les mots divisés par des trèfles évidés. 2e légende : BNDICTV : SIT : &c. Croix égale. ℞. ✠ BRIANO-RVM • DVX. Même type. La partie inférieure du châtel manque.
BILL. noir. Gros blanc : 2,06. (POEY D'AVANT, pl. 4, n° 9; BIGOT, pl. 16, n° 6.)
Coll. Dobrée. — Pl. XIV, n° 7.

492. CHA | ROL | LVS | DVX. 2e légende : BNDICTV : SIT : &c. Croix anglaise. ℞. ✠ MONETA. Feuille de trèfle. BRITAN. Le lion de Flandre debout, sans

grenetis. Bordure de treize lobes séparés par des 1 et contenant, le 1er, un lion debout, et les autres une quintefeuille évidée avec pétiole.

BILL. Gros : 3,90. (*Revue*, 1847, pl. 8, n° 2; BIGOT, pl. 16, n° 2.)

Pl. XIV, n° 8.

493. Variété avec un apostrophe à la fin de la légende du ℟.

BILL. Gros : 3,90-84. (BIGOT, nos 426 et 427.)

Cab. de France, et coll. Danjou.

494. Variété avec KAR | OLL | VS D | DVX. ℟. MONETA BRITANI.

BILL. Gros blanc : 3,42. (BIGOT, pl. 16, n° 3.)

Coll. Denis Lagarde, à Cherbourg. — Pl. XIV, n° 9.

495. ✠ KAROLVS BRITAN. Couronne rehaussée de deux mouchetures renversées coupant la légende, et d'un pseudo-lis accosté de chaque côté de trois points en triangle; sur le bandeau, DVX; à l'intérieur, un annelet. ℟. ✠ SIGNVM | DEI VIVI. Croix de Bourges.

BILL. noir. Double : 1,14. (*Revue*, 1847, pl. 15, n° 6; BIGOT, pl. 17, n° 8.)

Coll. Dobrée. — Pl. XIV, n° 10.

496. Variété avec KAR | OLVS BRITA. Les points en triangle sont remplacés par deux trèfles fleurdelisés.

BILL. noir. Double : 1,25. (POEY D'AVANT, n° 244; BIGOT, n° 430.)

Coll. Dobrée.

497. Variété avec ✠ KAROLVS BRITAN.

BILL. Double. (DUBY, pl. 62, n° 5; BIGOT, n° 431.)

498. ✠ KA | ROLVS . BRITAN. Croix rehaussée de deux mouchetures renversées coupant la légende, et d'un trèfle accosté de trois points en triangle; DVX sur le bandeau. ℟. ✠ SIGNVM | DEI VIVI. Croix de Bourges, accostée de deux points placés sur le grenetis.

BILL. noir. Double : 1,30. (BIGOT, pl. 19 *bis*, n° 5.)

Coll. Bigot. — Pl. XIV, n° 11.

499. ✠ KAI | OLVS . BRITAN. Même type. ℟. ✠ SIGNVM | DEI VIVI ✠... Même type.

BILL. Double : 1,63. (BIGOT, *Append.*, n° 26.)

Coll. Bigot.

500. Variété aux mêmes types, sans la croisette de la fin de la légende du ℟.

BILL. Double : 1,09. (*Ibid.*, n° 27.)

501. ✠ KAROLVS : BRITAN. Même type. ℞. ✠ SIGNVM. DEI VIVI. Croix de Bourges évidée ; au centre, un annelet.
BILL. noir. Double : 1,09. (BIGOT, pl. 19 *bis*, n° 6.)
Coll. Bigot. — Pl. XIV, n° 12.

502. Variété : sans points dans la légende du ℞.
BILL. noir. Double : 1,09. (*Ibid.*, n° 29.)
Coll. Bigot.

503. Variété avec la croix accostée de deux points placés sur le grenetis.
BILL. noir. Double : 1,03. (*Ibid.*, n° 130.)
Coll. Bigot.

504. ✠ KAIOLVS • BRITAN. Même type. ℞. ✠ SIGNVM · DEI VIVI. Variété dans la forme de la croix de Bourges; chaque trèfle est remplacé par trois annelets.
BILL. noir. Double : 1,09. (BIGOT, pl. 19 *bis*, n° 7.)
Coll. Bigot. — Pl. XIV, n° 13.

505. Variété : sans points dans la légende du ℞.
BILL. noir. Double : 1,09. (*Ibid.*, n° 32.)
Coll. Bigot.

506. Mêmes types. Les mouchetures ne dépassent pas le grenetis.
BILL. noir. Double : 1,09. (*Ibid.*, n° 33, et pl. 19 *bis*, n° 8.)
Coll. Bigot. — Pl. XIV, n° 14.

507. ✝ KKAROLLVS . DVX. Dans le champ, BRITONV en deux lignes séparées par un annelet. ℞. ✠ MONETA ✝ DVPLEX. Croix à pied, pseudo-lisée et évidée en cœur.
BILL. Double : 1,09. (BIGOT, pl. 18, n° 4.)
Coll. Bigot. — Pl. XIV, n° 15.

508. Variété : KAROLVS .·. DVX. Même type entre deux annelets.
BILL. Double : 1,14. (BIGOT, n° 433.)
Coll. Aussant.

509. ✠ KAROLLVS DVX. Dans le champ, BRITONV entre deux points ; un autre point au centre. ℞. Mêmes légende et type.
BILL. Double : 0,98. (BIGOT, n° 434.)
Cab. de France.

510. Variété avec BRITONV en deux lignes, sans annelets.
BILL. noir. Double : 0,19. (BIGOT, n° 435.)
Cab. de France.

511. ⁑ KAROLVS DVX. Dans le champ, BRITAN en deux lignes, sans grenetis. ℟. ✠ MONETA : BRITON. Croix égale, pseudo-lisée.
BILL. noir. Double : 1,30. (BIGOT, pl. 18, n° 6.)
Cab. de France. — Pl. XIV, n° 16.

512. ✠ KAROLVS • DVX • BRITON. Châtel tournois, le tympan surmonté d'une couronne rehaussée de trois pseudo-lis; chaque tourelle surmontée d'un pseudolis. ℟. ✠ MONETA • | • DVPLEX. Croix à queue, cantonnée de quatre pseudo-lis mouvant de la légende.
BILL. noir. Double : 1,36. (BIGOT, pl. 17, n° 4.)
Coll. Danjou. — Pl. XV, n° 1er.

513. Variété : un annelet sous le châtel.
BILL. noir. Double : 1,14. (BIGOT, n° 438.)
Cab. de France.

514. Même avers. ℟. ✠ MONETA . | . DVPLEX. Croix à queue, haussée et cantonnée de quatre pseudo-lis mouvant aux 1er et 2e du centre, et les deux autres de la légende; un point, de chaque côté, pour accoster la croix aux 3e et 4e cantons.
BILL. noir. Double : 0,92. (*Ibid.*, n° 439.)
Coll. Aussant, Parenteau et Bigot.

515. Variété avec KAROLVS . DVX . BRI.
BILL. noir. Double.
Coll. Jarry.

516. ✠ KAROLVS • BRITONV • DVX. Trois fleurs de lis sous une couronne à trois lis, et deux perles. ℟. ✠ MONETA | DVPLEX. Croix à queue, cantonnée de quatre fleurs de lis, les deux premières mouvant du centre, les deux autres de la légende.
BILL. noir. Double : 1,57. (BIGOT, pl. 17, n° 3.)
Coll. Aussant. — Pl. XV, n° 2.

517. ✠ KAROLVS . BRITONV. Dans le champ, DVX sous une couronne rehaussée de deux mouchetures renversées et d'une feuille d'ache accostée de deux annelets; de chaque côté, une feuille de trèfle avec son pétiole. ℟. ✠ MONETA . DVPLEX. Croix égale, avec un point à chaque extrémité; en cœur, une quartefeuille évidée.
BILL. noir. Double : 0,71. (POEY D'AVANT, n° 247; BIGOT, pl. 17, n° 9.)
Coll. Dobrée. — Pl. XV, n° 3.

518. Variété : les trèfles sont remplacés par des astérisques.
BILL. noir. Double : 0,71. (BIGOT, n° 442.)
Coll. Bigot.

519. Mêmes légendes, sans points pour diviser les mots. Au droit, les astérisques et les trèfles manquent; au ℟., croix égale, avec une quartefeuille en cœur.
BILL. noir. Double. (DUBY, pl. 61, n° 9.)

520. ✠ KAROLVS: BRITANORV. Dans le champ, . DVX. accompagné de six pseudo-lis mouvant du centre, trois en chef et trois en pointe. ℟. ✠ MO | NET | ADVP | LEX. Croix égale, ayant à chaque extrémité trois bourrelets inégaux, dont le dernier supporte un pseudo-lis coupant la légende.
BILL. noir. Double : 1,36. (BIGOT, pl. 17, n° 10.)
Coll. Bigot. — Pl. XV, n° 4.

521. Variété. Le mot DVX n'est pas accompagné de points.
BILL. noir. Double : 1,46. (*Revue*, 1847, pl. 15, n° 2 ; BIGOT, n° 445.)
Coll. Dobrée.

522. Variété avec ✠ KAROLVS : BRITANORV.
BILL. noir. Double : 1,41. (BIGOT, n° 446.)
Coll. Bigot.

523. Même avers. ℟. ✠ MO | NET | DVP | LEX.
BILL. noir. Double : 1,46. (*Ibid.*, n° 447.)
Coll. Bigot.

524. ✠ KAROLVS ⁝ BRITANORV. Même type. ℟. ✠ MO | NET | ADVP | LEX. Même type.
BILL. noir. Double : 1,57. (*Ibid.*, n° 448.)
Cab. de France.

525. Variété avec ✠ KAROLVS : BRITANORV. Au ℟., la croix n'a qu'un seul bourrelet.
BILL. Double : 1,46. (POEY D'AVANT, n° 238 ; BIGOT, n° 449.)
Coll. Dobrée.

526. ✠ KAROLVS BR DVX. Partie inférieure du châtel tournois surmontée d'une couronne rehaussée de trois lis, sans grenetis. ℟. ✠ MONETA DVPLEX. Croix à queue, haussée et fleurdelisée.
BILL. noir. Double. (DUBY, pl. 61, n° 12 ; BIGOT, pl. 17, n° 5.)
Pl. XV, n° 5.

527. KAROLVS : DVX. Dans le champ, BRIT soutenu par un pseudo-lis sur une couronne rehaussée de trois pseudo-lis et de deux trèfles coupant la légende. ℟. ✠ MONETA. Trèfle. DVPLEX. Croix à pied, pseudo-lisée.
BILL. noir. Double. (*Revue*, 1847, pl. 15, n° 1er ; BIGOT, pl. 17, n° 7.)
Cab. de France, et coll. Dobrée. — Pl. XV, n° 6.

528. Variété avec DIΓPLEX.

BILL. noir. Double : 1,25. (BIGOT, n° 452.)

Coll. Lagillardaie, à Quimperlé.

529. Variété. La légende du droit est aussi divisée par un trèfle.

BILL. noir. Double : 1,30. (*Ibid.*, n° 464.)

Coll. Danjou.

530. Variété : ✠ KAROLVS DIΓX. ℟. ✠ MONETA DVPLEX. Les deux légendes divisées par un trèfle.

BILL. noir. Double : 1,30. (*Ibid.*, n° 453.)

Coll. Aussant et Bigot.

531. KAROLVS : BRITANORV. Dans le champ, DIΓX sous une couronne à pinacle rehaussée de trois pseudo-lis, sans grenetis. ℟. ✠ MONETA | DVPLEX. Croix à queue, haussée et pseudo-lisée.

BILL. noir. Double : 1,46. (*Revue*, 1847, pl. 15, n° 5.)

Coll. Dobrée et Bigot. — Pl. XV, n° 7.

532. Variété. Les mots du droit n'ont rien pour les diviser.

BILL. noir. Double : 1,46. (POEY D'AVANT, n° 242; BIGOT, n° 456.)

Coll. Dobrée.

533. ✠ KAROLVS BRITORV. Dans le champ, DVX sous une couronne à trois lis et deux perles, accostée de deux astérisques. ℟. ✠ MONETA DVPLEX. Croix égale, évidée en cœur et fleurdelisée.

BILL. noir. Double. (DUBY, pl. 61, n° 9; BIGOT, n° 457.)

534. ✠ KAROLVS. BRITANORV. Même type. ℟. ✠ MONETA DVPLEX. Croix égale, chargée en cœur d'un trèfle évidé.

BILL. noir. Double : 1,36. (POEY D'AVANT, n° 246; BIGOT, n° 458.)

Coll. Dobrée.

535. ✠ KAROLΓS DVX. Portail tournois au tympan pseudo-lisé, les tourelles figurées par des mouchetures renversées. ℟. ✠ BRITANNIE. Croix à queue, haussée et évidée en cœur.

BILL. Denier : 0,87. (*Revue*, 1847, pl. 15, n° 8; BIGOT, pl. 19, n° 4.)

Coll. Dobrée. — Pl. XV, n° 8.

535. ✠ KAROL. Trèfle. VS. Trèfle. DVX. Même type. Le pseudo-lis remplace le trèfle. ℟. ✠ BRITA | HNIE. Même croix.

BILL. noir. Double. (DUBY, pl. 62, n° 2.)

Pl. XV, n° 9.

537. ✠ KAROL. Quartefeuille évidée. VS DVX. Même type; le trèfle remplacé par une fleur de lis. ℟. ✠ BRITANNIE. Croix chargée en cœur d'un losange évidé.
BILL. noir. (Duby, n° 62, n° 2; Bigot, n° 461.)

538. ✠ KAROLVS DVX. Même type. ℟. ✠ BRITA | NNIE. Croix à queue, évidée en cœur.
BILL. noir : 0,87. (Poey d'Avant, n° 250; Bigot, n° 462.)
Coll. Dobrée.

539. ✠ KAROL | VS . DVX. Croix à queue, haussée et évidée en cœur. ℟. ✠ BRITAHHIE. Portail tournois au tympan pseudo-lisé, les tourelles figurées par des mouchetures renversées.
BILL. noir. Denier : 0,92. (Poey d'Avant, pl. 4, n° 13; Bigot, pl. 19, n° 3.)
Coll. Dobrée et Danjou. — Pl. XV, n° 10.

540. ✠ KAROL | VS : DVX. Croix à queue, chargée en cœur d'un losange évidé. ℟. ✠ BRITANNIE. Même type. Tympan tréflé.
BILL. Denier. (Duby, pl. 62, n° 7; Bigot, n° 464.)
Pl. XV, n° 11.

541. ✠ KAROLVS . DVX. Croix à queue. ℟. Couronnelle. BRITAHRORVM. Châtel tournois; le tympan surmonté d'un pseudo-lis coupant le grenetis.
BILL. noir. Denier : 0,92. (Bigot, pl. 19, n° 6.)
Cab. de France; coll. Aussant et Bigot. — Pl. XV, n° 12.

542. Variété avec : couronnelle KAROLVS : DVX.
BILL. Denier. (Duby, pl. 62, n° 6; Bigot, n° 466.)

543. ✠ KAROLVS. Trèfle. DVX. Croix égale. ℟. ✠ BRITANRORVM. Châtel tournois, le tympan accosté de deux trèfles.
BILL. noir. (*Revue*, 1847, pl. 15, n° 8; Bigot, n° 467.)
Coll. Dobrée.

544. Variété avec ✠ KAROLVS . DVX.
BILL. noir : 0,81. (Bigot, n° 468.)
Coll. Danjou.

545. Variété. Les trèfles sont remplacés par deux points.
BILL. noir : 0,92. (*Ibid.*, n° 69.)
Cab. de France.

546. ✠ KAROLVS DVX. Portail tournois, le tympan surmonté d'un trèfle : les tourelles portant des mouchetures renversées. ℟. ✠ BRITANNIE. Croix à queue, haussée et percée en cœur d'un annelet.
BILL. noir. Denier : 0,87. (Bigot, pl. 19 *bis*, n° 9.)
Coll. Bigot. — Pl. XV, n° 13.

547. ✠ KAROLVS . DVX. Croix à queue, haussée et évidée en cœur. ℟. ✠ BRITANNIE. Type de l'avers du numéro précédent.
BILL. noir. Denier : 0,92. (BIGOT, *Append.*, n° 35.)
Pl. XV, n° 14.

548. ✠ KAROLVS — DVX entre deux mouchetures mouvant de la légende. ℟. ✠ BRITANNIE. Croix égale.
BILL. noir. Denier : 0,71. (BIGOT, pl. 19, n° 5.)
Coll. de Brehier, à Josselin. — Pl. XV, n° 15.

549. ✠ * KAROLVS *. Même type. ℟. ✠ BRITANNIE. Même croix.
BILL. noir : 0,76. (BIGOT, n° 474.)
Coll. Bigot.

550. Mêmes légendes et types.
BILL. Pied-fort : 3,90. (*Ibid.*, n° 471.)

551. ✠ ‡ KAROLVS ‡. Même type. ℟. ✠ BRITANHIE. Même croix.
BILL. noir : 0,90. (DUBY, pl. 62, n° 10; BIGOT, n° 473.)
Coll. E. Lecointre, à Poitiers.

552. Mêmes légendes et types.
BILL. noir. Obole : 0,50.
Coll. E. Lecointre.

JEAN IV. 1345—1399.

M. Bigot a divisé les monnaies de ce duc en deux séries. La première comprend toute la durée de sa compétition avec Charles de Blois; l'autre ne commence qu'à l'époque où ce prince fut seul duc de Bretagne. Je suivrai le même ordre que ce numismatiste. Ce système de classement me paraît assez rationnel et permet aux collectionneurs de se reconnaître dans ce monnayage un peu confus et très abondant.

1re SÉRIE. 1345—1364.

Les espèces de cette période se partagent en monnaie blanche et en monnaie noire. L'or n'a qu'une forme unique, le franc à cheval copié sur celui du roi Jean, et par conséquent postérieur à 1350. Le billon comprend les imitations des monnaies françaises, brabançonnes, anglaises et anglo-flamandes. Le billon noir ne consiste qu'en deniers et doubles deniers imités des monnaies françaises, et plus souvent encore calqués sur celles de Charles de Blois.

GUÉRANDE.

553. Couronnelle renversée et formée de trois mouchetures. IOhA•N | ESDVX. 2e légende : BNDICTVSIT NOMEN... Croix à queue. ℟. ‡‡‡ MONETA GVRAH. Châtel au fronton surmonté d'un cône renversé et évidé, rehaussé de trois mouchetures. Bordure de douze lobes séparés par des 1 et contenant chacun une fleur de lis.

BILL. Gros : 1,95. (*Revue*, 1847, pl. 19, n° 3; BIGOT, pl. 21, n° 6.)

Coll. Dobrée. — Pl. XVI, n° 1er.

554. ✠ IOh | ANE | DVX | BRI. 2e légende : BNDICTV, &c. ℟. ‡‡‡ MONETA GVERAHT. Lion de Montfort-l'Amaury; dessous, un besant. Bordure de treize lobes séparés par des 1, contenant, le 1er une moucheture, les autres un trêfle évidé.

BILL. Gros : 1,95. (*Revue*, 1841, pl. 20, n° 9; BIGOT, pl. 20, n° 4.)

Coll. Dobrée et Danjou. — Pl. XVI, n° 2.

555. Variété avec GVERAN.

BILL. Gros : 2,17. (BIGOT, n° 478.)

Coll. Dobrée.

556. Variété avec GVRAN.

BILL. Gros : 1,95. (*Revue*, 1847, pl. 19, n° 4; BIGOT, n° 479.)

Coll. Dobrée.

557. ✠ IOANNES DVX BRITANIE. Entre deux barres, GERA ; dessus, un trait abréviatif curviforme accompagné d'un point; dessous, cinq mouchetures à tête perlées posées 3. 2. ℟. ✠ M | ONE | TA GV | ERAN | D. Croix anglaise, cantonnée de trois besants en triangle, et deux mouchetures mouvant du grenetis.

BILL. Demi-gros : 1,74. (BIGOT, pl. 23 *bis*, n° 1er.)

Coll. Bigot. — Pl. XVI, n° 3.

558. Variété avec BRITAIIIE. Au ℟., GV | ERAN | C.

BILL. Demi-gros : 1,69. (BIGOT, *Suppl.*, n° 37.)

Coll. Bigot.

559. Variété : ✠ IOIANNES BDVS RITAIE. Même type. Le mot du champ n'a qu'une seule barre au-dessous. ℟. ✠ M | ONE | TA EV | ERND.

BILL. Demi-gros : 1,69. (*Ibid.*, n° 38.)

Coll. Bigot et Parenteau. — Pl. XVI, n° 4.

560. ‡ ‡ IOhANNS DVX. Dans le champ, BRITAN en deux lignes, sans grenetis. ℟. ✠ MONETA GARANDE. Croix trifoliée, à pied.
BILL. noir. Double : 1,14. (BIGOT, pl. 23 *bis*, n° 4.)
Coll. Bigot. — Pl. XVI, n° 5.

561. ✠ IOhANNES BRITAN. Couronne rehaussée de deux mouchetures renversées et d'un trèfle accosté de trois points en triangle. ℟. ✠ MONETA GVERAN. Croix à queue, haussée et accompagnée d'un annelet à chacun des bras supérieurs.
BILL. noir. Double : 1,14. (BIGOT, pl. 23 *bis*, n° 3.)
Coll. Bigot. — Pl. XVI, n° 6.

562. ✠ IOhANIES BRITAN. Dans le champ, DVX sous trois mouchetures renversées. ℟. ✠ MONET ‡ A GVERAND. Croix trifoliée, à queue.
BILL. noir. Double : 1,19. (BIGOT, pl. 23 *bis*, n° 6.)
Coll. Bigot. — Pl. XVI, n° 7.

563. Variété avec MONETA ‡ IVERAND.
BILL. noir. Double : 1,19. (BIGOT, pl. 23 *bis*, n° 7.)
Coll. Bigot. — Pl. XVI, n° 8.

564. ✠ IOhANNES DVX. Portail tournois, au tympan surmonté d'un trèfle; les tourelles figurées par des mouchetures renversées. ℟. ✠ MOHETA | IVERAN. Croix à queue et haussée.
BILL. noir. Double : 0,98. (BIGOT, pl. 23 *bis*, n° 8.)
Coll. Bigot. — Pl. XVI, n° 9.

565. ✠ IOhANNES . G . DVX. Croix simple. ℟. ✠ BRITANNORVM. Châtel tournois.
BILL. noir. Denier : 0,87. (BIGOT, pl. 23, n° 11.)
Coll. Danjou. — Pl. XVI, n° 10.

566. Variété avec ✠ IOhANNES • G • DVX. ℟. ✠ BRIT . ANNORVM.
BILL. noir. Denier : 0,87. (*Ibid.*, n° 481; POEY D'AVANT, n° 270.)
Coll. Dobrée.

QUIMPERLÉ.

567. Couronnelle à trois mouchetures. IOhAN | ES DVX. 2ᵉ légende : Trèfle. BNDICT : SIT : &c. Croix à queue; au-dessous et sur le grenetis, un annelet. ℟. ✠ MONETA . KEPE. Châtel au fronton surmonté d'une couronnelle à trois mouchetures; au-dessous du portail, un annelet. Bordure de douze lobes séparés par des 1 et contenant chacun un lis.
BILL. Gros : 2,44. (*Revue*, 1847, pl. 20, n° 7; BIGOT, pl. 21, n° 7.)
Coll. Dobrée. — Pl. XVI, n° 11.

568. Variété avec la 2e légende du droit : **BNDIC : SIT : NOME : DNI : NR D.**
BILL. Gros : 2,44. (BIGOT, n° 483.)
Coll. Bigot.

569. Mêmes types. Le point du droit manque. ℟. **MONETA . KEP.** Même type, sans annelet sous le portail.
BILL. Gros : 2,71. (*Ibid.*, n° 484.)
Coll. Danjou.

570. Couronnelle formée de trois mouchetures. **IOhAN | ES . DVX.** 2e légende : Trèfle. **BNDIC : SIT :** &c. Même type. L'annelet sous la croix est remplacé par un point. ℟. **MONETA . KEPE.** Même type; sans annelet sous le châtel.
BILL. Gros : 2,22. (BIGOT, n° 485.)
Coll. Bigot.

571. ✠ **IO | hAN | NES | DVX.** 2e légende : ✠ **BHDICV** ✠ &c. Croix anglaise. ℟. **BRITOHVM . RE.** Châtel tournois au tympan fleuri et relié au portail par un trait vertical. Bordure à douze lobes contenant chacun un lis.
BILL. Gros. (BIGOT, pl. 22, n° 1er.)
Pl. XVI, n° 12.

572. **IOh | ANE | DVX | BRI.** 2e légende : ✠ **BNDIC : SIT :** &c. Croix anglaise. ℟. ‡ ‡ ‡ **HONETA KEPE.** Lion de Montfort; sous la queue, un besant. Bordure de treize lobes contenant, le 1er une moucheture, les autres une feuille d'ache évidée.
BILL. Gros : 2,44. (*Revue*, 1841, pl. 20, n° 10; BIGOT, pl. 20, n° 5.)
Coll. Dobrée, Danjou et Bigot. — Pl. XVI, n° 13.

573. Variété. La croix est ornée à chaque extrémité d'un annelet placé sur le grenetis.
BILL. Gros : 2,17. (BIGOT, n° 488.)
Coll. de Keranflec'h, à Auray.

574. ✠ **MONETA : IOhANNES : DVX : BRIT.** Croix cantonnée aux 1er et 4e d'un lion de Montfort mouvant du centre de la croix, aux 2e et 3e d'une moucheture mouvant, la 1re du grenetis, l'autre de la croix. ℟. ‡ ‡ ‡ **HONETA . KEPET.** Lion de Montfort; entre les pattes, deux besants. Bordure à treize lobes contenant, le 1er une moucheture, les autres un trèfle évidé.
BILL. Gros. (BIGOT, n° 489, et pl. 20, n° 3.)
Pl. XVI, n° 14.

575. ✠ **IOhAHNES : DVX : BRITH.** Targe chargée de huit mouchetures posées 4. 3. 1. ℟. ✠ **MON | ETA : K | EPER | ELET.** Croix anglaise, cantonnée aux 1er

et 4e d'une moucheture mouvant de la croix, et aux 2e et 3e de trois besants disposés en triangle.

BILL. Gros : 2,98. (BIGOT, pl. 21, n° 3.)

Coll. Dobrée. — Pl. XVI, n° 15.

576. Même légende avec BRITAN. Même type. La targe est surmontée d'un annelet entre deux points. ℞. Mêmes légende et type. Les mouchetures meuvent du grenetis, et les besants sont accompagnés d'un point formant avec eux un losange.

BILL. noir. Gros : 2,71. (BIGOT, pl. 21, n° 4.)

Coll. Bigot. — Pl. XVI, n° 16.

577. Variété avec IOhAHNES.

BILL. noir : 1,69. (*Ibid.*, n° 492.)

Coll. Aussant.

578. ✠ IOhAHES . DVX . BRITAN. Même type. L'écu est surmonté d'un annelet seul. ℞. ✠ MON | ETA K | EPER | ELET. Même type ; les mouchetures mouvant, la 1re du centre de la croix, la 2e du grenetis. Les besants sont seuls.

BILL. noir. Gros : 2,82. (*Revue*, 1841, pl. 20, n° 11 ; BIGOT, n° 493.)

579. Variété avec ✠ IOhAHNES . DVX . BRITAN.

BILL. noir : 2,28. (BIGOT, n° 494.)

580. ✠ IOhAHNES ⁝ DVX ⁝ BRITANIE. Même type ; sans annelet au-dessus de l'écu. ℞. ✠ MON | ETA ⁝ K | EPER | ELET. Même type.

BILL. Gros : 2,12. (*Ibid.*, n° 495.)

Coll. Lehir, à Paris.

581. ✠ IOhAHNES : DVX : BRITAN. Même type. La targe ne porte que sept mouchetures posées 3. 3. 1. ℞. Mêmes légende et type. Les besants sont accompagnés d'un point.

BILL. noir. Gros : 2,44. (POEY D'AVANT, n° 282 ; BIGOT, n° 496.)

Coll. Dobrée.

582. ✠ IOhANNES . DVX . BRITAIIIE. Dans le champ, KIPER surmonté d'un trait abréviatif curviforme, entre deux points, et accompagné d'un troisième dans sa partie concave ; au-dessous, cinq mouchetures placées 3-2, les deux dernières commençant par un besant. ℞. ✠ MON | ETA | BRIT | AIIIE. Croix anglaise. cantonnée de deux mouchetures mouvant du grenetis et de deux triangles formés de trois besants chacun.

BILL. Demi-gros : 1,63. (BIGOT, pl. 23 *bis*, n° 2.)

Coll. Bigot. — Pl. XVI, n° 17.

583. Variété avec ✠ IOhANNES : DVX : BRITANNIE. Dans le champ, KPE-RET; les cinq mouchetures séparées du type supérieur par une barre horizontale.

BILL. Demi-gros : 1,74. (BIGOT, *Suppl.*, n° 45.)

Coll. Bigot.

NANTES.

584. ✠ IOhANNES . DVX. Dans le champ, NANT en deux lignes séparées par une quintefeuille et deux croisettes. ℞. ✠ . BRIT... IE . Croix à pied, pseudo-lisée.

BILL. noir. Double : 0,92. (DUBY, pl. 61, n° 3; BIGOT, pl. 23, n° 7.)

Coll. Imhoff, à Dinan. — Pl. XVII, n° 1er.

585. ✠ . IOh ... S DVX. Même type. Trois croisettes en fasce. ℞. Mêmes légende et type.

BILL. noir. Double : 1,00.

Coll. Lefebvre, à Meaux. — Pl. XVII, n° 2.

586. ✠ . IOhANNES DVX . . Même type. Une rosace entre deux croisettes. ℞. ✠ . BRITA. Ecusson ovale à trois mouchetures posées 2-1. NIE . Même croix.

BILL. Double.

Coll. Parenteau. — Pl. XVII, n° 3.

Il est très probable que les pièces portées aux deux numéros précédents portent aussi au ℞. l'écusson de Bretagne, et que leur mauvais état de conservation a empêché de le voir.

587. ✠ IOhANNES . DVX . N. Dans le champ, BREITO en deux lignes, sans grenetis. ℞. ✠ BRITORVH . DVCIS. Croix pattée.

BILL. noir. Denier : 1,03. (BIGOT, pl. 22, n° 7.)

Coll. Bigot. — Pl. XVII, n° 4.

588. ✠ IOhANNES . DVX N. Même type. ℞. ✠ BRITORVM . DVCIS. Même type.

BILL. noir. Denier : 1,19. (BIGOT, n° 499.)

Cab. de France.

589. ✠ IOhANNES . DVX . N. Même type. ℞. ✠ BRITORVH . DVCIS. Même type.

BILL. noir. Denier : 0,87. (*Ibid.*, n° 500.)

Coll. Bigot.

590. Même avers. ℞. ✠ BRITORVHDVCIS. Même type.

BILL. noir. Denier : 0,81. (*Ibid.*, n° 501.)

Coll. Hirvoix, à Nantes

591. ✠ IOhANNES . DVX . R. Même type. ℞. ✠ BRITONVM . DVCIS. Même type.
BILL. noir. Denier : 1,03. (POEY D'AVANT, n° 285 ; BIGOT, n° 501.)
Coll. Dobrée.

592. ✠ IOhANNES DVX R. Dans le champ, BREI . TO en deux lignes. ℞. ✠ BRITRVM DVCIS. Même type.
BILL. noir. Denier : 0,98. (BIGOT, n° 503.)
Coll. Boilleau, à Tours.

RENNES.

593. ✠ IOhANNES . BRITANIE. Dans le champ, DVX entre deux mouchetures mouvant l'une du centre, et l'autre du grenetis. ℞. ✠ MONETA : ✝ : DVPLEX R. Croix tréflée et à pied.
BILL. Double denier : 0,98. (BIGOT, pl. 22, n° 9.)
Coll. de Brehier, à Josselin. — Pl. XVII, n° 5.

694. ✠ IOhANNES . BRITANIE. Même type. ℞. ✠ MONETA ⁝ ✝ ⁝ DVPLEX R. Même croix.
BILL. Double : 0,98. (*Revue*, 1847, pl. 19, n° 6 ; BIGOT, n° 505.)

595. ✠ IOhANNES DVX R. Dans le champ, BREI | TO en deux lignes, sans grenetis. ℞. ✠ BRITORVH · CIVIS. Croix pattée.
BILL. Double : 1,30. (*Revue*, 1847, pl. 19, n° 5 ; BIGOT, n° 506.)
Coll. Dobrée.

596. ✠ IOhANNES . DVX . R. Même type. ℞. ✠ BRITRVM . DVCIS. Même croix.
BILL. noir : 0,92. (POEY D'AVANT, n° 284 ; BIGOT, n° 507.)
Coll. Dobrée.

Comme le fait très bien remarquer M. Bigot, les monnaies des deux derniers ateliers n'ont pu être frappées ni à Nantes ni à Rennes, puisque ces deux villes ont appartenu à Charles de Blois pendant toute la durée de son règne. Ce sont d'audacieuses contrefaçons.

VANNES.

597. Couronnelle formée de trois mouchetures. IOhAN | ES . DVX. 2e légende : Trèfle. BNDIC ⁝ SIT ⁝. Croix à queue ; dessous, un annelet placé sur le grenetis.

℟. MONETA . VENE. Châtel au tympan chargé d'une couronne rehaussée de trois mouchetures renversées; dessous, un point. Six voûtes dans le portail. Bordure de douze lobes séparés par un 1 et contenant chacun une fleur de lis.

BILL. Gros : 2,06. (Bigot, pl. 22, n° 2.)

Coll. Danjou et Lecointre-Dupont. — Pl. XVII, n° 6.

598 Variété avec IOhAN | ES . DVX. ℟. MONETA : VENE.

BILL. Gros : 2,06. (Bigot, n° 509.)

599. Couronnelle à trois mouchetures. IOhAN | ES DVX. Croix à queue avec un point sur le grenetis, au pied et à chaque bras. ℟. ✠ MONETA • VENE. Même type. Annelets dans le portail.

BILL. Gros : 1,95. (Poey d'Avant, pl. 5, n° 2; Bigot, n° 510.)

Coll. Dobrée.

600. ✠ IOh | ANE | DVX | BRI. 2e légende : BNDIC : SIT : &c. Croix anglaise; à chaque extrémité, un point placé sur le grenetis. ℟. ✝✝✝ HONETA VENE. Lion de Montfort; sous la queue, un besant. Bordure de treize lobes contenant, le 1er une moucheture, les autres chacun une feuille d'ache évidée.

BILL. noir. Gros : 2,44. (Bigot, pl. 20, n° 6.)

Coll. Bigot. — Pl. XVII, n° 7.

601. Variété avec ✠ IOh | ANE | DVX | BRI. Même type, sans annelets.

BILL. Gros : 2,66. (Poey d'Avant, pl. 5, n° 3; Bigot, n° 512.)

Coll. Dobrée.

602. Variété avec VENEAT.

BILL. Gros. (Bigot, n° 513.)

603. ✠ MONETA . IOhANNES . DVX . BRI. Croix égale, cantonnée aux 1er et 2e d'une moucheture surmontée d'un annelet placé sur le grenetis, et aux 2e et 3e du lion de Montfort. ℟. ✝✝✝ HONETA . VENET. Lion de Montfort. Bordure de treize lobes contenant, le 1er une moucheture, les autres un trèfle évidé.

BILL. noir. Gros : 1,95. (Bigot, pl. 21, n° 1er.)

Coll. Danjou. — Pl. XVII, n° 8.

604. Variété avec ✠ MONETA IOhANNES DVX BRIT. ℟. ✝✝✝ HONETA VENETA.

BILL. noir. Gros. (Bigot, n° 515.)

605. ✠ MONETA . IOhANNES . DVX . BRIT. Même type; les mouchetures, non surmontées d'annelets, meuvent, la 1re de la croix, la 2e de la légende. ℟. ✝✝✝ HONETA . VENET. Même type.

BILL. noir. Gros : 1,90. (*Revue*, 1841, pl. 20, n° 8.)

606. Même légende, avec BRIT. Croix égale, cantonnée aux 1er et 4e du lion de Montfort, aux 2e et 3e d'une moucheture mouvant, la 1re du grenetis, la 2e de la croix. ℟. Mêmes légende et type.
BILL. noir. Gros : 2,01. (BIGOT, pl. 21, n° 2.)
Coll. de Keranflec'h, à Auray. — Pl. XVII, n° 9.

607. Même légende. Les mots sont séparés par des annelets. Même type. Les mouchetures mouvant du centre sont surmontées d'un annelet placé sur le grenetis. ℟. ‡‡‡ HONETA • VENET. Même type.
BILL. noir. Gros : 2,01. (POEY D'AVANT, pl. 5, n° 4; BIGOT, n° 518.)
Coll. Dobrée.

608. ✠ IOhANNES : DVX : BRITANI. Targe chargée de six mouchetures posées 3. 2. 1.; au-dessus, un point. ℟. ✠ MON | ETA : V | ENET | ENCI. Croix anglaise, cantonnée aux 1er et 4e d'une moucheture mouvant, la 1re du centre, la 2e du grenetis; aux 2e et 3e, de trois besants disposés en triangle et accompagnés d'un gros point formant un losange avec eux.
BILL. Gros : 2,22. (*Revue*, 1847, pl. 2, n° 6; BIGOT, pl. 21, n° 5.)
Coll. Bigot. — Pl. XVII, n° 10.

609. ✠ IOhANNES . DVX . BRITANIE. Dans le champ, entre deux barres, VEHET surmonté d'un trait abréviatif curviforme accosté de deux points et accompagné de deux autres dans sa partie concave; dessous, cinq mouchetures posées 2-1. ℟. ✠ MON | ETA | BRIT | ANIE. Croix anglaise, cantonnée de deux mouchetures mouvant du grenetis, et deux losanges formés chacun de trois besants et d'un gros point.
BILL. Demi-gros : 1,63. (BIGOT, pl. 23 *bis*, n° 3.)
Coll. Bigot. — Pl. XVII, n° 11.

610. ‡‡‡ IOhAN .. ES DVX. Dans le champ, BRITAN en deux lignes, sans grenetis. ℟. ✠ MONETA VENETEN. Croix égale, trifoliée.
BILL. noir. Double : 1,14. (BIGOT, pl. 23 *bis*, n° 9.)
Coll. Bigot. — Pl. XVII, n° 12.

611. ‡‡‡ IOhA ... DVX. Dans le champ, BRITON en deux lignes, sans grenetis. ℟. ✠ MONETA : VEN ... ES. Croix égale, trifoliée.
BILL. noir. Double : 1,30. (BIGOT, pl. 23 *bis*, n° 10.)
Coll. Parenteau. — Pl. XVII, n° 13.

C'est à tort que le dessin de M. Bigot ne porte pas d'S à la fin de la légende du revers

612. ✠ IOhANNES : BRITAN :. Dans le champ, DVX sous trois mouchetures renversées. ℟. ✠ MONETA ‡ VENETES :. Croix trifoliée.
BILL. Double : 0,98. (BIGOT, pl. 23 *bis*, n° 11.)
Coll. Bigot. — Pl. XVII, n° 14.

613. ✠ IOhANNES ⁝ DVX ⁝ V ⁝. Dans le champ, BRI . TON en deux lignes, sans grenetis. ℟. ✠ BRITONVH...
BILL. noir. Denier : 0,87. (BIGOT, pl. 22, n° 6.)
Coll. Imhoff, à Dinan. — Pl. XVII, n° 15.

Ateliers inconnus.

614. ✠ IOhANNES . D | EI : GRA B | RETONV : DVX. Le duc, tête nue, vêtu d'hermines et brandissant une épée, sur un cheval caparaçonné à ses armes et courant à gauche. ℟. ✠ DEVS * IN AIVTORIV * MEVM * INTENDE *. Croix ornée et fleurie.
Franc d'OR. (DUBY, pl. 62, n° 12; BIGOT, pl. 20, n° 1er.)
Non retrouvé en nature.
Pl. XVIII, n° 1er.

615. ✠ IOhA ... ES DEI GRA; les mots séparés par un trèfle évidé. 2e légende : ✠ BNDICTV ⁝ SIT, &c. ℟. ✠ BRITANORVM. Dans le champ, DVX sous une couronne surmontée d'un lis en forme de pinacle. Bordure de lis.
BILL. Blanc.
Coll. Parenteau.

616. ✠ IOhANNES : DEI : GRA. 2e légende : ✠ BNDITV : SIT, &c. Croix à queue haussée, les bras fleurdelisés. ℟. BRITAORV ⁝ DVX en deux lignes, sous une couronne rehaussée de trois quartefeuilles et de deux trèfles évidés. Bordure de treize lobes séparés par des 1 et contenant chacun un pseudo-lis.
BILL. Gros Blanc.
Coll. Charvet.

617. ✠ IOhANNES ⁝ DEI ⁝ GRA ⁝ BRITANORVH ⁝ DVX. Lis épanoui, sous une couronnelle; un point sous le pied du lis, placé lui-même entre deux points. ℟. ✠ BNDITV ⁝ SIT ⁝ NOM ⁝ DNI ⁝ HV ⁝ XPI. Croix égale, avec un point à chaque bras, et cantonnée de quatre fleurs de lis mouvant du centre de la croix.
BILL. Gros : 3,15. (BIGOT, pl. 22, n° 3.)
Coll. Danjou. — Pl. XVIII, n° 2.

618. Variété avec XP à la fin de la légende du ℟; un point sur le grenetis, sous la croix de la légende.
BILL. Gros : 3,36. (POEY D'AVANT, n° 288; BIGOT, n° 523.)
Coll. Dobrée.

619. Variété avec ✠ IOhANNES :. ℟. XPI. Croix égale, cantonnée de quatre fleurs de lis mouvant du centre.
BILL. Gros : 3,23. (Duby, pl. 62, n° 10; Bigot, n° 524.)
Cab. de France.

620. ✠ IOhANNES : DEI : GRA. 2e légende : ✠ BNDICTV : SIT : &c. Croix égale. ℟. BRITO entre deux traits horizontaux granulés; au-dessus, une couronnelle. Bordure de douze lobes séparés par des 1 et contenant chacun un lis.
BILL. noir : 0,98. (Poey d'Avant, n° 292; Bigot, pl. 23, n° 1er.)
Coll. Dobrée. — Pl. XVIII, n° 3.

621. IOV | hAN | NES | DVX. 2e légende : ✠ DNS : MIChI : AIVTOR : N : TIMEBO : Q : FAC : M : h : O. Croix anglaise. ℟. ✠ MONETA. Trèfle évidé avec son pétiole. BRITAN'. Lion de Flandre debout. Bordure de douze cercles séparés par des 1 et contenant chacun une quintefeuille évidée avec son pétiole.
BILL. Gros : 3,36. (Poey d'Avant, pl. 5, n° 5; Bigot, pl. 20, n° 2.)
Pl. XVIII, n° 4.

622. I | OVh | ANN | OES | DVX. 2e légende : BNDITV : SIT : &c. ℟. ✠ MONETA. Feuille de trèfle avec son pétiole. BRITAN. Lion de Flandre debout. Bordure de douze lobes séparés par des 1 et contenant, le 1er un lion debout, les autres une quintefeuille avec son pétiole.
BILL. Gros : 2,98. (Bigot, *Suppl.*, n° 50.)
Coll. Danjou. — Pl. XVIII, n° 5.

623. ✠ IOhANNES : DVX. Deux mouchetures en pal; entre elles, le mot BRIT en deux lignes; un annelet entre le B et l'I, un autre entre l'R et le T. ℟. ✠ SIGNVM | DEI VIVI. Croix à queue, pseudo-lisée.
BILL. noir. Double : 1,19. (Bigot, pl. 23, n° 8.)
Coll. Parenteau. — Pl. XVIII, n° 6.

624. Variété : ✠ IOhANNES DVX.
BILL. Double.
Coll. Parenteau. — Pl. XVIII, n° 7.

625. ✠ IOhANNES : DVX. Mêmes type et revers.
BILL. Double : 1,09. (*Ibid.*, n° 628.)
Coll. Lagillardaie, à Quimperlé.

626. ✠ IOhANNES DVX. Même type. Les mouchetures sont séparées par une quintefeuille et les annelets remplacés par des croisettes. ℟. ✠ SIGNVM DEI VIVI. Croix trifoliée, à pied.
BILL. Double. (Duby, pl. 60, n° 12; Bigot, n° 529.)



627. IOhAN | NES DVX. Dans le champ, BRIT en deux lignes. Mouchetures en pal, affrontées, séparées par un annelet et coupant la légende. ℟. ✠ SIGNVM | DEI VIVI. Croix à queue, pseudo-lisée.
BILL. noir. Double : 1,46. (POEY D'AVANT, n° 261 ; BIGOT, pl. 23, n° 9.)
Coll. Dobrée. — Pl. XVIII, n° 8.

628. Variété avec IOhANNES DVX. La moucheture inférieure est surmontée d'une rosace.
BILL. noir. Double. (DUBY, pl. 60, n° 11 ; BIGOT. n° 531.)

629. IOhAN | NES DVX. Type de l'avant-dernier numéro. L'annelet est remplacé par un point. ℟. Ecusson ovale à trois mouchetures. SIGNV•M | DEI VIVI. Croix à queue, pseudo-lisée.
BILL. noir. Double : 1,30. (BIGOT, pl. 23, n° 10.)
Coll. Elleouet, à Brest, et Bigot, à Rennes. — Pl. XVIII, n° 9.

630. ✠ IOhANNES : DVX. Dans le champ, BRIT en deux lignes, entre deux mouchetures en pal mouvant, l'une du centre, l'autre du grenetis; un annelet entre B et I, un autre entre R et T. ℟. ✠ SIGNVM | DEI VIVI. Croix trifoliée et à queue.
BILL. noir. Double : 1,30. (BIGOT, *Suppl.*, n° 51.)
Coll. Danjou.

631. ✠ IOhAN | NES DVX. Dans le champ, BRIT en deux lignes; deux mouchetures en pal, séparées par un point, affrontées. ℟. Ecusson ovale à trois mouchetures. SIGNVM | DEI VIVI. Croix à queue et trifoliée.
BILL. noir. Double : 1,24. (BIGOT, *Suppl.*, n° 52.)
Coll. Bigot.

632. Variété. Les mouchetures sont séparées par un besant.
BILL. noir : 1,19. *(Ibid.,* n° 53.)
Coll. Bigot.

633. ✠ IOhANNES : BRITANIE. Couronne rehaussée de deux mouchetures renversées et d'une espèce de trêfle ou pseudo-lis entre deux triangles composés de trois points; DVX sur le bandeau. ℟. ✠ SIGNVM | DEI VIVI. Croix de Bourges, le pied accosté de deux annelets placés sur le grenetis.
BILL. noir. Double : 1,25. (DUBY, pl. 60, n° 13; BIGOT, pl. 23, n° 6.)
Coll. Bigot. — Pl. XVIII, n° 10.

634. Variété avec SIGNVM | DEI : VIVI.
BILL. noir. Double : 1,25. (POEY D'AVANT, n° 268; BIGOT, n° 534.)
Coll. Dobrée.

635. ✠ IOhANNES DVX. Dans le champ, BRITONV en deux lignes, sans grenetis. ℟. ✠ MONETA DVPLEX. Croix à pied, fleurdelisée.
BILL. noir. Double. (DUBY, pl. 61, n° 4; BIGOT, n° 535.)
Pl. XVIII, n° 11.

636. ✠ IOhANNES : BRITANE. Dans le champ, le mot DVX renversé sous une couronne rehaussée de deux mouchetures renversées et d'un trèfle accosté de deux triangles formés chacun de trois points. ℟. ✠ SIGNVM | DEI : VIVI. Croix à queue haussée, avec trois annelets à chaque bras.
BILL. noir. Double : 1,09. (BIGOT, pl. 23 *bis*, n° 12.)
Coll. Bigot. — Pl. XVIII, n° 12.

637. ✠ IOhANNES BRITONV. Dans le champ, DVX sous une couronne entre deux astérisques, rehaussée de deux mouchetures renversées et d'une feuille d'ache accostée de deux points. ℟. ✠ MONETA. DVPLEX. Croix égale, accompagnée d'un point à chaque extrémité, chargée en cœur d'une quartefeuille évidée.
BILL. noir. Double : 0,87. (BIGOT, pl. 23, n° 4.)
Coll. Bigot. — Pl. XVIII, n° 13.

638. Variété avec ✠ IOhANNES BRITAN. ℟. ✠ MONETA DVPLEX.
BILL. noir. Double : 0,81. (*Ibid.*, n° 537.)
Coll. Bigot.

639. ✠ IOhANNES BRITON. Même type. ℟. MONETA. DVPLEX. Croix simple.
BILL. noir. Double : 1,19. (POEY D'AVANT, n° 266; BIGOT, n° 538.)
Coll. Dobrée.

640. ✠ IOhANNES BRITA. Même type. ℟. ✠ MONETA DVPLEX. Croix égale, avec un point à chaque extrémité.
BILL. noir. (DUBY, pl. 61, n° 5; BIGOT, n° 539.)

641. ✠ IOhANILVS BRITAN. Dans le champ, DVX sous une couronne rehaussée d'une feuille d'ache, entre deux points, et de deux mouchetures renversées. ℟. ✠ MONETA. DVPLEX. Croix égale.
BILL. noir. Double : 0,92. (*Revue*, 1847, pl. 16, n° 4; BIGOT, pl. 33, n° 3.)
Pl. XVIII, n° 14.

642. ✠ IOhANILVS : BRITAN. Même type. ℟. ✠ MONETA DVPLEX. Croix égale, chargée en cœur d'une quartefeuille évidée.
BILL. noir : 0,92. (POEY D'AVANT, n° 267; BIGOT, n° 541.)
Coll. Dobrée.

643. ✠ IOhANNES : BRITANORV. Dans le champ, DVX entre six pseudo-lis mouvant du centre, trois en chef, trois en pointe. ℞. MO | NET | A DVP | LEX. Croix égale, accompagnée à chaque extrémité de trois bourrelets inégaux, le dernier surmonté d'un pseudo-lis coupant la légende.

BILL. noir. Double : 1,46. (*Revue*, 1847, pl. 16, n° 2; BIGOT, pl. 22, n° 8.)

Pl. XVIII, n° 15.

644. Variété : . DVX.

BILL. noir. Double : 1,46. (POEY D'AVANT, n° 263; BIGOT, n° 548.)

645. Variété avec ✠ IOhANNES . BRITANORV. Même type, avec DVX au ℞. La croix n'a qu'un bourrelet.

BILL. noir. Double : 1,46. (POEY D'AVANT, n° 264; BIGOT, n° 544.)

Coll. Dobrée.

646. ✠ IOhANNES BRITANIE. Dans le champ, DVX entre deux mouchetures mouvant, la 1re du centre, la 2e du grenetis. ℞. ✠ MONETA ‡ BRITANIE. Croix à pied, ornée à chaque extrémité d'un trèfle évidé.

BILL. noir. Double : 1,09. (BIGOT, n° 545.)

Coll. Poey d'Avant.

647. Variété avec ✠ IOhANNES . BRITANIE. ℞. ✠ MONETA . BRITANIE.

BILL. Double : 1,03. (*Ibid.*, n° 546.)

Coll. de Brehier, à Josselin.

648. ✠ IOhA... ES DVX. Dans le champ, BRIT soutenu par un pseudo-lis sous une couronne rehaussée de trois pseudo-lis. ℞. ✠ MONETA : DVPLEX. Croix à pied, pseudo-lisée.

(*Revue*, 1847, pl. 19, n° 7; BIGOT, pl. 23, n° 5.)

Coll. Dobrée. — Pl. XVIII, n° 16.

649. ✠ IOhANNES . DVX. Dans le champ, BREITO en deux lignes, sans grenetis. ℞. ✠ BRITONV . DVX. Croix égale.

BILL. Double : 0,65. (BIGOT, n° 548.)

Coll. Aussant.

650. Mêmes légende et type; le mot du champ séparé par un point. ℞. ✠ BRITRVM DVCIS. Croix égale.

BILL. noir. Double : 0,92. (POEY D'AVANT, n° 284; BIGOT, n° 549.)

Coll. Dobrée.

651. ✠ IOhANNES : BRITANORV. Dans le champ, DVX sous une couronne

rehaussée de trois fleurs de lis. ℟. ✠ MONETA : DVPLEX. Croix à queue, haussée et pseudo-lisée.

BILL. noir. Double : 1,46. (*Revue*, 1847, pl. 16, nº 3; BIGOT, pl. 23, nº 2.)

Pl. XVIII, nº 17.

652. Variété avec ✠ IOhANNES : BRITANORV.

BILL. noir. Double : 1,46. (POEY D'AVANT, nº 265; BIGOT, nº 551.)

Coll. Dobrée.

653. ✠ IOhANN | ES DVX. Croix à queue. ℟. BRITANNIE. Châtel tournois, au tympan fleurdelisé surmonté d'une couronne à trois fleurs de lis.

BILL. noir. Denier. (POEY D'AVANT, nº 271; BIGOT, pl. 22, nº 4; DUBY, pl. 16, nº 1er.)

Coll. Dobrée. — Pl. XVIII, nº 18.

DEUXIÈME SÉRIE. 1364—1399.

Devenu seul possesseur du duché, Jean continue à émettre des espèces dans les mêmes données que les précédentes, sauf que les imitations des monnaies étrangères disparaissent, que les contrefaçons des monnaies françaises sont moins exactes, enfin que quelques types locaux apparaissent; aussi est-ce à partir de cette époque que M. Bigot fait commencer ce qu'il appelle la *période bretonne*.

DINAN.

654. ✠ IOhANN | ES . DVX . D. Croix à queue. ℟. ✠ MONETA : BRITANIE. Ecu triangulaire, chargé de six mouchetures posées 3. 2. 1.

BILL. noir. Denier. (BIGOT, pl. 26, nº 9.)

Coll. de Brehier, à Josselin. — Pl. XIX, nº 1er.

JUGON.

655. ✠ IOhANNES • BRITONV • DVX I. Dans le champ, neuf mouchetures posées 1. 2. 3. 2. 1. ℟. ✠ SIT : NOME : DNI : BENEDICTV. Croix pattée.

BILL. Blanc : 2,55. (BIGOT, pl. 26, nº 1er.)

Coll. Lagillardaie et Bigot. — Pl. XIX, nº 2.

656. Variété avec IOhAI IES . BRITONV DVX × I. ℟. ✠ SIT : NOME . DNI . BENEDICTV.

BILL. Blanc : 3,09. (BIGOT, nº 555.)

Coll. Bigot.

NANTES.

657. ✠ IOhANNES DEI GRACIA BRITORV DVX . N. Le duc armé, brandissant une épée et tenant un écu chargé de trois mouchetures posées 2-1 , courant à droite, sur un cheval caparaçonné à ses armes. ℟. ✠ DEVS INADIVTORIVM MEVM INTENDE. Croix fleurie et feuillue. Les légendes des deux côtés sont divisées par une rosace à quatre feuilles.

OR. Ecu : 2,93. (Bigot, pl. 24, n° 1er.)

Cab. de France. — Pl. XIX, n° 3.

658. Variété. Le casque, moins élevé, est surmonté d'une couronne radiée; l'épée du duc, plus renversée en arrière, ne traverse pas la légende, mais seulement le grenetis, et l'écu de Bretagne n'est pas incliné la pointe en avant.

OR. Ecu : 2,93. (Bigot, pl. 24, n° 2.)

Coll. Aussant, Dobrée et Danjou. — Pl. XIX, n° 4.

659. IOhANNES ❀ DVX ❀ BRITANIE ❀ N. Ecu penché, semé de dix mouchetures posées 4. 3. 2. 1, coupant par la pointe le grenetis, et timbré d'un heaume accompagné d'un point aux 1er et 4e, chargé d'une ramure de taureau traversant le grenetis au lion de Montfort pour cimier; le tout dans un cercle à ogives. ℟. ✠ DEVS ❀ IN ADIVTORIVM ❀ MEV ❀ INTE. Croix feuillue et tréflée.

BILL. Gros : 3,09. (Bigot, n° 558.)

Musée de Rennes.

660. Même avers. Les points manquent. ℟. ✠ DEVS ✠ IN ADIVTORIVM ✠ MEV ✠ INTENDE. Même type.

BILL. Gros : 3,15. (*Ibid.*, n° 559.)

Coll. Lagillardaie.

661. Variété : IOhANNES × DVX ❀ BRITANIE ❀ N. Même type, avec les points. ℟. ✠ DEVS ❀ IN ADIVTORIVM ❀ MEV ❀ INTE. Même type.

BILL. Gros : 3,04. (*Ibid.*, n° 560.)

Cab. de France, musée de Rennes, coll. Bigot.

662. IOhANNES ❀ DVX ❀ BRITAIE ❀ N. Même type. ℟. ✠ DEVS × IN ADIVTORIVM × MEVM × INTENE. Même croix.

BILL. Gros : 3,09. (Poey d'Avant, n° 296 ; Bigot, n° 561.)

663. Mêmes légende et type. L'écu incliné dépasse le grenetis de l'angle gauche. ℟. ✠ DEVS × IN ADIVTORIVM × MEV × INTEDE. Même croix.

BILL. Gros. (Duby, pl. 65, n° 5; Bigot, n° 562.)

664. IOhANNES DVX BRITONVM. Même type ; le heaume, arrondi, ressemble aux casques du XVIe siècle, et la targe porte six mouchetures posées 3. 2. 1. ℟. Mêmes légendes et types, sans les flanchis.
BILL. Gros. (Duby, pl. 65, n° 6 ; Bigot, n° 563.)

665. IOhES ❀ DVX ❀ BRITAIE ❀ N. Même type. L'écu est incliné ; les points manquent. ℟. ✠ DEV × IN ADIVTORI ⁝ MEV × INTEN. Même croix.
BILL. Demi-gros : 1,36. (Bigot, n° 564.)
Coll. de Brehier, à Josselin.

666. Variété avec BRITAE. ℟. ✠ DEV × INADIVTORI × MEV × INT.
BILL. Demi-gros. (*Ibid.*, n° 565.)
Coll. Bigot.

667. ✠ IOhANNES . DEI . GRACIA . DVX . BRITANIE. Lion de Montfort accroupi, la queue passée en sautoir et terminée en trident, tenant à gauche une targe échancrée chargée de douze mouchetures posées 4. 3. 3. 2 ; le tout dans un cercle ogival orné d'un point à chaque angle intérieur et séparé du grenetis par un cercle délié. ℟. IXPC . VINCIT . XPC . REGNAT . XPC . IPERAT . N. Croix terminée à chaque bras par un bourrelet de trois pièces, surmonté d'un trèfle évidé placé entre deux feuilles d'acanthe.
BILL. Gros : 3,58. (Bigot, pl. 25, n° 1er.)
Coll. Aussant. — Pl. XIX, n° 5.

668. Variété ; targe à seize mouchetures posées 4. 3. 3. 3. 3.
BILL. Gros : 3,53. (Bigot, n° 567.)
Coll. Aussant.

669. Variété : ✠ IOhANNES DEI GRACIA DVX BRITAIE. Targe à quatorze mouchetures posées 4. 3. 3. 2. 2.
BILL. Gros : 3,47. (*Ibid.*, n° 568.)
Coll. Bigot.

670. Variété ; les mouchetures posées 4. 4. 3. 2. 1.
BILL. Gros : 3,47. (*Ibid.*, n° 569.)
Coll. Aussant.

671. Variété : ✠ IOhANNES . DEI . GRACIA . DVX . BRITANIE. Targe à douze mouchetures posées 4. 3. 3. 2 ; la double queue se termine par une touffe simple.
BILL. Gros : 3,53. (*Ibid.*, n° 570, et pl. 25, n° 2.)
Coll. Aussant et Bigot. — Pl. XIX, n° 6.

672. Variété avec BRITAIE. Targe à quatorze mouchetures posées 4. 3. 4. 2. 1.
BILL. Gros : 3,64. (*Ibid.*, n° 571.)
Coll. Bigot.

673. Variété. Targe à douze mouchetures posées 3. 4. 3. 2; la queue du lion est totalement dépourvue de poils.
BILL. Gros : 3,64. (*Ibid.*, n° 572.)
Coll. Aussant.

674. ✠ IOhANNES . DVX . BRITANIE. Même type. Targe à sept mouchetures posées 3. 2. 2. ℟. ✠ XPC . VINCIT . XPC . REGNAT . N. Même croix.
BILL. Demi-gros : 1,84. (BIGOT, pl. 25, n° 3.)
Coll. Aussant. — Pl. XIX, n° 7.

675. Variété. Targe à huit mouchetures posées 3. 3. 2.
BILL. Demi-gros : 1,84. (BIGOT, n° 574.)
Coll. Bigot.

676. Variété. Les mouchetures sont posées 3. 2. 3. ℟. ✠ XPC : VINCIT . XPC . REGNAT . N.
BILL. Demi-gros : 1,79. (*Ibid.*, n° 575.)
Coll. Parenteau.

677. Variété : ✠ IOhANNES . DVX . BRITAIE. Même type. ℟. ✠ XPC . VINCIT . XPC . REGNAT . N.
BILL. Demi-gros : 1,30. (POEY D'AVANT, n° 298; BIGOT, n° 576.)
Coll. Danjou.

678. • DEI : GRACIA •. Dans le champ, un grand I entre deux mouchetures, surmonté d'une couronne perlée. Bordure de quatorze lobes séparés par des I et contenant chacun une moucheture. ℟. ✠ BRITANORV : DVX N. 2e légende : BNDITV : SIT : &c. Croix égale.
BILL. Gros : 2,88. (BIGOT, n° 577.)
Coll. Dobrée.

679. ✠ DEI ❀ GRACIA ❀ BRITANIE ❀ N. Dans le champ, entre deux barres, : I : DVX accompagné de six mouchetures, trois en chef, trois en pointe; les trois premières meuvent du centre. ℟. ✠ BNDICTV ❀ SIT | NOME ❀ DNI ❀ NR. Croix à queue.
BILL. Blanc : 2,60. (BIGOT, pl. 25, n° 5.)
Coll. Danjou. — Pl. XIX, n° 8.

680. ✠ IOhANNES * DVX * BRITANIE N. Lion de Montfort debout, la queue dressée à droite, revêtu d'un manteau flottant, semé de mouchetures. ℟. ✠ BNDICTV * SIT * NOMEN * DNI * DI. Croix tréflée; au centre, un losange ayant en cœur la lettre N.
BILL. Blanc : 2,01. (BIGOT, pl. 24, n° 8.)
Coll. Lehir et Bigot. — Pl. XIX, n° 9.

681. Variété : ✠ IOhANNES ❀ DVX ❀ BRITANIE.
BILL. Blanc : 2,06. (BIGOT, n° 580.)
Coll. Bigot.

682. ✠ IOhANNES × DVX × BRITANIE × N. Targe échancrée à gauche, chargée de six mouchetures posées 3. 2. 1, dans un entourage à douze ogives. ℞. ✠ BNDICTV × SIT × NOME × DNI NR. Croix pattée, cantonnée de quatre mouchetures.
BILL. Blanc : 2,44. (BIGOT, pl. 25, n° 7.)
Coll. Aussant. — Pl. XIX, n° 10.

683. ✠ IOhES × DVX × BRITAIE × N. Même type au revers. Les deux lettres NR de la fin manquent.
BILL. Demi-gros : 1,03. (POEY D'AVANT, n° 301 ; BIGOT, n° 582.)
Coll. Dobrée.

684. ✠ IOhANNES . BRITONV . DVX N. Neuf mouchetures posées 1. 2. 3. 2. 1. ℞. SIT NOME . DNI . BENEDICTV. Croix pattée.
BILL. Blanc : 3,09. (BIGOT, n° 583.)
Cab. de France.

685. ✠ IOhAHNES . BRITONV × DVX N :. Même type. ℞. ✠ SIT NOME ✠ DNI ✠ BENEDICTV. Croix pattée.
BILL. Blanc : 3,04. (*Ibid.*, n° 584.)
Coll. Aussant.

686. ✠ IOhAIINES . BRITONV DVX ✠ N. Même type. ℞. ✠ SIT : NOME . DNI . BENEDICTV. Même type.
BILL. Blanc : 3,21. (*Ibid.*, n° 585.)
Coll. Aussant.

687. ✠ IOhANNES : BRITONV : DVX N. Même type. Au ℞., même légende, les mots séparés par deux points.
BILL. Blanc : 3,31. (*Ibid.*, n° 586.)
Coll. Aussant.

688. Variété avec IOhANHES . BRITONV . DVX N.
BILL. Blanc : 2,82. (*Ibid.*, n° 587.)
Coll. Aussant.

689. Variété. Au ℞., ✠ SIT . NOME . DNI : BENEDICTV.
BILL. Blanc : 3,04. (*Ibid.*, n° 588.)
Coll. Aussant.

690. Variété : ✠ IOhANHES • BRITONV • DVX N. ℟. ✠ SIT NOME . DNI . BENEDICTV.
BILL. Blanc : 2,98. (*Ibid.*, n° 589.)
Coll. Aussant.

691. Variété : ✠ IOhANHES : BRITONV : DVX ✠ N :. ℟. ✠ SIT : NOME : DNI : BENEDICTV :.
BILL. Gros : 2,66. (*Ibid.*, n° 590.)
Coll. Aussant.

692. Variété : ✠ IOhANNES ✠ BRITONV . DVX . N. ℟. ✠ SIT : NOME . DNI ✠ BENEDICTV :.
BILL. Gros : 2,88. (*Ibid.*, n° 591.)
Coll. Aussant.

693. Variété : IOhANNES : BRITONV : DVX ✠ N. ℟. ✠ SIT NOME DNI BENE-DICTV :.
BILL. Gros : 2,60. (*Ibid.*, n° 592.)
Coll. Aussant.

694. Variété avec ✠ SIT : NOME : DNI : BENEDICTV :.
BILL. Gros : 2,66. (*Ibid.*, n° 593.)
Coll. Bigot.

695. Variété : ✠ IOhANNES : BRITONV : DVX ✠ N •. ℟. ✠ SIT : NOME : DNI : BENEDICTV.
BILL. Blanc : 2,50. (*Ibid.*, n° 594.)
Coll. Bigot.

696. Variété : ✠ IOhANNES : BRITONV : DVX ✠ N :.
BILL. Blanc : 2,77. (*Ibid.*, n° 595.)
Coll. Aussant.

697. Variété : ✠ SIT : NOME : DNI : BENEDICTV :.
BILL. Blanc : 2,44. (*Ibid.*, n° 596.)
Coll. Aussant et Bigot.

698. Variété : ✠ IOhANNES : BRITONV DVX • N. ℟. ✠ SIT . NOME : DN : BENEDICTV :.
BILL. Blanc : 3,26. (*Ibid.*, n° 597.)
Coll. Aussant.

699. Variété : ✠ IOhANIIES BRITONV DVX N. ℟. ✠ SIT : NOME DNI BE-NEDICTV.
BILL. Gros : 2,98. (*Ibid.*, n° 698.)
Coll. Aussant.

700. Variété. Même avers. ℞. Même légende; les mots séparés par un point.
BILL. Gros : 3,09. (*Ibid.*, n° 599.)
Coll. Aussant.

701. Même avers, avec **DVX ✠ R.** ℞. **✠ SIT : ROMЄ . DRI . BЄRЄDICTV :.**
BILL. Gros : 3,31. (*Ibid.*, n° 600.)
Coll. Aussant.

702. Variété. Même avers avec **DVX ✠ R :.** Même revers.
BILL. Gros : 2,77. (*Ibid.*, n° 601.)
Coll. Bigot.

703. Variété avec **DVX • R :.** ℞. Même légende ; les mots séparés par deux points.
BILL. Blanc : 3,36. (*Ibid.*, n° 602.)
Coll. Aussant.

704. **✠ IOhANNES ✠ BRITONV . DVX ✠ R.** ℞. **✠ SIT ROMЄ . DRI ✠ BЄRЄ-DICTV :.**
BILL. Gros : 3,47. (*Ibid.*, n° 603.)
Cab. de France, coll. Bigot.

705. Même avers. ℞. **✠ SIT : ROMЄ . DRI . BЄRЄDICTV :.**
BILL. Gros : 3,58. (*Ibid.*, n° 604.)
Coll. Bigot.

706. Même avers. ℞. **✠ SIT : ROMЄ . DRI ✠ BЄRЄDICTV.**
BILL. Gros : 2,93. (*Ibid.*, n° 695.)
Coll. Lagillardaie.

707. **✠ IOhANNЄS ✠ BRITONV ✠ DVX R.** ℞. **✠ SIT : ROMЄ ✠ DRI ✠ BЄ-RЄDICTVM.**
BILL. Blanc : 3,36. (*Ibid.*, n° 606.)
Coll. Aussant.

708. **✠ IOhANЄS × BRITONV : DVX ✠ R.** ℞. **✠ SIT : ROMЄ . DRI . BЄRЄ-DICTV.**
BILL. Blanc : 3,26. (*Ibid.*, n° 607.)
Coll. Elleouet, à Brest.

709. **✠ IOhANNЄS . BRITONV DVX ✠ R.** ℞. **✠ SIT . ROMЄ . DRI . BЄRЄ-DICTV :.**
BILL. Gros : 2,93. (*Ibid.*, n° 608.)
Cab. de France.

710. Variété avec SIT : NOMЄ . DNI . BЄNЄDICTV :.
BILL. Blanc : 3,04. *(Ibid.*, n° 609.)
Coll. Bigot.

711. ✠ IOhANNЄS . BRITONV DVX : N :. ℟. Même légende; les mots séparés par deux points.
BILL. Blanc : 3,15. *(Ibid.*, n° 610.)
Coll. Aussant.

712. Variété avec BRITONV ✠ DVX ✠ N. ℟. ✠ SIT : NOMЄ : DNI . BЄNЄDICTV :.
BILL. Blanc : 3,09. *(Ibid.*, n° 611.)
Coll. Bigot.

713. Variété avec BRITONV . DVX N; sans les deux points à la fin de la légende du ℟.
BILL. Gros : 2,77. *(Ibid.*, n° 612.)
Coll. Bigot.

714. Variété avec les deux points à la fin de la légende du ℟.
BILL. Blanc : 2,71. *(Ibid.*, n° 613.)
Coll. André, à Rennes.

715. Même avers. Au ℟., la légende divisée par deux points, sauf ceux de la fin qui manquent.
BILL. Blanc : 2,60. *(Ibid.*, n° 614.)
Coll. Aussant.

716. Variété avec DVX ✠ N. ℟. ✠ SIT NOMЄ DNI . BЄNЄDICTV.
BILL. Blanc : 2,88. *(Ibid.*, n° 615.)
Coll. Aussant.

717. Mêmes légende et type, avec deux points à la fin de la légende du ℟.
BILL. Blanc : 2,93. *(Ibid.*, n° 616.)
Coll. Aussant.

718. Variété : ✠ SIT : NOMЄ . DNI BЄNЄDICTV :.
BILL. Blanc : 3,04. *(Ibid.*, n° 617.)
Coll. Aussant.

719. Variété; sans les deux points de la fin de la légende du ℟.
BILL. Blanc : 3,31. *(Ibid.*, n° 618.)
Coll. Aussant.

720. Variété avec DVX ✠ N :. ℟. Même légende, avec les points à la fin.
BILL. Blanc : 3,09. *(Ibid.*, n° 619.)
Coll. Aussant.

721. Variété avec BRITONV : DVX ✠ N.
BILL. Blanc : 3,15. (*Ibid.*, n° 620.)
Coll. Aussant.

722. Variété : ✠ IOhANNES : BRITONV DVX . N. ℟. ✠ SIT : NOME . DNI : BENEDICTV.
BILL. Blanc : 2,82. (*Ibid.*, n° 621.)
Coll. Aussant.

723. Variété : ✠ SIT : NOME : DNI : BENEDICTV.
BILL. Blanc : 2,77. (*Ibid.*, n° 622.)
Coll. Aussant.

724. Variété ; avec deux points à la fin de la légende du revers.
BILL. Blanc : 2,88. (*Ibid.*, n° 623.)
Coll. Aussant.

725. Variété avec DVX ✠ N. ℟. ✠ SIT . NOME . DNI . BENEDICTV.
BILL. Blanc : 2,82. (*Ibid.*, n° 624.)
Coll. Aussant.

726. Même avers. ℟. ✠ SIT : NOME : DNI : BENEDICTV.
BILL. Blanc : 2,82. (*Ibid.*, n° 625.)
Coll. Aussant.

727. Variété avec BRITONV : DVX . N. ℟. ✠ SIT NOME DNI BENEDICTV :.
BILL. Blanc : 2,66. (*Ibid.*, n° 626.)
Coll. Aussant.

728. Variété avec DVX . N :. ℟. SIT : NOME : DNI : BENEDICTV.
BILL. Blanc : 2,71. (*Ibid.*, n° 627.)
Coll. Aussant.

729. Variété avec DVX . N. ℟. ✠ SIT : NOME : DNI : BENEDICTV.
BILL. Blanc : 2,71. (*Ibid.*, n° 628.)
Coll. Aussant.

730. Variété : DVX ✠ N. Même revers.
BILL. Blanc : 2,60. (*Ibid.*, n° 629.)
Coll. Aussant.

731. Variété : DVX ✠ N :. Même revers.
BILL. Blanc : 2,66. (*Ibid.*, n° 630.)
Coll. Aussant.

732. Variété avec DVX ✠ N :. ℞. ✠ SIT : NOME . DNI . BENEDICTV :.
BILL. Blanc : 2,60. (*Ibid.*, n° 631.)
Coll. Aussant.

733. ✠ IOHANES : BRITONV : DVX • N. Même type. Il n'y a que sept moucheture posées 2. 3. 2. ℞. ✠ SIT : NOME : DNI : BENEDIC :. Croix pattée.
BILL. Demi-blanc : 1,63. (BIGOT, pl. 26, n° 2.)
Coll. Bigot. — Pl. XIX, n° 11.

734. Variété : ✠ IOHANES • BRITO • DVX N. ℞. ✠ SIT : NOME : DNI : BENE. Même croix.
BILL. Demi-blanc : 1,36. (*Ibid.*, n° 633.)

735. ✠ IOHANIIES • BRITO • DVX N. ℞. Même légende.
BILL. Demi-blanc : 1,52. (*Ibid.*, n° 630.)
Coll. Danjou.

736. ✠ IOHANIIES : BRITONV : DVX ✠ N :. ℞. SIT : NOME : DNI : BENEDIC :.
BILL. Demi-blanc : 1,57. (*Ibid.*, n° 635.)
Coll. Aussant.

737. IOHANHES × BRITONV × DVS N. Ecu triangulaire à bordure granulée, chargé de trois mouchetures posées 2-1 dans un cercle délié. ℞. ✠ SIT × NOME × DNI × BENEDIT. Croix pattée, cantonnée de deux couronnes rehaussées de trois quintefeuilles et de deux mouchetures.
BILL. Blanc : 2,82. (BIGOT, pl. 29, n° 1er.)
Coll. Bigot. — Pl. XIX, n° 12.

738. ✠ IOHANHES • BRITONV • DVX • N. Même type. ℞. ✠ SIT ⁝ NOME ⁝ DNI ⁝ BENEDICTV. Croix cantonnée de deux mouchetures et de deux couronnes.
BILL. Blanc : 2,50. (BIGOT, n° 637.)

739. ✠ IOHANHES • BRITONV • DVX N. Même type. ℞. ✠ SIT . NOME . DNI . BENEDICTV. Même type.
BILL. Blanc : 2,55. (*Ibid.*, n° 638.)
Coll. Bigot.

740. Variété. Au ℞., les mouchetures sont aux 2e et 3e.
BILL. Blanc : 2,50. (*Ibid.*, n° 639.)
Coll. Bigot.

741. Même avers. ℞. ✠ SIT ⁝ NOME ⁝ DNI ⁝ BENEDICTV. Croix cantonnée de deux couronnes et de deux mouchetures.
BILL. Blanc : 2,44. (*Ibid.*, n° 640.)
Cab. de France.

742. ✠ IOhANNES . BRITONV . DVX . N. Même type. ℟. ✠ SIT : NOME : DNI : BENEDITV. Même type.
BILL. Blanc. (DUBY, pl. 63, n° 11; BIGOT, n° 641.)

743. ✠ IOhANNES • BRITONV • DVS N. Même type. ℟. ✠ SIT : NOME : DNI : BENDIT. Même type.
BILL. Blanc : 2,60. (BIGOT, n° 642.)
Coll. Verreaux, à Paris.

744. ✠ IOhANNES × DVX × N. Hermine passant à gauche, accolée d'une targe échancrée chargée de sept mouchetures posées 2. 3. 2. ℟. ⁑ MON ⁑ ETA ⁑ DVP ⁑ LEX. Croix composée de quatre croissants formant un losange avec un point au centre, et une feuille bifurquée à chaque point de réunion.
BILL. Double : 1,09. (BIGOT, pl. 26, n° 3.)
Coll. Danjou. — Pl. XIX, n° 13.

745. ✠ IOhANHES • DVX • N. Dans le champ, trois mouchetures posées 2-1. ℟. ✠ MONETA : BRITANIE. Croix pattée.
BILL. noir. Double : 1,36. (BIGOT, pl. 26, n° 14.)
Coll. Bigot. — Pl. XIX, n° 14.

746. Variété : ✠ IOhANNES : DVX × N :. ℟. ✠ MONETA : BRITANIE :.
BILL. noir. Double : 1,36. (BIGOT, n° 645.)
Cab. de France.

747. Variété : ✠ IOhANNES × DVX × N. ℟. ✠ MONETA × BRITANIE.
BILL. noir. Double : 1,63. (*Ibid.*, n° 646.)
Cab. de France.

748. Variété : ✠ IOhANNES : DVX : N. ℟. ✠ MONETA : BRITANIE.
BILL. noir. Double : 1,30. (POEY D'AVANT, n° 303; BIGOT, n° 647.)
Coll. Dobrée.

749. Variété : ✠ IOhANNES . DVX . N. ℟. ✠ MONETA : BRITANIE.
BILL. noir. Double : 1,30. (BIGOT, n° 648.)
Musée de Vannes.

750. Variété. Les mouchetures sont dégénérées et se rapprochent des fleurs de lis.
Double BILL. noir : 1,46. (POEY D'AVANT, n° 304; BIGOT, n° 649.)
Coll. Dobrée.

751. Variété avec ✠ IOhANNES . DVX . N. Un point dans l'O.
BILL. noir. Double : 1,19. (BIGOT, n° 650.)
Coll. Danjou.

752. ✠ IOhANHES • DVX • N. En fasce, deux mouchetures dégénérées, séparées par un point. ℟. ✠ MONETA . BRITAIE. Croix pattée.
BILL. Double : 1,30. (BIGOT, pl. 26, n° 7.)
Coll. Bigot. — Pl. XX, n° 18.

753. ✠ IOhANNES DEI GRA. Dans le champ, I entre deux mouchetures, accosté de deux points et cantonné de quatre autres; le tout entouré d'un cercle ogival de quatorze pièces. ℟. ✠ DVX : BRITANNIE : N. Croix pattée.
BILL. Denier : 0,81. (BIGOT, pl. 26, n° 10.)
Coll. Bigot et Parenteau. — Pl. XIX, n° 15.

754. ✠ DEI . GRACIA . N. Entre deux barres, IOh; au-dessus et au-dessous, une moucheture. ℟. ✠ DVX . BRITANIE. Croix pattée.
BILL. Denier : 0,92. (BIGOT, pl. 26, n° 11.)
Coll. Bigot et Parenteau. — Pl. XIX, n° 16.

755. ✠ IOhANN | ES . DVX . N. Croix à queue. ℟. ✠ MONETA : BRITANIE :. Targe chargée de six mouchetures posées 3. 2. 1.
BILL. noir. Denier : 1,03. (POEY D'AVANT, n° 290; BIGOT, n° 654.)
Coll. Bigot.

756. ✠ IOhANES . DVX . N. Dans le champ, deux mouchetures séparées par un point. ℟. ✠ BRITONV . DVX ✠. Croix pattée.
BILL. noir. Denier : 0,60. (BIGOT, n° 655.)
Coll. Elleouet.

PLOERMEL

757. ✠ DEI : GRACIA : P. Dans le champ, IOh entre deux barres; au-dessus et au-dessous, une moucheture. ℟. ✠ DVX . BRITANIE. Croix pattée.
BILL. Denier : 0,87. (BIGOT, n° 656.)
Coll. de Brehier.

RENNES.

758. IOhAnNES ❀ DVX ❀ BRITANIE ❀ R. Lion de Flandre couché, la tête couverte d'un heaume ayant pour cimier le lion de Montfort assis entre deux cornes de taureau; le tout dans un cercle ogival. ℟. ✠ DEVS ❀ IN ADIVTORIVM ❀ MEV ❀ INTEN. Croix égale, tréflée et cantonnée de quatre mouchetures; au centre, un losange avec un point au milieu.
BILL. Gros : 3,64. (POEY D'AVANT, n° 293; BIGOT, pl. 24, n° 3.)
Coll. Dobrée et Bigot. — Pl. XX, n° 1er.

759. IOhANNES ❀ DVX ❀ BRITANIE ❀ R. Ecu penché, semé de onze mouchetures posées 4. 3. 3. 1, timbré d'un heaume orné d'une ramure de taureau, au lion de Montfort pour cimier; le tout dans un entourage ogival. ℞. ✠ DEVS × IN ADIVTORIVM × MEV ⁝ INTEDE. Croix feuillue.

BILL. Gros : 2,50. (BIGOT, n° 658.)

Coll. de Brehier.

760. Variété. Même type accompagné d'un point aux 1er et 4e; l'écu n'a que dix mouchetures posées 4. 3. 2. 1. ℞. Mêmes légende et type, avec INTE.

BILL. Gros : 3,09. (BIGOT, n° 659.)

Coll. Lehir, à Paris.

761. IOhANNES × DVX BRITANIE × R. Même type. ℞. ✠ DEVS × IN ADIVTORIVM × MEV × INTENDE. Même croix.

BILL. Gros : 3,20. (BIGOT, *Suppl.*, n° 55.)

Coll. Dobrée.

762. Variété : IOhANNES ❀ DVX ❀ BRITANIE . R.

BILL. Gros : 2,98. (POEY D'AVANT, n° 295; BIGOT, n° 660.)

Coll. Dobrée.

763. ✠ IOhANNES ❀ DVX ❀ BRITAIE ❀ R. Ecu incliné; les points manquent, et l'entourage ogival est séparé du grenetis par un cercle délié. ℞. ✠ DEVS × IN × ADIVTORIVM × MEV × INTEDE. Même croix.

BILL Gros : 2,98. (BIGOT, n° 661.)

Cab. de France, coll. Bigot.

764. IOhANNES ❀ DVX ❀ BRITAIE . R. Même type; un point aux 1er et 4e. ℞. ✠ DEVS ❀ IN ❀ ADIVTORIVM ❀ MEVM ❀ IN... Même croix.

BILL. Gros : 2,98. (POEY D'AVANT, n° 294; BIGOT, n° 662.)

Coll. Dobrée.

765. IOhANNES × DVX ❀ BRITAIE ❀ R. L'écu est couché. ℞. ✠ DEVS : IN ADIVTORIVM : MEV : INT. Même croix.

BILL. Gros : 2,82. (BIGOT, n° 663.)

Coll. Aussant.

766. IOhANNES × DVX × BRITAE ❀ R. Les points manquent; l'écu ne porte que six mouchetures posées 3. 2. 1. ℞. ✠ DEVS × IN × ADIVTOR × MEV × INTEND ou INTED. Même croix.

BILL. Demi-gros : 1,52. (BIGOT, pl. 24, n° 6.)

Coll. Bigot. — Pl. XX, n° 2.

767. Variété : IOhЄS × DVX × BRITAIЄ ✿ R. Ecu incliné. ℟. ✠ DЄV × IN ADIV-TORI : MЄV × INTЄN. Même croix.
BILL. Demi-gros : 1,36. (BIGOT, n° 665.)
Cab. de France.

768. IOhЄS ✿ DVX ✿ BRITAЄ × R. Ecu incliné. Heaume accompagné d'un point aux 1er et 4e. ℟. ✠ DЄVS : IN ADIVTOR : MЄ : INT. Même croix.
BILL. Demi-gros : 1,30. (*Ibid.*, n° 666.)
Coll. Poey d'Avant.

769. ✠ IOhANNЄS . DЄI . GRACIA . DVX . BRITANIЄ. Lion de Montfort accroupi, la queue terminée en trident et passée en sautoir, tenant à gauche une targe échancrée, chargée de douze mouchetures posées 4. 3. 3. 2 ; le tout dans un entourage ogival orné d'un point à chaque angle intérieur. ℟. ✠ XPC . VINCIT . XPC . RЄGNAT . XPC . IPЄRAT . R. Croix égale, terminée à chaque extrémité par un bourrelet de trois pièces surmonté d'un trèfle évidé entre deux feuilles d'acanthe.
BILL. Gros : 3,42. (BIGOT, n° 667 ; POEY D'AVANT, n° 297.)
Coll. Bigot.

770. Variété. Targe à treize mouchetures posées 4. 3. 3. 2. 1.
BILL. Gros : 3,53. (BIGOT, n° 668.)
Coll. Aussant.

771. Variété : ✠ IOhANNЄS DЄI GRACIA DVX BRITANIЄ. Targe à douze mouchetures posées 4. 3. 3. 2. 1.
BILL. Gros : 2,88. (*Ibid.*, n° 669.)
Coll. de Brehier.

772. Même avers. ℟. ✠ XPC . VINCIT . XPC . RЄGNAT . XPC . IPRAT . R. Même type ; la lettre monétaire est surchargée d'un V.
BILL. Gros : 3,47. (*Revue*, n° 670.)
Coll. de Brehier.

773. ✠ IOhANNЄS . DЄI . GRACIA . DVX . BRITAIЄ. ℟. Même légende, avec XPC . IPЄRAT . R.
BILL. Gros : 3,36. (*Ibid.*, n° 671.)
Coll. Aussant.

774. Variété. Targe à quatorze mouchetures posées 4. 3. 4. 3.
BILL. Gros : 2,93. (*Ibid.*, n° 672.)
Coll. Aussant.

775. Variété. Targe à douze mouchetures posées 4. 3. 3. 2. ℟. ✠ XPC . VINCIT . XPC . REGNAT . XPC . IPRAT . R.
BILL. Gros : 3,47. (*Ibid.*, n° 673.)
Coll. Bigot.

776. Variété. IPERATR au ℟., et sans division des mots de la légende.
BILL. Gros : 3,58. (*Ibid.*, n° 674.)
Coll. Aussant.

777. Même légende, sans division des mots. Targe à quinze mouchetures posées 4. 3. 3. 3. 2. ℟. Mêmes légende et type ; les mots séparés par un point.
BILL. Gros : 3,31. (*Ibid.*, n° 675.)

778. Variété. Targe à douze mouchetures posées 4. 3. 3. 2.
BILL. Gros : 3,04. (*Ibid.*, n° 676.)
Coll. Aussant.

779. Variété. Targe à quatorze mouchetures posées 4. 3. 3. 2. 2. Au ℟., point de séparation pour la légende.
BILL. Gros : 3,20. (*Ibid.*, n° 677.)
Coll. Aussant.

780. Variété. Même légende ; les mots séparés par un point. Targe à treize mouchetures posées 4. 3. 3. 3. La queue se termine par une simple touffe. ℟. Même légende ; les mots séparés par un point.
BILL. Gros : 3,47. (*Ibid.*, n° 678.)
Coll. Bigot.

781. Mêmes légendes. Targe à douze mouchetures posées 4. 3. 3. 2. La queue du lion est tout à fait lisse.
BILL. Gros : 3,64. (*Ibid.*, n° 679.)
Coll. Aussant.

782. Variété : ✠ IOhANNES DEI GRACIA DVX BRITANIE. Targe à neuf mouchetures posées 3. 3. 2. 1.
BILL. Gros : 3,42. (*Ibid.*, n° 680.)
Coll. Aussant.

783. Variété. Targe à treize mouchetures posées 4. 3. 3. 3.
BILL. Gros : 3,58. (*Ibid.*, n° 681.)
Coll. Aussant.

784. ✠ IOhANNES ❀ DVX ❀ BRITANIE ; la queue du lion terminée par une

touffe. Targe à dix mouchetures posées 4. 3. 3. ℟. ✠ XPC . VINCIT . XPC . REGNAT . R.
BILL. Demi-gros : 2,01. (*Ibid.*, n° 682.)
Coll. de Brehier.

785. Même légende ; les mots séparés par un point. Targe à huit mouchetures posées 3. 2. 1. 2.
BILL. Demi-gros : 1,79. (BIGOT, n° 683.)
Coll. Poey d'Avant.

786. Variété ; les mouchetures posées 3. 3. 2.
BILL. Demi-gros : 1,69. (*Ibid.*, n° 684.)
Coll. Aussant.

787. Variété ; les mouchetures posées 3. 2. 3.
BILL. Demi-gros : 1,84. (*Ibid.*, n° 685.)
Coll. Aussant.

788. Variété. ℟. ✠ XPC . VINCIT . XPC . INPERAT . R.
BILL. Demi-gros : 1,74. (*Ibid.*, n° 686.)
Coll. Aussant.

789. Mêmes légendes et types. Lion à queue lisse, et targe à six mouchetures posées 3. 2. 1. ℟. ✠ XPC . VINCIT . XPC . REGNAT . R.
BILL. Demi-gros : 1,57. (*Ibid.*, n° 687.)
Coll. Aussant.

790. Variété : ✠ IOhANNES . DVX . BRITAIE. Targe à huit mouchetures posées 3. 2. 3.
BILL. Demi-gros : 1,63. (*Ibid.*, n° 688.)
Coll. Aussant et Bigot.

791. ✠ IOhANNES . DVX . BRETANIE. Même type. ℟. ✠ XPC . REGNAT . XPC . INPERAT . R. Même croix.
BILL. Demi-gros : 1,74. (*Ibid.*, n° 689.)
Coll. Bigot.

792. • DEI : GRACIA. Dans le champ, un grand I accosté de deux mouchetures et surmonté d'une couronne perlée ; cercle de quatorze lobes séparés par des 1 et contenant chacun une moucheture. ℟. ✠ BRITANORV : DVX R. 2e légende : ✠ BNDITV : SIT : NOME : DNI : NRI : DEI : IhV : XP. Croix pattée.
BILL. Blanc : 2,93. (*Revue*, 1846, pl. 20, n° 1er ; BIGOT, pl. 25, n° 4.)
Coll. Dobrée, Danjou, de Brehier et Bigot. — Pl. XX, n° 3.

793. Variété avec IhV ⁝ XPI.
BILL. Blanc : 2,88. (BIGOT, n° 691.)
Coll. Bigot.

794. ✠ DEI × CRACIA × BRITANIE × R. Dans le champ, I ⁝ DVX entre deux barres accompagnées de six mouchetures, trois en chef, trois en pointe, les trois premières mouvant du centre. ℟. ✠ BNDITV ⁝ SIT | NOME ⁝ DNI ⁝ NR. Croix à queue.
BILL. Blanc : 1,25. (POEY D'AVANT, n° 299; BIGOT, n° 692.)
Coll. Dobrée.

795. ✠ IOhANNES * DVX * BRITANIE R. Lion de Montfort debout, la queue dressée à droite, revêtu d'un manteau flottant aux armes de Bretagne. ℟. ✠ BNDICTV * SIT * NOMEN * DNI * DI. Croix tréflée et ornée; au centre, R dans un losange.
BILL. Blanc : 1,74. (DUBY, pl. 67, n° 11; DE TALLANDIER, n° 12; BIGOT, n° 693.)
Musée de Rennes, coll. Bigot.

796. Variété. Même légende, sans lettre monétaire; les mots sont séparés par une rosace. ℟. Mêmes légende et type; les mots séparés par une rosace.
BILL. Blanc.
Coll. Jarry.

797. ✠ IOhANNES × DVX × BRITANIE × R. Targe échancrée à gauche, chargée de six mouchetures posées 3. 2. 1, dans un cercle ogival de quatorze pièces, séparé du grenetis par un cercle délié. ℟. ✠ BNDICTV × SIT × NOME × DNI × NR. Croix pattée, cantonnée de quatre mouchetures.
BILL. Blanc : 2,22. (*Revue*, 1847, pl. 2, n° 3; BIGOT, n° 694.)
Coll. Bigot.

798. Variété avec BRITANIE R.
BILL. 2,33. (BIGOT, n° 695.)
Coll. Lagillardaie, à Quimperlé.

799. Variété avec BRITAIE × R.
BILL. Blanc : 2,50. (*Ibid.*, n° 696.)
Coll. de Brehier.

800. ✠ IOhANNES DVX BRITAIE R. Même type. ℟. ✠ BNDICTV × SIT × NOME × DNI. Même croix.
BILL. Demi-blanc : 0,92. (*Ibid.*, n° 697.)
Coll. de Brehier.

801. ✠ IOhANNES • BRITONV • DVX • R. Dans le champ, neuf mouchetures posées 1. 2. 3. 2. 1, séparées du grenetis par un cercle délié. ℞. ✠ SIT : NOME : DNI : BENEDICTV. Croix pattée.
BILL. Blanc : 2,71. *(Ibid.,* n° 698.)

802. Variété avec DVX R.
BILL. Blanc : 3,31. *(Ibid.,* n° 699.)
Coll. Aussant.

803. Variété avec BRITONV DVX R.
BILL. Blanc : 3,04. *(Ibid.,* n° 700.)
Coll. Aussant.

804. ✠ IOhANNES : BRITONV • DVX R. Même type. ℞. ✠ SIT NOME : DNI : BENEDICTV :. Même croix.
BILL. Blanc : 3,20. *(Ibid.,* n° 701.)
Coll. Aussant.

805. ✠ IOhANIIES ⁝ BRITONV DVX R. Même type. ℞. ✠ SIT NOME : DNI BENEDICTV. Même croix.
BILL. Blanc : 2,93. *(Ibid.,* n° 702.)
Coll. Aussant.

806. ✠ IOhANIIES : BRITONV : DVX R. Même type. ℞. ✠ SIT : NOME : DNI : BENEDICTV. Même croix.
BILL. Blanc : 3,53. *(Ibid.,* n° 703.)
Coll. Aussant.

807. Même légende; sans division pour les mots. ℞. ✠ SIT NOME : DNI : BENE-DICTV. Même croix.
BILL. Blanc : 2,55. *(Ibid,* n° 704.)
Coll. Bigot.

808. ✠ IOhANNES • BRITONV • DVX • R. ℞. ✠ SIT • NOME • DNI • BENE-DICTV. Même type.
BILL. Blanc : 2,82. *(Ibid.,* n° 705.)
Musée de Rennes.

809. ✠ IOhANNES • BRITONV • DVX • R (un point dans le premier O). Même type. ℞. ✠ SIT : NOME : DNI : BENEDICTV :. Même croix.
BILL. Blanc : 2,93. *(Ibid.,* n° 706.)
Coll. Aussant.

810. ✠ IOhANNES • BRITONV • DVX R. Même type. ℟. Même légende, sans les deux points de la fin.
BILL. Blanc : 2,88. *(Ibid.,* nº 707.)
Coll. Aussant.

811. ✠ IOhANNES : BRITONV : DVX * R. Même type. ℟. Même légende ; les mots divisés par deux annelets.
BILL. Blanc : 3,31. *(Ibid.,* nº 708.)
Coll. Aussant.

812. Variété avec un petit trait abréviatif sur l'V du ℟.
BILL. Blanc : 3,26. *(Ibid.,* nº 709.)
Coll. Aussant.

813. ✠ IOhANNES • BRITONV • DVX * R. Même type. ℟. Même légende, avec un annelet pour séparation des mots ; un trait sur l'V.
BILL. Blanc : 3,20. *(Ibid.,* nº 710.)
Coll. Aussant.

814. Variété. Au ℟., la légende est divisée par deux annelets, sans trait abréviatif.
BILL. Blanc : 3,09. *(Ibid.,* nº 711.)
Coll. Aussant.

815. ✠ IOhANNES : BRITONV : DVX * R. Même type. ℟. Même légende ; les mots divisés par un annelet ; un trait sur l'V.
BILL. Blanc : 3,15. *(Ibid.,* nº 712.)
Coll. Aussant.

816. ✠ IORANNES * BRITONV • DVX * R. Même type. ℟. Même légende ; les mots séparés par des annelets, sans trait abréviatif.
BILL. Blanc : 3,20. *(Ibid.,* nº 713.)
Coll. Aussant.

817. ✠ IOhANNES * BRITONV • DVX • R. Mêmes type et ℟.
BILL. Blanc : 3,04. *(Ibid.,* nº 714.)
Musée de Rennes.

818. ✠ IOhANNES * BRITONV : DVX : R. Même type. ℟. Même légende ; les mots divisés par deux annelets.
BILL. Blanc : 3,04. *(Ibid.,* nº 715.)
Coll. Aussant.

819. ✠ IOhANHES : BRITONV : DVX • R :. Même type. ℟. ✠ SIT • NOMЄ : DNI : BЄNЄDICTV. Même croix.
BILL. Blanc : 3,26. *(Ibid.,* nº 716.)
Coll. Aussant.

16

820. ✠ IOhANNES : BRITONV : DVX. R. Même type. ℞. Même légende; deux points pour diviser et deux autres à la fin de la légende.
BILL. Blanc : 2,33. (*Ibid.*, n° 717.)
Coll. Bigot.

821. ✠ IOhANNES : BRITONV : DVX. R. Sept mouchetures posées 2. 3. 2. ℞. ✠ SIT : NOMЄ : DNI : BЄNЄDIC :. Croix pattée.
BILL. Demi-blanc : 1,63. (*Ibid.*, n° 718.)
Coll. Bigot.

822. Variété. Même légende, divisée par un point.
BILL. Demi-blanc : 1,19. (POEY D'AVANT, n° 332; BIGOT, n° 719.)

823. ✠ IOhЄS . BRITON . DVX R. Même type. ℞. Même légende, avec BЄNЄ.
BILL. Demi-blanc : 1,79. (*Revue*, 1847, pl. 2, n° 8; BIGOT, n° 720.)
Coll. Vauxcelle, à Gouesnou.

824. ✠ IOhANNES : BRITONV DVX R. Mêmes type et ℞., avec BЄNЄDIC.
BILL. Demi-blanc : 1,57. (D. TALLANDIER, n° 15; BIGOT, n° 721.)
Musée de Rennes.

825. ✠ IOhANNES . BRITONV . DVS R. Ecu triangulaire à bordure granulée, chargé de trois mouchetures posées 2-1 dans un cercle délié. ℞. ✠ SIT : NOMЄ : DNI : BЄNЄDIT. Croix pattée, cantonnée d'une moucheture aux 1er et 4e et d'une couronne ornée de quintefeuilles aux 2e et 3e.
BILL. noir. Blanc : 2,44. (BIGOT, n° 722.)
Musée de Rennes.

826. Variété avec BЄNЄDITV.
BILL. Blanc : 2,50. (*Ibid.*, n° 723.)
Coll. Bigot.

827. ✠ IOhANNES . BRITONV . DVS . R. Même type. ℞. ✠ SIT : NOMЄ : DNI : BЄNЄDICTV. Mouchetures aux 2e et 3e.
BILL. Blanc : 2,98. (*Ibid.*, n° 724.)
Coll. Billiard, à Brest.

828. Variété. La légende du ℞. est divisée par trois points.
BILL. Blanc : 2,60. (*Ibid.*, n° 725.)
Coll. Lehir, à Paris.

829. Variété : ✠ IOhANNES . BRITONV . DVX R. ℞. Même légende. Les mouchetures sont aux 1er et 4e.
BILL. Blanc : 2,93. (*Ibid.*, n° 726.)
Coll. Lehir et Bigot.

830. Variété. Dans la légende du ℟., BENEDICV.
BILL. Blanc : 3,36. (*Ibid.*, n° 727.)
Coll. Bigot.

831. Variété : BRITONV DVX R. Au ℟., BENEDICTV ; les mouchetures aux 2e et 3e.
BILL. Blanc : 2,44. (*Ibid.*, n° 728.)
Coll. Bigot.

832. Variété avec BRITONV • DVX R.
BILL. Blanc : 2,82. (*Ibid.*, n° 729.)
Coll. Bigot.

833. ✠ IOhES • BRITONV • DVX • R. Même targe. ℟. ✠ SIT • NOME • DNI • BENE. Même type.
BILL. Demi-blanc : 1,19. (BIGOT, pl. 29, n° 2.)
Coll. Aussant. — Pl. XX, n° 4.

834. Variété avec DVX R. Au ℟., les mots de la légende séparés par trois points.
BILL. Demi-blanc : 1,30. (BIGOT, n° 731.)
Coll. Billiard, à Brest.

835. ✠ IOhANNES × DVX × R. Hermine passant à gauche, accolée d'une targe échancrée chargée de sept mouchetures posées 2. 3. 2 ; le tout dans un cercle ogival. ℟. ⁑ MON ⁑ ETA ⁑ DVP ⁑ LEX. Croix composée de quatre croissants, formant un losange avec un point au centre, surmontée à chaque point de réunion d'une feuille trifurquée coupant le grenetis.
BILL. Double : 1,09. (BIGOT, n° 732.)
Coll. Danjou.

836. ✠ IOhANNES : DVX : R. Dans le champ, trois mouchetures posées 2-1. ℟. ✠ MONETA : BRITANIE. Croix pattée.
BILL. noir. Double : 1,19. (BIGOT, n° 733.)
Coll. Bigot.

837. Variété avec ✠ IOhANHES : DVX : R.
BILL. noir. Double : 1,09. (*Ibid.*, n° 735.)
Coll. Perthuis, à Nantes.

838. Variété : ✠ MONETA : BRITANIÉ.
BILL. noir : 1,09. (*Ibid.*, n° 736.)
Coll. Lagillardaie, à Quimperlé.

839. ✠ IOhANNES : DVX : R. ℟. ✠ MQNETA : BRITANIE. Même type.
BILL. Double : 1,41. (*Ibid.*, n° 737.)
Coll. Imhoff, à Dinan.

840. ✠ IOhANNES • DVX • R. ℞. ✠ MONETA : BRITANIE. Même type.
BILL. noir. Double : 1,19. (*Ibid.*, n° 738.)
Coll. Imhoff.

841. ✠ IOhANNES • DVX R. Hermines dégénérées. ℞. ✠ MONETA • BRITANIE.
BILL. Double : 1,30. (*Ibid.*, n° 739.)
Coll. Aussant.

842. ✠ IOhANES • DVX • R. Mouchetures ordinaires. ℞. ✠ MONETA : BRI-TAIE.
BILL. noir. Double : 1,19. (*Ibid.*, n° 740.)
Coll. Boilleau, à Tours.

843. ✠ IOhANHES DVX R. ℞. ✠ MONETA : BRITANIE :. Même type.
BILL. noir. Double : 1,25. (*Ibid.*, n° 741.)
Coll. Parenteau, à Nantes.

844. ✠ IOhANHES × DVX × R. ℞. ✠ MONETA : BRITANIE. Mêmes types.
BILL. noir. Double. (*Ibid.*, n° 742.)
Coll. Vauxcelle, à Gouesnou.

845. ✠ IOhANNES DEI GRA. Dans le champ, I accosté de deux points et cantonné de quatre autres; au-dessus et au-dessous, une moucheture; le tout dans un cercle ogival de huit pièces. ℞. ✠ DVX . BRITANIE R. Croix pattée.
BILL. Denier : 0,71. (BIGOT, n° 743.)
Coll. Bigot.

846. Variété avec ✠ IOhANNES : DEI GRA.
BILL. Denier : 0,92. (*Ibid.*, n° 744.)
Coll. Dobrée.

847. ✠ DEI : GRACIA R. Dans le champ, IOh entre deux barres, et deux mouchetures, l'une en chef, l'autre en pointe. ℞. DVX . BRITANIE. Croix pattée.
BILL. Denier : 0,87. (BIGOT, n° 745.)
Coll. Aussant et de Brehier.

848. ✠ IOhANIIES × DVX × R. Deux mouchetures en fasce, séparées par un point. ℞. ✠ BRITONV ⁝ DVX ⁝. Croix pattée; un point dans l'O des deux légendes.
BILL. noir. Denier : 0,87. (BIGOT, n° 746.)

849. Variété : ✠ IOhANIIES : DVX • R. ℞. ✠ BRITONV DVCIS.
BILL. noir. Denier : 0,87. (*Ibid.*, n° 747.)
Musée de Vannes.

850. Variété avec ✠ BRITORV : DVCIS :.
BILL. Denier : 0,81. (*Ibid.*, n° 748.)
Coll. Parenteau. — Pl. XX, n° 5.

851. Variété : ✠ IOhANNES DVX R. ℟. ✠ BRITORV : DVX.
BILL. Denier : 0,81. (*Ibid.*, n° 749.)
Coll. Bigot.

852. Variété : ✠ IOhANNES : DVX R. Mouchetures dégénérées. ℟. ✠ BRITORV. DVCIS.
BILL. Denier : 0,81. (*Ibid.*, n° 750.)
Coll. Bigot.

853. Variété : ✠ IOhANNES DVX R. ℟. ✠ BRITORV DVCIS.
BILL. Denier : 0,81.
Coll. Parenteau. — Pl. XX, n° 6.

854. ✠ IOhANNES ❀ DVX ❀ BRITANIE. Lion de Montfort debout, la queue dressée à droite, revêtu d'un manteau flottant, semé de mouchetures. ℟. ✠ BNDICTV ❀ SIT ❀ NOMEN ❀ DOMINI. Croix égale, aux bras se bifurquant en spirale, surmontée à chaque point d'intersection d'un trèfle, et formant au centre un losange chargé au cœur de la lettre R.
BILL. Blanc.
Coll. Jarry, à Orléans. — Pl. XX, n° 7.

855. ✠ IOhANNES DVX R. Croix à pied. ℟. ✠ MONETA BRITANIE. Ecusson triangulaire, chargé de six mouchetures posées 3. 2. 1.
BILL. Double.
Communiqué par M. Parenteau. — Pl. XX, n° 8.

VANNES.

856. IOhANNES ❀ DVX ❀ BRITANIE ❀ V. Ecu couché, coupant le grenetis et la légende, chargé de dix mouchetures posées 4. 3. 2. 1, timbré d'un heaume orné d'une ramure de taureau, au lion de Montfort pour cimier ; le tout dans un cercle à ogives. ℟. ✠ DEVS × IN × ADIVTORIVM × MEV × INTENDE. Croix feuillue et tréflée.
BILL. Gros : 3,58. (Bigot, pl. 24, n° 4.)
Coll. Dobrée. — Pl. XX, n° 9.

857. Variété. Quatre points accompagnent le heaume. ℟. ✠ DEVS ❀ IN ADIVTORIVM ❀ MEV ❀ INTENDE.
BILL. Gros : 3,20. (*Ibid.*, n° 752.)
Coll. Bigot.

858. Variété avec INTE au ℟.
BILL. Gros : 2,77. (*Ibid.*, n° 753.)
Coll. Poey d'Avant.

859. Variété. L'écu est incliné; les quatre points manquent. ℟. ✠ DEVS × IN ADIVTORIVM × MEV × INTEDE.
BILL. Gros : 3,20. (*Ibid.*, n° 754.)
Coll. Elleouet.

860. Même avers. ℟. ✠ DEVS ❀ IN ADIVTORIVM ❀ MEV ❀ INTEDE.
BILL. Gros : 2,71. (*Ibid.*, n° 755.)
Coll. de Brehier.

861. IOhANNES ❀ DVX ❀ BRITAIE ❀ V. Même type; sans points. ℟. Mêmes légende et type.
BILL. Gros : 2,82. (*Ibid.*, n° 756.)
Coll. de Courcy, à Saint-Pol-de-Léon.

862. IOhANNES DVX ❀ BRITAIE V. L'écu est presque droit; deux points accostent le heaume. ℟. ✠ DEVS : IN ADIVTORIVM : MEV : INT.
BILL. Gros : 2,60. (*Ibid.*, n° 757.)
Coll. Aussant.

863. Variété : IOhANNES . DVX ❀ BRITAIE V.
BILL. Gros : 2,71. (Bigot, pl. 24, n° 5.)
Coll. Bigot. — Pl. XX, n° 10.

864. IOhES ❀ DVX ❀ BRITAIE ❀ V. Même type; sans points. La targe n'a que six mouchetures posées 3. 2. 1. ℟. ✠ DEV × IN × ADIVTOR × MEV × INTED. Même type.
BILL. Demi-gros : 1,69. (*Revue*, 1847, pl. 2, n° 2; Bigot, pl. 24, n° 7.)
Coll. Bigot. — Pl. XX, n° 11.

865. ✠ IOhANNES . DEI . GRACIA . DVX . BRITANIE. Lion de Montfort accroupi, la queue passée en sautoir et terminée en trident, tenant à gauche une targe échancrée chargée de douze mouchetures posées 4. 3. 3. 2; le tout dans un entourage à ogives, orné d'un point à chaque angle intérieur. ℟. ✠ XPC . VINCIT . XPC . REGNAT . XPC . IPERAT . V. Croix égale, terminée à chaque extrémité d'un bourrelet de trois pièces surmonté d'un trèfle évidé entre deux feuilles d'acanthe.
BILL. Gros : 3,20. (Bigot, n° 760.)
Coll. Aussant.

866. Variété. La targe porte quatorze mouchetures posées 4. 3. 3. 2. 2. ℞. Même légende ; sans les points de séparation.

BILL. Gros : 3,20. (*Ibid.*, n° 761.)

Coll. Bigot.

867. Variété. Même légende à l'avers, sans points de séparation. Targe à dix mouchetures posées 4. 3. 2. 1.

BILL. Gros : 3,31. (*Ibid.*, n° 762.)

Coll. Aussant.

868. ✠ IOHANNES . DEI . GRACIA . DVX . BRITAIE. Targe à quatorze mouchetures posées 4. 3. 4. 3. ℞. ✠ XPC . VINCIT . XPC . REGNAT . XPC . IPERAT . V. Même type.

BILL. Gros : 3,36. (*Ibid.*, n° 763.)

Coll. Aussant.

869. Variété ; sans division de la légende de l'avers. Targe à douze mouchetures posées 4. 3. 3. 2.

BILL. Gros : 3,26. (*Ibid.*, n° 764.)

Coll. Aussant.

870. Variété avec BRITAIIE.

BILL. Gros : 3,26. (*Ibid.*, n° 765.)

Coll. Poey d'Avant.

871. Variété avec BRITANIE ; les mots de la légende séparés par un point. La double queue du lion se termine par une touffe simple. Targe à douze mouchetures posées 4. 3. 3. 2.

BILL. Gros : 3,20. (*Ibid.*, n° 766.)

Coll. Aussant.

872. Même légende, sans divisions. Targe à treize mouchetures posées 4. 3. 3. 3. ℞. Même légende, sans signe de division.

BILL. Gros : 3,31. (*Ibid.*, n° 767.)

Coll. Aussant.

873. Même légende ; les mots divisés par un annelet. Lion à queue lisse ; targe à seize mouchetures posées 4. 3. 4. 3. 2. ℞. Même légende ; les mots séparés par un point.

BILL. Gros : 3,36. (*Ibid.*, n° 768.)

Coll. Bigot.

874. Même légende, sans divisions. Targe à neuf mouchetures posées 3. 3. 2. 1. ℞. Mêmes légende et type.

BILL. Gros : 3,15. (*Ibid.*, n° 769.)

Coll. Aussant.

875. Variété. Targe à quatorze mouchetures posées 4. 3. 4. 3.
BILL. Gros : 3,47. (*Ibid.*, n° 770.)
Coll. Aussant et Bigot.

876. Variété avec BRITAIЄ ; les mots séparés par des annelets.
BILL. Gros : 3,47. (*Ibid.*, n° 771.)
Coll. Aussant.

877. Même légende ; les mots divisés par une rosace. Targe à neuf mouchetures posées 3. 3. 2. 1.
BILL. Gros : 3,42. (*Ibid.*, n° 772.)
Coll. Bigot.

878. ✠ IOhANNЄS . DVX . BRITANIЄ. Même type. Lion à queue lisse, et targe à huit mouchetures posées 3. 2. 2. 1. Le cercle ogival est séparé du grenetis par un trait délié. ℟. ✠ XPC . VINCIT . XPC . RЄGNAT . V. Même croix.
BILL. Demi-gros : 1,95. (*Ibid.*, n° 773.)

879. Variété ; les mouchetures posées 3. 2. 3.
BILL. Demi-gros : 1,74. (*Ibid.*, n° 784.)
Coll. Aussant.

880. • DЄI : GRACIA •. Dans le champ, un grand I surmonté d'une couronne perlée et accosté de deux mouchetures. Bordure de quatorze cercles séparés par des 1 et contenant chacun une moucheture. ℟. ✠ BRITANORV : DVX. 2ᵉ légende : ✠ SIT : NOMЄ : &c. Croix pattée.
BILL. Blanc : 2,66. (Bigot, n° 775.)
Coll. Aussant.

881. ✠ DЄI : GRACIA : BRITANIЄV. Dans le champ, : I : DVX entre deux barres accompagnées de six mouchetures, trois en chef, trois en pointe, les trois premières mouvant du centre. ℟. ✠ BNDITV : SIT : NOMЄ : DNI . N. Croix à queue.
BILL. Blanc : 2,17. (*Revue*, 1847, pl. 2, n° 5 ; Bigot, n° 776.)
Coll. Bigot.

882. ✠ IOhANNЄS * DVX * BRITANIЄV. Lion de Montfort, la queue dressée à droite, revêtu d'un manteau flottant aux armes de Bretagne. Le dernier V est surchargé d'un N. ℟. ✠ BNDICTV * SIT * NOMЄN * DNI * D. Croix tréflée, ayant au centre un losange chargé en cœur de la lettre V.
BILL. Blanc : 1,95. (Bigot, n° 777.)
Coll. Bigot.

883. Variété, avec DNI * DI au ℟.
BILL. Blanc : 1,95. (*Ibid.*, n° 778.)
Coll. Lehir, à Paris.

884. Variété avec ✠ IOhANNES * DVX * BRITANIE.
BILL. Blanc : 1,95. (*Ibid.*, n° 779.)
Coll. Bigot.

885. ✠ IOhANNES × DVX × BRITANIE × V. Targe échancrée, chargée de six mouchetures posées 3. 2. 1, dans un cercle ogival de quatorze pièces. ℞. ✠ BNDICTV × SIT × NOMЄ DNI × NI. Croix pattée, cantonnée de quatre mouchetures.
BILL. Blanc : 2,28. (*Ibid.*, n° 780.)

886. ✠ IOhANNES ⁑ DVX ⁑ BRITANIE ⁑ V. Même type; un point au centre. ℞. ✠ BNDICTV × SIT × NOMЄ × DNI × NR. Même type.
BILL. Blanc : 2,17. (*Ibid.*, n° 781.)
Coll. Poey d'Avant.

887. Même légende, avec BRITAIE × V. Même type; sans point. ℞. Mêmes légende et type, avec DNI × NI.
BILL. Blanc : 1,95. (*Ibid.*, n° 782.)
Coll. Bigot.

888. ✠ IOhES × DVX × BRITANIE × V. Même type. ℞. ✠ BNDICTV × SIT × NOMЄ × DN. Même croix.
BILL. Demi-blanc : 1,19. (BIGOT, pl. 25, n° 8.)
Coll. Bigot. — Pl. XX, n° 12.

889. Variété avec BRITAIE × V. ℞. ✠ BNDITV × SIT × NOMЄ × DNI.
BILL. Demi-blanc : 1,80. (BIGOT, n° 784.)
Coll. Parenteau.

890. Variété : ✠ IOhES DVX BRITANIE V. ℞. ✠ BNDICTV × SIT × NOMEN.
BILL. Demi-blanc : 1,14. (*Ibid.*, n° 785.)

891. Variété : ✠ IOhES × DVX × BRITE V. ℞. ✠ BNDICTV × SIT × NOMЄ.
BILL. Demi-blanc : 1,41. (*Ibid.*, n° 786.)
Coll. Danjou.

892. ✠ IOhANNES BRITONV DVX V. Dans le champ, neuf mouchetures posées 1. 2. 3. 2. 1, séparées du grenetis par un cercle délié. ℞. ✠ SIT NOMЄ • DNI BENEDICTV. Croix pattée.
BILL. Blanc : 2,44. (BIGOT, n° 787.)
Coll. Aussant.

893. ✠ IOhANIIES : BRITONV DVX V. Même type. ℞. ✠ SIT : NOMЄ : DNI : BENEDICTV :.
BILL. Blanc : 2,93. (*Ibid.*, n° 788.)
Coll. Aussant.

894. Variété avec ✠ SIT NOMЄ : DNI BЄNЄDICTV :.
BILL. Blanc : 2,77. (*Ibid.*, n° 789.)
Coll. Aussant.

895. Variété : ✠ SIT NOMЄ : DNI : BЄNЄDICTV.
BILL. Blanc : 2,98. (*Ibid.*, n° 790.)
Coll. Aussant.

896. Variété avec : BЄNЄDICT.
BILL. Blanc : 2,82. (*Ibid.*, n° 791.)
Coll. Aussant.

897. Variété : ✠ SIT NOMЄ DNI BЄNЄDICTV.
BILL. Blanc : 2,71. (*Ibid.*, n° 792.)
Coll. Aussant.

898. Variété : ✠ IOhANNЄS : BRITONV DVX V. ℟. ✠ SIT NOMЄ : DNI : BЄNЄDICTV.
BILL. Blanc : 2,98. (*Ibid.*, n° 793.)
Musée de Rennes.

899. Variété : ✠ IOhANNЄS • BRITONV DVX V. ℟. ✠ SIT NOMЄ • DNI • BЄNЄDICTV :.
BILL. Blanc : 2,93. (*Ibid.*, n° 794.)
Coll. Aussant.

900. Même légende, sans divisions. ℟. ✠ SIT NOMЄ • DNI : BЄNЄDICTV.
BILL. Blanc : 2,66. (*Ibid.*, n° 795.)
Coll. Lehir, à Paris.

901. Variété. Au ℟., les mots de la légende sont séparés par deux points.
BILL. Blanc : 2,93. (*Ibid.*, n° 796.)

902. ✠ IOhANNЄS ✠ BRITONV ✠ DVX V :. ℟. ✠ SIT . NOMЄ . DNI ✠ BЄNЄDICTV :. Un point dans les deux derniers O.
BILL. Blanc : 3,09. (*Ibid.*, n° 797.)
Cab. de France.

903. ✠ IOhANNЄS × BRITONV × DVX × V ×. ℟. Même légende ; les mots séparés par un point.
BILL. Blanc : 2,60. (Poey d'Avant, n° 317 ; Bigot, n° 798.)
Coll. Dobrée.

904. Variété avec BЄNЄDICT. Les légendes des deux côtés sont séparées et terminées par deux points.
BILL. Blanc : 2,77. (*Ibid.*, n° 799.)
Coll. Lagillardaie.

905. Même légende, sans division. Sept mouchetures posées 2. 3. 2. ℟. Même légende, avec BENEDICTV, aussi sans division.
BILL. Demi-blanc : 1,09. (*Ibid.*, n° 800.)
Coll. Bigot.

906. Variété : ✠ IOhANNES BRITONV DVX ∗ V •. ℟. Même légende avec BENEDIC ; les mots séparés par deux points.
BILL. Demi-blanc : 1,95. (POEY D'AVANT, n° 321 ; BIGOT, n° 801.)
Coll. Dobrée.

907. ✠ IOhANHES : BRITONV : DVX V. Ecu triangulaire, à bordure granulée, chargé de trois mouchetures posées 2-1. ℟. ✠ SIT : NOME : DNI : BENEDICTV. Croix pattée, cantonnée d'une moucheture aux 1er et 4e, d'une couronne de roses aux 2e et 3e.
BILL. Blanc : 2,71. (*Ibid.*, n° 802.)
Coll. Elleouet.

908. Variété avec BRITONV. Au ℟., les mouchetures sont aux 2e et 3e.
BILL. Blanc : 2,71. (*Ibid.*, n° 803.)
Coll. Bigot.

909. ✠ IOhAINES BRITONV DVX . V. ℟. Même légende ; les mots séparés par un annelet.
BILL. Blanc : 2,60. (*Ibid.*, n° 804.)
Coll. Denis-Lagarde, à Cherbourg.

910. Variété avec ✠ IOhANHES.
BILL. Blanc : 2,66. (*Ibid.*, n° 805.)
Coll. Billiard.

911. Variété. Au ℟., ✠ SIT NOME • DNI BENEDICTV. Mouchetures aux 1er et 4e. Les roses sont remplacées par des étoiles à cinq pointes.
BILL. Blanc : 2,93. (*Ibid.*, n° 806.)
Coll. Billiard.

912. Variété. Au ℟., même légende sans l'annelet.
BILL. Blanc : 2,71. (*Ibid.*, n° 807.)
Coll. Bigot.

913. Variété. Au ℟., BENEDICT. Mouchetures aux 2e et 3e.
BILL. Blanc : 2,33. (*Ibid.*, n° 808.)
Coll. Danjou.

914. Variété. Même légende, avec un point dans les O. Mouchetures aux 1er et 4e.
BILL. Blanc : 2,71. (*Ibid.*, n° 809.)
Coll. Bigot.

915. Variété; sans les points dans les O. Au ℞., BENEDIC.
BILL. Demi-blanc : 1,36. *(Ibid.,* nº 810.)
Coll. Elleouet.

916. ✠ IOhANNES × DVX × V. Hermine passant à gauche, accolée d'une targe chargée de sept mouchetures posées 2. 3. 2, coupant le grenetis et la légende. ℞. ‡ MON ‡ ETA ‡ DVP ‡ LEX. Croix composée de quatre croissants formant un losange orné d'un point au centre, surmontée aux points de réunion d'une feuille bifurquée coupant le grenetis.
BILL. Double : 0,87. *(Ibid.,* nº 811.)
Coll. Bigot.

917. Variété. L'hermine ne coupe pas le grenetis de son museau; la targe est projetée en avant.
BILL. Double : 1,30. (BIGOT, pl. 26, nº 4.)
Coll. Bigot. — Pl. XX, nº 13.

918. ✠ IOhANNES : DVX : V. Dans le champ, quatre mouchetures posées 1. 2. 1, dans un cercle ogival de neuf pièces orné d'un point à chaque angle intérieur. ℞. ✠ MONETA | DVPLEX. Croix à queue haussée ou virolée à chaque bras.
BILL. Double : 1,19. (BIGOT, pl. 26, nº 5.)
Coll. Dobrée et Bigot. — Pl. XX, nº 14.

919. ✠ DEI . GRACIA . V. Dans le champ, IOh entre deux barres accompagnées de deux mouchetures, l'une en chef, l'autre en pointe, la 1re mouvant du centre. ℞. ✠ DVX . BRITANIE. Croix pattée.
BILL. Denier : 1,09. *(Ibid.,* nº 814.)

920. Variété avec ✠ DE : GRACIA . V.
BILL. Double : 1,09. *(Ibid.,* nº 815.)
Coll. Parenteau.

921. ✠ IOhANIIES ✠ DVX ✠ V. Deux mouchetures en fasce, séparées par un point. ℞. ✠ BRITONV ✠ DVX. Croix cantonnée d'un besant au 1er; un point dans l'O des deux légendes.
BILL. Denier : 0,65. *(Ibid.,* nº 816.)
Coll. Danjou.

Ateliers inconnus.

922. IOhANNES DEI GRACIA | DVX BRITONV. Cavalier armé courant à droite; écu à cinq mouchetures posées 3-2. ℞. DEVS IN ADIVTORIVM MEVM INTENDE. Croix fleuronnée, dans un double entourage de quatre pièces can-

tonné de quatre mouchetures. Les mots des deux légendes sont séparés par quatre points posés en forme de croix.

OR. Franc. (DUBY, pl. 65, n° 3.)

923. IOhANNEIS ❀ DVX ❀ BRTENI. Ecu incliné, à dix mouchetures posées 4. 3. 2. 1, timbré d'un heaume à ramure de taureau, au lion de Montfort pour cimier; le tout dans un cercle ogival. ℟. ✠ DDEVS × IN ADIVTORIVM × MEV × INT. Croix feuillue et tréflée.

Cuivre saucé. Gros : 2,60. (BIGOT, *Suppl.*, n° 56.)

Coll. Parenteau.

924. ✠ : IO | hES | : DVX | BRI :. Croix anglaise, cantonnée d'une moucheture au 2ᵉ et de trois points en triangle aux 1ᵉʳ, 3ᵉ et 4ᵉ. ℟. ✠ : COMES : RICHEMOT :. Dans le champ, sept mouchetures posées 2. 3. 2.

BILL. Demi-gros : 1,90. (Pl. 26, n° 6; *Revue*, 1855, pl. 1ʳᵉ, n° 6.)

Coll. Bigot. — Pl. XX, n° 15.

925. Variété : ✝ : IO | hES | : DVX | BRI :.

BILL. Demi-gros : 2,06. (BIGOT, n° 819.)

Coll. Danjou et Lagillardaie.

926. ✝ IO | hES | DVX | BRI. Même type. La croix a un besant à chaque extrémité. ℟. ✝ COMES RICHEMOT. Même type.

BILL. Demi-gros : 1,95. (*Ibid.*, n° 820.)

Coll. Elleouet.

927. ✠ IOhANNES × DVX × BRITANIE. Ecu ovale, chargé de six mouchetures posées 3. 2. 1, dans un cercle ogival de quatorze pièces. ℟. ✠ BNDICTV × SIT × NOME × DNI NI. Croix pattée, cantonnée de quatre mouchetures.

BILL. Blanc. (DUBY, pl. 64, n° 5; *Revue*, 1847, pag. 38; BIGOT, pl. 25, n° 6.)

Pl. XX, n° 16.

928. ✠ IOhANNES ❀ DVX ❀ BRIT. Targe échancrée, chargée de six mouchetures posées 3. 2. 1, dans un entourage ogival de quatorze pièces. ℟. ✠ BNDICTV × SIT × NOME × ENI × NR. Même croix.

BILL. Blanc : 2,22. (POEY D'AVANT, n° 300; BIGOT, n° 822.)

Coll. Dobrée.

929. ✠ IOhANNES : BRITONV : DVX. Dans le champ, neuf mouchetures séparées du grenetis par un cercle délié. ℟. ✠ SIT : NOMEN : DNI : BENEDICTV. Croix pattée.

BILL. Blanc. (DUBY, pl. 64, n° 8.)

930. ✠ IOhANNES : BRITONV : DVX. Ecu triangulaire à bordure granulée, chargé de trois mouchetures posées 2-1, séparé du grenetis par un cercle délié. ℞. ✠ SIT : NOMΕ : DNI : BENEDICTV. Croix pattée, cantonnée d'une couronne ornée d'une étoile à cinq pointes aux 1er et 4e et d'une moucheture aux 2e et 3e.

BILL. Blanc : 2,88. (BIGOT, n° 824.)

Coll. Bigot.

931. Variété. Les mouchetures sont aux 1er et 4e.

BILL. Blanc : 2,77. (*Ibid.*, n° 825.)

Coll. Boilleau, à Tours.

932. Variété. Au ℞., BENEDIC.

BILL. Blanc : 3,09. (*Ibid.*, n° 826.)

Coll. Aussant.

933. Variété. Au droit, les mots de la légende sont divisés par un annelet, et au ℞. par deux annelets; mouchetures aux 2e et 3e.

BILL. Blanc : 2,39. (*Ibid.*, n° 827.)

Cab. de France.

934. Variété. A l'avers, la légende est séparée par deux points, et au ℞. par trois points; au droit, BRITORV.

BILL. Blanc : 1,74. (*Ibid.*, n° 828; POEY D'AVANT, n° 328.)

Coll. Dobrée.

935. Mêmes légendes, avec BRITONV.

BILL. Blanc : 2,44. (*Ibid.*, n° 829.)

Coll. Danjou.

936. Variété avec IOhANNES :. Au ℞., les mots de la légende sont divisés par deux points, avec NOMEN.

BILL. Blanc. (DUBY, pl. 63, n° 10.)

937. Variété avec ✠ IOhANNES . BRITONV . DVX. Au ℞., NOME, et la légende divisée par trois points.

BILL. Blanc : 2,98. (*Ibid.*, n° 831.)

Coll. Billiard.

938. Mêmes légendes; sans division pour les mots. Au ℞., les couronnes sont ornées de roses.

BILL. Blanc : 2,66. (*Ibid.*, n° 832.)

Coll. Bigot.

939. Mêmes légendes. Au droit, elles sont séparées par deux annelets, et au ℟. par deux points; la couronne est rehaussée d'étoiles.
BILL. Blanc : 2,44. (*Ibid.*, n° 833.)
Coll. Perthuis.

940. ✠ IOhANES : BRITONV : DVX. Même type. ℟. ✠ SIT : NOMЄ : DNI : BЄNЄDIT. Même type.
BILL. Demi-blanc : 1,30. (*Ibid.*, n° 834.)
Coll. Bigot.

941. Variété : ✠ IOhANЄS . BRITON × DVX. ℟. ✠ SIT : NOMЄ : DNI . BЄNЄDI.
BILL. Demi-blanc : 1,30. (*Ibid.*, n° 835.)
Coll. Lagillardaie.

942. Variété : ✠ IOhANЄS : BRITOH : DVX. ℟. ✠ SIT : NOMЄ : DNI : BЄNЄDIC.
BILL. Demi-blanc : 1,46. (POEY D'AVANT, n° 329; *Revue*, 1847, pl. 20, n° 6; BIGOT, n° 836.)
Coll. Dobrée.

943. Variété : ✠ IOhЄS . BRITONV . DVX. ℟. ✠ : SIT : NOMЄ : DNI : BЄNЄ. Mouchetures aux 1er et 4e.
BILL. Demi-blanc : 1,25. (*Ibid.*, n° 837; POEY D'AVANT, n° 330.)
Coll. Dobrée.

944. ✠ IOhANIIЄS DVX . . En fasce, deux mouchetures séparées par un point. ℟. ✠ BRITONV : DVX :. Croix pattée.
BILL. Denier : 1,19. (BIGOT, pl. 26, n° 8.)
Coll. Bigot. — Pl. XX, n° 17.

945. Variété avec ✠ IOhANNЄS DVX. ℟. ✠ BRITONV . DVX.
BILL. noir. Denier : 0,92. (POEY D'AVANT, n° 291; BIGOT, n° 839.)
Coll. Dobrée.

Comme on le voit par cette longue énumération, qui ne comprend pas moins de trois cent quatre-vingt-treize variétés, la suite des monnaies de Jean IV est bien étendue et pourrait à elle seule former une collection. Aucun duc de Bretagne n'a monnayé autant que lui. Il est vrai que son règne a duré 54 ans; il y a lieu d'en déduire neuf années, pendant sa fuite en Angleterre, alors qu'il fut chassé de ses états par ses sujets, qui le rappelèrent en 1380.

CHARLES V. 1374.

Lorsque Jean IV se réfugia en Angleterre, le roi Charles V fit occuper la Bretagne par une armée française et ordonna, en septembre 1374, la fabrication de monnaies

anonymes au poids, aloi et cours de celles qui circulaient alors en Bretagne. L'ordonnance porte que du côté de l'écu, là où se lit *Johannes Dux Britanie*, on mettra *Moneta Britanie* seulement.

Voici la seule monnaie conforme à cet édit rencontrée jusqu'à présent. On ne sera pas étonné qu'elles soient fort rares et que la plupart aient disparu. Outre le peu de durée de l'émission, le duc, en rentrant dans ses états, a dû faire retirer soigneusement de la circulation et s'empresser d'anéantir les monuments de son humiliation.

946. ✠ MONETA : BRITANIE. Trois mouchetures fleurdelisées posées 2-1. ℞. ✠ MONETA : BRITANIE. Croix pattée.
BILL. noir. Double : 0,87. (BIGOT, pl. 26, n° 13.)
Coll. Dobrée. — Pl. XXI, n° 1er.

JEAN V. 1399—1442.

Jean V continua à imiter les monnaies françaises; cependant les types sont moins nombreux.

Il n'est pas toujours facile de distinguer les monnaies de Jean V d'avec celles de son prédécesseur. Pour y parvenir, M. Bigot a choisi quelques points de repère qui ont quelque poids. Il s'est attaché notamment à quelques signes particuliers qui n'indiquent pas l'atelier, mais chaque nouvelle émission. Ils consistent en un annelet placé sur le grenetis et affectant diverses positions.

DINAN.

947. ✠ IOHANNES ✠ BRITONV DVX ✠ D. Neuf mouchetures posées 1. 2. 3. 2. 1, séparées du grenetis par un cercle délié; un annelet sur le grenetis, sous la neuvième lettre de la légende. ℞. ✠ SIT NOME . DNI ✠ BENEDICTV. Croix pattée.
BILL. Blanc : 3,31. (BIGOT, pl. 27, n° 3.)
Coll. Bigot. — Pl. XXI, n° 2.

948. ✠ IOHANHES : BRITONV : DVX : D :. Quatre mouchetures posées 1. 2. 1, dans un double entourage ogival de six pièces. ℞. ✠ SIT : NOME : DNI : BENEDICTV. Croix pattée.
BILL. Blanc : 2,93. (BIGOT, pl. 27, n° 6.)
Coll. Hirvoix, à Nantes. — Pl. XXI, n° 3.

949. Mêmes légende et type; les mots des légendes sans séparation.
BILL. Blanc : 2,93. (BIGOT, n° 843.)
Coll. Denis-Lagarde.

950. ✠ IOhANNES : BRITONV : DVX : D. Targe échancrée à gauche, chargée de huit mouchetures posées 3. 2. 3, dans un cercle délié. ℟. Même légende; les mots séparés par deux points. Croix pattée et échancrée, séparée du grenetis par deux cercles déliés.
BILL. Blanc : 3,09. (BIGOT, pl. 29, n° 6.)
Coll. Bigot. — Pl. XXI, n° 4.

951. Variété : ✠ IOhANES . BRITONV . DVX . D.
BILL. Blanc : 2,88. (BIGOT, n° 845.)

952. Variété : ✠ IOhANHES : BRITONV . DVX . D. ℟. ✠ SIT . NOME . DNI . BENEDICTV.
BILL. Blanc : 2,93. (*Ibid.*, n° 846.)
Coll. Renault, à Avranches.

953. Variété : ✠ IOhANNES : BRITONVM : DVX : D. ℟. Même légende; les mots divisés par deux points.
BILL. Blanc : 3,15. (*Ibid.*, n° 847.)
Coll. Renault, à Avranches.

954. Variété : ✠ IOhANHES : BRITONV : DVX : D. Même type. L'échancrure de la targe est terminée par un besant.
BILL. Blanc rogné : 2,01. (*Ibid.*, n° 848.)
Coll. Bigot.

955. ✠ IOhANES BRITONV DVX D. Targe à cinq mouchetures posées 2. 1. 2. ℟. ✠ SIT NOME DNI BEDICT. Croix pattée.
BILL. Demi-blanc : 1,25. (*Ibid.*, n° 849.)
Coll. de Brehier.

FOUGÈRES.

956. ✠ IOhANHES . BRITONV . DVX . F. Quatre mouchetures posées 1. 2. 1, dans un cercle à six lobes. ℟. ✠ SIT : NOME : DNI : BENEDICTV. Croix pattée dans un cercle délié.
BILL. Blanc : 2,88. (POEY D'AVANT, n° 311; BIGOT, n° 850.)
Coll. Dobrée.

957. Variété avec ✠ IOhANNES.
BILL. Blanc : 2,82. (BIGOT, n° 851.)
Coll. Denis-Lagarde et Bigot.

958. ✠ IOhANNES : DVX : F. Trois mouchetures posées 2-1, dans un entourage trifolié. ℟. ✠ MONETA : BRITANIE. Croix pattée.
BILL. Double : 0,98. (POEY D'AVANT, n° 324; BIGOT, n° 852.)
Coll. Dobrée et Denis-Lagarde.

MORLAIX.

959. ✠ IOhANNES : BRITONV : DVX : M. Quatre mouchetures posées 1. 2. 1, dans un double entourage ogival de six pièces. ℟. ✠ SIT : NOME : DNI : BENE-DICTV :. Croix pattée, dans un cercle délié.
BILL. Blanc : 2,71. (BIGOT, n° 853.)
Cab. de France, coll. Aussant et Bigot.

960. Variété : ✠ IOhANNES : BRITONV : DVX M.
BILL. Blanc : 2,55. (*Ibid.*, n° 854.)
Cab. de France.

961. Variété : ✠ IOhANNES : BRITONV : DVX : M. ℟. ✠ SIT : NOME : DNI : BENEDICTV.
BILL. Blanc : 2,77. (*Ibid.*, n° 855.)
Coll. Bigot.

962. ✠ IOhANES : BRITONV : DVX : M. Même type. ℟. ✠ SIT : NOME : DNI : BNEDICTV. Croix pattée.
BILL. Demi-blanc : 1,36. (BIGOT, pl. 27, n° 7; *Revue*, 1855, pl. 1re, n° 7.)
Coll. Bigot. — Pl. XXI, n° 5.

963. ✠ IOhANNES : BRITONV : DVX : M. Targe échancrée à gauche, chargée de huit mouchetures posées 3. 2. 3; un point au milieu. ℟. ✠ SIT : NOME : DNI : BENEDICTV :. Croix pattée et échancrée, séparée du grenetis par deux cercles déliés.
BILL. Blanc : 2,17. (BIGOT, n° 857.)
Coll. Bigot.

964. ✠ IOhANNES : BRITONV : DVX M. Mêmes type et ℟.
BILL. Blanc : 2,93. (BIGOT, *Suppl.*, n° 57.)
Coll. Parenteau.

965. Mêmes légende et type; les lettres hAN liées ensemble.
BILL. Blanc : 2,44. (BIGOT, pl. 29, n° 7.)
Coll. Bigot. — Pl. XXI, n° 6.

966. Variété avec ✠ IOhANNES.
BILL. Blanc : 2,28. (Bigot, n° 859.)
Coll. Aussant.

967. Variété : ✠ IOhANNES : BRITON VX M.
BILL. Blanc : 2,50. (*Ibid.*, n° 860.)
Coll. Lagillardaie.

968. Variété : ✠ IOhANNS . BRITONV : DVX : M.
BILL. Blanc : 2,82. (*Ibid.*, n° 861.)
Coll. Aussant.

969. ✠ IOhANNES DVX : M. Hermine enchaînée, passant à gauche ; au-dessus, une moucheture. ℞. ✠ MONETA . BRITANIE. Croix pattée, cantonnée d'une moucheture aux 1er et 4e.
BILL. Double : 1,63. (Bigot, n° 863.)
Cab. de France.

970. ✠ IOhANHES : DVX : M. Trois mouchetures posées 2-1, dans un entourage trifolié. ℞. ✠ MONETA : BRITANIE. Croix pattée.
BILL. noir. Double : 1,19. (*Ibid.*, n° 864.)
Coll. Elleouet et Bigot.

971. Variété avec DVX M.
BILL. noir : 1,36. (*Ibid.*, n° 865.)
Coll. Bigot.

NANTES.

972. ✠ IOhANES DEI GRA BRI | TONV DVX . N. Le duc couronné et armé, brandissant une épée et tenant un écu chargé de deux mouchetures posées en fasce, courant à droite sur un cheval caparaçonné à ses armes. ℞. ✠ DEVS IN ADIVTORIV MEV INTENDE. Croix fleurie et feuillue, dans un cercle à quatre ogives ; une moucheture dans chaque angle rentrant.
OR. Ecu : 2,98. (Bigot, pl. 27, n° 1er.)
Coll. Perthuis, à Nantes. — Pl. XXI, n° 7.

« Les monnaies d'or de Jean V, dit M. Bigot, se distinguent facilement de celles de son père par leur exécution plus soignée. On les reconnaît au premier coup d'œil ; on remarquera que le nom du prince est écrit sur les dernières par un seul N, et qu'elles portent ADIVTORIV et GRA. »

973. ✠ IOHANNES ✠ BRITONV . DVX . R. Trois mouchetures en fasce, sous une couronne rehaussée de cinq trèfles; celui du milieu élevé en forme de pinacle. ℟. ✠ SIT : ✝ : NOMЄ : DNI ✠ BЄNЄDICTV. Croix égale, terminée à chaque bras par un bourrelet surmonté d'un trèfle entre deux feuilles.
BILL. Grand blanc : 2,28. (BIGOT, pl. 28, n° 3.)
Coll. Danjou. — Pl. XXI, n° 8.

974. ✠ IOHANNES ✠ BRITONV DVX ✠ R; les mouchetures posées 2-1. ℟. ✠ SIT NOMЄ . DNI ✠ BЄNЄDICTV. Même type.
BILL. Grand blanc : 2,22. *(Ibid.,* pl. 28, n° 6.)
Coll. Bigot. — Pl. XXI, n° 9.

975. Même avers. ℟. ✠ SIT . NOMЄ . DNI ✠ BЄNЄDICTV.
BILL. Grand blanc : 2,93. (POEY D'AVANT, pl. 5, n° 9; BIGOT, n° 869.)
Coll. Dobrée.

*976. ✠ IOHANNES . BRITONV . DVX . R. Même type. ℟. Même légende, sans divisions; un annelet sous la neuvième lettre.
BILL. Blanc rogné : 2,33. (BIGOT, n° 870.)

977. Mêmes légendes et types; sans division des mots des légendes. Au ℟., un annelet sous la troisième lettre.
BILL. Grand blanc : 2,82. *(Ibid.,* n° 871.)
Coll. Lagillardaie.

978. Variété; l'annelet sous la quatrième lettre.
BILL. Grand blanc : 2,98. *(Ibid.,* n° 872.)
Cab. de France.

979. Variété avec ✠ IOHANES; sans annelet au ℟.
BILL. Grand blanc : 2,17. *(Ibid.,* n° 873.)
Coll. Denis-Lagarde.

980. ✠ IOHANNES . BRITONV : DVX : R. Même type; un annelet dans la couronne. ℟. Même légende, les mots divisés par un point; annelet sous la quatrième lettre.
BILL. Grand blanc. (DUBY, pl. 63, n° 7.)

981. ✠ IOHANHES ✠ BRITONV DVX R. Mouchetures posées 2-1; un annelet au centre. ℟. Même légende, sans division; annelet sous la quatrième lettre.
BILL. Grand blanc : 2,71. (BIGOT, pl. 28, n° 4.)
Coll. Bizien-du-Lézard. — Pl. XXI, n° 10.

982. ✠ IOhANNES × BRITONV × DVX × N. Même type. ℟. ✠ SIT NOMЄ . DNI × BЄNЄDICTV :. Même type.
BILL. Grand blanc : 2,60. (BIGOT, n° 876.)
Société des beaux-arts, à Nantes.

983. Variété : ✠ IOhANЄS . BRITONV . DVX . N. ℟. ✠ SIT NOMЄ ✠ DNI BЄ-NЄITV. Annelet sous la quinzième lettre.
BILL. Grand blanc : 2,22. *(Ibid.*, n° 877.)
Coll. Bigot.

984. ✠ IOhANIIЄS BRITONV DVX N. ℟. ✠ SIT NOMЄ DNI BЄNЄDICTV; sans annelet.
BILL. Grand blanc : 2,71. (BIGOT, pl. 28, n° 5.)
Coll. Bigot. — Pl. XXI, n° 11.

985. ✠ IOhANNЄS × BRITONV × DVX × N. Neuf mouchetures posées 1. 2. 3. 2. 1; un annelet sous la lettre monétaire. ℟. ✠ SIT × NOMЄ × DNI × BЄNЄDICTV. Croix pattée.
BILL. Blanc. (DUBY, pl. 64, n° 9.)

986. Variété : ✠ IOhANNЄS × BRITONV : DVX N.
BILL. Blanc : 3,58. (BIGOT, n° 880.)
Cab. de France.

987. Variété : ✠ IOhANHЄS × BRITONV . DVX × N. Annelet sous la lettre monétaire. ℟. ✠ SIT × NOMЄ × DNI × BЄNЄDICTV. Un point sur le grenetis, sous la quatorzième lettre.
BILL. Blanc : 2,98. *(Ibid.*, n° 881.)
Coll. Bigot.

988. Variété : ✠ IOhANIIЄS ✠ BRITONV . DVX ✠ N. Même type; annelet sur le grenetis, entre la huitième et la neuvième lettre. ℟. ✠ SIT : NOMЄ . DNI ✠ BЄ-NЄDICTV :.
BILL. Blanc : 3,36. *(Ibid.*, n° 882; DUBY, pl. 64, n° 10.)
Cab. de France.

989. ✠ IOhANHЄS ✠ BRITONV . DVX ✠ N. Même type. ℟. ✠ SIT NOMЄ . DNI ✠ BЄNЄDICTV.
BILL. Blanc : 2,71. (BIGOT, *Suppl.*, n° 58.)
Coll. Bigot.

990. Variété. Au ℟., annelet sur le grenetis, entre la dixième et la onzième lettre.
BILL. Blanc : 2,93. *(Ibid.*, n° 883.)
Coll. André, à Rennes.

991. Variété : ✠ IOhANNES ✠ BRITONV . DVX . R. ℟. Même légende ; les mots divisés par un point.

BILL. Blanc : 2,82. (*Ibid.*, n° 884.)

Cab. de France.

992. Variété : ✠ IOhANNES ✠ BRITONV . DVX . R. Annelet sur le grenetis, sous la première lettre. ℟. ✠ SIT NOMEN ✠ DNI . BENEDICTV ; un point sous la onzième lettre.

BILL. Blanc : 2,93. (*Ibid.*, n° 855.)

Coll. Bigot.

993. Variété : ✠ IOhANHES ✠ BRITONV DVX ✠ R. Annelet sous la neuvième lettre. ℟. Même légende, sans division ; annelet sous la onzième lettre.

BILL. Blanc : 3,15. (*Ibid.*, n° 886.)

Coll. Bigot.

994. Même avers ; l'annelet manque. ℟. ✠ SIT NOMEN : DNI ✠ BENEDICTV. Annelet entre la dixième et la onzième lettre.

BILL. Blanc : 2,93. (*Ibid.*, n° 887.)

Coll. Aussant.

995. Variété. Au droit, annelet sous la dixième lettre.

BILL. Blanc : 2,88. (*Ibid.*, n° 888.)

Coll. Bigot.

996. ✠ IOhANNES : BRITONV ✠ DVX ✠ R. Annelet sous la lettre monétaire. ℟. ✠ SIT × NOMEN × DNI × BENEDICTV. Croix pattée.

BILL. Blanc : 2,88. (*Ibid.*, n° 889.)

Coll. Aussant.

997. ✠ IOhANHES : BRITONV . DVX . R. Un point sous la neuvième lettre. ℟. ✠ SIT : NOMEN × DNI × BENEDICTV :. Même type.

BILL. Blanc : 2,77. (*Ibid.*, n° 890.)

Coll. Imhoff.

998. ✠ IOhANES . BRITONV . R. Quatre mouchetures posées 1. 2. 1, dans un double cercle ogival de six pièces. ℟. ✠ SIT . NOMEN . DNI : BENEDICTV :. Croix pattée.

BILL. Blanc. (Duby, pl. 64, n° 4.)

999. Variété. ℟. ✠ SIT NOMEN . DNI : BENEDICTV :.

BILL. Blanc : 2,66. (*Ibid.*; n° 892.)

Cab. de France.

1000. ✠ IOhANHES × BRITONV . DVX . N. ℞. ✠ SIT NOME . DNI . BENE-DICTV.

BILL. Blanc : 2,71. (*Ibid.*, n° 894.)

Cab. de France.

1001. ✠ IOhAHES × BRITONV : DVX N :. ℞. ✠ SIT NOME : DNI : BENE-DICTV.

BILL. Blanc : 2,93. (*Ibid.*, n° 894.)

Cab. de France.

1002. ✠ IOhANHES ✠ BRITONV : DVX : N :. ℞. Même type ; deux points à la fin de la légende.

BILL. Blanc : 2,60. (*Ibid.*, n° 895.)

Coll. Bigot.

1003. Variété : ✠ IOhAHES ✠ BRITORV . DVX . N.

BILL. Blanc : 2,71. (*Ibid.*, n° 896.)

Coll. Denis-Lagarde.

1004. ✠ IOhAHES ✠ BRITONV DVX . N :. Même type. ℞. ✠ SIT NOME ✠ DNI : BENEDICTV :. Même croix.

BILL. Blanc : 3,04. (*Ibid.*, n° 897.)

Cab. de France.

1005. Variété : ✠ IOhAHES : BRITONV . DVX . N. ℞. ✠ SIT NOME . DNI : BE-NEDICTV.

BILL. Blanc : 2,77. (*Ibid.*, n° 898.)

1006. ✠ IOhANES : BRITONV : DVX : N. Même type. ℞. ✠ SIT : NOME : DNI : BENEDIC. Même croix.

BILL. Blanc : 1,03. (POEY D'AVANT, n° 314 ; BIGOT, n° 899.)

Coll. Dobrée.

Cette monnaie, qui a le module du blanc, n'a que le poids du demi-blanc. La fin de la légende du revers fait penser à M. Bigot que ce pourrait être un demi-blanc frappé sur le flan d'un blanc.

1007. Variété. Même légende ; les mots séparés par un point. ℞. ✠ SIT NOME . DNI . BENEDITV.

BILL. Blanc : 2,82. (BIGOT, n° 900.)

Coll. André, à Rennes.

1008. Variété : ✠ IOhANHES × BRITONV : DVX ✠ N :. ℞. ✠ SIT . NOME DNI . BENEDICTV :.

BILL. Blanc : 2,66. (*Ibid.*, n° 901.)

Coll. Fornier, à Quimperlé.

1009. Variété : ✠ IOhANHES ✠ BRITONV DVX N·. ℟. ✠ SIT NOME. DNI. BENEDICTV.

BILL. Blanc : 2,66. *(Ibid.*, n° 902.)

Coll. Bigot.

1010. Variété : ✠ IOhANES ✠ BRITONV DV ou DX N. L'V est surchargé de l'X. ℟. ✠ SIT. NOME. DNI. BENEDICTV.

BILL. Blanc : 2,82. *(Ibid.*, n° 903.)

Coll. Aussant.

1011. Variété : ✠ IOhANHES : BRITON : DX : N. ℟. ✠ SIT : NOME : DNI : BENEDITV.

BILL. Blanc. (POEY D'AVANT, n° 312; BIGOT, n° 904.)

Coll. Dobrée.

1012. Variété : ✠ IOhANNES : BRITONV : DVX : N. ℟. ✠ SIT : NOME : DNI : BENEDICTV.

BILL. Blanc : 2,98. (POEY D'AVANT, n° 313; BIGOT, n° 905.)

Coll. Dobrée.

1013. Variété : ✠ IOhANHES. BRITONV : DVX : N. ℟. ✠ SIT. NOME. DNI. BENEDICTV.

BILL. Blanc : 1,95. (BIGOT, n° 906.)

Coll. Danjou.

1014. Variété : IOhANHES. BRITONV. DVX ✠ N. ℟. Même légende, sans divisions.

BILL. Blanc : 2,98. *(Ibid.*, n° 907.)

1015. Variété. Les légendes de chaque côté sont séparées par un point; deux points à la fin de la légende du ℟.

BILL. Blanc : 2,88. *(Ibid.*, n° 908.)

Cab. de France.

1016. ✠ IOhANES : BRITONV : DVX : N. Même type. ℟. ✠ SIT NOME : DNI : BENEDIC. Même croix.

BILL. Demi-blanc : 1,30. *(Ibid.*, n° 909.)

Coll. Bigot.

1017. ✠ Même légende; les mots divisés par un point. Cinq mouchetures posées 2. 1. 2, dans un entourage à quatre lobes. ℟. ✠ SIT. NOME. DNI. BENEDITV. Croix pattée.

BILL. Demi-blanc : 1,25. (BIGOT, pl. 27, n° 5.)

Coll. Bigot. — Pl. XXI, n° 12.

1018. ✠ IOhANNES BRITONV • DVX • N. Même type; l'h surchargé de l'A. ℟. ✠ SIT NOME DNI BENE... Même type.

BILL. Demi-blanc : 1,30. (Poey d'Avant, n° 315; Bigot, n° 911.)

Coll. Dobrée.

Très rare. Le blanc à ce type n'est pas connu.

1019. ✠ IOhANNES . BRITON . DVX . N. Targe déprimée des deux côtés, chargée de huit mouchetures posées 3. 2. 3. ℟. ✠ SIT . NOME . DNI . BENEDICTV. Croix pattée et échancrée, posée en sautoir.

BILL. noir. Blanc : 2,77. (Duby, pl. 64, n° 7; Bigot, pl. 29, n° 3.)

Cab. de France. — Pl. XXI, n° 13.

1020. ✠ IOhANES ⁝ BRITONV ⁝ DVX ⁝ N. Targe échancrée à gauche, chargée de huit mouchetures posées 3. 2. 3. ℟. ✠ SIT : NOME : DNI : BENEDICTV :. Croix pattée et échancrée, dans un double cercle.

BILL. Blanc : 2,71. (Bigot, n° 913.)

Coll. Aussant.

1021. ✠ Même légende. Deux points pour division; deux autres points à la fin. ℟. Mêmes légende et division; deux points à la fin.

BILL. Blanc : 2,88. (Poey d'Avant, n° 331; Bigot, n° 914.)

Coll. Dobrée.

1022. Variété : ✠ IOhANES : BRITONV : DVX . N. ℟. Mêmes légende et type, sans les deux points de la fin.

BILL. Blanc : 2,55. (*Ibid.*, n° 915.)

Coll. Bigot.

1023. Même avers. ℟. ✠ SIT . NOME DNI BENEDICTV :. Même type.

BILL. Blanc : 2,88. (*Ibid.*, n° 916.)

Coll. Aussant.

1024. Variété avec DVX . N. ℟. ✠ SIT NOME DNI . BENEDICTV.

BILL. Blanc : 2,82. (*Ibid.*, n° 917.)

Coll. Elleouet.

1025. Variété : ✠ IOhANES : BRITONV : DVX . N. ℟. Même légende, sans division.

BILL. Blanc : 2,77. (Poey d'Avant, n° 332; Bigot, n° 918.)

Coll. Lagillardaie.

1026. Variété : ✠ IOhANES : BRITONV . DVX . N :. ℟. Même légende; les mots divisés par deux points.

BILL. Blanc. (Duby, pl. 64, n° 6; Bigot, n° 919.)

1027. Variété : ✠ IOhANES : BRITONV DVX N. ℞. ✠ SIT : NOMЄ : DNI BЄ-NЄDICTV.
BILL. Blanc : 2,71. (BIGOT, n° 920.)
Coll. Denis-Lagarde.

1028. Variété : ✠ IOhANHЄS . BRITONV : DVX : N. ℞. Même légende ; les mots divisés par deux points.
BILL. Blanc : 2,71. (*Ibid.*, n° 921.)
Coll. Bigot.

1029. Variété : ✠ IOhANHЄS . BRITONV : DVX . N. ℞. Même légende ; un point pour diviser.
BILL. Blanc : 3,04. (*Ibid.*, n° 921.)
Coll. Fornier.

1030. Variété : ✠ IOhANHЄS . BRITONV . DVS . N. ℞. Même légende ; les mots divisés par deux points.
BILL. Blanc. (POEY D'AVANT, n° 333 ; BIGOT, n° 923.)
Coll. Dobrée.

1031. Variété : ✠ IOhANHЄS : BRITONV : DVX . N. La pointe de la targe se termine par un besant. Même ℞.
BILL. Blanc : 2,77. (BIGOT, n° 924.)
Coll. Aussant.

1032. Variété avec DVX . N.
BILL. Blanc : 2,60. (*Ibid.*, n° 925.)
Coll. Aussant.

1033. Variété : ✠ IOhANHЄS . BRITONV : DVX . N.
BILL. Blanc : 2,77. (*Ibid.*, n° 926.)
Coll. Aussant.

1034. Variété. Même légende ; les mots divisés par un point. Même ℞.
BILL. Blanc : 2,33. (*Ibid.*, n° 927.)
Cab. de France.

1035. ✠ IOhANЄS : BRITONV : DVX . N. Targe échancrée au flanc droit arrondi, chargée de cinq mouchetures posées 2-3. ℞. ✠ SIT NOMЄ DNI BЄNЄDICT. Petite croix pattée et échancrée, dans un double cercle.
BILL. Demi-blanc. (BIGOT, pl. 30, n° 1er.)
Coll. Bigot. — Pl. XXI, n° 14.

1036. ✠ IOhANNES BRITONV DVX N. Targe échancrée à cinq mouchetures posées 2. 1. 2. ℟. Mêmes légende et type.
BILL. Demi-blanc : 1,41. (*Ibid.*, n° 929, et pl. 30, n° 2.)
Coll. Bigot. — Pl. XXI, n° 15.

1037. Variété avec ✠ IOhANNES. BRITONV. DVX N:.
BILL. Demi-blanc : 1,41. (*Ibid.*, n° 930.)
Coll. Aussant.

1038. Variété avec ✠ IOhANES ; sans divisions pour la légende.
BILL. Demi-blanc : 1,31. (*Ibid.*, n° 931.)
Coll. Aussant.

1039. Variété : ✠ IOhAHES: BRITONV: DVX: N:.
BILL. Demi-blanc : 1,41. (*Ibid.*, n° 932.)
Coll. Bigot.

1040. ✠ IRMANNES: B: DVA N:. Hermine enchaînée, passant à gauche, surmontée d'une moucheture. ℟. ✠ MINETA: BRITANIE. Croix pattée et échancrée, cantonnée d'une moucheture aux 1er et 4e.
Cuivre. Double : 1,63. (BIGOT, pl. 30, n° 3.)
Cab. de France. — Pl. XXI, n° 16.

Cette pièce me semble l'œuvre d'un faussaire du temps.

1041. ✠ IOhANNES: DVX. N:. Même type. ℟. ✠ MONETA: BRITANIE:. Même type.
BILL. Double : 1,36. (*Ibid.*, pl. 30, n° 4.)
Coll. Bigot. — Pl. XXI, n° 17.

1042. Variété : ✠ MONETA: BRITANIE.
BILL. Double : 1,25. (*Ibid.*, n° 935.)
Musée de Rennes.

1043. Variété : ✠ IOhANNES: DVX: N:. ℟. ✠ MONETA ⁝ BRITANIE:.
BILL. Double : 1,19. (*Ibid.*, n° 936.)
Coll. Fornier.

1044. Variété : ✠ IOhANNES ˟ DVX: N:. ℟. ✠ MONETA: BRITANIE:. Mouchetures aux 2e et 3e.
BILL. Double : 0,87. (*Ibid.*, n° 937.)
Coll. Danjou.

1045. ✠ IOhANNES : DVX : B :. Trois mouchetures posées 2-1, dans un entourage trifolié. ℞. ✠ MONETA : BRITANE. Croix pattée.
BILL. noir. Double : 1,36. (BIGOT, pl. 30, n° 9.)
Coll. Bigot. — Pl. XXII, n° 1er.

1046. Variété : ✠ IOhANHES : DVX : B :. ℞. Même type, avec BRITANIE.
BILL. Double : 1,25. *(Ibid.,* n° 939.)
Coll. André.

1047. Variété : ✠ IOhANNES : DVX : B :. ℞. ✠ MONETA : BRITANIE : B :.
BILL. noir. Double : 1,52. (POEY D'AVANT, n° 323; BIGOT, n° 941.)
Coll. Dobrée.

1048. Variété : ✠ IOhANNES : DVX : B. ℞. ✠ MONETA : BRITANIE :.
BILL. noir. Double : 1,19. *(Ibid.,* n° 941.)
Coll. Aussant.

1049. Variété avec ✠ IOhANRES : DVX . B :.
BILL. Double : 1,19. *(Ibid.,* n° 942.)
Coll. Lagillardaie.

1050. Variété : ✠ IOhANHES . DVX . B. ℞. ✠ MONETA . BRITANIE.
BILL. noir. Double : 1,09. *(Ibid.,* n° 943.)
Coll. Danjou et Parenteau.

1051. Variété ; les lobes sous des trois quarts de cercle.
BILL. noir. Double : 1,09. *(Ibid.,* n° 944.)
Coll. Danjou.

1052. ✠ IOhES . BRITONV . DVX : B. Même type. L'entourage est double. ℞. ✠ MONETA : BRITANIE . B. Croix pattée.
BILL. noir. Double : 1,14. *(Ibid.,* pl. 30, n° 10.)
Coll. Danjou. — Pl. XXII, n° 2.

1053. ✠ IOhANHES . DVX . B. Hermine passant à gauche ; au-dessous, un annelet. ℞. ✠ MONETA BRITANIE. Croix pattée et échancrée.
BILL. noir. Double : 1,09. *(Ibid.,* pl. 30, n° 5.)
Coll. Bigot. — Pl. XXII, n° 3.

1054. Variété ; sans divisions de la légende du droit.
BILL. Double : 1,25. *(Ibid.,* n° 947.)
Musée de Rennes, coll. Aussant.

1055. Variété : ✠ IOhANNES : DVX : B. ℞. ✠ MONETA . BRITANIE.
BILL. noir. Double : 0,98. *(Ibid.,* n° 948.)
Coll. Bigot.

1056. Variété : ✠ IOhANNES . DVX . N. ℞. ✠ MONETA . BRITANIE . N.
BILL. noir. Double : 0,98. *(Ibid.,* n° 949.)
Cab. de France.

REDON.

En 1422, Jean V établit un atelier dans cette ville, avec la condition qu'il n'existerait que pendant deux ans. Aucun texte n'établit les différents que devaient porter ses produits; M. Bigot suppose que ce sont les blancs avec la lettre R, à la targe échancrée, portant un trèfle à la pointe de cette targe. Je donne cette idée telle quelle.

1057. ✠ IOhANHES ⁝ BRITONV ⁝ DVX ⁝ R. Targe échancrée à gauche, ornée d'un trèfle à la pointe de l'échancrure, chargée de huit mouchetures posées 3. 2. 3; un point au centre. ℞. ✠ SIT ⁝ NOME ⁝ DNI ⁝ BENEDICTV. Croix pattée et échancrée.
BILL. Blanc : 3,20. (BIGOT, pl. 29, n° 8.)
Coll. Parenteau et Bigot. — Pl. XXII, n° 4.

1058. Variété avec ✠ IOhANNES. Les mots des légendes des deux côtés sont séparés par deux points.
BILL. Blanc : 3,09. *(Ibid.,* n° 951.)
Coll. Parenteau.

RENNES.

1059. ✠ IOhANHES . BRITONV × DVX × R. Trois mouchetures posées 2-1, dans un cercle délié. ℞. ✠ SIT . NOME . DNI . BENEDICTV. Croix égale, terminée à chaque bras par un bourrelet surmonté d'un trèfle entre deux feuilles.
BILL. Gros : 2,28. (BIGOT, pl. 27, n° 9.)
Cab. de France.

1060. Variété : ✠ SIT . NOME . DNI . BENEDICTV :.
BILL. Gros : 2,33. *(Ibid.,* n° 953.)
Musée de Rennes.

1061. Variété : ✠ IOhANIIES . BRITONV . DVX . R. ℞. ✠ SIT ✠ NOME . DNI · BENEDICTV.
BILL. Gros : 2,33. *(Ibid.,* n° 954.)
Coll. Denis-Lagarde.

1062. Variété avec ✠ SIT . NOMЄ . DNI . BЄNЄDICTV.
BILL. Gros : 2,71. (*Ibid.*, n° 955.)
Coll. Danjou.

1063. ✠ IOhANNЄS ✠ BRITONV ✠ DVX × R. Trois mouchetures sous une couronne; annelet sous la lettre monétaire. ℟. ✠ SIT ✠ NOMЄ ✠ DNI ✠ BЄNЄDICTV. Même type.
BILL. Gros : 3,20. (*Ibid.*, n° 956.)
Cab. de France.

1064. Variété : ✠ IOhANNЄS × BRITONV × DVX × R. ℟. ✠ SIT × NOMЄ ✠ DNI ✠ BЄNЄDICTV ⁑.
BILL. Grand blanc : 1,36. (*Ibid.*, n° 957.)
Coll. Aussant.

1065. Variété : ✠ IOhANHЄS × BRITONV × DVX × R. Même type; sans annelet au centre de la couronne. ℟. ✠ SIT × NOMЄ × DNI × BЄNЄDICTV.
BILL. Grand blanc : 2,17. (*Ibid.*, n° 958.)
Coll. Parenteau.

1066. ✠ IOhANNЄS ✠ BRITONV × DVX × R. Trois mouchetures sous une couronne rehaussée de cinq trèfles, dont le troisième est masqué par un annelet touchant au grenetis; un point sous la première lettre. ℟. Même légende, sans divisions; un annelet sous la première lettre et un point sous la deuxième.
BILL. Grand blanc : 2,01. (Bigot, pl. 28, n° 8.)
Coll. Bigot. — Pl. XXII, n° 5.

1067. Mêmes légendes et types; les mots de la légende du ℟. divisés par une croisette en sautoir.
BILL. Grand blanc : 2,06. (*Ibid.*, n° 960.)

1068. ✠ IOhANHЄS × BRITONV × DVX × R. Trois mouchetures sous une couronne formée d'un cercle d'une seule pièce, rehaussée de cinq trèfles égaux; au centre, un annelet. ℟. Même légende, terminée par deux sautoirs.
BILL. Grand blanc : 2,98. (*Ibid.*, n° 962.)
Coll. Aussant.

1069. ✠ IOhANNЄS ✠ BRITONV ✠ DVX × R. Même type; un point au centre de la couronne. ℟. Même légende, sans divisions.
BILL. Grand blanc : 2,06. (Bigot, pl. 28, n° 7.)
Coll. Bigot. — Pl. XXII, n° 6.

1070. ✠ IOhANHЄS ✠ BRITONV × DVX × R. Neuf mouchetures posées 1. 2. 3. 2. 1,

dans un cercle délié. ℟. ✠ SIT ✠ NOMЄ ✠ DNI × BЄNЄDICTV. Croix pattée ; un point dans les O des deux légendes.
BILL. Blanc : 2,98. (*Ibid.*, n° 964.)
Coll. Aussant.

1071. Même légende, divisée par des sautoirs. La 1re et la 2e moucheture brochent sur le grenetis. ℟. ✠ SIT ✠ NOMЄ × DNI ✠ BЄNЄDICTV. Même croix.
BILL. Blanc : 2,93. (*Ibid.*, n° 965.)
Coll. Aussant.

1072. Mêmes légendes, divisées par un point.
BILL. Blanc : 3,04. (*Ibid.*, n° 966.)
Coll. Bigot.

1073. Variété : ✠ IOhANHЄS . BRITONV . DVX R. ℟. ✠ SIT ✠ NOMЄ ✠ DNI × BЄNЄDICTV.
BILL. Blanc : 3,15. (*Ibid.*, n° 967.)
Coll. Aussant.

1074. ✠ IOhANHЄS ⁝ BRITONV × DVX × R. Même type ; annelet sous la lettre monétaire, sur le grenetis. ℟. ✠ SIT : NOMЄ × DNI × BЄNЄDICTV. Croix pattée ; un point sous la quinzième lettre.
BILL. Blanc : 3,15. (*Ibid.*, n° 968.)
Coll. Bigot.

1075. Mêmes légende et type, avec ✠ IOhANIIЄS. ℟. Même légende, divisée par un sautoir.
BILL. Blanc : 2,71. (*Ibid.*, n° 969.)
Coll. Bigot.

1076. ✠ IOhANIIЄS × BRITONV × DVX . R. ℟. Même légende, sans divisions.
BILL. Blanc : 3,31. (*Ibid.*, n° 970.)
Coll. Bigot.

1077. Variété : ✠ IOhANIIЄS × BRITONV × DVX R. ℟. ✠ SIT ✠ NOMЄ ✠ DNI × BЄNЄDICTV.
BILL. Blanc : 3,09. (*Ibid.*, n° 971.)
Coll. Aussant.

1078. Variété : ✠ IOhANIIЄS × BRITONV . DVX R. ℟. Même légende, divisée par un sautoir. Même croix ; un point sous la quatorzième lettre.
BILL. Blanc : 2,93. (*Ibid.*, n° 972.)
Coll. Bigot.

1079. Variété : ✠ IOhANNES × BRITONV × DVX. R. ℟. ✠ SIT × NOMЄ × DNI × BЄNЄDICTV.

BILL. Blanc : 2,98. (*Ibid.*, n° 973.)

Coll. André.

1080. ✠ IOhANNЄS ✠ BRITONV × DVX. R. ℟. ✠ SIT × NOMЄ : DNI : BЄNЄ-DICTV; un point sous la quatorzième lettre.

BILL. Blanc : 3,20. (*Ibid.*, n° 970.)

Coll. Bigot.

1081. ✠ IOhANHЄS ✠ BRITONV × DVX ✠ R. Annelet sous la neuvième lettre. ℟. ✠ SIT NOMЄ DNI ✠ BЄNЄDICTV. Annelet sous la onzième lettre.

BILL. Blanc : 2,98. (*Ibid.*, n° 975.)

Coll. Denis-Lagarde.

1082. Même légende, divisée par une croisette; annelet sous la lettre monétaire. ℟. ✠ SIT ✠ NOMЄ ✠ DNI × BЄNЄDICTV. Annelet sous la quatorzième lettre.

BILL. Blanc : 3,47. (*Ibid.*, n° 976.)

Coll. Lagillardaie.

1083. ✠ IOhANHЄS : BRITONV × DVX R. Même type. ℟. ✠ SIT NOMЄ × DNI × BЄNЄDICTV.

BILL. Blanc : 3,04. (*Ibid.*, n° 977.)

Coll. Aussant.

1084. ✠ IOhANNЄS : BRITONV × DVX × R. Même type. ℟. Même légende, divisée par un sautoir.

BILL. Blanc : 2,93. (*Ibid.*, n° 978.)

Coll. Bigot.

1085. Variété : ✠ IOhANN : BITONV × DVX ⁝ R. ℟. ✠ SIT × NOMЄ ✠ DNI × BЄNЄDICTV.

BILL. Blanc : 2,93. (*Ibid.*, n° 979.)

Coll. Aussant.

1086. Variété : ✠ IOhANHЄS . BRITONV . DVX . R. ℟. Même légende, divisée par un point.

BILL. Blanc : 3,58. (*Ibid.*, n° 980.)

Coll. Perthuis.

1087. ✠ IOhANNЄS : BRITONV : DVX : R. Quatre mouchetures posées 1. 2. 1, dans un double entourage ogival de six pièces. ℟. Même légende, divisée par deux points. Croix pattée.

BILL. Blanc : 2,98. (*Ibid.*, n° 981.)

Cab. de France.

1088. Variété avec ✠ IOhANNES. Mêmes divisions. ℟. ✠ SIT . NOME : DNI : BENEDICTV.
BILL. Blanc : 2,93. (*Ibid.*, n° 982.)
Coll. Bigot.

1089. Variété : ✠ IOhANHES : BRITONV : DVX . R. ℟. Même légende, divisée par deux points.
BILL. Blanc : 2,98. (*Ibid.*, n° 983.)
Coll. Aussant.

1090. Variété. Même légende, avec ✠ IOhANNES. ℟. Même légende, divisée par un point.
BILL. Blanc : 2,98. (*Ibid.*, n° 984.)
Coll. de Keranflec'h.

1091. Variété : ✠ IOhANHES : BRITONV . DVX . R. ℟. Même légende, divisée par deux points.
BILL. Blanc : 3,20. (*Ibid.*, n° 985.)
Coll. Bigot.

1092. Variété avec ✠ SIT . NOME . DNI : BENEDICTV.
BILL. Blanc : 2,93. (*Ibid.*, n° 986.)
Musée de Rennes.

1093. Mêmes légendes, divisées des deux côtés par un point.
BILL. Blanc : 2,88. (*Ibid.*, n° 987.)
Cab. de France.

1094. Variété. Au ℟., la légende est divisée par un point.
BILL. Blanc : 2,93. (Duby, pl. 64, n° 3 ; Bigot, n° 988.)
Coll. Lehir.

1095. Variété : ✠ IOhANHE . S . BRITONV : DVX : R. ℟. ✠ SIT . NOME . DN . BENEICTV.
BILL. Blanc : 2,82. (Bigot, n° 989.)
Coll. Denis-Lagarde.

1096. Variété avec ✠ IOhAHES BRITONV DVX R.
BILL. Blanc : 2,82. (*Ibid.*, n° 990.)
Coll. Denis-Lagarde.

1097. ✠ IOhANES : BRITONV : DVX : R. Même type. ℟. ✠ SIT : NOME : DNI : BENEDIC. Même croix.
BILL. Demi-blanc : 1,30. (Poey d'Avant, n° 316 ; Bigot, n° 991.)
Coll. Dobrée.

1098. ✠ IOHANNES : BRITONV : DVX. R. Quatre mouchetures posées 1. 2. 1, dans un double entourage ogival de quatre pièces. ℟. ✠ SIT : NOMЄ : DNI : BЄ-NЄDICTV. Même type.
BILL. Demi-blanc : 1,41. (BIGOT, n° 998.)
Coll. Danjou.

1099. Variété avec ✠ IOHANNЄS. ℟. Même légende, divisée par un point.
BILL. Demi-blanc : 1,36. *(Ibid.*, n° 993.)
Coll. Bigot.

1100. ✠ IOHANNES : BRITONV : DVX. R. Targe échancrée à gauche, ornée d'un besant à la pointe de l'échancrure et chargée de huit mouchetures posées 3. 2. 3. ℟. Même légende, séparée par deux points. Croix pattée et échancrée.
BILL. Blanc : 2,82. (BIGOT, pl. 29, n° 9.)
Coll. Aussant et Bigot. — Pl. XXII, n° 7.

1101. Variété ; la légende du droit divisée par deux points.
BILL. Blanc : 2,88. (BIGOT, n° 995.)
Cab. de France, et coll. Bigot.

1102. Variété; deux points à la fin de la légende de l'avers.
BILL. Blanc : 2,71. *(Ibid.*, n° 996.)
Cab. de France.

1103. Variété : ✠ IOHANNES : BRITONV : DVD : R. ℟. ✠ SIT : NOMЄ : DN : BЄNЄDICT.
BILL. Blanc surfrappé : 2,44. *(Ibid.*, n° 997.)
Coll. Bigot.

1104. Variété : ✠ IOHANNES ⁝ BRITONV ⁝ DVX ⁝ R. ℟. ✠ SIT : NOMЄ : DNI : BЄNЄDICTV.
BILL. Blanc : 2,50. *(Ibid.*, n° 998.)
Cab. de France.

1105. ✠ IOHANNES : BRITONV : DVX : R. Le besant manque à la pointe de l'échancrure. ℟. Même légende, divisée par un point.
BILL. Blanc : 2,71. *(Ibid.*, n° 999.)
Coll. Aussant.

1106. Variété : ✠ IOHANNES : BRITONV. DVX. R. ℟. Même légende, divisée par deux points.
BILL. Blanc : 2,60. *(Ibid.*, n° 1000.)
Coll. Verreaux, à Paris.

1107. Variété : ✠ IOhANNES . BRITONV : DVX . R. ℟. Même légende, divisée par un point.
BILL. Blanc : 2,60. (*Ibid.*, n° 1001.)
Coll. Verreaux.

1108. ✠ IOhANNES . BRITONV . DVX . R. ℟. Même légende, divisée par deux points.
BILL. Blanc : 2,55. (*Ibid.*, n° 1002.)
Coll. Verreaux.

1109. ✠ IOhANNES BRITONV : DVX R. Même type. ℟. ✠ SIT . NOME . DNI : BENEDICTV.
BILL. Blanc : 2,50. (*Ibid.*, n° 1003.)
Cab. de France.

1110. ✠ IOhANNES . BRITONV : DVX . R :. Targe échancrée à gauche, chargée de cinq mouchetures posées 2. 1. 2. ℟. ✠ SIT . NOME . DNI . BENEDIC. Croix pattée et échancrée.
BILL. Demi-blanc : 1,19. (*Ibid.*, n° 1004.)
Coll. Aussant.

1111. Variété : ✠ IOhANES : BRITONV : DVX . R. ℟. ✠ SIT NOME DNI BENEDICT.
BILL. Demi-blanc : 1,30. (*Ibid.*, n° 1005.)
Coll. Bigot.

1112. ✠ IOhANNES ◆ DVX : R. Hermine enchaînée à gauche ; au-dessous, une moucheture. ℟. ✠ MONETA : BRITANIE :. Croix pattée, cantonnée d'une moucheture aux 2ᵉ et 3ᵉ.
BILL. Double : 1,41. (*Ibid.*, n° 1006.)
Coll. Danjou.

1113. Variété avec ✠ IOhANNES. ℟. Même légende, sans les points de la fin.
BILL. Double : 1,41. (*Ibid.*, n° 1007.)
Coll. Aussant.

1114. Même type, avec DVX R.
BILL. noir. Double : 1,63. (*Ibid.*, n° 1008.)
Cab. de France.

1115. ✠ IOhANNES ⁝ DVX × R. Trois mouchetures posées 2-1, dans un cercle délié ; au-dessus, un besant. ℟. ✠ MONETA ⁝ BRITANIE. Croix pattée et échancrée, avec un besant à chaque extrémité.
Cuivre. Double : 1,25. (BIGOT, pl. 30, n° 8.)
Coll. Bigot. — Pl. XXII, n° 8.

1116. Mêmes légendes, séparées par un sautoir.
BILL. Double : 1,57. (*Ibid.*, n° 1010; *Revue*, 1847, pl. 20, n° 5.)

1117. Même avers. Le besant est remplacé par un annelet. ℟. Mêmes légende et type; un point sous la treizième lettre.
BILL. Double : 1,25. (POEY D'AVANT, n° 326; BIGOT, n° 1011.)
Coll. Dobrée.

1118. ✠ IOhANNES : DVX : R. Trois mouchetures posées 2-1, dans un entourage trilobé. ℟. ✠ MONETA NETABRIE. Croix pattée.
BILL. noir. Double : 1,41. (BIGOT, n° 1012.)

VANNES.

1119. ✠ IOhANES DEI GRA B | RITONV DVX : V :. Le duc, couronné et armé, la visière baissée, brandissant une épée et tenant un écu chargé de deux mouchetures posées en fasce, courant à droite sur un cheval caparaçonné à ses armes. ℟. ✠ DEVS IN ADIVTORIV MEV INTENDE. Croix fleurie et feuillue, cantonnée de quartefeuilles, dans un double cercle ogival de quatre pièces accompagné d'une moucheture à chaque angle rentrant. Les légendes des deux côtés sont divisées par des quartefeuilles.
OR. Ecu : 2,98. (BIGOT, pl. 27, n° 2.)
Cab. de France. — Pl. XXII, n° 9.

1120. ✠ IOhANNES ✠ BRITONV . DVX × V :. Trois mouchetures posées 2-1, dans un cercle délié. ℟. ✠ SIT . NOME . DNI ✠ BENEDICTV :. Croix égale, ornée à chaque extrémité d'un bourrelet surmonté d'un trèfle entre deux feuilles, dans un cercle délié.
BILL. Gros : 3,69. (BIGOT, pl. 27, n° 9.)
Coll. Bigot. — Pl. XXII, n° 10.

1121. ✠ IOhANNES : BRITONV : DVX V. Trois mouchetures sous une couronne ornée de cinq trèfles égaux; un annelet sur le grenetis, sous la lettre monétaire. ℟. ✠ SIT . NOME . DNI : BENEDICTV :. Même croix; annelet sous la dernière lettre.
BILL. Blanc : 2,22. (BIGOT, pl. 18, n° 9.)
Coll. Bigot.

1122. ✠ IOhANES · BRITONV × DVX × V. Même type. ℟. Même légende, divisée par un point.
BILL. Blanc : 2,39. (POEY D'AVANT, n° 338; BIGOT, n° 1016.)
Coll. Dobrée.

1123. ✠ IOhANNES . BRITONV . DVX . V :. Même type ; sans annelet. ℞. ✠ SIT . NOMЄ . DNI ✠ BENEDICTV. Même type, sans annelet.
BILL. Blanc : 2,71. (*Ibid.*, n° 1017.)
Cab. de France.

1124. Variété avec ✠ IOhANNES BRITONV DVX V.
BILL. Blanc : 2,17. (*Ibid.*, n° 1018.)
Coll. Aussant.

1125. Variété : ✠ IOhANNES ✠ BRITONV . DVX : V :. ℞. ✠ SIT . NOMЄ . DNI ✠ BENEDICTV :. Même type, sans annelet.
BILL. Blanc : 2,82. (*Ibid.*, n° 1019.)
Musée de Rennes.

1126. ✠ IOhANNES × BRITONV × DVX V. Neuf mouchetures posées 1. 2. 3. 2. 1 ; un annelet sous la lettre monétaire. ℞. Même légende, divisée par un sautoir.
BILL. Blanc : 2,66. (*Ibid.*, n° 1020.)
Coll. Bigot.

1127. Variété : ✠ IOhANNES × BRITONV DVX . V :. ℞. ✠ SIT ✠ NOMЄ ✠ DNI × BENEDICTV.
BILL. Blanc : 2,60. (*Ibid.*, n° 1021.)
Coll. Bigot.

1128. Variété : ✠ IOhANHES ✠ BRITONV . DVX V. ℞. ✠ SIT . NOMЄ . DNI ✠ BENEDICTV.
BILL. Blanc : 2,71. (*Ibid.*, n° 1022.)
Coll. Bigot.

1129. Variété : IOhANNES . BRITONV . DVX ✠ V :. Même type, sans annelet. ℞. ✠ SIT . NOMЄ . DNI ✠ BENEDICTV.
BILL. Blanc : 2,71. (*Ibid.*, n° 1023.)
Musée de Rennes.

1130. ✠ IOhANNES : BRITONV : DVX : V :. Quatre mouchetures posées 1. 2. 1, dans un double entourage ogival de six pièces. ℞. ✠ SIT : NOMЄ : DNI : BENE-DICTV :. Même croix.
BILL. Blanc : 3,64. (*Ibid.*, n° 1024.)
Coll. Bigot.

1131. Même légende, avec IOhANHES ; un seul point à la fin.
BILL. Blanc : 2,82. (*Ibid.*, n° 1025.)
Coll. Bigot.

1132. Même légende; deux points à la fin. ℟. Même légende, divisée par un point; deux points à la fin.
BILL. Blanc : 2,82. (*Ibid.*, n° 1026.)
Cab. de France.

1133. Variété avec ✠ IOhANHE; deux points à la fin. ℟. Même légende, divisée par un point; sans points à la fin.
BILL. Blanc : 2,66. (*Ibid.*, n° 1027.)

1134. Variété avec ✠ IOhANIIES. ℟. Mêmes légende et divisions; deux points à la fin.
BILL. Blanc : 2,98. (*Ibid.*, n° 1028.)
Coll. Aussant.

1135. Variété : ✠ IOhANHES : BRITONV. DVX V. ℟. ✠ SIT. NOME. DNI : BENEDICTV.
BILL. Blanc : 2,60. (*Ibid.*, n° 1029.)
Cab. de France.

1136. Variété avec ✠ SIT. NOME DNI BENEDICTV.
BILL. Blanc : 2,98. (*Ibid.*, n° 1030.)
Cab. de France.

1137. ✠ IOhANHES : BRITONV : DVX : V :. Targe échancrée à gauche, chargée de huit mouchetures posées 3. 2. 3. ℟. ✠ SIT : NOME. DNI : BENEDICTV. Petite croix pattée et échancrée, dans un double cercle.
BILL. Blanc : 2,93. (*Ibid.*, n° 1031.)
Coll. Bigot.

1138. Variété; la légende du ℟. divisée par deux points; deux autres points à la fin.
BILL. Blanc : 2,88. (*Ibid.*, n° 1032.)
Coll. de Keranflec'h.

1139. Variété : ✠ IOhANHES : BRITONV : DVX. V :. ℟. ✠ SIT. NOME : DNI. BENEDICTV :.
BILL. Blanc : 2,93. (*Ibid.*, n° 1033.)
Musée de Rennes.

1140. Variété. ℟. Même légende du ℟. divisée par un point, et deux points à la fin.
BILL. Blanc : 2,93. (*Ibid.*, n° 1034.)
Coll. Bigot.

1141. Variété : ✠ IOhANIIES : BRITONV : DVX V :. ℟. Mêmes légende et divisions, sans les points de la fin.
BILL. Blanc : 2,98. (*Ibid.*, n° 1035.)
Coll. Bigot.

1142. Variété. A l'avers, mêmes légende et divisions, sauf les deux points de la fin.
BILL. Blanc : 2,66. (*Ibid.*, n° 1036.)
Cab. de France.

1143. Variété : ✠ IOhANNES. BRITONV : DVX. V :. ℞. Même légende, divisée par un point; deux points à la fin.
BILL. Blanc : 2,60. (*Ibid.*, n° 1037.)
Coll. André.

1144. ✠ IOhANNES : DVX : V :. Hermine enchaînée à gauche; au-dessus, une moucheture. ℞. ✠ MONETA : BRITANIE :. Croix pattée et échancrée, cantonnée d'une moucheture aux 1er et 4e.
BILL. Double : 1,19. (*Ibid.*, n° 1038.)
Musée de Rennes.

1145. ✠ IOhANNES ♦ DVX : V :. Mêmes type et ℞. La croix est cantonnée aux 2e et 3e.
BILL. Double : 1,36. (*Ibid.*, n° 1039.)
Coll. Bigot.

1146. Variété avec ✠ IOhANNES.
BILL. Double : 0,98. (*Ibid.*, n° 1040.)
Coll. Bizien-du-Lézard.

1147. ✠ IOhANHES ✠ DVX ✠ V. Trois mouchetures posées 2-1 ; au-dessus, un besant. ℞. ✠ MONETA ✠ BRITANIE. Croix pattée, cantonnée d'une croisette au 1er.
BILL. Double : 1,57. (POEY D'AVANT, n° 327; BIGOT, n° 1041.)
Coll. Dobrée.

1148. ✠ IOhANNES × DVX. V. Mêmes type et ℞. ; la croix non cantonnée.
Cuivre. Double : 1,30. (*Ibid.*, n° 1042.)
Coll. Aussant.

1149. ✠ IOhANHES. DVX. V :. Trois mouchetures posées 2-1, dans un entourage trilobé. ℞. ✠ MONETA : BRITANIE. Croix pattée.
BILL. Double rogné : 0,98. (*Ibid.*, n° 1043.)
Coll. Aussant.

Ateliers inconnus.

1150. ✠ IOhANNES : BRITONV : DVX. Trois mouchetures posées 2-1. ℞. ✠ SIT : NOME : DNI : BENEDICT :. Croix pattée et échancrée.
BILL. Gros. (DUBY, pl. 63, n° 9; BIGOT, pl. 27, n° 8.)
Pl. XXII, n° 11.

1151. ✠ IOhANES : DVX : BRITON. Même type. ℟. ✠ SIT : NOME : DNI : BENED. Même type.

BILL. Demi-gros. (DUBY, pl. 63, n° 13; BIGOT, n° 1045.)

1152. ✠ IOhANNES BRITONV DVX :. Trois mouchetures posées en fasce, sous une couronne rehaussée de cinq trèfles égaux. ℟. ✠ SIT. NOME DNI ✦ BENEDICTV. Croix égale, terminée à chaque bras par un bourrelet surmonté d'un trèfle évidé entre deux feuilles.

BILL. Grand blanc. (DUBY, pl. 65, n° 7; BIGOT, n° 1046.)

1153. ✠ IOhANNES : BRITONVM : DVX. Même type. Les mouchetures sont posées 2-1; au-dessus de la dernière, un annelet. Couronne rehaussée de cinq perles. ℟. ✠ SIT : NOMEN : DNI : BENEDICTVM.

BILL. Grand blanc. (DUBY. pl. 63, n° 6; BIGOT, n° 1047.)

1154. ✠ IOhANES : BRITONV : DVX. Même type; sans annelet. ℟. ✠ SIT. NOME. DNI. BENEDICTV. Même type.

BILL. Grand blanc. (POEY D'AVANT, n° 341; BIGOT, n° 1048.)

Coll. Dobrée.

1155. ✠ IOhANES : BRITONVS : DVX. Trois mouchetures posées 2-1, sous une couronne formée de feuilles. ℟. ✠ SIT : NOMEN : DNI : BENEDICTVM. Croix pattée et échancrée.

BILL. Blanc. (DUBY, pl. 63, n° 8; BIGOT, pl. 28, n° 10.)

Pl. XXII, n° 12.

1156. ✠ IOhANES : DVX : BRITON. Même type. ℟. ✠ SIT : NOMEN : DNI : BNDICTVM. Petite croix pattée, dans un double entourage ogival de huit pièces.

BILL. Demi-blanc. (DUBY, pl. 63, n° 12; BIGOT, pl. 28, n° 2.)

Pl. XXII, n° 13.

1157. ✠ IOhANHES : BRITONV : DVX. ⁝.. Quatre mouchetures posées 1. 2. 1, dans un double entourage ogival de six pièces. ℟. ✠ SIT : NOME : DNI : BENEDICTV. Croix pattée.

BILL. Blanc : 2,88. (BIGOT, n° 1051.)

Coll. Bigot.

1158. Variété : ✠ IOhANHES. BRITONV. DVX. ⁝.

BILL. Blanc : 2,88. (POEY D'AVANT, n° 347; BIGOT, n° 1052.)

Coll. Dobrée.

1159. ✠ IOhANES : DVVX : BRITONVS. Quatre mouchetures posées 1. 2. 1, dans

un entourage ogival de quatre pièces. ℞. ✠ SIT : NOMEN : DNI : BENEDICTV. Croix pattée.

BILL. Blanc. (DUBY, pl. 64, n° 2; BIGOT, pl. 27, n° 4.)

Pl. XXII, n° 14.

1160. ✠ IOHANNES : BRITONVM : DVX. Même type. ℞. ✠ SIT : NOME : DNI : BENEDICTV. Croix pattée.

BILL. Demi-blanc. (DUBY, pl. 64, n° 1er; BIGOT, n° 1054.)

1161. Même légende, divisée par deux points. Targe échancrée à droite, chargée de huit mouchetures posées 3. 3. 2. ℞. Même légende, divisée par deux points. Croix pattée.

BILL. Blanc. (DUBY, pl. 65, n° 1er; BIGOT, pl. 29, n° 4.)

Pl. XXII, n° 15.

1162. Même légende, avec BRITON. Même targe, chargée de neuf mouchetures posées 3. 3. 3. ℞. Même légende, avec BNDICTV. Croix pattée.

BILL. Demi-blanc. (DUBY, pl. 65, n° 2; BIGOT, pl. 29, n° 5.)

Pl. XXII, n° 16.

1163. ✠ IOHANHES : BRITONV : DVX : ✝. Targe échancrée à gauche, chargée de huit mouchetures posées 3. 2. 3; un point au centre. ℞. ✠ SIT : NOME : DNI : BENEDICTV. Croix pattée et échancrée.

BILL. Blanc : 2,93. (BIGOT, n° 1057.)

Coll. Bigot.

1164. Variété avec DVX : ✝ :. ℞. Même légende, sans divisions.

BILL. Blanc. (POEY D'AVANT, n° 334; BIGOT, n° 1058.)

Coll. Dobrée.

1165. Variété. La légende du ℞. est divisée par deux points.

BILL. Blanc : 2,71. (BIGOT, n° 1059.)

Cab. de France.

1166. ✠ IOHANNES : BRITONV : DVX ✝. ℞. Même légende. Petite croix pattée et échancrée.

BILL. Blanc : 2,55. (*Ibid.*, n° 1060.)

Coll. Aussant et Lehir.

1167. Même légende. Le premier E est de moitié moins grand que les autres lettres. Croix pattée et échancrée.

BILL. Blanc : 2,82. (*Ibid.*, n° 1061.)

Cab. de France.

1168. Variété semblable, avec DVX : ✠ :.
BILL. Blanc : 2,71. *(Ibid.*, n° 1062.)
Cab. de France.

1169. Variété avec ΠVX ✠. ℟. ✠ SIT . ΠOMЄ : DΠI . BЄΠЄDIЄTV. L'Є a repris sa taille naturelle.
BILL. Blanc : 2,50. *(Ibid.*, n° 1063.)
Coll. Aussant et Bigot.

1170. Variété avec DV ✠. ℟. Même légende, divisée et terminée par deux points.
BILL. Blanc : 2,88. *(Ibid.*, n° 1054.)
Coll. Bigot.

1171. ✠ IOhAΠΠHЄS : BRITOΠV . DVX : ✠. ℟. Même légende, sans divisions.
BILL. Blanc : 2,93. *(Ibid.*, n° 1065.)
Coll. Bigot.

1172. Variété avec DVX ✠. ℟. Même légende, divisée par deux points.
BILL. Blanc : 2,66. *(Ibid.*, n° 1066.)
Coll. Bigot.

1173. Variété : ✠ IOhAΠΠHЄS . BRITOΠV : DVX ✠. ℟. ✠ SIT . ΠOMЄ : DΠI : BЄΠЄDIЄTV.
BILL. Blanc : 2,71. *(Ibid.*, n° 1067.)
Coll. Fornier.

1174. Variété : ✠ IOhAΠΠHЄS BRITOΠV DV ✠. ℟. Même légende, divisée par deux points.
BILL. Blanc : 2,50. *(Ibid.*, n° 1068.)
Coll. Bigot.

1175. Variété : ✠ IOhAΠΠHЄS : BRITOΠV . DVX ✠. Targe au flanc droit arrondi.
BILL. Blanc : 2,50. *(Ibid.*, n° 1069.)
Coll. Bigot.

1176. ✠ IOhAΠΠHЄS . BRITOΠV . DVX . ✠. Targe ordinaire ; cinq mouchetures posées 2. 1. 2. ℟. ✠ SIT . ΠOMЄ . DΠI . BЄΠЄDIЄ ✠.
BILL. Demi-blanc : 1,41. *(Ibid.*, n° 1070.)
Coll. de Brehier.

1177. Mêmes légendes, divisées par deux points ; sans mouchetures à la fin.
BILL. Demi-blanc : 1,46. (Poey d'Avant, n° 336 ; Bigot, n° 1071.)
Coll. Dobrée.

1178. Mêmes légendes, avec BENEDICT; sans divisions.
BILL. Demi-blanc : 1,41. (*Ibid.*, n° 1072.)
Coll. Fornier.

1179. Même légende, avec IOhANES. ℟. Même légende, divisée par un point.
BILL. Demi-blanc : 1,36. (*Ibid.*, n° 1073.)
Coll. Lagillardaie.

1180. Même légende, avec ✠ IOhAHES. ℟. ✠ SIT : NOME : DNI : BENEDICT :.
BILL. Demi-blanc : 1,36. (*Ibid.*, n° 1074.)
Coll. André.

1181. ✠ IOhANNES. BRITO DV... Hermine libre, passant à gauche; au-dessus, une moucheture. ℟. ✠ SIT : NOME : DNI : BENED. Croix pattée.
BILL. Petit double. (DUBY, pl. 63, n° 2; BIGOT, pl. 30, n° 6.)
Pl. XXII, n° 17.

1182. ✠ IOhANNES : DVX. Hermine enchaînée, passant à gauche; au-dessus, une moucheture. ℟. ✠ MONETA : BRITANIE. Croix pattée, cantonnée d'une moucheture aux 1er et 4e.
BILL. noir. Double : 1,63. (POEY D'AVANT, n° 343; BIGOT, n° 1076.)
Coll. Dobrée.

1183. ✠ IOhANES : BRITONV : DVX. Trois mouchetures posées 2-1, dans un entourage trilobé. ℟. ✠ SIT : NOME : DNI : BENEDIC. Croix pattée.
BILL. noir. Double. (DUBY, pl. 63, n° 14; BIGOT, n° 1077.)

1184. ✠ IOhANHES : DVX . ✝. Même type; entourage simple. ℟. ✠ MONETA : BRITANIE. Croix pattée.
BILL. noir. Double : 1,25. (BIGOT, n° 1078.)
Coll. Aussant.

1185. ✠ IOhANHES . DVX ✝. Même type. ℟. Même légende, sans division.
BILL. noir. Double : 1,25. (POEY D'AVANT, *Suppl.*, n° 23; BIGOT, n° 1079.)
Coll. Dobrée.

1186. ✠ IOhANNES : BRITO DV... Hermine passant à gauche. ℟. ✠ SIT : NOME : DNI : BENED. Croix pattée.
BILL. noir. Denier. (DUBY, pl. 63, n° 1er; BIGOT, n° 1080, et pl. 30, n° 7.)
Pl. XXII, n° 18.

FRANÇOIS Ier. 1442—1450.

Sous ce duc, le type des monnaies est de plus en plus restreint. On ne frappe plus que des écus d'or, des blancs et demi-blancs à la targe, des doubles deniers et des deniers à l'hermine passante.

La distinction n'est pas toujours facile à établir entre les monnaies de François Ier et celles de François II. J'avais, dans ma *Description*, cherché à poser quelques principes qui pussent aider à y parvenir. De son côté, M. Bigot développe les raisons sur lesquelles il s'appuie, et telles qu'elles lui sont fournies par l'examen de deux dépôts monétaires. Il admet, pour les monnaies de François Ier : 1° Fabrique négligée, aspect rude et grossier, pour les espèces de Rennes surtout ; 2° Targe échancrée et croix pattée, semblables à celles des blancs de Jean V, pour Nantes ; 3° Lettres égales en hauteur à celles de ces mêmes blancs ; 4° Emploi continuel et presque exclusif des abréviations BRITONV et BENEDICTV.

MORLAIX.

1187. ✠ FRANCISCVS DVX . M. Hermine enchaînée à gauche. ℞. ✠ MONETA BRITANIE. Croix cantonnée aux 1er et 4e d'une moucheture mouvant du centre.
BILL. Double : 1,09. (BIGOT, n° 1081.)
Coll. de Brehier.

NANTES.

1188. ✠ : FRANCISCVS : BRITONVM : DVX : N :. Targe échancrée à huit mouchetures posées 3. 2. 3, avec un point au centre ; point sous la lettre monétaire. ℞. ✠ : SIT : NOMEN : DNI : BENEDICTVM :. Croix pattée et échancrée.
BILL. Blanc : 2,77. (BIGOT, pl. 31, n° 2.)
Coll. Bigot. — Pl. XXIII, n° 1er.

1189. Variété ; sans point sous la lettre monétaire.
BILL. Blanc : 2,33. (DUBY, pl. 66, n° 7 ; BIGOT, n° 1083.)
Cab. de France.

1190. Variété ; sans les deux points de fin de la légende de l'avers ; point sous la lettre monétaire.
BILL. Blanc : 2,22. (*Ibid.*, n° 1084.)
Coll. Bigot.

1191. Variété avec BRITONV : DVX . N :. Le point manque.
BILL. Blanc : 2,33. (*Ibid.*, n° 1085.)
Coll. Bigot.

1192. Variété avec DVX : N :. Le point manque.
BILL. Blanc : 1,95. (*Ibid.*, n° 1086.)
Cab. de France.

1193. Variété avec NOME au ℞.
BILL. Blanc : 2,17. (*Ibid.*, n° 1087.)
Cab. de France.

RENNES.

1194. ✠ FRANCISCVS DEI GRA BRITONVM DVX R. Le duc portant une couronne radiée, armé de toutes pièces et la visière baissée, brandissant une épée et tenant un écu chargé de trois mouchetures posées 2-1, courant à droite sur un cheval caparaçonné à ses armes. ℞. ✠ DEVS IN ADIVTORIVM MEVM IN TANDE. Croix égale, formée de trois traits, chargée en cœur d'une quartefeuille évidée avec un point au centre, surmontée à chaque extrémité d'un trèfle entre deux feuilles, et cantonnée de quatre mouchetures; le tout dans un double entourage formé de quatre angles et de quatre ogives. Les légendes sont précédées, divisées et terminées par deux étoiles.
OR. Ecu : 3,47. (BIGOT, pl. 31, n° 1er.)
Coll. Bigot. — Pl. XXIII, n° 2.

1195. Même légende, avec BRITONV, terminée par une étoile seule. Les rênes manquent. ℞. Même légende, avec ADIVTORIV, précédée et terminée par une étoile seule; mêmes divisions. Les trèfles sont supportés par un pied.
OR. Ecu : 3,36. (BIGOT, n° 1089.)
Coll. Aussant.

1196. Mêmes types que le n° 1194. Au ℞., le mot INTANDE n'est pas divisé; une étoile seule au commencement et à la fin de la légende.
OR. Ecu : 3,47. (*Ibid.*, n° 1091.)
Coll. Lehir.

1197. Mêmes légendes et types, avec INTANNE R. Deux étoiles à la fin.
OR. Ecu.
Coll. Minart, à Douai.

1198. ✠ FRACISCVS : BRITONV : DVX R. Targe échancrée à gauche, chargée de huit mouchetures posées 3. 2. 3, et ornée d'un annelet à la naissance de l'échancrure. ℞. ✠ SIT • NOME : DNI : BENEDICTV. Croix pattée et échancrée, dans un cercle.
BILL. Blanc : 2,60. (DUBY, pl. 66, n° 8; BIGOT, pl. 31, n° 4.)
Coll. Bigot. — Pl. XXIII, n° 3.

1199. Variété. Au ℞., la légende est divisée par un annelet.
BILL. Blanc : 2,22. (POEY D'AVANT, n° 348; BIGOT, n° 1094.)
Coll. Dobrée.

1200. Variété ; la légende du droit divisée par deux points. ℟. ✠ SIT • NOMЄ : DNI : BЄNЄDICTV.
BILL. Blanc : 2,39. (*Ibid.*, n° 1095.)
Cab. de France.

1201. ✠ Variété avec ✠ FRACIZCVS.
BILL. Blanc : 2,28. (Poey d'Avant, n° 346 ; Bigot, n° 1096.)
Coll. Dobrée.

1202. Variété avec ✠ FRACSCVS.
BILL. Blanc : 1,90. (Poey d'Avant, n° 347 ; Bigot, n° 1097.)
Coll. Dobrée.

1203. Variété : ✠ FRACISCVS : BRITONV : DVX • R. ℟. ✠ SIT • NOMЄ : DNI : BЄNЄDICTV :.
BILL. Blanc : 2,33. (Bigot, n° 1098.)
Coll. Bigot.

1204. Variété. Mêmes légendes, sans les deux annelets à la fin de la légende du ℟.
BILL. Blanc : 2,39. (*Ibid.*, n° 1099.)
Coll. Bigot.

1205. Variété ; la légende du ℟. divisée par deux annelets. La croix est accompagnée au 3e d'un lis poinçonné.
BILL. Blanc : 1,84. (*Ibid.*, n° 1100.)
Cab. de France.

1206. Mêmes légende et divisions ; deux annelets à la fin. ℟. ✠ SIT • NOMЄ : DNI : BЄNЄDICTV. Sans cercle autour de la croix.
BILL. Blanc : 2,06. (*Ibid.*, n° 1101.)
Coll. Ellcouet.

1207. Variété : ✠ FRACISVS : BRITONV : DVX R.
BILL. Blanc : 2,28. (*Ibid.*, n° 1102.)
Coll. Bigot.

1208. ✠ FRACISCVS : BRITONV : DVX • R. Targe étroite et allongée. ℟. Même légende. Croix pattée et échancrée, dans un double cercle.
Cuivre doré. Blanc : 2,28. (Bigot, pl. 31, n° 3.)
Coll. Aussant. — Pl. XXIII, n° 4.

1209. ✠ FRACISCVS : BRITONV : DVX : R. Targe échancrée à gauche, ornée d'un annelet à la pointe inférieure de l'échancrure et chargée de cinq mouchetures

posées 2. 1. 2. ℟. ✠ SIT : NOM : DNI : BENEDITV. Même croix, dans un cercle.

BILL. Demi-blanc : 1,30. (BIGOT, pl. 31, n° 5; POEY D'AVANT, n° 349.)

Coll. Bigot. — Pl. XXIII, n° 5.

1210. Variété : ✠ FRACISCVS : BRIT : DVX : R :. ℟. ✠ SIT NOM : DNI : BENEDITV.

BILL. Demi-blanc. (DUBY, pl. 66, n° 3; BIGOT, n° 1105.)

1211. Variété : ✠ FRACICVS : BRITN : DVX : R. ℟. ✠ SIT : NOM : DNI : BENDITV.

BILL. Demi-blanc : 1,63. *(Ibid.*, n° 1106.)

Coll. Bigot.

1212. Variété : ✠ FRACICVS : BRITONV : DVX • R. ℟. Même légende, avec BENEDITV.

BILL. Blanc : 1,74. *(Ibid.*, n° 1107.)

Cab. de France.

1213. Variété avec BRITON.

BILL. Demi-blanc : 1,36. *(Ibid.*, n° 1108.)

Coll. Aussant.

1214. Variété : ✠ FRACICVS : BRITONV : DVX R. ℟. ✠ SIT • NOM : DNI • BENEDITV. Annelet sous la croisette de la légende.

BILL. Demi-blanc : 1,36. *(Ibid.*, n° 1109.)

Coll. Elleouet.

1215. Variété avec BENEDICTV; l'annelet sous la dernière lettre.

BILL. Demi-blanc : 1,30. *(Ibid.*, n° 1110.)

Coll. Lagillardaie.

1216. Variété; sans l'annelet.

BILL. Demi-blanc : 1,57. *(Ibid.*, n° 1111.)

Coll. Bigot.

1217. Variété. Au ℟., ✠ SIT : NOM : DNI : BENEDITV.

BILL. Demi-blanc : 1,46. *(Ibid.*, n° 1112.)

Cab. de France.

1218. Variété. ℟. ✠ SIT • NOM : DN : BENEDICTV. Annelet sous la croisette de la légende.

BILL. Demi-blanc : 1,30. *(Ibid.*, n° 1113.)

Coll. Aussant.

1219. Variété. ℟. ✠ SIT • NOM • DNI : BENEDITV ; sans annelet.
BILL. Demi-blanc : 1,25. (*Ibid.*, n° 1114.)
Coll. Bigot.

1220. Variété avec BENEDIT.
BILL. Demi-blanc : 1,57. (*Ibid.*, n° 1115.)
Cab. de France.

1221. Variété : ✠ FRCIEVS • BRITON : DVX R. ℟. ✠ SIT • NOM : DNI : BENE-DITV.
BILL. Demi-blanc : 1,52. (*Ibid.*, n° 1116.)
Coll. Elleouet.

1222. ✠ FRANCISCVS • BRITON • DVX • R. ℟. ✠ SIT • NOM : DNI : BENE-DITV.
BILL. Demi-blanc : 1,46. (*Ibid.*, n° 1117.)
Coll. Vauxcelle.

1223. Même légende, divisée par deux points. ℟. ✠ SIT NOM : DNI × BENEDITV.
BILL. Demi-blanc : 1,52. (*Ibid.*, n° 1118.)
Coll. Verreaux, à Paris.

1224. ✠ FRANCISCVS DVX R. Hermine enchaînée, passant à gauche ; au-dessus, une moucheture. ℟. ✠ MONETA : BRITANIE. Croix cantonnée aux 1er et 4e d'une moucheture mouvant du centre.
BILL. Double : 1,19. (BIGOT, pl. 31, n° 7.)
Coll. Bigot et de Brehier. — Pl. XXIII, n° 6.

1225. Variété. Les mouchetures sont aux 2e et 3e.
BILL. Double : 1,30. (*Ibid.*, n° 1120.)
Coll. Bigot.

1226. Variété avec DVX . R. ℟. ✠ MONETA BRITNIE. Mouchetures aux 1er et 4e.
BILL. Double : 1,30. (*Ibid.*, n° 1121.)
Coll. de Brehier.

1227. Variété : ✠ FRANCVS DVX . R. ℟. ✠ MONETA BRITANIE R.
BILL. Double : 1,41. (*Ibid.*, n° 1122.)
Coll. de Brehier.

1228. ✠ FRANCISCVS DVX . R. ℟. ✠ MONETA : BRITANIE. Les mouchetures meuvent du grenetis.
BILL. Double : 0,98. (BIGOT, pl. 31, n° 8.)
Coll. de Brehier et Bigot. — Pl. XXIII, n° 7.

1229. Variété : ✠ FRNCISCVS DVX. R. ℟. ✠ MONETA : BRITANI.
BILL. Double : 1,19. *(Ibid.,* n° 1124.)
Coll. de Brehier.

1230. Variété : ✠ FRANCISCVS . DVX . R. ℟. ✠ MONETA . BRITANIE. Mouchetures mouvant du centre de la croix.
BILL. Double : 1,14. *(Ibid.,* n° 1125.)
Coll. Danjou.

1231. Variété avec ✠ FRACISCVS. Mêmes divisions.
BILL. Double : 1,19. *(Ibid.,* n° 1126.)
Coll. de Brehier.

1232. Variété : ✠ FRANCISCVS : DVX : R :.
BILL. Double : 1,30. *(Ibid.,* n° 1127.)
Coll. Bigot.

1233. Variété avec MONETA : BRITANIE :.
BILL. Double : 1,52. *(Ibid.,* n° 1128.)
Coll. Danjou.

1234. Variété avec ✠ : FRANCISCVS. ℟. ✠ : MONETA : BRITANIE :.
BILL. Double : 1,30. *(Ibid.,* n° 1129.)

1235. Variété. ℟. ✠ : MONETA · BRITANIE :.
BILL. Double : 1,09. *(Ibid.,* n° 1130.)
Coll. Hirvoix.

1236. ✠ FRACISCVS : DVX : R. Hermine passant à gauche; au-dessous, un point. ℟. ✠ MONETA . BRITANIE. Croix pattée et échancrée.
BILL. Denier : 0,71. *(Ibid.,* n° 1131.)
Coll. Lagillardaie.

1237. Variété : ✠ FRACISCVS : DVX . R .. ℟. ✠ MONETA : BRITANIE.
BILL. Denier : 0,71. (BIGOT, pl. 31, n° 9.)
Coll. Aussant et Lagillardaie. — Pl. XXIII, n° 8.

1238. Variété : ✠ FRACISCVS : DVX . R.
BILL. noir. Double : 0,76. *(Ibid.,* n° 1133.)
Coll. Dobrée.

Atelier inconnu.

1239. ✝ FRANCISCVS DVX. Dans le champ, BRITANIE en deux lignes. ℟. ✠ MONETA DVPLEX. Croix à pied, fleurdelisée.
BILL. Double. (DUBY, pl. 46, n° 2; BIGOT, pl. 31, n° 6.)
Pl. XXIII, n° 9.

PIERRE II. 1450—1457.

On n'a trouvé jusqu'à présent que des doubles et des deniers au nom de ce duc; encore sont-ils très rares. Cependant il paraîtrait, par des textes, qu'il a fait frapper des monnaies de toutes sortes. Cela fait supposer que pour l'or il a fait frapper des monnaies royales françaises, et que pour les autres il a monnayé avec les coins de son prédécesseur.

NANTES.

1240. ✠ PETRVS . DVX . BRITON . N. Hermine enchaînée à gauche; au-dessus, une moucheture. ℞. ✠ MONETA : BRITANIE. Croix pattée et échancrée, cantonnée aux 2e et 3e d'une moucheture mouvant du centre.
BILL. noir. Double : 1,19. (BIGOT, pl. 32, no 1er.)
Coll. de Brehier. — Pl. XXIII, no 10.

1241. Variété. Les légendes sont séparées par deux points.
BILL. Double : 1,19. (*Ibid.*, no 1136.)
Coll. Bigot.

1242. Même légende, sans divisions. Hermine passant à gauche. ℞. ✠ : MONETA : BRITANIE :.
BILL. noir. Denier : 0,76. (*Ibid.*, no 1137.)
Coll. Bigot.

1243. Variété : ✠ : PETRVS . DVX . BRITON . N.
BILL. Denier : 0,65. (*Ibid.*, no 1138.)
Coll. Bigot.

1244. Variété : ✠ : PETRVS : DVX : BRITON : N :. ℞. ✠ MONETA : BRITANIE.
BILL. noir. Denier : 0,65. (*Ibid.*, no 1139.)
Coll. Aussant.

RENNES.

1245. ✠ PETRVS : DVX : BRITAN : N. Hermine enchaînée à gauche; au-dessus, une moucheture. ℞. ✠ MONETA : BRITANIE : R. Croix pattée et échancrée, cantonnée aux 1er et 4e d'une moucheture mouvant du centre.
BILL. Double. (*Ibid.*, no 1140.)
Coll. Danjou.

1246. ✠ PETRVS : DVX . BRITAN : R. Hermine passant à gauche. ℟. ✠ MONETA : BRITANIE : R. Croix pattée et échancrée.

BILL. Denier : 0,81. (BIGOT, pl. 32, n° 2.)

Coll. Bigot. — Pl. XXIII, n° 11.

1247. Variété : ✠ PETRVS : DVX : BRITAN : R :. ℟. ✠ MONETA : BRITANIE : R :.

BILL. noir. Denier. (*Revue*, 1846, pl. 20, n° 12.)

ARTHUR III. 1457—1458.

Ainsi que son prédécesseur, Arthur III n'a fait fabriquer que des doubles et des deniers. Ces monnaies sont aussi fort rares.

NANTES.

1248. ✠ ATVRVS : DVX : BRITANIE : N. Hermine enchaînée, passant à gauche; au-dessus, une moucheture; un point au centre. ℟. ✠ : MONETA : BRITANIE. Croix pattée, cantonnée aux 2e et 3e d'une moucheture mouvant du centre.

BILL. noir. Double : 1,14. (BIGOT, n° 1143.)

Coll. de Brehier.

1249. Variété avec ARTVRVS. Au ℟., mouchetures aux 1er et 4e.

BILL. Double : 1,09. (*Ibid.*, n° 1144.)

Coll. Bigot.

RENNES.

1250. Même légende, avec R. ℟. ✠ MONETA : BRITANIE : R. Mouchetures aux 2e et 3e.

BILL. Double : 1,19. (BIGOT, pl. 32, n° 3; *Revue*, 1846, pl. 20, n° 12.)

Coll. Bigot. — Pl. XXIII, n° 12.

1251. ✠ ARTVRVS : DVX : BRITAN : R. Hermine passant à gauche. ℟. ✠ MONETA : BRITANIE . R. Croix pattée et échancrée.

BILL. Denier : 0,54. (BIGOT, pl. 32, n° 4.)

Coll. Bizien-du-Lézard. — Pl. XXIII, n° 13.

1252. Variété : ✠ ARTVRVS : DVX : BRITAN : R. ℟. ✠ MONETA : BRITANIE :.

BILL. Denier : 0,76. (BIGOT, n° 1147.)

Coll. Perthuis, à Nantes.

1253. Variété : ✠ ARTVRVS DVX : BRITAN : R. ℟. ✠ MONETA : BRITANIE.
BILL. Denier : 0,54. *(Ibid.*, n° 1148.)
Coll. Bigot.

1254. Variété : ✠ ARTVRVS : DVX : BRITANI : R :.
BILL. Denier : 0,65. *(Ibid.*, n° 1149.)
Coll. Aussant.

FRANÇOIS II. 1458—1481.

MORLAIX.

1255. ✠ : FRANCISCVS DVX BRIT . M :. Hermine enchaînée, passant à gauche; au-dessus, une moucheture. ℟. ✠ : MONETA BRITANNIE :. Croix pattée et échancrée, placée en sautoir, cantonnée d'une moucheture aux 1er et 4e.
BILL. noir. Double : 1,57. (Bigot, pl. 34, n° 6.)
Coll. de Brehier. — Pl. XXIII, n° 14.

NANTES.

1256. ✠ * FRANCISCVS * DEI * GRACIA * BRITONV * DVX *. Le duc couronné, orné de toutes pièces, visière baissée, brandissant une épée et tenant un écu chargé de trois mouchetures posées 2-1, courant à gauche, sur un cheval caparaçonné à ses armes. ℟. ✠ * DEVS * IN * ADIVTORIVM * MEVM * IN * TANDE * N *. Croix égale, formée de trois traits, cantonnée de quatre mouchetures, chargée en cœur d'une quartefeuille évidée ayant un point au centre et terminée à chaque bras par un bourrelet surmonté d'un trèfle entre deux feuilles; le tout dans un double entourage formé de quatre ogives et de quatre angles.
OR. Ecu : 3,31. (Bigot, pl. 33, n° 1er.)
Coll. Charvet. — Pl. XXIII, n° 15.

1257. Variété avec FRANCISCV. Au ℟., IN * TAND * N *.
OR. Ecu.
Coll. Jarry, à Orléans.

1258. Variété : ✠ FRANCISCVS * DEI * GRACIA * BRITONV DVX. ℟. Même légende, avec ADIVTORIV, sans l'astérisque de la fin. Les mouchetures sont perlées.
OR. Ecu : 3,26. *(Ibid.*, n° 1152.)
Coll. Aussant.

1259. Variété. ℟. ✠ DEVS * IN * ADIVTORIV * MEVM * IN * TANDE N.
OR. Ecu : 3,36. *(Ibid.*, n° 1153.)
Coll. Parenteau.

1260. Variété. ℟. ✠ DEVS ∗ IN ∗ ADIVTORIVM ∗ MEVM ∗ IN ∗ TANDE N. Même croix, mais placée en sautoir par rapport à la croisette de la légende.
OR. Ecu : 3,31. *(Ibid.,* nº 1154.)
. Coll. Perthuis.

1261. ✠ : FRANCISCVS : BRITONVM : DVX : N : ∗ :. Ecu à six mouchetures posées 3. 2. 1; un point au centre. ℟. ✠ : SIT : NOMEN : DNI : BENEDICTVM :. Croix formée de trois traits, les deux latéraux s'élargissant en feuilles, celui du milieu coupé par un bourrelet surmonté d'une espèce de trident, et cantonnée de quatre annelets; en cœur, N dans une quartefeuille évidée.
AR. Gros : 3,74. (BIGOT, pl. 33, nº 2.)
Coll. de Brehier. — Pl. XXIII, nº 16.

1262. Variété. Les quatre annelets du ℟. sont remplacés par des points.
AR. Gros : 4,56. (DUBY, pl. 66, nº 4; BIGOT, nº 1156.)
Coll. Bigot.

1263. Variété. Même légende. L'étoile de la fin est évidée au centre. ℟. Même légende. Les deux points de la fin sont remplacés par une étoile évidée au centre.
AR. Gros : 4,61. *(Ibid.,* nº 1157.)
Cab. de France.

1264. Variété. La croix est posée sur un cercle délié. La légende est divisée et terminée par deux points.
AR. Gros : 3,85. *(Ibid.,* nº 1158.)
Cab. de France.

1265. Variété. Au ℟., les deux points de la fin de la légende manquent.
AR. Gros : 3,53. *(Ibid.,* nº 1159.)
Cab. de France.

1266. Même type. La légende du droit est terminée par une étoile évidée entre quatre points; deux points à la fin de la légende du ℟.
AR. Gros : 3,64. *(Ibid.,* nº 1160.)
Coll. Bigot.

1267. Variété avec ✠ : ERANCISCVS. La croix du ℟. est cantonnée d'un point aux 1er et 4e et d'un annelet aux 2e et 3e.
AR. Gros : 3,74. *(Ibid.,* nº 1161.)
Coll. Bigot.

1268. Variété : ✠ : ERAINCISCVS : BRITONVM : DVX : I :. Etoile évidée. Au ℟., quatre points aux cantons.
AR. Gros. (POEY D'AVANT, nº 365; BIGOT, nº 1162.)
Coll. Dobrée.

1269. Variété : ✠ : FRANCISCVS : BRITONVM : DVX : N ✝ :. ℟. ✠ : SIT : NOMEN : DNI : BENEDICTVM ✝.
AR. Gros : 3,74. (*Ibid.*, n° 1163.)
Musée de Rennes.

1270. Variété. Les deux mouchetures de la fin des légendes sont entre quatre points.
AR. Gros : 3,42. (POEY D'AVANT, n° 359 ; BIGOT, n° 1164.)
Coll. Dobrée.

1271. Variété : ✠ : FRANCISCVS : BRITONVM : DVX . N ✝. ℟. ✠ : SIT : NOMEN : DNI : BENEDICTVM ✝ :.
AR. Gros : 3,36. (*Ibid.*, n° 1165.)
Coll. Parenteau.

1272. Variété avec DVX N ✝. Au ℟., BENEDICTVM ✝.
AR. Gros : 3,53. (*Ibid.*, n° 1166.)
Coll. Elleouet.

1273. Variété. La moucheture de la fin du ℟. est entre quatre points.
AR. Gros : 3,58. (*Ibid.*, n° 1167.)
Coll. Perthuis.

1274. Variété avec DVX : N. Au ℟., BENEDICTVM.
AR. Gros : 3,64. (*Ibid.*, n° 1168.)
Coll. Denis-Lagarde.

1275. ✠ : FRANCISCVS : BRITONV : DVX : N ✝ •. L'écu est terminé par un point.
℟. ✠ : SIT : NOMEN : DNI : BENEDICTVM : ✝ •.
BILL. Gros : 3,26. (*Ibid.*, n° 1169.)
Coll. Aussant.

1276. Variété avec DVX : N : ✝ •. Sans points sous l'écu.
AR. Gros : 4,12. (*Ibid.*, n° 1170.)
Musée de Rennes.

1277. Variété avec BENEDICTV : ✝ •
AR. Gros : 3,80. (*Ibid.*, n° 1171.)
Musée de Rennes.

1278. Variété avec DVX : ✝ •. L'écu se termine par un point. Au ℟., BENEDICTVM ✝ •.
BILL. Gros : 3,45. (*Ibid.*, n° 1172.)
Coll. Fornier.

Les quatre monnaies qui précèdent sont postérieures à 1486. C'est ce qui résulte de deux documents que M. Bigot a insérés dans son ouvrage (*Pièces just.*, n°s XL et XLIII), par lesquels François II ordonne l'émission de gros « qui devront porter *un point creux* entre la croisette et l'hermine. »

1279. ✠ : FRANCISCVS : BRITONV : DVX : N : * :. Même type; le point manque. ℞. ✠ : SIT : NOMEN : DNI : BENEDICTVM :. Croix formée de trois traits, se terminant en feuilles, cantonnée de quatre points; en cœur, N dans une quartefeuille évidée.

AR. Gros : 3,80. (*Ibid.*, n° 1173.)

Cab. de France.

1280. ✠ FRANCISCVS : BRITONVM : DVX : N : ‡ :. Même écu, accompagné d'un point. ℞. ✠ : SIT : NOME : DNI : BENEDICTV : ‡ :. Même croix. Les deux traits latéraux seulement se terminent en feuilles; quatre annelets pour cantonner.

AR. Demi-gros : 1,41. (BIGOT, pl. 33, n° 5.)

Coll. Bigot. — Pl. XXIII, n°.17.

1281. Variété : ✠ FRANCISCVS : BRITONVM : DVX : N. ℞. BENEDICTVM. Même croix, cantonnée de quatre points.

AR. Demi-gros : 1,57. (*Ibid.*, n° 1175.)

Cab. de France.

1282. Variété : DVX : N : * :. L'astérisque est évidé. ℞. BENEDICTV :.

BILL. Demi-gros : 2,22. (*Ibid.*, n° 1176.)

Coll. Danjou.

1283. Variété avec ✠ : FRACICVS. Au ℞., BENEDICTVM.

AR. Demi-gros : 1,74. (POEY D'AVANT, n° 366; BIGOT, n° 1177.)

Coll. Dobrée.

1284. ✠ FRACICVS : BRITON : DVX *. ℞. ✠ SIT : NOM : DNI : BENEDICTV *. Les astérisques sont évidés.

AR. Demi-gros : 1,84. (BIGOT, n° 1178.)

Cab. de France.

1285. ✠ : ‡ : FRANCISCVS : BRITONVM : DVX : N :. Targe échancrée, chargée de huit mouchetures posées 3. 2. 3. ℞. ✠ : ‡ : SIT : NOMEN : DNI : BENEDICTVM. Petite croix pattée, échancrée et bifurquée, dans un double cercle.

BILL. Blanc : 2,60. (BIGOT, pl. 34, n° 3.)

Musée de Rennes, coll. Bigot. — Pl. XXIV, n° 1er.

1286. Variété avec **BENEDICTV :**.
BILL. Blanc : 3,15. (Bigot, n° 1180.)
Coll. Jeuffrain, à Tours.

1287. Variété avec **BENEDICTVM :**.
BILL. Blanc : 2,71. (*Ibid.*, n° 1181.)
Coll. Perthuis.

1288. **✠ : ‡ : FRANCISCVS : BRITONVM : DVX : N.** ℟. **✠ : ‡ : SIT : NOMEN : DNI : BENEDICTVM :**.
BILL. Blanc : 2,66. (*Ibid.*, n° 1182.)
Musée de Rennes.

1289. Variété : **✠ : ‡ FRANCISCVS : BRITONVM : DVX : N :**. ℟. **✠ : ‡ SIT**, &c.
BILL. Blanc. (Duby, pl. 66, n° 9; Bigot, n° 1183.)

1290. Variété : **✠ : FRANCISCVS : BRITONVM : DVX : N.** ℟. **✠ : SIT : NOMEN : DNI : BENEDICTVM :**.
BILL. Blanc : 1,95. (Poey d'Avant, n° 355; Bigot, n° 1184.)
Coll. Dobrée.

1291. Variété avec **✠ FRANCISCVS.** ℟. Même légende, précédée, divisée et terminée par deux points. Croix moins bifurquée.
BILL. Blanc : 2,66. (Bigot, n° 1185.)
Coll. Aussant.

1292. **✠ : ‡ : FRANCISCVS : BRITONVM : DVX : N :**. Targe à échancrure circulaire. ℟. **✠ : ‡ : SIT : NOMEN : DNI : BENEDITV :**. Croix pattée et bifurquée, aux pointes arrondies.
BILL. Blanc : 2,33. (Bigot, pl. 34, n° 2.)
Musée de Rennes. — Pl. XXIV, n° 2.

1293. Variété : **✠ ‡ FRANCISCVS : BRITONV : DVX N.** ℟. **✠ ‡ SIT : NOMEN : DNI : BENDICTV.**
BILL. Blanc. (Duby, pl. 66, n° 10; Bigot, n° 1187.)

1294. **✠ FRANCISCVS DVX BRITONV N.** Hermine enchaînée, passant à gauche; au-dessus, une moucheture. ℟. **✠ : MONETA :| BRITNIE : N :**. Croix pattée et échancrée, posée en sautoir, cantonnée d'une moucheture aux 1er et 4e.
BILL. Double : 1,36. (Bigot, pl. 34, n° 7.)
Coll. Bigot. — Pl. XXIV, n° 3.

1295. **✠ ✠ FRANCISCVS DVX BRITN.** ℟. **✠ MONETA : BRITANIE : N :**.
BILL. Double usé : 0,87. (*Ibid.*, n° 1189.)
Coll. Poey d'Avant.

1296. ✠ FRANCISCVS DVX BRITANIE N. ℟. ✠ MONETA : BRITANIE : N.
BILL. noir. Double : 1,46. (*Ibid.*, nº 1190.)
Coll. Dague-Dubois, à Nantes.

1297. Variété. ℟. ✠ MONETA : BRITANIE : N :.
BILL. noir. Double : 1,19. (*Ibid.*, nº 1191.)
Coll. de Brehier.

1298. Variété. ℟. ✠ MONETA . BRITA BLTARIN.
BILL. noir. Double : 1,63. (*Ibid.*, nº 1192.)
Coll. de Brehier.

1299. Variété : ✠ FRANCIS . DVX BRITANTAN. ℟. ✠ MENETA BRITA-NIE N.
BILL. noir. Double : 1,09. (*Ibid.*, nº 1193.)
Coll. de Brehier.

1300. ✠ FRANCISCVS DVX BRITONV N. ℟. ✠ MONETA : BRITANIE : N :.
BILL. noir. Double : 1,57. (*Ibid.*, nº 1194.)
Coll. Bigot.

1301. ✠ : FRANCISCVS : BRITO DVX : N :. La moucheture est surmontée d'un croissant placé sur le grenetis. ℟. ✠ : MONETA : BRITANIE : N :. Croix pattée, fourchée et échancrée, posée en sautoir; moucheture aux 1er et 4e.
BILL. noir. Double : 1,30. (BIGOT, pl. 34, nº 5.)
Coll. Bigot. — Pl. XXIV, nº 4.

1302. ✠ FRANCISCVS : DVX : N :. Hermine passant à gauche; un point au centre du type. ℟. ✠ MONETA : BRITANIE : N :. Croix pattée et échancrée.
BILL. Denier : 0,92. (BIGOT, pl. 34, nº 8.)
Coll. Bigot. — Pl. XXIV, nº 5.

1303. Variété. ℟. ✠ MONETA . BRITANIE N.
BILL. noir. Denier : 0,76. (BIGOT, nº 1197.)
Coll. Perthuis.

1304. ✠ FRANCISCVS : DVX : N. ℟. ✠ MONETA : BRITANIE : N :.
BILL. noir. Denier : 0,92. (*Ibid.*, nº 1198.)
Coll. Aussant.

1305. ✠ : FRANCISCVS : DVX : N :. ℟. ✠ : MONETA : BRITANIE : N :.
BILL. noir. Denier : 0,71. (*Ibid.*, nº 1199.)
Coll. Bigot.

1306. Variété : ✠ FRANCIS : DVX N. ℟. ✠ MONETA BRITANIE.
BILL. noir. Denier : 1,03. (*Ibid.*, n° 1200.)
Coll. de Brehier.

RENNES.

1307. ✠ FRANCISCVS * DEI * GRACIA × BRITONV DVX. Le duc à cheval; type des écus d'or. ℟. ✠ * DEVS * IN ADIVTORIV * MEVM * INTANDE * R. Croix des écus d'or.
OR. Ecu : 2,98. (BIGOT, n° 1201.)
Coll. Elleouet.

1308. Variété : ✠ FRANCISCVS * DEI × GRACIA BRITONV × DVX *. ℟. Même légende, avec IN * TANDE * R.
OR. Ecu : 3,26. (*Ibid.*, n° 1202.)
Coll. Denis-Lagarde.

1309. Variété. Même légende, précédée, divisée et terminée par un astérisque. ℟. Même légende, avec ADIVTORIVM.
OR. Ecu : 3,36. (*Ibid.*, n° 1203.)
Coll. Bigot.

1310. Variété avec BRITONV DVX. ℟. Même légende, avec IN * TENDE R.
OR. Ecu : 3,20. (*Ibid.*, n° 1204.)
Coll. Aussant.

1311. Variété avec IN * TENDE * R au ℟.
OR. Ecu.
Coll. Soive, à Paris.

1312. Variété avec BRITON * DVX. ℟. INTANDE * R.
OR. Ecu : 2,98. (*Ibid.*, n° 1205.)
Coll. Fornier.

1313. Variété avec BRITON * DVX *.
OR. Ecu : 3,47. (*Ibid.*, n° 1206.)
Coll. Boilleau.

1314. Variété avec IN * TANDE * R.
OR. Ecu : 3,26. (*Ibid.*, n° 1207.)
Coll. Parenteau.

1315. Variété avec DVX * R *. Les rênes manquent. Au ℟., IN * TENDE * R *.
OR. Ecu. (DUBY, pl. 65, n° 10.)

1316. Variété avec DVX * R. Type complet. ℟. IN * TANDE * R.
OR. Ecu : 3,47. (*Ibid.*, nº 1209.)
Coll. Bigot.

1317. Variété avec BRITON * DVX *. ℟. IN * TANDE * R *.
OR. Ecu : 3,42. (*Ibid.*, nº 1210.)
Cab. de France.

1318. Variété : ✠ : FRANCISCVS : DEI : GRA : BRITONV : DVX : R :. ℟. ✠ : DEVS : IN : ADIVTORIVM : MEV : INTENDE.
OR. Ecu : 3,47. (*Ibid.*, nº 1211.)
Coll. Danjou.

1319. Variété avec BRITONVM. Au ℟., INTANDE.
OR. Ecu : 3,15. (*Ibid.*, nº 1212.)
Coll. Lagillardaie.

1320. ✠ FRANCISCVS : BRITONVM : DVX * R :. L'astérisque est évidé. Ecu triangulaire à six mouchetures posées 3. 2. 1. ℟. ✠ SIT : NOMEN : DNI : BENEDICTVM. Croix feuillue, cantonnée de quatre points; en cœur, R dans une quartefeuille évidée.
AR. Gros rogné : 3,69. (*Ibid.*, nº 1213.)
Cab. de France.

1321. Variété : BRITONV : DVX : ✝ :. Au ℟., BENEDICTV :.
BILL. Gros : 3,31. (*Ibid.*, nº 1214.)
Coll. Imhoff.

1322. Variété avec BRITONVM : DVX : R : ✝ :. Au ℟., BENEDICTVM : ✝ :.
AR. Gros : 3,69. (*Ibid.*, nº 1215.)
Musée de Rennes, coll. Aussant.

Un gros semblable, en billon, se trouve au cabinet de France. Poids : 2,98.

1323. Même avers. L'écu est terminé par un point. Au ℟., BENEDICTVM :.
BILL. Gros : 3,04. (*Ibid.*, nº 1217.)
Coll. Bigot.

1324. Variété avec DVX : R : ✝ :. Ecu ordinaire. Au ℟., BENEDICTV.
AR. Gros : 3,31. (*Ibid.*, nº 1218.)
Cab. de France.

Au même cabinet il y a un gros, en billon, à ce type.

1325. Variété avec BRITORV : DVX : R : ✝ :. Ecu terminé par un point. ℞. BENE-DICTV : ✝ :. Quatre points pour cantonner.
BILL. Gros : 3,04. (*Ibid.*, n° 1220.)
Coll. Bigot.

1326. Variété avec BRITORVM : DVX * R. Ecu sans point. ℞. BENEDICTVM : * :. Même croix, cantonnée d'un point aux 1er et 4e et d'un annelet aux 2e et 3e.
AR. Gros : 3,26. (Poey d'Avant, n° 363 ; Bigot, n° 1221.)
Coll. Dobrée.

1327. Variété. Au ℞., BENEDICTVM *. Même croix, cantonnée de quatre points.
AR. Gros : 3,90. (*Ibid.*, n° 1222.)
Cab. de France.

1328. Variété avec DVX : R : ✝ :. ℞. BENEDICTVM : ✝ :.
AR. Gros : 3,69. (*Ibid.*, n° 1223.)
Coll. Perthuis.

1329. Variété avec BRITORV : DVX : R : ✝ :. Au ℞., BENEDICTV : ✝ :.
BILL. Gros : 2,98. (*Ibid.*, n° 1224.)
Coll. Bigot.

1330. Variété avec BRITOVM : DVX R ✝ •. Au ℞., BENEDICTVM : ✝ •.
BILL. Gros : 3,26. (*Ibid.*, n° 1225.)
Cab. de France.

1331. Variété avec BRITORV : DVX : ✝ :. Au ℞., BENEDICTV : ✝ •. Même croix, cantonnée de quatre annelets.
BILL. Gros : 3,20. (*Ibid.*, n° 1226.)
Coll. Vauxcelle.

Cette monnaie et la précédente sont d'une émission postérieure à 1486, d'après les observations que j'ai consignées à la suite du n° 1278.

1332. ✠ FRANCISCVS : BRITORVM : DVX * R. Même type. ℞. ✠ SIT : NOMEN : DNI : BENEDICTVM *. La croix est cantonnée de deux annelets et de deux points. Les deux astérisques sont évidés.
BILL. Gros : 3,04. (Bigot, pl. 33, n° 3.)
Pl. XXIV, n° 6.

1333. Variété. La croix est cantonnée de quatre points.
BILL. Gros : 3,90. (Poey d'Avant, n° 360 ; Bigot, n° 1228.)
Coll. Dobrée.

1334. Variété : ✠ FRANCISCVS : BRITONVM : DVX : *. Au ℟., BENEDIC-TVM *. Les astérisques ne sont pas évidés.
AR. Gros : 3,90. (*Ibid.*, n° 1229.)
Coll. Perthuis.

1335. Variété avec DVX R *. Au ℟., BENEDICTV *. Astérisques évidés.
AR. Gros : 2,93. (*Ibid.*, n° 1230.)
Coll. Bigot.

1336. Variété avec DVX R. ℟. BENEDICTVM.
AR. Gros : 3,85. (*Ibid.*, n° 1231.)
Cab. de France, coll. Parenteau.

1337. Variété avec DVX : R. ℟. BENEDICTVM *. Astérisque évidé. La croix est cantonnée de deux annelets et de deux points.
BILL. Gros : 2,98. (*Ibid.*, n° 1232.)
Musée de Rennes.

1338. Variété : ✠ FRANCISCVS : BRITONVM : DVX 2 ✝. ℟. Même légende, précédée, divisée et terminée par deux annelets. Croix non cantonnée; au centre, B.
AR. Gros. (DUBY, pl. 66, n° 6; BIGOT, n° 1233.)

1339. ✠ FRANCISCVS : BRITON : DVX *. Targe à six mouchetures. ℟. ✠ SIT : NOM : DNI : BENEDICTV *. Même croix, cantonnée de quatre points; les astérisques évidés.
BILL. Demi-gros : 1,84. (*Ibid.*, n° 1234.)
Cab. de France.

1340. Variété : ✠ FRACICVS : BRITONV : DVX *. ℟. Même légende, avec BE-NEDITV *. Astérisque évidé.
BILL. Demi-gros : 1,74. (*Ibid.*, n° 1235.)
Coll. de Brehier.

1341. ✠ : FRANCISCVS : BRITONV : DVX : R : ✝ :. Targe à échancrure circulaire, chargée de huit mouchetures posées 3. 2. 3. ℟. ✠ : SIT : NOME : DNI : BENEDICTV : ✝ :. Croix pattée et échancrée.
BILL. Blanc : 2,60. (BIGOT, pl. 34, n° 1er.)
Coll. Bigot. — Pl. XXIV, n° 7.

1342. Variété avec NOMEN : au ℟.
BILL. Blanc : 2,60. (*Ibid.*, n° 1237.)
Coll. Bigot.

1343. Variété avec DVX : R : ✝.
BILL. Blanc : 2,50. (*Ibid.*, n° 1238.)
Coll. Aussant.

1344. Variété avec **DVX : R : ✝ :**. Au ℟., **BENEDICTVM : ✝ :**.
BILL. Blanc : 2,55. (POEY D'AVANT, n° 353 ; BIGOT, n° 1239.)
Coll. Dobrée.

1345. ✠ **FRANCISCVS : BRITONV : DVX : R : ✝ :**. ℟. Même légende, avec **BENE-DICTV : ✝ :**. Croix pattée et bifurquée.
BILL. Blanc : 2,33. (POEY D'AVANT, n° 354 ; BIGOT, n° 1240.)
Coll. Bigot.

1346. Variété avec **DVX : R :**. ℟. ✠ **: ✝ : NOMEN : DNI : BENEDICTV**.
BILL. Blanc : 2,50. (*Ibid.*, n° 1241.)
Coll. Verreaux, à Paris.

1347. ✠ **: FRANCISCVS : BRITONV : DVX : R :**. ℟. ✠ **: SIT : NOMEN : DNI : BENEDICTV :**.
BILL. Blanc : 2,55. (*Ibid.*, n° 1242 ; POEY D'AVANT, n° 336.)
Cab. de France.

1348. ✠ **: FRANCISCVS : BRITONVM : DVXR ✝**. ℟. ✠ **: SIT : NOMEN : DNI : BENEDICTV : ✝**.
BILL. Blanc : 2,66. (*Ibid.*, n° 1243.)
Coll. Elleouet.

1349. ✠ **: ✝ : FRANCISCVS : BRITONV : DVX : R :**. ℟. ✠ **: ✝ : SIT : NOMEN : DNI : BENEDICTV :**.
BILL. Gros : 2,28. (*Ibid.*, n° 1244.)
Cab. de France.

1350. Variété. Au ℟., **BENEDITV :**.
BILL. Blanc : 2,55. (*Ibid.*, n° 1245.)
Coll. Bigot.

1351. ✠ **: FRANCISCVS BRI DVX R :**. Hermine enchaînée, passant à gauche, surmontée d'une moucheture ; un annelet au-dessous de la croisette. ℟. **: ✝ : MONETA : BRITANIE :**. Croix pattée et fourchée, cantonnée aux 2ᵉ et 3ᵉ d'une moucheture mouvant du centre.
BILL. noir. Double : 0,98. (BIGOT, pl. 34, n° 4.)
Coll. Bigot.

1352. Variété : ✠ **FRANCISCVS : B : DVX : R : ✝ :**.
BILL. Double : 1,52. (*Ibid.*, n° 1248.)
Coll. Lagillardaie.

1353. Variété : ✠ : ‡ : FRANCISCVS : BRIT : DVX : R :. Sans annelet sous la croisette. ℞. ✠ : ‡ : MONETA : BRITANIE :. Mouchetures aux 1[er] et 4[e].
BILL. noir. Double : 1,30. (*Ibid.*, n° 1249.)
Coll. Imhoff.

1354. ✠ : FRANCISCVS : DVX : R. Hermine passant à gauche. ℞. ✠ : MONETA : BRITANIE : N :. Croix pattée et échancrée.
BILL. noir. Denier : 0,98. (*Ibid.*, n° 1250.)
Coll. de Brehier.

1355. Variété avec DVX R :. Annelet sous la croisette. ℞. BRITANIE :.
BILL. noir. Denier : 0,92. (*Ibid.*, n° 1251.)
Coll. Dobrée.

1356. Variété : ✠ : ‡ : FRANCISCVS : DVX R. ℞. ✠ : ‡ : MONETA : BRITANIE :.
BILL. Denier : 0,98. (*Ibid.*, n° 1252.)
Coll. Imhoff.

1357. Variété : DVX R ×. ℞. ✠ MONETA : BRITANIE.
BILL. noir. Denier : 0,87. (*Ibid.*, n° 1253.)
Coll. Lagillardaie.

1358. Variété avec ✠ FRANCISCVS : DVX R.
BILL. Denier : 1,39. (*Ibid.*, n° 1254.)
Coll. de Brehier.

1359. ✠ : ‡ : FRANCISCV : DVX : R :. Moucheture dans un cercle à quatre lobes. ℞. : ‡ : MO | NET | A : BR | ITA :. Croix anglaise, chargée en cœur d'un R dans une quartefeuille.
BILL. noir. Denier : 0,87. (Poey d'Avant, pl. 5, n° 12; Bigot, pl. 34, n° 9.)
Coll. Bigot. — Pl. XXIV, n° 8.

1360. Variété avec FRANCISCVS. Au ℞., BRIT :.
BILL. noir. Denier : 0,81. (Bigot, n° 1256.)
Coll. Aussant.

1361. Même avers. Au ℞., BR | ITA :.
BILL. noir. Denier : 0,81. (*Ibid.*, n° 1257.)
Coll. Danjou.

VANNES.

1362. ✠ FRANCISCVS : BRITONVM : DVX : ‡ ∘ :. Targe à six mouchetures posées

3. 2. 1, accompagnée en pointe d'un annelet. ℞. ✠ : SIT : NOMEN : DNI : BENE-DICTVM : ✝ : • :. Croix feuillue, chargée en cœur d'une quartefeuille contenant un V.

BILL. Gros : 3,58. (BIGOT, pl. 33, n° 4.)
Coll. Bigot. — Pl. XXIV, n° 9.

1363. ✠ : ✝ : FRANCISCVS : BRITONV : DVX : V :. Targe échancrée. ℞. : ✝ : SIT : NOMEN : DNI : BENEDICTVM :. Croix pattée, fourchée et échancrée.

BILL. Blanc : 1,95. (*Ibid.*, n° 1259.)
Coll. Dobrée.

L'atelier de Vannes ne fut point fermé définitivement en 1414, comme on l'a avancé. La preuve résulte de l'examen du type du n° 1362, sur lequel on voit l'annelet prescrit par les ordonnances du duc, la première de 1484 et la seconde de 1487.

Ateliers inconnus.

1364. ✠ : FRACISCVS : BRIT : DVX :. Hermine lobée à gauche; au-dessus, une moucheture. ℞. ✠ MONETA : BRITANIE : ✝. Croix fourchée, cantonnée d'une moucheture au 2e.

BILL. noir. Double. (DUBY, pl. 66, n° 2; BIGOT, n° 1260.)

1365. ✠ FRANCISCVS : DVX . * :. Hermine passant à gauche; l'astérisque est évidé. ℞. ✠ MONETA : BRITANIE :. Croix pattée et échancrée.

BILL. noir. Double : 0,71. (*Ibid.*, n° 1261.)
Coll. Imhoff.

ANNE, duchesse. 1488—1491.

NANTES.

1366. ✠ . ANNA . BRITONVM . DVCISSA . N . ✝ •. Ecu triangulaire, terminé par un point portant sur le grenetis, chargé de six mouchetures posées 3. 2. 1. ℞. ✠ . SIT . NOMEN . DNI . BENEDICTVM ✝ •. Croix feuillue, cantonnée de quatre points et chargée en cœur d'un N dans une quartefeuille évidée.

BILL. noir. Gros : 3,31. (BIGOT, pl. 35, n° 1er.)
Coll. Bigot. — Pl. XXV, n° 1er.

1367. Variété. La croix du ℞. est cantonnée de quatre annelets; R en cœur.

BILL. Gros : 3,42. (*Ibid.*, n° 1263.)

1368. Variété. La moucheture de la fin des légendes est entre deux points. Au ℞., la croix est cantonnée de quatre points; N en cœur.

BILL. Gros : 3,15. (*Ibid.*, n° 1264.)
Coll. Bigot

1369. Variété : ✠ . ANNA . BRITONV . DVCISSA . N. ℞. Même légende, avec BENEDICTVM ..

BILL. Gros : 3,20. (*Ibid.*, n° 1265.)

Cab. de France.

1370. Variété : ✠ ANNA : BRITONVM : DVCISSA : ‡ : N :. ℞. ✠ SIT : NOMEN : DNI : BENEDICTVM. La croix est cantonnée de quatre points.

BILL. Gros : 2,82. (POEY D'AVANT, n° 372; BIGOT, n° 1266.)

Coll. Dobrée.

1371. Variété : ✠ ANNA : BRITONVM : DVCISSA : N : ‡ :. ℞. ✠ : SIT : NOMEN : DNI : BENEDICTVM : ‡ :.

BILL. noir. Gros : 3,31. (BIGOT, n° 1267.)

Coll. Aussant.

1372. ✠ : ‡ : ANNA : BRITONVM : DVCISSA : N :. Targe échancrée, chargée de huit mouchetures posées 3. 2. 3. ℞. ✠ : SIT : NOMEN : DNI : BENEDICTVM : N. Croix pattée, fourchée et échancrée.

BILL. Blanc : 2,55. (POEY D'AVANT, n° 370; BIGOT, n° 1268.)

Coll. Dobrée. — Pl. XXV, n° 2.

1373. Variété : ✠ ANNA : BRITONVM : DVCISSA : N : ‡.

BILL. Blanc : 2,55. (POEY D'AVANT, n° 371; BIGOT, n° 1269.)

Coll. Dobrée.

1374. ✠ ANNA : BRITO : DVCISSA. Hermine enchaînée, passant à gauche, surmontée d'une moucheture; au-dessous, N. ℞. ✠ MONETA : BRITANIE : N :. Croix pattée et échancrée, placée en sautoir, cantonnée aux 1er et 4e d'une moucheture mouvant du centre.

BILL. noir. Double : 1,46. (BIGOT, pl. 35, n° 4.)

Coll. Bigot. — Pl. XXV, n° 3.

1375. Variété : ✠ ANNA . BRITON . DVCISSA. ℞. ✠ MONETA . BRITANIE.

BILL. noir. Double. (POEY D'AVANT, n° 375; BIGOT, n° 1271.)

Coll. Dobrée.

1376. Variété : ✠ . ANNA . BRITON . DVCISSA. ℞. ✠ MONETA : BRITANIE . N :.

BILL. noir. Double : 1,95. (*Ibid.*, n° 1272.)

Coll. Lagillardaie.

1377. Variété : ✠ ANNA : BRITO : DVCISSA. ℞. ✠ : MONETA : BRITANIE . N :.

BILL. noir. Double : 1,57. (*Ibid.*, n° 1273.)

Cab. de France, et coll. Faucheux, à Douai.

1378. Variété : ✠ ANNA : BRIT : DVCISSA. ℟. ✠ MONETA : BRITANNIE N :.
BILL. noir. Double. (DUBY, pl. 67, n° 1er; BIGOT, n° 1274.)

1379. Variété : ✠ : ANNA : BRITON DVCISSA :. ℟. ✠ : MONETA : BRITANIE : N :.
BILL. noir. Double : 1,63. (BIGOT, n° 1275.)
Coll. Aussant.

RENNES.

1380. ✠ : ANNA : BRITONV : DVCISSA : R : ✝ :. Ecu à six mouchetures. ℟. ✠ : SIT : NOME : DN : BENEDICTV : ✝ :. Croix feuillue, cantonnée de quatre annelets; R en cœur.
BILL. Gros : 3,69. (BIGOT, n° 1276.)
Coll. Lagillardaie.

1381. Variété; la croix cantonnée de points.
BILL. Gros : 3,58. *(Ibid.*, n° 1277.)
Cab. de France.

1382. ✠ : ANNA : BRITONVM : DVCISSA : R. ℟. ✠ : SIT : NOMEN : DNI : BENEDICTVM :. Même croix, cantonnée de croissants les pointes au centre.
BILL. Gros : 3,90. (BIGOT, pl. 35, n° 2.)
Coll. Danjou. — Pl. XXV, n° 4.

1383. Variété avec DVCISSA : R : ✝ :. Même écu, terminé par un point; dans le champ, un point sous la cinquième lettre. ℟. Même légende, avec BENEDICTVM : ✝ :. Croix feuillue, cantonnée de quatre annelets.
BILL. Gros : 2,93. (BIGOT, n° 1279.)
Coll. Aussant.

1384. Variété; sans le point au bas de l'écu.
BILL. Gros : 2,82. *(Ibid.*, n° 1280.)
Coll. Aussant.

1385. ✠ : ANNA : BRITONVM : DVCISSA : R :. Même type. ℟. ✠ : ✝ : SIT NOMEN : DNI : BENEDICTVM. Croix composée de trois traits, les deux latéraux s'arrondissant intérieurement, celui du milieu surmonté d'un trident; en cœur, une quartefeuille ayant un point au centre.
BILL. Gros. (DUBY, pl. 67, n° 2; BIGOT, n° 1281.)

1386. ✠ : ✝ : ANNA : BRITORVM : DVCISSA : R r. Targe échancrée, chargée de huit mouchetures posées 2. 3. 2. ℞. ✠ : ✝ : SIT : NOMEN : DNI : BENEDICTVM. Croix pattée, fourchée et échancrée.

BILL. Douzain : 3,04. (Bigot, pl. 35, n° 3.)

Coll. Bigot. — Pl. XXV, n° 5.

1387. Variété avec DVCISSA : R :.

BILL. Douzain : 3,04. (*Ibid.*, n° 1283.)

Coll. Bigot.

1388. Variété avec DVCISSA R :. Au ℞., BENEDICTVM :.

BILL. Douzain : 2,88. (*Ibid.*, n° 1284.)

Coll. Aussant.

1389. Variété. Au ℞., ✠ : SIT : NOMEN : DN : BENEDICTVM :.

BILL. Douzain : 2,93. (*Ibid.*, n° 1285; Duby, pl. 67, n° 3.)

Coll. Bizien-du-Lézard.

1390. Variété : ✠ : ✝ ANNA : BRITORV : DVCISSA : R :. ℞. ✠ : SIT : NOMEN : DNI : BENEDICTVM :.

BILL. Douzain : 2,17. (*Ibid.*, n° 1286.)

Coll. Danjou.

1391. Variété : ✠ : ANNA : BRITORVM : DVCISSA : R :. ℞. ✠ SIT : NOMEN : DNI : BENEDICTVM.

BILL. Douzain : 2,60. (*Ibid.*, n° 1287.)

Cab. de France.

1392. Variété. Au ℞., ✠ : ✝ : SIT : NOMEN : DNI : BENEDICTVM. Sur le grenetis, un point sous la croisette de la légende.

BILL. Douzain : 2,88. (*Ibid.*, n° 1288.)

Coll. Vauxcelle.

1393. Variété : ✠ : ✝ : ANNA : BRITORV : DVCISSA : R :. Un point sous la croisette de la légende. ℞. ✠ : ✝ : SIT : NOMEN : DN : BENEDICTVM :. Même type, avec le point.

BILL. Douzain : 2,82. (*Ibid.*, n° 1289.)

Cab. de France.

1394. Variété avec BRITORVM. Au ℞., ✠ : ✝ : SIT : NOMEN : DN : BENEDICTVM :.

BILL. Douzain : 2,93. (*Ibid.*, n° 290.)

Coll. Bigot.

1395. Variété. Au ℟., ✠ : SIT : nomen : DNI : BENEDICTVM.
BILL. Douzain : 2,93. (*Ibid.*, n° 1291.)
Coll. Elleouet.

1396. Variété. Au ℟., ✠ : ‡ : SIT : nomen : DNI : BENEDICTVM.
BILL. Douzain. (BIGOT, n° 1292.)
Coll. Hoffmann.

1397. ✠ ANNA : BRITO : DVCIS. Hermine passant; au centre du type, un point.
℟. ✠ MONETA : BRITANIE : R :. Croix pattée.
BILL. Denier.
Coll. Parenteau. — Pl. XXV, n° 6.

M. Bigot n'a publié dans son ouvrage (n° 1293) qu'un seul denier de la duchesse Anne; encore ne donne-t-il que l'avers, sans même garantir la lecture, qui lui paraît très douteuse.

Ici finit le monnayage ducal proprement dit de la Bretagne. On a, il est vrai, continué d'y frapper monnaie jusqu'à la réunion définitive à la couronne, mais on s'est servi, en général, du type français, en y ajoutant les mouchetures d'hermine. Il faut faire exception seulement pour quelques pièces où le type est, si je puis m'exprimer ainsi, plus breton. C'est ce qui m'engage à les donner.

ANNE, reine et duchesse. 1498—1499.

Les monnaies suivantes ont été frappées pendant le veuvage d'Anne. Elle était retournée en Bretagne et se hâta de faire acte d'indépendance en exerçant de nouveau le droit monétaire.

NANTES.

1398. ANNA . D . G . FRAN . REGINA . ET . BRITONVM . DVCISSA. La reine-duchesse couronnée, vêtue d'une robe aux armes de France et de Bretagne et couverte d'un manteau royal, tenant le glaive et le sceptre, assise de face; à l'exergue, 1498. La couronne dépasse tout entière le grenetis, ainsi que la pointe de l'épée et le sommet du sceptre. ℟. ✠ SIT ‡ NOMEN ‡ DOMINI ‡ BENEDICTVM ‡ N. Croix égale, chargée en cœur d'un annelet, ornée à chaque extrémité d'un bourrelet surmonté d'une croix fichée entre deux pétales de lis; aux cantons, quatre mouchetures couronnées.
OR. Cadière.
Cab. de France. — Pl. XXV, n° 7.

1399. Variété avec ANNA. Les D ont la forme d'un G retourné. Au ℞., la croix a un N en cœur et à ses extrémités deux bourrelets inégaux.

OR. Cadière : 3,47. (CONB., pl. 67, n° 1er; BIGOT, pl. 37, n° 1er.)

Coll. Parenteau. — Pl. XXV, n° 8.

1400. Variété : ANNA : D . G : FRAN : REGIA : ET : BRITONVM : DVCSSA. Même type; une moucheture au-dessus de la couronne. ℞. ✠ ‡ SIT ‡ NOMEN ‡ DOMINI ‡ BENEDITVM ‡ N. Même croix.

OR. Cadière. (LEBLANC, 318, n° 8; BIGOT, n° 1353.)

1401. ‡ : ANNA : D : G : FRAN : REGIA : ET : BRITONVM : DVCISSA : N :. Même type. Le glaive, beaucoup plus large, ne dépasse pas le grenetis, ainsi que le sceptre et la couronne; la reine-duchesse a les cheveux tombants sur les épaules, les draperies du trône sont remplacées par des sculptures, et la date manque. ℞. ‡ SIT ‡ NOMEN ‡ DOMINI ‡ BENEDICTVM ‡ N. Même croix.

OR. Cadière : 3,53. (BIGOT, pl. 37, n° 2.)

Cab. de France. — Pl. XXV, n° 9.

1402. Variété : ‡ : ANA : D : G : FRANCORV : REGIA : ET : BRITON : DVCISSA. Même type. ℞. ‡ SIT : NOMEN : DOMINI : BENEDICTVM. Même type, sauf que la croix a en cœur une quartefeuille avec une rosace au centre.

OR. Cadière : 3,50. (BIGOT, n° 1355.)

Musée de Bordeaux. — Pl. XXV, n° 10.

A son *errata*, M. Bigot a mal à propos indiqué que les D ordinaires devaient être remplacés par des D cursifs.

1403. ‡ ANNA : FRACOR : R : ET : BRITONV : DVCISSA. Ecu parti de France et de Bretagne; deux mouchetures et la moitié de deux autres. ℞. ‡ SIT : NOMEN : DOMINI : BENEDICTVM : N. Croix pattée, chargée en cœur d'une moucheture.

BILL. Blanc : 2,33. (*Revue*, 1847, pl. 20, n° 7; BIGOT, pl. 37, n° 3.)

Coll. Bigot. — Pl. XXVI, n° 1er.

1404. ‡ ANNA . FRAN . REGIA . ET . BRITON . DVCISSA. Même écu; quatre mouchetures et la moitié de trois autres. ℞. ‡ SIT . NOMEN . DOMINI . BENEDICTVM . N. Croix pattée, fourchée et échancrée, cantonnée de quatre mouchetures couronnées.

BILL. Blanc : 2,82. (DUBY, pl. 67, n° 5; BIGOT, n° 1357.)

1405. Mêmes légendes et types. Au ℞., les mots sont séparés par deux points.

BILL. Blanc : 2,82. (POEY D'AVANT, n° 374; BIGOT, n° 1358.)

Coll. Dobrée.

1406. ✝ ANNA . FRAN . REGIA . ET . BRITON . DVCISSA. Même écu; au-dessus, un N. ℞. ✝ SIT . NOMEN . DOMINI . BENEDICTVM . N. Même croix.
BILL. Blanc : 2,88. (BIGOT, pl. 37, n° 7.)
Cab. de France, et coll. Rousseau. — Pl. XXVI, n° 2.

RENNES.

1407. ✝ : ANNA FRANCORVM REGINA ET . BRITONVM . DVCISSA : R :. La reine-duchesse vêtue d'une robe aux armes de France et de Bretagne et couverte du manteau royal, tenant le glaive et le sceptre, assise de face sur un trône recouvert de draperies et au dessus sculpté et fleurdelisé. ℞. ✝ SIT ✝ NOMEN ✝ DOMINI ✝ BENEDICTVM ✝ : R : ✝. Croix égale, chargée en cœur d'une quartefeuille, cantonnée de quatre mouchetures couronnées, et terminée à chaque extrémité par trois bourrelets inégaux surmontés d'un trèfle entre deux pétales de lis.
OR. Cadière. (LEBLANC, 310, n° 7; BIGOT, n° 1361.)
Pl. XXVI, n° 3.

Cette monnaie n'a pas été retrouvée en nature.

1408. ✝ ANNA . FRACOR . REGIA . ET . BRITO . DVCISA. Même type. ℞. ✝ SIT . NOMEN . DOMINI . BENEDICTVM : N. Même croix.
BILL. Blanc : 2,44. (BIGOT, n° 1360.)
Coll. Bigot.

1409. ✝ ANNA . FRAN . REGIA . ET . BRITON . DVCISSA. Ecu parti de France et de Bretagne. ℞. ✝ SIT : NOMEN : DOMINI : BENEDICTVM : R. Croix pattée, fourchée et échancrée, cantonnée de quatre mouchetures couronnées.
BILL. Blanc : 2,44. (BIGOT, pl. 37, n° 6.)
Cab. de France. — Pl. XXVI, n° 4.

1410. Variété : : ANA : FRACOR : REGIA : BRITON : DVCISA. ℞. : SIT : NOMEN : DOMINI : BENEDICTVM : R.
BILL. Blanc : 2,50. (BIGOT, pl. 37, n° 5.)
Coll. Danjou et Lagillardaie. — Pl. XXVI, n° 5.

1411. Variété avec FRACO et un signe d'abréviation pour remplacer l'R.
BILL. Blanc : 2,33. (BIGOT, n° 1364.)
Coll. Aussant.

1412. Même légende, avec FRANCOR.
BILL. Blanc.
Coll. Minart, à Douai.

1413. Variété avec BRITORV. Au ℞., même croix cantonnée de quatre mouchetures non couronnées.

BILL. Blanc : 2,71. (BIGOT, pl. 37, n° 4.)

Cab. de France. — Pl. XXVI, n° 6.

1414. Variété : ✠ ANNA : FRANCOR : R : ET : BRITORV : DVCISSA.

BILL. Blanc.

Coll. Voillemier.

1415. Variété avec : ANA : FRACOR : REGIA : BRITOR : DVCISA.

BILL. Blanc. (DUBY, pl. 67, n° 6; BIGOT, n° 1366.)

LOUIS XII.

NANTES.

1416. ✠ LVDOVICVS : REX : FRAN : N :. Hermine passant à gauche. ℞. Fer de flèche. : MONETA : BRITANIE : N :. Croix pattée et échancrée, dans un cercle délié.

BILL. noir. Denier : 1,25. (*Catal. Rignault*, n° 234; BIGOT, pl. 38, n° 9.)

1417. . LVDOVICVS : REX . N. Même type. ℞. ✠ MONETA : BRITANIE : N. Même croix.

BILL. Denier.

Coll. de Crouy, à Compiègne.

RENNES.

1418. ✠ : LVDOVICVS : REX : ✠ : R :. Même type. ℞. ✠ : MONETA : BRITANIE : R. Même type.

BILL. noir. Denier : 0,92. (BIGOT, pl. 38, n° 9.)

Coll. Aussant. — Pl. XXVI, n° 7.

1419. Variété avec BRITANNIE au ℞., sans lettre monétaire.

BILL. Denier.

Coll. de Crouy et Parenteau.

1420. Variété avec : LVDOVICVS : REX : FRAN : R?. Au ℞., BRITANIE : R.

BILL. noir. Denier : 0,87. (BIGOT, n° 1415.)

1421. Variété avec ✠ : LVDOVICVS : REX : R.

BILL. noir. Denier. (*Revue*, 1847, pl. 5, n° 9; BIGOT, n° 1416.)

1422. Variété : : LVDOVICVS : REX : FRAN R. ℞. : MONETA : NOVA.

BILL. noir. Denier : 0,65. (BIGOT, n° 1417.)

Coll. Aussant.

1423. Variété : ✠ LVDOVICVS REX FRAN R. ℟. MONETA : BRITANIE . R.
BILL. noir. Denier : 0,76. (*Ibid.*, n° 1418.)
Musée de Rennes.

FRANÇOIS Ier.

NANTES.

1424. ✝ : FRANCISCVS : REX : cœur :. Hermine passant à gauche, avec la jarretière flottante de Bretagne au cou, sans grenetis. ℟. Cœur : MONETA : BRITANIE : N. Croix pattée, dans un cercle.
BILL. Denier : 1,09. (BIGOT, pl. 60, n° 10.)
Coll. Dobrée. — Pl. XXVI, n° 8.

1425. Fer de flèche. : FRANCISCVS REX : FRAN : N :. L'hermine, dans un grenetis, a le cou libre et nu. ℟. ... MONETA : BRITANIE : N :. Même croix, dans un grenetis.
BILL. noir. Denier : 1,14. (*Ibid.*, n° 1451.)

RENNES.

1426. ✝ : FRANCISCVS : REX : R. Hermine colletée, passant à gauche, sans grenetis. ℟. ✝ MONETA : BRITANIE : R. Croix pattée.
BILL. noir. Denier : 1,03. (BIGOT, pl. 60, n° 11.)
Coll. Bigot. — Pl. XXVI, n° 9.

1427. ✠ : FRANCISCVS : REX : ✝. Hermine passant à gauche, dans un grenetis. ℟. ✠ : MONETA : BRITANIE : R :. Même croix.
BILL. noir. Denier : 1,14. (*Ibid.*, n° 1473.)
Coll. Bigot.

PENTHIÈVRE.

L'origine du comté de Penthièvre est due au partage fait entre Eudon et Alain de la succession de Geoffroi, leur père, comte de Rennes et duc de Bretagne. Ce partage eut lieu, à ce qu'il paraît, en 1008; cependant Eudon, auquel était échu ce qui forma le comté de Penthièvre, ne prit le titre de comte qu'en 1034.

Il est inutile, pour le sujet dont je m'occupe, de suivre les transformations de ce comté, qui fut érigé en duché au XVIe siècle.

La numismatique du comté de Penthièvre, malgré les divers travaux dont elle a été l'objet, est, à mon avis, bien loin d'être suffisamment éclaircie. L'ouvrage le plus récent et le plus étendu (celui de M. Bigot), qui devrait nous venir puissamment en aide, ne nous est pas d'un aussi grand secours qu'il pourrait l'être. D'abord il ne nous fait connaître aucune nouvelle monnaie, ensuite le numismatiste breton a cédé peut-être un peu trop au désir d'enrichir la suite ducale et de remplir des lacunes qui lui semblaient regrettables; aussi n'a-t-il pas donné un chapitre à part pour les monnaies des comtes de Penthièvre. Il faut donc rechercher dans la série des pièces des ducs de Bretagne celles qu'il y a lieu de restituer au Penthièvre. Ce sont, en général, les monnaies au type guingampois.

Ces réserves faites, l'ouvrage de M. Bigot offrira plus d'une ressource. On doit particulièrement lui savoir gré du soin qu'il a pris de chercher à opérer un classement des monnaies à la tête barbare, vrai dédale, dans lequel il est facile de s'égarer.

J'ai déjà fait observer la singulière coïncidence du type de quelques deniers appartenant au monnayage primitif de Bretagne, avec celui qui, plus tard, fut adopté à Guingamp. J'ai dit qu'il y avait lieu de remarquer les appendices qui figurent aux premier et deuxième cantons de la croix, place qui, sur les monnaies du comté, est occupée par des étoiles. J'ai ajouté que sur un denier d'Eudon de Penthièvre on retrouvait, au deuxième canton, un signe qui paraissait dériver des premiers. Que les numismatistes fassent ce rapprochement et en tirent les conséquences qui en découlent.

Quant à la période des Etiennes, qui, à elle seule, compose presque tout le monnayage du comté de Penthièvre, elle est si étendue, les variétés sont si nombreuses, qu'elle mérite une classification particulière. M. Bigot en a tenté une, ou plutôt il a rectifié et complété celle que j'avais proposée dans ma *Description*. Ses observations ont quelque poids, et je crois qu'il faut en tenir compte. Seulement je suis d'avis qu'il suffit de classer ces monnaies selon leur style et leurs dégénérescences, sans tenter, comme lui, de les distribuer entre les divers comtes. D'ailleurs, ainsi que je l'ai fait observer autrefois, les émissions des monnaies au nom d'Etienne de Guingamp ont été tellement nombreuses, elles ont joui d'un si grand crédit qu'il est possible et même probable qu'il en a été fabriqué en dehors de la province.

EUDON. 1034—1079.

1428. ✠ EDꝰ. DΛX • BꟺIꞱVNIE, en légende rétrograde. Temple tétrastyle; au-dessous, trois étoiles. ℟. ✠ EDꝰNIS CIΛIꞱVS. Croix pattée, cantonnée d'un E au 2ᵉ.

BILL. Denier : 1,14. (*Revue*, 1846, pl. 17, nº 8; BIGOT, pl. 6, nº 8.)
Coll. Aussant. — Pl. XXVII, nº 1ᵉʳ.

1429. ✠ ED✠ DΛ : XIII ⊥ VIIII, en légende rétrograde. Monogramme. ℟. ✠ ꞩE-D✠HSI . CIΛI⊥VƧ :. Croix pattée.

AR. Denier : 1,41. (BIGOT, pl. 6, n° 7.)

Cab. de France. — Pl. XXVII, n° 2.

J'ai déjà exprimé mes doutes sur la place que doivent occuper ces deux deniers. Faut-il les mettre au nombre des monnaies des ducs de Bretagne, puisqu'il est prouvé qu'Eudon a monnayé comme duc ? Faut-il, au contraire, supposer que ce prince a émis ces pièces dans son comté de Penthièvre, en usurpant le titre de son suzerain dont il ne voulait pas reconnaître la suprématie ? L'une et l'autre de ces suppositions sont admissibles. Quoi qu'il en soit, Eudon était toujours comte de Penthièvre, et l'influence guingampoise se reconnaît particulièrement sur le denier au temple (n° 1428), où d'abord on voit un Ɛ (initiale d'Eudon) à la place de l'étoile que nous allons trouver, et où ces mêmes étoiles figurent sous le temple. L'influence bretonne est plus marquée sur la pièce suivante (n° 1429); il y a une ressemblance assez grande avec le type que M. Bigot attribue à Conan Ier et que je fais descendre jusqu'à Conan II. Dans ce cas, ce serait ce dernier qui aurait copié le type d'Eudon.

Doit-on, comme le dit M. de Barthélemy (*Revue*, 1856, pag. 411), voir sur les deux deniers connus d'Eudon l'influence mansaise bien prononcée, c'est-à-dire, d'abord la copie du temple, ensuite le monogramme d'Erbert ? Pour ce dernier type, la chose ne paraît pas douteuse ; quant à l'autre, cela me semble moins certain. Dans tous les cas, le rapprochement est bon à faire.

ETIENNE Ier. 1093—1138.

Pour le monnayage des Etiennes, il y a, comme je l'ai déjà avancé, une étude scrupuleuse à faire de la dégénérescence successive du type unique qui a été employé, à savoir celui de la tête barbare. M. Bigot a posé quelques principes qu'il importe de consulter et dont je vais faire l'application. Je dois préalablement renouveler une observation que j'ai faite dans ma *Description*, sans quoi on se trouverait embarrassé pour le classement. Il s'agit de l'étoile que l'on voit quelquefois devant le profil. Ce signe, au premier abord, semblerait devoir servir à fixer l'âge des monnaies ; il n'en est rien, puisqu'on le retrouve sur les deniers de toutes les périodes. Il y a donc lieu, comme je l'ai proposé, d'admettre que ces monnaies ont été frappées dans deux ateliers différents et que l'étoile sert de point de reconnaissance.

1430. ✠ ꟅTEPhAN COꟽ. Croix pattée, cantonnée d'une étoile aux 1er et 2e. ℟. ✠ ϬVIN ⁝ ϬAMP. Profil informe, à droite.

BILL. Denier : 0,98. (POEY D'AVANT, pl. 6, n° 1er; BIGOT, pl. 8 *bis*, n° 1er.)

Coll. Dobrée. — Pl. XXVII, n° 3.

1431. ✠ STEPHAN COM. Même type. ℞. ✠ GVIN . GAMP. Même type.
BILL. Denier : 0,92. (POEY D'AVANT, n° 393 ; BIGOT, n° 198.)
Coll. Dobrée.

Sur ces deux pièces, le profil est très distinct et assez bien formé ; c'est évidemment le début de ce type.

1432. Même avers. ℞. ✠ GVINGAMP. Même type. Profil plus barbare.
BILL. Denier : 1,09. (BIGOT, pl. 8 *bis*, n° 2.)
Coll. Bigot. — Pl. XXVII, n° 4.

1433. Même avers. ℞. GVIN . GAMP. Même type.
BILL. Denier : 0,81. (POEY D'AVANT, n° 396 ; BIGOT, n° 200.)
Coll. Dobrée.

1434. Variété avec ✠ GVINGAMP.
BILL. Denier : 1,19. (POEY D'AVANT, n° 397 ; BIGOT, n° 201.)
Coll. Dobrée.

1435. Variété avec ✠ GVINGAP.
BILL. Denier : 0,87. (BIGOT, n° 202.)
Coll. Bigot.

Le profil dégénère et est plus allongé.

1436. ✠ STEPHAN COM. Même type. ℞. ✠ GVINGAMP :. Tête de profil, à droite ; une étoile devant la bouche.
BILL. Denier : 0,87. (BIGOT, pl. 8 *bis*, n° 3.)
Coll. Bigot. — Pl. XXVII, n° 5.

1437. Variété avec GVINGAMP.
BILL. Denier : 1,14. (POEY D'AVANT, n° 399 ; BIGOT, n° 204.)
Coll. Dobrée.

Le profil est barbare ; l'étoile paraît devant la bouche.

1438. ✠ QVEMPERLI. Même type. ℞. ✠ GVIMGAMD. Profil barbare, à droite.
BILL. Denier : 1,09. (BIGOT, pl. 8 *bis*, n° 9.)
Coll. Danjou. — Pl. XXVII, n° 6.

1439. Variété avec GVINGAMD.
BILL. Denier : 1,09. (*Revue*, 1846, pl. 20, n° 1er ; BIGOT, n° 206.)
Coll. Dobrée.

Diverses suppositions ont été émises au sujet de ces deniers, qui ont certainement été frappés à Quimperlé. M. Bigot hasarde l'opinion qu'il faut les attribuer à Alain-le-Noir, gendre de Conan III, ou à Conan IV, qui se retira à Guingamp. En tout cas, c'est un monnayage tout à fait exceptionnel et qui n'eut pas de durée; aussi les produits en sont-ils excessivement rares.

1440. ✠ ꙍTEPIAN COO. Même type. ℞. ✠ ⌣VIN⌣AMP. Profil informe, à droite.
BILL. Denier : 1,03. (BIGOT, pl. 8 *bis*, n° 7.)
Coll. Bigot. — Pl. XXVII, n° 7.

1441. ✠ ꙍTEPIAN COꝏ. Mêmes type et ℞.
BILL. Denier : 1,09. (BIGOT, n° 208.)
Coll. Bigot.

1442. ✠ ꙍTEPPAN COꝏ. Même type. ℞. ✠ ⌣VIN⌣AMP. Même type.
BILL. Denier : 1,09. (*Ibid.*, n° 209.)
Coll. Bigot.

1443. ✠ ꙍTEPIΛN COꝏ. Même type. ℞. ✠ ⌣VIN⌣ΛMI. Même profil, plus aplati.
BILL. Denier : 1,09. (*Ibid.*, n° 210.)
Coll. Bigot.

1444. ✠ ꙍTEPhλ COꝏ. Même type. ℞. ✠ ⌣VIN⌣λMP. Même profil, avec une étoile devant la bouche.
BILL. Denier : 0,98. (BIGOT, pl. 8 *bis*, n° 8.)
Coll. Bigot. — Pl. XXVII, n° 8.

1445. Variété avec ✠ ꙍTEPhλꟽ COꝏ.
BILL. Denier : 0,92. (BIGOT, n° 212.)
Coll. Bigot.

1446. ✠ ꙍTEPhΛN COꝏ. Même type. ℞. ✠ ⌣VIN⌣ΛNP. Profil, à droite, barbare et arrondi; un besant devant la bouche.
BILL. Denier : 0,92. (BIGOT, pl. 8 *bis*, n° 5.)
Coll. Bigot. — Pl. XXVII, n° 9.

1447. Variété avec ✠ STEPhΛN COꝏ.
BILL. Denier : 0,98. (BIGOT, n° 214.)
Coll. Bigot.

1448. Variété dans la forme de la tête.
BILL. Denier, plus petit module : 0,98. (BIGOT, pl. 8 *bis*, n° 4.)
Coll. Bigot. — Pl. XXVII, n° 10.

1449. ✠ STEPHAN COM. Même type. ℟. ✠ GVINGANP. Même type.
BILL. Obole : 0,43. (*Revue*, 1847, pl. 18, n° 4; BIGOT, pl. 8 *bis*, n° 6.)
Coll. Bigot. — Pl. XXVII, n° 11.

Le type de cette série est tout à fait barbare. L'étoile reparaît quelquefois ; mais le plus souvent elle manque. M. Bigot place ces monnaies sous le règne de Henri Ier (1138—1184).

L'obole portée sous le dernier numéro, et que j'ai possédée, est restée unique. C'est le seul exemple, dans tout le monnayage de Guingamp, d'une pièce de ce module.

PHILIPPE-AUGUSTE.

Les deux deniers que j'ai donnés sous les nos 307 et 308 devraient, il me semble, être reportés ici. Philippe-Auguste y a employé le type et le nom de Guingamp. Soit, comme je l'ai avancé, qu'Alain ait donné son consentement à ce monnayage, soit que Philippe-Auguste ait voulu faire acte complet de souveraineté, il n'en est pas moins vrai que ces deux pièces sont en réalité de vrais deniers guingampois.

Par la même raison, il y a lieu de restituer au comté de Penthièvre les monnaies données par M. Bigot à Pierre Mauclerc, et que j'ai fait connaître sous les nos 314 à 326. Que ce prince ait exercé le droit monétaire dans le comté, après s'en être rendu possesseur, cela est possible; mais, dans ce cas même, il serait naturel de rétablir ces pièces à la place que j'indique.

ALAIN DE GOELLO. 1184—1212.

1450. ✠ ALEN CONES. Croix cantonnée d'un astérisque au 2e. ℟. ✠ GVINGANP. Profil arrondi, à droite.
BILL. Denier : 0,98. (*Revue*, 1844, pl. 11, n° 4; BIGOT, pl. 8 *bis*, n° 10.)
Coll. Bigot, Dobrée, Parenteau, &c. — Pl. XXVII, n° 12.

J'ai le premier fait connaître ce curieux denier, qui figurait au trésor de Mareuil et qui faisait aussi partie de celui de l'hôtel de ville de Nantes. A ma connaissance, il n'a pas été retrouvé ailleurs. Les deux dépôts précités avaient, du reste, la même composition. (V. *Consid. sur les monn. de Fr.*, par B. FILLON.)

Sur cette pièce, Alain a mis son nom en langue vulgaire. Nous verrons quelques autres exemples de ce fait, qui ne se reproduit pas souvent.

1451. ✠ STEPHAH COM. Croix égale. ℟. ✠ GVINGANP. Même type.
BILL. Denier : 0,92. (POEY D'AVANT, pl. 6, n° 7; BIGOT, pl. 8 *bis*, n° 12.)
Coll. Dobrée. — Pl. XXVII, n° 13.

1452. Variété dans la forme de la tête.
BILL. Denier. (*Revue*, 1844, pl. 11, n° 3.)
Coll. Dobrée. — Pl. XXVII, n° 14.

1453. Variété avec ✠ STEPhAH COϹϹ.
BILL. Denier : 0,92. (*Revue*, 1841, pl. 11, n° 4; BIGOT, n° 220.)
Coll. Dobrée.

Ces trois deniers sont donnés par M. Bigot à Henri II (1212—1223).

1454. ✠ ꞨTEPhAN COϹϹ. Croix simple. ℟. ✠ ◡VIN◡ANP. Même profil; une étoile devant la bouche.
BILL. Denier : 0,98. (BIGOT, pl. 8 *bis*, n° 11.)
Coll. Bigot. — Pl. XXVII, n° 15.

1455. Variété avec ✠ GVINGANP au ℟.
BILL. Denier. (*Revue*, 1844, pl. 11, n° 2.)
Coll. Dobrée. — Pl. XXVII, n° 16.

1456. Variété avec ✠ STEPhAN COϹϹ.
BILL. Denier : 0,87. (POEY D'AVANT, pl. 6, n° 8; BIGOT, n° 222.)
Coll. Dobrée.

M. Bigot attribue ces pièces à Pierre Mauclerc.

Je répète que, à mon avis, il n'y a aucune certitude pour ces attributions. Il est plus sage de classer simplement les monnaies anonymes par époques.

ANJOU (COMTÉ D').

Jusqu'en 888 il y eut deux comtés d'Anjou séparés par la rivière de la Maine. La Marche d'Anjou ou comté d'Outre-Maine avait pour capitale Châteauneuf. Il fut donné, en 850, par Charles-le-Chauve à Robert-le-Fort, pour le défendre contre les Bretons et les Normands. Eudes, fils de Robert, lui succéda en 866, et devint ensuite roi de France.

Le premier comte amovible du comté d'Anjou proprement dit, ayant Angers pour capitale, fut Ingelger, qui fut nommé en 870. L'inamovibilité des comtes ne paraît avoir été éteinte que lors de la réunion des deux comtés en un seul, en 888. Confisqué par la couronne en 1204, l'Anjou fut donné en apanage en 1246, réuni de nouveau en 1328; apanagé en 1332, réuni en 1350; apanagé en 1356, reuni définitivement en 1480. Depuis cette époque, ce n'est plus qu'un apanage nominal donné au fils

puîné de nos rois, sauf de 1516 à 1531, qu'il fut abandonné à titre de douaire par François Ier à Louise de Savoie, sa mère.

J'ai dit (*Descript.*, pag. 87) que le type monétaire angevin avait été copié sur le monogramme carlovingien. Les découvertes récentes ne modifient pas cette allégation, et l'on peut même poser en principe que ce type, né carlovingien, n'a plus subi ensuite que des dégénérescences toutes naturelles en devenant féodal. En effet, on retrouve quelques monnaies à l'empreinte altérée de Charles-le-Simple, qui ont été émises au xe siècle et qui, par conséquent, ne peuvent appartenir qu'aux premiers comtes d'Anjou. Les monogrammes de Foulques et de Geoffroi en dérivent évidemment. (V. *Etudes num.*, par B. Fillon, pag. 148.)

La découverte d'un denier au monogramme très dégénéré d'Eudes ferait supposer qu'en Anjou, comme ailleurs, il y a eu deux monnayages parallèles. Au temps où ce prince fut comte de la Marche angevine, il a dû émettre des espèces à son nom, et la reproduction en a eu lieu plus tard, alors que la province ne formait plus qu'un seul et même comté. M. Fillon croit que ces monnaies ont été frappées à Châteauneuf.

Lorsque l'Anjou fut réuni au Maine, les comtes continuèrent d'abord le type purement angevin ; il ne tarda pas à s'altérer, et Charles Ier, qui l'avait d'abord employé, adopta bientôt celui des deux clefs accolées. Ce type lui-même subit de fréquentes dégénérescences, et, après avoir été combiné de diverses manières, finit par se changer en une couronne.

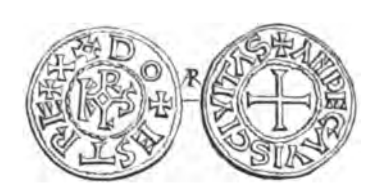
Dans ma *Description*, j'avais essayé de classer les monnaies entre les divers comtes d'Anjou. Je reconnais maintenant que ce travail ne peut pas avoir de bases solides ; le type primitif a été si longtemps perpétué, qu'il devient impossible de donner des attributions certaines. Il faut se contenter de ranger les monnaies dans l'ordre de leur fabrication, sans tenir compte des noms qui y sont inscrits.

COMTES D'ANJOU.

Ingelger, environ 870—888.
Foulques Ier le Roux, 888—938.
Foulques II le Bon, 938—958.
Geoffroi Ier Grisegonelle, 958—987.
Foulques III Nerra, 987—1040.
Geoffroi II Martel, 1040—1060.
Foulques IV le Rechin, 1060—1109.
Foulques V le Jeune, 1109—1129.
Geoffroi V le Bel ou Plantagenet, 1129—1151.
Henri III d'Angleterre, 1151—1168.
Henri Court-Mantel, 1168—1189.
Richard-Cœur-de-Lion, 1189—1199.
Jean-sans-Terre et Arthur, 1199—1246.
Charles Ier de Provence, 1246—1285.
Charles II le Boiteux, 1285—1290.
Charles de Valois, 1290—1332.

1457. ✠ **EST REX ✠ DO**. Monogramme de Charles. ℟. ✠ **ANDECAVIS CIVITAS**. Croix.
AR. Denier.
Coll. Hucher, au Mans.

Ce curieux denier n'a peut-être pas, ainsi que je l'ai déjà fait observer, été fabriqué dans l'atelier d'Angers, quoiqu'il en porte le nom.



1458. ✠ **AIIqCAVIS CIVITAS**. Croix. ℟. ✠ **CIVATIA D-I REX**. Dans le champ, débris du monogramme d'Eudes; en haut, trois croisettes; au-dessous, deux annelets divisés par un jambage.
BILL. Denier. (B. FILLON, *Etudes*, pag. 58, vignette.)
Coll. Ledoux, à la Rochelle. — Pl. XXVIII, n° 1er.

M. B. Fillon a publié pour la première fois ce denier, qui offre le monogramme altéré du roi Eudes; il le place au milieu du xe siècle. C'est la découverte de cette pièce qui fait supposer que dans le comté d'Anjou il y eut, à cette époque, deux monnayages parallèles. En effet, en rapprochant ce denier de celui qui précède, en examinant le type des deniers publiés par M. Fougères dans le *Cabinet de l'amateur* (1844, pag. 356), on reconnaît deux types distincts qui ont été employés simultanément.

FOULQUES NERRA. 987—1040.

1459. ✠ **GRACIA . DT COMES**. Monogramme de Foulques (**FVLCO**). ℟. ✠ . **AIIDECAVIS CIA**. Croix.
AR. Grand denier : 1,30. (*Revue*, 1841, pl. 13, n° 9; POEY D'AVANT, n° 480.)
Pl. XXVIII, n° 2.

1460. Mêmes légende et type. ℟. ✠ **ANDECAVIS CIAT**. Croix.
AR. Grand denier. (*Inédites* du cab. DASSY, n° 27.)

1461. ✠ **GR . ATIA . DEI COMES**. Même type. ℟. ✠ **A . NDE . AVIS CIVITAS**. Croix.
AR. Grand denier : 1,30. (POEY D'AVANT, n° 481.)
Pl. XXVIII, n° 3.

1462. Mêmes légende et type. ℟. ✠ A . NDE . AVIS CIVITAIS.
AR. Grand denier.
Coll. Ledoux, à la Rochelle.

1463. ✠ GR . ATIA . DT COMES. Même type. ℟. ✠ ANDECAVIS : CIVIS. Croix.
AR. Grand denier : 1,30. (POEY D'AVANT, n° 482.)
Pl. XXVIII, n° 4.

1464. ✠ AIDI : CEVV... CM ::. Même type. ℟. GRACIA DT COMES.
AR. Grand denier.
Cab. de France.

1465. ✠ GRACIA DT COMS. Même type. ℟. ✠ ANDECAVIS CIA. Même type.
BILL. Denier.
Coll. Voillemier.

1466. ✠ ANDCAVS CVITAVS. Même type. ℟. ✠ GR . ATIA DT COMES. Même type.
BILL. Denier.
Coll. Rollin.

Comme on le voit, sur ces deniers Foulques a composé son monogramme en le calquant sur celui de Charles. Il a poussé l'esprit de copie plus loin, et afin que la ressemblance pût plus facilement tromper des yeux peu exercés, il a emprunté aux monnaies carlovingiennes la légende *Gratia Dei*, en changeant seulement le mot *Rex* en *Comes*. Il ne faut pas chercher d'autre cause à cette usurpation de légende que la raison commerciale, qui, ici comme ailleurs, domine tout.

GEOFFROI II. 1040—1060.

1467. ✠ GOSFRIDVS COIS. Croix avec l'oméga au 4e et l'alpha au 3e. ℟. ✠ VRBS ADEGAV. Monogramme de Foulques.
AR. Denier : 1,19. (*Revue*, 1841, pl. 13, n° 10; POEY D'AVANT, n° 483.)
Pl. XXVIII, n° 5.

1468. ✠ GOSFRIDVS COS. Croix; l'alpha au 1er et l'oméga au 3e. ℟. Mêmes légende et type.
AR. Denier : 1,14. (POEY D'AVANT, n° 484.)

1469. Mêmes légende et type. L'alpha est au 1er et l'oméga au 3e. ℟. ✠ VRBS ADEGAIS. Même type.
AR. Denier. (Dessin communiqué par M. Cartier.)
Pl. XXVIII, n° 6.

1470. GOSIRIDVS COS. Croix; l'oméga au 1er et l'alpha au 2e. ℟. ✠ VRBS VDEGV. Même type.
AR. Denier : 1,25. (POEY D'AVANT, n° 485.)

1471. Mêmes légende et type; l'oméga au 3e et l'alpha au 1er. ℟. ✠ VRBS VDEGAV. Même type.
AR. Denier.
Coll. Bonsergent, à Poitiers.

1472. ✠ COSFRIDVS COS. Croix; l'oméga au 4e et l'alpha au 3e. ℟. ✠ VIIBS AIDEGA. Même type.
AR. Denier. (POEY D'AVANT, n° 486, et pl. 6, n° 10.)
Pl. XXVIII, n° 7.

1473. ✠ GOSIIDVS COS. Croix; l'oméga au 1er et l'alpha au 2e. ℟. ✠ VIBS AIDC. Même type.
AR. Obole : 0,54. (POEY D'AVANT, n° 487.)

1474. ✠ GOSIIDVS CO. Même type. ℟. ✠ VIBS VDCCV. Même type.
AR. Obole : 0,54. (*Ibid.*, n° 488.)

1475. ✠ GOSIIDVS COS. Mêmes type et ℟.
AR. Obole : 0,54. (*Ibid.*, n° 489.)

1476. ✠ GOSIIDVS CO. L'alpha au 4e et l'oméga au 2e. ℟. ✠ VIBS VDCCA. Même type.
AR. Obole : 0,54. (*Ibid.*, n° 490.)

1477. ✠ GOSFRIDVS COIS. Croix; l'alpha au 3e et l'oméga au 4e. ℟. ✠ VRBS AIDEGAV. Même type.
AR. Denier : 1,14. (*Ibid.*, n° 498.)

1478. ✠ GOSRFIDVS COS. Même type. ℟. ✠ VRBS AIDCCV. Monogramme avec un annelet au centre de l'V.
AR. Denier : 1,14. (*Ibid.*, n° 499.)

1479. ✠ GOSRIDVS CO. Croix; l'alpha au 1er et l'oméga au 2e. ℟. Mêmes légende et type, sans l'annelet.
AR. Denier : 1,09. (*Ibid.*, n° 500.)

1480. ✠ GOSRFIDVS COS. Croix; l'alpha au 3e et l'oméga au 4e. ℟. Mêmes légende et type.
AR. Denier : 1,03. (*Ibid.*, n° 501.)

1481. ✠ GOSRFIDVS CO. Même type. ℟. ✠ VRBS • A • IDCCV. Même type.
AR. Denier : 0,92. (Poey d'Avant, n° 502, et pl. 6, n° 12.)
Pl. XXVIII, n° 8.

1482. Autre semblable avec GOSFRIDVS COS.
AR. Denier : 0,98. (*Ibid.*, n° 503.)

1483. ✠ GOSRFIDVS COS. Même type. ℟. ✠ VRBS AIDCCV. Même type.
AR. Obole. (*Ibid.*, n° 504.)

1484. ✠ GOSIDVS COS. Mêmes type et ℟.
AR. Obole : 0,54. (*Ibid.*, n° 505.)

1485. ✠ GOSEDVS COS. Même type. ℟. ✠ VRBS AIDCV. Même type.
AR. Obole : 0,60. (*Ibid.*, n° 506; *Revue*, 1841, pl. 13, n° 11.)
Pl. XXVIII, n° 9.

1486. GOSIDVS COS. Mêmes type et ℟.
AR. Obole : 0,54. (*Ibid.*, n° 507.)

1487. ✠ GOSIDVS COS. Même type. ℟. ✠ VRBS AIDCCV. Même type.
AR. Obole : 0,54. (*Ibid.*, n° 508, et pl. 6, n° 13.)
Pl. XXVIII, n° 10.

1488. ✠ GOSRFIDVS COS. Croix cantonnée d'un alpha au 3e et d'un oméga au 4e. ℟. ✠ VRBS AIDCV. Même type; un point dans le haut du C.
AR. Denier : 1,14. (Poey d'Avant, *Suppl.*, n° 27.)

1489. ✠ GOSFRIDVS COS. Même type. ℟. VRBS AIDECV. Même type.
AR. Denier : 1,25. (*Ibid.*, n° 28.)

1490. ✠ ... Croix très pattée. Même type. ℟. ✠ VRBS AIDECAVS. Même type.
AR. Denier : 1,19. (*Ibid.*, n° 29.)

Ce serait à tort que, s'attachant au nom qui se lit sur ces monnaies, on chercherait à les attribuer toutes à Geoffroi II. Il est évident que c'est un type qui a été perpétué, et il faut sans doute en donner une partie au successeur de Geoffroi. Toutefois, en examinant attentivement ces monnaies, on arrive à reconnaître que les différences de fabrique que l'on y voit sont dues au changement d'atelier. Celui d'Angers n'a pas été le seul qui ait fonctionné pour les comtes d'Anjou ; mais là, comme dans beaucoup d'autres provinces, le nom de la ville principale est resté à l'état de type.

Geoffroi a continué le monogramme de Foulques. Les deniers et oboles à ce nom, d'abord assez rares, ont été trouvés abondamment dans les dépôts avec une très grande variété de légendes et de style.

FOULQUES IV. 1060—1109.

FOULQUES V. 1109—1129.

1491. ✠ FVLCO COMES. Croix; l'alpha au 3ᵉ et l'oméga au 4ᵉ. ℟. ✠ ANDEGAVIS CIITAS. Monogramme en bas.
AR. Denier : 1,03. (Poey d'Avant, nº 491, et pl. 6, nº 11.)
Pl. XXVIII, nº 11.

1492. Mêmes légende et type. ℟. ✠ VRBS AIDCCSV. Monogramme renversé.
AR. Denier : 0,98. (Poey d'Avant, nº 492.)

1493. Mêmes légende et type. ℟. ✠ ANDEGAVENS. Monogramme en bas.
AR. Denier : 0,98. (*Ibid.*, nº 493.)

1494. ✠ FVLCO COMEꙅ. Même type. ℟. ✠ • ANDEGAVENSIS. Monogramme droit.
AR. Denier : 1,25. (*Ibid.*, nº 494.)

1495. Mêmes légende et type; l'oméga au 2ᵉ et l'alpha au 4ᵉ. ℟. ✠ VRBS AIDCCSV. Monogramme renversé.
AR. Denier : 0,87. (*Ibid.*, nº 495.)

1496. Mêmes légende et type. ℟. ✠ ANDEGAVENSIS ×. Monogramme en bas.
AR. Denier : 0,92. (*Ibid.*, nº 496; *Revue*, 1841, pl. 13, nº 12.)
Pl. XXVIII, nº 12.

1497. Mêmes légendes et types des deux côtés, sauf qu'au droit l'oméga est au 2ᵉ et l'alpha au 4ᵉ et qu'au ℟. le monogramme est droit.
AR. Denier : 0,92. (*Ibid.*, nº 497.)

1498. ✠ FVICO COMES. Croix; l'oméga au 2ᵉ et l'alpha au 4ᵉ. ℟. ✠ VRBS × AIDCCSV. Monogramme renversé.
BILL. Denier : 0,76. (*Ibid.*, nº 509.)

1499. ✠ FVLCO COMES. Même type. ℟. ✠ VRBS ANDEGAVIS. Même type.
BILL. Denier : 0,76. (*Ibid.*, nº 510.)

1500. Mêmes légende et type. ℟. VRBS ANDEGAVI. Même type.
BILL. Denier : 0,81. (*Ibid.*, nº 511.)

1501. ✠ FVLCO COMEꙅ. Même type. ℟. VRBS • AIDCCSV. Même type; un point dans les O.
BILL. Denier : 1,09. (*Ibid.*, nº 512.)

1502. ✠ FVLCO COMES. Même type. ℟. ✠ VRBS ANDGAVS. Même type.
BILL. Denier : 1,09. (*Ibid.*, n° 513.)

1503. Mêmes légende et type. ℟. ✠ VRBS ANDEGAVIS. Même type.
BILL. Denier : 1,03. (*Ibid.*, n° 514.)

1504. Mêmes légende et type. ℟. ✠ ANEGAVENSIS. Même type.
BILL. Denier : 1,03. (*Ibid.*, n° 515.)

1505. Mêmes légende et type. ℟. ✠ ANEGAVENSIS. Même type.
BILL. Denier : 1,03. (*Ibid.*, n° 516.)

1506. Mêmes légende et type. ℟. ✠ VRBS ANDEGAVS. Même type.
BILL. Denier : 1,19. (*Ibid.*, n° 517.)

1507. ✠ FVLCO COMEω. Même type. ℟. ✠ VRBω. AIDCCωV. Même type.
BILL. Denier : 1,09. (*Ibid.*, n° 518.)

1508. ✠ FVLCO COMES. Même type. ℟. VRBS AIDCCSV. Même type.
BILL. Denier : 0,98. (*Ibid.*, n° 519.)

1509. Mêmes légende et type. ℟. ✠ AIDCCSV. Même type.
BILL. Denier : 0,98.
Coll. Lefebvre, à Meaux.

1510. ✠ FVLCO COMES. Même type. ℟. ✠ VRBS. A. NDEGAVIS. Même type.
BILL. Denier : 1,03. (POEY D'AVANT, n° 520.)

1511. ✠ FVLCO COMEω. Croix; l'alpha au 3ᵉ et l'oméga au 4ᵉ. ℟. ✠ ANDE-GAVENSIω. Monogramme au-dessus.
BILL. Denier : 1,03. (*Ibid.*, n° 521.)

1512. ✠ FVLCO COMES. Croix; l'oméga au 2ᵉ et l'alpha au 4ᵉ. ℟. ✠ ANEGA-VENSIS. Monogramme droit.
BILL. Denier : 0,81. (*Ibid.*, n° 522.)

1513. Mêmes légende et type. ℟. ✠ ANDEGAVENSIS. Même type.
Cuivre. Denier : 1,25. (*Ibid.*, n° 523.)

1514. FVLCO COMES. Croix; l'alpha au 2ᵉ et l'oméga au 4ᵉ. ℟. ANDEGAVIS. Châtel tournois.
AR. Obole : 0,49. (DUBY, pl. 72, n° 3; *Revue*, 1846, pl. 10, n° 11; POEY D'AVANT, n° 524.)
Cab. de France; coll. Boilleau, à Tours, &c. — Pl. XXVIII, n° 13.

Les observations que j'ai consignées ci-dessus, en parlant des monnaies de Geoffroi,

doivent s'appliquer à celles qui portent le nom de Foulques. On trouve la même difficulté à les classer entre les comtes de ce nom. Ce travail n'aurait aucun degré d'utilité ni de certitude, puisqu'il paraît prouvé que des espèces à ce nom et à ce type ont été émises dans les provinces voisines, par exemple, en Normandie.

L'obole portée au nº 1514, et qui est assez rare, offre un type particulier et qui n'a été employé qu'accidentellement. On n'a, jusqu'à présent, donné aucune raison suffisamment plausible de ce monnayage exceptionnel.

GEOFFROI-LE-BEL. 1129—1151.

1515. ✠ GOSFRIDVS C. Croix cantonnée d'un oméga au 1er et d'un alpha au 2e. ℟. VRBS . AIDCCSV. Monogramme renversé.
BILL. Denier : 0,87. (POEY D'AVANT, nº 525.)

1516. ✠ OSFRIDVS G. Mêmes type et ℟.
BILL. Denier : 0,87. (*Ibid.*, nº 526.)

La grande dissemblance de la fabrique de ces deniers, avec celle des pièces que j'ai précédemment données, m'a engagé (*Descript.*, nos 525 et 526) à les attribuer à Geoffroi-le-Bel. Le poids est plus faible, et le style se rapproche beaucoup de celui des monnaies de Foulques.

CHARLES Ier. 1246—1285.

A dater de ce prince, l'attribution des monnaies ne souffre plus de difficultés.

1517. ✠ CAROLVS . COMES. Croix cantonnée au 1er d'un oméga et au 2e d'un lis. ℟. ✠ ANDEGAVENSIS. Monogramme couché.
BILL. Denier : 0,92. (DUBY, pl. 72, nº 8; POEY D'AVANT, nº 527.)
Pl. XXVIII, nº 14.

1518. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole : 0,38. (POEY D'AVANT, nº 527 *bis.*)
Pl. XXVIII, nº 15.

1519. Pied-fort de la pièce précédente.
BILL.
Coll. Jarry, à Orléans.

1520. Mêmes légendes et types. Le lis du 2e canton a un long pied.
BILL. Denier : 0,98. (*Ibid.*, nº 528.)

1521. ✠ CAROLVS CONES. Mêmes type et ℟. Petit lis.
BILL. Denier : 0,92. (*Ibid.*, nº 529.)

1522. Mêmes légendes et types.
AR. Obole : 0,33. *(Ibid.,* n° 530; *Revue,* 1841, pl. 8, n° 13.)
Pl. XXVIII, n° 16.

1523. ✠ CARLVS COMES. Même type. ℟. ✠ ANDEGAVIS. Même type.
BILL. Obole : 0,54. *(Revue,* 1846, pl. 10, n° 12; Poey d'Avant, n° 532.)

Charles, sur ses premières monnaies, continue à se servir du monogramme de Foulques, mais il est sensiblement altéré.

1524. ✠ : K. REX : SICILIE. Deux clefs accolées. ℟. ✠ : C. ANDEGAVIE. Croix cantonnée au 2ᵉ d'un oméga dégénéré en forme de couronne et au 3ᵉ d'un lis.
BILL. Denier : 1,03. (Poey d'Avant, n° 533.)
Pl. XXVIII, n° 17.

1525. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole.
Coll. de Jonghe, à Bruxelles. — Pl. XXVIII, n° 18.

1526. ✠ : K ✿ REX SICILIE. Même type. ℟. ✠ . C ✿ ANDEGAVIE. Même type.
BILL. Denier. *(Revue,* 1841, pag. 276, vignette.)

Ici nous trouvons un changement radical de type, car il est peu facile, quoi qu'on en ait dit, de rattacher celui-ci au type du monogramme. Nous trouverons, dans la suite de cet ouvrage, peu de changements aussi brusques. Ordinairement la dégénérescence est progressive et presque insensible, et dans le nouveau type on reconnaît toujours quelques rudiments de celui qui l'a précédé.

L'obole portée au n° 1525 est, à ma connaissance, unique.

1527. . K. REX. SICILIE. Clef et grand lis placés tous deux verticalement, mais horizontalement à l'égard de la position de la croisette de la légende. ℟. ✠ C. ANDEGAVIE. Croix cantonnée au 2ᵉ du signe de l'oméga retourné.
BILL. Denier : 0,92. (Poey d'Avant, n° 534.)
Pl. XXVIII, n° 19.

1528. Même légende, et type droit. ℟. Même légende. Croix anglée du même signe au 3ᵉ.
AR. Denier : 0,92. (Poey d'Avant, n° 536, et pl. 6, n° 14.)
Pl. XXVIII, n° 20.

1529. Variété avec un point au 2ᵉ canton de la croix.
BILL. Denier. (Duby, pl. 72, n° 14.)

1530. Variété : ✠ K. REX. SICILIE. Mêmes type et ℟., sans les points.
BILL. Denier. *(Ibid.,* n° 17.)

1531. ✠ ⁝ K . REX S . ICILIE. Croix cantonnée au 2ᵉ de l'oméga dégénéré en forme de couronne. ℟. ✠ ANDEGAVENSIS. Clef couchée et surmontée de deux lis.
BILL. Denier : 1,03. (*Revue*, 1848, pl. 16, nᵒ 13.)
Coll. Hucher, au Mans; Boilleau, à Tours, &c. -- Pl. XXVIII, nᵒ 21.

1532. Mêmes légendes et types des deux côtés. Le point qui suit l'S du droit est remplacé par l'oméga dégénéré en forme de couronne.
BILL. Denier : 1,03. (POEY D'AVANT, nᵒ 537.)

Le type varie encore, mais il est facile d'en retrouver l'origine.

CHARLES II. 1285—1290.

1533. ✠ KAROLVS . COMES. Croix. ℟. ✠ . ANDEGAVENSIS. Clef accostée de deux lis verticaux.
BILL. Denier : 0,98. (DUBY, pl. 72, nᵒ 12; POEY D'AVANT, nᵒ 538.)
Pl. XXIX, nᵒ 1ᵉʳ.

1534. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole : 0,33.
Coll. Poey d'Avant. — Pl. XXIX, nᵒ 2.

1535. Mêmes légendes et types, sauf qu'au droit la croix est cantonnée d'un lis au 2ᵉ.
BILL. Denier : 0,95. (DUBY, pl. 72, nᵒ 16.)
Coll. Poey d'Avant. — Pl. XXIX, nᵒ 3.

1536. Obole de billon aux mêmes types.
(DUBY, pl. 72, nᵒ 15; POEY D'AVANT, nᵒ 539.)
Pl. XXIX, nᵒ 4.

1537. Mêmes légende et type. Croix simple. ℟. Même légende. Lis vertical à gauche et horizontal à droite.
BILL. Denier : 1,03. (*Revue*, 1841, pl. 13, nᵒ 14; POEY D'AVANT, nᵒ 540.)
Pl. XXIX, nᵒ 5.

1538. Obole de billon au même type : 0,33.
(DUBY, pl. 72, nᵒ 13; POEY D'AVANT, nᵒ 541.)
Pl. XXIX, nᵒ 6.

1539. Mêmes légendes. Croix cantonnée d'un lis au 2ᵉ. ℟. Mêmes légende et type, sauf que le lis de droite est remplacé par une fleurette.
BILL. Denier : 0,98. (*Revue*, 1838, pl. 11, nᵒ 7; POEY D'AVANT, nᵒ 542.)
Pl. XXIX, nᵒ 7.

1540. Obole au même type : 0,49.
(POEY D'AVANT, nᵒ 543.)
Pl. XXIX, nᵒ 8.

1541. Même légende. Croix cantonnée d'un lis au 1er. ℟. ✠ ANDECAVENSIS. Même type.

BILL. Pied-fort du denier.

Cab. de France. — Pl. XXIX, n° 9.

Sur ces monnaies, la clef et les lis sont combinés de diverses manières. Les trois derniers numéros offrent un type particulier, en ce que la fleur de lis de droite est remplacée par une fleurette. Le denier et l'obole ont été trouvés au trésor de Saint-Maixent, et je ne crois pas que, depuis, on les ait rencontrés.

On trouve quelques monnaies évidemment angevines, frappées après que le Maine eut été réuni à l'Anjou, mais leur fabrique est purement mansaise. C'est ce qui m'a engagé à les comprendre parmi les monnaies du Maine.

SAUMUR.

1542. ✠ BEATI FLORENTII. Croix. ℟. ✠ CASTRV SALMVRV. Dans le champ, une clef.

AR. Denier : 1,52. (FILLON, *Etudes*, pag. 59, vignette.)

L'abbaye de Saint-Florent de Saumur, qui a fait frapper ce denier, doit son origine aux reliques de saint Florent, conservées de la fin du IVe siècle jusqu'au commencement du Xe, au Montglonne (Saint-Florent-le-Vieil). Lors des invasions des Normands, on les emporta à Tournus, où les moines de Noirmoutier avaient déjà mis en sûreté celles de saint Filibert. Un novice, nommé Absalon, les en rapporta en 948, et les déposa dans une grotte, près de Saumur. En 950, Thibault-le-Tricheur, qui était, à ce qu'il paraît, seigneur suzerain de Saumur, leur donna asile dans l'enceinte même du château de cette ville, où une chapelle fut construite en leur honneur. Cet état de choses dura jusqu'en 1025 ou 1026, lorsque Foulques Nerra enleva Saumur à Eudes II, petit-fils de Thibault. Les religieux de Saint-Florent, chassés de leur refuge, en cherchèrent un autre et s'établirent sur les bords du Thouet, où leurs agrandissements successifs formèrent l'abbaye de Saint-Florent-les-Saumur, remplacée aujourd'hui par le bourg du même nom. Par l'historique qui précède, on voit que le denier qui nous occupe a été frappé de 950 à 1026. Sa fabrique et son poids sont d'accord pour le faire placer à cette époque.

Je ne sais ce qu'est devenue cette curieuse et précieuse monnaie, que j'ai été heureux de posséder autrefois. Acquise par M. Rollin, à la dernière vente que j'ai faite de ma collection, pour le compte de M. de Reichel, elle a été perdue lors de l'envoi qui en a été fait en Russie. Espérons qu'elle reparaîtra tôt ou tard, ou que la terre nous en rendra quelqu'autre exemplaire.

MAINE (Comté du).

Avant de faire partie du duché de France, le Maine avait eu des comtes particuliers. Selon quelques auteurs, ils remontaient à l'époque mérovingienne. Le plus ancien dont le nom soit venu jusqu'à nous est Roricon, qui mourut vers l'an 841. Hugues-le-Grand, duc de France, établit, en 965, Hugues Ier, fils de David, comte de Maine. Le comté resta héréditairement dans cette famille jusqu'au milieu du XIIe siècle, lorsque Henri, duc de Normandie, le fit passer sous la domination anglaise. Confisqué sur Jean-sans-Terre par Philippe-Auguste, après le meurtre d'Arthur, le comté du Maine fut successivement accordé par ce roi, d'abord à Bérengère, veuve de Richard Ier, ensuite par saint Louis, en 1234, à Marguerite de Provence, qu'il venait d'épouser. Ces deux princesses n'eurent qu'une autorité restreinte sur cette province, si bien que le même roi saint Louis en disposa, en 1246, en faveur de Charles Ier, son frère, comte de Provence, dont les descendants en jouirent jusqu'en 1481. A cette époque, Louis XI, qui l'avait reçu en héritage, l'unit à la couronne. Donné en douaire en 1516, sa réunion définitive n'eut lieu qu'en 1531.

Dans le premier volume des *Mémoires de l'Institut des provinces*, M. Hucher a publié un essai sur les monnaies du Maine. Depuis cette époque, aucune pièce de quelque importance n'a été retrouvée, aucun fait ne s'est produit, du moins quant à la période dont je m'occupe. C'est presque la seule province qui soit restée stationnaire. Il est vrai que c'est une de celles où le type a le moins varié. Comme partout, les comtes du Maine ont dû émettre des espèces au type royal. Aucune n'est parvenue jusqu'à nous, ou du moins il est difficile de les distinguer des monnaies purement royales. Il est cependant probable que les deniers où la légende est tout à fait altérée, notamment celui sur lequel on lit CHIOMAINS CATIVIS, n'ont pas d'autre origine. M. Hucher avait bien avancé que quelques deniers à la légende royale pouvaient être postérieurs à Charles-le-Chauve, mais, à l'époque où il écrivait, les bases de la numismatique féodale n'étaient pas solidement établies. Je ne doute pas que si, maintenant, mon docte collègue et ami se livrait à une recherche attentive, il n'obtînt de bons résultats. Au Xe siècle, paraissent les beaux deniers au temple et aux quatre temples disposés en croix. L'extrême rareté de ces deniers, dont on ne connaît qu'un exemplaire, prouve clairement que leur émission fut peu durable.

Au commencement du XIe siècle, nous arrivons au type erbertois, c'est-à-dire à celui du monogramme du comte Erbert qui eut une durée si prolongée, presque sans variation, que ce n'est que lorsque la maison d'Anjou vint à posséder le Maine qu'elle adopta un type nouveau, celui de la couronne. Pourtant elle conserva le monogramme d'Erbert sur quelques-unes de ses monnaies, notamment sur celles qui ont

le titre de Provence ou de Toulouse. Ces monnaies, comme je l'ai déjà dit, ont été évidemment frappées dans le Maine.

Les évêques du Mans ont-ils participé à la fabrication de la monnaie mansaise, ainsi que l'avance M. Hucher? Il faut chercher dans son ouvrage les preuves qu'il en donne. Quant aux conséquences qu'il veut tirer du type du temple et des quatre temples, pour démontrer la diffusion du culte de la croix ou du crucifix au xe siècle, je crois que peu de numismatistes voudront le suivre sur un pareil terrain.

Je dois répéter encore ici une observation déjà faite plusieurs fois, c'est que toutes les monnaies du Maine n'ont point été fabriquées dans cette province. Les ducs de Normandie s'en sont servi, et, très probablement, il en est sorti de leurs ateliers.

On ne connaît point d'obole mansaise, et je ne crois pas qu'on en trouve jamais. En voici la raison. Les deniers du Maine avaient une valeur double de celle des espèces des provinces voisines, qui vraisemblablement leur servaient d'obole. La fabrication de ces pièces était onéreuse, et toutes les fois que les seigneurs n'étaient pas tenus d'en émettre par quelque engagement formel, ils ne manquaient pas de s'abstenir. On ne saurait trop faire ressortir ce fait, c'est que dans l'exercice du droit monétaire ils recherchaient plus leur intérêt que leur gloire. Il y a cependant quelques exceptions, mais, alors, les motifs sont évidents : par exemple, quand ils annexaient, soit par conquête, soit par acquisition, quelque pays nouveau à celui qu'ils possédaient déjà, ils s'empressaient, en général, d'y faire frapper monnaie. Un double motif les guidait ; d'abord faire acte de possession, ensuite augmenter leurs bénéfices. En un mot, l'exercice du droit monétaire était un des meilleurs revenus du seigneur qui le possédait.

COMTES DU MAINE.

RORICON, 841.
GAUZBERT, 841—853.
RORICON II, 853—866.
GOTFRID, 866.
HUGUES Ier, 955—1015.
HERBERT-EVEILLE-CHIEN, 1015—1036.
HUGUES II, 1036—1051.
HERBERT II, 1051—1062.
GAUTHIER, 1062—1063.
GUILLAUME-LE-BATARD, 1063—1087.
ROBERT COURTEHEUSE, 1087—1090.
HÉLIE Ier, 1090—1110.
FOULQUES-LE-JEUNE, 1110—1120.
GEOFFROI PLANTAGENET, 1120—1149.
HENRI DE NORMANDIE, 1151.
RICHARD-CŒUR-DE-LION, 1189.
JEAN-SANS-TERRE et ARTHUR, 1200.
CHARLES Ier, 1246—1285.
CHARLES II LE BOITEUX, 1285—1290.
CHARLES III DE VALOIS, 1290—1313.
PHILIPPE DE VALOIS, 1313—1332.

1543. ✠ GRATIA D-I REX. Temple. ℟. ✠ CIN✠MANIS CIVITAS. Croix.
AR. Denier : 1,38. (HUCHER, pl. 2, n° 18.)
Coll. Hucher. — Pl. XXIX, n° 11.

1544. ✠ GRACIA D-I REX. Quatre temples en croix. ℟. ✠ CIHOMXHIS CIVITXS. Croix boulonnée.
BILL. Denier : 1,12. (HUCHER, *Essai*, pl. 2, n° 19.)
Coll. Hucher, au Mans. — Pl. XXIX, n° 12.

1545. Mêmes légende et type. ℟. ✠ CENOMXNIS CIYITXS. Croix.
BILL. Denier : 1,12. (*Revue*, 1840, pag. 437, vignette; HUCHER, *Ibid.*, n° 20.)
Coll. Dassy. — Pl. XXIX, n° 13.

Le type de ces trois monnaies a-t-il été copié sur les monnaies de Normandie? C'est supposable. A-t-il une origine ecclésiastique? Il est rationnel de le croire. Comme l'a très bien expliqué M. B. Fillon, la puissance ecclésiastique, au xe siècle, était rivale de celle des comtes. C'est toujours à cette époque que l'on voit apparaître des monnaies dont les types particuliers paraissent démontrer que dans beaucoup de pays il existait deux monnayages parallèles. Plus tard les comtes, devenus plus forts, se débarrassèrent de cette incommode rivalité.

HERBERT Ier. 1015—1036.

1546. ✠ COMES CENOMANNIS. Monogramme d'Herbert. ℟. ✠ SIGNVM DEI VIVI. Croix cantonnée de deux besants aux 1er et 2e, de l'alpha et de l'oméga aux 3e et 4e.
BILL. Denier : 1,46. (HUCHER, pl. 3, n° 2; POEY D'AVANT, n° 424.)
Pl. XXIX, n° 14.

1547. ✠ COMES CENOMANNIS. Mêmes type et ℟.
BILL. Denier : 1,46. (HUCHER, pl. 33; POEY D'AVANT, n° 425.)

1548. ✠ COMES CENOMANNIS. Mêmes type et ℟.
BILL. Denier : 1,36. (HUCHER, pl. 3, n° 6; POEY D'AVANT, *Suppl.*, n° 24.)
Pl. XXIX, n° 15.

1549. Mêmes légendes et types. Le G du ℟. a la forme cursive.
BILL. Denier : 1,14. (*Ibid.*, n° 461; HUCHER, pl. 3, n° 5.)

Ces deniers sont généralement attribués à Herbert Ier. On peut les lui donner presque sans contexte. Postérieurement à ce prince, le type devient banal et toute classification serait tout à fait illusoire.

1550. ✠ COMES CENOMANI. Mêmes type et ℟.
BILL. Denier : 1,30. (HUCHER, pl. 3, n° 3; POEY D'AVANT, n° 426.)
Pl. XXIX, n° 16.

1551. ✠ COMES CENOMANNI. Mêmes type et ℟.
BILL. : 1,31. *(Ibid.,* n° 4, et *Ibid.,* n° 427.)

1552. ✠ CONES CENOMANNIS; les deux N liés. Même type. ℟. ✠ SIGNVM DEI VIVI. Même type.
BILL. Denier : 1,14. *(Ibid.,* n° 8, et *Ibid.,* n° 428.)
Pl. XXIX, n° 17.

1553. ✠ CONES CENOMANNIS. Mêmes type et ℟.
BILL. Denier : 1,14. *(Ibid.,* n° 9, et *Ibid.,* n° 429.)
Pl. XXIX, n° 18.

1554. Mêmes légende et type; les deux N liés. Même ℟.
BILL. Denier : 1,14. (Poey d'Avant, n° 430.)
Pl. XXIX, n° 19.

1555. Même type, avec CONES; les deux N liés. Même ℟.
BILL. Denier : 1,14. *(Ibid.,* n° 431.)

1556. ✠ CONES CENOMANNIS. Mêmes type et ℟.
BILL. Denier : 1,14. *(Ibid.,* n° 432.)

1557. ✠ CONES CENOMINIS. Mêmes type et ℟.
BILL. Denier : 1,14. *(Ibid.,* n° 433.)

1558. ✠ CONES CENOMANS. Même type. ℟. SIGNVM DEI VIVI. Même type.
BILL. Denier : 1,03. *(Ibid.,* n° 434.)

1559. ✠ CONES CNEOMANIS. Mêmes type et ℟.
BILL. Denier : 1,19. *(Ibid.,* n° 435.)
Pl. XXIX, n° 20.

1560. ✠ COMES CNEOMANNIS. Mêmes type et ℟.
BILL. Denier : 1,14. *(Ibid.,* n° 436.)
Pl. XXIX, n° 21.

1561. ✠ CONES CENONANIS. Mêmes type et ℟.
BILL. Denier : 1,14. *(Ibid.,* n° 437.)

1562. ✠ CONES CNEONANIS. Mêmes type et ℟.
BILL. Denier : 1,57. *(Ibid.,* n° 438.)
Pl. XXX, n° 1er.

1563. ✠ COMES CNEOMANIS. Mêmes type et ℟.
BILL. Denier : 1,30. *(Ibid.,* n° 439.)

1564. ✠ CONES CNEONANS. Mêmes type et ℟.
BILL. Denier : 1,30. (*Ibid.*, n° 440.)
Pl. XXX, n° 2.

1565. ✠ CONES CENOMANIS. Mêmes type et ℟.
BILL. Denier : 1,14. (*Ibid.*, n° 441.)

1566. ✠ CONES CENOMANNIS; les N liés. Mêmes type et ℟.
BILL. Denier : 1,30. (*Ibid.*, n° 442.)

1567. ✠ CONES CENONANS. Mêmes type et ℟.
BILL. Denier : 1,25. (*Ibid.*, n° 443.)

1568. ✠ CONES CNEONANNS; les N liés. Mêmes type et ℟.
BILL. Denier : 1,30. (*Ibid.*, n° 444.)

1569. ✠ CONES CENOMANIS. Même type. ℟. ✠ SIGMVN DEI VIVI. Même type.
BILL. Denier : 1,14. (*Ibid.*, n° 445.)

1570. ✠ CONES (N et E liés) CENOMANIS. Même type. ℟. ✠ SIGNVM DEI VIVI. Même type.
BILL. Denier : 1,14. (*Ibid.*, n° 446.)

1571. ✠ CONES CNEONANNIS. Mêmes type et ℟.
BILL. Denier.
Coll. Hucher.

1572. ✠ CONES CENOMANS. Mêmes légendes et types; légende du droit rétrograde.
BILL. Denier : 1,25. (*Ibid.*, n° 447; Hucher, pl. 3, n° 19.)

1573. ✠ CONES CENOMANS. Mêmes type et ℟.; légende du droit rétrograde. L'oméga est à droite et l'alpha à gauche.
BILL. Denier : 1,41. (*Ibid.*, n° 418; Hucher, pl. 3, n° 20.)
Pl. XXX, n° 3.

1574. Mêmes légende rétrograde et type. L'alpha et l'oméga occupent leur place habituelle.
BILL. Denier : 1,25. (*Ibid.*, n° 449.)

1575. ✠ CONES CENONANS. Mêmes type et ℟.
BILL. Denier.
Coll. Hucher. — Pl. XXX, n° 4.

1576. ✠ COMES CNEOMANNIS. Même type. ℟. ✠ SIGNVM DEII VIVI. Même type.
BILL. Denier : 1,28. (Poey d'Avant, *Suppl.*, n° 25.)

1577. ✠ **CONES CENONANNIS.** Même type. ℞. ✠ **SIGNVM DEI VIVI.** Même type.
BILL. Pied-fort. (HUCHER, pl. 3, n° 22.)
Coll. de M. de Clermont. — Pl. XXX, n° 5.

1578. ✠ **CONES CENOMANNIS.** Mêmes type et ℞.
BILL. Denier : 1,30. (POEY D'AVANT, n° 450.)

1579. Mêmes légendes et types; les deux **N** liés.
BILL. Denier : 0,98. *(Ibid.,* n° 451.)

1580. ✠ **COMES CENOMANIS.** Mêmes type et ℞.
BILL. Denier : 1,19. *(Ibid.,* n° 452.)

1581. ✠ **CONES CENOMANIS.** Mêmes type et ℞.
BILL. Denier : 1,03. *(Ibid.,* n° 453.)

1582. ✠ **CONES CNEONANIS.** Mêmes type et ℞.
BILL. Denier : 1,19. *(Ibid.,* n° 454.)

1583. ✠ **CONES CENNONIS.** Mêmes type et ℞.
BILL. Denier : 1,19. *(Ibid.,* n° 455.)

1584. ✠ **CONES CENONANIS**; les trois lettres **NAN** liées. Mêmes type et ℞.
BILL. Denier : 1,19. *(Ibid.,* n° 456.)

1585. ✠ **CONES CNEOMANS.** Mêmes type et ℞.
BILL. Denier : 1,14. *(Ibid.,* n° 457.)

1586. ✠ **CONES CNEOMANS.** Mêmes type et ℞. Au droit, une espèce de lis remplace la croix de la légende.
BILL. Denier : 1,25. *(Ibid.,* n° 458.)

1587. ✠ **CONES CENOHANNI**; les deux **N** liés. Mêmes type et ℞.
BILL. Denier : 1,09. *(Ibid.,* n° 459.)

1588. ✠ **COMES CENOMANNIS.** Mêmes type et ℞.
BILL. Denier : 1,19. *(Ibid.,* n° 460.)

1589. ✠ **COMES CENOMANNI.** Monogramme renversé. ℞. Mêmes légende et type.
BILL. Denier. (HUCHER, pl. 3, n° 31.)

1590. ✠ **CONES CENOMANNIS.** Monogramme dégénéré. ℞. Mêmes légende et type.
BILL. Denier : 1,14. (POEY D'AVANT, n° 462.)

1591. ✠ **COMES CENCOMAIS.** Mêmes type et ℞.
BILL. Denier.
Coll. Compère, à l'île d'Oléron.

1592. ✠ COOIS CENOMANIS. Mêmes type et ℞.
BILL. Denier : 1,03. (POEY D'AVANT, n° 463.)

1593. ✠ CONES CHNOMANNIS (H et N liés). Mêmes type et ℞.
BILL. Denier : 1,14. *(Ibid.,* n° 464.)

1594. ✠ COMES CENOMANNIS. Même type. ℞. SIGNVM DEI VIVII. Même type.
BILL. Denier : 1,03. *(Ibid.,* n° 465.)

1595. Mêmes légende et type. ℞. ✠ SIGNVM DEI VIV. Même type.
BILL. Denier : 1,19. *(Ibid.,* n° 466.)

1596. ✠ CESCENONONMHIS; les lettres M et H liées. Même type. ℞. GNVN DEI VIVIVI. Même type.
BILL. Denier : 0,98. *(Ibid.,* n° 467.)

1597. ✠ COME CENOMANNIS. Même type. ℞. SIGNVM DEI VIVI. Même type.
BILL. Denier. *(Ibid.,* n° 468.)

1598. ✠ CONES CENOMANNIS. Mêmes type et ℞.
BILL. Denier : 1,19. *(Ibid.,* n° 469, et pl. 6, n° 8.)

Il serait difficile, selon moi, et peu profitable à la science de chercher à mettre de l'ordre dans ce chaos. M. Hucher, dans son ouvrage précité, l'a tenté. On peut le consulter au besoin.

CHARLES Ier. 1246—1285.

1599. ✠ CAROL . REX . SICILIE. Monogramme formé d'un grand C et d'un lis, simulant une couronne. ℞. Même légende. Croix cantonnée d'un besant aux 1er et 4e, au 2e d'un A, et au 3e d'un lis.
BILL. Denier coronat : 1,25. (POEY D'AVANT, n° 470, et pl. 6, n° 9.)
Pl. XXX, n° 6.

1600. Mêmes légendes et types, sauf qu'au droit le type est renversé.
BILL. Coronat : 1,24. *(Revue,* 1846, pl. 6, n° 9.)
Pl. XXX, n° 7.

1601. Même légende. Couronne différente. ℞. Même légende. Croix cantonnée de quatre lis.
BILL. Coronat : 1,60. (HUCHER, pl. 4, n° 4; POEY D'AVANT, n° 471.)
Coll. de Crouy, à Compiègne. — Pl. XXX, n° 8.

L'influence angevine se fait ouvertement sentir sur ces monnaies, dont le type se sépare tout à coup du précédent. C'est la contre-partie de ce qui se passa en Anjou à l'avénement de Charles Ier.

M. Hucher reconnaît sur ce type l'origine de celui de la couronne, que nous allons trouver tout à l'heure. On y distingue, en effet, quelques-uns de ses rudiments.

1602. ✠ K . FIL . REGIS . FRANCIE. Monogramme d'Herbert. ℟. ✠ ANIEVINS DOBLES. Croix cantonnée d'un besant aux 1er et 2e, d'une croisette aux 3e et 4e.
BILL. Denier. (HUCHER, pl. 4, n° 3.)
Coll. Hucher. — Pl. XXX, n° 9.

1603. Mêmes légendes et types. ℟. ✠ ANIEVNS DOVBLES. Croix cantonnée d'un besant aux 1er et 2e, d'une croisette au 3e, et d'un A au 4e.
BILL. Denier : 1,09. (B. FILLON, *Etudes*, pl. 2, n° 7.)
Coll. Poey d'Avant. — Pl. XXX, n° 10.

Cette empreinte, où est reproduit le monogramme d'Herbert, fut tout exceptionnelle. La légende du revers, mise en français, n'a pas reçu, à mon avis, d'explication satisfaisante. M. B. Fillon a fait remarquer que la fabrique de ces pièces se rapprochait tout à fait de celle d'un denier bourguignon qui porte aussi le titre de Double de Dijon. C'est une idée que je lui avais suggérée.

1604. ✠ K COMES PROVINCIE. Même type. ℟. ✠ FILI ' REGIS FRANCIE. Croix cantonnée d'un besant aux 1er et 2e, d'un lis droit au 3e, et d'un alpha au 4e.
BILL. Denier : 1,17. (POEY D'AVANT, *Suppl.*, n° 26.)
Pl. XXX, n° 11.

1605. ✠ K COMES PROVINCIE. Même type. ℟. ✠ FILI REGIS FRANCIE. Même type.
BILL. Denier : 1,10. (*Revue*, 1846, pl. 10, n° 8.)
Coll. Hucher. — Pl. XXX, n° 12.

Quoique portant le titre de Provence, ces deniers, comme je l'ai dit précédemment, sont sortis des ateliers du Maine, et leur place naturelle se trouve parmi les monnaies de cette dernière province.

CHARLES DE VALOIS. 1290—1317.

1606. Lis. MONETA : CENOM. Couronne renversée et seule dans le champ. ℟. Lis. SIGNVM : DEI : VIVI. Croix cantonnée d'un lis aux 1er et 4e.
Bas BILL. : 1,14. (HUCHER, pl. 4, n° 13; POEY D'AVANT, n° 472.
Pl. XXX, n° 13.

1607. Mêmes légendes et types.
AR. Pied-fort : 6,45. (POEY D'AVANT, n° 473.)

1608. ✠ MONETA : CENOM. Couronne seule. ℟. Même légende. Croix cantonnée d'un annelet aux 1er et 4e, d'un lis au 2e, et d'un oméga dégénéré au 3e.
BILL. Coronat. (HUCHER, pl. 4, n° 5.)
Coll. Boilleau, à Tours. — Pl. XXX, n° 14.

1609. Mêmes légendes et types. De chaque côté, la légende est précédée d'une quartefeuille évidée; sous la couronne, un trèfle. Au ℟., croix cantonnée de quatre lis.
BILL. Coronat. *(Ibid.,* n° 12.)
Pl. XXX, n° 15.

1610. ✠ MONETA : CENOM. Couronne; au-dessous, un trèfle. ℟. Même légende. Croix cantonnée d'un lis aux 1er, 3e et 4e, et d'un annelet au 2e.
BILL. Coronat : 1,19. *(Ibid.,* n° 8.)
Pl. XXX, n° 16.

1611. Mêmes légendes et types. Au ℟., la croix est cantonnée d'un lis aux 2e et 3e, et d'un annelet aux 1er et 4e.
BILL. Coronat : 1,03. *(Revue,* 1846, pl. 10, n° 10; POEY D'AVANT, n° 475.)
Pl. XXX, n° 17.

1612. Mêmes légendes et types.
AR. Pied-fort : 6,61. *(Revue,* 1848, pl. 15, n° 8; POEY D'AVANT, n° 476.)
Pl. XXX, n° 18.

1613. Mêmes légendes et types. Au droit, un lis sous la couronne. Au ℟., la croix est cantonnée d'un trèfle aux 1er et 4e, et d'un lis aux 2e et 3e.
BILL. Coronat : 0,87. (POEY D'AVANT, n° 477.)

Nous avons publié, sous le n° 478, un denier identique mais en cuivre pur.

1614. Variété avec MONET . A.
AR. Coronat.
Coll. Plantet.

1615. Sans croisette. MONETA : CE : CENO. Même type. ℟. ✠ SIGNVGNVM : DEI : V. Même type.
BILL. Coronat : 1,14. *(Ibid.,* n° 479.)

Ces pièces, d'une fabrique tout à fait remarquable, forment une phase à part dans le monnayage du Maine. Le type de la couronne y est parfaitement établi. Leur état de conservation au trésor de Saint-Maixent, où il y en avait un certain nombre, a prouvé que, malgré leur état anonyme, on ne pouvait les donner qu'à Charles de Valois.

Les quatre premières variétés sont rares.

TOURAINE.

On ne possède aucun renseignement sur le monnayage de la ville de Tours. Tous ceux que nous avons concernent l'abbaye de Saint-Martin. Fondée par saint Perpète, vers 590, elle obtint de bonne heure les droits régaliens, car une charte de 919 nous apprend que Charles-le-Simple confirma aux abbés de Saint-Martin le droit de battre monnaie qui leur avait été accordé par les rois, ses prédécesseurs. Ce privilége fut de nouveau confirmé par Raoul en 939, et par Hugues-Capet en 987. Au dire de Ducange, cette monnaie fut d'un très grand usage, parce qu'elle avait l'avantage de ne jamais changer de valeur, de poids et de loi. A quelles espèces ce titre s'applique-t-il? C'est ce qu'il est difficile de préciser, car ces conditions sont très variables sur celles que nous possédons.

Aucun abbé de Saint-Martin n'ayant mis son nom sur la monnaie, il devient inutile d'en donner la liste chronologique.

Avant d'arriver à la nomenclature des monnaies de Tours, il est indispensable de poser un principe et d'établir un fait constant, sans lesquels on s'égarerait dans leur examen. C'est qu'à Tours il y eut deux ateliers qui opérèrent simultanément : celui des comtes et celui de l'abbaye de Saint-Martin. Cette proposition est de toute évidence. Je vais donc faire connaître séparément les produits de ce monnayage parallèle. (V. B. Fillon, *Considér. sur les monn. de Fr.)*

TOURS.

On trouve d'abord à Tours l'atelier royal, qui fonctionna depuis Charlemagne jusque vers le milieu du x[e] siècle. A cette époque, les vicomtes émirent des espèces. Je n'ai rencontré jusqu'à présent que les trois deniers suivants qui puissent leur être attribués avec certitude.

1616. ✠ MISERICORDIA DI. Monogramme dégénéré d'Eudes ou de Robert. ℟. ✠ TVRONES CIVITAS. Croix.
AR. Denier.
Coll. B. Fillon. — Pl. XXX, n° 19.

1617. ✠ GRATIA DI REX. Dans le champ, les lettres S, O et X en croix. ℟. ✠ TVR✠NIS CIVITAS (V et R liés). Croix.
BILL. Obole : 0,66.
Coll. B. Fillon. — Pl. XXX, n° 20.

1618. ✠ IHSRIICORDIA DI. Grand monogramme d'Eudes dégénéré. ℟. ✠ TV-R✠NVS (V et R liés) CIVITAS. Croix.

BILL. Denier.

Coll. B. Fillon. — Pl. XXX, n° 21.

En examinant avec soin les pièces de leur collection, je ne doute pas que les numismatistes ne trouvent quelques variétés à ajouter à cette courte nomenclature.

Sur ces monnaies le type royal est immobilisé. Est-ce celui d'Eudes ou celui de Robert? J'inclinerais à croire qu'il faut y reconnaître celui de Raoul.

A la fin du x[e] siècle, cet atelier fut fermé et celui de Saint-Martin l'absorba tout entier.

C'est à tort, selon moi, que l'on a voulu rattacher à la Touraine et donner à Charles VII, comme duc de cette province, une monnaie que je refuse de cataloguer. Elle a été publiée dans la *Revue numismatique* (1844, pag. 370, vignette) par M. Rigollot, d'après un exemplaire de sa collection.

En voici la description :

✠ KASTRO DVX. Croix. 2[e] légende : BNDICTV, &c. ℟. FRANCHORVM. Châtel tournois. Bordure de lis.

BILL. Tiers de gros : 1,35.

On peut lire les raisons que M. Rigollot donne à l'appui de son attribution. Je répète qu'elles ne me paraissent pas suffisantes.

SAINT-MARTIN DE TOURS.

1619. ✠ CARLVS EX. Temple. ℟. SCI MARTN MONETA. Croisette cantonnée de quatre points, dans un cercle étroit en grenetis.

AR. Denier : 1,41. (*Revue*, 1838, pl. 5, n° 3.)

Cab. de France, coll. B. Fillon. — Pl. XXX, n° 22.

Ce denier est attribué à Charles-le-Simple par M. Cartier, et à Charles-le-Gros par M. de Longpérier (*Catal. Rousseau*, pag. 193). A mon avis, c'est un produit du monnayage indépendant de l'abbaye de Saint-Martin, qui, dès cette époque, possédait les droits monétaires et a copié le type royal. M. B. Fillon le croit contemporain de Charles-le-Chauve.

1620. ✠ RATIO SC-I MARTINI. Monogramme carolin. ℟. Tête nue, à droite; de chaque côté, S-M.

BILL. Denier. (B. Fillon, *Consid.*, pag. 77, vignette.)

Coll. de Béchillon, à Poitiers. — Pl. XXXI, n° 1[er].

1621. ✠ CAPVT SCI MARTINI. Tête, à droite. ℞. ✠ TVRONIS CIVITAS. Croix.
BILL. Denier. (LELEWEL, pl. 8, nº 22.)
Pl. XXXI, nº 2.

Ces deux deniers offrent un type exceptionnel; ce monnayage n'eut pas de suites. M. B. Fillon a très clairement établi (*Lettres*, pag. 155) que le mot *Ratio*, qui se voit sur le premier, était l'équivalent du mot *Moneta*.

1622. SCS MARTINYS. Temple carlovingien. ℞. ✠ TVRONIS CIVITAS. Croix.
AR. Denier : 1,46. (*Revue*, 1838, pl. 5, nº 4; POEY D'AVANT, nº 5.)
Pl. XXXI, nº 3.

1623. Mêmes légendes et types.
AR. Obole : 0,65. (POEY D'AVANT, nº 6, et pl. 1re, nº 2.)
Cab. de France. — Pl. XXXI, nº 4.

1624. ✠ SCS MARTINYS. Même type. ℞. ✠ TYRONIS CIYITAS. Croix.
AR. Denier.
Pl. XXXI, nº 5.

1625. Mêmes légendes et types, avec CTAS au ℞.
AR. Denier.
Coll. Rousseau.

1626. Mêmes légendes et types, CIVITAS. Caractères grêles.
AR. Denier : 1,46. (POEY D'AVANT, nº 7, et pl. 1re, nº 3.)
Pl. XXXI, nº 6.

1627. Mêmes légende et type. ℞. ✠ TVR✠NIS CIVITAS. Croix.
AR. Denier : 1,46. (*Revue*, 1838, pl. 5, nº 5; POEY D'AVANT, nº 8.)
Pl. XXXI, nº 7.

Dans ma *Description* j'ai divisé les monnaies de l'abbaye de Saint-Martin de Tours, aux types du temple ou portail et du châtel, en trois périodes. La première comprenait les grands et beaux deniers, sur lesquels on voit le temple dégénéré affectant la forme d'un portail plus ou moins allongé; ce sont les six monnaies qui précèdent. Ces monnaies appartiennent à l'époque carlovingienne. L'obole à ce type est excessivement rare.

1628. SCS M • A • RTINVS. Portail allongé ou châtel. Une croisette au centre du portail. ℞. ✠ TVRONVS CIVI; un point dans l'O. Croix.
BILL. Denier. (Dessin communiqué par M. Cartier.)
Pl. XXXI, nº 8.

1629. SCS M • ARTINVS. Même type, sans croisette. ℞. Mêmes légende et type.
BILL. Denier : 1,09. (*Revue*, 1838, pl. 5, nº 6; POEY D'AVANT, nº 9.)

1630. ✠ SCƧ MARTINVƧ. Même type. ℟. Mêmes légende et type.
BILL. Denier : 1,19. (POEY D'AVANT, n° 10, et pl. 1re, n° 4.)

1631. ✠ SCS MARTNIΛS. Mêmes type et ℟.
BILL. Denier. (Dessin communiqué par M. Cartier.)
Pl. XXXI, n° 9.

1632. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole. *(Ibid.)*
Coll. B. Fillon. — Pl. XXXI, n° 10.

1633. SCS M • A • RTINVS. Mêmes type et ℟.
AR. Denier : 1,19. (POEY D'AVANT, n° 12.)

1634. Mêmes légende et type. Temple plus large et moins allongé. Caractères plus saillants. Croix plus petite.
AR. Denier : 1,19. *(Ibid.,* n° 12.)
Pl. XXXI, n° 11.

1635. SCS M . ΛRTINVƧ. Temple mi-allongé. ℟. ✠ TVRONVS CIVI. Croix.
AR. Denier.
Coll. Herwyn, à Bergues.

Ces pièces font partie de la seconde période. Le temple, ou plutôt le portail, dégénère de plus en plus, les traits qui le composent sont plus grêles, la forme est plus allongée. La fabrique de ces monnaies les place d'une manière certaine au commencement de la troisième race. Les oboles de cette période sont aussi très rares.

1636. SCS MARTINVS. Châtel des tournois. ℟. ✠ TVRONVS CIVI. Croix.
BILL. Denier : 1,20.
Coll. Poey d'Avant.

Ce denier, par sa fabrique, surtout par la saillie des lettres des légendes, et particulièrement encore par son poids, doit être placé dès le début du type au châtel simple.

1637. SCS MARTINvS. Mêmes type et ℟.
AR. Denier : 1,12.
Coll. Poey d'Avant. — Pl. XXXI, n° 12.

1638. SCS MARTINVS ; l'N et l'V liés. Mêmes type et ℟.
AR. Denier. *(Revue*, 1847, pl. 6, n° 1er.)
Pl. XXXI, n° 13.

1639. SCS MARTINVS. Même type. ℟. ✠ TVRONVS CIV. Croix.
AR. Denier : 1,00. (POEY D'AVANT, *Suppl.,* n° 2, et pl. 25, n° 2.)
Pl. XXXI, n° 14.

1640. SCS MΛRTINVS. Même type. ℟. ✠ TVRONVS CIVI. Croix.
AR. Denier : 1,92. *(Ibid.*, nº 3.)

Les quatre pièces qui précèdent tiennent la tête de la série des deniers au châtel, et sont intermédiaires entre l'ancien type et le nouveau.

1641. SCS MARTINvS. Mêmes type et ℟. L'A est plus allongé que les autres lettres de la légende.
AR. Denier : 1,03. *(Ibid.*, nº 13.)

Ce denier, par son petit V, est une réminiscence d'un de ceux qui précèdent, mais sa fabrique n'est plus la même ; on est entré dans le nouveau type.

1642. Mêmes légendes et types. L'A est semblable, mais l'V a repris sa taille ordinaire.
AR. Denier : 1,03. *(Ibid.*, nº 14.)

1643. Mêmes légendes et types. L'A est ordinaire.
AR. Denier : 1,03. *(Ibid.*, nº 15.)
Pl. XXXI, nº 15.

1644. ✠ SCS MARTINVS. Mêmes type et ℟.
AR. Denier.
Coll. L. Bonnet, à Béziers.

1645. SCS MARTINVS. Mêmes type et ℟.
AR. Denier : 1,03. *(Ibid.*, nº 16.)

1646. SCS MΛRTINVS. Mêmes type et ℟.
AR. Denier : 1,03. *(Revue*, 1138, pl. 5, nº 7 ; Poey d'Avant, nº 17.)
Pl. XXXI, nº 16.

L'Λ du droit a, pour lui servir de trait, un chevron brisé ayant un point à son angle saillant. Le trait de liaison de l'N a aussi un point au milieu.

1647. SCS MΛRTINVS. Mêmes type et ℟. L'Λ et l'N ont la même forme que sur les deniers précédents.
AR. Denier : 1,03. (Poey d'Avant, nº 18.)

1648. SCS MARTINVS. Mêmes type et forme de l'Λ et de l'N. ℟. ✠ TVRONVS CIVII.
AR. Denier : 1,03. *(Ibid.*, nº 20.)

1649. Mêmes légendes et types. Au ℟., TVRONVS CIVI. La croix est cantonnée d'un oméga au 2ᵉ et de l'alpha au 4ᵉ.
AR. Obole : 0,49. *(Revue*, 1138, pl. 5, nº 8 ; Poey d'Avant, nº 23.)
Coll. B. Fillon. — Pl. XXXI, nº 17.

1650. SCS MARTINVS. Mêmes type et ℟. A et N ordinaires.
AR. Denier : 1,03. (*Ibid.*, nº 18.)

1651. ƧCƧ MARTINVS. Mêmes type et ℟.
AR. Denier : 0,92. (*Ibid.*, nº 21.)

1652. SCS MARTINVS. Mêmes type et ℟.
Cuivre. Denier : 1,81. (*Ibid.*, nº 22.)
Pièce des faussaires du temps.

C'est la troisième et dernière période. La transformation du portail en châtel est complète ; c'est dans toute sa pureté le type tournois, qui a eu une vogue immense et a été employé même en dehors de la France. L'enfantement de ce type, comme on le voit, n'a point été spontané. Il provient de dégénérescences successives que l'on peut suivre pas à pas, et dont on se rendra plus facilement compte en jetant un coup d'œil sur mes planches.

PHILIPPE-AUGUSTE. 1214—1223.

1653. SCS MARTINVS. Châtel. ℟. ✠ PHILLIPVS RE. Croix.
AR. Denier : 1,19. (*Ibid.*, nº 24.)

1654. Variété : PHILLIPVS RE.
AR. Denier : 1,19. (*Ibid.*, nº 25 ; *Revue*, 1838, pl. 5, nº 9.)
Pl. XXXI, nº 18.

1655. Variété : PHIL . IPV . S REX.
AR. Denier : 1,25. (*Ibid.*, nº 28.)

1656. Variété : PHILIPVS REX ; sans croisette au ℟.
AR. Denier : 1,09. (*Ibid.*, nº 31.)

1657. Variété : PHILIPVS REX.
AR. Denier : 1,03. (*Revue*, 1838, pl. 5, nº 10 ; Poey d'Avant, nº 26.)
Pl. XXXI, nº 19.

1658. Variété : PHILIPV. S REX.
AR. Denier : 1,03. (*Ibid.*, nº 27.)

1659. Variété : PHIL . IPVS REX.
AR. Denier : 1,03. (*Ibid.*, nº 29.)
Pl. XXXI, nº 18.

1660. Variété : PHIL . IPVS RE.
AR. Denier : 1,03. (*Ibid.*, nº 30.)

1661. Variété : **PHILIPVS REX**. Un point dessus et dessous le trait de liaison de la lettre **H**.

AR. Denier.

Coll. Compère.

1662. Variété : **PHILIPVS REX**; sans croisette au ℞.

AR. Denier : 0,81. (*Ibid.*, n° 23.)

1663. **SCƧ MARTINVS**. Même type. ℞. **PHILIPVS REX**. Croix; sans croisette.

AR. Denier : 1,03. (*Ibid.*, n° 34.)

1664. **SCS MARTINVƧ**. Même type. ℞. ✠ **PHILIPVS REX**. Croix.

AR. Denier. (Conb., *Suppl.*, n° 199.)

Coll. Rousseau.

1665. **ƧCS MARTINVS**. Mêmes type et ℞.

AR. Denier. (*Ibid.*, n° 200.)

Coll. Norblin.

C'est au moyen d'une confiscation que Philippe-Auguste devint possesseur de l'abbaye de Saint-Martin. Il absorba la monnaie abbatiale et la remplaça par la sienne. A partir de ce prince, l'atelier de Saint-Martin fut fermé.

1666. **LVDOVICVS REX**. Croix pattée. ℞. **SCS NαNVIωX**. Portail.

AR. Denier. (*Ibid.*, n° 211.)

M. Conbrouse voit sur ce denier le nom de saint Martin. Cette lecture ne me paraît pas très certaine. Dans tous les cas, il ne faut reconnaître dans cette pièce que l'œuvre d'un faussaire inhabile. Elle est contemporaine de Louis VIII.

CHINON.

Le début du monnayage de Chinon remonte à l'année 938, alors que cette ville était possédée par Thibaut Ier. Il fut continué par Thibaut-le-Tricheur, comte de Blois et de Chartres, son fils et son héritier. Etabli comte héréditaire de Tours par Hugues-le-Grand, en 941, Thibaut-le-Tricheur continua le monnayage et mit sur ses espèces le nom de Chinon et de Tours. Ce droit a dû être exercé jusqu'en 978, époque de la

mort de Thibaut, car nous possédons des monnaies où le type est très altéré. Ces pièces ont été fabriquées à Chinon, dont le nom est mis au datif, circonstance qui indique toujours l'atelier.

Un fait ressort de l'examen des monnaies de Chinon, mais il est difficile d'en donner la raison; c'est qu'à partir du milieu du x[e] siècle, c'est-à-dire quand le nom des deux villes apparaît sur les monnaies, il y eut dans cette ville deux ateliers qui fonctionnèrent parallèlement. Les espèces qui en proviennent portent, les unes le mot *Turon* du côté de la tête, les autres la légende *Ludovicus rex*. Que l'on étudie attentivement ces deux catégories de pièces, et l'on verra que dans chacune on peut mettre en regard une pièce correspondante par le poids et la fabrique. Simultanément, aussi, le poids va en diminuant et le type en s'altérant.

L'importance du monnayage de Chinon n'a pas besoin d'être démontrée; elle est très grande. Pendant longtemps, les espèces de cette ville ont été classées parmi les monnaies royales; peu à peu la lumière s'est faite, et on a fini par leur donner leur véritable place. Ce qui contribue particulièrement à attribuer à ce monnayage un haut degré de curiosité, c'est que le type chinonais a donné naissance à un autre type qui a été extrêmement répandu. Il s'agit du type improprement appelé chartrain. Faut-il, avec Lelewel, voir son origine dans la tête qui figure sur le denier de Tours que j'ai donné sous le n° 1621? Dans ce cas, le type chinonais ne viendrait que secondairement, mais il ne perdrait guère de son importance; car ce n'est que par son moyen que l'on peut parvenir à établir la filiation et la dégénérescence successive qui a fini par former le type vulgairement appelé chartrain, et qu'il faut définitivement nommer type chinonais. La démonstration en a été établie d'une manière irrécusable, et le fait accepté par tous les numismatistes. Je n'entrerai point, quant à présent, dans les détails de la discussion, me réservant de le faire bientôt.

CHINON.

1667. ✠ TYR✠NES (l'Y et l'R liés) CIYITAS. Croix. ℟. ✠ CAINONI CASTRO. Monogramme de Charles.

BILL. Denier : 1,41. (*Cab. de l'amateur,* 1844, pl. 3, n° 1[er]; POEY D'AVANT, *Suppl.,* n° 4.)

Pl. XXXI, n° 20.

1668. Même légende. Croix. ℟. ✠ CAINON CASITRO. Même type.

AR. Denier : 1,52.

Coll. Rousseau. — Pl. XXXI, n° 21.

Ainsi que je l'ai dit tout à l'heure, ces deniers ont dû être émis sous Thibaut I[er] et par conséquent dans le commencement du x[e] siècle.

CHINON—TOURS.

1re CATÉGORIE.

1669. Tête de profil, à droite, allongée; devant le profil, TVRON. ℟. CAINONI CASTRO. Croix.
AR. Denier : 1,46. (*Revue*, 1837, pl. 8, n° 15; POEY D'AVANT, n° 35.)
Pl. XXXI, n° 22.

1670. Autre, de fabrique toute différente. TVRON sans le trait abréviatif. ℟. CAINONI CASTRO.
AR. Denier. (FILLON, *Consid.*, pag. 221, vignette.)
Cab. de France.

1671. Mêmes légendes et types des deux côtés. Tête plus informe.
AR. Obole.
Cab. de France. — Pl. XXXII, n° 1er.

2e CATÉGORIE.

1672. LVDOVICVS REX. Tête de profil, à droite, avec bandeau. ℟. CAINONI CASTRO. Croix.
AR. Denier.
Pl. XXXII, n° 2.

1673. Mêmes légendes et types. La tête seule diffère.
AR. Denier. (FILLON, *Lettres*, pl. 9, n° 4.)
Pl. XXXII, n° 3.

1674. Variété. Tête différente.
AR. Denier.
Coll. G. de la Tourette, à Loudun.

1675. FYDOYICY DX. Même buste, à gauche. ℟. IIAN... I CTRO, en légende rétrograde. Croix.
Electrum. Denier. (B. FILLON, *Lettres*, pl. 9, n° 5.)
Pl. XXXII, n° 4.

1676. ... O ... I ... DVI ... X. Même type. ℟. ✠ CAINONI CAO. Croix.
AR. Obole. (*Ibid.*, n° 5.)
Pl. XXXII, n° 5.

TYPE CHINONAIS.

La formation de ce type est établie d'une manière tellement positive, qu'il semblerait inutile de rentrer dans les débats qui ont été soulevés à son sujet. Cependant,

comme il peut rester quelques incrédules, je ne puis pas m'empêcher d'en dire quelques mots. D'un autre côté, il est bon, pour l'édification des numismatistes, de faire voir toutes les phases successives de ce type et de montrer combien son enfantement a été pénible. Sans vouloir donner un historique complet de tout ce qui a été dit, il est impossible de ne pas parler des très nombreuses métamorphoses du type dit autrefois chartrain.

Duby y voit tantôt des caractères arabes, tantôt des armoiries; le plus souvent il ne détermine pas le type. D'autres auteurs y ont trouvé un caractère phénicien, syriaque ou hébreu; des menottes ou autres instruments de torture; un dolmen gaulois; des plans de fortifications; une hache percée en anneau au bout du manche; une branche du gui sacré; la serpe des Druides; une dégénérescence du portail d'Orléans, &c. En 1832, M. Jeuffrain crut y reconnaître la représentation d'une bannière, et supposa que ce pouvait être celle d'Etienne, comte de Blois et de Chartres. Dans son premier travail sur les monnaies alors appelées chartraines, M. Cartier adopta cette idée en la modifiant. Selon lui, cette bannière devait être celle de la cathédrale de Chartres, ou plutôt la célèbre relique du voile de la Vierge, conservé dans l'église de cette ville, et que, dans des circonstances particulières, on portait en tête de l'armée. Trois ans après, le savant Lelewel, dans son remarquable ouvrage sur les monnaies du moyen-âge, établit qu'il fallait y voir une tête de profil, et en donna la démonstration par d'excellents dessins. En 1845, en publiant un travail d'ensemble sur toutes les monnaies de cette région, M. Cartier se rallia à l'opinion du docte polonais; mais il ne put, en recherchant l'origine de cette tête, arriver à une solution précise.

On pouvait regarder le procès comme définitivement jugé, lorsque M. Cartier changea tout à fait d'avis. En effet, en 1849, il a fait paraître dans la *Revue* un article longuement développé, dans lequel il a reproduit un mémoire de son fils inséré précédemment dans les *Mélanges d'archéologie*, et où il revient au voile de la Vierge. J'ai, dans ma *Description*, fait connaître mon opinion au sujet de ce revirement d'idées. Les raisonnements de M. Cartier fils avaient quelque valeur, mais ils n'étaient que spécieux. Dans la question, l'auteur n'a pas envisagé le côté purement numismatique, et c'est ce qui l'a égaré.

Il a été fait justice de tout ce qui avait été dit au sujet du type chartrain. C'est M. B. Fillon qui s'en est chargé *(Consid. et Lettres à M. Dugast-Matifeux)*. Non-seulement il a mis à néant toutes les fausses idées qui avaient été émises, mais encore il en a positivement déterminé l'origine. Revenant à l'opinion de M. Lelewel, que ce type est né de la tête turonienne de Louis-le-Débonnaire, il a suivi la filiation de cette tête qui a passé à Chinon, et dont les dégénérescences successives ont amené le type prétendu chartrain. Fondée, comme celle de M. Lelewel, sur une suite de dessins où l'on peut suivre pas à pas la formation du type, la démonstration de M. Fillon est complète. Je l'ai adoptée et appuyée le mieux que je

l'ai pu dans ma *Description*, et maintenant je crois que les bases en sont assez solides pour qu'on ne puisse pas les renverser.

Ce qui a donné un grand poids aux observations de M. Fillon, c'est que, ainsi que je l'ai dit autrefois, dans le même moment où il établissait sa théorie, un jeune numismatiste, dont nous avons tant regretté la perte, M. Duchalais, arrivait aux mêmes conclusions par un autre chemin, et cela sans qu'il y eût le moindre concert entre eux. Cette coïncidence remarquable est une preuve de la b nté de cette théorie.

Toutefois, je ferai les mêmes réserves que dans ma *Description*, à savoir, que je n'adopte pas toutes les conséquences du système de M. Fillon : par exemple, je repousse l'idée que le type de Vierzon découle du type chinonais. Je suis aussi d'avis qu'il y a lieu à changer la marche du type telle qu'elle a été établie par mon compatriote. Selon moi, ce type, né à Tours ou à Chinon, n'a pas voyagé d'une province à l'autre, mais partant d'un point principal il a rayonné de divers côtés à la fois. Cette marche est naturelle, puisque Thibaut-le-Tricheur était possesseur de presque toutes les seigneuries du pays chartrain.

Je dois encore faire observer ce qui d'ailleurs est connu de tout le monde et ce qui ressort de l'examen des planches, c'est que la dégénérescence du type chinonais varie dans chaque localité. L'influence seigneuriale s'y fait sentir de diverses manières. D'abord, le profil est apparent, mais formé d'éléments dissemblables; puis, lorsque les rudiments de cette tête sont presque effacés, un type particulier se forme pour chaque pays. Le type tournois a aussi influé sur le type chinonais, mais seulement vers la fin. A Vendôme et à Châteaudun, l'adoption est complète.

Ainsi que je l'ai déjà dit, M. Cartier a publié, dans la *Revue numismatique* de l'année 1845, la monographie des monnaies au type chartrain (maintenant chinonais). Il a donné des suppléments, dans le même recueil, en 1846 et en 1849, et fait un tirage à part de ces divers articles. Les numismatistes qui voudront avoir des renseignements étendus sur ce monnayage devront consulter ce travail. Cependant il y aura lieu à tenir compte de quelques rectifications que j'ai dû faire et qui ont été acceptées par l'auteur. Depuis la publication de l'ouvrage de M. Cartier, j'ai été assez heureux pour découvrir un assez bon nombre de monnaies intéressantes, qui avaient échappé aux recherches de notre vénérable doyen.

BLOIS.

L'opinion la plus accréditée est que les comtes de Blois, d'abord bénéficiaires de droit, mais bientôt héréditaires de fait, étaient issus de la race royale de France. On

les fait remonter à Guillaume, frère d'Eudes, comte d'Orléans, fils de Théodebert, quatrième aïeul de Hugues-Capet. Son successeur, en 834, fut Eudes, son fils, cousin germain de Robert-le-Fort. Ce dernier lui succéda à Blois, en 861. Robert, son second fils, devint comte de Blois jusqu'à son avénement au trône, en 922; alors Thibaut-le-Tricheur lui succéda à Blois. Ce prince fut en réalité le premier comte héréditaire de Blois et de Chartres. Les deux comtés, réunis pendant longtemps, furent divisés momentanément en 1218; ils se réunirent de nouveau, en 1269, sur la tête de Jean de Châtillon. Séparés encore en 1292, ils ne furent plus joints jusqu'à l'extinction de la branche de Blois, en 1397, en la personne de Gui II de Châtillon. Les autres phases de l'histoire de ce comté importent peu à la numismatique.

Les comtes de Blois ont pu émettre des monnaies antérieurement à l'avénement de Thibaut, en 922; pourtant nous n'en connaissons pas. Elles devaient d'abord être au type royal; puis, ainsi que cela est arrivé dans quelques autres contrées du pays chartrain, il serait possible que les seigneurs eussent choisi un type spécial. Dans tous les cas, le monnayage remonte toujours jusqu'à Thibaut-le-Tricheur. Maintenant que l'origine du type adopté par ce puissant comte est connue, il est facile d'en suivre la filiation et de voir qu'il s'en est servi dans toutes ses possessions. C'est donc à tort que M. Cartier établit, dans son travail, que les premières monnaies anonymes de Blois ne sont pas antérieures au commencement du XIe siècle. J'ai déjà relevé cette erreur dans ma *Description*, et l'examen de l'ensemble des monnaies de ce comté n'a fait que corroborer mon opinion.

Le type blésois proprement dit, alors que la tête devient tout à fait dégénérée, est celui qui a conservé le plus d'éléments du profil chinonais. Il est facile d'en voir les traces jusqu'à la fin du monnayage.

COMTES DE BLOIS.

Thibaut-le-Tricheur, 922—978.
Eudes Ier, 978—995.
Thibaut II, 995—1004.
Eudes II, 1004—1037.
Thibaut III, 1037—1089.
Etienne, 1089—1102.
Thibaut IV le Grand, 1102—1152.
Thibaut V le Bon, 1152—1191.
Louis, 1191—1205.
Thibaut VI, 1205—1218.
Marguerite, 1218—1231.
Marie, femme d'Hugues de Chatillon, 1231—1241.
Jean de Chatillon, 1241—1279.
Jeanne de Chatillon, 1279—1292.
Hugues de Chatillon, 1292—1307.
Gui de Chatillon, 1307—1342.
Louis Ier de Chatillon, 1342—1361.
Louis II, 1361—1372.
Jean II, 1372—1381.
Gui II, 1381—1391.
Louis d'Orléans, 1391—1407.
Charles d'Orléans, 1407—1466.
Louis d'Orléans, roi de France, 1466.
Réunion à la couronne, en 1498.

Monnaies anonymes.

1677. ✠ BI-ESIXNIS CXTO. Croix avec un besant indiqué au centre. ℞. Même type.
AR. Denier : 1,09. (*Revue*, 1846, pl. 2, n° 6.)
Coll. Jarry. — Pl. XXXII, n° 6.

1678. ✠ BI-ESIXNIS CSTO. Croix. ℞. Sans légende. Tête de profil, dégénérée; couronne crénelée; bandelette double terminée par un besant; devant le profil, une croisette ayant un besant au-dessous.
AR. Grand denier : 1,36. (*Revue*, 1845, pl. 6, n° 1er.)
Coll. Jarry, à Orléans. — Pl. XXXII, n° 7.

1679. ✠ BI-ESIS CASTRO. Croix simple. ℞. Tête plus dégénérée; l'œil n'est plus indiqué, il est remplacé par un seul besant au centre; devant le profil, un besant.
BILL. Denier : 1,30. (*Revue*, 1845, pl. 6, n° 2.)
Coll. Jarry. — Pl. XXXII, n° 8.

1680. ✠ BAↃISI-IƎTISRO. Croix. ℞. Même type.
AR. Grand denier : 1,36. (*Revue*, 1849, pl. 8, n° 2.)
Coll. Jarry. — Pl. XXXII, n° 9.

1681. ✠ IHSES ... VSTO. Croix. ℞. Même type.
AR. Denier : 0,80.
Coll. Péry, à Bordeaux.

1682. ✠ BI-ESIANVS C. Croix. ℞. Même type.
BILL. Denier : 1,30. (*Revue*, 1845, pl. 6, n° 3.)
Coll. Jarry. — Pl. XXXII, n° 10.

1683. ✠ BI-ESIS CASTRO. Croix. ℞. Même type, sauf que le cordon à deux bandelettes est plus petit et qu'il a un besant au-dessus et un autre au-dessous.
BILL. Denier : 1,30. (*Ibid.*, n° 4.)
Coll. Jarry. — Pl. XXXII, n° 11.

1684. ✠ BI-ESIS CASTʁO. Croix. ℞. Même type.
BILL. Denier : 1,30. (*Ibid.*, n° 5.)
Coll. Jarry.

1685. ✠ BI-ESIS CASTRO. Croix. ℞. Même type.
BILL. Denier : 1,30. (*Ibid.*, n° 6.)
Coll. Jarry.

1686. ✠ BI-ESIS CXSTIO. Croix. ℞. Même type.
BILL. Denier : 1,30. (*Ibid.*, n° 7.)
Coll. Jarry. — Pl. XXXII, n° 12.

1687. ✠ BEISIS CASTRO. Mêmes type et ℞.
BILL. Denier : 1,30. (*Ibid.*, n° 8.)
Coll. Jarry.

1688. ✠ ⁞⁞ BHESIS CASTRO. Mêmes type et ℞.
BILL. Denier : 1,30. (*Ibid.*, n° 9.)

1689. ✠ BHESIS CATRO. Mêmes type et ℞.
BILL. Denier : 1,30. (*Ibid.*, n° 10.)
Coll. Jarry. — Pl. XXXII, n° 13.

1690. ✠ BEISIS . CASTIO. Croix. ℞. Même type ; un besant sous les trois barres du type retourné.
BILL. Denier : 0,92. (*Ibid.*, n° 11.)
Coll. Jarry. — Pl. XXXII, n° 14.

1691. ✠ BESIS CASTO. Mêmes type et ℞.
BILL. Denier : 0,93. (*Ibid.*, n° 12.)
Pl. XXXII, n° 15.

1692. ✠ BEISIS CASTO. Mêmes type et ℞.
BILL. Denier : 0,92. (*Ibid.*, n° 13.)
Pl. XXXII, n° 16.

1693. Mêmes légende et type, avec deux espèces de croissants de chaque côté du besant supérieur.
BILL. Denier. (Dessin communiqué par M. Cartier.)
Pl. XXXII, n° 17.

1694. ✠ . BEISIS CASTO. Croix. ℞. Même type, sans les croissants, avec besant dessus et dessous les trois barres.
BILL. Denier : 0,92. (*Ibid.*, n° 14.)
Pl. XXXII, n° 18.

1695. ✠ BLESIS CASTRO. Mêmes types.
BILL. Obole : 0,60. (Poey d'Avant, n° 45, et pl. 1re, n° 6.)
Pl. XXXII, n° 19.

1696. Mêmes légende et type, sauf que le besant de gauche est transporté à droite.
BILL. Denier : 0,87. (Poey d'Avant, n° 46.)

1697. ✠ BLESIS CASTRO. Croix cantonnée d'un besant au 1er, d'un lis la pointe en dessous au 4e. ℞. Même type. Les trois barres sont remplacées par un lis entre deux besants.
BILL. Denier. (*Revue*, 1845, pl. 1re, n° 15.)
Pl. XXXII, n° 20.

1698. Mêmes légende et type.
BILL. Obole. (*Ibid.*, n° 17.)
Coll. Jarry. — Pl. XXXII, n° 21.

1699. Même légende. La croix est cantonnée au 2e d'un lis la pointe en dedans, et au 3e d'un besant.
BILL. Obole : 0,54. (POEY D'AVANT, n° 49, et pl. 1re, n° 7.)
Pl. XXXIII, n° 1er.

1700. ✠ BLEXIS CASTRO. Même type. Au droit, le lis est au 1er et le besant au 4e. La fleur de lis du ℟. a la pointe en bas.
BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 16.)
Coll. Jarry. — Pl. XXXIII, n° 2.

1701. ✠ BLESIS CASTRO. Croix cantonnée d'un besant au 1er. ℟. Type simple, sans bandelettes; un besant au centre, et un autre dessus et dessous; au lieu de la fleur de lis, une croisette entre deux besants.
BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 18.)
Coll. Jarry. — Pl. XXXIII, n° 3.

1702. Autre avec ✠ BLESIS. CASTRO.
BILL. Denier : 0,81.
Coll. Poey d'Avant.

1703. ✠ BLISIS CASTRO. Croix simple. ℟. Même type; un lis remplace la croisette.
BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 19.)
Coll. Jarry. — Pl. XXXIII, n° 4.

1704. ✠ BLESIS CASTRO. Mêmes type et ℟.
BILL. Denier : 0,66. (POEY D'AVANT, n° 47.)
Pl. XXXIII, n° 5.

Pour la classification des monnaies anonymes, j'ai suivi l'ordre indiqué par M. Cartier, sauf une légère déviation qui m'a paru naturelle.

JEAN DE CHATILLON. 1241—1279.

1705. ✠ IOhANNES COMES. Châtel surmonté d'une croix. ℟. ✠ BLESIS CASTRO. Croix.
BILL. Denier : 0,80. (*Revue*, 1845, pl. 7, n° 1er.)
Coll. Jarry et Poey d'Avant. — Pl. XXXIII, n° 6.
Deux variétés de coin.

1706. IOhANNES COMES ·. Mêmes type et ℟.
BILL. Denier. (Très bel exemplaire.)
Musée de Périgueux.

Pourquoi Jean a-t-il abandonné le type blésois pour imiter le châtel tournois? C'est ce que personne n'a cherché à expliquer jusqu'à présent. On sait seulement que cette imitation du type royal fut formellement interdite aux seigneurs par une ordonnance de saint Louis, en 1262. Les successeurs de Jean se conformèrent à l'ordonnance royale.

JEANNE DE CHATILLON. 1279—1292.

1707. **I : COITISSA**. Ancien type, avec les deux bandelettes; le besant au centre; un lis à côté. ℟. ✠ **BL • ESIS CASTRO**. Croix cantonnée d'un besant au 2ᵉ.
BILL. Denier : 0,92. (*Ibid.*, n° 2.)
Pl. XXXIII, n° 7.

1708. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole. (Dessin communiqué par M. Cartier.)
Pl. XXXIII, n° 8.

1709. Mêmes légendes et types. La croix du ℟. n'est pas cantonnée.
BILL. Obole : 0,54. (*Ibid.*, n° 3.)

1710. Autre : **: I : COITISSA**. Mêmes type et ℟.
BILL. Denier : 0,92. (Poey d'Avant, n° 50.)

1711. Mêmes légendes et types des deux côtés.
BILL. Obole : 0,54. (*Ibid.*, n° 51.)

HUGUES DE CHATILLON. 1292—1307.

1712. **• h • COMES**. Même type. ℟. **BLESIS CASTRO**. Croix simple.
BILL. Denier : 0,71.
Cab. de France. — Pl. XXXIII, n° 9.

Ce remarquable denier, qui de ma collection est passé au Cabinet de France, n'a pas été connu de M. Cartier. Il fait voir que Hugues adopta d'abord le type de Jeanne. Ce ne dut être qu'un essai, car ces deniers sont de la plus grande rareté. Je ne connais que cet exemplaire. Hugues choisit bientôt un autre type, ou du moins il s'éloigna sensiblement du premier.

1713. ✠ **h COM BLESENSIS**. Croix. Type blésois. Le besant du centre est remplacé par un annelet d'où pendent les deux bandelettes; l'extrémité du type est aussi percée en annelet; une étoile, entre deux besants, remplace la fleur de lis de droite; au-dessus du type, un grand lis.
BILL. Denier. (*Revue*, 1845, pl. 7, n° 5.)
Pl. XXXIII, n° 10.

1714. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole : 0,54. *(Ibid.*, n° 4.)
Pl. XXXIII, n° 11.

1715. Autre avec h. COO BLESENSIS. Même type.
BILL. Denier : 0,97.
Coll. Poey d'Avant.

1716. h COO BLESENSIS. Croix. ℟. Même type ; au-dessus, ɜ en remplacement du lis.
BILL. Denier.
Coll. Poey d'Avant. — Pl. XXXIII, n° 12.

GUI DE CHATILLON. 1307—1342.

1717. Trèfle. GVIDO. Trèfle. COMES. Trèfle. Type semblable à celui de Jeanne. ℟. ✠ BLESIS. Trèfle. CASTRO. Croix.
BILL. Denier : 0,92. *(Revue,* 1845, pl. 7, n° 7.)
Pl. XXXIII, n° 13.

1718. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole : 0,54. (Poey d'Avant, n° 54.)
Coll. Guillemot, à la Rochelle.

1719. GVIDO. Deux trèfles superposés. COMES. Trèfle. Même type. ℟. ✠ BLESIS ⁝ CASTRO. Croix.
BILL. Obole : 0,54. *(Revue,* 1845, pl. 7, n° 6.)
Pl. XXXIII, n° 14.

1720. ✠ GVIDO. Deux trèfles superposés. COMES. Croix cantonnée d'un B au 2ᵉ. ℟. BL'S CASTRO. Même type qu'au droit des monnaies de Gui qui précèdent.
BILL. Denier. *(Ibid.*, n° 9.)
Pl. XXXIII, n° 15.

1721. BLES CATRO. Mêmes type et ℟.
BILL. Obole. *(Ibid.*, n° 8.)
Pl. XXXIII, n° 16.

1722. Mêmes légende et type. ℟. BLESIS CASTO. Même type.
BILL. Denier. (Dessin communiqué par M. Cartier.)
Pl. XXXIII, n° 17.

1723. GVIDO COMES. Même type qu'au ℟. du précédent, sauf qu'il se rapproche

du type tournois par ses extrémités percées en annelets. ℞. ✠ BLESIS . CASTRO. Croix simple.

BILL. Denier : 0,92. (*Ibid.*, n° 10.)

Pl. XXXIII, n° 18.

Gui revint au type de Jeanne et le conserva, sauf de légères modifications, pendant tout son règne.

MONT-LAVI.

1724. G . CO . BLESIS. Même type, percé d'un annelet seulement en bas. ℞. ✠ MONT • LADRIVIE. Croix.

BILL. Denier. (*Revue*, 1845, pl. 20, n° 2.)

Pl. XXXIII, n° 19.

Ce denier appartient évidemment à Gui de Châtillon ; c'est son initiale et son type. Il n'est pas aussi facile de donner la traduction du nom de lieu qui se trouve au revers. M. Cartier n'a pas pu y parvenir. Je propose d'y voir Mont-Lavi, maintenant hameau du village de la Bosse, canton d'Ouzouer-le-Marché, à peu de distance de Blois. Les comtes y avaient peut-être un château. Il appartient aux diplomatistes du pays d'éclaircir ce point.

BAUGENCY.

Une seule monnaie appartenant à l'époque féodale et frappée à Baugency est venue jusqu'à nous. C'est une obole dont le denier sera trouvé tôt ou tard. Elle a été rencontrée dans les fouilles de la Butte de Chartres. Avant d'en donner la description, je crois devoir proposer de faire remonter plus haut le monnayage féodal de cette ville, en lui attribuant le denier que M. Duchalais a publié dans la *Revue* de 1839 et qu'il a donné à Charles-le-Chauve. En examinant la fabrique particulière de ce denier, les points qui cantonnent la croix ; en tenant compte principalement de son faible poids (1,30), on arrive à voir que ma proposition doit être acceptée et à admettre que cette pièce est évidemment postérieure à Charles-le-Chauve.

Voici sa description :

1725. ✠ GRATIA D-I REX. Monogramme. ℞. ✠ BALGENTI CASTR✠. Croix cantonnée d'un point aux 3ᵉ et 4ᵉ.

AR. Denier : 1,30. (*Revue*, 1849, pag. 204, vignette.)

Coll. Dassy.

Ce denier faisait partie de la suite de M. Varnier. Après sa mort, et lors de la vente de sa collection, il fut acquis par M. Dassy pour un prix supérieur à cent francs. Cette valeur, qui à cette époque paraissait exorbitante, n'aurait aujourd'hui rien d'exagéré.

A quelle époque cette pièce doit-elle être placée? Selon moi, c'est au commencement du x[e] siècle, et elle précéderait de fort peu l'obole que je vais décrire. Que l'on rapproche ce denier de ceux de Chinon (n[os] 1667 et 1668), on verra qu'il existe entre eux une assez grande analogie. D'un autre côté, le poids est presque identique, car il est évident que le denier de Baugency a perdu du sien.

THIBAUT-LE-TRICHEUR.

1726. ✠ TETIΛBDYS CM I. Monogramme de Raoul. ℟. ✠ BALCHTI CIYIΛ. Croix.

BILL. Obole : 0,54. (*Revue*, 1849, pl. 7, n° 8.)

Coll. Jarry, à Orléans. — Pl. XXXIII, n° 20.

M. Duchalais a consacré un mémoire à cette obole dans la *Revue numismatique* de l'année 1846, pag. 334 et suivantes. Elle a été de nouveau publiée par M. Cartier dans le même recueil (1849, pag. 283).

Selon M. Duchalais, le monogramme serait celui d'Eudes ou celui de Raoul. M. Cartier n'a pas hésité, et il a eu raison. Le monogramme de Raoul, quoique déjà dégénéré, y est fort reconnaissable. Le savant directeur de la *Revue* explique la fin de la légende de l'avers par *Comes inclitus*. Quant à l'attribution à Thibaut-le-Tricheur, elle est acceptée par les deux numismatistes.

Tout en publiant cette curieuse pièce, M. Duchalais a fait une incursion sur le type alors appelé chartrain. On ne doit tenir aucun compte de ses observations. A l'époque où il écrivait, M. Duchalais ne connaissait pas les deniers de Chinon, qui ont entièrement modifié son opinion.

CHARTRES.

L'origine du comté de Chartres est assez obscure. Cela importe peu à mon travail, et ceux qui désireront s'édifier à ce sujet pourront lire le mémoire inséré par M. Cartier dans la *Revue* (1845, pag. 26 et suivantes). Ce qu'il est utile de savoir,

c'est que Thibaut-le-Tricheur fut comte de Blois, de Chartres et de Tours, de 922 à 938. Du reste, comme les deux premiers comtés furent réunis sur la même tête pendant le moyen-âge, leur histoire est semblable, et l'on peut voir ce que j'en ai dit en parlant des comtes de Blois. Le tableau généalogique est aussi le même, sauf quelques légères variantes. Le comté de Chartres fut réuni à la couronne en 1346.

Les commencements du monnayage de Chartres suivent les mêmes errements que celui de Blois. Le monogramme de Raoul y paraît d'abord, puis il s'altère un peu. Quant à la tête chinonaise, elle est reconnaissable sur les espèces chartraines; mais son profil est bien moins formé que sur les pièces de Blois. Peut-être cela provient-il que nous ne possédons pas le produit des premières émissions à ce type.

Quant au type postérieur de Chartres, il diffère assez sensiblement de celui de Blois. Il présente presque toujours, dans les commencements, trois besants ou tourteaux, dont un devant le profil, et en bas trois petits pieux. Plus tard, ces pieux disparaissent et sont remplacés par une fleur de lis. On trouve aussi des rosaces combinées de diverses manières.

J'ai déjà avancé que les évêques devaient, au début du monnayage féodal, y avoir pris quelque part. A Chartres, cette intervention semble prouvée par un denier remarquable sur lequel on voit un temple, signe qui paraît indiquer une influence ecclésiastique.

COMTES DE CHARTRES.

Thibaut Ier, 922—978.
Eudes Ier, 988—995.
Thibaut II, 995—1004.
Eudes II, 1004—1037.
Thibaut III, 1037—1089.
Etienne, 1089—1102.
Thibaut IV le Grand, 1102—1152.
Thibaut V le Bon, 1152—1191.
Louis, 1191—1205.
Thibaut VI, 1205—1218.
Isabelle, 1218—1249.
Mahaut, 1249—1269.
Jean de Chatillon, 1269—1279.
Jeanne de Chatillon, 1279—1286.
Charles Ier de Valois, 1293—1325.
Charles II de Valois, 1325—1346.

1727. ✠ GRATIA D-I REX. Monogramme dégénéré de Raoul. ℞. ✠ CARTIS CIVITAS. Croix.
BILL. Obole : 0,49. (*Revue*, 1839, pl. 7, nº 1er.)
Pl. XXXIII, nº 21.

Cette obole, au monogramme de Raoul, appartient probablement à ce roi. Dans tous les cas, le type s'altéra immédiatement, car nous allons voir que Thibaut-le-Tricheur s'en est servi. Que l'on compare les dates, et l'on verra combien cette métamorphose dut être prompte.

THIBAUT-LE-TRICHEUR.

1728. Mêmes légendes et types. Monogramme plus dégénéré.
BILL. Denier : 1,14. (*Revue*, 1839, pl. 7, n° 6.)
Pl. XXXIII, n° 22.

1729. ✠ TETBALDVS CM . I. Monogramme de Raoul. ℟. ✠ CARTIS CIVITAS. Croix.
AR. Obole. (*Revue*, 1849, pl. 7, n° 7.)
Coll. Deshaulles, à Chartres. — Pl. XXXIII, n° 23.

Thibaut n'a pas mis son nom sur le denier, mais si l'on rapproche son type de celui de l'obole qui est signée, on s'apercevra de leur complète identité. On devra aussi rapprocher l'obole de celle portée sous le n° 1726 ; la copie est encore plus exacte.

1730. ✠ CARLVS REX ES. Croix cantonnée de quatre besants. ℟. CARNOTIS CIVITAS. Temple surmonté d'une croisette.
BILL. Denier. (*Revue*, 1849, pl. 7, n° 9.)
Pl. XXXIV, n° 1er.

Ce denier faisait partie de la découverte de Saint-Paul-hors-les-Murs, à Rome.

M. Cartier cherche à expliquer la fin de la légende de l'avers par le mot *Episcopus*. Cela ne me paraît pas admissible. Je crois que le mot ES appartient à la même donnée que l'on a voulu exprimer sur le denier d'Eudes, frappé à Angers (n° 1457). Quoi qu'il en soit, l'intervention de l'évêque de Chartres est évidente. C'est vers la fin du xe siècle ou tout au commencement du xie qu'il faut placer l'émission de cette curieuse pièce.

Monnaies anonymes.

1731. ✠ CARTIS CIVITAS. Croix. Type chartrain simple, avec trois besants ou tourteaux, un au centre et un dessus et dessous ; à droite, trois petits pieux.
AR. Grand denier : 1,36. (*Revue*, 1845, pl. 2, nos 1, 2, 3, et 1849, pl. 7, n° 10 ; POEY D'AVANT, n° 59.)
Coll. Jarry, à Orléans. — Pl. XXXIV, n° 2.

Quatre variétés de coin.

1732. Mêmes légende et type. La croix est cantonnée d'un besant au 3e. Au ℟., les pieux ont un besant au-dessus et au-dessous.
BILL. Denier : 0,87. (*Revue*, 1845, pl. 2, n° 4 ; POEY D'AVANT, n° 60.)
Pl. XXXIV, n° 3.

1733. Mêmes légendes et types. La croix est cantonnée au 1er, en chef, d'après la position de la croisette de la légende.
AR. Denier. *(Revue,* 1845, pl. 2, nº 5.)
Coll. Jarry. — Pl. XXXIV, nº 4.

1734. Autre avec un besant au 3e.
BILL. Denier. *(Ibid.,* nº 6.)
Pl. XXXIV, nº 5.

1735. Autre, aux mêmes types, portant ✠ CMRTIS CIVITAS.
BILL. Denier. *(Ibid.,* nº 7.)
Pl. XXXIV, nº 6.

1736. ✠ CARTIS CIVITAS. Croix. ℟. Même type.
BILL. Obole. *(Revue,* 1839, pl. 7, nº 11, et 1845, pl. 2, nº 8.)
Pl. XXXIV, nº 7.

Deux variétés de coin.

1737. Mêmes légendes et types. La croix est cantonnée au 4e.
BILL. Obole. *(Revue,* 1846, pl. 2, nº 2.)
Pl. XXXIV, nº 8.

1738. ✠ CARTIS CIVITAS. Croix cantonnée d'un besant au 3e. ℟. Même type.
BILL. Obole. *(Ibid.,* 1845, pl. 2, nº 9.)
Pl. XXXIV, nº 9.

1739. Autre avec CARTICS IVITAS. Croix cantonnée au 2e.
BILL. Obole. *(Ibid.,* nº 10.)
Pl. XXXIV, nº 10.

1740. Mêmes légendes et types, avec CARTIS. La croix est cantonnée d'un besant au 2e.
BILL. Obole. *(Ibid.,* nº 11.)

1741. ✠ CARTIS CIVITAS ·. Croix cantonnée d'un besant au 3e. ℟. Même type. Les pieux sont remplacés par une croisette entre deux besants.
BILL. Denier : 0,87. *(Ibid.,* nº 7; POEY D'AVANT, nº 64.)
Pl. XXXIV, nº 11.

1742. ✠ CARTIS . CIVITAS. Même type. ℟. Même type, sauf qu'un lis remplace la croisette ; sans besant.
BILL. Denier : 1,03. *(Revue,* 1845, pl. 2, nº 13; POEY D'AVANT, nº 65.)
Pl. XXXIV, nº 12.

1743. Mêmes légendes et types des deux côtés.
BILL. Obole : 0,49. (POEY D'AVANT, n° 66, et pl. 1re, n° 9.)
Pl. XXXIV, n° 13.

1744. Mêmes légendes et types des deux côtés.
BILL. Obole.
Coll. Jarry.

CHARLES DE VALOIS. 1293—1325.

1745. ✠ K COMCARTIS CIVIS. Croix simple. ℟. Même type, avec la fleur de lis.
BILL. Denier. (*Revue*, 1845, pl. 2, n° 14.)

1746. ✠ K. COM CART CIV. Mêmes type et ℟.
BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 15.)
Pl. XXXIV, n° 14.

1747. ✠ K COM CART CIVIS. Mêmes type et ℟.
BILL. Obole. (*Revue*, 1846, pl. 2, n° 3.)
Pl. XXXIV, n° 15.

1748. ✠ K. COM CARTIS CIVIS. Croix. ℟. Même type. Le besant du centre est remplacé par une large rosace à six points.
BILL. Denier. (*Revue*, 1845, pl. 2, n° 5; POEY D'AVANT, n° 67.)
Pl. XXXIV, n° 16.

1749. Mêmes légendes et types. La rosace n'a que cinq points.
BILL. Denier. (*Ibid.*, 1846, pl. 2, n° 4.)

1750. Mêmes légendes et types des deux côtés.
BILL. Large pied-fort. (*Revue*, 1846, pl. 2, n° 5.)
Pl. XXXIV, n° 17.

1751. ✠ K COM CART CIVIS. Mêmes type et ℟.
BILL. Obole. (*Ibid.*, 1845, pl. 2, n° 17.)
Pl. XXXIV, n° 18.

1752. Mêmes légendes et types des deux côtés. La croix du droit est cantonnée d'un lis au 2e.
BILL. Obole. (*Ibid.*, n° 18.)
Pl. XXXIV, n° 19.

1753. ✠ K. COM CARTIS CIVIS. Croix cantonnée d'un lis au 2e et d'un annelet au 3e. ℟. Même type. La rosace est à droite et la fleur de lis au centre.
BILL. Obole. (*Ibid.*, n° 19.)
Pl. XXXIV, n° 20.

1754. Mêmes légendes et types.
BILL. Denier.
Coll. Prisset, à Dijon.

1755. Mêmes légendes et types. La rosace n'a que cinq points.
BILL. Obole : 0,54.
Coll. Poey d'Avant. — Pl. XXXV, n° 1er.

1756. Mêmes légendes et types. Rosace à droite.
BILL. Denier.
Coll. Poey d'Avant. — Pl. XXXV, n° 2.

1757. ✠ K COME CART CIVIS. Croix cantonnée d'un lis au 2e. ℞. Même type. Lis à droite; au centre, un besant; large rosace au-dessus et au-dessous.
BILL. Denier : 0,90.
Coll. Poey d'Avant. — Pl. XXXV, n° 3.

1758. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole : 0,45.
Coll. A. Legrand, à Saint-Omer. — Pl. XXXV, n° 4.

Comme on le voit, Charles de Valois est le seul prince qui, à Chartres, ait mis son nom sur les monnaies. Il y a lieu à faire remarquer le module inusité du pied-fort porté sous le n° 1750; c'est le type exact du denier qui figure sous le n° 1748. Comment expliquer ce singulier agrandissement de module? C'est ce que je ne saurais faire, et je crois qu'il y aurait témérité à vouloir prétendre, comme on l'a avancé (n° 352), que c'est le pied-fort d'un double denier. A Chartres, moins encore qu'en Bretagne, cette allégation est admissible.

VENDOME.

Le Vendômois a d'abord fait partie de l'Anjou. Ce fut en 958 que Foulques II en forma un comté séparé, en faveur de Bouchard, son fils. Il fut réuni à la couronne en 1589, lors de l'avénement au trône de Henri de Navarre, qui avait été duc de Vendôme en 1562.

Le type de la tête de profil très dégénérée, mais encore reconnaissable, se trouve sur les premières monnaies de Vendôme. Quelques-uns de ses rudiments persistent jusqu'à la fin du monnayage; pourtant on voit d'assez bonne heure paraître le type du

châtel tournois, qui y a été employé plus fréquemment que dans les autres seigneuries du pays chartrain.

Le travail de M. Cartier sur les monnaies de Vendôme est inséré dans la *Revue* de 1845, pag. 196 et suivantes. Depuis lors, bien des monnaies nouvelles ont été découvertes. J'en ajoute vingt-six à la nomenclature de M. Cartier; elles changent assez sensiblement sa classification. Déjà, dans ma *Description*, je l'avais modifiée dans quelques-unes de ses parties. Je vais compléter ce remaniement, dont l'auteur a reconnu la nécessité.

COMTES DE VENDOME.

BOUCHARD-LE-VIEUX, 958—1012.
RENAUD, 1012—1020.
EUDES, ODON ou BODON, 1020?
BOUCHARD II, 1020—1031.
GEOFFROI-MARTEL, 1031—1050.
FOULQUES-L'OISON, 1050—1066.
BOUCHARD III LE CHAUVE, 1066—1085.
GEOFFROI-JOURDAIN, 1085—1102.
GEOFFROI-GRISEGONELLE, 1102—1136.
JEAN Ier, 1136—1192.
BOUCHARD IV, 1192—1202.
JEAN II, 1202—1207.
JEAN III, 1207—1218.
JEAN IV DE MONTOIRE, 1218—1239.
PIERRE DE MONTOIRE, 1239—1249.
BOUCHARD V, 1249—1271.
JEAN V, 1271—1315.
BOUCHARD VI, 1315—1354.
JEAN VI, 1354—1366.
BOUCHARD VII, 1366—1371.
CATHERINE et JEAN DE BOURBON, 1371—1393 et 1412.
LOUIS DE BOURBON, 1412—1446.
JEAN VII, 1446—1478.
FRANÇOIS DE BOURBON, 1478—1495.
CHARLES DE BOURBON, 1495—1532.

Monnaies anonymes.

1759. ✠ VINDENS CASTRO. Croix. ℞. Type de la tête dégénérée. Un besant remplace l'œil; un autre est devant le profil; trois bandelettes.
AR. Grand denier : 1,80. (*Revue*, 1845, pl. 10, n° 1er.)
Coll. Jarry, à Orléans. — Pl. XXXV, n° 5.

1760. ✠ VIND.. CAVSO. Croix. ℞. Même type.
BILL. Denier.

1761. ✠ VNE. ƧΛƧTO. Croix. ℞. Même type. La bandelette est seulement bifurquée; trois poteaux; au-dessous, un besant.
AR. Denier. (*Revue*, 1845, pl. 10, n° 2.)
Coll. Jarry. — Pl. XXXV, n° 6.

1762. ✠ IH. ECƧ VƧTO. Mêmes type et ℞.
AR. Denier. (*Ibid.*, n° 3.)
Pl. XXXV, n° 7.

1763. ✠ VIXIDOCINO CXS. Croix. ℟. Même type. Au-dessus et au centre, deux croisettes ; au-dessous, trois liens terminés par des besants ; à droite, trois poteaux ayant au-dessous un S couché.

AR. Denier : 1,09. (POEY D'AVANT, n° 69, et pl. 1re, n° 10.)

Pl. XXXV, n° 8.

1764. ✠ VIND • CIN • CASTRO. Mêmes type et ℟. ; l'S droit.

AR. Denier : 1,09. *(Ibid.,* n° 70, et pl. 1re, n° 11.)

Pl. XXXV, n° 9.

1765. Mêmes légende et type. L'A a une forme toute particulière.

AR. Denier : 1,09. *(Ibid.,* n° 71, et pl. 1re, n° 12.)

1766. ✠ VNIDOCINO CASTRO. Croix. ℟. Même type ; S couché.

AR. Obole : 0,49. *(Ibid.,* n° 72, et pl. 1re, n° 13.)

Pl. XXXV, n° 10.

1767. Variété avec VIIDOCINO CASTRO.

AR. Denier : 0,49. *(Ibid.,* n° 73.)

1768. ✠ VINDOCINO CASTO. Mêmes type et ℟.

AR. Obole. *(Revue,* 1845, pl. 10, n° 10.)

Coll. Jarry.

1769. ✠ VONIƆONSTO. Croix cantonnée d'un besant aux 1er et 4e. ℟. Même type ; au-dessus, une rosace entre deux points.

AR. Denier. *(Revue,* 1845, pl. 10, n° 7.)

Pl. XXXV, n° 11.

1770. ✠ VONƆIOSTO. Croix cantonnée d'un besant aux 2e et 3e. ℟. Même type.

AR. Obole. *(Ibid.,* n° 8.)

Pl. XXXV, n° 12.

1771. ✠ VONƆOVSTO. Mêmes types.

BILL. Denier.

Coll. Charvet.

1772. ✠ VONƆOIDTO. Mêmes types.

BILL. Obole.

Coll. Charvet.

1773. ✠ VqCINO∾ NONI. Croix cantonnée d'un besant aux 1er et 4e. ℟. Même type. Bandelette bifurquée ; au centre, un annelet ; devant la tête, une large rosace entre deux besants ; trois poteaux ; au-dessous, S couché.

AR. Denier : 0,87. (POEY D'AVANT, n° 74, et pl. 1re, n° 14.)

Pl. XXXV, n° 13.

1774. ✠ VINDOCINO CASTIO. Croix cantonnée d'un annelet aux 1er et 4e. ℟. Même type. La rosace du haut paraît remplacée par un annelet, sans points pour accoster.
AR. Denier. (*Ibid.*, nº 9.)
Pl. XXXV, nº 14.

1775. ✠ ... DOVITO. Croix. ℟. Type carré ; au centre, une rosette ; au-dessus, une rosace entre deux besants ; à droite, trois poteaux ayant au-dessous ∽.
BILL. Obole. (Dessin communiqué par M. Cartier.)
Pl. XXXV, nº 15.

1776. ✠ VONENITO. Croix pattée, cantonnée d'un point aux 1er et 4e. ℟. Même type.
BILL. Obole.
Coll. Parot, à Lyon. — Pl. XXXV, nº 16.

1777. Mêmes légendes et types. La croix du droit est cantonnée d'un besant aux 2e et 3e. Au ℟., la croisette devant le profil est remplacée par un croissant ; la bandelette n'est que bifurquée et a un astérisque au milieu.
BILL. Obole.
Coll. Colson, à Noyon. — Pl. XXXV, nº 17.

1778. ✠ VDON CAOSTO. Croix simple. ℟. Même type, sauf que la rosace est remplacée par un croissant entre deux annelets ; S couché ; au-dessous, un besant.
BILL. Denier : 0,92. (*Revue*, 1849, pl. 8, nº 3 ; Poey d'Avant, nº 75.)
Pl. XXXV, nº 18.

1779. Mêmes légende et type. Au ℟., S droit ; au-dessous, un besant.
BILL. Denier. (*Ibid.*, 1845, pl. 10, nº 4 ; Poey d'Avant, nº 77.)
Pl. XXXV, nº 19.

1780. ✠ VDON CAOSTO. Mêmes type et ℟. ; S couché.
BILL. Denier. (*Ibid.*, nº 5 ; Poey d'Avant, *Suppl.*, nº 8.)

1781. ✠ VDON CAO∽TO. Mêmes légende et type.
BILL. Denier : 0,92. (Poey d'Avant, nº 76.)

1782. ✠ VDON CAO∽TO. Mêmes type et ℟.
BILL. Obole. (*Revue*, 1845, pl. 10, nº 6.)
Coll. Jarry et Rousseau. — Pl. XXXV, nº 20.

1783. ✠ VDON CAO∽TO. Mêmes type et ℟.
BILL. Denier. (Poey d'Avant, *Suppl.*, nº 7.)

1784. ✠ VINDONIO CASTO. Croix cantonnée d'un croissant au 2e et d'un besant au 4e. ℟. Type vendômois ; au-dessus, un croissant ; à gauche, quatre pieux avec un S couché ; au centre, une croisette ; au-dessous, bandelette bifurquée avec un astérisque au centre.
BILL. Obole.
Coll. Colson, à Noyon. — Pl. XXXVI, no 1er.

1785. ✠ VINDOCINO. Croix. ℟. Même type. Rosace au centre ; rosette à six branches, entre deux annelets, devant la tête ; à droite, une fleur de lis.
BILL. Denier. (*Ibid.*, no 14.)
Coll. Jarry. — Pl. XXXVI, no 2.

1786. Mêmes légende et type.
BILL. Obole : 0,60. (*Ibid.*, 1846, pl. 2, no 7; POEY D'AVANT, no 79.)
Pl. XXXVI, no 3.

1787. ✠ VEDOOE CASTR. Croix. ℟. Type tout à fait dégénéré et affectant la forme carrée ; un besant au-dessus ; au centre, une rosace ; en bas, un V renversé avec un besant au milieu ; à droite, une étoile.
BILL. Denier. (*Ibid.*, 1845, pl. 10, no 11.)
Pl. XXXVI, no 4.

1788. Mêmes légende et type.
BILL. Obole : 0,49. (*Ibid.*, no 12 ; POEY D'AVANT, no 80.)
Pl. XXXVI, no 5.

1789. Mêmes légende et type. Au droit, la croix est cantonnée d'un besant au 3e. Au ℟., l'étoile de droite est remplacée par une rosace à cinq folioles.
BILL. Obole. (*Ibid.*, no 13.)
Pl. XXXVI, no 6.

1790. ✠ VIDOCINENSIS. Croix. ℟. Base du type tournois ; rosace au centre, surmontée d'une croix longue entre deux S droits. Une fleur de lis de chaque côté du type ; au-dessous, une rosace entre deux annelets.
BILL. Denier : 1,09. (*Ibid.*, no 15 ; POEY D'AVANT, no 81.)
Pl. XXXVI, no 7.

M. Cartier a cherché à placer quelques-unes de ces monnaies anonymes aux règnes des comtes de Vendôme. Ayant bouleversé toute sa classification, ce travail demanderait à être refait. Je crois que ce serait sans profit pour la science ; d'ailleurs il n'y aurait aucune certitude dans les attributions.

JEAN III. 1207—1218.

1791. IEh-A. Type des monnaies anonymes, portant VEDOME CASTR. Un lis à droite. ℟. VEDOME CASTR. Croix cantonnée d'une croisette au 2e.
BILL. Denier. (POEY D'AVANT, *Suppl.*, nº 9, et pl. 25, nº 3.)
Pl. XXXVI, nº 8.

1792. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole : 0,60. (*Revue*, 1845, pl. 11, nº 2; POEY D'AVANT, nº 82.)
Pl. XXXVI, nº 9.

1793. Variété. Le lis est penché à droite.
BILL. Denier : 0,93.
Coll. Poey d'Avant.

1794. ✠ IOhAN COMES. Croix simple. ℟. VIDOCINI. Type tournois carré. Une croisette au centre et en bas; en haut, une bandelette bifurquée, avec un annelet au centre; cet annelet fait l'O de la légende.
AR. Denier : 1,03. (*Revue*, 1845, pl. 11, nº 13; POEY D'AVANT, nº 83.)
Pl. XXXVI, nº 10.

1795. Mêmes légendes et types.
AR. Obole : 0,49. (POEY D'AVANT, nº 84.)
Pl. XXXVI, nº 11.

1796. Mêmes légendes et types. La croisette d'en bas est attachée au type.
AR. Denier. (*Revue*, 1846, pl. 2, nº 9.)
Pl. XXXVI, nº 12.

1797. Mêmes légendes et types.
AR. Obole. (*Ibid.*, nº 10.)
Pl. XXXVI, nº 13.

1798. ✠ IOhANS COMES. Croix. ℟. Type tournois carré; au-dessus, une croisette à pied, accostée de deux S; au centre et au-dessous, une rosace.
BILL. Denier. (*Revue*, 1845, pl. 11, nº 1er.)
Pl. XXXVI, nº 14.

JEAN IV. 1218—1239.

1799. ✠ IOhANS COMES. Type tournois carré; au centre, la rosace; en bas, la rosette à branches; en haut, une molette d'éperon ou une étoile. ℟. ✠ VIDOCINENSIS. Croix cantonnée d'un besant au 2e.
AR. Denier : 1,03. (*Ibid.*, 1845, pl. 11, nº 4; POEY D'AVANT, nº 85.)
Pl. XXXVI, nº 15.

1800. **Mêmes légendes et types.**
AR. Obole. (*Ibid.*, n° 5.)
Pl. XXXVI, n° 16.

1801. **Mêmes légendes et types. La croix est cantonnée au 1er.**
AR. Obole. (*Ibid.*, n° 6.)

1802. **Mêmes légendes et types; croix non cantonnée.**
AR. Denier.

1803. **Variété avec COMES; la croix cantonnée au 2e.**
AR. Obole : 0,49. (POEY D'AVANT, n° 88, et pl. 1re, n° 15.)

1804. **Mêmes légendes et types; croix cantonnée au 1er. Au ℟., les trois premières lettres de la légende sont liées entre elles.**
AR. Obole.

1805. **✠ IOhAN COMES. Même type, sauf que l'étoile du haut est remplacée par une autre rosette à six branches. ℟. ✠ VIDOCINENSIS. Croix cantonnée d'un astérisque au 2e.**
AR. Denier. (*Revue*, 1845, pl. 11, n° 3.)
Pl. XXXVI, n° 17.

PIERRE DE MONTOIRE. 1239—1249.

1806. **✠ PETRVS COMES. Type carré; au centre, la rosace; au-dessus, l'étoile percée; au-dessous, la rosette. ℟. ✠ VIDOCINENSIS. Croix.**
AR. Obole : 0,54. (*Revue*, 1845, pl. 11, n° 7.)
Pl. XXXVI, n° 18.

1807. **Mêmes légendes et types. La croix du ℟. est cantonnée d'un besant au 1er.**
AR. : 0,54. (*Ibid.*, n° 8; POEY D'AVANT, n° 89.)

1808. **Mêmes légendes. Au droit, une croix simple. Au ℟., une croix ancrée.**
AR. Denier : 0,92. (*Revue*, 1846, pl. 2, n° 8.)
Coll. Jarry. — Pl. XXXVI, n° 19.

1809. **Mêmes légendes et types.**
AR. Obole : 0,54. (*Ibid.*, 1845, pl. 11, n° 9.)
Pl. XXXVI, n° 20.

BOUCHARD V. 1249—1271.

1810. **BOCARD COMES. Type tournois simple et carré. Fronton surmonté d'une rosette à cinq branches. ℟. ✠ VIDOCINENSIS. Croix simple.**
AR. Denier : 0,31.
Cab. de France. — Pl. XXXVI, n° 21.

M. Cartier n'a pas connu ce beau et remarquable denier, qui de ma collection est passé au Cabinet de France.

1811. BOCARD COMES. Type tournois dégénéré. On y voit une sorte de porte de château entre deux tours; du sommet de la porte sort une barre portant une rosace à six branches; au-dessous, une étoile à six pointes aiguës. ℟. ✠ VIDOCINEN-SIS. Croix cantonnée d'un annelet au 1er.
BILL. Obole : 0,49. (*Revue*, 1845, pl. 11, n° 12; POEY D'AVANT, n° 91.)
Pl. XXXVII, n° 1er.

1812. Mêmes légendes et types; cantonnement au 2e.
BILL. Obole. (*Revue*, 1845, pl. 11, n° 10; *Ibid.*, n° 92.)

1813. Mêmes légendes et types; cantonnement au 3e.
BILL. Obole. (*Ibid.*, n° 11.)

1814. Variété avec BOCAR COMES; cantonnement au 1er.
BILL. Obole.

JEAN V. 1271—1315.

1815. IOhS COMES. Type tournois carré; au centre, une rosace à laquelle la croix du fronton, qui forme aussi celle de la légende, est attachée par un trait; de chaque côté, un lis; au-dessous, un V renversé, ayant un point au centre. ℟. VIDOCINENSIS. Croix cantonnée d'un lis au 4e.
BILL. Denier : 0,69.
Coll. Jarry. — Pl. XXXVII, n° 2.

Ce denier avait échappé aux recherches de M. Cartier, qui n'en a publié que l'obole.

1816. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole : 0,49. (*Revue*, 1845, pl. 11, n° 15.)
Coll. Jarry.

1817. Mêmes légende et type, sauf que le V n'a pas de point; au centre, l'M a un grand jambage qui le traverse au milieu. ℟. ✠ VIDOCINENS . I . S. Même croix.
BILL. Obole. (*Revue*, 1845, pl. 11, n° 15.)
Pl. XXXVII, n° 3.

1818. IOh-S COMES. Même type. ℟. ✠ VIDOCINENSI . S. Croix cantonnée au 2e d'un croissant renversé, avec un point au centre.
BILL. Obole : 0,49. (*Revue*, 1846, pl. 2, n° 11.)
Pl. XXXVII, n° 4.

BOUCHARD VI. 1315—1354.

1819. **BO COMES**. Type tournois, défiguré et renversé; des deux côtés, une fleur de lis; au-dessous, le **V** renversé, avec un annelet au centre. ℟. ✠ **VIDOCI-NENSIS**. Croix cantonnée au 2e d'un croissant renversé, avec un point au centre.
BILL. Denier. (*Revue*, 1849, pl. 8, n° 4.)
Coll. Deshaulles, à Chartres. — Pl. XXXVII, n° 5.

1820. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole : 0,49. (*Ibid.*, 1846, pl. 9, n° 3; POEY D'AVANT, n° 93.)
Pl. XXXVII, n° 6.

1821. Mêmes légende et type. ℟. ✠ **VIDONEINSIS**. Même type.
BILL. Obole : 0,49. (POEY D'AVANT, n° 94.)

CHATEAUDUN.

La formation de la vicomté de Châteaudun n'est pas établie d'une manière certaine, du moins à son origine; mais cela importe peu à la numismatique, puisque là, comme dans les autres grandes seigneuries du pays chartrain, les monnaies furent, pendant longtemps, anonymes. Quelques auteurs établissent que le premier vicomte de Châteaudun fut Geoffroi Ier. Selon M. Cartier, ce fut Hugues Ier, vers 1004. Ceux qui désireraient des détails plus étendus devront consulter la *Revue numismatique* de 1845, pag. 275 et suivantes.

Je dois pourtant faire observer que les monnaies contredisent l'exposé historique de M. Cartier; elles font remonter d'un demi-siècle au moins l'existence de la vicomté de Châteaudun. En effet, nous possédons des deniers où le monogramme de Raoul est sensiblement altéré; et j'ai précédemment prouvé, par des rapprochements incontestables, que ces pièces devaient appartenir à Thibaut-le-Tricheur. Ce sont des monuments dont l'autorité ne peut pas être récusée. Il appartient aux historiens du pays d'éclaircir ce point intéressant.

Le type des monnaies de Châteaudun est très variable. D'abord, ainsi que je viens de le dire, le monogramme de Raoul a été employé; puis on arrive, sans transition, à la tête chinonaise très dégénérée. Cela ferait supposer que nous n'avons pas trouvé les premières monnaies anonymes, ou bien, comme l'avance M. Cartier, que ce type, par des raisons de convenance commerciale ou de voisinage, fut copié sur celui de

Chartres. Le type du croissant fut introduit d'assez bonne heure sur les monnaies de Châteaudun, et y persista jusqu'à la fin. On l'y combina de diverses manières. Le type tournois y apparaît aussi, mais assez tard et seulement sous Geoffroi V.

VICOMTES DE CHATEAUDUN.

HUGUES Ier, 1004—1020.
HUGUES II, 1020.
MELISSENDE, sœur d'HUGUES II, épouse WARIN.
GEOFFROI Ier, 1028—1040.
ROTROU Ier, 1040—1079.
HUGUES III, 1079—1102.
GEOFFROI II, 1102—1136.
HUGUES IV, 1136—1166.
GEOFFROI III, 1167—1183.
HUGUES V, 1183—1215.
GEOFFROI IV, 1215—1235.
GEOFFROI V, 1235?
CLÉMENCE, ROBERT DE DREUX, 1253.
ALIX, RAOUL DE CLERMONT, 1259?
ALIX, GUILLAUME DE FLANDRE, 1291.
GUILLAUME II, 1317.
JEAN DE FLANDRE, 1320.
MARGUERITE DE FLANDRE, GUILLAUME DE CRAON, 1325.

1822. ✠ CRATIA D-I. Monogramme d'Eudes. ℟. ✠ DVNIS CASTELLI. Croix.
AR. Denier.
Cab. de France. — Pl. XXXVII, n° 7.

1823. ✠ CRATIA D-I REX. Monogramme dégénéré de Raoul. ℟. ✠ DVNIS CASTLLI. Croix.
AR. Denier.
Cab. de France. — Pl. XXXVII, n° 8.

Ces deux deniers, inconnus à l'époque où écrivait M. Cartier, prouvent que tout le monnayage du pays dit chartrain a débuté de la même manière. Il y a lieu de supposer que nous trouverons tôt ou tard des pièces à un type identique pour Blois, Vendôme, &c.

Monnaies anonymes.

1824. ✠ DYNIS CASTLL. Croix. ℟. Sans légende. Type simple; un ꟿ ou oméga dégénéré à droite; au milieu, au-dessus et au-dessous du type, une croisette; sous le poteau, à droite, un S.
BILL. Grand denier. (*Revue*, 1845, pl. 15, n° 1er.)
Coll. Jarry. — Pl. XXXVII, n° 9.

1825. ✠ DYNIS : ASTLL. Croix. ℟. Même type.
AR. Grand denier. (*Ibid.*, n° 2.)
Coll. Jarry. — Pl. XXXVII, n° 10.

1826. ✠ DYNI⁓ CAꟿTHHI. Croix. ℟. Même type, avec un besant au centre.
AR. Grand denier. (*Revue*, 1846, pl. 9, n° 4.)
Pl. XXXVII, n° 11.

1827. ✠ DYNI⁓ CATIHI. Croix. ℟. Même type, sauf qu'un besant remplace la croisette du centre, et qu'il y a un autre besant à l'angle supérieur du type et un trèfle sous les couronnes.
BILL. Obole. (*Revue*, 1849, pl. 7, n° 12.)
Coll. Jarry. — Pl. XXXVII, n° 12.

1828. Mêmes légende et type. Les besants sont supprimés; l'S est retourné.
AR. Denier. Moyen module. (*Revue*, 1846, pl. 9, n° 5.)
Pl. XXXVII, n° 13.

1829. ✠ D YNIC⁓ : A⁓THHH. Croix. ℟. Même type, avec deux besants au-dessus et au-dessous; une croisette au centre; sans S ni trèfle.
BILL. Denier. (*Revue*, 1845, pl. 15, n° 3.)
Coll. Jarry. — Pl. XXXVII, n° 14.

1830. Mêmes légende et type, sauf qu'un troisième besant remplace la croisette du centre, et qu'au-dessous du poteau de droite il y a un S.
BILL. Obole : 0,54. (POEY D'AVANT, n° 11, et pl. 25, n° 4.)
Pl. XXXVII, n° 15.

1831. ✠ DYNIC ⁝ ∽A⁓TH. Croix cantonnée d'un S retourné aux 2ᵉ et 3ᵉ. ℟. Type simple; M à droite; au centre, un large annelet; dessus et dessous, un croissant.
BILL. Denier. (*Revue*, 1845, pl. 15, n° 4.)
Pl. XXXVII, n° 16.

1832. Mêmes légende et type, sauf que les S des cantons sont droits.
AR. Denier.
Pl. XXXVII, n° 17.

1833. Mêmes légende et type.
BILL. Obole. (*Ibid.*, n° 7.)
Coll. Jarry. — Pl. XXXVII, n° 18.

1834. Mêmes légendes et types, sauf que l'annelet du centre est remplacé par un besant.
BILL. Denier : 1,03. (*Ibid.*, n° 5; POEY D'AVANT, n° 96.)
Pl. XXXVII, n° 19.

1835. Autre avec deux points pour diviser la légende.
BILL. Denier : 0,98. (POEY D'AVANT, n° 97.)

1836. Autre avec un point seul et les deux S retournés.
BILL. Denier : 0,98. *(Ibid.,* nº 98.)

1837. Mêmes légende et type, avec les S droits et DYNIC. SΛSTF.
BILL. Denier. *(Revue,* 1845, pl. 15, nº 6.)

1838. ✠ DVNIOSTIIO. Croix. ℟. Type simple en sens inverse, c'est-à-dire que le poteau est à gauche et les couronnes à droite, sans créneaux; dessus et dessous, une croisette; au centre, un besant; à gauche, un long pieu.
BILL. : 1,03. *(Ibid.,* nº 8, et POEY D'AVANT, nº 99.)
Pl. XXXVII, nº 20.

1839. ✠ DVNIOSTIFI. Mêmes type et ℟.
BILL. Denier : 0,71. (POEY D'AVANT, *Suppl.,* nº 12.)
Pl. XXXVII, nº 21.

1840. Mêmes légende et type. ℟. Même type, tourné en sens contraire; le poteau et le pieu sont à droite.
BILL. Denier : 0,98. *(Ibid., Suppl.,* nº 13, et pl. 25, nº 5.)

M. Cartier *(Revue,* 1845, pl. 15, nº 16) donne, d'après Duby (pl. 106, nº 10), un denier dont le type est semblable. Il porte, au droit, DVNICASTEFA. Croix cantonnée de deux annelets. Il l'indique dans le cabinet de M. de Boullongue.

1841. ✠ CATRVMDVNI. Croix. ℟. Type encore plus simple, avec une seule couronne; au-dessus, un S entre deux annelets; au-dessous, un croissant les pointes en bas; au centre, un annelet; de chaque côté, un M gothique entre deux besants.
BILL. Denier. *(Revue,* 1845, pl. 15, nº 9.)
Pl. XXXVII, nº 22.

1842. Mêmes légende et type des deux côtés.
BILL. Obole : 0,43. *(Ibid.,* nº 10, et POEY D'AVANT, nº 100.)
Pl. XXXVIII, nº 1er.

1843. Mêmes légende et type. L'S du droit est retourné; le croissant d'en bas a un point au centre.
BILL. Obole. *(Ibid.,* nº 11.)
Pl. XXXVIII, nº 2.

1844. ✠ CΛSTRIDVNI. Croix cantonnée d'un S aux 2e et 3e. ℟. Type à gauche. Créneaux; à droite, un M; au-dessus et au-dessous, un croissant; au centre, un besant.
BILL. Denier. *(Ibid.,* nº 12.)
Pl. XXXVIII, nº 3.

1845. ✠ CASTRI . DVNI. Croix simple. ℟. Même type ; au-dessus, un croissant renversé ; au-dessous et au centre, un besant ; à droite, une étoile entre deux besants.
BILL. Denier : 1,03. (*Ibid.*, n° 13 ; POEY D'AVANT, n° 101.)
Pl. XXXVIII, n° 4.

1846. Mêmes légendes et types.
BILL. Pied-fort.
Cab. de France.

1847. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole : 0,43. (*Ibid.*, n° 14, et POEY D'AVANT, n° 102.)
Pl. XXXVIII, n° 5.

1848. Mêmes légendes et types. Un annelet, au lieu d'un point, sépare les mots de la légende.
BILL. Obole : 0,43. (POEY D'AVANT, n° 103.)

1849. Même légende. Croix cantonnée au 2e d'un châtel. ℟. Même type, sauf que le besant d'en bas est remplacé par un croissant, et que l'étoile n'est pas accompagnée de besants.
BILL. Denier. (*Revue*, 1845, pl. 15, n° 15.)
Pl. XXXVIII, n° 6.

1850. Mêmes légendes et types. Un annelet sépare les deux mots de la légende.
BILL. Obole : 0,24.
Coll. Poey d'Avant.

1851. Mêmes légendes et types. Deux annelets séparent les mots de la légende.
BILL. Denier : 0,90.
Coll. Poey d'Avant.

1852. Mêmes légendes et types des deux côtés.
BILL. Obole.
Cab. de France.

1853. Mêmes légendes et types. La croix est cantonnée d'un besant au 4e. L'étoile est entre deux besants.
BILL. Obole : 0,46.
Coll. Poey d'Avant. — Pl. XXXVIII, n° 7.

GEOFFROI IV. 1215—1235.

1854. GAVFRIDVS. Croissant les pointes en haut ; la légende divisée par deux croissants. ℟. ✠ CATRVMDVNI. Croix cantonnée d'un croissant au 2e.
BILL. Denier. (*Revue*, 1845, pl. 16, n° 1er.)
Pl. XXXVIII, n° 8.

1855. GAVFRID'. Même type. Le croissant d'en bas a un point au centre. ℞. Mêmes légende et type.
BILL. Denier : 0,76. (*Ibid.*, n° 2 ; POEY D'AVANT, n° 104.)
Pl. XXXVIII, n° 9.

1856. Mêmes légendes et types. Le grand croissant du centre a les pointes en haut.
BILL. Denier. (*Revue*, 1846, pl. 2, n° 12.)
Pl. XXXVIII, n° 10.

1857. Mêmes légendes et types. Le croissant a les pointes en haut.
BILL. Obole. (*Revue*, 1849, pl. 8, n° 5.)
Pl. XXXVIII, n° 11.

1858. GAVFRID'. Type dégénéré. Le poteau est remplacé par une autre couronne; un besant au centre; au-dessus et au-dessous, un croissant. ℞. ✠ CASTRVM DVNI. Croix cantonnée d'un annelet au 1er.
BILL. Denier. (*Revue*, 1845, pl. 16, n° 3.)
Pl. XXXVIII, n° 12.

1859. Mêmes légendes et types, avec CASTRVN. L'annelet est au 2e.
BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 4.)
Pl. XXXVIII, n° 13.

1860. Mêmes légende et type. ℞. ✠ CASTRI DVNI. Même type ; annelet au 2e.
BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 5.)
Pl. XXXVIII, n° 14.

1861. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole : 0,43. (*Ibid.*, n° 6 ; POEY D'AVANT, n° 105.)
Pl. XXXVIII, n° 15.

1862. Autre, aux mêmes types, avec CASTRI DVNII.
BILL. Obole. (*Revue*, 1846, pl. 2, n° 13.)
Pl. XXXVIII, n° 16.

1863. Mêmes légendes et types ; un point dans le croissant de dessous.
BILL. Obole. (*Ibid.*, n° 7.)

1864. Mêmes légendes. Type renversé, ou la légende commençant à gauche.
BILL. Obole. (*Ibid.*, n° 8 ; POEY D'AVANT, n° 106.)

GEOFFROI V. 1235—1259 ?

1865. GAVFRID'. Type carré ; au centre, un annelet ; au-dessus et au-dessous, un croissant. ℞. ✠ CATRVN DVNI. Croix cantonnée d'un annelet au 2e.
BILL. Denier. (*Revue*, 1845, pl. 16, n° 9.)
Pl. XXXVIII, n° 17.

1866. Même légende. Type tournois, percé en annelets aux quatre extrémités. Au-dessus et au-dessous, un croissant; au centre, un lis. ℟. Même légende. Croix simple.

BILL. Denier : 1,30. (*Ibid.*, n° 10 ; Poey d'Avant, n° 107.)

Pl. XXXVIII, n° 18.

1867. Autre avec la légende du droit commençant à gauche du type. ℟. ✠ CATRVM DVNI.

BILL. Denier. (*Ibid.*, 1846, pl. 2, n° 14.)

Coll. Jarry. — Pl. XXXVIII, n° 19.

1868. Légende semblable, et commençant de la même manière. ℟. ✠ CASTRI DVNI. Croix simple.

BILL. Denier. (*Revue*, 1845, pl. 16, n° 11.)

Pl. XXXVIII, n° 20.

1869. GAVFRIDVS. Légende commençant à droite. Même type. ℟. ✠ CATRVM DVNI. Croix.

BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 12.)

Pl. XXXVIII, n° 21.

1870. GAVFRID'. Légende commençant à gauche. Même type. Un annelet remplace le lis dans le centre. ℟. Même légende; croix cantonnée d'un annelet au 1er.

BILL. Denier. (*Revue*, 1846, pl. 2, n° 15.)

Pl. XXXIX, n° 1er.

1871. Mêmes légendes et types, sauf que la croix n'est pas cantonnée.

BILL. Obole. (*Revue*, 1845, pl. 16, n° 13.)

Pl. XXXIX, n° 2.

1872. Mêmes légendes et types. Le C du ℟. a un point au centre.

BILL. Obole. (*Ibid.*, n° 14.)

ROBERT DE DREUX. 1253.

1873. ✠ ROBERTVSVICONS. Croix. ℟. CASTRIDVNI. Type tournois, percé en annelets; au centre, une croisette; au-dessus et au-dessous, un croissant ayant chacun un point au centre.

BILL. Denier.

Coll. Jarry. — Pl. XXXIX, n° 3.

1874. ✠ ROB'TVS VICONES. Croix. ℟. Mêmes légende et type.

BILL. Obole. (*Revue*, 1845, pl. 16, n° 15.)

Coll. Jarry. — Pl. XXXIX, n° 4.

1875. ✠ ROB' VICECOM. Type mélangé de Châteaudun ; à droite, le poteau est terminé en annelets ; à gauche, c'est la couronne simple et allongée ; le tout dressé en forme de châtel, avec un fronton surmonté d'une croix ; au centre, un besant ; dessous, un croissant ayant un besant au centre. ℟. ✠ CASTRIDVNI. Croix simple.

BILL. Denier : 0,96.

Coll. Jarry. — Pl. XXXIX, n° 5.

Ce dernier denier a un type tout nouveau ; c'est encore une conquête qui m'appartient. On y voit un mélange des divers types de Châteaudun. Toutes les monnaies de Robert de Dreux sont très rares ; cela s'explique par la courte durée de son règne.

SIMON. 1264.

1876. ✠ SIMONIS VICONES. Croix cantonnée d'un besant au 2e. ℟. CASTRIDVNI. Type tournois, percé en annelets à ses extrémités ; de chaque côté, un besant ; au centre, une croisette ; au-dessus et au-dessous, un croissant avec chacun un point au centre.

BILL. Denier : 0,85. (*Revue*, 1845, pag. 300, vignette.)

Cab. de France, coll. Jarry. — Pl. XXXIX, nos 6 et 7.

Sur l'exemplaire du Cabinet, le cantonnement de l'avers a disparu, quoique la pièce soit bien conservée. Je crois néanmoins que c'est le même denier.

Aucun vicomte de Châteaudun ne portant le nom de Simon, il faut présumer, comme l'avance M. Cartier, que c'est quelque *bailliste* qui a frappé ce denier. Lorsque Robert mourut, en 1264, sa fille Alix était mineure, et peut-être déjà fiancée à Raoul de Clermont. Celui-ci avait pour père Simon de Clermont, mort en 1288, et pour frère Simon de Clermont, évêque de Beauvais, mort en 1312. Il faut supposer que l'un de ces deux Simon fut tuteur d'Alix ou de Raoul, aussi mineur jusqu'à la consommation du mariage.

On trouve aussi, dans l'histoire de Dreux, un Simon de Dreux qui vivait à la même époque et qui était frère de Robert, vicomte de Châteaudun. Peut-être fut-il tuteur de sa nièce et a-t-il fait battre monnaie en cette qualité ? La pièce qui nous occupe étant au type de Robert, donne quelque poids à cette supposition.

Le denier de Simon est resté longtemps unique. J'en connais maintenant trois exemplaires.

RAOUL DE CLERMONT. 1259 ?

1877. ✠ RADVLFVS VICONS. Croix cantonnée au 2e d'un besant et au 3e d'un signe indéterminé, une machine de guerre ? un petit châtel ? ℟. CASTRIDVNI. Type tournois, percé en annelets, ayant au centre un lis surmonté d'une croisette ; au-dessous, un croissant avec un point au centre.

BILL. Denier : 0,81. (*Revue*, 1845, pl. 16, n° 16 ; Poey d'Avant, n° 108.)

Pl. XXXIX, n° 8.

1878. Mêmes légendes et types.
BILL. Pied-fort : 3,58. (POEY D'AVANT, n° 109.)
Coll. Jarry.

1879. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole. (*Revue*, 1845, pl. 16, n° 17.)
Pl. XXXIX, n° 9.

1880. Mêmes légendes et types; un croissant sous le lis, au centre du type; un autre croissant remplace le besant du 2e canton du ℟.
BILL. Obole. (*Ibid.*, n° 19.)
Pl. XXXIX, n° 10.

1881. Mêmes légendes et types. La croix est cantonnée d'un annelet aux 2e et 3e. Le croissant n'a pas de points au centre; sans croissant au centre.
BILL. Denier.
Coll. Péry, à Bordeaux.

1882. Mêmes légendes et types des deux côtés.
BILL. Obole : 0,65.
Coll. Poey d'Avant.

1883. Mêmes légendes et types; sans points dans le croissant.
BILL. Denier : 0,73.
Coll. Poey d'Avant.

1884. Mêmes légendes et types; deux points, au lieu d'annelets, dans les cantons de la croix.
BILL. Obole. (*Revue*, 1845, pl. 16, n° 18.)

1885. Même légende; croix cantonnée d'un besant au 2e. ℟. Même légende. Le croissant d'en bas a un point au centre et les pointes en haut.
BILL. Denier. (*Revue*, 1849, pl. 8, n° 6.)

1886. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole. (*Ibid.*, n° 7.)

1887. Mêmes légendes et types. Le besant du 2e canton est remplacé par un croissant.
BILL. Obole. (Dessin communiqué par M. Cartier.)

GUILLAUME. 1291.

1888. ✠ GVILL VICONS. Croix cantonnée d'un croissant au 2e. ℟. ✠ CASTRI ⁝ DVNI. Type tournois, percé en annelets; au centre, un lion debout.
BILL. Obole : 0,55. (*Revue*, 1845, pl. 16, n° 20.)
Cab. de France, coll. Jarry. — Pl. XXXIX, n° 11.

Sur cette obole, Guillaume de Flandre, époux d'Alix de Néelle, a introduit le lion de Flandre.

ROMORANTIN.

Il ne paraît pas qu'il y ait eu à Romorantin de seigneurs particuliers. M. Cartier (*Revue numismatique*, 1845, pag. 376 et suivantes) suppose que les monnaies que nous connaissons auraient été frappées par les comtes de Blois, antérieurement à l'avénement de la maison de Châtillon. Pourtant on voit dans le relevé des domaines du roi, lors de leur réunion à la couronne, que Romorantin avait le titre de comté.

Contrairement à l'opinion de M. Cartier, que j'avais adoptée dans ma *Description*, je suis maintenant d'avis de placer les monnaies anonymes avant celles qui sont signées. Leur style semble imposer cette loi.

Le monnayage de Romorantin, d'abord très pauvre, a été successivement enrichi par M. Cartier. J'y ai ajouté trois pièces fort curieuses.

1889. ✠ REMORANTINI. Croix cantonnée d'un besant au 1er. ℞. Type spécial de Chartres; au centre, un annelet; au-dessus et au-dessous, un besant; à droite, trois pieux entre deux besants.
BILL. Denier : 0,84.
Cab. de France. — Pl. XL, n° 2.

Ce précieux denier a d'abord fait partie de ma collection, ainsi que l'obole suivante :

1890. ✠ REMORANTI. Croix cantonnée d'un besant au 1er. ℞. Même type.
BILL. Obole : 0,49. (POEY D'AVANT, n° 58, et pl. 1re, n° 8.)
Pl. XL, n° 3.

1891. Mêmes légendes et types; croix cantonnée d'un besant au 2e.
BILL. Obole. (*Revue*, 1845, pl. 20, n° 3.)
Coll. Jarry. — Pl. XL, n° 4.

1892. ✠ REMERENSIS. Même type; croisette au centre; au-dessus et au-dessous, un besant; à droite, M; au-dessous, un annelet.
BILL. Denier.
Cab. de France. — Pl. XL, n° 5.

1893. Mêmes légende et type. ℟. Même type ; au-dessus, un besant ; les deux besants intérieurs sont remplacés par une sorte d'aigrette ou pieu barbu, la pointe en haut ; à droite, ℳ gothique ou oméga, avec un besant au-dessous.
BILL. Obole. (*Revue*, 1846, pl. 2, nº 17.)
Cab. de France ; musée de la ville de Caen, et coll. de Crouy. — Pl. XL, nº 6.

1894. REMERENSIS. Mêmes type et ℟.
BILL. Obole. (*Revue*, 1849, pl. 8, nº 8.)
Coll. Jarry. — Pl. XL, nº 7.

Sur l'obole nº 1893, M. Cartier a cru voir à droite du type une fleur de lis. Au moyen d'un exemplaire mieux conservé, j'ai pu rétablir ce signe, qui est un oméga dégénéré.

THIBAUD V. 1191.

1895. T CO REMOR'. Croix. ℟. Type blésois ; une fleur de lis au centre ; trois bandelettes sortant de dessous ; au-dessus, une croisette entre quatre points ; à gauche, trois petites barres entre deux croissants opposés.
BILL. Denier : 0,87. (*Revue*, 1845, pl. 20, nº 1er.)
Pl. XXXIX, nº 21.

1896. Mêmes légendes et types ; le type retourné.
BILL. Denier : 0,87. (*Ibid.*, nº 2, et POEY D'AVANT, nº 57.)
Pl. XL, nº 1er.

Ces deniers sont attribués à Thibaut V, comte de Blois, qui avait épousé Alix, fille du roi Louis-le-Jeune. Je n'ai aucune attribution meilleure à proposer. Pour jeter quelque jour dans cette matière obscure, il faudrait que l'on pût trouver des monnaies de Romorantin signées d'un autre nom.

CHATEAU-DU-LOIR.

1897. ✠ CASTR MILITVM. Croix. ℟. Sans légende. Type ressemblant à celui de Vendôme ; une seule couronne, à gauche, avec créneaux ; à droite, un lis ; au centre, au-dessus et au-dessous, un besant ; celui d'en bas dans un V renversé.
BILL. Obole. (*Revue*, 1845, pl. 20, nº 3.)
Pl. XL, nº 8.

C'est avec quelque doute que M. Cartier attribue cette monnaie au Château-du-Loir. Je crois qu'il ne peut pas y en avoir ; la légende suffit pour le démontrer. Est-ce le type de Vendôme ou celui de Châteaudun qui figure sur cette obole ? Le premier me paraît plus certain. Quant au comte qui a pu émettre cette monnaie, je partage l'hésitation de M. Cartier, et je pense que le parti le plus prudent est de ne pas se prononcer jusqu'à ce que l'on trouve quelqu'autre pièce qui serve de fil conducteur.

PERCHE.

Sous la deuxième race de nos rois, le Perche eut des comtes particuliers ; mais ce ne fut qu'au commencement du XIe siècle que Warin ou Guérin, seigneur de Domfront, fils de Guillaume Ier, seigneur de Bellême et comte d'Alençon, devint la tige des comtes du Perche. Leur race s'étant éteinte en 1226, à la mort de Guillaume, des prétentions diverses s'élevèrent à la possession du comté. Louis VIII, qui était un des prétendants, le mit sous sa main par provision. Quelques actes de résistance eurent lieu jusqu'en 1257, époque à laquelle Jacques de Château-Gontier céda tous ses droits à saint Louis, en se réservant seulement Nogent-le-Rotrou, qui passa à sa postérité. En 1268, le roi en disposa en faveur de Pierre, son cinquième fils. Celui-ci étant mort sans enfants, Philippe-le-Bel donna le comté du Perche à Charles de Valois, son frère, dont la descendance en jouit jusqu'en 1509, qu'il fut de nouveau réuni à la couronne.

Les monnaies du Perche ont été étudiées par M. Lecointre-Dupont (*Revue*, 1843, pag. 26 et suivantes) et par M. Cartier (*Ibid.*, 1845, pag. 303). Je ne séparerai pas leur travail.

Selon ces numismatistes, le monnayage percheron ne remonterait pas au-delà de l'année 1079. On verra, par le denier de Nogent que je vais faire connaître, que cette date doit être beaucoup reculée. Il est vrai de dire que M. Lecointre-Dupont n'a pas connu cette pièce, et que M. Cartier, qui l'a publiée, n'y voyait point une monnaie féodale.

Le type des monnaies du Perche se rapproche beaucoup de celui des espèces de Châteaudun. Le type est seulement placé dans un sens différent. Cette imitation du type de Châteaudun est naturelle, puisque Nogent-le-Rotrou, capitale du Perche au moyen-âge, était possédé par la même famille que Châteaudun.

Toutes les monnaies du Perche sont, en général, rares.

COMTES DU PERCHE.

WARIN, mort en 1026.
GEOFFROI Ier, 1026—1040.
ROTROU Ier, 1040—1079.
GEOFFROI II, 1079—1100.
ROTROU II, 1100—1144.
ROTROU III, 1144—1191.
GEOFFROI III, 1191—1202.
THOMAS, 1202—1217.
GUILLAUME, 1217—1226.

NOGENT-LE-ROTROU.

1898. ✠ GRATIA D-I REX. Monogramme dégénéré et renversé de Raoul. ℟. ✠ NVIENTVS CASTR. Croix.
BILL. Denier. (*Revue*, 1849, pl. 7, nº 4.)
Pl. XXXIX, nº 12.

En publiant ce denier dans la *Revue numismatique* (1849, pag. 252), avec d'autres monnaies au même type de Châteaudun, Chartres et Baugency, M. Cartier dit, avec raison, qu'il faut y voir le monogramme de Raoul; mais il n'ose pas en faire une monnaie féodale. Pourtant il met sur la trace de la vérité, en ajoutant à la fin de sa notice : « Thibaut-le-Tricheur... laissa à Raoul, son parent, l'exercice de l'autorité suprême dans ces provinces, qu'il tenait de ses oncles et cousins, descendants de Robert-le-Fort. Il ne fut réellement indépendant qu'après la mort de Raoul, vers 936. Ce fut alors qu'il voulut continuer la monnaie royale, avec le même type, les mêmes formes, la même valeur, mettant seulement son nom avec la qualité de comte. Il frappa des monnaies semblables dans d'autres lieux faisant partie de ses domaines. Nous venons de retrouver celle de Baugency; il est vraisemblable qu'on pourra en retrouver de Blois. »

On voit que de l'opinion de M. Cartier à la mienne il n'y a pas loin. Il suffit d'examiner la dégénérescence du type, pour s'apercevoir qu'il n'est pas primitif. Les lois numismatiques sont parfaitement observées, en donnant cette monnaie à Thibaut-le-Tricheur. Je ne reviendrai pas sur le rapprochement à faire avec les monnaies signées de Thibaut. J'ai déjà assez insisté sur ce sujet, pour que les numismatistes partagent ma conviction.

COMTÉ DU PERCHE.

Monnaies anonymes.

1899. ✠ PERTICENSIS. Lettres cunéiformes. Croix. ℟. Sans légende. Type semblable à celui de Châteaudun; il est tourné à droite; la couronne n'est pas crénelée;

au centre, une croisette; au-dessus et au-dessous, un annelet; à gauche, un grand pieu.

BILL. Denier : 0,90. (*Revue*, 1845, pl. 17, n° 1er.)

Coll. Jarry. — Pl. XXXIX, n° 13.

1900. Mêmes légendes et types, sauf que les lettres ne sont plus cunéiformes.

BILL. Denier : 0,98. (*Ibid.*, n° 2; POEY D'AVANT, n° 110.)

Pl. XXXIX, n° 14.

1901. ✠ PERTICENSIS. Croix. ℟. Même type. Le pieu est crénelé; au-dessus du type, un croissant; au-dessous, un annelet; à droite, trois petits pieux avec un besant au-dessous.

BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 3.)

Coll. Jarry. — Pl. XXXIX, n° 15.

1902. Mêmes légendes et types, sauf que les trois petits pieux de droite ont un besant au-dessus et au-dessous.

BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 4; POEY D'AVANT, n° 111.)

Pl. XXXIX, n° 16.

1903. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole : 0,49. (*Ibid.*, n° 6; POEY D'AVANT, n° 112.)

Pl. XXXIX, n° 17.

1904. Mêmes légendes et types; au-dessus, un large besant; au centre, un annelet; au-dessous, une croisette, dans le haut de laquelle se trouve fichée une sorte de coin ou de petit pieu; le bas du poteau de gauche est percé en annelets.

BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 5.)

Coll. Jarry. — Pl. XXXIX, n° 18.

1905. ✠ PERTICENSIS. Même type. ℟. Même type, tourné en sens contraire.

BILL. Obole. (*Ibid.*, 1846, pl. 9, n° 8.)

Pl. XXXIX, n° 19.

JACQUES DE CHATEAU-GONTIER. 1227.

1906. I. COMES PERTICI. Croix cantonnée d'un croissant au 1er. ℟. Type à droite; le pieu de gauche crénelé; le poteau percé en annelets; au-dessus, un croissant; au-dessous, une croisette; au centre, un annelet; à droite, trois pieux entre deux besants.

BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 10.)

Coll. Lecointre-Dupont. — Pl. XXXIX, n° 20.

L'attribution de ce denier est fort embarrassante, d'autant plus que la lecture de l'initiale indiquant le nom du comte est douteuse. M. Lecointre-Dupont croit y voir un I, et M. Cartier se rallie à cette opinion. Tous deux proposent de le donner à Jacques de Château-Gontier. Ce seigneur n'était pas, il est vrai, comte du Perche; mais il en prenait le titre et revendiquait le surplus des domaines formant le comté du Perche, qui ne lui avaient pas été attribués par un partage fait en 1227, et auxquels il ne renonça, comme je l'ai déjà dit, qu'au mois de juin 1257.

Depuis, et dans la brochure où il a réuni ses *Lettres sur l'histoire monétaire de la Normandie et du Perche*, M. Lecointre-Dupont dit que, en supposant que l'attribution à Jacques de Château-Gontier serait rejetée, on pourrait proposer de donner cette pièce à « Enguerrand III de Coucy, qui, après la mort de Geoffroi IV, comte du Perche, arrivée le 14 avril 1205, épousa Mathilde de Saxe, veuve de ce dernier, fut tuteur avec elle du jeune Thomas, son beau-fils, et prit en cette qualité le titre de comte du Perche. La lettre I pourrait être l'initiale du nom *Ingelrannus* aussi bien que du nom *Jacobus*. L'émission de cette monnaie se placerait alors entre l'année 1206, époque du second mariage de Mathilde, et 1210, date de la mort de cette princesse. »

A mon tour, j'ai à mettre en avant une autre attribution qui, cependant, n'est que conditionnelle. M. Cartier dit que lui et M. Lecointre-Dupont ont hésité dans la lecture de l'initiale entre un I et un P, et qu'ils ont, un moment, pensé à Pierre, fils de saint Louis. Si réellement cette lettre était un P, ne pourrait-on pas y voir le nom de Pierre, second fils de Jean Ier, duc de Bretagne? Ce prince, né en 1241, est mort en 1268. Il était possesseur de la seigneurie de Nogent-le-Rotrou, ainsi qu'il appert d'un acte du 13 juin 1265, conservé dans le cartulaire des sires de Rays, déposé au château de Serrant. M. Paul Marchegay en a publié, dans la *Revue des provinces de l'Ouest* (3e année, pag. 465), une analyse que je vais donner en entier :

« 43. 13 juin 1265. Charte de Pierre, fils de Jean, comte de Bretagne, par laquelle, du consentement de sondit père et de son frère aîné Jean, il cède à Anne ou Ame, fille aînée et héritière de défunt Jacques, seigneur de Château-Gontier et de Nogent-le-Rotrou, et femme de Girard Chabbot, seigneur de Rays, par lequel elle est autorisée : 1° la seigneurie de Vue, avec toutes ses dépendances et charges, telle que son père l'a lui a donnée; 2° la terre de Maumusson, ou, si le retrait en est opéré, 100 l. de rente sur les garennes de Pirmil et une terre dans la châtellenie de Saint-Philibert-de-Grand-Lieu, laquelle a appartenu à la veuve de Négrier; le droit maritime, appelé le *Gail;* en échange desquels il reçoit les château, terre et seigneurie de Nogent-le-Rotrou, dans les comtés du Perche et de Chartres, avec leurs dépendances, notamment *le droit de battre monnaie.* 217. »

Cette charte est positive. On voit que Jacques de Château-Gontier et ses héritiers possédaient ou, du moins, s'attribuaient le droit de battre monnaie. Peut-être Pierre de Bretagne a-t-il tenté d'exercer ce droit. La seule objection que l'on puisse faire,

c'est que, en devenant acquéreur de Nogent-le-Rotrou, il n'avait pas le droit de prendre le titre de comte du Perche; mais, comme ses prédécesseurs s'en décoraient, il n'est pas impossible qu'il ait momentanément adopté toutes leurs prétentions.

Pour vider complètement cette question numismatique et historique, il est indispensable que l'on trouve un nouveau denier à ce type, où l'initiale du nom du comte soit bien apparente. D'un autre côté, comme il y a près d'un demi-siècle de différence entre les attributions proposées, un exemplaire bien conservé pourrait, par son style, donner des indications péremptoires.

BERRI.

Le Berri a eu des seigneurs particuliers sous le nom de comtes de Bourges. La province, telle qu'elle était composée avant 1790, fut de bonne heure fractionnée, et, à proprement parler, elle n'a jamais été tout entière dans la même main. C'est ce qui explique l'anarchie monétaire dont se plaint M. Cartier dans ses *Lettres numismatiques (Revue num. fr.*, 1841). Chaque seigneur a battu monnaie de son côté. On peut compter dix-neuf ateliers différents dans le Berri. Les monnaies de quatre de ces ateliers seulement ne sont pas venues jusqu'à nous. Il est à présumer que d'heureuses découvertes viendront bientôt combler ces lacunes. Déjà bien des étoiles de Duby ont pu être effacées, et le Berri, plus que toute autre province, a fourni un riche contingent.

C'est donc séparément et par ateliers qu'il faut ranger les monnaies du Berri. On va voir quel intérêt offre cette nomenclature, et quels progrès ont été faits, depuis quelques années, dans cette branche de la numismatique féodale.

En présence d'un tel fractionnement, peut-on trouver un type générateur qui ait servi à enfanter tous les autres? Je ne le pense pas. Nous voyons bien à Bourges s'opérer la dégénérescence du monogramme carlovingien. Il apparaît aussi, mais très altéré, à Châteauroux. A Sancerre, nous trouvons un denier qui est certainement une réminiscence de la monnaie royale. Quant aux autres seigneuries, elles adoptèrent chacune un type particulier. Il est vrai que, pour la plupart, leur origine semble postérieure au xe siècle; mais nous n'avons peut-être pas trouvé les produits des premières émissions de plusieurs de ces ateliers. Déjà, pour Bourges, Châteauroux et Sancerre, les monnaies primitives nous sont arrivées tout récemment. Espérons que nous serons aussi heureux pour d'autres ateliers. Je renvoie, du reste, le lecteur aux *Etudes numismatiques* de mon collègue B. Fillon, où cette question se trouve traitée, pag. 162.

BOURGES.

Le comté de Bourges existait avant 763. Il fut supprimé, en 927, par le roi Raoul, qui ne laissa subsister que des vicomtes. En 1101, le vicomte Eudes-Arpin, à son départ pour la Terre-Sainte, vendit la vicomté de Bourges à Philippe Ier pour soixante mille sols d'or.

C'est donc aux premiers vicomtes qu'il faut attribuer les monnaies que nous possédons. Aucune d'elles n'est signée.

COMTES DE BOURGES.

Chunibert, 763—778.
Humbert, 778.
Sture ou Sturmius.
Wifred, Egrif ou Acfred, 828—838.
Gérard, 838—872.
Boson, 872—878.
Bernard, 878—879.
Guillaume-le-Pieux, 886—918.
Guillaume II le Jeune, 918—927.

VICOMTES DE BOURGES.

Geoffroi-Papabos, 927.
Geoffroi II Bosberas.
Geoffroi III le Noble, 1012—1037.
Geoffroi IV le Meschins.
Etienne, 1061.
Eudes-Arpin, 1100 ou 1101.

1907. ✠ LOTERIVS REX. Croix. ℞. BITVRICE, en deux lignes séparées par six points.
AR. Obole.
Cab. de France. — Pl. XL, n° 9.

Il faut rapprocher cette obole du denier publié par MM. Fougères et Conbrouse (*Monnaies de la deuxième race*, n° 215); elle a été copiée sur lui. C'est, à mon avis, la première tentative du monnayage des vicomtes de Bourges.

1908. ✠ BITVRIGES CIVITA. Croix. ℞. Même légende qu'au droit. Monogramme.
BILL. Denier : 1,52. (Conb., *Catal.*, n° 138.)
Cab. de France.

1909. BITVRIGES CIVIT. Croix. ℞. Même légende qu'au droit. Monogramme.
BILL. Obole d'argent pur. (Fillon, *Etudes*, pag. 162, vignette.)
Pl. XL, n° 10.

Ces deux pièces ne sont point le résultat d'un accident monétaire, ainsi que M. B. Fillon l'a démontré (*Etudes*, pag. 162). Selon ce numismatiste, elles précèdent celles qui vont suivre et même celle décrite au n° 1907.

1910. ✠ ... REX. Monogramme. ℟. ... RICA. Croix cantonnée de trois points.
BILL. Obole.
Cab. de France.

1911. ✠ LOTERIVS REX. Croix. ℟. ✠ BITVRICES CIVIT. Monogramme de Lothaire.
AR. Denier : 1,30. (Poey d'Avant, n° 644.)
Pl. XL, n° 11.

1912. Mêmes légendes et types des deux côtés. La légende du droit est rétrograde.
AR. Denier : 1,25. (*Ibid.*, n° 645, et pl. 8, n° 1er.)
Pl. XL, n° 12.

1913. ✠ LOTERIVS REX. Croix. ℟. ✠ BITVRICES CIVITA. Même type.
AR. Obole : 0,65. (Poey d'Avant, *Suppl.*, n° 30.)

1914. Même légende; croix cantonnée d'une crosse au 2e. ℟. ✠ BITVRICES CIVIT. Monogramme.
BILL. Obole. (*Revue*, 1837, pl. 8, n° 19.)
Pl. XL, n° 13.

1915. ✠ LOTERIVS REX. Croix. ℟. ✠ BITVRICES CIVITAS. Temple.
AR. Denier : 1,28. (*Ibid.*, n° 646.)

1916. Mêmes légende et type. ℟. BITVRICES CIVIT. Temple.
AR. Denier : 1,28. (*Ibid.*, n° 647.)

1917. ✠ LOTERIVS REX. Croix. ℟. ✠ BITVRICES CTAS. Temple.
AR. Obole : 0,57. (*Ibid.*, n° 650, et pl. 8, n° 3.)
Pl. XL, n° 14.

1918. Mêmes légendes et type, avec CIVI.
AR. Denier. (Berry, pl. 20, n° 13.)

1919. Autre avec BITVRCES CIVITAS. Temple.
AR. Denier : 1,25. (*Ibid.*, n° 648.)
Pl. XL, n° 15.

1920. ✠ LOERIVS REX. Croix. ℟. BITVRICES CIVITAS. Temple.
AR. Denier : 1,30. (*Ibid.*, n° 649.)

1921. Variété : ✠ LOTERIVS RE. L'X est remplacé par deux bâtons en sautoir, ayant un annelet à chaque extrémité. Ce même signe précède la légende du ℟.
AR. Denier. (Berry, pl. 20, n° 9.)

Il y a quelques années, on ne connaissait qu'un seul spécimen du denier au type du monogramme et un au type du temple. La découverte de Châteauneuf-sur-Loire, dont M. Cartier a rendu compte dans la *Revue numismatique fr*. de 1851, pag. 224, en contenait plusieurs centaines. Les deniers au temple formaient la plus grande partie de ce dépôt, dont l'étude a prouvé d'une manière irréfragable que ces monnaies sont postérieures à Lothaire.

La présence du temple sur ces deniers et oboles a fait supposer à M. B. Fillon (*Etudes num.*, pag. 163) qu'on pourrait leur donner une origine ecclésiastique. Ce type ayant souvent été employé par Lothaire, je crois qu'il n'y faut voir qu'une réminiscence; mais je partage l'opinion de mon collègue, quand il dit que la fabrication simultanée d'espèces à deux empreintes distinctes indique qu'elles ne sortent pas du même atelier.

ABBÉS DE MASSAY.

L'abbaye de Massay ou Mascé, de l'ordre de saint Benoît, a été fondée, suivant les uns, en 738, suivant les autres, vers 800. D'après un manuscrit de dom Etiennot, cité par Duby (tom. II, pag. 242), le pape Etienne, à la prière de Louis-le-Débonnaire, aurait, par une bulle de 838, donné aux abbés de Massay le droit de battre monnaie. Je ne conçois pas une concession ainsi établie. On aurait dû tout au moins dire que ce fut le roi qui, à la prière du pape, accorda ce droit.

Sans relever cette inconséquence, Duby, dans ses *corrections* et *additions*, pag. LXVI, revient sur ce sujet, et établit d'une façon irrécusable que la bulle citée par dom Etiennot est fausse; ce que celui-ci avait d'ailleurs soupçonné. Duby ajoute que l'existence de la monnaie de Massay n'en paraît pas moins certaine; qu'il en est parlé dans plusieurs titres de cette abbaye et dans les archives de Vierzon et d'Issoudun. Si cette officine a jamais existé, ses produits ne sont pas, dans tous les cas, venus jusqu'à nous.

DÉOLS (CHATEAUROUX).

La ville de Châteauroux a été fondée, disent quelques chroniqueurs, au milieu du xe siècle, par Raoul-le-Large, qui y construisit un château fort. Ses premiers maîtres furent les seigneurs de Déols, qui se prétendaient issus de la maison d'Auvergne; ils en jouirent jusqu'en 1176. A cette époque, la seigneurie de Déols passa dans la maison de Chauvigny, par le mariage de Denise de Déols, fille de Raoul VII et nièce de Henri II, roi d'Angleterre, avec André de Chauvigny. Philippe-Auguste s'empara momentanément de Châteauroux, en 1188. Charles VIII l'érigea en comté, le 16 juillet 1497, en faveur d'André de Chauvigny, IVe du nom, vicomte de Brosse. Ces seigneurs avaient le titre de barons de Châteauroux et de seigneurs de Déols. C'est

ce dernier nom qui a d'abord été mis sur les monnaies, et ce n'est qu'à l'avénement de la maison de Chauvigny que l'on y voit figurer celui de Châteauroux (*Castrum Radulphi*).

Les premiers seigneurs de Châteauroux ont sans doute pris leur nom de celui de l'abbaye de Déols, monastère important situé à peu de distance de la ville. Il fut fondé en 917, et s'appela plus tard le Bourgdieu. On pense que l'atelier monétaire des seigneurs de Châteauroux y était placé.

Grâce à une récente découverte, nous avons, à peu de chose près, les produits du premier monnayage de Déols; du moins pouvons-nous affirmer quel était le type de la monnaie primitive. C'est, comme dans beaucoup d'autres localités, le monogramme carolin. Sur les deniers trouvés en abondance à Issoudun, il y a peu d'années, ce monogramme est déjà dégénéré; mais il a dû évidemment exister un type antérieur et mieux formé. Si nous en jugeons par les nombreuses variétés qu'offrent ces monnaies, cette empreinte fut fort usitée pendant quelques années. (V. *Etudes num.*, par B. Fillon, pag. 65 et 163.) Toutefois il ne persista pas longtemps, car le même seigneur qui s'en était servi adopta celui de l'étoile, d'abord à cinq, puis à six pointes, qui a duré à Déols jusqu'à l'avénement de la maison de Chauvigny. Ces derniers princes mirent sur leurs espèces les armes de leur famille, c'est-à-dire des fusées.

SEIGNEURS DE CHATEAUROUX.

Raoul-le-Large.
Raoul-le-Chauve, 952.
Eudes-l'Ancien, 1012.
Raoul III le Prudent, 1037.
Raoul IV l'Enfant, 1052.
Raoul-Thibaut, 1058.
Raoul V le Vieil, 1100.
Ebbes.
Raoul VI, 1160.
Denise et André de Chauvigny, 1176.
Philippe-Auguste, 1188.
Guillaume Ier de Chauvigny, 1203.
Guillaume II, 1233.
Guillaume III, 1270.

EUDES-L'ANCIEN. 1012—1037.

1922. ✠ • ODO ✠ D YX. Croix. ℟. ✠ DOLEO CIYES. Monogramme carolin très dégénéré.
AR. Denier : 1,30.
Cab. de France. — Pl. XL, n° 19.

1923. ✠ ODO ✠ DYX. Croix cantonnée d'un besant aux 2e et 3e. ℟. ✠ DOLEO CIYES. Monogramme plus dégénéré.
AR. Denier : 1,30. (Fillon, *Etudes*, pag. 163, vignette.)
Pl. XL, n° 17.

1924. ✠ . ODO ✠ DVX. Croix avec deux besants attachés aux 1er et 2e cantons.
℟. ✠ DOLEO CIVES. Monogramme encore plus dégénéré ; il ne reste plus qu'un jambage à droite et à gauche, un troisième au-dessous, et un O au-dessus.
BILL. Denier : 1,02.
Coll. Poey d'Avant. — Pl. XL, n° 16.

1925. ✠ ODO ✠ DVX. Même type. Les besants sont attachés aux 3e et 4e cantons.
℟. ✠ DOLEO CIVES. Même type.
BILL. Denier : 1,00.
Coll. Poey d'Avant.

Sur ces quatre deniers, le monogramme carolin est très dégénéré. Les espèces de globules attachés à la croix de l'avers sont probablement les restes de l'alpha et de l'oméga qui devaient figurer sur les monnaies antérieures.

1926. ✠ . ODO . ✠ DVX. Croix. ℟. ✠ DOLEO CIVES. Dans le champ, deux lettres NI ; au-dessous, Є ; au-dessus, une croisette.
BILL. Denier.
Cab. de France ; coll. Maxe, à Reims. — Pl. XL, n° 19.

1927. Variété avec ✠ . ODO ✠ D . VX.
BILL. Denier : 1,30. (FILLON, *Etudes*, pag. 164, vignette.)
Coll. Poey d'Avant.

Le dessin de M. Fillon est incorrect quant au type du revers.

Ici le monogramme est tellement défiguré, qu'on y trouve peu de traces de sa forme primitive.

1928. ✠ ODO ✠ DVX. Croix. ℟. ✠ DOLEO CIVES. Etoile à cinq pointes.
BILL. Denier : 1,30. (FILLON, *Etudes*, pag. 65, vignette.)
Coll. Dague-Dubois, à Nantes. — Pl. XL, n° 20.

1929. : ODO : DVX. Croix. ℟. O DOLEO CIVES. Même type.
BILL. Denier : 1,06.
Coll. Poey d'Avant. — Pl. XL, n° 21.

1930. Mêmes légende et type. ℟. O DOLEO CIVEω. Même type.
BILL. Denier : 1,06.
Coll. Poey d'Avant.

1931. : ODO : XVq. Croix. ℟. ✠ DOLEO CIVES. Même type.
BILL. Denier.
Coll. Soive.

1932. : ODO : DVX, en légende rétrograde. ℟. . DOLEO CIVES. Même type.
BILL. Denier : 1,02.
Coll. Poey d'Avant.

1933. : OqO : DVX, en légende rétrograde. Croix. ℟. . DOLEO IƧVES, en légende rétrograde.
BILL. Denier : 1,03.
Coll. Poey d'Avant.

1934. : ODO : DVX. Croix. ℟. . DOLEO CIVES, en légende rétrograde. Même type.
BILL. Denier.
Coll. Soive.

Ce type a duré plus d'un siècle et demi. Employé d'abord par Eudes-l'Ancien, il a persisté jusqu'à André de Chauvigny. Les onze monnaies qui précèdent, le n° 1928 excepté, faisaient partie d'un trésor trouvé assez récemment dans les démolitions du château d'Issoudun. Ce qu'il y a de bizarre, c'est que la variété décrite sous le n° 1928, et qui était connue un peu à l'avance, ne s'est pas rencontrée dans le trésor, qui était pourtant composé de plusieurs centaines de ces deniers.

Les nombreuses variétés de ces pièces, la différence que l'on remarque dans leur poids, prouvent, ainsi que je l'ai déjà dit, que l'atelier de Déols fonctionna activement pendant un certain nombre d'années.

1935. ✠ O . COE * ... Croix. ℟. XΛY ... ƎIO. Etoile de Déols, à six pointes.
BILL. Denier.
Cab. de France. — Pl. XLI, n° 1er.

1936. ODO? Croix cantonnée de deux besants. ℟. ... ES ... Etoile de Déols, à cinq pointes.
BILL. Denier.
Cab. de France. — Pl. XLI, n° 2.

Pour attribuer ces deux deniers à Eudes-l'Ancien et à Déols, je me fonde uniquement sur l'identité du type, car les légendes sont trop peu lisibles pour qu'on puisse les déterminer d'une manière positive.

1937. VDOD, et un signe ressemblant à une espèce de râteau. Croix cantonnée d'un besant aux 1er et 4e. ℟. COD ; chaque lettre divisée par le signe du droit transformé en râteau à trois pointes, terminée par des besants et ayant un manche formé aussi d'un besant ; ces manches sont tournés en sens contraires. Dans le champ, étoile de Déols, à pointes aiguës.
BILL. Denier.
Cab. de France. — Pl. XLI, n° 3.

1938. Mêmes légendes et types des deux côtés. Au ℟., les manches des râteaux sont terminés en annelets, et l'étoile a les pointes arrondies.
BILL. Denier.
Cab. de France. — Pl. XLI, n° 4.

1939. VCOC, et le même signe suivi de quatre besants. ℟. COC, et trois besants; les lettres divisées par le même signe qu'au droit; étoile à cinq pointes arrondies.
BILL. Denier : 1,25. (POEY D'AVANT, n° 651, et pl. 8, n° 4.)
Pl. XLI, n° 5.

1940. Variété : VDOD, rétrograde.
Denier.
Coll. Plantet, à Gordes.

La fabrique barbare de ces pièces doit les faire placer à la fin du règne d'Eudes-l'Ancien.

RAOUL III. 1037.

1941. ✠ RADYLFYS ✠ DOL. Croix. ℟. ✠ : DVX MILICE. Etoile à cinq pointes.
BILL. Denier.
Cab. de France. — Pl. XLI, n° 7.

1942. ✠ RADYLFYS DOM. ℟. ✠ DVX MILICE. Même type.
BILL. Denier.
Coll. Colson, à Noyon. — Pl. XLI, n° 8.

D'où vient le titre de Duc de la milice que Raoul III prend sur ses monnaies? C'est ce qu'il ne m'a pas été possible de découvrir. Faut-il croire, avec M. B. Fillon (*Etudes*, pag. 66), que c'est une qualification honorifique donnée par quelque souverain, l'empereur d'Allemagne, par exemple. Cette dernière supposition n'est pas admissible, la milice étant une institution purement française.

Dans le *Dictionnaire encyclopédique de l'histoire de France* (v° Déols), M. Duchalais place ces deniers postérieurement à Philippe-Auguste; c'est une erreur évidente. Leur fabrique démontre péremptoirement qu'ils appartiennent à la première moitié du XI[e] siècle.

EBBES.

1943. ✠ EDODE.. Croix. ℟. DOLIS ::. Etoile à cinq pointes; un besant au centre.
BILL. Denier : 0,92. (POEY D'AVANT, n° 652.)
Pl. XLI, n° 6.

1944. Autre avec ЄDO DЄ. Mêmes types.
BILL. Denier : 1,03. (*Ibid.*, n° 653.)

1945. ЄBO DЄ. Même type. ℟. DOLI ∾. Même type.
BILL. Denier. (*Revue*, 1841, pl. 15, n° 9.)

RAOUL IV, V, VI.

1946. ✠ RADVLFVS. Croix. ℟. ✠ DЄ DOLIꞩ. Même type.
BILL. Denier : 0,98. (LELEWEL, pl. 9, n° 3.)
Pl. XLI, n° 9.

1947. Autre avec RADVLFV∾. Même type. ℟. DЄDOLI∾. Même type.
BILL. Denier : 1,03. (POEY D'AVANT, n° 655.)

1948. Mêmes légendes et types des deux côtés.
BILL. Obole : 0,38. (*Ibid.*, n° 656, et pl. 8, n° 5.)
Pl. XLI, n° 10.

1949. ✠ RADVLFVS. Croix. ℟. ✠ DЄDOLIS. Même type.
BILL. Denier : 0,92. (*Revue*, 1839, pl. 7, n° 4; POEY D'AVANT, n° 657.)
Pl. XLI, n° 11.

1950. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole.
Coll. H. Baudot, à Dijon.

1951. Mêmes légende et type. ℟. ✠ DЄDOLIꞩ. Même type.
BILL. Denier : 0,81. (POEY D'AVANT, n° 657 *bis.*)

1952. ✠ RADVLFVꞩ. Légende droite. Croix. ℟. DЄDOLIꞩ, en légende rétrograde. Même type.
BILL. Denier : 0,81. (*Ibid.*, n° 658.)

1953. ✠ RADVLFVS. Croix. ℟. ✠ RADVLFVS. Croix.
BILL. Denier : 0,81. (*Revue*, 1843, pl. 18, n° 3; POEY D'AVANT, n° 659.)
Pl. XLI, n° 12.

Ces monnaies doivent être distribuées entre les divers seigneurs au nom de Raoul. Les légendes et les types étant toujours les mêmes, on ne pourrait arriver à une classification qu'au moyen du style et de la fabrique. Ce serait sans grand profit pour la science.

Le n° 1953 n'est point le produit d'une erreur monétaire. Je connais trois exemplaires de ce denier.

PHILIPPE-AUGUSTE. 1187-88—1195.

1954. REX PHYPVS. Croix. ℟. ✠ DEDOLIS. Etoile à six pointes.
BILL. Denier. (CONB., *Dern. suppl.*, pag. 57 et 180.)

1955. REX PHILIPVS. Croix. ℟. Mêmes légende et type.
BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 181.)

1956. ✠ REX FILIPVS. Croix. ℟. ✠ DEDOLIS. Etoile à six pointes; au centre, un annelet.
BILL. Denier : 1,03. (*Revue*, 1839, pl. 7, n° 3; POEY D'AVANT, n° 660.)
Pl. XLI, n° 13.

1957. Variété avec REX PILIPVS. ℟. DEDOLIS.
BILL. Denier.
Cab. de France. — Pl. XLI, n° 14.

GUILLAUME Ier. 1203—1233.

1958. ✠ GVILERMVS. Croix cantonnée d'un lis aux 2e et 3e. ℟. ✠ DEDOLIS. Etoile à six pointes.
BILL. Obole : 0,46.

1959. ✠ GVILERMVS. Croix. ℟. DEDOLI, entre les branches d'une étoile à six pointes; au centre, un croissant renversé.
BILL. Denier : 0,92. (*Revue*, 1844, pl. 11, n° 1er; POEY D'AVANT, n° 661.)
Pl. XLI, n° 16.

1960. Mêmes légendes et types, avec le croissant droit.
BILL. Denier.

1961. ✠ GVILERMVS. Croix cantonnée d'un besant aux 2e et 3e. ℟. Mêmes légende et type; un lis au centre de l'étoile.
BILL. Denier.
Cab. de France. — Pl. XLI, n° 17.

1962. Variété avec un astérisque au centre de l'étoile.
BILL. Denier.
Cab. de France. — Pl. XLI, n° 18.

1963. ✠ GVILERMVS. Croix cantonnée d'un lis aux 1er et 4e. ℟. ✠ DE DOLIS. Etoile à six pointes; un lis au centre.
BILL. Denier : 1,14. (*Revue*, 1841, pl. 15, n° 10; POEY D'AVANT, n° 662.)
Pl. XLI, n° 19.

1964. ✠ GVILL DE DOLIS. Croix. ℟. ✠ D CASTI RADVF. Ecusson ovale, aux armes de Chauvigny.
BILL. Denier.
Coll. Colson, à Noyon. — Pl. XLI, n° 20.

GUILLAUME II. 1233—1270.

1965. ✠ GVILLMVS DOM. Croix cantonnée d'un lis aux 2e et 3e. ℟. CASTRI RADVLFI. Dans le champ, DNS rétrograde; au-dessus, oméga dégénéré; au-dessous, un croissant renversé.
BILL. Denier : 0,85. (POEY D'AVANT, n° 663.)

1966. Autre avec GVILLMVS. Mêmes types.
BILL. Denier. (*Revue*, 1841, pl. 15, n° 12.)
Pl. XLI, n° 21.

1967. Mêmes légende et type. ℟. ✠ CASTRI RADVLFI. Dans le champ, DNS non rétrograde.
BILL. Denier : 0,90.
Cab. de France, coll. Poey d'Avant. — Pl. XLII, n° 1er.

1968. ✠ GVILL' DOMINVS. Croix cantonnée au 2e d'un oméga dégénéré? ℟. CASTRI RADVL' FI. Fusées de Chauvigny.
BILL. Denier : 0,81. (*Revue*, 1841, pl. 15, n° 11; POEY D'AVANT, n° 664.)
Pl. XLII, n° 2.

1969. Mêmes légendes et types. La croix est cantonnée au 1er.
BILL. Denier : 1,14. (POEY D'AVANT, n° 665.)

GUILLAUME III. 1270.

1970. ✠ GVILL' DOMINVS. Croix cantonnée d'un astérisque au 4e. ℟. ✠ CASTRI RADVRFI. Même type.
BILL. Denier : 0,87. (*Ibid.*, n° 666, et pl. 8, n° 6.)
Pl. XLII, n° 3.

1971. Autre avec GVILL' DOMINVS. Même type. ℟. Mêmes légende et type.
BILL. Denier.
Coll. Bonsergent, à Poitiers.

1972. ✠ GVILL' DOODINVS. Croix simple. ℟. Mêmes légende et type.
BILL. Obole. (B. FILLON, *Lettres*, pl. 9, n° 9.)
Coll. Bonsergent, à Poitiers. — Pl. XLII, n° 4.

1973. ✠ GVILEL' DO... Croix cantonnée d'un astérisque au 2e. ℟. Même légende. Trois pétales d'un lis; au-dessous, un large croissant renversé; de chaque côté, une étoile.
BILL. Denier.
Coll. Hazard, à Saint-Omer. — Pl. XLII, n° 5.

Le denier porté sous le n° 1973 offre un type particulier qui, jusqu'à présent, était inconnu.

ARGENTON.

« La châtellenie d'Argenton, dit Duby (tom. II, pag. 268), faisait autrefois partie de la seigneurie de Déols; elle a toujours eu les mêmes seigneurs que Déols et Châteauroux, depuis qu'Eudes-l'Ancien l'eut prise, en 1018, sur le vicomte Gui. »

Cathérinot, dans l'opuscule intitulé *Philippes de Berri*, pag. 2, assure que l'on trouve des monnaies des anciens comtes et autres seigneurs de cette province qui, en 900 et 1000, se qualifiaient de princes. *Telles sont*, dit-il, *celles* au coin d'Argenton.

Si l'assertion de Cathérinot est exacte, et rien n'empêche de la croire telle en la rectifiant un peu, les seigneurs de Déols auraient eu un atelier monétaire à Argenton; mais comme ils monnayaient probablement avec le type et le coin de Déols, il est impossible de décider quelles sont les espèces sorties de cette officine.

ISSOUDUN.

Au commencement du XIe siècle, nous trouvons Issoudun en la possession d'Eudes-l'Ancien, seigneur de Déols. Cette ville passa ensuite aux cadets de la maison de Déols. Au XIIIe siècle, lorsque la maison de Chauvigny devint maîtresse de Châteauroux, elle occupa en même temps Issoudun. A partir de cette époque, la chronologie est la même.

Antérieurement à l'avénement des Chauvigny, Philippe-Auguste avait possédé Issoudun et l'avait cédé à Richard-Cœur-de-Lion, qui l'occupa à diverses reprises, de 1188 à 1195.

Le type des monnaies d'Issoudun n'a pas varié; c'est toujours un M oncial surmonté d'un trait, et ayant au-dessus et au-dessous un large annelet. On a longtemps ignoré l'origine de ce type. Je crois qu'il faut en voir l'idée génératrice dans le beau denier que je vais mettre en tête des monnaies à ce type.

SEIGNEURS D'ISSOUDUN.

EUDES Ier, 1012.
EUDES II.
RAOUL Ier, 1085.
GEOFFROI, 1092.
RAOUL II, 1127.
EUDES III, 1164.
EUDES IV, 1165.
RAOUL III, 1199.
MAHAUT et GUILLAUME DE CHAUVIGNY, 1212.
GUILLAUME II, 1235.
GUILLAUME III, 1272.

EUDES-L'ANCIEN. 1012 ou 1018.

1974. ✠ ODO ƧENIOꓤ, en légende rétrograde. Croix. ℟. ✠ EXOLDVN . CATRO. Dans le champ, grand A; au-dessous, un annelet.
AR. Denier.
Coll. Charvet. — Pl. XLII, n° 7.

Ainsi que je l'ai déjà fait observer, ce denier me semble offrir le type générateur d'Issoudun. Que l'on examine le dessin des monnaies qui vont suivre, et l'on y retrouvera tous les rudiments du type du denier d'Eudes-l'Ancien.

1975. ✠ ODO SENIOꓤ. Croix. ℟. ЄXOLDVCATO. Dans le champ, m oncial (oméga dégénéré).
AR. Obole : 0,54. (*Revue*, 1846, pl. 17, n° 9; POEY D'AVANT, n° 31.)
Cab. de France. — Pl. XLII, n° 6.

Sur cette obole, qui appartient pourtant au même prince, le type est déjà très dégénéré. Il est difficile de donner la cause de cette transformation. M. Cartier, en publiant dans la *Revue* cette pièce qui provient du trésor de Saint-Paul-hors-les-Murs, de Rome, dit que le mot *Senior* n'est que l'équivalent de *Seigneur*, et que, quoique Eudes aurait eu la dénomination d'*Ancien*, ce nom n'a pu lui être donné que postérieurement et eu égard à sa position de chef de race. Je ne sais si cette assertion peut être admise sans conteste. Dans tous les cas, le titre ou surnom porté par ce prince sur ses monnaies offre une coïncidence singulière et qui peut donner à réfléchir.

Monnaies anonymes.

1976. ✠ DT . RES ✠ V. Même type. ℟. ✠ OqR ✠ XET. Croix.
AR. Denier : 1,03. (*Ibid.*, n° 669, et n° 9.)
Pl. XLII, n° 9.

1977. ✠ DTRƎS ✠ V. Même type. ℟. ✠ ODO ✠ IЄX. Croix.
AR. Denier : 1,03. (*Ibid.*, n° 668, et n° 8.)

1978. ✠ D ꓔR . ES ✠ V. Même type. ℟. ✠ OqR ✠ XЄ . ꓔ. Même type.
AR. Obole : 0,51. (*Ibid.*, n° 670, et n° 10.)
Pl. XLII, n° 10.

1979. ✠ Dꓔ . RES ✠ V. Même type. ℟. ✠ ODO ✠ XЄR. Même type.
AR. Obole : 0,56. (*Ibid.*, n° 671, et n° 11.)

1980. ✠ SƎꓤ ✠ ... V. Même type. ℟. ✠ OD ... ꓔƎX. Même type.
AR. Obole : 0,51. (*Ibid.*, n° 672, et n° 12.)
Pl. XLII, n° 11.

1981. ✠ Dꓔ RES. ✠ V. Même type. ℟. ✠ RDO ✠ XЄꓔ. Croix cantonnée d'un besant aux 2e et 4e.
BILL. Denier : 0,70.
Coll. Poey d'Avant.

1982. Mêmes légendes et types, sauf que la croix n'est pas cantonnée.
AR. Denier.
Coll. Plantet.

1983. Mêmes légendes et types.
AR. Obole.
Coll. Plantet.

1984. ✠ Dꓔ . RES ✠ V. Même type. ℟. ✠ RqO ✠ XЄꓔ. Croix cantonnée d'un point aux 2e et 4e.
BILL. Denier : 0,77.
Coll. Poey d'Avant. — Pl. XLII, n° 12.

1985. ✠ DꓔR . ES ✠ I. Même type. ℟. OqR ✠ XЄ . ꓔ. Même type.
BILL. Denier : 1,09. (POEY D'AVANT, *Suppl.*, n° 32.)

1986. ✠ V ... ƎIS. Dans le champ, grand ω oncial ou oméga dégénéré ; au-dessus, un trait ; au-dessous, un large annelet. ℟. XЄ . ꓔ ✠ ... R . I. Croix.
AR. Denier : 0,81. (POEY D'AVANT, n° 667, et pl. 8, n° 7.)
Pl. XLII, n° 8.

Dans ma *Description*, j'avais donné à ces monnaies une date trop ancienne ; j'ai rectifié cette erreur dans mon *Supplément*. Il est évident que les pièces anonymes ont succédé aux espèces signées ; on en trouve la preuve dans la dégénérescence du type. Je crois aussi que, en présence des deux monnaies au nom d'Eudes-l'Ancien, il y a lieu, contrairement à ce que j'avais avancé, à établir que la légende des pièces

à légendes barbares est la corruption des mots *Odo senior* et d'*Exolduni*. Ces légendes furent d'abord altérées ; puis des graveurs ignorants, n'en comprenant plus le sens, intervertirent l'ordre des lettres.

GEOFFROI. 1092.

1987. **GOFRIqVS**. Même type. ℟. **XOLIqVNI**. Croix cantonnée au 2e d'un besant.
BILL. Denier : 0,96.
Cab. de France. — Pl. XLII, n° 13.

1988. . **ɠOFRIqVS**. Même type. ℟. Même légende, mais rétrograde. Croix simple.
BILL. Denier : 1,00.
Coll. Boilleau, à Tours. — Pl. XLII, n° 14.

1989. **GOFRIDYS**. Même type. ℟. **XOLIqVNI**. Même type.
BILL. Denier.
Coll. Voillemier.

Il n'y a pas longtemps que l'on possède les monnaies de Geoffroi. Elles n'avaient pas encore été publiées.

EUDES III. 1164.

1990. ✠ **ODO DN**-S. Croix cantonnée d'un croissant aux 2e et 3e. ℟. **EXOLDVNI**. Type d'Issoudun; c'est le même qu'à l'avers des pièces précédentes; en bas, un croissant renversé.
AR. Denier : 0,81. *(Revue*, 1839, pl. 7, n° 2; POEY D'AVANT, n° 673.)
Pl. XLII, n° 15.

1991. Mêmes légendes et types des deux côtés.
AR. Obole.
Coll. Jarry. — Pl. XLII, n° 16.

1992. ✠ **ODO DN**. Croissant ; ∽. Mêmes type et ℟.
AR. Denier.
Coll. Coudert, à Bordeaux.

On peut aussi bien donner ces monnaies à Eudes IV, de 1165 à 1199.

RICHARD-CŒUR-DE-LION. 1195—1199.

1993. . **RICARD REX**. Croix simple. ℟. **EXOLDVNI**. Même type. L'**M** oncial est fermé par le bas.
AR. Denier : 0,81. *(Ibid.*, n° 1er; POEY D'AVANT, n° 674.)
Pl. XLII, n° 17.

RAOUL III. 1199—1212.

1994. . RADYLFYS. Dans le champ, M oncial non fermé, et annelet. ℟. XOLI-CYN. Croix cantonnée d'un annelet aux 1er et 3e.

AR. Denier : 1,03. (*Revue*, 1841, pl. 15, n° 4.)

Cab. de France. — Pl. XLII, n° 18.

GUILLAUME Ier. 1212.

1995. GYIS . COMES. Même type. ℟. ✠ XOLICYN. Croix cantonnée d'un croissant et d'un annelet.

AR. Denier. (De Longpérier, *Inédites du Cabinet Dassy*, n° 54.)

1996. ✠ GVILERMVS. Croix cantonnée d'un lis aux 1er et 4e. ℟. ✠ EXOLDVNI. Etoile à six pointes ; au centre, un lis.

AR. Denier : 0,92. (Poey d'Avant, n° 676, et pl. 8, n° 13.)

Pl. XLII, n° 19.

Guillaume de Chauvigny, comme on le voit, a abandonné le type d'Issoudun pour adopter celui de Châteauroux. On se rappelle que les deux seigneuries lui appartenaient.

GRAÇAY.

Suivant les historiens du Berri, le premier seigneur de Graçay serait Renaud Ier, qui vivait au IXe siècle et qui prenait déjà le titre de *Prince* de Graçay. Renaud VI, baron de Graçay, vendit la baronnie, en 1371, à Jean de France, duc de Berri.

D'après Cathérinot, on trouve des monnaies des seigneurs de Graçay. (V. Duby, tom. II, pag. 269.) Ces espèces ne sont pas venues jusqu'à nous.

LINIÈRES.

Le premier seigneur connu de Linières est, d'après la Thaumassière, Eudes, qui vivait au commencement ou vers le milieu du XIe siècle. Jacqueline, héritière de la baronnie de Linières, la porta à la maison de Beaujeu, dans le XVe siècle.

Au rapport de Cathérinot, on trouve aussi des monnaies des seigneurs de Linières. Ainsi cet auteur cite Argenton, Graçay et Linières au nombre des seigneuries ayant frappé monnaie. Nous n'en connaissons pas. Toutefois il ajoute Issoudun, dont les espèces ont été retrouvées depuis l'époque où Duby écrivait. Il nous reste donc l'espoir que la terre pourra nous rendre les monnaies des autres ateliers. Toutefois il ne faut pas perdre de vue que les assertions des anciens auteurs, au sujet des droits monétaires, sont souvent inexactes, en ce sens qu'ils confondent le droit à la monnaie, ou participation aux bénéfices de la monnaie, avec le *Jus cudendi*, ou droit de fabriquer cette monnaie.

GIEN.

Le château de Gien a été, dit-on, bâti par Charlemagne au commencement du IXᵉ siècle. Au début du XIᵉ, Geoffroi de Sémur, père de Geoffroi Iᵉʳ, seigneur de Donzy, possédait cette terre, qu'il transmit à ses descendants, les barons de Donzy. En 1197, elle fut cédée à Philippe-Auguste par Hervé IV, moyennant trois mille marcs d'argent du poids de Troyes.

La numismatique du comté de Gien est excessivement pauvre, puisqu'elle se compose uniquement d'une seule variété de denier et de deux variétés d'oboles. Ces trois pièces sont au nom de Geoffroi et au type de Foulques d'Anjou. Pourquoi ce type a-t-il été adopté par les seigneurs de Gien? C'est ce qu'il est difficile d'expliquer. Peut-être y eut-il quelque alliance qui nous est inconnue; peut-être aussi quelques raisons commerciales, par suite de négoce entre les deux pays, ont-elles amené cette adoption. La distance entre l'Anjou et Gien est pourtant assez grande. La parité de nom du comte y est-elle pour quelque chose? On a vu que Geoffroi d'Anjou avait continué le type de Foulques et copié son monogramme.

Quoi qu'il en soit, à Gien le type angevin a été perpétué et complètement immobilisé, si nous en jugeons par les monnaies que nous possédons. Le monnayage de cette seigneurie est très abondant, car ses produits foisonnent dans tous les dépôts que nous rencontrons. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que le type du denier ne varie jamais. Tout au plus peut-on remarquer quelques légères différences de coin. Elles sont trop peu sensibles pour qu'on puisse les signaler, même par le dessin.

COMTES DE GIEN.

GEOFFROI, avant 1030.
HERVÉ, vers 1055.
GEOFFROI II, vers 1093—1112.
HERVÉ II, 1120.
GEOFFROI, 1120.
HERVÉ III.
GUILLAUME GOETZ, 1188.
PHILIPPE, 1191.
HERVÉ IV, 1194.
PHILIPPE-AUGUSTE, 1199.
AGNÈS, 1222.
GAUCHER DE CHATILLON, 1225.
YOLANDE, 1254.
MAHAUT, 1257.
ALIX, mariée à JEAN DE CHALONS, 1262.
GUILLAUME DE CHALONS, 1291.
JEAN DE CHALONS, 1304.
JEAN III, 1346.
JEAN IV, 1366.
LOUIS DE CHALONS, 1379.
MARGUERITE et OLIVIER DE CLISSON, 1388.

GEOFFROI.

1997. ✠ GOSEDVS COS. Croix cantonnée de l'alpha au 3ᵉ et de l'oméga au 4ᵉ; ces

deux signes attachés à la croix. ℟. ✠ GIEMIS CA. Monogramme renversé de Foulques d'Anjou, identique avec celui de Geoffroi. Le E placé à droite est droit; l'O bien ouvert.

BILL. Obole : 0,49. (*Revue*, 1841, pl. 15, n° 16; POEY D'AVANT, n° 695.)
Pl. XLII, n° 20.

Il est étonnant que le denier correspondant à cette obole n'ait pas été retrouvé jusqu'ici. Sans être précisément rares, les oboles de Gien sont bien moins communes que les deniers.

1998. Mêmes légendes et types; l'alpha et l'oméga dégénérés; le premier ressemble à un clou, et l'autre à un coin. Au ℟., l'O du monogramme est remplacé par une croisette.

BILL. Denier : 1,03. (DUBY, pl. 73, n° 1er; POEY D'AVANT, n° 697.)
Pl. XLII, n° 21.

Duby a dessiné quatre deniers et deux oboles de Gien. On ne doit guère avoir de confiance dans leur reproduction.

1999. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole : 0,38. (*Revue*, 1841, pl. 15, n° 15; POEY D'AVANT, n° 698.)
Pl. XLII, n° 22.

SANCERRE.

Les ouvrages historiques et numismatiques que j'ai sous les yeux ne font pas connaître la formation première du comté de Sancerre; ils ne le prennent qu'à dater du XIe siècle. L'origine antérieure étant surabondante pour mon sujet, je ne m'en suis pas préoccupé. Il est seulement utile de savoir que, en 1014, ce comté arriva à Eudes II de Champagne, par échange avec son frère Roger, évêque de Beauvais, qui reçut la part d'Eudes dans le comté de Beauvais. Les descendants de celui-ci, comtes de Blois et de Champagne, furent aussi comtes de Sancerre jusqu'à Thibaut-le-Grand. Son fils Etienne eut, en 1152, Sancerre en partage. Ses descendants gardèrent jusqu'au XVe siècle ce comté, qui alors passa dans la maison d'Auvergne. A la fin de ce même siècle, il fut revendiqué par la maison de Bueil, et un arrêt du parlement de Paris le lui adjugea. En 1640, les de Bueil le vendirent à la famille de Condé.

J'ai avancé, dans ma *Description*, que le type de Sancerre n'avait pas varié. Cette opinion ne doit guère être modifiée. Il a surgi, il est vrai, deux types nouveaux; mais ils sont tout à fait exceptionnels et ne changent rien à la règle générale. On voit d'abord la tête de profil, puis la tête de face. Le profil reparaît ensuite, mais mieux formé, et la tête est couronnée. Un signe uniforme se rencontre aussi sur les monnaies; c'est une étoile qui représente, ainsi qu'on l'a déjà fait observer plusieurs

fois, la fameuse comète qui parut lors de la mort de Jules César. Sancerre avait la prétention mal fondée, disent les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, de devoir sa fondation au vainqueur de la Gaule. C'est sa tête que l'on croit voir sur les monnaies qui, en outre, portent son nom. La légende de *Sacrum Cesaris* est encore une preuve que les Sancerrois voulaient absolument rattacher l'origine de leur ville à Jules César, qui, s'il ne l'a pas fondée, s'y serait au moins arrêté après la prise de Nevers. Au dire de la Thaumassière, on doit à Etienne Ier le changement du nom de *Sincerra* en *Sacrum Cesaris*.

COMTES DE SANCERRE.

EUDES II DE CHAMPAGNE, 1014.	LOUIS Ier, 1218—1268.
ETIENNE II et THIBAUT III, 1037.	JEAN Ier, 1268—1280.
THIBAUT III, seul, 1047.	ETIENNE II, 1280—1306.
HUGUES Ier et ETIENNE Ier, 1089.	JEAN II, 1306—1326.
THIBAUT IV LE GRAND, 1091.	LOUIS II, 1326—1346.
ETIENNE II DE CHAMPAGNE, 1152—1191.	JEAN III, 1346—1403.
GUILLAUME III, 1191—1218.	MARGUERITE, 1403—1419.

EUDES II DE CHAMPAGNE. 1014.

2000. ✠ LOD∴VICVꝏ. Dans le champ, S C renversés. ℟. ✠ O∴GO COM∴CO. Croix.

AR. Denier : 0,92.

Pl. XLIII, n° 1er.

Ce remarquable denier, qui m'a été communiqué par M. B. Fillon, me semble devoir être attribué à Sancerre. Je me fonde sur les lettres du champ, qui me paraissent signifier *Sacrum Cesaris*, et sur le nom d'Eudes, appartenant à un seigneur de Sancerre. Si cette attribution est acceptée, il y aura lieu à écarter l'assertion de la Thaumassière, et le nom de *Sacrum Cesaris* aura été donné à Sancerre quelques années plus tôt.

Le type de ce denier est, comme je viens de le dire, tout exceptionnel et ne me paraît pas susceptible d'être rattaché à un autre.

ETIENNE II DE CHAMPAGNE ET Ier DE SANCERRE. 1152—1191.

2001. ✠ IVLIVS CESA. R. Tête de profil, à droite, couverte d'une espèce de mitre. ℟. STEPHANVS COME; l'N et l'V liés. Croix cantonnée d'un point aux 3e et 4e.

BILL. Denier : 0,92. (*Revue*, 1841, pl. 15, n° 1er; POEY D'AVANT, n° 677.)

Pl. XLIII, n° 2.

2002. Mêmes légende et type. La tête a une longue barbe. ℞. STEPhAIVS COMES. Même type.

BILL. Denier : 1,03. (*Ibid.*, n° 2, et *Ibid.*, n° 678.)

Pl. XLIII, n° 3.

2003. Mêmes légende et type. Tête imberbe. ℞. STEPhANVS CONE. Même type.

BILL. Denier : 0,98. (Poey d'Avant, n° 679.)

2004. Variété avec SEPhAIVS CONE.

BILL. Denier : 1,03. (*Ibid.*, n° 680.)

2005. Variété avec STEPhANVS (N et V liés) COMES.

BILL. Denier.

Cab. de France.

2006. Variété avec STEPhANVS COMES; l'N et l'V liés.

Coll. Bouillet.

2007. ✠ IVI . VS CESA . R. Tête mitrée, de profil, à gauche. ℞. SEPhA . NVS COM. Même type.

BILL. Denier : 0,76. (*Revue*, 1841, pl. 15, n° 3; Poey d'Avant, n° 681.)

Pl. XLIII, n° 4.

2008. Mêmes légende et type. ℞. ... ANVS CONE. Même type.

BILL. Obole : 0,38. (*Ibid.*, n° 3 *bis*, et *Ibid.*, n° 682.)

Pl. XLIII, n° 5.

Les nombreuses variétés de ces deniers m'ont fait supposer (*Description*, pag. 120) que ce type a dû être immobilisé, et qu'il n'y a pas lieu à tenir compte des dissertations qui ont eu pour objet de les attribuer à Etienne I[er], de préférence à tout autre seigneur du même nom.

Monnaies anonymes.

2009. IVLIVS CESAR. Tête mitrée, de face, entre deux étoiles. ℞. ✠ SACRVM ESARI. Croix cantonnée des lettres S au 1[er] et C au 3[e].

BILL. Denier : 0,92. (Duby, pl. 2, n° 1[er]; Lelewel, pl. 8, n° 26; Poey d'Avant, n° 683, et pl. 8, n° 14.)

Pl. XLIII, n° 6.

Le dessin de Duby a IVLVS CES . A . R.

2010. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole.

Coll. Charvet. — Pl. XLIII, n° 7.

2011. ✠ IVLVS CESAR. Même type. La tête est plus petite et isolée dans le champ.
℟. ✠ SACROM ЄSARI. Même type.
BILL. Denier. (DUBY, pl. 102, n° 2.)
Pl. XLIII, n° 8.

On a donné diverses significations aux deux lettres qui cantonnent la croix du revers. M. Lelewel les explique par *Signum Crucis*. Sans nier que cette opinion peut être admise, je ferai observer qu'il faut d'abord y voir les deux lettres qui manquent pour former *Sacrum Cesaris*, et que peut-être on les a ainsi rejetées dans les cantons pour leur donner une double signification.

La forme des A et des V indique qu'il faut placer ces pièces à la fin du XIIe siècle au plus tard.

2012. ✠ IVLIVS CES • A • R. Tête couronnée, de profil, à gauche; devant, un croissant; derrière, une étoile. ℟. ✠ SACRVM CESARIS. Croix cantonnée au 2e d'un lis, au 3e d'une étoile.
BILL. Denier : 0,98. (DUBY, pl. 102, n° 3; POEY D'AVANT, n° 684.)
Pl. XLIII, n° 9.

2013. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole.
Coll. Salmon, à Sens.

2014. Mêmes légende et type. ℟. ✠ SACRVM CESARIS. Même type.
BILL. Denier.
Cab. de France. — Pl. XLIII, n° 10.

Fin du XIIe siècle.

2015. ✠ IVLIVS CESAR. Tête de profil, à gauche, couverte d'une couronne à trois lis. ℟. ✠ SACRVM CESARIS. Croix simple.
BILL. Denier : 0,98. (DUBY, pl. 102, n° 7; POEY D'AVANT, n° 684 *bis*.)
Pl. XLIII, n° 11.

2016. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole. (DUBY, pl. 102, n° 8.)
Cab. de France, coll. Voillemier. — Pl. XLIII, n° 12.

2017. Variété avec CES • A • R.
BILL. Denier.
Cab. de France. — Pl. XLIII, n° 13.

2018. Mêmes légende et type; lis devant le profil. ℟. SACRVM CES . A . RI. Croix.
BILL. Denier.
Cab. de France. — Pl. XLIII, n° 14.

Commencement du XIIIe siècle.

2019. ✠ : DOMINVS CESAR. Tête couronnée, de face. ℟. ✠ SACRVM CESARI. Croix coupant la légende et cantonnée de douze besants, trois par trois.

AR. Esterlin.

Cab. de France. — Pl. XLIII, n° 15.

Ce type tout nouveau et exceptionnel fait descendre le monnayage de Sancerre jusque vers la fin du XIIIe siècle.

MEHUN-SUR-YÈVRE.

Dès le Xe siècle, Mehun a eu des seigneurs particuliers. Le premier connu est Etienne. Au XIIe siècle, cette terre vint en la possession de la maison de Courtenay par le mariage de Mahaut, dame de Mehun, avec Robert de Courtenay, et au XIIIe dans celle d'Artois par le mariage d'Amicie de Courtenay avec Robert II, comte d'Artois, fils de Robert de France, frère de saint Louis.

Lorsque j'écrivais ma *Description*, on ne connaissait qu'une seule monnaie qui pût être attribuée avec certitude aux seigneurs de Mehun. Depuis cette époque, d'importantes découvertes ont été faites, et la suite numismatique de cette seigneurie, sans être encore fort riche, présente quelques monnaies d'un haut intérêt.

Les fiefs de Celles et de Mehun ayant été réunis sous la même main, leur chronologie diffère peu. Celle que je donne est extraite du *Manuel de numismatique* de M. de Barthélemy.

SEIGNEURS DE CELLES ET DE MEHUN.

HUMBAUD Ier DE VIERZON et DE CELLES, 970.
HUMBAUD II, 985.
HUMBAUD III, 1000.
GEOFFROI Ier, seigneur de Vierzon, Celles et Mehun, 1031.
HUMBAUD IV, 1040.
GIMON Ier, 1072.
HUMBAUD V, 1102.
GIMON II, 1141.
ROBERT Ier, 1178.
RAOUL, 1189.
PHILIPPE, frère du précédent.
MAHAUT, épouse de ROBERT DE COURTENAY, 1198.
ISABEAU DE COURTENAY, épouse de JEAN DE CHALON, 1267.
JEAN DE CHALON, 1267.
GUILLAUME DE CHALON, 1291.
JEAN DE CHALON, seigneur de Celles et de Saint-Aignan, 1304.

HENRI II DE SULLY. 1252.

2020. ✠ ENRI SDE SOLI. Fasce avec une fleur de lis à droite. ℟. ✠ SIRES DE MAVM ou MAVN. Croix.

BILL. Denier : 1,03. (POEY D'AVANT, *Suppl.*, n° 34, et pl. 25, n° 10; B. FILLON, *Lettres à M. Dugast-Matifeux*, pag. 174.)

Cab. de France. — Pl. XLIII, n° 16.

Comment Henri de Sully, qui ne possédait pas Mehun, a-t-il pu y faire battre monnaie? Voici l'explication que j'en ai donnée dans ma *Description*, et que je vais reproduire. D'après la Thaumassière et le P. Anselme, Henri de Seuly (c'est ainsi qu'ils orthographient son nom) avait épousé, en 1252, Péronnelle de Joigny, veuve de Pierre de Courtenay, possesseur de Mehun. Pierre ne laissait qu'une fille, Amicie de Courtenay, dont Henri de Seuly devint tuteur. C'est donc à titre de *bailliste* et comme possesseur des biens de sa pupille qu'Henri a fait frapper monnaie, en prenant le titre de seigneur de Mehun. Cette présomption acquiert une complète évidence, par la mention que nous trouvons de l'hommage rendu par Henri, au nom de sa pupille, de la seigneurie de Mehun, le 16 août 1261.

Il y a lieu à faire remarquer la ressemblance du type de ce denier avec celui des espèces de Mahaut, comtesse de Nevers, qui, elle aussi, était de la maison de Courtenay.

ROBERT D'ARTOIS. 1298—1315.

2021. ✠ ROBERTI . ATBATES. Croix. ℟. DNI . DE . MAGDVNO. Châtel surmonté de trois tours à deux créneaux.
BILL. Denier : 0,92. (*Revue*, 1838, pl. 11, n° 6; POEY D'AVANT, n° 689.)
Pl. XLIII, n° 17.

2022. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole : 0,45.
Coll. Jarry, à Orléans. — Pl. XLIII, n° 18.

2023. ✠ ROBERT DARTOI. Croix cantonnée au 1er d'un châtel à trois tours. ℟. ✠ MONOIE DE MEV. Dans le champ, MEV; au-dessus, l'oméga dégénéré; au-dessous, un point.
BILL. Denier : 1,10. (FILLON, *Lettres*, pag. 173, vignette.)
Pl. XLIII, n° 19.

2024. ✠ ROBERT . DARTOIS. Croix cantonnée d'un lis au 1er. ℟. ✠ MONETA . DE . MEV. Dans le champ, MEV; au-dessus, l'oméga dégénéré; au-dessous, trois râteaux ou tours crénelées.
BILL. Denier. (DUBY, pl. 109.)
Pl. XLIII, n° 20.

Ce denier est probablement le même que celui qui précède.

2025. ✠ MONETA, en légende rétrograde commençant à gauche. Dans le champ, deux crosses; un V au-dessous; de chaque côté, M et N; une étoile au milieu. ℟. ROBERTI. Croix cantonnée d'un T aux 1er et 4e, et d'une étoile aux 2e et 3e.
BILL. Grand denier. (FILLON, *Lettres*, pl. 9, n° 8.)
Coll. Hermand, à Saint-Omer. — Pl. XLIII, n° 21.

Ce beau et remarquable denier m'avait été cédé par M. Alexandre Hermand, de Saint-Omer, dont nous avons à déplorer la perte récente. Je le lui ai rendu, parce que je crus y voir une monnaie de fabrique artésienne. Lorsque, il y a deux ans, je visitai cet éminent numismatiste, il m'annonça qu'il avait trouvé une attribution à cette pièce et que, selon lui, elle appartenait à Robert et avait été fabriquée à Mehun, pour circuler dans ses possessions de l'Artois. Mon avis fut, et il est encore, que si cette attribution peut être acceptée, il y a lieu à retourner la proposition, c'est-à-dire d'établir que ce denier a été fabriqué en Artois. Son style le démontre avec évidence. M. Hermand lisait dans le champ du revers MVN, et traduisait ces trois lettres par *Magdunum*. J'accepte cette interprétation, faute de mieux, en avouant qu'elle est loin de me satisfaire complètement. J'aimerais mieux chercher en Artois le lieu de sa fabrication ; mais si l'on y parvenait, on renverserait tout le système, assez péniblement établi il est vrai, de l'histoire monétaire de cette province.

M. B. Fillon, qui a publié cette pièce dans ses *Lettres à M. Dugast-Matifeux*, pag. 168, dit également qu'elle appartient au nord de la France, sans se prononcer toutefois sur son attribution certaine; mais il pense qu'elle est d'une date de beaucoup antérieure à Robert d'Artois : il la reporte même au XIe ou XIIe siècle.

Dans sa *Numismatique artésienne*, M. Hermand donne (pl. 5, n° 67) un petit denier de Robert, qui fait partie de la suite du docteur Grôte, à Hanovre. Il lit sur cette pièce MAGVS REM, et le donne à Mehun. Il m'est encore plus difficile d'accepter cette attribution. Le faible module de ce denier, sa fabrique, plus encore que la légende, me font repousser une pareille interprétation.

VIERZON.

Antérieurement au Xe siècle, Vierzon qui, dans son origine, ne fut qu'un simple château, appartenait aux comtes de Chartres, qui le détachèrent de leur domaine en faveur d'un seigneur du nom de Humbaud. Celui-ci le transmit à ses descendants. Vers la fin du XIIIe siècle, Vierzon passa dans la maison de Brabant par le mariage de Jeanne, fille unique de Hervé III, avec Geoffroi de Brabant. Ce prince étant mort à la bataille de Courtray, en 1302, Marie de Brabant, l'aînée de ses filles, hérita de Vierzon, qu'elle transmit, en 1330, à sa sœur Elisabeth, mariée à Gérard VI, comte de Juliers. Cette seigneurie, réunie à la couronne à la fin du XVe siècle, a, depuis, été jointe au duché de Berri.

Les premières monnaies de Vierzon sont anonymes et toutes au même type, sauf de légères variantes. C'est une espèce de trophée à deux palmes, où M. Cartier (*Revue numismatique*, 1841, pag. 282) voit la forme d'un H et le monogramme de Hervé. J'ai dit ailleurs que si l'explication de ce type était admise dans ce sens, il serait plus rationnel d'y trouver le monogramme de Humbaud, qui paraît avoir été la souche des seigneurs de Vierzon.

J'ai aussi rejeté l'opinion de M. B. Fillon, tendant à rattacher ce type à la tête chinonaise. Malgré l'appui que M. de Barthélemy lui a prêté dans son *Manuel*, je crois que la démonstration est insuffisante.

Lorsque Vierzon arriva en la possession de la maison de Brabant, le type fut changé et l'on vit paraître les armes de cette famille, si tant est que les seigneurs de Vierzon n'aient pas copié le type de Nevers.

D'autres types ont aussi figuré sur les espèces de cette seigneurie ; mais ils ont eu si peu de fixité, qu'il serait difficile d'en donner l'explication. J'en parlerai en décrivant les monnaies qui les portent.

On remarquera quels progrès a fait la numismatique de Vierzon. La suite, à l'époque où M. Cartier en a parlé pour la première fois (1841), ne se composait que de quatre pièces. J'en publie quinze.

SEIGNEURS DE VIERZON.

HUMBAUT Ier, 970.
HUMBAUT II.
HUMBAUT III LE TORTU, 1000.
GEOFFROI Ier, 1031.
ARNOUL, 1040.
ARNOUL II, 1110.
GEOFFROI II, 1142.
HERVÉ Ier, 1144.
GUILLAUME Ier, 1164.
HERVÉ II, 1197.
GUILLAUME II, 1219.
HERVÉ III, 1258.
JEANNE DE VIERZON et GEOFFROI DE BRABANT, 1270.
MARIE DE BRABANT, 1362.
ISABEAU DE BRABANT et GUILLAUME III DE JULIERS, 1380.
GUILLAUME IV DE JULIERS, 1393.

Monnaies anonymes.

2026. Sans légende. Espèce de trophée composé de deux palmes disposées de manière à former un H. ℞. ✠ VIRSIONE. Croix cantonnée d'un lis au 1er, et d'un annelet au 4e.
AR. Denier : 1,01. (*Revue*, 1841, pl. 15, n° 5; POEY D'AVANT, n° 690.)
Pl. XLIV, n° 1er.

2027. Type ressemblant au précédent, mais différant par les détails. ℞. Même légende. Croix cantonnée d'un lis aux 2e et 3e.
AR. Denier : 0,81. (*Ibid.*, n° 6 ; POEY D'AVANT, n° 691.)
Pl. XLIV, n° 2.

2028. Mêmes légende et type. Croix simple.
BILL. Denier. (*Revue*, 1839, pl. 7, n° 5.)
Coll. Boilleau, à Tours. — Pl. XLIV, n° 3.

2029. Même type. ℟. ✠ VIRSIONIS. Croix cantonnée d'une étoile aux 2e et 3e.
BILL. Denier.
Coll. Bonsergent.

GUILLAUME II. 1219.

2030. ✠ GVILLERMVS. Etoile entre quatre croissants. ℟. ✠ VIRSIONIS. Croix.
BILL. Denier.
Cab. de France. — Pl. XLIV, n° 8.

Si l'on rapproche ce denier de ceux de Guillaume de Châteauroux, on trouvera une grande ressemblance dans le style et quelque analogie dans le type. C'est ce qui m'a engagé à le donner à Guillaume II.

BLANCHE?

2031. ✠ DOMINA AIBA. Croix. ℟. ✠ VIRSIONE. Ecusson triangulaire, chargé d'une fleur ou d'un rameau.
BILL. Denier : 0,90.
Coll. Charvet et de Penguern. — Pl. XLIV, n° 13.

Pour placer ici cette monnaie, je n'ai d'autre motif à alléguer sinon qu'elle faisait partie d'un dépôt de pièces appartenant au milieu du XIIIe siècle. Il est vrai de dire que ces monnaies n'étaient autres que les deniers de Jean Ier, duc de Bretagne, que j'ai décrits sous les nos 356 à 363. Que l'on jette les yeux sur la planche XI, nos 14 et 15, et l'on reconnaîtra que bien certainement la dame de Vierzon s'est inspirée des monnaies bretonnes.

A qui faut-il donner ce denier? Malgré toutes mes recherches, je n'ai pas pu trouver une attribution qui offrît quelques degrés de probabilité. En lisant la légende AIBA, j'avais d'abord pensé à Isabeau de Brabant et à reconnaître dans ce mot la contraction du nom d'*Isabella;* mais, ainsi que je viens de le dire, cette monnaie appartient incontestablement au milieu du XIIIe siècle. C'était donc la faire descendre plus d'un siècle trop tard. Un savant numismatiste belge se proposait de publier ce denier et y voyait, m'a-t-il dit, le nom d'Alix. Je ne sais à quelle princesse de ce nom il aurait pu l'attribuer. A moins que ce ne soit à Alix de Bourgogne, qui vivait bien à l'époque présumée de l'émission de ce denier; mais, outre que je ne vois qu'il soit facile de traduire le mot AIBA par Alix, j'ignore comment Alix de Bourgogne aurait pu prendre le titre de dame de Vierzon.

Je crois maintenant que la lecture la plus naturelle est ALBA. Je n'en suis pas beaucoup plus avancé, et je ne trouve pas dans l'histoire du Berri de princesse du nom de Blanche. Il y a bien Blanche de Champagne, qui, un peu antérieurement à l'époque où je place ce denier, exerçait le droit de suzeraineté sur Sancerre et divers

autres fiefs du Berri ; mais parmi ces fiefs ne figure pas Vierzon. Je trouve encore Blanche, femme de Pierre de Brosse ; mais comment aurait-elle pu elle aussi faire battre monnaie à Vierzon ? Je sollicite donc, de la part des numismatistes du Berri, des recherches plus approfondies que les miennes, et je ne doute pas qu'ils ne parviennent à découvrir la véritable attribution de cette curieuse pièce.

Je dois pourtant consigner encore une observation à son sujet. Au premier coup d'œil, il semble que le type du revers présente un lion debout ; en l'examinant attentivement, on reconnaît que c'est une fleur ou un rameau. En le disposant, a-t-on eu l'idée de simuler la forme d'un lion ? Alors il y aurait eu tout simplement une tentative d'imitation des monnaies de Nevers. Dans ce cas, l'émission de ce denier serait reportée au dernier quart du XIIIe siècle. Toutes ces difficultés ne peuvent être surmontées qu'au moyen d'une attribution bien appuyée et qui soit au-dessus de toute contestation.

GEOFFROI DE BRABANT. 1280—1302.

2032. ✠ GODEFR DE BRABA. Croix pattée, cantonnée d'une rosace au 2e. ℟. ✠ DMS VIRSIONIS. Ecusson ovale, chargé d'un lion avec lambel.
BILL. Denier.
Coll. Charvet. — Pl. XLIV, n° 4.

2033. ✠ GODEFR. Lis. DE BRAB. Croix à pointes. ℟. ✠ DNS VIR. SIONIS. Ecusson au lion de Brabant.
BILL. Obole : 0,38. (*Revue*, 1841, pl. 15, n° 7 ; POEY D'AVANT, n° 692.)
Coll. de Crouy. — Pl. XLIV, n° 5.

GUILLAUME. 1302—1303.

2034. ✠ VILLERMVS. Croix ancrée. ℟. ✠ VIRSIONIS. Croix.
BILL. Denier : 0,92. (POEY D'AVANT, n° 693, et pl. 9, n° 2.)
Pl. XLIV, n° 6.

2035. GVILLERMVS. Même type. ℟. VIRSIONIS. Même type.
BILL. Denier.
Coll. Rollin.

2036. ✠ VILLERMVS. Même croix avec quatre points pour cantonner. ℟. VIRSIONIS. Croix.
BILL. Denier.
Cab. de France. — Pl. XLIV, n° 7.

Ces deniers appartiennent à Guillaume, époux de Marie de Brabant, fille de Geoffroi, qui précède. A la mort de son père, arrivée en 1302, cette dame eut la

possession de Vierzon, et son mari s'empressa d'y faire battre monnaie en son nom. Guillaume mourut en 1303, et sa veuve signa à son tour des monnaies que je vais décrire.

Il n'est pas facile d'expliquer comment Guillaume, répudiant le type de son prédécesseur, en adopta un qui n'a aucun rapport avec lui. Peut-être y eut-il seulement quelque raison commerciale, le type de la croix ancrée ayant joui d'une assez grande faveur.

MARIE DE BRABANT. 1303—1330.

2037. MARIA . DE BRABAN. Croix à pointes. ℟. ✠ DNA VIRSIONIS. Ecusson aux armes de Brabant.
BILL. Denier : 1,12. (FILLON, *Etudes*, pl. 2, n° 12.)
Coll. Poey d'Avant. — Pl. XLIV, n° 9.

2038. Mêmes légende et type. ℟. ✠ DNA . VIRSIONI . S. Même type.
BILL. Denier. (DUBY, pl. 109, n° 3.)
Cab. de France. — Pl. XLIV, n° 10.

2039. Mêmes légende et type. ℟. ✠ DNA VIRSIONIS. Même type.
BILL. Obole : 0,43. (*Revue*, 1841, pl. 15, n° 8 ; POEY D'AVANT, n° 694.)
Pl. XLIV, n° 11.

2040. ✠ MARIA . D . BRABAN. Croix boulonnée, cantonnée d'un astérisque aux 2e et 3e. ℟ ✠ DNE . VIRSIONIS. Lion debout, chargé d'un lambel à trois pendants.
BILL. Denier. (DUBY, pl. 109, n° 1er.)
Pl. XLIV, n° 12.

Le dessin de Duby étant tiré de M. de Boze et de Ducange, on ne doit l'accueillir qu'avec défiance.

SAINT-AIGNAN.

Saint-Aignan faisait partie des domaines de Thibaut-le-Tricheur. Il ne forma une seigneurie particulière qu'en l'an 1000, lorsque Thibaut II, son petit-fils, le donna à Geoffroi de Donzy. La descendance de celui-ci en a possédé le domaine jusqu'à nos jours. M. Cartier fait remarquer qu'il n'y a peut-être pas d'autre exemple d'une si longue possession.

Toutes les monnaies de Saint-Aignan sont anonymes. Leur type est uniforme, sauf, vers la fin du monnayage connu de nous, une exception qui ne paraît pas avoir eu de suites. D'abord on voit la tête chinonaise dégénérée, mais pourtant très reconnaissable. C'est là, ainsi que je l'ai fait remarquer dans ma *Description*, qu'elle s'éloigne le moins de son origine.

En considérant les nombreuses variétés de deniers que nous possédons, et qui prouvent de fréquentes émissions, on est amené naturellement à penser que le type a été longtemps continué. Pourtant, ainsi que l'a fait observer M. Cartier *(Revue,* 1845, pag. 367), ces pièces paraissent toutes de la même époque, et leur poids varie seulement de 1 gr. 25 c. à 1 gr. 20 c. Il n'est guère probable que, depuis le XI[e] siècle, date où l'on doit placer leur émission, jusqu'au début du XIII[e] siècle, date du petit denier à un nouveau type, il n'y ait pas eu de transformation autre que quelques dégénérescences de légende. Le poids du denier où le type est changé n'est plus que de 0,81.

SEIGNEURS DE SAINT-AIGNAN.

GEOFFROI DE DONZY, vers 1020—1037.
HERVÉ I[er], 1037—1055.
GEOFFROI II, 1055—1112.
HERVÉ II, 1112—1120.
GEOFFROI II, 1120—1160.
HERVÉ III, 1160—1194.
HERVÉ IV, 1194—1222.
AGNÈS DE DONZY (1222), épouse GUI DE CHATILLON, mort en 1226.
GAUCHER DE CHATILLON, 1227—1250.
YOLANDE DE CHATILLON, 1250.
MAHAUT, 1250—1267.
JEAN DE CHALONS, 1267—1291.
GUILLAUME, 1291.
JEAN II, 1304.

2041. ✠ SAIICTIANIAIIO. Croix cantonnée de quatre besants, et en ayant un cinquième au centre. ℟. Tête de profil, à droite, dégénérée; devant la face, une croisette; au-dessous, quatre annelets en croix.
AR. Denier. *(Revue,* 1845, pl. 19, n° 1[er].)
Pl. XLIV, n° 14.

2042. ✠ ƧANCTIAINANO. Mêmes type et ℟.
AR. Denier. *(Ibid.,* n° 6.)
Pl. XLIV, n° 15.

2043. ✠ SANCTI AINANNO; les deux N liés. Mêmes type et ℟.
AR. Denier : 1,25. *(Ibid.,* n° 3; POEY D'AVANT, n° 36.)
Pl. XLIV, n° 16.

2044. ✠ SANCTIANIANIO. Mêmes type et ℟.
AR. Denier. *(Ibid.,* n° 2.)
Pl. XLIV, n° 17.

2045. ✠ S. IANAIATIIO. Mêmes type et ℟.
AR. Denier. *(Ibid.,* n° 4.)
Pl. XLIV, n° 18.

2046. ✠ ƧNICTIIINAINO. Mêmes type et ℟.
AR. Denier. (*Revue*, 1845, pl. 19, n° 5.)
Pl. XLIV, n° 19.

2047. ✠ ƧλNCTIλINλINO. Mêmes type et ℟.
AR. Denier. (*Ibid.*, n° 7.)
Pl. XLIV, n° 20.

2048. ✠ SλICTIλNIλNIO. Mêmes type et ℟.
AR. Denier. (*Ibid.*, 1846, pl. 2, n° 16.)
Pl. XLIV, n° 21.

2049. ✠ SλICTIλ. NIλNIO. Mêmes type et ℟.
Pl. XLIV, n° 22.

2050. ✠ ƧNICTIAINAINO. Mêmes type et ℟.
AR. Denier. (*Ibid.*, n° 5.)

2051. ✠ ƧλIICTIλINλINO. Mêmes type et ℟.
AR. Denier. (*Ibid.*, 1846, pl. 9, n° 7.)
Pl. XLIV, n° 23.

2052. ✠ ƧλNCTIλCNIλINO. Mêmes type et ℟.

2053. ✠ ƧλNCTIλNIλNIO. Mêmes type et ℟.

Il y a lieu de remarquer, avec M. B. Fillon, combien sur les deniers l'empreinte de la tête chinonaise est reconnaissable. L'œil est encore passablement formé. La croisette et les quatre points qui se voient devant le profil ne sont autre chose que les débris du mot *Turon* des deniers de Chinon.

Malgré la fréquence des émissions, les grands deniers de Saint-Aignan sont restés fort rares. A l'exception de la découverte de Bouré, citée par M. Cartier, je n'ai pas connaissance qu'ils aient été rencontrés dans d'autres dépôts. Avant cette découverte, un ou deux exemplaires au plus existaient dans les collections des amateurs. Cette rareté peut s'expliquer par leur poids assez fort et l'élévation de leur titre, qui donnaient intérêt à les refondre.

2054. ✠ SANCTI ANIAI. Même croix. ℟. ✠ CAS. TR. VM. Sorte de porte de château avec des tours ou poteaux.
BILL. Denier : 0,81. (*Revue*, 1845, pl. 19, n° 8; POEY D'AVANT, n° 37.)
Pl. XLIV, n° 24.

2055. Variété avec ƧANCTI ANIAI.
Coll. Pinchaud, à Poitiers.

Le changement de type serait ici radical, sans la croix du revers, qui est le seul souvenir de l'empreinte primitive. Nous allons trouver à Celles une innovation tout à fait identique.

CELLES.

Celles était aussi un fief dépendant du domaine des comtes de Blois, qui fut donné, vers 1010, par Thibaut II à Humbaut de Vierzon. Il est inutile de suivre la filiation des seigneurs; elle importe peu à la numismatique. On peut voir, d'ailleurs, ce qu'en dit M. Cartier dans la *Revue* de 1845, pag. 373, et la chronologie qui va suivre donnera des indications suivantes :

Nous n'avons pas de monnaies anonymes des seigneurs de Celles;

Ainsi qu'à Saint-Aignan, la tête chinonaise paraît bien formée au début du monnayage de Celles. Un autre trait de ressemblance se trouve dans le type du châtel. Enfin un troisième type, tout à fait distinct, est adopté par Robert de Courtenay.

SEIGNEURS DE CELLES.

HUMBAUT III LE TORTU, 1000—1031.

HUMBAUT IV, 1040—1070.

GEOFFROI Ier, 1031—1040,
GIMON Ier, 1072—1102,
HUMBAUT II, 1102—1141,
GIMON II, 1141—1178,
ROBERT Ier, 1178—1189,
RAOUL, 1189,
PHILIPPE, frère de RAOUL,
MAHAUT, fille de PHILIPPE, épouse de ROBERT DE COURTENAY, 1198—1239,
} Tous seigneurs de Mehun et de Celles.

ISABEAU, fille de ROBERT II, épouse de JEAN DE CHALON, 1239—1267.

JEAN II DE CHALON, seigneur de Celles, épouse ALIX DE BOURGOGNE, héritière de Saint-Aignan, 1267—1291.

GUILLAUME, seigneur de Celles et de Saint-Aignan, 1291.

ROBERT Ier. 1178—1189.

2056. ✠ ROB' DE CELE. Croix cantonnée d'un S aux 1er et 4e, et d'un besant aux 2e et 3e. ℟. Type du profil chinonais, dégénéré; devant le profil, quatre globules en carré, sous une croisette.

BILL. Denier : 0,92. (POEY D'AVANT, n° 38, et pl. 1re, n° 5; LELEWEL, pl. 8, n° 15.)

Pl. XLV, n° 1er.

2057. Mêmes légendes et types, sauf que les S des 1[er] et 4[e] cantons du droit sont retournés.

BILL. Denier. (*Revue*, 1845, pl. 19, n° 1[er].)

Coll. Jarry, à Orléans. — Pl. XLV, n° 2.

2058. ✠ ROBERTVS. Croix cantonnée de quatre besants. ℟. ✠ DE CELLIS. Petit châtel.

BILL. Denier.

Cab. de France. — Pl. XLV, n° 3.

Sur ce dernier denier, qui n'a pas été connu de M. Cartier, et que je crois devoir placer à la fin du règne de Robert I[er], les légendes sont en latin, tandis que sur les deux précédents elles sont en français. L'imitation de la pièce de Saint-Aignan (n[os] 2054 et 2055) est flagrante. Cette circonstance doit servir à donner une date approximative à celle qui est anonyme. Soit que les seigneurs de Celles aient copié la monnaie de Saint-Aignan, soit que l'imitation vienne de ceux-ci, il n'en est pas moins certain que l'émission de ces deniers doit être placée à la fin du XII[e] siècle ou tout au commencement du XIII[e].

ROBERT DE COURTENAY. 1198—1239.

2059. ✠ ROBERT . DE . MAV. Le dernier jambage du V est barré. Croix évidée en losange, et dont les quatre extrémités égales sont terminées par des fleurs de lis. ℟. ✠ SIRES DE CELES. Croix simple.

AR. Denier : 0,98. (*Revue*, 1845, pl. 19, n° 2; POEY D'AVANT, n° 39.)

Pl. XLV, n° 4.

2060. Mêmes légendes et types des deux côtés, sauf qu'au droit la pointe des fleurs de lis manque; ce n'est plus guère qu'une croix ancrée aux quatre branches, mais évidée.

BILL. Denier : 0,98. (*Ibid.*, n° 3, et POEY D'AVANT, n° 40.)

Pl. XLV, n° 5.

Sur ses espèces, Robert de Courtenay, devenu seigneur de Celles et de Mehun par son mariage avec Mahaut, prend le double titre qui lui appartenait.

CHATEAU-MEILLANT.

Les seigneurs de Château-Meillant ne sont connus qu'à partir du XI[e] siècle. Ils étaient de la maison de la Roche-Guillebaut. Au siècle suivant, ce fief passa, probablement par suite d'alliance, dans la maison de Déols; au XIII[e], dans celle de Bomès par le mariage de Mahaut de Déols avec Robin de Bomès; en 1282, dans celle de

Sully par le mariage de Marguerite de Bomès avec Henri, seigneur de Sully, XIe du nom; en 1400, dans celle d'Albret par le mariage de Marie de Sully avec Charles, seigneur d'Albret, connétable de France; enfin, en 1456, dans la maison de Nevers par le mariage de Marie d'Albret avec Charles de Bourgogne, seigneur de Nevers.

Le type des monnaies de Château-Meillant n'a eu aucune fixité, chaque maison différente paraissant en avoir adopté un. La famille de Déols a copié les barbarins de Limoges. Marguerite de Bomès, qui à elle seule représente la famille de Sully, a pris tantôt le type chinonais, tantôt le type nivernais.

Duby n'a connu que deux variétés de deniers de Château-Meillant, et encore ces deux variétés ne sont-elles peut-être que le même denier tiré de deux recueils différents. Nous connaissons maintenant six pièces diverses, et, ce qu'il y a d'étrange, c'est que nous n'avons pas retrouvé celles publiées par Duby.

SEIGNEURS DE CHATEAU-MEILLANT.

EUDES DE DÉOLS, deuxième fils d'EBBES II, 1176.
RAOUL DE DÉOLS.
EBBES, son frère.
MAHAUT DE DÉOLS et ROBIN DE BOMÈS.
MARGUERITE DE BOMÈS et HENRI II DE SULLY, 1282—1323.

Monnaies anonymes.

2061. ✠ CHASTELLOMS. Croix pattée, bordée de perles et cantonnée de huit petits annelets, deux par deux. ℟. ✠ MELHIARES. Tête barbue, de face.
BILL. Denier. (*Revue*, 1841, pl. 1re, n° 9.)
Coll. Aymar, au Puy. — Pl. XLV, n° 6.

2062. ✠ CHASTELLOM. Même type. ℟. Mêmes légende et type.
BILL. Denier : 1,01. (*Ibid.*, n° 8, et POEY D'AVANT, n° 687.)
Cab. de France. — Pl. XLV, n° 7.

Ces deniers appartiennent au commencement du XIIIe siècle. En les publiant dans la *Revue*, M. Cartier n'a pas osé leur donner une attribution certaine. Dans ma *Description*, en faisant connaître pour la première fois le denier qui va suivre, j'ai démontré d'une manière certaine qu'on ne pouvait les classer qu'à Château-Meillant.

EBBES DE DÉOLS.

2063. ✠ EBO DE DOLIS. Même croix. ℟. MELIANVS. Même type.
BILL. Denier : 0,92. (POEY D'AVANT, n° 688, et pl. 9, n° 1er.)
Cab. de France. — Pl. XLV, n° 8.

2064. Mêmes légendes et types. La croix est cantonnée d'un annelet au 4e.

BILL. Denier.

Coll. Charvet.

Sur ses monnaies signées, Ebbes a continué le type que lui ou ses prédécesseurs avaient d'abord employé.

MARGUERITE DE BOMÈS. 1282—1323.

2065. ✠ ⅭⅮ DAⅭⅮE DE SOVLI. Croix cantonnée d'un S au 2e. ℟. ✠ MEL CASTRO.

BILL. Obole : 0,54. (B. FILLON, *Etudes*, pl. 2, n° 13.)

Pl. XLV, n° 9.

Cette précieuse obole, dont le type est copié sur les monnaies de Gui de Châtillon, comte de Blois, a été publiée par M. Fillon *(loco cit.)*. Il faut voir les développements qu'il donne à son classement.

2066. ✠ MARGARETA . DNA. Lion debout, accosté de chaque côté d'une étoile. ℟. ✠ CASTRI . MELLA. Croix cantonnée d'une étoile au 1er.

AR. Denier. (DUBY, pl. 109, n° 2.)

Pl. XLV, n° 10.

2067. ✠ MARGARETA DNA. Même type, sauf que le lion est accosté de quatre étoiles. ℟. ✠ CASTRI MELhA. Croix pattée et simple.

BILL. Denier. *(Ibid.*, n° 1er.)

Ces deux deniers appartiennent à la même princesse, et peut-être sont-ils antérieurs à l'obole précédente; car il n'est pas certain qu'ils n'aient pas été émis pendant le premier veuvage de Marguerite. Il faudrait pouvoir les retrouver en nature, pour juger si leur style confirmerait cette hypothèse.

BROSSE.

L'origine de Brosse ne nous est malheureusement pas connue. Ce n'est qu'au commencement du XIIe siècle que les chronologistes commencent à en parler; encore la filiation des premiers possesseurs de ce fief est-elle passablement embrouillée. On peut voir ce qu'en disent M. Cartier *(Revue*, 1845, pag. 378) et M. de Barthélemy dans son *Manuel de numismatique*. Pourtant, la suite des monnaies de cette seigneurie s'étant enrichie d'une manière notable, il deviendrait nécessaire de compléter les renseignements beaucoup trop modernes que nous avons.

Jusqu'ici on n'avait trouvé que des monnaies ayant au revers le nom d'Huriel. Grâce à mes recherches, le champ est devenu beaucoup plus vaste, et je voudrais

pouvoir l'exploiter d'une manière convenable. Livré à mes seules ressources, il ne me sera guère possible de dissiper l'obscurité qui entoure encore ce monnayage. Je dois par conséquent me borner à fournir des matériaux, dans l'espérance qu'un numismatiste plus habile en tirera tout le parti convenable.

Ne pouvant mieux faire, je vais donner la chronologie des seigneurs de Brosse telle qu'elle m'est fournie par les travaux de MM. Cartier et de Barthélemy, si insuffisante qu'elle soit dans l'état actuel de la science.

SEIGNEURS DE BROSSE—HURIEL.

Bernard Ier, seigneur de Brosse.	Jean.
Giraud, 1136.	Jeanne et André de Chauvigny.
Bernard II, 1167.	Roger, seigneur d'Huriel.
Bernard III, 1175.	Pierre Ier, 1287.
Bernard IV.	Pierre II, 1305.
Hugues Ier, 1256.	Louis, son frère.
Hugues II, vicomte de Brosse.	Gui de Chauvigny, vicomte de Brosse.

2068. ✠ GPATA D-I RE ✠. Monogramme carolin dégénéré. ℟. ✠ BRYCCIX MO. Croix cantonnée de quatre V.
AR. Denier. (Découverte de Cuerdale.)
Cab. de France, coll. B. Fillon. — Pl. XLV, n° 11.

2069. ✠ CARCY REX. Monogramme carolin. ℟. ✠ BRXCCIA I ·. Croix anglée de quatre coins.
AR. Denier.
Coll. Hoffmann et B. Fillon. — Pl. XLV, n° 12.

2070. ✠ CARTA D-I REX. Monogramme de Charles. ℟. ✠ BRVCCIA MOI ou MOT. Croix cantonnée d'un point au 2e.
AR. Denier : 1,40.
La Monnaie, à Paris.

Ces trois deniers ont d'abord été classés parmi les monnaies carlovingiennes; la dégénérescence du monogramme et des légendes ne permet plus maintenant de les refuser à la période féodale. Mais appartiennent-ils bien réellement au petit fief du Berri? C'est ce que, en l'absence de documents sur l'ancienne origine de Brosse, je ne saurais affirmer. J'incline pourtant à les lui donner, et j'espère que des recherches postérieures viendront confirmer mon opinion. M. Cartier hésite à leur accorder cette attribution. Une des principales raisons qu'il allègue est que la lecture de la première lettre était douteuse sur le denier qu'il a pu examiner. Aucun doute n'est plus permis,

en voyant les trois variétés que je produis. Un argument plus solide et plus embarrassant est l'absence des monnaies intermédiaires; car du xe siècle, date que l'on doit donner à l'émission de ces deniers, nous arrivons jusqu'au xive sans trouver de pièces attribuables aux seigneurs de Brosse. Mais qui peut affirmer que nous n'en rencontrerons pas quelque jour? Et puis, vu la pénurie de documents écrits, peut-on savoir si cette interruption prolongée du monnayage de Brosse n'a pas été causée par des motifs qui l'ont rendue toute naturelle?

ANDRÉ DE CHAUVIGNY. 1317.

2071. ✠ AND' D' ChAVVIGNI. Ecusson remplissant le champ; au 1er quartier, les trois hermines de Bretagne ou les gerbes de Brosse? aux trois autres, l'échiquier de Dreux. ℟. ✠ VICECOMES BRVCIE. Croix cantonnée d'un N au 2e.
AR. Denier : 0,98. (Poey d'Avant, no 686, et pl. 8, no 15.)
Cab. de France. — Pl. XLV, no 13.

En publiant ce curieux denier dans ma *Description*, j'ai fait remarquer comment André de Chauvigny, qui a copié les espèces de Jean III de Bretagne, vicomte de Limoges, a cherché à rendre l'imitation parfaite en mettant dans l'un des cantons de la croix du revers la lettre N, initiale de la ville de Nantes. J'ai, en même temps, déploré le défaut de conservation de cette pièce dans l'endroit le plus essentiel. En effet, on ne peut plus reconnaître ce qui était porté au franc quartier. Il serait nécessaire de savoir si André y avait mis les hermines de Bretagne ou s'il les avait remplacées par les trois gerbes de Brosse.

2072. ✠ A.D. AS VICECOM. Croix cantonnée d'un besant au 2e. ℟. BRVCIE. Type approchant de celui de Vendôme, avec le V renversé, ayant un annelet au centre; au milieu du type, une gerbe liée.
BILL. Denier. (*Revue*, 1845, pl. 20, no 1er.)
Coll. Jarry, à Orléans. — Pl. XLV, no 14.

2073. Mêmes légendes et types.
BILL. Pied-fort.
Coll. Jarry, à Orléans.

2074. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole.
Coll. Jarry. — Pl. XLV, no 15.

Pourquoi sur ces trois dernières monnaies André de Chauvigny a-t-il adopté le type chinonais? M. Cartier, qui n'a connu que le denier, explique ce fait par les fréquentes alliances de la maison de Brosse avec celle de Vendôme.

2075. ✠ ANDREAS * VISCE. Croix cantonnée d'un besant au 2ᵉ. ℟. ✠ DOMES . BRVCIE. Gerbe dans un écusson triangulaire.

BILL. Denier. (*Revue*, 1845, pl. 20, nº 3; d'après DUBY, pl. 71, et M. DE BOZE.) Pl. XLV, nº 16.

Cette pièce n'est connue que par le dessin de Duby, qui l'a tirée du recueil de M. de Boze. Par cette raison, M. Cartier serait tenté de douter de son existence. Mon avis est que le dessin peut bien être infidèle, mais que rien ne s'oppose à ce qu'une monnaie à peu près semblable ait existé.

SAINTE-SEVÈRE.

Sainte-Sevère était un fief de la maison de Brosse. Ses possesseurs prenaient le titre de seigneurs de Brosse, Sainte-Sevère, Boussac et Huriel. Jusqu'au moment où j'ai fait paraître ma *Description*, on ne connaissait, du moins en nature, que des monnaies de Brosse et Huriel. Je suis parvenu à en trouver qui ont été émises séparément à Brosse, à Huriel et à Sainte-Sevère. Il ne reste plus que Boussac. J'ai cru, un moment, que cette lacune était comblée. On verra plus tard, quand je décrirai les monnaies de l'Auvergne, les motifs qui m'ont fait choisir Brassac, au lieu de Boussac, pour le lieu de fabrication d'une obole émise par Pierre de Brosse.

HUGUES Iᵉʳ. 1256.

2076. ✠ VGO VICECOMES. Croix ancrée aux quatre branches. ℟. SANCTA SEVERA. Croix.

BILL. Denier : 0,76. (POEY D'AVANT, *Suppl.*, nº 33, et pl. 25, nº 9.) Cab. de France. — Pl. XLV, nº 17.

L'attribution de ce denier à Hugues Iᵉʳ ne peut pas souffrir de difficulté. Ce seigneur eut bien un fils portant le même nom que lui, mais, par suite d'un partage, il n'eut que la vicomté de Brosse. Sainte-Sevère, Boussac et Huriel furent dévolus à son frère Roger (1287).

HURIEL.

Quoique Huriel soit situé en Bourbonnais, je n'ai pas cru devoir le détacher du Berri. Ce fief a eu tant de points de contact avec cette province, et fit si longtemps partie des domaines de la maison de Brosse, que sa place est plus naturelle ici que partout ailleurs.

J'ai parlé dans l'article précédent du partage qui sépara Huriel d'avec Brosse. Ils ne tardèrent pas à être réunis de nouveau, car Pierre de Brosse III, qui mourut en 1422, les posséda conjointement.

La chronologie des seigneurs d'Huriel étant la même que celle des seigneurs de Brosse, je dois renvoyer à cet article.

HUMBAUD.

2077. ✠ **HVNBAVDVS.** Croix cantonnée d'un annelet aux 1er et 4e. ℟. ✠ **DE VRIACO.** Dans le champ, deux ✠ et deux croisettes.
BILL. Denier : 0,92. (POEY D'AVANT, n° 762, et pl. 10, n° 5.)
Cab. de France. — Pl. XLV, n° 18.

Depuis le moment où j'ai fait connaître cette précieuse conquête numismatique (*Description*, pag. 151), il ne paraît pas qu'on se soit occupé de fixer son attribution. J'ai dit qu'il fallait placer la date de son émission à la fin du XIIe siècle ou au commencement du XIIIe; mais j'ignore encore à quel seigneur du nom de Humbaud ce denier doit être donné.

M. de Soultrait, dans son *Essai sur la numismatique bourbonnaise* (ouvrage en voie de publication, dont l'auteur a eu l'obligeance de me communiquer les premières feuilles), dit avoir trouvé, dans l'*Inventaire des titres de Nevers* par l'abbé de Marolles, la mention d'un Humbaud d'Huriel, en la personne duquel, et probablement au commencement du XIIIe siècle, s'éteignit cette race qui portait le nom patronymique de Humbaud. Il pense, et je partage son opinion, que c'est là le seigneur qui a fait fabriquer le denier que je viens de décrire.

PIERRE Ier DE BROSSE.

2078. ✠ **PETRVꙍ BRVCIE.** Croix cantonnée d'un annelet au 2e. ℟. **DNS hVR.** Type chinonais, de la nuance vendômoise; au centre, une gerbe sous un lambel; au-dessous, le Λ.
BILL. Obole : 0,52. (*Revue*, 1843, pl. 15, n° 7, et 1845, pl. 20, n° 2; POEY D'AVANT, n° 763.)
Pl. XLV, n° 19.

2079. ✠ **PETRVS BRVCIE.** Croix cantonnée d'un annelet au 2e. ℟. ✠ **DOMINV . hVREC.** Espèce de gerbe ayant un lambel dans sa partie supérieure.
BILL. Denier. (DUBY, pl. 71.)
Pl. XLV, n° 20.

Cette pièce pourrait bien n'être que le denier de l'obole précédente, dont le type aurait été mal rendu. Elle n'a pas été retrouvée.

Selon M. Cartier (*Revue*, 1845, pag. 379), ces deux pièces doivent être attribuées

à Pierre Ier, mort en 1305, ou à Pierre II, son petit-fils, qui lui succéda. Il y a plus de probabilité en faveur du grand-père.

CHARENTON.

Charenton est dans le même cas qu'Huriel; géographiquement il faisait partie du Bourbonnais, historiquement il appartient au Berri. Ses premiers seigneurs étaient issus de la maison de Déols. Ce fief passa dans la famille de Courtenay par Isabelle, veuve de Renaud de Montfaucon. Louis Ier de Sancerre en fit l'acquisition vers le milieu du XIIIe siècle. Depuis cette époque, sa chronologie se confond avec celle des seigneurs de Sancerre.

La numismatique de Charenton offre cette particularité remarquable que nous avons déjà trouvée ailleurs, c'est que les types sont très variés et changent à chaque règne. Renaud de Montfaucon, allié aux comtes de Nevers, imita leurs espèces. Louis de Sancerre, originaire de Champagne, copia le numéraire de ce pays. Jean se servit du type chinonais et mit ses armoiries sur ses monnaies; Etienne Ier l'imita et cantonna la croix de ses deniers d'une étoile, dans laquelle M. de Barthélemy croit retrouver la comète de Jules César, souvenir du type sancerrois.

Comme on va le voir, la numismatique de Charenton a fait, en ces derniers temps, d'immenses progrès. Duby n'en a publié que deux pièces. J'en ajoute six, dont quelques-unes offrent un très grand intérêt.

SEIGNEURS DE CHARENTON.

EBBES DE DÉOLS, sixième fils de RAOUL II DE DÉOLS.
EBBES II.
EBBES III.
EBBES IV, 1119.
EBBES V, 1136.
EBBES VI, 1160.
EBBES VII, 1171.
RENAUD DE MONTFAUCON et ISABEAU DE COURTENAY, 1194.
ISABEAU DE COURTENAY, veuve en 1244.
GUILLAUME DE COURTENAY.
LOUIS Ier DE SANCERRE.
JEAN Ier, 1268.
ETIENNE III, 1280.

RENAUD DE MONTFAUCON. 1194.

2080. ✠ RENAVDVS DNS. Croix cantonnée d'une étoile évidée au 1er. ℟. ✠ CARENTONIS. Faucille; au-dessus, étoile évidée.

BILL. Denier. (DUBY, pl. 72, no 1er.)

Cab. de France. — Pl. XLV, no 21.

Sur le dessin de Duby, la croix n'est pas cantonnée.

LOUIS Ier DE SANCERRE.

2081. ✠ LVDOVICVS CMES. Même type. ℟. ✠ DE CHARENTON ·.·. Ecusson surmonté de trois tours crénelées ou râteaux.
BILL. Denier. (Duby, pl. 72, n° 2.)
Pl. XLV, n° 22.

Duby donne, sous le n° 3, le dessin d'un autre denier qui est le même que celui-ci. Nous n'avons pas trouvé de monnaies à ce type.

JEAN Ier. 1268.

2082. ✠ I. CO : S : CESARIS. Croix cantonnée d'un croissant au 3e. ℟. ✠ D : CARENTO. Ecusson ovale, aux armes de Champagne.
BILL. Denier.
Cabinet de France, musée de Bruxelles. — Pl. XLV, n° 23.

2083. ✠ I. C. DNS. ANSILE. Croix. ℟. CHALETO. Type de Chartres simple.
BILL. Denier. (*Revue*, 1845, pl. 20, n° 1er.)
Coll. Jarry. — Pl. XLV, n° 25.

2084. ✠ I CMES ANSILE. Croix. ℟. Mêmes légende et type. Un écusson aux armes de Champagne, au centre du type.
BILL. Obole.
Coll. Jarry. — Pl. XLV, n° 26.

Les deux dernières monnaies demandent des explications. M. Cartier a publié le denier (*Revue*, 1845, pag. 386) et a cherché le lieu de son émission dans le pays chartrain. Il n'émet que des conjectures qui, de son avis même, ne sont pas satisfaisantes. Un point de repère essentiel lui a manqué. Sur l'exemplaire qu'il a étudié, le signe qui figure au centre du châtel était effacé. Il dit, mais avec réserve, que ce peut être un Y. L'obole, mieux conservée en cet endroit, m'a fait reconnaître un écusson qui n'est autre que celui que nous venons de voir sur le denier n° 2082.

Quant aux légendes, M. Cartier a lu au revers *Chaleto* et traduit ce mot par Chalet, nom d'un bourg situé près de Chartres. La légende du droit est plus embarrassante encore. Que signifie le mot *Ansile?* C'est ce que notre vénérable doyen n'a pas pu expliquer. Il donne Oisy, en désespoir de cause. Le denier appartiendrait donc à un Jean, comte d'Oisy, et aurait été frappé à Chalet.

Je propose à mon tour de lire *Chareto*, avec un trait abréviatif, et de restituer ces monnaies à Jean Ier, seigneur de Charenton. A l'égard du mot *Ansile*, j'avoue que je suis encore moins habile que M. Cartier et que je n'ai aucune traduction à substituer à la sienne. J'espère toutefois que, à l'aide de la restitution que je mets en avant (la

présence de l'écusson aux armes de Champagne dont se sont servis les seigneurs de Sancerre ne la rend pas improbable), il sera peut-être facile d'éclaircir ce point qui reste encore obscur.

ETIENNE III DE SANCERRE ET CHARENTON. 1280—1306.

2085. ✠ STP . DE . SANCERE. Croix cantonnée d'une étoile au 1er. ℟. DE CARENTON. Dans le champ, MON; au-dessus, une abréviation en forme d'oméga; au-dessous, un petit écusson portant une bande.
BILL. Denier. (*Revue*, 1843, pl. 20, n° 10; POEY D'AVANT, n° 685.)
Pl. XLV, n° 24.

2086. ✠ STE DE CANCERE. Même type. ℟. DE CHARENTON. Même type.
BILL. Denier.
Coll. Pinchaud, à Poitiers.

2087. Mêmes légende et type. ℟. DE CARENTON. Même type.
BILL. Denier.
Coll. L. Bonnet, à Béziers.

L'attribution de ces deniers à Etienne III, établie par M. de Barthélemy, ne souffre pas de difficultés.

BOISBELLE ET HENRICHEMONT.

Quoique le monnayage de cette principauté n'ait été établi que lors de l'avénement de la maison de Béthune et qu'il y ait peu de probabilité que ce droit ait été exercé précédemment, je vais néanmoins donner quelques renseignements sur les diverses phases de son histoire. Qui peut savoir les heureuses surprises que le hasard nous réserve? Nous avons été tellement favorisés depuis quelques années, qu'il n'y a aucun espoir qui ne nous soit permis.

La petite principauté de Boisbelle a fait longtemps partie de la sirerie de Sully. Elle passa, sous Charles V, dans la maison d'Albret par le mariage de Marie, dame de Sully, avec Charles d'Albret, connétable de France. En 1528, Marie d'Albret, fille de Jean d'Albret, l'apporta dans la maison de Clèves. Henriette de Clèves, mariée à Charles de Gonzague, la fit entrer à son tour dans cette maison. Elle n'y resta que peu de temps, puisqu'en 1597 Charles de Gonzague la vendit à Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, si connu par son attachement et son dévouement à Henri IV. Ce fut lui qui, en souvenir de son bon maître et ami, y fit bâtir la ville d'Henrichemont. Cette ville remplaça Boisbelle et devint comme elle une sirerie de franc-aleu.

La série monétaire de Boisbelle et d'Henrichemont est fort restreinte. Nous n'avons

que les espèces de Maximilien de Béthune et de son petit-fils, Maximilien-François. On a de la peine à s'expliquer par quelle inattention Duby a attribué au dernier de ces princes toutes les monnaies qu'il connaissait. Il eût dû pourtant s'apercevoir que les dates s'opposaient à cette attribution, que les légendes et les effigies n'étaient plus les mêmes. La principauté n'ayant été réunie à la couronne qu'en 1766, nous devrions avoir des monnaies de Maximilien IV et de ses successeurs, d'autant plus que l'on possède une ordonnance du duc de Sully contre les faux monnayeurs, datée de 1719. Ces espèces ne me sont jamais passées sous les yeux.

SEIGNEURS DE BOISBELLE ET HENRICHEMONT.

Maximilien Ier de Béthune, 1597—1641.
Maximilien II (François), mort en 1634, avant son père.
Maximilien III (François), 1641—1661.
Maximilien IV (Pierre-François), 1661—1694.
Maximilien V (Pierre-François-Nicolas), 1694—1712.
Maximilien VI (Henri), 1712.

MAXIMILIEN Ier. 1597—1641.

2088. ❀ MAXI . D . BETHVNE . P . S . DHENRIC . ET . BOIB. Buste fraisé, à droite. ℞. HIC . PRO . REGE . ET . PATRIA .VIXIT 1637 L. Croix fleuronnée; au centre, M.

BILL. Pied-fort.

Cab. de France. — Pl. XLVI, nº 1er.

Cette pièce, remarquable par sa belle fabrique et par son module tout à fait insolite, n'est connue que par le pied-fort; ce qui pourrait faire croire que ce n'a jamais été une monnaie courante. Elle a le module et le type des demi-francs de Louis XIII.

Trois exemplaires de ce pied-fort existaient au Cabinet de France; deux sont venus, par échange, en la possession de mon ami M. B. Fillon. Ce sont les seuls connus.

A l'occasion de cette pièce, je dois consigner ici une observation que j'ai déjà faite dans ma *Description*, c'est qu'il n'est jamais venu à ma connaissance qu'on ait trouvé deux exemplaires du pied-fort de la même monnaie féodale. Depuis cette époque, mes recherches, si étendues qu'elles aient été, ne m'ont point fait changer d'avis à cet égard. Le pied-fort d'Henrichemont est le seul exemple qui vienne déroger à cet état de choses. Quelles conséquences faut-il tirer d'un fait aussi anormal? Certainement je n'en veux pas conclure qu'on n'a frappé qu'un exemplaire de chaque pied-fort féodal, d'autant plus que nous connaissons plusieurs pieds-forts de la même monnaie royale. C'est un fait bizarre que je me contente simplement de signaler.

2089. ✦ MAXI . D . BET . P . S . DENRIC . ET . BB. Même type. ℞. ✠ DOVBLE . TOVRNOIS . 1636 . L. Trois lis; au milieu, l'écusson aux armes du prince.

Cuivre. Double.

Cab. de France; coll. Compère, à l'île d'Oléron. — Pl. XLVI, n° 2.

2090. Même pièce, frappée en argent.

Cab. de France, coll. B. Fillon.

2091. Variété avec MAXI . I . &c.

Cuivre. Double.

Coll. Senémaud.

2092. MAXI . D . BETHVNE . P . S . D'HENRIC. Même type. ℞. Mêmes légende et type.

Cuivre. Double. (DUBY, pl. 24, n° 3; POEY D'AVANT, n° 699.)

2093. Autre avec P . S DENRIC.

Cuivre. Double.

Coll. Compère.

2094. Autre avec BETHVN . P S . DENRIC.

Cuivre. Double.

Coll. Compère.

2095. Autre avec MAX. ℞. 1636 L.

Cuivre. Double. (POEY D'AVANT, n° 700.)

Pl. XLVI, n° 3.

2096. Autre avec MAXI. Six lis et armes. Dans le champ : 1636 L.

Cuivre. Double. (DUBY, pl. 24, n° 4; POEY D'AVANT, n° 701.)

2097. Autre avec MAX. ℞. 1636 L.

(POEY D'AVANT, n° 702.)

2098. Mêmes légendes. Sept lis et demi. 1637 L.

(POEY D'AVANT, n° 703.)

2099. Autre avec HENRI R. 1641 H.

(POEY D'AVANT, n° 705.)

2100. MAX . D . BETHVNE P . S . DHENR. Même type; sans grenetis. ℞. Même type. 1637 L.

Coll. Compère.

MAXIMILIEN III (FRANÇOIS). 1641—1661.

2101. MAX.F.DE.BETHVNE.P.S.D'HEN. Buste à longs cheveux, à droite, et sans frange. ℟. DOVBLE TOVRNOIS. 1642 H. Trois lis et écusson.
Cuivre. Double. (DUBY, pl. 24, n° 7; POEY D'AVANT, n° 706.)

2102. M.F.DE BETHVNE.P.S.D'ENRICHE. Même type. ℟. Mêmes légende et type. 1642 H.
Cuivre. Double. (POEY D'AVANT, n° 707.)
Pl. XLVI, n° 4.

2103. MF D.BETHVNE.P.S.DHENIC. Même type. ℟. Mêmes légende et type. 1642 H.
Double frappé en or.
Cab. de France.

2104. * MAX.F.D.BETHVNE.P.S.DHENRIC. Même buste, avec une légère moustache. ℟. Mêmes légende et type.
Cuivre. Double. (DUBY, pl. 24, n° 6.)
Pl. XLVI, n° 5.

NEVERS.

Dans le partage fait par Louis-le-Débonnaire en associant ses trois enfants à l'empire, Nevers fut donné à Pepin, qui devint en même temps roi d'Aquitaine. Le Nivernais fut plus tard détaché des biens de la couronne et administré par des comtes dont l'histoire n'est pas établie d'une manière précise. A la fin du IXe siècle, il passa en la possession des ducs de Bourgogne, qui, jusqu'à la fin du siècle suivant, le firent gouverner par des comtes sur lesquels ils gardèrent le droit de suzeraineté. Othe Guillaume, fils adoptif de Henri-le-Grand, duc de Bourgogne, eut Nevers vers 987, et donna le comté en dot à sa fille en la mariant à Landry, seigneur de Metz-le-Comte et de Montceaux. C'est ce seigneur que M. de Soultrait, dans son *Essai sur la numismatique nivernaise,* regarde comme le chef de la première race des comtes héréditaires de Nevers. Il est inutile de suivre plus loin les phases de l'histoire de cette province; la chronologie des seigneurs et la description de leurs monnaies les feront connaître d'une manière tout à fait certaine. Je dois pourtant dire un mot de l'avénement de la maison de Gonzague, qui posséda Nevers au XVIIe siècle, et qui fit

frapper des monnaies portant le nom de Nevers; sans qu'on doive pour cela les joindre à la série de ce comté, attendu qu'elles ont été ouvrées dans les ateliers du duché de Réthel. C'est donc à tort que, dans ma *Description*, j'en avais compris quelques-unes parmi les monnaies nivernaises.

J'ai dit, dans mon précédent ouvrage, qu'il n'y avait pas en numismatique de type sur lequel on ait plus souvent et plus longuement disserté que sur celui des monnaies de Nevers, et particulièrement sur l'empreinte des deniers portant le nom de Louis. Mais depuis cinq ans, l'origine de nos monnaies féodales a été établie d'une manière certaine; des pièces précieuses ont été découvertes, et, quant à la numismatique nivernaise, il ne peut plus rester de doutes sur la formation de ses divers types. Là, comme ailleurs, il faut encore remonter à la monnaie royale; c'est une loi fixe à laquelle il est nécessaire de toujours revenir.

On doit faire bonne justice de l'opinion de quelques amateurs qui persistent à attribuer les monnaies au nom de Louis à tel ou tel prince de la race royale. Le désir de combler de regrettables lacunes dans les médaillers ne doit pas l'emporter sur la vérité, et il y a lieu à laisser dans leur impénitence finale ceux qui s'obstineraient à suivre les voies de l'ancienne routine.

Voici, sur la formation du type nivernais, l'opinion combinée de MM. B. Fillon, de Soultrait, Duchalais et de quelques autres numismatistes. On peut s'y arrêter avec toute confiance. Des découvertes nouvelles pourront apporter quelques modifications dans les détails, mais ne changeront rien au principe sur lequel elle repose, et qui, dès à présent, est immuable.

D'abord, copie exacte de la monnaie royale carlovingienne et du monogramme de Charles. Ce type ne se fixe pas aussi longtemps à Nevers que dans d'autres pays. En effet, dès le commencement du xe siècle, il s'opère un changement radical. Un denier au nom de Raoul paraît être l'empreinte génératrice qui pendant trois siècles et demi, sauf des dégénérescences bien naturelles dans une aussi longue période, formera le type de Nevers. Le mot **REX**, placé en triangle, paraît sur l'avers du denier de Raoul. Louis IV, son successeur, continua ce type que les comtes adoptèrent. Ces seigneurs immobilisèrent, évidemment par des raisons commerciales, le nom de Louis jusqu'au moment où Guillaume IV mit son nom sur les monnaies. Antérieurement à cette substitution, le type était déjà bien dégénéré; le mot **REX** était devenu cette espèce de faucille qui a figuré sur les espèces nivernaises jusqu'à la fin du XIIIe siècle.

Voici comment on peut expliquer cette transformation : elle est due à l'inintelligence des graveurs. Dans le mot **REX**, l'R devient le croissant d'une faucille, l'**E** un I ou jambage devant lequel se trouvent trois points; l'**X** est changé en une croisette. De là à un type pour ainsi dire nouveau il n'y avait pas loin; en joignant l'I ou le manche au croissant, la faucille était complète. Cet instrument persista pendant quelque temps

avec quelques changements peu remarquables ; la croisette fut seulement remplacée par un lis, un astérisque ou un dauphin. La faucille fut supprimée par Mahaut. Jean Tristan et Robert adoptèrent aussi une nouvelle empreinte. A la fin du règne de ce dernier prince, elle fut à son tour immobilisée et subsista jusqu'à la fin du monnayage comtal. Les princes de la maison de Flandre mirent sur leurs monnaies l'écusson à leurs armes. C'est aussi sous Robert que l'on commença à voir paraître la croix à pointes, qui, sauf de légères exceptions, fut employée jusqu'à la fin du monnayage des comtes et devint un type fort répandu.

M. de Soultrait, dans l'ouvrage que j'ai cité au commencement de cet article, a réuni tous les documents concernant le monnayage nivernais et décrit toutes les variétés qui étaient venues à sa connaissance. J'en ajoute quelques-unes ; mais elles ne changent rien à ses conclusions. La classification de M. de Soultrait, étudiée avec soin, mérite d'être acceptée. Je la suivrai presque de point en point.

COMTES DE NEVERS.

Othon ou Othe Guillaume, 987—992.
Landri, 992—1028.
Renaud, 1028—1040.
Guillaume Ier, 1040—1079.
Renaud II, 1079—1095.
Guillaume II, 1095—1147.
Guillaume III, 1147—1161.
Guillaume IV, 1161—1168.
Gui, 1168—1175.
Guillaume V, 1175—1181.
Pierre de Courtenay, 1184—1199.
Hervé de Donzy, 1199—1223.
Gui de Forez, 1226—1241.
Mahaut II et Eudes de Bourgogne, 1257—1267.
Jean Tristan, 1265—1270.
Robert de Dampierre, 1271—1296.
Louis de Flandre, 1296—1321.
Louis II de Crécy, 1321—1346.
Louis III de Male, 1346—1384.

2105. ✠ CARLVS REX. Croix. ℞. ✠ NEVERNIS CIVITA I. Monogramme carolin.
AR. Denier. (De Soultrait, n° 5.)
Pl. XLVI, n° 6.

M. de Soultrait attribue ce denier à Charles-le-Chauve. Je serais tenté d'y voir le premier produit du monnayage féodal. Je me fonde sur ce que la légende du revers a subi une légère dégénérescence et que le monogramme est déjà altéré. Toutefois il y a lieu à faire remarquer que sur cette pièce on ne voit pas, comme sur les suivantes, un changement radical dans la forme de l'N ; peut-être faudrait-il tenir compte de cette observation et établir que c'est la ligne de démarcation entre les deux monnayages. Par ce moyen, la classification deviendrait plus claire et plus facile.

2106. ✠ CARLVS IMP AVG. Croix. ℟. ✠ ∩EYÉR∩IS CIYIT. Monogramme carolin couché.

AR. Denier : 1,35. (De Soultrait, *Essai*, pag. 19, vignette.)

Coll. de Soultrait. — Pl. XLVI, n° 7.

2107. Autre avec CIYITAI.

AR. Denier : 1,36. (*Ibid.*, pag. 18.)

Cab. de France.

Il n'est pas douteux, d'après les principes que j'ai exposés déjà tant de fois, que ces deux deniers appartiennent à la période féodale.

2108. ✠ RODYLFYS. Dans le champ, REX en triangle. ℟. NEYER∩IS CYIT. Croix.

AR. Denier : 1,50. (*Ibid.*, pag. 20, vignette.)

Coll. Grasset, à la Charité-sur-Loire. — Pl. XLVI, n° 8.

Le type de cette pièce, ainsi que je l'ai déjà dit, est le point de départ du type nivernais.

2109. ✠ LVDOYICYS RE. Dans le champ, REX en croix. ℟. ✠ NEVERNIS CIVIT. Croix.

AR. Obole : 0,68. (Fillon, *Lettres*, pl. 8, n° 4; de Soultrait, pag. 25.)

Pl. XLVI, n° 9.

Cette obole, qui appartient au milieu du x[e] siècle, a été regardée longtemps comme portant le type générateur des monnaies de Nevers. On vient de voir qu'il faut le faire remonter un peu plus haut; mais ce fut néanmoins son empreinte qui fut immobilisée. Voyez d'ailleurs ce que dit M. B. Fillon à cet égard.

2110. Autre : LVDOVICVS E. Mêmes type et ℟.; l'S du ℟. retourné. ℟. ✠ NEVER∩IS CIVT. Croix.

AR. Denier : 1,20. (*Ibid.*, n° 10; Duby, *Suppl.*, pl. 4, n° 5; *Revue*, 1841, pag. 145, vignette.)

Pl. XLVI, n° 11.

2111. ✠ LVDOVICVS E. Même type. ℟. ✠ NEVERNIS CVT. Même type.

BILL. Denier.

Coll. Plantet.

2112. ✠ LVDOVICVS. Croissant d'une faucille; un I avec trois points en avant et une croisette. ℟. ✠ NEVER∩IS CVT. Croix.

AR. Denier : 1,30. (Poey d'Avant, n° 708, et pl. 9, n° 3.)

Pl. XLVI, n° 10.

2113. Mêmes légendes et types.
AR. Obole : 0,60. (DE SOULTRAIT, n° 14.)
Cab. de France.

2114. Mêmes légendes. Les bras de la croix se terminent carrément.
AR. Denier : 1,40. (*Ibid.*, n° 15.)
Coll. de Soultrait.

2115. Autre avec ꟷVDOVICVS E.
AR. Denier : 1,20. (DE SOULTRAIT, pl. 28, n° 12.)
Cab. de France.

2116. ✠ ꟷVDOVICVS RE. Même type. ℟. ✠ ИEVERꟽИIS CVT. Même type.
AR. Denier.
Coll. Quandalle et Boilleau.

2117. Mêmes légende et type. ℟. Même légende, avec U VT.
AR. Obole.
Coll. Boilleau.

2118. LODVICVS REX. Mêmes type et ℟., avec CVT.
AR. Denier. (*Ibid.*, n° 16.)
Cab. de France. — Pl. XLVI, n° 12.

2119. Autre avec RE.
AR. Denier : 1,10. (*Ibid.*, n° 17.)
Coll. de Soultrait.

2120. Mêmes légendes et types.
AR. Obole : 0,54. (*Ibid.*, n° 18; POEY D'AVANT, n° 709.)

2121. Autre avec E. ℟. Mêmes légende et type.
AR. Denier : 1,10. (*Ibid.*, n° 19.)
Cab. de France.

2122. Mêmes légendes et types. La croix est cantonnée d'une croisette au 1er.
AR. Denier : 0,90. (*Ibid.*, n° 23; POEY D'AVANT, n° 711; *Revue*, 1845, pl. 22, n° 13.)
Pl. XLVI, n° 13.

2123. Mêmes légendes et types. La croix est cantonnée d'une croisette au 3e.
AR. Denier : 0,80. (*Ibid.*, n° 23.)
Coll. de Soultrait.

2124. ✠ LOD ... Z ..., en légende rétrograde. Même type. ℟. ✠IIIVKAIZVT. Croix.
AR. Denier : 1,03.
Coll. Senémaud, à Angoulême.

2125. ✠ LODVƎSVƎ. Même type. ℟. ✠ NIVIA SIVT. Croix à branches égales.
AR. Denier : 1,10. (*Ibid.*, n° 20.)
Coll. Grasset.

2126. Mêmes légende et type. Au ℟., SVT.
AR. Denier : 1,00. (*Ibid.*, n° 21.)
Coll. de Soultrait.

2127. ✠ LOVIЧSVↃE. Même type. ℟. NEVERΠIS CIVT. Même type.
BILL. Denier.
Coll. Plantet.

2128. ✠ ꓶODVIↃVS RE. Même type. ℟. ✠ NEVERNES CVT. Même type.
AR. Denier.
Coll. Quandalle, à Paris.

2129. ✠ LODCASICAI. Même type. ℟. NEVERNIS VIT. Même type.
AR. Denier.
Coll. Lacroix, à Mâcon. — Pl. XLVI, n° 14.

Sur ces pièces, le type a subi de grandes modifications. Le mot REX n'est déjà plus reconnaissable; mais la faucille, dont on aperçoit tous les éléments, n'est pas encore complètement formée.

J'ai, autant que possible, cherché à classer ces pièces chronologiquement, en m'aidant des indications fournies par M. de Soultrait. Comme lui, je ne suis pas certain d'y être parvenu.

GUILLAUME IV. 1161—1168.

2130. ✠ COOOES.GNIIEAOO. Dans le champ, faucille; II et S. ℟. ✠ NIVERNIS. qNI•IS. Croix.
AR. Denier : 1,00. (De Soultrait, n° 24.)
Coll. de Soultrait. — Pl. XLVI, n° 25.

C'est à M. de Soultrait qu'appartient l'attribution à Guillaume IV de ce curieux denier. Il s'appuie sur le style monétaire de cette pièce et sur la circonstance que le nom paraît être écrit en français; fait qui s'est produit en France vers la fin du XII[e] siècle.

2131. Mêmes légendes et types. Variété de coin, distincte par la forme de quelques lettres des légendes.
BILL. Denier.
Coll. Charvet. — Pl. XLVI, n° 16.

Quoique ce denier diffère peu de celui qui précède, j'ai cru devoir le faire reproduire. Des pièces de cette rareté sont bonnes à connaître avec toutes leurs variétés.

PIERRE DE COURTENAY. 1184—1199.

2132. ✠ COMES PETRVS. Faucille ; au-dessus, une croisette. ℟. ✠ NIVERNIS CIVIT. Croix cantonnée d'un besant aux 1er et 4e.
BILL. Denier. (De Soultrait, n° 25; *Revue*, 1845, pag. 149, vignette; Poey d'Avant, n° 716.)
Cab. de France. — Pl. XLVI, n° 17.

2133. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole : 0,65. (De Soultrait, pag. 43.)
Coll. Berry, à Bourges.

2134. Mêmes légendes. La croisette du type est remplacée par un annelet. Au ℟., la croix n'est pas cantonnée.
BILL. Denier. (De Soultrait, n° 26.)
Coll. de M. Bourgeois-Thierry.

On connaît et l'on peut voir dans l'ouvrage de M. de Soultrait une charte de Philippe-Auguste, datée de 1188, qui réglemente le monnayage des trois pièces que nous venons de décrire.

HERVÉ DE DONZY. 1199—1223.

2135. ✠ COMES ERVEVS. Faucille ; au-dessous, une étoile. ℟. ✠ NIVERNIS CIVIT. Croix cantonnée d'une étoile au 1er, et d'un besant au 4e.
BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 27; Poey d'Avant, n° 717.)
Pl. XLVI, n° 18.

2136. ✠ COMES ERVEVS. Mêmes type et ℟.
BILL. Denier : 1,09.
Coll. de Soultrait.

2137. COMES . ERVEVS. Même type. ℟. ✠ NIVERNIS CIVT. Croix cantonnée d'un besant au 1er, et d'une étoile au 4e.
BILL. Denier : 0,76.
Coll. de Soultrait. — Pl. XLVI, n° 19.

Hervé de Donzy, comte de Gien, avait épousé, tout à la fin du XIIe siècle, Mahaut, fille de Robert de Courtenay, et devint ainsi comte de Nevers.

2138. ✠ ERVIS CONS. Croix à branches égales. ℟. NIVERSCIS. Faucille; au-dessous, un lis.

BILL. Denier : 1,05. (DE SOULTRAIT, n° 28; POEY D'AVANT, n° 718.)

Pl. XLVI, n° 20.

2139. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole ou petit denier.

Coll. Quandalle, à Paris. — Pl. XLVI, n° 21.

Hervé, modifiant ici un peu son type, a changé complètement la forme des légendes. On a proposé de traduire le mot *Cons* par *Consul*, et de voir dans la fleur de lis qui figure au revers l'intention de constater que Mahaut était de sang royal. Descendant, en effet, de Louis-le-Gros, elle était cousine du roi. Je crois cependant que *Cons* est là pour *Comes*. Quelques-uns des deniers à ce dernier type sont de si petit module que l'on serait tenté d'en faire des oboles.

GUI DE FOREZ. 1226—1241.

2140. ✠ GVIDO COMES. Faucille; au-dessous, un dauphin. ℟. ✠ NIVERNIS CIVIT. Croix cantonnée de deux pommes de pin? ou fers de lance, et de deux besants.

BILL. Denier : 1,10. (*Ibid.*, n° 29; DUBY, pl. 89, n° 1er; POEY D'AVANT, n° 715.)

Pl. XLVII, n° 1er.

Dans ma *Description*, j'avais attribué ce denier à Gui Ier (1168—1176); M. de Soultrait a relevé cette erreur. Les raisons sur lesquelles il s'appuie sont convaincantes. Le type de cette pièce n'est pas du XIIe siècle; le dauphin fait partie des armes de Gui de Forez; de plus, les deux signes qui cantonnent la croix du revers ont la *tige arrachée*. Ce ne sont donc point des fers de lance, mais bien les pommes de pin des armes de Donzy.

MAHAUT II ET EUDES DE BOURGOGNE. 1257—1267.

2141. ✠ . M . COMITISSA. Fasce accompagnée en chef d'une fleur de lis très épanouie, et en pointe de deux étoiles. ℟. ✠ NIVERNIS CIVIT. Croix.

BILL. Denier : 0,90. (*Ibid.*, n° 31; DUBY, *Ibid.*, n° 4; POEY D'AVANT, n° 719.)

Pl. XLVII, n° 2.

2142. Mêmes légendes et types. Caractères plus grêles. Les deux pétales latéraux du lis ne sont pas étalés, mais presque droits.

BILL. Denier : 0,50. (POEY D'AVANT, n° 720.)

M. de Soultrait fait remarquer la ressemblance du type des monnaies de Mahaut avec celui des espèces qu'Eudes, son mari, a émises comme seigneur de Montluçon.

EUDES.

2143. ✠ ODO COMES. Ecu aux armes de Bourgogne ancien, brisées d'une bordure engrêlée. ℞. ✠ NIVERNENSIS. Croix cantonnée au ℞. d'un croissant versé.

BILL. Denier : 0,80. (DE SOULTRAIT, n° 32 ; DUBY, *Ibid.*, n° 5.)

Coll. de Soultrait. — Pl. XLVII, n° 3.

2144. O✠DO COMES. Même type. ℞. ✠ NIVERNENSIS. Croix simple.

BILL. Denier : 1,00. (*Ibid.*, n° 33.)

Coll. de Soultrait et B. Fillon.

Eudes de Bourgogne a mis sur ce denier les armes de la maison dont il était issu.

JEAN TRISTAN. 1265—1270.

2145. ✠ I. F⁝ REGIS FRANCIE. Croix auxerroise se terminant en pointe, cantonnée d'un annelet au 2e. ℞. ✠ CO ⁝ NIVERNENSIS. Deux fleurs de lis appointées et deux étoiles, formant la croix.

BILL. Denier : 0,90. (*Ibid.*, n° 34; DUBY, *Ibid.*, n° 6 ; POEY D'AVANT, n° 721.)

Coll. de Vesvrotte, à Dijon. — Pl. XLIV, n° 4.

2146. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole.

Coll. Rousseau. — Pl. XLVII, n° 5.

2147. Autre avec au ℞. CO ⁝ NIVERNINSIS.

BILL. Denier : 0,90. (*Ibid.*, n° 35.)

Coll. de Vesvrotte.

2148. Autre avec NIVERNENSIS des deux côtés.

BILL. Denier. (*Ibid.*, pag. 65.)

Coll. Moore.

Il y a lieu de faire observer, avec M. de Soultrait, que la croix du revers de ces monnaies affecte la forme auxerroise ; ce qui fait supposer qu'elles étaient destinées à circuler dans l'Auxerrois aussi bien que dans le Nivernais.

ROBERT DE DAMPIERRE. 1271—1296.

2149. ✠ ROBERTVS COMES. Croix auxerroise. ℞. ✠ NIVERNENSIS. Même type des deux lis et des étoiles en croix.

BILL. Denier : 0,90. (DE SOULTRAIT, n° 36.)

Coll. de Soultrait. — Pl. XLVII, n° 6.

2150. Variété : un annelet dans le 1er canton de la croix.
BILL. Denier.
Coll. Charvet.

Sur ses premières monnaies, Robert de Dampierre, qui avait épousé Yolande, veuve de Jean Tristan, copia le type de son prédécesseur.

2151. ✠ ROBERTVS COMES. Croix ordinaire, cantonnée d'un annelet au 1er.
℟. Même légende. Lion rampant.
AR. Denier : 0,70. (*Ibid.*, n° 37 ; POEY D'AVANT, n° 722.)
Coll. de Soultrait. — Pl. XLVII, n° 7.

2152. Mêmes légendes et types.
AR. Obole.
Coll. Rousseau. — Pl. XLVII, n° 8.

2153. ✠ ROBERTVS COMES. Croix auxerroise, cantonnée d'une étoile au 2e.
℟. ✠ NIVERNENSIS. Ecusson de Flandre brisé d'un lambel à quatre pendants accompagné de trois étoiles, une au-dessus et une autre de chaque côté.
BILL. Denier : 1,00. (*Ibid.*, n° 39 ; POEY D'AVANT, n° 723.)
Pl. XLVII, n° 9.

2154. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole : 0,50. (*Ibid.*, pag. 72 ; DUBY, *Ibid.*, n° 9 ; POEY D'AVANT, n° 724.)
Pl. XLVII, n° 10.

2155. ROBERT∘VS COMES. Même type. ℟. Mêmes légende et type ; un annelet au-dessus de l'étoile qui cantonne l'écusson à droite.
BILL. Denier. (*Ibid.*, pag. 72.)
Coll. de Vesvrotte.

2156. Mêmes légende et type ; sans cantonnement ; un annelet au haut de la dernière lettre. ℟. Mêmes légende et type ; sans accostement ; annelet sur la dernière lettre.
BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 38 ; DUBY, *Ibid.*, n° 7.)

Ici paraît, placé de diverses manières, le lion des armes de Flandre, qui persista jusqu'à la fin du monnayage des comtes de Nevers.

LOUIS DE FLANDRE. 1296—1321.

2157. ✠ LVDOVICVS COMES. Croix auxerroise, cantonnée d'une étoile au 2e.
℟. ✠ NIVERNENSIS. Ecu aux armes de Flandre, avec le lambel à quatre pendants et trois étoiles pour accoster.
BILL. Denier : 1,50. (DE SOULTRAIT, n° 40 ; DUBY, pl. 90, n° 3.)
Pl. XLVII, n° 11.

2158. Même légende. Croix auxerroise, cantonnée d'une étoile au 2e, et d'un croissant versé au 3e. ℟. Mêmes légende et type.
BILL. Denier : 0,90. (*Ibid.*, n° 41.)
Musée nivernais.

2159. Même légende. Même croix cantonnée au 2e d'une étoile, et au 3e d'un croissant. ℟. Mêmes légende et type, sauf qu'un croissant remplace l'étoile que surmonte l'écusson.
BILL. Denier : 0,90. (*Ibid.*, n° 42 ; DUBY, *Ibid.*, n° 2 ; POEY D'AVANT, n° 726.)
Pl. XLVII, n° 12.

2160. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole.
Coll. Quandalle.

2161. Mêmes légendes et types. Le croissant est au 2e canton, et l'étoile au 3e.
BILL. Denier : 0,90. (*Ibid.*, n° 43 ; DUBY, pl. 90, n° 2.)
Coll. Plantet.

2162. Mêmes légendes. Au droit, croix auxerroise, cantonnée d'un annelet au 2e. Au ℟., écu sans accostement.
BILL. Denier : 0,70. (*Ibid.*, n° 44 ; DUBY, pl. 89, n° 10.)
Coll. Grasset.

2163. Mêmes légendes. Même croix non cantonnée. Au ℟., le lion de Flandre avec lambel, sans écusson.
BILL. Denier : 1,00. (*Ibid.*, n° 45 ; POEY D'AVANT, n° 727, et pl. 9, n° 5.)
Pl. XLVII, n° 13.

2164. Mêmes légendes et types, sauf que la croix est ordinaire.
BILL. Denier : 1,40. (*Ibid.*, n° 46 ; DUBY, pl. 90, n° 1er ; POEY D'AVANT, n° 725.)
Cab. de France. — Pl. XLVII, n° 14.

DONZY.

Donzy, capitale du Donziois, petite contrée située au nord du Nivernais, faisait partie du diocèse d'Auxerre. C'était une baronnie assez considérable, et dont les seigneurs sont connus à partir du commencement du XIe siècle. Le dernier fut Hervé IV, qui devint comte de Nevers en 1199.

Ainsi que nous l'avons vu, les sires de Donzy possédaient Saint-Aignan et Gien, et y ont fait frapper monnaie.

Dans la *Revue numismatique* de 1837, pag. 441, M. le marquis de Lagrange a publié

deux deniers qu'il propose d'attribuer aux seigneurs de Donzy. Son opinion a été combattue par plusieurs numismatistes ; et, en dernier lieu, M. de Soultrait, dans son ouvrage déjà plusieurs fois cité, expose clairement les motifs qui la lui font rejeter. Il dit, en terminant, que ces deniers doivent appartenir à quelque monnayage voisin des comtes du Mans. L'opinion la plus générale est qu'il faut les placer à l'atelier de Chateldon, en Auvergne. C'est donc là qu'on les trouvera.

LA FERTÉ-CHAUDERON.

La Ferté-Chauderon *(Firmitas Calderonis)* est un fief du Nivernais et la première des quatre principales baronnies de cette province. Elle avait, dès la fin du XII[e] siècle, des seigneurs du nom de Chauderon. Elle appartint ensuite aux familles de Chatel-Perron, Dauphins de Jaligny, de Bourbon-Classy, de Montaigu, de Vienne, de la Chambre, Cochet et Andrault de Langeron. Elle prit le nom de ces derniers seigneurs, qu'elle conserva depuis.

Duby (tom. II, pag. 274) consacre quelques lignes à la Ferté-Chauderon ; c'est pour dire, d'après Guy-Coquille, que dans les anciens dénombrements le seigneur de la Ferté-Chauderon prétendait, entr'autres droits attachés à son fief, avoir celui de *battre monnaie*.

M. de Soultrait, dans son *Essai*, et M. de Barthélemy, dans son *Manuel*, pensaient que ces seigneurs ne devaient avoir d'autres droits que quelques bénéfices sur l'atelier du comté. M. de Soultrait ajoutait qu'il avait fait beaucoup de recherches pour retrouver les traces de ce prétendu monnayage, et qu'il n'avait encore rien pu découvrir.

Depuis, ce savant numismatiste ne s'est pas découragé, et ses investigations ont fini par obtenir un succès entier. Il a enfin retrouvé la pièce citée par Guy-Coquille, et, avec un désintéressement complet, dont je lui suis fort reconnaissant, il m'en a envoyé la copie en m'autorisant à en faire usage. C'est aussi à son obligeance que je dois les renseignements historiques qui précèdent.

C'est dans l'*Inventaire manuscrit des titres de Nevers*, de l'abbé de Marolles, que M. de Soultrait a trouvé les extraits suivants que, à cause de leur importance, je vais citer en entier.

« Lettre, de 1317, de Louis, comte de Nevers, touchant la monnoye de la Ferté-Chauderon, dont le droit lui est confirmé par ledit comte de Nevers. »

« Aveu que rend, en 1322, à M[gr] le comte de Nevers, Ysabeau de Chatel-le-Perron, dame de la Ferté, pour cause de feu noble homme son chier seigneur et père, M. Hugues de Chatel-le-Perron, chevalier : premièrement, la Ferté-Chauderon et la baronie ; *item*, le droit de faire *battre monnaie* en ladite baronie ; *item*, la sénéchaussée de Nivernais avec les droits d'icelle, c'est à savoir que quand M. le comte va en bataille pour cause de ladite comté de Nevers, auoir l'avant-garde et l'arrière-

garde au retour; prendre le meilleur cheual au seigneur comte luy monté et doubles gages de banneret; *item*, la chasse des grosses bestes et autres; *item*, la maison de Paranches, Toury-en-Surges, Saint-Parise, que tient son cher oncle, Arnoul de Chatel-le-Perron; *item*, le fief Dorne; *item*, le fief de Traynay; *item*, les domaines à Pressy et Chaulmes, que tient noble dame Aalis de Montaigu, jadis femme dudit feu Hugues de Chatel-le-Perron; *item*, pour cause de sa chère dame et mère, Mme Jeanne de la Rivière, jadis femme audit feu son seigneur et père, les appartenances de Chalement. »

Ces renseignements sont positifs; les seigneurs de la Ferté-Chauderon ont eu le droit de faire battre monnaie. Il ne nous reste plus qu'à trouver les produits de cet atelier. Ayons l'espérance que la terre, cette bonne mère, *alma mater*, nous les rendra quelque jour.

BOURBONNAIS.

L'organisation féodale du Bourbonnais ne remonte pas au-delà du xe siècle. L'étude du monnayage de cette province est donc facile, car on ne peut pas reporter bien haut l'origine des types. On y voit seulement la copie des empreintes voisines et de quelques autres plus éloignées; mais ces dernières ne furent employées qu'exceptionnellement.

Ayant compris dans le Berri les ateliers d'Huriel et de Charenton, il ne me reste plus pour le Bourbonnais que les monnayages des prieurs de Souvigny, des sires de Bourbon et des seigneurs de Montluçon, séries assez nombreuses et très variées.

J'ai déjà parlé de la communication que M. de Soultrait a bien voulu me faire de son *Essai de numismatique bourbonnaise*. Ses recherches me seront fort utiles; j'y ai trouvé quelques documents nouveaux et des variétés de monnaies qui m'avaient échappé. De mon côté, j'en ajouterai quelques-unes que ses investigations ne lui ont pas fait rencontrer.

SOUVIGNY.

Le prieuré de Souvigny a été fondé en 926; du moins c'est en cette année qu'Aimar, sire de Bourbon, octroya à l'abbaye de Cluny la seigneurie de Souvigny et les terres qui en dépendaient, telles qu'elles avaient été concédées, trois ans auparavant, par Charles-le-Simple. Régi d'abord par des doyens, ensuite par des prieurs, le monastère si important de Souvigny resta toujours sous la dépendance de celui de Cluny.

L'histoire de Souvigny importe peu au sujet que je traite, jusqu'au moment où Hugues-Capet, atteint d'une grave maladie, vint demander guérison au tombeau de saint Mayeul, le plus célèbre de ses prieurs. Mû par la reconnaissance de l'avoir obtenue, il accorda à l'abbé de Cluny, pour le prieuré de Souvigny, le droit de faire battre monnaie. La charte de concession, datée de 994, nous a été conservée. Elle établit que la monnaie de Souvigny devait être à l'effigie de saint Mayeul, et avoir cours dans les domaines du sire de Bourbon. Ce dernier donna son consentement à cette prescription.

M. de Barthélemy, qui le premier a étudié un peu sérieusement la numismatique de Souvigny (*Tablettes d'Auvergne,* tom. II, pag. 265), pense que les abbés de Cluny n'usèrent pas immédiatement du droit qui venait d'être accordé à leur prieuré, et que l'émission des deniers au type de saint Mayeul ne commença que dans le courant du XIe siècle. Cela n'est guère supposable, et l'on ne voit pas quelles raisons ces abbés auraient pu avoir pour s'abstenir d'un droit qui leur était si profitable. De ce que les produits de ce monnayage ne sont pas venus jusqu'à nous, il n'en faut pas conclure qu'ils n'ont pas existé, et qu'on doive même désespérer de les trouver tôt ou tard.

Les prescriptions de la charte de concession ont été scrupuleusement observées jusqu'à la fin du monnayage. L'effigie de saint Mayeul paraît toujours sur les espèces des prieurs. D'abord elle est mise de face, avec la crosse tantôt à droite, tantôt à gauche; plus tard, la tête du saint patron est de profil, soit à droite, soit à gauche.

La numismatique de Souvigny a eu deux périodes fort distinctes : la première comprend le monnayage appartenant aux prieurs seuls; pendant la seconde, il y eut association avec les sires de Bourbon. Pour l'intelligence de cette dernière série, il est nécessaire d'entrer dans quelques détails historiques.

Et d'abord je ne dois pas négliger de faire remarquer un fait digne d'attention; c'est que le monnayage de Souvigny, dans ses diverses phases, est peut-être celui de toute la France sur lequel nous possédions les renseignements les plus complets. Il a été étudié, il est vrai, avec soin par MM. de Barthélemy et de Soultrait; mais, sans vouloir diminuer le mérite de ces deux savants numismatistes, je ne puis m'empêcher de dire que les documents monétaires sont très abondants et qu'ils n'ont eu qu'à coordonner les matériaux demeurés sous leur main pour éclairer toutes les questions.

Nous avons vu que la charte de Hugues-Capet portait que les monnaies du prieuré devaient avoir cours sur les terres des sires de Bourbon. Il en résulte implicitement que ceux-ci n'avaient pas le droit monétaire; sans cela il eût été fait mention que leurs espèces auraient circulé concurremment avec celles des prieurs.

Cet état de choses dura pendant quelque temps; mais les seigneurs de Bourbon, à mesure que leur puissance s'agrandissait par suite des progrès de la féodalité, ne

manquèrent pas de secouer un joug qui leur pesait, et, lorsque nous arriverons à leur monnayage, nous verrons que, dès le commencement du XII[e] siècle, ils empiétèrent sur les droits des prieurs en émettant des monnaies en leur nom, ou du moins qui leur étaient particulières. De là des démêlés sans cesse renaissants entre l'autorité ecclésiastique et l'autorité laïque.

C'est pour faire cesser cette lutte que, en 1213, Gui de Dampierre et le prieur Hugues convinrent de s'associer et de monnayer à frais communs dans l'atelier de Souvigny.

M. de Soultrait l'a fait observer avec raison, le droit de Gui de Dampierre dut être purement personnel et non transmissible, puisque nous voyons Archambaud IX et Archambaud X se faire associer au monnayage prioral, ainsi qu'il résulte d'une charte de ce dernier, en date de 1242. Eudes de Nevers, son successeur, ne paraît pas avoir suivi leur exemple, soit que la charte n'ait pas été trouvée, soit qu'elle n'ait jamais existé. Cette dernière supposition est la plus probable, car, ainsi que nous l'allons voir bientôt, Eudes avait ouvert un atelier à Montluçon, et son émancipation à l'égard des prieurs peut avoir été poussée plus loin.

Mahaut, veuve d'Eudes, mourut en 1262. Sa sœur Agnès, qui avait épousé Jean de Bourgogne, lui succéda. Celui-ci renouvela, en 1263, l'alliance avec les prieurs de Souvigny; mais, préalablement, il avait personnellement usé du droit monétaire. Nous avons de lui un denier que je publierai tout à l'heure, et qu'il a émis comme sire de Bourbon. Après sa mort, arrivée en 1268, Agnès, sa veuve, eut des démêlés sérieux avec les prieurs, dont elle contestait même les droits. En 1271, survinrent trois actes d'arrangement, dont un régla l'exercice du droit monétaire; et, cette fois, Agnès, en renouvelant l'association pour la fabrication des monnaies, stipula tant pour elle que pour ses successeurs, à perpétuité. Les conditions de cet arrangement furent scrupuleusement observées, car, depuis cette époque jusqu'à la cessation du monnayage, aucune contestation ne paraît s'être élevée entre les prieurs de Souvigny et les sires de Bourbon.

Philippe-le-Long racheta, en 1320, moyennant 15,000 bons petits tournois, le droit de monnayage de Souvigny.

M. de Barthélemy, dans son mémoire cité plus haut, divise les monnaies de Souvigny en plusieurs séries. J'ai suivi en partie sa classification dans ma *Description*. M. de Soultrait est d'un autre avis et pense qu'il suffit de diviser ces monnaies entre les deux périodes déjà indiquées, à savoir : monnayage des prieurs seuls; association des prieurs et des sires de Bourbon. Je me range aujourd'hui à son avis.

Aucun prieur de Souvigny n'ayant mis son nom sur les monnaies, il devient inutile de donner leur chronologie. M. Duchalais a, il est vrai, publié un denier qu'il veut attribuer à Emeri, prieur de Souvigny. J'ai combattu cette attribution dans la *Revue*. M. de Soultrait partage mon opinion. J'y reviendrai tout à l'heure.

1re PÉRIODE. 994—1213.

Monnaies des prieurs.

Pour cette période, j'ai entièrement suivi le classement de M. de Soultrait. Ce numismatiste, ayant eu l'ensemble des monnaies sous les yeux, a étudié le sujet avec plus de soin que je n'aurais pu le faire. Je n'ai opéré qu'un seul changement à ses descriptions; c'est relativement à la position de la crosse. Il l'indique toujours telle qu'elle est portée par le saint. J'ai cru devoir adopter le sens contraire et l'indiquer telle qu'elle est vue sur le dessin; c'est l'ordre qui est toujours suivi en numismatique. La même observation doit être faite sur la position des bustes de profil.

2165. . SCS MAIOLVS. Buste de face, portant la crosse à droite. Travail barbare; la crosse est petite, sans nœud; les cheveux ne sont point indiqués. ℟. ✠ SILVINIACO. Croix à branches égales, aux extrémités arrondies.
BILL. Denier. (DE BARTHÉLEMY, n° 1er; DE SOULTRAIT, n° 2.)

Première moitié du XIe siècle.

2166. Mêmes légendes et types. Le buste est plus soigné; les traits de la face mieux formés. La croix du ℟. a les extrémités coupées carrément.
BILL. Denier : 0,91. (DE SOULTRAIT, pl. 1re, n° 2.)
Coll. Berry.

2167. SCS . MAIOLVS. Même type. La tête est fort grosse. Lettres très allongées. ℟. du n° 2165, sauf la grandeur des lettres.
BILL. Denier : 1,20. (DE SOULTRAIT, n° 4.)
Cab. de France.

2168. SCS MAIOLVS. Grosse tête, de face, sans crosse. ℟. Même légende. Croix simple. Lettres moins allongées.
BILL. Denier.
Coll. Berry. — Pl. XLVIII, n° 2.

Je donne ici le dessin de ce denier tel qu'il m'a été fourni par M. Berry. Il n'est pas probable que la crosse soit absente.

2169. SCS MAIOLVS. Tête de saint Mayeul, de face, portant la crosse à gauche. ℟. ✠ SILVINIACO. Croix à branches égales.
AR. Denier : 0,87. (POEY D'AVANT, n° 734; DE SOULTRAIT, n° 5.)
Coll. de Soultrait. — Pl. XLVII, n° 22.

2170. Mêmes légendes et types. Crosse à droite.
BILL. Denier. (DUBY, pl. 17, n° 11; DE SOULTRAIT, n° 6.)
Cab. de France. — Pl. XLVIII, n° 3.

2171. **SCS. MAIOLLVS.** Même type; crosse à gauche. ℞. Même légende; croix à branches égales, très étroite.
BILL. Denier : 1,10. (DE BARTHÉLEMY, n° 5; DUCANGE, pl. 26, n° 130; DE SOULTRAIT, n° 7.)

2172. **SCS MAIOLVS.** Même type. ℞. ✠ **SILVINIACO.** Même type.
AR. Denier : 1,14. (DE BARTHÉLEMY, n° 3; POEY D'AVANT, n° 735.)

2173. Mêmes légendes et types. La lettre N n'est pas chargée d'un point.
BILL. Denier : 1,10. (DE SOULTRAIT, pl. 1re, n° 3.)

C'est la variété la plus commune.

2174. **ƧCƧ MAIOLVƧ**, en légende rétrograde. Tête ordinaire; crosse à gauche. ℞. Mêmes légende et type.
BILL. Denier. (DE BARTHÉLEMY, n° 6; DE SOULTRAIT, n° 9.)
Coll. Berry. — Pl. XLVIII, n° 4.

2175. **SCS : MAIOLVS.** Même type; crosse à droite. ℞. Mêmes légende et type.
BILL. Denier : 0,92. (DE BARTHÉLEMY, n° 4; POEY D'AVANT, n° 737; DE SOULTRAIT, n° 10.)

2176. Variété avec **SCS' MAIOLVS.**
BILL. Denier : 0,98. (POEY D'AVANT, n° 738; DE SOULTRAIT, n° 11.)

2177. Variété avec **SCS • MAIOLVS.**
BILL. Denier : 0,98. (*Ibid.*, n° 739.)

2178. **ꝏ MAIOLVS.** Même type. ℞. ✠ **ꝏILVINIACO.** Croix cantonnée d'un trèfle au 2e.
AR. Denier : 1,03. (*Ibid.*, n° 4; *Revue*, 1841, pl. 19, n° 1er; POEY D'AVANT, n° 736; DE SOULTRAIT, n° 13.)
Pl. XLVIII, n° 1er.

2179. Variété. La croix est cantonnée d'un trèfle au 4e.
BILL. Denier : 0,70. (DE SOULTRAIT, n° 12.)
Coll. de Soultrait.

M. de Soultrait place ces deux dernières variétés à la fin du XIIe siècle ou tout au commencement du XIIIe.

2e PÉRIODE.

Monnaies communes entre les prieurs et les sires de Bourbon.

2180. **BORBONENSIS.** Buste de saint Mayeul, la crosse à gauche, surmonté d'une

fasce et de deux coquilles. ℟. ✠ LVDOVICVS REX. Croix cantonnée d'un croissant au 2ᵉ.

BILL. Denier : 1,03. (POEY D'AVANT, nº 741, et pl. 9, nº 8; DE SOULTRAIT, nº 14.)

Pl. XLVIII, nº 6.

Ce curieux et important denier, que j'ai possédé, paraît être resté unique. J'avais placé son émission vers le temps d'Eudes de Bourgogne; M. de Soultrait est d'avis qu'il faut le reporter aux premières années de l'association des deux monnayages, c'est-à-dire au commencement du XIIIᵉ siècle.

J'ai parlé d'un denier que M. Duchalais attribuait à un prieur de Souvigny. En voici la description :

LODOCVS RX BORBO. Croix. ℟. ✠ EMRICVS DE FRAN. Dans le champ, CIE entre deux croissants. (*Revue*, 1852, pag. 135, vignette.)

Dans le même recueil, et par une lettre adressée à M. Duchalais, j'ai exprimé non-seulement mes doutes, mais la conviction où j'étais que cette attribution n'était pas acceptable et plus encore que ce denier était de fabrique moderne. J'ai eu cette pièce entre les mains; je l'ai soumise à l'examen de plusieurs numismatistes très compétents ; tous, nous avons été d'avis que son authenticité était plus que douteuse. Ce qui est venu nous donner gain de cause, c'est que ce denier, que l'on disait avoir été acquis par le Cabinet de France, a disparu sans laisser de traces.

Si l'on ajoute à ces raisons que l'attribution proposée est tout à fait impossible, l'on aura assez de motifs pour croire que la monnaie en question est apocryphe. En effet, sans vouloir rentrer dans la discussion que l'on trouvera dans ma *Lettre à M. Duchalais*, je me contenterai de dire que tout sur ce denier paraît étrange. Le type est celui des monnaies d'Angoulême, et il serait difficile d'expliquer comment les prieurs de Souvigny et les sires de Bourbon, faussant les prescriptions de la charte de concession, auraient répudié leur type pour adopter celui-ci. D'un autre côté, la légende du droit est tout à fait insolite. Enfin il est peu supposable, comme je l'objectais à M. Duchalais, qu'un prieur de Souvigny, sous la dépendance des puissants abbés de Cluny, si jaloux de leurs droits, ait osé mettre son nom sur une monnaie, quand ceux-ci s'en sont toujours abstenus.

M. de Soultrait, par les mêmes raisons que les miennes, rejette l'attribution proposée par Duchalais. Il ajoute que l'existence d'un prieur du nom d'Emeri, au milieu du XIIIᵉ siècle, est fort problématique. N'ayant pas les mêmes motifs que moi pour suspecter l'authenticité de cette pièce, puisqu'il ne l'a pas vue en nature, il se contente de la répudier pour le monnayage bourbonnais.

2181. SCS MAIOLVS. Tête de saint Mayeul, de face, ayant au-dessus une fasce

surmontée de deux coquilles. ℟. ✠ DEꙮILVINIꓥCO. Croix cantonnée d'un croissant au 2e.

BILL. Denier : 1,03. (De Barthélemy, n° 8 ; Poey d'Avant, n° 740 ; de Soultrait, pl. 1re, n° 6.)

Pl. XLVIII, n° 5.

MM. de Barthélemy et de Soultrait ont placé ce denier au règne de Mahaut et d'Eudes de Bourgogne, son mari.

2182. SCS MꓥIOLVS. Buste mitré et de profil, à gauche; devant, une crosse. ℟. ✠ DE SILVINIꓥCO. Croix cantonnée d'un B au 1er, d'un D au 4e, et d'une coquille dégénérée aux 2e et 3e.

AR. Denier : 0,54. (*Revue*, 1841, pl. 19, n° 2; Duby, pl. 17, n° 5; Poey d'Avant, n° 743; de Soultrait, pl. 1re, n° 7.)

Cab. de France. — Pl. XLVIII, n° 9.

Sur le dessin de Duby, il n'y a pas de crosse devant le buste.

2183. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole.

Coll. Mioche, à Clermont.

Les lettres B et D doivent être interprétées par *Borbonii Dominus*.

2184. Mêmes légendes et types, sauf qu'il y a un lis dans le 2e canton, et dans le 3e canton une coquille.

AR. Denier. (Lelewel, pl. 8, n° 27; Duby, pl. 19, n° 4; de Soultrait, n° 17.

Coll. Berry.

Le dessin de Duby, tiré du recueil de M. de Boze, est fautif.

2185. Variété dans la forme de l'L du ℟.

BILL. Denier : 1,11. (De Soultrait, n° 19.)

Cab. de France. — Pl. XLVIII, n° 10.

M. de Soultrait a cru voir un trèfle entre l'L et le V du revers. C'en est un effectivement, mais c'est la prolongation du trait de l'L. Cette lettre se trouve souvent ainsi figurée.

2186. SCS MꓥIOLVS. Buste mitré, de profil, à gauche; devant, une crosse. ℟. ✠ DE SILVINIꓥCO. Croix cantonnée d'un lis aux 1er, 3e et 4e, et d'une coquille au 2e.

AR. Denier. (De Soultrait, n° 19.)

Coll. Berry. — Pl. XLVIII, n° 7.

2187. Mêmes légendes et types.
AR. Obole : 0,54. (POEY D'AVANT, n° 742, et pl. 9; DE SOULTRAIT, n° 20.)
Coll. Berry. — Pl. XLVIII, n° 8.

C'est au règne de Jean de Bourgogne que, selon M. de Soultrait, il faut placer ces quatre dernières pièces. Ce prince, tant de son chef que de celui de sa femme, avait de nombreux liens de parenté avec la maison de France. Il a donc pu mettre des fleurs de lis sur ses espèces.

2188. SCS MAIOLVS. Buste, de profil, à droite; devant, une crosse. ℟. ✠ R DNS BORBON. Croix cantonnée aux 1er et 4e d'une fleur de lis, aux 2e et 3e d'une coquille dégénérée.
BILL. Denier : 1,00. (DE SOULTRAIT, n° 21.)
Coll. Berry.

2189. Même légende. Buste mitré, de profil, à droite; devant, une crosse; au-dessus, un lis. ℟. ✠ R . DNS . BORBON. Croix cantonnée d'une crosse au 1er, et d'une coquille au 4e.
AR. Obole : 0,54. (*Revue*, 1841, pl. 19, n° 3; POEY D'AVANT, n° 744.)
Cab. de France. — Pl. XLVIII, n° 11.

2190. Mêmes légendes et types.
BILL. Denier.
Coll. Bouillet, à Clermont. — Pl. XLVIII, n° 12.

2191. Mêmes légendes et types, sauf que le profil est tourné à gauche. La croix est cantonnée au 2e d'une crosse, et au 3e d'un aigle.
BILL. Denier. (DUBY, pl. 17, n° 12.)
Pl. XLVIII, n° 13.

2192. Mêmes légendes et types. Le profil est à droite.
(DUBY, pl. 17, n° 1er.)
Pl. XLVIII, n° 14.

Ce denier est évidemment le même que celui que j'ai porté sous le n° 2190. C'est à tort que Duby a fait figurer sur cette pièce, ainsi que sur la précédente, un aigle au lieu d'une coquille.

Ces cinq monnaies appartiennent sans conteste à Robert de Clermont, qui, en 1272, avait épousé Béatrix, fille de Jean de Bourgogne et d'Agnès de Bourbon, et qui devint sire de Bourbon à la mort de cette dernière, arrivée en 1283.

A partir du n° 2182, toutes les monnaies que je viens de décrire sont les produits que l'atelier de Souvigny émit, par suite du traité de 1263, entre les prieurs et Jean de Bourgogne. Cet accord dura jusqu'à la fin du monnayage.

BOURBON.

Nous avons vu précédemment, en analysant la charte par laquelle Hugues-Capet concéda le droit monétaire aux prieurs de Souvigny, que les sires de Bourbon étaient exclus de ce droit. Comme nous possédons des monnaies qui leur appartiennent, il est évident qu'ils ont empiété sur les prérogatives des prieurs. Si l'on ne trouve pas dans les chartes de mention de leur monnayage, il faut en conclure, ainsi que l'avance M. de Soultrait, qu'il était illégal. C'est à partir du XIIIe siècle que ce numismatiste place les premières émissions résultant de cet empiètement.

Changeant un peu l'ordre de classement adopté jusqu'ici, M. de Soultrait établit que le premier type employé par les sires de Bourbon a été l'imitation des monnaies anonymes de Nevers. Je ne partage pas son opinion et suis amené à cette scission d'idées par l'examen d'un denier que ce numismatiste n'a pas connu et qui, quoique frappé dans la dernière moitié du XIIIe siècle, a le même type que celui des pièces que M. de Soultrait veut placer en tête du monnayage de Bourbon. Néanmoins, comme l'empreinte des rares deniers que nous possédons en dehors du type nivernais prouve jusqu'à l'évidence que ce monnayage fut tout à fait exceptionnel et de peu de durée, il devient difficile de leur donner une place certaine, et peut-être faut-il conclure de cette variation de type qu'il y a eu seulement un changement d'atelier. Rien ne s'opposerait alors à ce que l'empreinte nivernaise ait été employée par les sires de Bourbon pendant toute la durée de leur monnayage, sauf à intercaler où l'on voudra les deux types exceptionnels.

SIRES DE BOURBON.

AIMAR vivait en 913—916.
GUI vivait en 936.
AIMON, en 953.
ARCHAMBAUD Ier, en 959.
ARCHAMBAUD II, en 1018.
ARCHAMBAUD III, en 1048.
ARCHAMBAUD IV, vers 1064, mort en 1078.
ARCHAMBAUD V, 1078—1096.
AIMON II et ARCHAMBAUD VI, 1096.
ARCHAMBAUD VII vivait en 1139, mort en 1071.
ARCHAMBAUD VIII, 1171—1220.
MATHILDE ou MAHAUT, 1200—1215.
ARCHAMBAUD IX, 1215—1242.
ARCHAMBAUD X, 1242—1249.
MAHAUT II et EUDES DE NEVERS, 1249—1262.
AGNÈS et JEAN DE BOURGOGNE, 1262—1283.
BÉATRIX et ROBERT DE CLERMONT, 1283—1310.

2192. ✠ LODVICVS REX. Tête nue, à gauche. ℞. BORBONENSIS. Croix cantonnée de quatre besants.

BILL. Denier : 0,85. (CONB., pl. 51, n° 8 ; DE SOULTRAIT, pl. 2, n° 2.)

Coll. H. Morin. — Pl. XLVII, n° 15.

2193. Variété : ✠ IODVICVS REX. ℟. ROBSBONENSI.
BILL. Denier : 1,85. (DE SOULTRAIT, n° 30.)
Coll. H. Morin.

Ces deux pièces sont calquées sur les deniers si communs de Vienne, au type de la tête de saint Maurice. M. de Soultrait pense qu'il faut voir dans l'adoption de ce type l'influence de Gaucher de Vienne, premier mari de Mahaut de Bourbon. Ce serait une réminiscence un peu éloignée, car le mariage de Mahaut avec Gaucher fut annulé en 1195, et elle ne devint dame de Bourbon qu'en 1200, après la mort de son père Archambaud VIII. Peut-être n'y a-t-il d'autre cause à cette imitation que les usurpations si fréquentes dans le moyen-âge du type d'une monnaie jouissant d'une grande popularité. Je le croirais d'autant plus volontiers que nous allons voir les sires de Bourbon employer d'autres types qui se trouvent dans le même cas.

2194. ✠ LODVICVS REX. Main bénissante. ℟. Même légende. Croix simple.
BILL. Denier. (CONB., pl. 51, n° 9; LELEWEL, pl. 9, n° 7; DUBY, *Suppl.*, pl. 10, n° 6; DE SOULTRAIT, pl. 2, n° 1er.)
Cab. de France. — Pl. XLVII, n° 16.

La place de ce denier, dont on ne connaît qu'un seul exemplaire, est, selon M. de Soultrait, à la fin du XIIe siècle ou tout au commencement du XIIIe. Ce numismatiste n'y voit, et il a raison, que l'intention par les sires de Bourbon, dont le droit de monnayage n'a jamais été régulier, d'imiter des espèces ayant un grand cours dans le commerce. Ici, la copie des deniers fort répandus des évêques de Besançon est manifeste.

2195. ✠ LODVICVS REX ·. Dans le champ, un croissant de faucille, un E dégénéré et une croisette. Croix cantonnée de trèfles liés aux 1er et 2e.
AR. Denier : 0,98. (CONB., pl. 51, n° 10; POEY D'AVANT, n° 732; DE SOULTRAIT, pl. 1re, n° 10.)
Cab. de France. — Pl. XLVII, n° 17.

2196. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole : 0,40.
Cab. de France. — Pl. XLVII, n° 18.

2197. Mêmes légendes. Au droit, dans le champ, faucille et lis. Au ℟., croix cantonnée d'un lis et d'un clou.
AR. Obole : 0,43. (*Revue*, 1839, pl. 7, n° 8.)
Pl. XLVII, n° 19.

M. de Soultrait pense qu'il faut voir sur cette dernière obole une coquille dégénérée en place du lis qui accompagne le type du droit, et au revers un trèfle au lieu du lis du deuxième canton.

2198. Variété. Type analogue, tourné dans le sens contraire.
BILL. Obole. (*Revue*, 1839, pag. 139.)
Coll. de la Saultraye.

2199. ✠ LODOICVS REX. Croissant, E et astérisque. ℟. BORBONENSIS. Croix cantonnée d'un croissant au 2e, et d'un trèfle au 3e.
BILL. Denier. (CONB., *Suppl.*, pag. 47, no 145.)

2200. Même légende. Faucille et croisette. ℟. Même légende. Croix cantonnée d'un lis au 2e, et d'un croissant au 3e.
BILL. Obole.
Cab. de France. — Pl. XLVII, no 21.

MM. Lelewel, de la Saussaye et de Soultrait sont d'avis que l'émission de ces deniers dut commencer sous Archambaud VII, de 1160 à 1170. Le dernier de ces numismatistes fait remarquer que la comparaison des deniers bourbonnais avec ceux du Nivernais semble confirmer cette opinion. Les sigles du mot REX placé dans le champ y paraissent fort dégénérés.

2201. ✠ LODOICVS REX. Croix cantonnée d'un croissant aux 2e et 3e. ℟. ✠ BORBONENSIS. Dans le champ, deux croissants sur la même ligne; au-dessous, deux étoiles; plus bas, un lis au milieu.
AR. Denier : 0,87. (POEY D'AVANT, no 733, et pl. 9, no 7.)
Pl. XLVII, no 20.

Sur ce curieux denier, que j'ai le premier fait connaître, le type est radicalement changé. La présence seule des croissants cantonnant la croix du revers lui donne quelque correlation avec l'obole qui précède.

Combattant l'opinion que j'avais émise dans ma *Description*, que ce denier a une grande ressemblance avec un de ceux de Robert de Bourgogne, M. de Soultrait pense qu'il y aurait plutôt lieu à établir l'imitation d'un denier d'Eudes III de Bourgogne, d'autant mieux qu'Archambaud VIII, sire de Bourbon, avait épousé Alix, fille d'Eudes II de Bourgogne. Il trouve aussi un certain rapport entre cette monnaie et des deniers d'Issoudun. Enfin il ajoute qu'il faut mieux y voir une dégénérescence du type angevin adopté par Gui de Dampierre sur ses deniers de Montluçon. En examinant le dessin de cette pièce, on verra qu'il n'existe guère de rudiments de ce dernier type.

JEAN. 1262—1268.

2202. I. DNS BORBONIE. Croix cantonnée d'un croissant. ℟. LODOICVS REX. Dans le champ, une fleur de lis, une étoile, et un R en forme de faucille.
BILL. Denier.

Voici une monnaie d'une haute importance ; malheureusement elle ne nous est connue que par la description que nous en a donné M. de Longpérier dans le catalogue de vente de la collection Ducas, de Lille (n° 67). J'ignore ce qu'est devenu ce précieux denier dont l'existence ne paraît pourtant pas contestable.

Sur cette curieuse pièce, Jean de Bourbon a adopté le type nivernais, ce qui m'a fait supposer, ainsi que je l'ai déjà dit, que ce type, sauf de rares exceptions, fut employé par les sires de Bourbon pendant toute la durée de leur monnayage.

Si l'on étudie l'histoire de ces seigneurs, dont j'ai donné un aperçu avant de décrire les monnaies de Souvigny ; si l'on examine les nombreux documents monétaires que nous avons, on sera étonné de voir Jean émettre une monnaie signée de son nom. En effet, nous avons fait observer que presque tous les prédécesseurs de Jean se sont empressés de faire un traité d'association avec les prieurs de Souvigny, afin de monnayer à frais communs. Eudes de Nevers, son prédécesseur immédiat, s'en est, il est vrai, abstenu. Jean lui-même a fait son accommodement en 1263 ; mais comme il a commencé à régner en 1262, rien ne s'oppose à ce qu'il ait monnayé en son nom.

Quoi qu'il en soit, le denier que je reproduis est émis dans des circonstances toutes particulières. Il serait donc à désirer qu'on pût le retrouver, afin de s'assurer si son état de conservation rend incontestable la lecture de l'initiale du nom de seigneur.

MONTLUÇON.

La ville de Montluçon ne paraît pas avoir été constituée en seigneurie avant le commencement du XIIIe siècle. En l'année 1202, Philippe-Auguste la donna à Gui de Dampierre à l'occasion de son mariage, qui avait été célébré quelques années auparavant, avec Mahaut, héritière de la sirerie de Bourbon, pour le récompenser de ses services et en augmentation de dot. Gui, quoique son droit fût fort irrégulier, s'empressa de faire frapper monnaie dans ses nouveaux domaines. Il adopta sur ses espèces le type de Gien, dégénéré lui-même du type angevin. On ne peut expliquer cette adoption que par suite de convenances commerciales. Nous avons vu tout à l'heure les sires de Bourbon agir de la même manière. Il y a lieu à faire remarquer que tous les types transportés ainsi loin du lieu de leur origine, et sans qu'il y ait de raison plausible de leur infiltration, sont toujours ceux dont la circulation a été la plus active et dont, par conséquent, l'empreinte devait être plus connue et plus aimée des populations.

Les monnaies de Gui sont toujours rares ; pourtant il y a eu de nombreuses émissions, puisque nous en connaissons cinq variétés de coin.

Gui ayant fait, en 1213, ainsi que nous l'avons vu, un traité d'association de monnayage avec les prieurs de Souvigny, les deniers que nous possédons de lui ont dû être émis dans l'espace de onze années.

GUI DE DAMPIERRE. 1202—1213.

2203. ✠ GVIDONIS. Croix cantonnée d'un coin aux 1er et 4e. ℞. ✠ MONLVCON. Type angevin renversé, avec une croisette en avant.
BILL. Denier : 1,09. (*Revue*, 1838, pag. 113, vignette.)
Coll. Lecointre-Dupont. — Pl. XLVIII, n° 15.

2204. ✠ GVIDONIω. Croix cantonnée au 1er d'un coin (l'alpha dégénéré), et au 4e d'un clou (l'oméga dégénéré). ℞. Mêmes légende et type.
BILL. Denier : 1,36. (Poey d'Avant, n° 745, et pl. 9, n° 10.)
Pl. XLVIII, n° 16.

2205. Mêmes légendes et types. L'oméga est au 1er, et l'alpha au 4e.
BILL. Denier : 1,36. (*Ibid.*, n° 746.)

2206. Mêmes légendes et types. L'alpha est au 2e, et l'oméga au 3e.
BILL. Denier : 1,03. (*Ibid.*, *Suppl.*, n° 35.)

2207. Mêmes légendes et types. L'oméga est au 2e, et l'alpha au 3e.
BILL. Denier. (*Revue*, 1838, pag. 113, vignette.)

Par suite de l'association que nous venons de rappeler, l'atelier de Montluçon dut rester fermé pendant quelque temps. Il fut rouvert par Eudes de Bourgogne, comte de Nevers, qui, devenu sire de Bourbon en 1249, après la mort d'Archambaud X, son beau-père, refusa de continuer l'alliance monétaire conclue par ses prédécesseurs avec les prieurs de Souvigny.

Quoique le règne d'Eudes ait été de vingt années, ses monnaies sont restées excessivement rares; on ne connaît que deux exemplaires de chacune d'elles. M. de Soultrait explique cette rareté par le peu de faveur dont elles jouissaient dans le commerce.

EUDES. 1249—1269.

2208. ✠ HODO DOHINVS. Croix. ℞. ✠ NVMTELVCIO. Fasce, avec une coquille à gauche et deux à droite.
BILL. Denier : 1,14. (*Ibid.*, pag. 116, vignette.)
Coll. Bouillet, à Clermont; Brugière de la Motte, à Montluçon. — Pl. XLVIII, n° 17.

2209. ✠ ODO DOMINVS. Même type qu'au ℞. de la pièce précédente. ℞. ✠ MONLVCONIS. Croix.
BILL. Denier : 1,14. (*Ibid.*, pag. 117, vignette.)
Coll. Bouillet et Brugière de la Motte. — Pl. XLVIII, n° 18.

Le type employé par Eudes lui est tout à fait particulier. Il y a lieu de faire remarquer sa grande analogie avec l'empreinte des deniers que Mahaut, sa femme, a émis à Nevers.

Sur ses espèces, Gui a mis les coquilles qui figurent dans les armes des sires de Bourbon ; mais ces objets sont là très déformés. « Il est fort naturel, dit M. de Soultrait, que ce prince, qui plaçait son blason sur les monnaies de Nevers, ait voulu rappeler celui de sa femme sur les pièces émises dans le pays de cette princesse. »

2210. Même légende. Fasce ; à gauche, un large annelet traversé horizontalement par deux traits ; à droite, un alpha. ℟. Mêmes légende et type.
BILL. Denier : 1,14. *(Ibid., ibid.)*
Coll. Bouillet et Brugière de la Motte. — Pl. XLVIII, n° 19.

2211. Mêmes légendes et types des deux côtés, sauf qu'au droit, à droite de la fasce, il y a deux alpha.
BILL. Denier : 1,14. *(Ibid., ibid.)*
Coll. Bouillet et Brugière de la Motte. — Pl. XLVIII, n° 20.

Ici, le type est tout à fait dégénéré ; mais il est facile de reconnaître que c'est le même que celui des deniers précédents. Je crois donc, contrairement à l'opinion de M. de Soultrait, qu'il faut y voir les coquilles sous une forme très altérée. Je ne saurais regarder l'objet qui accompagne la fasce en pointe comme un M capital gothique, initiale du nom de Montluçon, et encore moins y voir une imitation des monnaies de Souvigny (n[os] 2180 et 2181) ; l'M devenant, dans ce cas, une réminiscence de la tête de saint Mayeul.

AUVERGNE.

Conquise par Clovis, en 507, l'Auvergne fit par la suite partie du royaume d'Austrasie. Lors du démembrement ou plutôt de l'extinction de ce royaume, elle tomba, ainsi que toute l'Aquitaine, au pouvoir du duc Eudes. Vaifre, son petit-fils, en ayant été dépouillé par Pepin, l'administration de cette province fut confiée à des comtes amovibles qui, un siècle plus tard, devinrent héréditaires. En 928, l'Auvergne entra dans la maison de Poitiers, qui la garda jusqu'à ce qu'elle en fût dépossédée par Philippe-Auguste. Plus tard, saint Louis donna une partie du comté à son frère Alphonse. Cette partie fut réunie au domaine de la couronne, en 1272. Le surplus

resta au pouvoir des anciens comtes. En 1421, le comté d'Auvergne vint en la possession de la maison de la Tour, qui le conserva jusqu'à la mort de Jean III (1501). Jeanne, sa fille, institua Catherine de Médicis pour son héritière; et l'Auvergne, quoique entrée dans la maison royale, ne vint définitivement à la couronne que sous Louis XIII.

On a cru, pendant longtemps, que les comtes d'Auvergne étaient déshérités de monnaies. Il y avait lieu de s'en étonner, car leur puissance était étendue. On dissertait sur la rareté des monnaies des ducs de Normandie, et l'on passait sous silence celles des comtes d'Auvergne. Je revendique l'honneur d'avoir, le premier, comblé cette lacune et d'avoir restitué à l'Auvergne une monnaie que l'on avait attribuée au Berri.

Le denier connu alors avait un type primitif, quoique déjà dégénéré. Il a dû en exister d'intermédiaires. Je regrette que l'espérance que j'avais exprimée dans ma *Description* ne se soit pas réalisée, et que, sauf quelques variétés au même type, il ne nous soit rien arrivé pour combler cette lacune si regrettable.

COMTES BÉNÉFICIAIRES.

Blandin, 760—763.
Chilping, 763—765.
Betmond, 774—778.
Itier, 778...
Warin, 819—839.
Girard ou Gérard, 839—841.
Guillaume Ier, 841—846.
Bernard, 846—858.
Guillaume II, 858—862.
Etienne, 862—864.
Bernard II, dit Plante-Velue, 864—886.

COMTES HÉRÉDITAIRES.

Guillaume Ier le Pieux, 886—918.
Guillaume II le Jeune, 918—926.
Acfred, 926—928.
Guillaume-Tête-d'Etoupes, 951—963.
Guillaume III Taillefer, 963—979.
Gui Ier, 979—989.
Guillaume IV, 989—1016.
Robert Ier, 1016—1032.
Guillaume V, 1032—1060.
Robert II, 1060—1096.
Guillaume V, 1096—1136.
Robert III, 1136—1145.
Guillaume VII, 1145—1155.
Guillaume VIII le Vieux, 1155—1182.
Robert IV, 1182—1194.
Guillaume IX, 1194—1195.
Gui II, 1195—1224.
Guillaume X, 1224—1247.
Robert V, 1247—1277.
Guillaume XI, 1277—1279.
Robert VI, 1279—1314.
Robert VII, 1314—1326.
Guillaume XII ou XIII, 1326—1332, &c.

BRIOUDE.

Nous ne possédons aucun document mentionnant l'établissement de l'atelier monétaire de Brioude ; mais, comme les produits sont venus jusqu'à nous, c'est un fait acquis à la science.

Lorsque, en 1839, M. de Longpérier publia dans la *Revue de la numismatique française* le seul denier alors connu, il l'attribua à Bourges. Il a été établi depuis, et d'une manière incontestable, que c'était le nom de Brioude qu'il fallait y voir et que nous avions là la monnaie des comtes d'Auvergne. Ce point est si bien reconnu et accepté qu'il devient inutile de rentrer dans la discussion.

Depuis que j'ai écrit ma *Description*, la question du monnayage des comtes d'Auvergne a fait quelques pas, mais, ainsi que je viens de le dire, elle n'a pas marché comme nous l'aurions voulu. Les monnaies au nom de Brioude, d'abord très rares, sont devenues relativement assez communes ; mais il faut se borner à quelques variétés qui, quoique assez intéressantes par la différence de leur fabrique, ne suffisent pas pour établir complètement la filiation du type.

En Auvergne, comme ailleurs, on a dû d'abord monnayer au type purement royal. Ce qui le prouve évidemment, c'est que les espèces que nous possédons portent le monogramme carolin déjà bien dégénéré. Les monnaies primitives ne nous sont pas encore connues.

On doit faire remonter à la dernière moitié du XIe siècle les monnaies de Brioude que nous avons. C'est ce que j'avais avancé dans ma *Description*. Dans mon *Supplément* j'ai, sur l'observation de M. B. Fillon, rectifié cette assertion et reporté cette date à la première moitié du XIe siècle. Ces deux opinions peuvent se concilier et s'expliquer par la perpétuité du type. En effet, il résulte de l'examen du dépôt monétaire trouvé, en 1762, à la tour de la collégiale de saint Ours, à Soleure, dépôt qui a été conservé intact et dont la composition nous est donnée par M. Rod. Blanchet de Lausanne dans son *Mémoire sur les monnaies de la Bourgogne transjurane*, que c'est dans la seconde moitié du Xe siècle au plus tard qu'a dû être fabriqué le denier de Brioude qui en faisait partie. L'émission de ces pièces a dû être continuée pendant un laps de temps assez long, car j'ai trouvé dans les collections de Montpellier des deniers au même type, qui, par leur poids inférieur et leurs divers caractères apparents, accusent une fabrique plus récente. Malheureusement il ne m'a pas été permis d'en prendre les empreintes, les possesseurs désirant les publier eux-mêmes.

On a trouvé généralement que la fabrique de ces pièces avait un aspect tout méridional. En effet, la forme de quelques-unes des lettres et particulièrement des B doit les faire rapprocher des deniers de Sanche d'Aquitaine, que je décrirai plus tard.

Le nom de Guillaume, qui figure sur les deniers de Brioude, y a été immobilisé. Ce serait donc mal à propos que l'on chercherait à les attribuer à tel ou tel comte de ce nom.

2212. ✠ VLELMO COMS. Croix anglée de coins. ℟. ✠ BITIRITES. Monogramme carolin dégénéré.

AR. Denier : 1,19. (*Revue*, 1839, pag. 366, vignette, et 1843, pl. 14, n° 9; POEY D'AVANT, n° 747, et pl. 9, n° 11.)

Pl. XLVIII, n° 21.

2213. Mêmes légendes et types.

AR. Obole.

Coll. Sauvadet, à Montpellier.

2214. Mêmes légende et type. ℟. ✠ BRIVITES.

AR. Denier.

Coll. Voillemier.

2215. ✠ VLELMO COM. Même type. ℟. ✠ BRIVITES. Même type.

AR. Denier.

Pl. XLVIII, n° 22.

2216. ✠ VLELMO COM. Croix. ℟. ✠ BRIVITES, en légende rétrograde.

AR. Denier. (Découverte de saint Ours, à Soleure.)

2217. Mêmes légendes et types.

AR. Obole.

Coll. Sauvadet, à Montpellier.

2218. Mêmes légende et type. ℟. ✠ BRIVITES ✿.

AR. Denier.

Coll. Moitre, à Poitiers.

2219. ✠ VLMO COM. Mêmes type et ℟.

AR. Denier.

Coll. Prisset, à Dijon.

2220. ✠ VLELMO COMS. ℟. ✠ BRIVITES ✿. Monogramme.

AR. Denier : 1,25.

Coll. Mioche, à Clermont.

2221. Mêmes légende et type. ℟. BRIVITES ✿. Même type.

AR. Denier : 0,90.

Coll. Mioche, à Clermont.

2222. ✠ V∘ELMO COMS. Même type. ℟. Mêmes légende et type.
AR. Denier.
Coll. Bouillet, à Clermont.

2223. ✠ VILELMO COMIS. Même type. ℟. ✠ BRIVITEω. Même type.
AR. Denier.
Coll. Sauvadet et Ricard, à Montpellier.

LE PUY.

Etabli d'abord, vers le commencement du IIIᵉ siècle, à *Ruessio*, aujourd'hui Saint-Paulien, où les géographes s'accordent à trouver la position de la *Civitas Vellavorum* de la notice des Gaules et de la carte de Peutinger, le siége épiscopal du Velay fut transféré, au commencement du Vᵉ siècle, sur le mont Anis *(Podium aniciense)*, lieu plus favorable pour la défense que *Ruessio*, situé dans une profonde vallée. La nouvelle cité qui porta, quelque temps, le nom d'*Anicium*, devint plus tard la ville du Puy.

On trouve dans les chartes de fréquentes mentions de la monnaie du Puy, et cependant cette monnaie nous a été longtemps inconnue. Ce fait, dont on a néanmoins d'autres exemples, est assez difficile à expliquer. Nous en possédions, il est vrai, qui avaient été confondues avec celles des évêques de Gap. Ces pièces à légendes rognées, barbares ou incomplètes, ne suffisaient pas pour combler la lacune. Le hasard est venu à notre secours. Des monnaies portant le nom de la ville, d'autres, anonymes, dont la restitution au Puy ne peut pas être combattue, forment maintenant un ensemble satisfaisant; et, si la numismatique de cet évêché continue à s'enrichir dans la même proportion, elle ne tardera pas à être complète. Pour éclairer la question et afin de pouvoir classer convenablement les pièces que nous connaissons, il est nécessaire d'entrer dans quelques détails et de mentionner certains documents monétaires.

Adalard, vingt-huitième évêque du Puy, qui commença à siéger vers 919 jusqu'à 925 environ, reçut du roi Raoul, avec le consentement de Guillaume II, duc d'Aquitaine, son vassal, le bourg contigu à l'église du Puy et le droit de battre monnaie, droit qui appartenait d'abord au domaine du comte et qui était en son pouvoir. En citant cette charte de concession, qui est en date du 8 avril 924, les savants auteurs de l'*Histoire du Languedoc*, D. D. Vaysette et de Vic, ont fait une excursion dans le domaine de la numismatique, et tiré des termes de ce document la conséquence toute naturelle que les comtes avaient précédemment exercé le droit monétaire. La donation faite à Adalard fut confirmée par le roi Lothaire, le 8 mars 955.

J'ai déjà eu l'occasion de constater que dans les lieux où l'autorité laïque et l'autorité ecclésiastique avaient des points de contact, sans que leurs droits fussent suffisamment délimités, il en résultait des litiges sans cesse renaissants : au Puy, il en

fut ainsi. Il nous reste quelques chartes qui font connaître les différends qui existèrent entre les seigneurs et les évêques.

En 1077, les vicomtes de Polignac se désistèrent en faveur d'Adhémar, évêque du Puy, de tous les droits qu'ils avaient usurpés pendant le voyage de l'évêque à la Terre-Sainte, moyennant 25,000 sols, monnaie du pays. Cet arrangement, qui se trouve dans l'*Histoire du Languedoc* (pag. 271, et *Preuves*, pag. 8), doit avoir une date erronée, car Adhémar de Monteil n'occupa ce siége épiscopal qu'en 1087. Le roi Louis confirma, en 1134, le droit de battre monnaie à Humbert, évêque du Puy. En 1171, Pons, vicomte de Polignac, et son fils Héracle remirent à l'évêque Pierre III le droit qu'ils prétendaient sur la monnaie de la ville. Deux ans après, en 1173, le même évêque fut condamné à remettre à Pons la moitié de la monnaie qu'il avait retenue par le traité précédent; mais Pons V, vicomte de Polignac, partant pour la croisade en 1248, vendit au chapitre ces droits pour subvenir aux frais de son voyage, moyennant 20,000 sols viennois; droits qui consistaient en cinq deniers par livre sur les espèces qui se fabriquaient de nouveau. Nous trouvons en outre, en 1112, une mention de 10,000 sols du Puy, moyennant lesquels divers seigneurs se reconnurent vassaux de l'évêque Pons.

Je pourrais ajouter encore quelques autres citations, mais celles que je viens de faire suffisent pour établir que le numéraire du Puy a eu une large circulation. Selon Duby, les évêques conservèrent le droit de monnayage jusqu'au XIVe siècle; car on trouve dans le premier mémorial de la chambre des comptes que l'évêque du Puy fut un des prélats auxquels Philippe IV écrivit pour la réformation de la monnaie. Ce devait être Jean de Commynes, qui siégea de 1296 au 25 juin 1308.

Le type de la monnaie du Puy n'a jamais varié. C'est toujours la croix à quatre et à six branches, d'abord aux extrémités carrées, puis plus tard arrondies. Elle devint ensuite la rosace à plusieurs folioles, que nous retrouvons à Gap et à Saint-Paul-Trois-Châteaux. Quelques-unes de ces monnaies sont anonymes, et il faut les chercher parmi celles que Duby attribue aux princes d'Orange, et que, depuis, on a rendues aux évêques de Gap. J'ai dit dans ma *Description*, et je persiste à croire qu'une étude sérieuse et un examen approfondi finiraient par fournir les moyens de constater des différences; car, quoique le type de ces espèces soit identique, il n'est pas possible qu'il n'y ait pas quelques variantes dans la fabrique. C'est donc aux numismatistes de la Haute-Auvergne que j'abandonne le soin d'étudier les dépôts monétaires qui pourront être découverts dans leur pays, et de déterminer les pièces qui appartiennent soit au Puy, soit à Gap. Je les renvoie pour cela aux *Etudes numismatiques* de mon ami B. Fillon, pag. 81 et 164.

On a, depuis longtemps, reconnu que le type de ces monnaies n'était autre chose que la dégénérescence du chrisme. La découverte des deniers anciens est venue démontrer la vérité de cette proposition.

Les anciens comtes du Velay ont-ils fait fabriquer des monnaies, ainsi que la charte de 924 précitée semble l'établir? Nous l'ignorons, et aucune pièce en leur nom n'est venue jusqu'à nous. Je reviendrai bientôt sur ce sujet.

Aucun évêque du Puy n'a signé, du moins nous sommes autorisés à le croire, les pièces que nous avons. Il peut donc sembler inutile de donner la liste de ces évêques. Cependant, comme nous ne savons pas ce que l'avenir nous réserve, et qu'il n'est pas impossible que parmi les monnaies anonymes au type de la rosace on ne finisse par déchiffrer le nom ou tout au moins l'initiale de quelques-uns de ces prélats, je vais en donner la suite, en la réduisant aux évêques qui ont pu exercer les droits monétaires.

ÉVÊQUES DU PUY.

ADALARD, 28e évêque, vers 919 — vers 925.
HECTOR, vers 928.
ARNAUD.
GOTESCALC, vers 935 — 1er décembre 962.
BÉGON.
GUI II D'ANJOU, 976 — vers 995.
DREUX D'ANJOU, vers 996.
ETIENNE Ier DE GÉVAUDAN, 998.
THÉOTARD, 999.
FREDOLE Ier.
ETIENNE II DE MERCŒUR, vers 1030 — vers 1052.
PIERRE Ier DE MERCŒUR, 1053 — 13 juillet 1073.
ETIENNE III DE POLIGNAC, 1073—1075.
ADHÉMAR DE MONTEIL, 1087 — vers 1100.
PONCE Ier DE TOURNON, 1102—1128.
HUMBERT, 1128 — 17 octobre 1144.
PIERRE II, 1145 — vers 1155.
PONCE II, 1158.
PIERRE III, 1159—1189.
AINARD, 1189 — vers 1195.
BERTRAND Ier DE CHALANÇON, 1198—1213.
ROBERT DE MEHUN, 1214 — 21 décembre 1219.
ETIENNE IV DE CHALANÇON, 1220 — 8 février 1231.
BERNARD DE ROCHEFORT, vers 1235.
BERNARD II DE MONTAIGU, vers 1238—1248.
GUILLAUME Ier DE MURAT, 1248—1250.
BERNARD III DE VENTADOUR, 1251—1255.
ARMAND Ier DE POLIGNAC, 1255—1257.
GUI III LE GROS, 1257—1260.
GUILLAUME II DE LA ROUE, 1263—1282.
GUI IV, 1283.
FREDOLE II DE SAINT-BONNET, 1283—1289.
GUI V DE NEUFVILLE, 1290—1295.
JEAN Ier DE COMMYNES, 1296 — 25 juin 1308.
BERNARD IV DE CASTANET, 1308—1316.
GUILLAUME III DE BROSSE, 1317—1318.
DURAND DE SAINT-POURÇAIN, 1318—1326.
PIERRE IV GOUGEUIL, 6 juin 1326 — 6 février 1327.
BERNARD V LE BRUN, 1327—1341.
JEAN II DE CHAMPDORAT, 1342—1356, &c.

2224. ✠ MONETA ·.·. Croix. ℞. ⁝ SCE MARIAE. Rosace à six branches non arrondies.
AR. Denier. (B. FILLON, *Etudes*, pag. 165, vignette.)
Pl. XLIX, n° 1er.

Ce remarquable denier, qui appartient à la fin du xe siècle, ne doit pas être, ainsi que l'a fait remarquer M. B. Fillon *(loco cit.)*, la plus ancienne monnaie du Puy. Son empreinte, déjà altérée, démontre qu'il a dû exister des pièces antérieures.

2225. ✠ MONETA ·.·. Croix. ℞. SCE MANVE, en légende rétrograde. Rosace à six branches carrées.
AR. Grand denier : 1,14. (POEY D'AVANT, *Suppl.*, n° 55.)

2226. Mêmes légendes et types, sauf que la légende du droit n'est pas rétrograde.
AR. Grand denier.
Coll. Poey d'Avant.

2227. Mêmes légendes et types.
AR. Obole : 0,54. (POEY D'AVANT, *Suppl.*, n° 56.)

2228. ✠ NONETA ·.·. Croix. ℞. SCE MANVE, en légende rétrograde. Trois besants en triangle. Rosace à six branches non arrondies.
AR. Denier : 1,14. *(Revue*, 1844, pl. 5, n° 3; POEY D'AVANT, *Suppl.*, n° 55.)
Coll. Challande. — Pl. XLIX, n° 2.

Dans ma *Description*, entraîné par l'opinion de mes devanciers et ignorant l'existence du denier porté sous le n° 2224, j'avais classé ces monnaies parmi celles de Gap. On peut voir cependant que cette attribution ne me satisfaisait pas. J'ai combattu notamment l'opinion de MM. Requien et Cartier, tendant à établir que sur le denier n° 2228 il fallait voir des initiales et former la longue légende **S***an***C***t***E M***arie* **N***obilis* **V***apicensis* **E***cclesie*, ou plutôt N **V***apicensis* **E***piscopus*. Je repoussais de toutes mes forces des interprétations qui tendent à torturer les lettres d'une légende, et je soutenais que, dans le moyen-âge, on n'a jamais eu l'idée de nous soumettre de pareilles énigmes. Tout au plus rencontre-t-on de temps en temps quelques initiales significatives; mais alors elles sont faciles à comprendre et à expliquer. Qu'une légende soit tout entière composée d'initiales, c'est ce que je ne puis pas admettre, du moins pour l'époque où le denier du Puy doit être placé. On n'en trouve des exemples que cinq à six siècles plus tard.

Quant à ma fausse attribution de cette monnaie, l'apparition de celle publiée par mon ami m'a fait aussitôt reconnaître mon erreur.

Je ne dois pas oublier de mentionner que M. de Longpérier, trompé par la position rétrograde de la légende du même denier n° 2228, a cru y voir le nom de Manosque

en lisant **MANVESCE**. Il n'est plus permis de reconnaître dans cette légende autre chose que les mots *Sce Marie*, un peu corrompus.

2229. Mêmes types, sans légendes. La croix du droit est cantonnée d'un besant au 2ᵉ.
BILL. Obole : 0,27. (POEY D'AVANT, pl. 10, nº 4.)
Pl. XLIX, nº 8.

Quoique à un type presque identique, cette pièce est évidemment postérieure à celles qui précèdent. Son aloi est beaucoup plus bas.

2230. Sans légende. Rosace à cinq branches. ℟. Rosace à quatre branches, cantonnée d'un besant aux 1ᵉʳ et 2ᵉ.
AR. : 0,70.

La légende est trop rognée et trop confuse, pour que l'on puisse en deviner le sens. Elle offre cela de particulier que chaque lettre paraît séparée par un jambage en forme d'I. J'ai vu plusieurs deniers sur lesquels ce signe était reproduit. Ils avaient été trouvés dans les environs du Puy. Sur un denier de sa collection, M. Aymar croit lire *Monede Puxei*.

2231. Mêmes types. Les légendes sont indéchiffrables et rognées.
BILL. Denier. (POEY D'AVANT, pl. 26, nº 6.)
Pl. XLIX, nº 6.

2232. Mêmes types. Les rudiments de la légende du droit sont remplacés par un trait en zigzag.
BILL. Denier. (*Ibid.*, nº 7.)

Ainsi que je l'ai déjà fait observer, les pièces de cette catégorie (du nº 2229 au nº 2332) demandent à être étudiées avec soin, afin de déterminer celles qui doivent être restituées aux évêques de Gap ou de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Il existe certains caractères qui peuvent servir de points de repère. Outre quelques différences sensibles dans la fabrique, on trouve presque toujours sur les pièces dauphinoises deux petites clefs placées en sautoir, servant à séparer les lettres ou les mots des légendes.

2233. ✠ . **BEATE MARIE**. Croix à quatre branches arrondies. ℟. ✠ . **PODIEN-SIS**.. Rosace à six branches arrondies.
AR. Denier : 1,71. (B. FILLON, *Etudes*, pag. 81, vignette ; *Revue*, 1855, pag. 113, vignette.)
Pl. XLIX, nº 3.

2234. ✠ **BEATE MARIE**. Rosace à six branches arrondies ; au centre, une rosace.
℟. ✠ ❀ **PODIENSIS**. Croix à branches arrondies, cantonnée de quatre rosaces.
AR. Denier.
Cab. de France. — Pl. XLIX, nº 4.

Ces deniers, remarquables par l'élégance de leur fabrique et la pureté de leur métal, ont été, surtout le premier, l'objet d'une controverse. M. B. Fillon l'a publié dans ses *Etudes* (pag. 81), d'après un exemplaire de ma collection, et l'a classé au premier tiers du XIII[e] siècle, à cause de son style et de la forme des lettres qui le rendent contemporain du règne de Philippe-Auguste. Dans un court mémoire inséré dans la *Revue numismatique* de 1855, pag. 113, M. Aymar, malgré la communication qui lui avait été faite du travail de M. B. Fillon, dont il ne dit cependant mot, avance qu'il faut placer l'émission de ce denier au XI[e] siècle. Dans l'appendice de l'ouvrage déjà cité (pag. 164), M. Fillon soutient sa première opinion, qui me semble devoir être adoptée.

2235. POIЄS.. PVЄI. Rosace à quatre branches. ℟. ... Rosace à six branches.
AR. Denier.
Coll. E. Dumas, à Sommières.

2236. Mêmes légendes et types.
AR. Obole.
Coll. E. Dumas.

Ces deux pièces sont curieuses et offrent un grand intérêt en ce qu'elles sont la transition vers le type qui va suivre. Malheureusement, leur assez médiocre état de conservation peut laisser quelques doutes sur l'exactitude de la lecture que j'en donne. Il eût donc été utile de les reproduire par le dessin; mais les empreintes que j'en avais prises se sont trouvées insuffisantes, et j'ai fait de vains efforts pour en obtenir d'autres.

2237. ✠ POIЄS. Croix aux bras arrondis. ℟. ✠ DELPVЄI. Rosace à six branches.
BILL. Denier : 0,87. (Poey d'Avant, n° 760, et pl. 10, n° 3.)
Pl. XLIX, n° 5.

2238. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole : 0,60. (B. Fillon, *Etudes*, pl. 4, n° 4.)

2239. Variété avec POIЄꙍ.
BILL. Denier.
Cab. de France.

2240. Variété avec POIЄꙍ.
BILL. Denier.
Coll. Henri Morin, à Lyon.

Sur ces monnaies, la légende est en langue vulgaire. Dans l'article déjà mentionné, M. Aymar l'explique par *Monede del Puey*, et au revers la contraction de *Podiensis*.

COMTES DU VELAY ET VICOMTES DE POLIGNAC.

Il n'est pas facile de concilier ce qu'avance Duby dans les deux articles qu'il a consacrés aux comtes du Velay et aux vicomtes de Polignac. Du premier il résulte que le duc Eudes, s'étant rendu maître du Velay, le transmit à ses successeurs au duché d'Aquitaine et au comté d'Auvergne; et aussi que Guillaume VII, dit *le Jeune*, dépouillé, vers 1155, du comté d'Auvergne par son oncle Guillaume *le Vieil*, conserva le comté du Velay et prit même le titre de comte du Puy.

Dans le second article, cet auteur établit que les vicomtes de Polignac étaient en même temps vicomtes du Velay et du Puy, et que le plus ancien connu est Armand Ier, qui vivait vers 886.

Je ne chercherai point à discuter la question, d'autant plus qu'en l'absence des monnaies nous ignorons si, comme le prétend Duby, les comtes du Velay et les vicomtes de Polignac en ont fait frapper, ou si tout simplement, et ainsi que cela semble résulter de quelques-uns des titres que j'ai cités, ils n'avaient qu'un droit sur la fabrication des espèces.

Toutefois la charte du roi Raoul, du 8 avril 924, dit bien positivement qu'antérieurement à cette époque les comtes du Velay possédaient le droit même de fabrication. Selon M. B. Fillon, le numéraire de ces princes était à l'empreinte immobilisée de quelque roi carlovingien; de Charles-le-Simple, par exemple, ou de Raoul lui-même.

CLERMONT.

La fondation de l'évêché de Clermont remonte au milieu du IIIe siècle. Il ne fut établi à Clermont-Ferrand qu'au VIIIe siècle; jusque-là les évêques ne paraissent pas avoir eu de résidence fixe.

Antérieurement au XIe siècle, la numismatique de Clermont n'est pas assez connue. Nous trouvons, il est vrai, des pièces portant le nom de *Claromunt* avec le monogramme carlovingien et la légende *Carlus rex;* on les attribue à Charles-le-Gros et à Clermont-Lodève. Ces monnaies, d'assez bas aloi et d'une fabrique défectueuse, ont un aspect particulier qui les distingue des autres monnaies carlovingiennes. Il ne serait pas impossible que l'émission de ces espèces eût été prolongée pendant la période féodale.

Au XIe siècle, nous voyons paraître un type purement féodal. Cent ans plus tard, l'empreinte change et subsiste, avec de légères modifications, jusqu'à la fin du monnayage.

Les historiens de l'Auvergne, cités par Duby, nous apprennent qu'en 1030 Guillaume III, comte d'Auvergne, céda au chapitre de Clermont sa monnaie et ses

monnayers. Plus tard, le privilége devint commun entre le chapitre et les évêques. Quoique l'époque de cette dernière concession ne soit pas indiquée, il est facile de l'établir au moyen des monuments monétaires. Au XII[e] siècle, nous trouvons un changement radical dans le type des espèces sur lesquelles nous voyons paraître la tête de face de la Vierge. L'influence des évêques dut être fort probablement la cause de ce changement de type.

J'ai déjà dit, dans ma *Description*, que la présence du mot VRBS sur les espèces émises au XI[e] siècle ne doit pas faire préjuger que la ville avait quelques droits au monnayage.

Duby n'a connu que trois monnaies des évêques de Clermont. J'en publie dix-huit, et, au moyen de mes recherches, je crois avoir établi la filiation complète du type. Quelques variétés pourront survenir, mais elles ne changeront en rien l'ordre que j'ai suivi.

Nous ne connaissons aucune monnaie des évêques de Clermont qui soit signée, et, selon toute apparence, on n'en trouvera pas. Toutefois, pour faciliter les recherches historiques, je crois utile de donner la chronologie de ces évêques.

ÉVÊQUES DE CLERMONT.

S. STABLE, 2[e] évêque, 823—860.
S. SIGON, 866.
AGILMAR, vers 876 — vers 891.
JEAN I[er]. (Son existence est douteuse.)
ADALARD, 910.
ARNAUD I[er], 912.
BERNARD I[er].
ETIENNE II D'AUVERGNE, vers 940 — vers 970.
BÉGON, vers 980 — vers 1010.
ETIENNE III D'AUVERGNE, vers 1012.
ETIENNE IV, vers 1020 — vers 1027.
RANCON, vers 1028—1052.
ETIENNE V DE POLIGNAC, 1058—1073.
GUILLAUME I[er] DE CHAMALIÈRES, 1073—1076.
DURAND, 1076—1095.
GUILLAUME II DE BAFFIE ou BAIF, 1096—vers 1104.
PIERRE I[er] ROUX, vers 1105 — 19 octobre 1111.
AIMERIE, 1111 — 18 avril 1150.
ETIENNE VI DE MERCŒUR, 1151 — 26 janvier 1169.
PONCE, 1170 — 25 août 1195.
ROBERT D'AUVERGNE, 1195—1227.
HUGUES DE LA TOUR, 1250 — 28 février 1286.
ADHÉMAR DE CROS, 1286 — 17 octobre 1297.
JEAN II AYCELIN, 1298—1300.
PIERRE II DE CROS, 3 février 1301 — 25 septembre 1304.
AUBERT AYCELIN DE MONTAIGU, 1307—1328.
ARNAUD II ROGER DE COMMINGES, 1328—1336.
RAIMOND DES PRÉS OU D'ESPELEU, 1337—1340.
ETIENNE VIII AUBERT, 1340—1342, &c.

2241. ✠ ΛRVERNΛ. Dans le champ, VRBS en forme de croix. ℞. ✠ SCΛ MΛRIΛ. Croix.

AR. Denier : 1,03. (POEY D'AVANT, n° 754, et pl. 10, n° 1er.)

Pl. XLIX, n° 9.

2242. Mêmes légendes et types. La croix est cantonnée d'un besant aux 1er et 4e.

BILL. Denier : 0,87. (POEY D'AVANT, *Suppl.*, n° 37, et pl. 25, n° 11.)

Pl. XLIX, n° 10.

2243. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole : 0,40.

Coll. Mioche, à Clermont. — Pl. XLIX, n° 11.

2244. Mêmes légendes et types. La croix est cantonnée d'un A.

BILL. Denier. (DE LONGPÉRIER, *Inédites du cab. Dassy,* n° 37.)

Musée de Grenoble. — Pl. XLIX, n° 12.

Il y a un V pour cantonner.

2245. Variété. Croix cantonnée d'un V aux 2e et 3e.

Denier.

Coll. Charvet.

Ces monnaies sont incontestablement les produits de la concession faite en 1030. Le chapitre ou les évêques de Clermont ne paraissent pas avoir eu un monnayage antérieur. Le droit monétaire était exercé par les comtes d'Auvergne soit à Brioude, soit ailleurs.

D'où vient le type adopté par le chapitre de Clermont ? A-t-il voulu copier, en le défigurant, le monogramme carlovingien ? C'est ce qu'il est difficile d'établir, en l'absence des monnaies intermédiaires. Peut-être aussi, pour ce monnayage tout nouveau, a-t-on créé un nouveau type.

2246. ✠ VRBS ΛRVERNΛ. Croix cantonnée d'un lis au 2e. ℞. S. MΛRIΛ. Tête de face, avec couronne fleurdelisée.

BILL. Denier : 0,98. (DUBY, pl. 7, n° 1er ; POEY D'AVANT, n° 755, et pl. 10, n° 2.)

Pl. XLIX, n° 13.

2247. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole : 0,43. (POEY D'AVANT, n° 756.)

Ces deux pièces, dont la première a été placée au XIe siècle par Duby, appartiennent à la première moitié du XIIe siècle.

2248. ✠ Mêmes légende et type. ℟. Même légende. Tête de face, avec une couronne en forme de bandeau et surmontée de lis dégénérés.
BILL. Obole : 0,49. (POEY D'AVANT, *Suppl.*, n° 38, et pl. 25, n° 12.)
Pl. XLIX, n° 14.

2249. ✠ S. MARIA. Tête de face, avec bandeau. ℟. ✠ VRBS ARVERNA. Croix cantonnée d'un lis au 2°.
BILL. Denier : 1,08.
Coll. Mioche, à Clermont. — Pl. XLIX, n° 15.

2250. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole : 0,40.
Coll. Mioche. — Pl. XLIX, n° 16.

2251. ✠ VRBS. ARVERNA. Croix ayant deux petits besants attachés par des filets à l'extrémité de chaque branche. ℟. SCA MARIA. Tête couverte d'un bandeau avec des fleurs de lis.
BILL. Denier : 1,03. *(Ibid.*, n° 39, et pl. 25, n° 13.)
Pl. XLIX, n° 17.

C'est dans la seconde moitié du XIIe siècle qu'il faut placer l'émission de ces monnaies.

2252. ✠ VRBS • ARVERNA. Croix à bras arrondis, cantonnée de quatre trèfles attachés dans les angles par de longs pédoncules. ℟. SCA • MARIA. Tête de face, très basse et engagée dans le grenetis intérieur. La couronne est dégénérée et ressemble à un bandeau. Les lis sont peu indiqués.
BILL. Denier.
Coll. Bouillet, à Clermont.

2253. Mêmes légendes et types. La tête est plus allongée. Quatre annelets l'accostent.
BILL. Denier : 1,14. (LELEWEL, pl. 9, n° 19; POEY D'AVANT, n° 757.)
Pl. XLIX, n° 18.

Duby (pl. 7, n° 2) donne, d'après M. de Boze, un denier avec les mêmes légendes et types, sauf que la tête est couverte d'une couronne à trois lis et non accostée d'annelets.

2254. Mêmes légendes et types.
BILL. Pied-fort : 2,50. (Frotté.)
Musée de Saint-Omer.

2255. Même type. Les annelets du droit descendent au-dessous de la tête.
BILL. Denier : 1,19.

2256. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole : 0,49. (*Revue*, 1841, pl. 14, n° 9; POEY D'AVANT, n° 759.)

2257. Mêmes légendes et types, avec **V. ARVERNA.**
BILL. Obole. (DE LONGPÉRIER, *Inédites du cab. Dassy*, n° 38.)
Pl. XLIX, n° 19.

2258. Variété avec **V. ARVERNA.**
BILL. Obole.
Indiquée par M. Plantet.

Ces trois dernières pièces me paraissent être la même monnaie différemment décrite.

Le dernier type, employé par les évêques de Clermont, leur a servi depuis le XIIIe siècle jusqu'à la fin du monnayage. Les espèces de cette catégorie sont excessivement communes, surtout les deniers. Les oboles sont plus rares.

J'ai dit, dans mon introduction, que Duby s'était presque constamment trompé chaque fois qu'il avait voulu apprécier la date des monnaies par leur style. Nous en avons ici un exemple. Il place au XIe siècle le n° 2246 qui appartient au XIIe, et à la même époque les deniers récents qui sont évidemment du XIIIe.

SAINT-ANDRÉ DE CLERMONT.

Duby (tom. II, pag. 245) dit que, lors de la fondation, à la fin du XIIe siècle, de l'abbaye de Saint-André de Clermont, plus tard Mégemont, par Guillaume VIII dit le Vieux, comte d'Auvergne, ce prince ordonna que les maîtres de la monnaie de Clermont donneraient aux religieux la première monnaie d'or ou d'argent qui se frapperait tous les lundis, à la charge par les religieux de faire le service de leur confrérie. Il cite encore, d'après Savaron (*Origines de Clermont, édition de 1652, pag. 102*), une mention de cette redevance, faite sur le vieux terrier appelé *le petit dogue du droit revenant aux religieux de Saint-André*, dressé en 1271, par Me Etienne Moulou, garde et maître de la monnaie de Clermont.

Puisqu'il ne s'agit que d'une simple redevance, je ne me serais pas arrêté à cet article, s'il ne nous fournissait quelques documents bons à recueillir, à savoir : le nom d'un maître des monnaies de la fin du XIIIe siècle; la constatation de l'existence de la monnaie de Clermont à la même époque; enfin la mention de la monnaie d'or. Cette dernière assertion doit être le résultat d'une erreur, ou bien cette mention ne tirait pas à conséquence et n'était là que comme un droit nominatif,

car on doit croire qu'au XIIe siècle les évêques de Clermont n'avaient pas de monnaie d'or.

BRASSAC.

PIERRE DE BROSSE.

2259. ✠ PETRVS DE BROCIA. Croix cantonnée d'un lis dégénéré au 2e. ℟. ✠ BRASAV. Tête de la Vierge, de face.
BILL. Obole : 0,50.
Cab. de France, coll. Mioche. — Pl. XLIX, no 20.

Je propose d'attribuer cette très curieuse monnaie à Brassac (Puy-de-Dôme), et voici sur quoi je me fonde. Son type est identique à celui des monnaies de la seconde époque des évêques de Clermont. Il fallait donc trouver une localité voisine de cette ville. Brassac m'a paru offrir ces conditions. Mais Pierre de Brosse a-t-il possédé Brassac? Je n'ai aucune donnée historique à cet égard. Le fait ne me semble pourtant pas impossible, en présence du petit monument que je publie. Dans tous les cas, en voyant l'extrême rareté de cette obole, il faut admettre que l'émission des monnaies à ce type ne fut pas de longue durée.

J'avais d'abord été tenté de voir sur cette pièce le nom de Boussac, fief possédé par les seigneurs de Brosse, et où, comme je l'ai dit précédemment, ils ont dû monnayer. Je complétais ainsi le monnayage de leurs quatre seigneuries principales, Brosse, Huriel, Sainte-Sevère et Boussac; mais, outre qu'il est difficile de voir le nom de Boussac dans la légende BRASSAV, on ne pourrait, même en adoptant cette traduction, s'expliquer pourquoi Pierre de Brosse a pris à Boussac, lieu très éloigné de Clermont, le type des monnaies des évêques de cette ville.

Une difficulté plus grave se présente. Quel est ce Pierre de Brosse qui a fait monnayer à Brassac? Le premier seigneur de ce nom que nous connaissons a commencé à régner en 1287. Or, l'obole que je fais connaître offre le style du XIIe siècle et est scrupuleusement copiée sur les monnaies des évêques de Clermont de la même époque. La liste des possesseurs de Brosse n'est pas parfaitement connue, et je crois qu'il faut admettre qu'un seigneur du nom de Pierre a pu exister antérieurement à ceux que l'histoire a sauvés de l'oubli.

RIOM.

On a déjà vu que le comté d'Auvergne avait été divisé en deux parties sous saint Louis. C'est par suite d'un traité entre le roi et le comte d'Auvergne que cette séparation eut lieu en 1229 ou 1230. La seconde division, plus considérable que l'autre

et ayant Riom pour capitale, fut donnée par saint Louis à son frère Alphonse, qui, dix ans plus tard, eut aussi les comtés de Poitou et de Toulouse.

Les monnaies qu'Alphonse a fait frapper comme comte de Riom sont toutes au même type. C'est toujours le châtel tournois imité des monnaies royales; seulement il varie beaucoup dans sa forme et dans les signes qui l'accompagnent.

On n'a pas encore trouvé d'oboles frappées à Riom. Sur les deniers assez nombreux que nous connaissons, Alphonse met d'abord son nom en idiome vulgaire; plus tard, il emploie la langue latine.

Quoique l'on ait déjà bien des fois relevé l'erreur de Duby voulant chercher *Riomum* dans le comté de Toulouse, il n'est pas inutile de la mentionner de nouveau, afin d'empêcher de faire fausse route les numismatistes qui débutent dans la science, et qui, consultant l'ouvrage de mon devancier, pourraient se laisser égarer par lui.

2260. ✠ ANFOVRS COMES. Châtel surmonté d'une croix. ℟. ✠ RIOMENSIS. Croix.
AR. Denier : 0,98. (*Revue*, 1841, pl. 6, nº 10; POEY D'AVANT, nº 748.)
Pl. L, nº 5.

2261. ANFVRS COMES. Même type. ℟. DE RIOMENSIS. Croix.
AR. Denier : 1,27. (*Ibid.*, nº 750, et pl. 9, nº 13.)
Pl. L, nº 4.

2262. Même légende, avec ANFOVRS COMES. Le châtel a une aigrette à trois pointes, surmontée d'une croix. ℟. RIOMENSIS. Même type.
AR. Denier : 1,03. (POEY D'AVANT, nº 949, et pl. 9, nº 12.)
Pl. L, nº 6.

2263. ✠ ANFORS COMES. Même type. ℟. RIOMENSIS. Même type.
AR. Denier.
Coll. Dubois-Voilquin, à Paris. — Pl. L, nº 7.

2264. ✠ ANFOVRS COMES. Même type. ℟. ✠ RIOMENSIS. Même type.
Coll. Poey d'Avant. — Pl. L, nº 8.

2265. Mêmes légende et type, avec ANFVRS. ℟. DE ROMENSISI. Croix.
BILL. Denier : 1,27. (*Ibid.*, nº 751, et pl. 9, nº 14.)
Pl. L, nº 9.

2266. ANFOVRS COMES. Même type. ℟. ✠ RIOMENSIS. Croix.
BILL. Denier : 0,81. (*Ibid.*, *Suppl.*, nº 36.)

2267. ΑLFVNSVS COMES. Châtel surmonté d'une aigrette à trois pointes, sans croisette. ℟. DE RIOMENSIS. Croix.
BILL. Denier : 1,25. (*Revue*, 1847, pl. 6, n° 9; POEY D'AVANT, n° 752.)
Pl. L, n° 1er.

2268. Variété avec RIOMMENSIS.
BILL. Denier.
Cab. de France.

2269. ΑLFVNSVS COMES. Croix cantonnée au 2e d'un annelet, et au 3e d'une étoile ou molette d'éperon. ℟. ✠ RIOMNENSIS. Châtel dont les deux poteaux sont crénelés, le fronton surmonté d'une croix; deux croissants accostent le châtel.
BILL. Denier : 1,36. (POEY D'AVANT, n° 753, et pl. 9, n° 15.)

2270. Mêmes types. Au droit, COMES. ℟. RIOMNENSIS.
BILL. Denier.
Cab. de France. — Pl. L, n° 2.

2271. ΑLFVNSVS COMES. Croix cantonnée d'un croissant au 2e, et d'une étoile au 3e. ℟. Mêmes légende et type; une croisette au centre du châtel.
BILL. Denier : 0,80.
Coll. Poey d'Avant. — Pl. L, n° 3.

J'ai déjà fait remarquer, dans ma *Description*, le singulier scrupule du graveur qui, sur le revers du n° 2265, s'apercevant qu'il avait oublié le premier I du mot *Riomensis*, a eu soin de le porter à la fin de la légende.

CHATELDON.

La petite ville de Chateldon faisait autrefois partie du Bourbonnais; mais comme elle est comprise maintenant dans le département du Puy-de-Dôme, j'ai cru devoir placer cet article dans la province d'Auvergne.

2272. ✠ LVDOVICVS VIYIT. Monogramme d'Erbert du Mans, renversé. ℟. CAS ✠ TELLVM DON. Croix cantonnée de l'oméga au 1er, de l'alpha au 2e, d'un besant aux 3e et 4e.
AR. Denier. (*Revue*, 1837, pag. 441, vignette.)
Coll. de Lagrange. — Pl. L, n° 11.

2273. PHILIPPYS REX. Même type. ℟. CASTELLVM DON. Croix cantonnée au 3e de l'oméga, et au 4e de l'alpha.
AR. Denier. (*Ibid.*, pag. 441, vignette.)
Cab. de France; coll. Asselin, à Cherbourg. — Pl. L, n° 10.

Ces deux remarquables deniers présentent un problème numismatique qui, à mon avis, n'est pas complètement résolu. A quel lieu faut-il les donner? Voilà la question. Publiés d'abord dans la *Revue* de 1837, pag. 441, par M. le marquis de Lagrange, ce numismatiste a proposé de les attribuer aux seigneurs de Donzy. Qu'on lise le mémoire qu'il leur a consacré, et l'on verra que parmi les arguments qu'il développe il y en a quelques-uns qui ne manquent pas d'avoir une certaine justesse, tandis que beaucoup d'autres me paraissent sans valeur. En somme, l'attribution qu'il leur donne n'est pas, du moins à mes yeux, suffisamment établie et n'a pas d'ailleurs été généralement acceptée.

M. Duchalais *(Dictionn. histor. de l'histoire de France,* v° *Chateldon)* dit que le seigneur qui a fait frapper cette monnaie ne peut être que celui de Chateldon, lieu dont le nom se trouve inscrit sur ces deniers et qui est placé à peu de distance de Montluçon et de Gien, où la monnaie d'Anjou a souvent été copiée. La similitude du nom est certainement une preuve, et je trouve l'opinion de Duchalais préférable à celle de M. de Lagrange. Toutefois je désirerais que l'attribution fût appuyée sur des bases encore plus solides, et que notamment on pût invoquer en sa faveur quelques documents historiques ou seulement quelques conjectures d'un certain poids. Ayons l'espoir que, quoique ces deniers soient restés uniques depuis longtemps, il nous surviendra tôt ou tard quelques variétés qui lèveront tous les doutes et qui permettront d'en fixer définitivement l'attribution.

Ainsi que l'a fait observer M. Duchalais, il ne faut pas inférer de la présence sur ces deniers du nom de deux rois, qu'ils doivent être classés parmi les monnaies royales. Dans l'état de la question, il est difficile de déterminer quels sont ces deux princes. M. de Lagrange propose Louis VII et Philippe-Auguste. Ces noms sont d'accord avec le style des monnaies, qui doit les faire placer au XIIe siècle.

Quant au type, c'est évidemment celui des deniers des comtes du Mans. Sur la première pièce, le monogramme d'Erbert est fort apparent; sur l'autre, il est déjà dégénéré. Le mot VIYIT, que l'on trouve sur le denier au nom de Louis, est à coup sûr un trompe-l'œil destiné à faire confondre cette pièce avec celles des comtes du Maine, sur lesquelles on lit *Signum Dei vivi.* Cette observation ingénieuse et vraie est due à Duchalais.

Je ne reviendrai pas sur les causes tant de fois exprimées de l'emploi d'un type loin du lieu où il a pris naissance. Nous en avons vu et nous en verrons encore de si nombreux exemples, qu'il serait fastidieux de développer ce sujet. Ici, comme ailleurs, c'est toujours, de la part des seigneurs, l'intention de donner à leurs monnaies un cours qu'elles n'auraient pas eu si l'on eût inventé un type inconnu au peuple.

LIMOUSIN.

La numismatique du Limousin est assez peu étendue. Elle ne comprend que les monnaies des vicomtes de Limoges, des seigneurs de Turenne et celle des abbés de Saint-Martial de Limoges, qui eurent aussi un monnayage indépendant de celui des vicomtes. Duby ajoute à cette courte nomenclature les abbés de Beaulieu. Nous verrons qu'il ne faut pas les ranger dans la catégorie des seigneurs féodaux qui ont joui du droit de fabrication.

LIMOGES.

Selon certains historiens, Louis-le-Débonnaire aurait nommé comte de Limoges, en 837, Rathier, tué à la bataille de Fontenay en 841. Adhémar de Chabanais, qui, le premier, fait mention de ce comte, lui donne le nom de Raymond. A celui-ci succéda Gérard; puis vinrent les vicomtes. Foucher, nommé en 887, fut le premier d'entr'eux. On suppose que cette dignité fut héréditaire dans sa famille. Il n'y a cependant certitude pour ce fait qu'à dater de l'an 1000. Après diverses vicissitudes qu'il est inutile d'énumérer, et que la description des monnaies et la chronologie des seigneurs feront connaître, la vicomté de Limoges fut réunie à la couronne en 1370 et séparée en 1371. Elle vint dans la maison d'Albret en 1470 et fut définitivement réunie au domaine royal lors de l'avènement d'Henri IV au trône, en 1589.

Le type royal immobilisé à Limoges fut celui d'Eudes. Cette empreinte persista jusqu'à la fin du XIe siècle. Le choix de ce type, qui eut un très grand crédit, influa, ainsi que nous l'avons déjà vu et que nous allons encore le voir, sur ceux de beaucoup d'ateliers voisins; il s'étendit même à une distance assez considérable. Il serait facile de suivre à la trace sa filiation et ses voyages dans une partie du centre et de l'ouest de la France; mais c'est un sujet en dehors du cadre dans lequel je dois me renfermer, et que je laisse à traiter à mes successeurs.

J'ai avancé dans ma *Description* qu'il était probable que, dans le principe, l'atelier monétaire était la propriété du seigneur laïque et que l'abbaye de Saint-Martial n'entra en possession du droit de monnayage que par suite de transactions dont on ignore les causes et la date. Quoi qu'il en soit, comme on ne voit paraître les *barbarins* qu'au commencement du XIIe siècle et que ce type ne peut pas être refusé aux abbés de Saint-Martial, qui y avaient mis le nom de leur saint patron, il est probable que cette circonstance doit fixer l'époque approximative du début de leur monnayage. Il ne serait pas impossible toutefois que précédemment ils eussent émis des espèces avec le type qui a

précédé celui des *barbarins*. Ces imitations, nécessitées par les besoins du commerce, sont si fréquentes que l'on ne peut rien affirmer à cet égard.

Le type des *barbarins* fut employé jusqu'à la fin du XIIIe siècle, sauf une tentative qui n'eut pas de suites. Alors les vicomtes s'emparèrent de nouveau du droit monétaire et firent pendant plus d'un demi-siècle une rude concurrence à l'abbaye. Cet état de choses dura jusqu'à ce que la maison de Bretagne prît, en 1276, possession de la vicomté de Limoges. Nous avons un document établissant que Philippe-le-Hardi ordonna que les consuls, communes, hommes, bourgeois et leurs successeurs ne prétendissent rien désormais dans la partie de la monnaie qu'ils avaient ou disaient avoir, attendu que cette monnaie appartenait à Marie, vicomtesse de Limoges, ou à son mari.

C'est à partir de l'avénement de la maison de Bretagne que les types commencent à être plus variés. Ils offrent peu d'intérêt. D'abord ce n'est que la combinaison des pièces de leur blason, puis viennent les imitations des monnaies royales et des espèces bretonnes.

Dans son *Manuel de numismatique*, M. de Barthélemy mentionne le denier de MELHIARES que, dit-il, on pense avoir été frappé par les vicomtes de Limoges dans leur château de Meilhard. Il est maintenant reconnu que cette pièce et celles analogues ne peuvent appartenir qu'aux seigneurs de Château-Meillant. Je les ai décrites à cet article.

COMTES DE LIMOGES.

RATHIER, 837.
RAYMOND.
GÉRARD.

VICOMTES DE LIMOGES.

FOUCHER, 887.
EDELBERT vivait en 904.
HILDEGAIRE, 914.
RENAUD vivait en 959.
GIRARD, 963 — vers 1000.
GUI Ier, vers 1000—1025.
AIMAR Ier, 1025 — vers 1036.
GUI II, vers 1036 — vers 1052.
AIMAR II, vers 1052—1090.
AIMAR III LE BARBU, 1090—1139.
AIMAR IV et GUI IV, 1139—1148.
AIMAR V, 1148—1199.
GUI V, 1199—1230.
GUI VI LE PREUX, 1230—1263.
MARIE et ARTHUR DE BRETAGNE, 1263—1301.
JEAN DE BRETAGNE, 1301—1314.
GUI VII, 1314—1317.
ISABELLE DE CASTILLE et JEAN III, 1317—1341.
JEANNE DE PENTHIÈVRE, CHARLES DE BLOIS et JEAN DE MONTFORT, 1341—1384.
JEAN DE BLOIS, 1384—1404.
OLIVIER DE BLOIS, 1404—1433.
JEAN DE BLOIS, 1433—1454.
GUILLAUME DE BLOIS, 1454—1455.
FRANÇOISE DE BLOIS et ALAIN D'ALBRET, 1455—1522.

2274. ✠ GRATIA D-I RE. Dans le champ, ✠D✠ entre deux croisettes. ℟. ✠ LIM✠VICAS CIVIS.
AR. Denier.
Coll. Poey d'Avant. — Pl. L, n° 12.

2275. Dans le champ, ✠D✠ entre deux croisettes. ✠ GRATIA D-I RE. ℟. ✠ LIM✠VICAS CIVI. Croix.
AR. Denier : 1,52. (POEY D'AVANT, n° 767, et pl. 10, n° 8.)
Pl. L, n° 13.

2276. Même type. GRATIA D-I DE. ℟. ✠ LIM✠VICAS CIVIS. Croix.
AR. Denier : 1,70.
Coll. Péry, à Bordeaux.

2277. Autre avec LIM✠VICAS CIVIS.
AR. Denier. (Découverte de Cuerdale.)
Cab. de France.

2278. Autre avec LM✠VICAS CIVIS.
AR. Denier. (Découverte de Cuerdale.)
Cab. de France.

2279. Même type. ✠ GRATIA D-IIE. ℟. ✠ LIM✠VICAS CVS. Croix.
AR. Denier : 1,25. (POEY D'AVANT, *Suppl.*, n° 40.)
Coll. Roumeguère, à Toulouse.

2280. Variété avec CVS.
AR. Denier.
Coll. Ardant, à Limoges.

2281. Mêmes légende et type. ℟. ✠ LIM✠VICAS . CIVS. Croix.
AR. Denier : 1,30. (POEY D'AVANT, *Suppl.*, n° 41.)

2282. Mêmes légende et type. ℟. ✠ LIM✠VICAS CIVIS. Croix.
AR. Denier : 1,23. (*Ibid.*, n° 42.)

2283. ✠ GIIATIA D-III. Dans le champ, quatre croisettes. ℟. ✠ LIM✠VICAS CV.
AR. Denier.
Coll. Voillemier.

2284. Type altéré. Le D central a disparu, et les ✠ sont à peine visibles. ✠ GIATIA D-IIE. ℟. ✠ LIM✠VICAS CVS. Croix.
AR. Denier : 1,14. (*Ibid.*, n° 768, et pl. 10, n° 9.)
Pl. L, n° 14.

2285. ✠ GI ✠ ATIA D-RE. Mêmes type et ℟.
AR. Denier.
Cab. de France.

2286. ✠ GI ✠ ATIA D-I RE. Même type. ℟. LIM✠VICAS CVS. Même type.
AR. Denier.
Coll. Moitre, à Poitiers.

2287. ✠ GRATIA D-REX. Même type. ℟. ✠ LIMOVIDAS, en légende rétrograde.
Denier en très bas billon.
Coll. E. Lecointre, à Poitiers.

On voit, par cette longue nomenclature (que j'aurais pu étendre encore davantage), que les émissions de deniers au type odonique ont été très nombreuses. L'extrême dégénérescence où arrive ce type accuse aussi une fabrication longtemps prolongée. En effet, ainsi que je l'ai fait remarquer dans ma *Description*, le n° 2284 provient du trésor de Châteauneuf-sur-Loire, et l'on sait que les monnaies qui le composaient doivent être placées vers le milieu du XIe siècle. Sous le roi Robert, ces deniers étaient appelés *Lemovicani*.

2288. ✠ ✠D✠ REX F. Dans le champ, grand ✠. ℟. ✠ LIM✠VICAS. Croix.
AR. Obole : 0,60.
Coll. Charvet.

2289. Mêmes légendes et types, avec LIM✠VICAS.
AR. Obole.
Cab. de France, coll. B. Fillon. — Pl. L, n° 15.

2290. ✠ ✠D✠ RE D. Même type. ℟. Même légende. Croix pattée.
AR. Obole.
Cab. de France.

Sur ces trois dernières pièces l'empreinte est très éloignée de son point de départ. Le poids et l'aloi sont aussi très sensiblement abaissés. Il faut placer leur émission à la fin du Xe siècle et au commencement du XIe. La fabrication des espèces au type odonique a donc duré pendant près de deux cents ans environ.

ABBAYE DE SAINT-MARTIAL.

L'abbaye de Saint-Martial a incontestablement joui du droit de battre monnaie, et c'est à tort que Duby a attribué aux évêques de Limoges les pièces que je vais décrire. M. de Barthélemy va encore plus loin que moi, et, dans son *Manuel*

de numismatique, il avance que toutes les monnaies frappées à Limoges, depuis la fin du IXe siècle jusqu'à la fin du XIIIe, sont les produits de l'atelier de Saint-Martial. Je persiste à croire que l'autorité laïque, quelle qu'elle fût, dut intervenir dans ce monnayage. M. Cartier, *Revue numismatique*, 1841, pag. 28, dit qu'il est tenté de croire que ce numéraire au type carlovingien altéré fut frappé par les habitants de Limoges, représentés par l'abbé de Saint-Martial, leur véritable seigneur. Il se demande si ces pièces ont pu être frappées par les rois? « Non, dit-il; ne jouissant pas immédiatement de Limoges, ils ne pouvaient pas y exercer le droit monétaire : par les ducs d'Aquitaine, comme à Melle? Ils étaient couronnés à Limoges, mais ils n'y exerçaient aucune juridiction directe : elle était partagée entre le vicomte, les consuls et l'abbé de Saint-Martial : par les vicomtes? On trouverait des pièces qui se rapprocheraient des premières monnaies certaines de ces seigneurs, dont le monnayage, à mon avis, n'a commencé que vers la fin du XIIIe siècle. »

Quoi qu'il en soit de la divergence de ces opinions, il est toujours certain que les monnaies appelées *barbarins* ne peuvent pas être refusées aux abbés de Saint-Martial. Cependant il est établi par des titres authentiques que, vers le commencement du XIIIe siècle, les vicomtes avaient tenté d'émettre des espèces à ce type. On n'a pu, jusqu'à présent, les distinguer des véritables *barbarins*. Il est probable que la copie dut être tellement servile, que cette recherche deviendrait illusoire.

Les *barbarins* ont joui d'un grand crédit, si l'on en juge par les fréquentes stipulations que nous en trouvons dans les chartes. Ils ont reçu leur nom de la tête barbue de Saint-Martial qui y est empreinte. Nous avons vu que ce type fut aussi copié par les seigneurs de Château-Meillant.

2291. S. MARCIAL. Tête barbue, de face. ℟. ✠ LEMOVICENSIS. Croix perlée et cantonnée de huit annelets, deux par deux.
BILL. Denier, dit *barbarin* : 0,98. (POEY D'AVANT, n° 769.)
Pl. L, n° 16.

2292. SCS MARCIAL. Mêmes type et ℟.
BILL. Obole.
Coll. Pinchaud, à Poitiers. — Pl. L, n° 17.

2293. Mêmes légendes et types, avec LEMOVICENSIω.
BILL. Denier.
Cab. de France.

2294. Variété avec LEMOVICENωIω.
AR. Denier. (DUBY, pl. 2, n° 2.)

2295. Autre avec LIMOVICENSI Croix simple.
BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 1er.)

Sur les deux dessins de Duby, la tête n'est pas barbue; c'est, sans doute, une erreur.

2296. SCS MARCIAL. Même type. ℟. ✠ LEMOVINCENSIS. Croix.
BILL. Denier : 0,92. (Poey d'Avant, *Suppl.*, n° 43.)
Musée de Limoges.

2297. Variété avec ꙍ MARCIAL. ℟. LEMOVICENSIS.
BILL. Denier : 0,92.
Coll. Senémaud, à Angoulême.

2298. Variété avec SCS MARCIAL.
BILL. Denier : 0,76.
Coll. Senémaud.

Monnaies vicomtales exceptionnelles.

2299. ✠ VICECOMES. Croix cantonnée d'un annelet aux 1er et 2e. ℟. ✠ LEMOVICENSIS. Dans le champ, S. M.; au-dessus, l'oméga dégénéré; au-dessous, un besant.
AR. Denier : 0,98. (*Revue*, 1841, pl. 19, vignette; Poey d'Avant, n° 770.)
Pl. L, n° 18.

2300. Variété avec VICECOMES. •.
BILL. Denier : 0,76.
Coll. Senémaud.

2301. Mêmes légende et type. ℟. ✠ VICECONEꙍ. Croix.
AR. Denier.
Cab. de France.

M. Maurice Ardant, dont le zèle numismatique est bien connu, est le premier qui ait publié (*Revue numismatique*, 1841, pag. 19) une variété de ce denier (n° 2299). Je ne m'arrêterai pas à combattre les prémisses et les conclusions de son mémoire. J'ai déjà pris ce soin dans ma *Description*. Il faut admettre aujourd'hui que les trois monnaies qui précèdent sont le résultat d'une tentative faite au XIIe siècle par les vicomtes de Limoges, pour contre-balancer le crédit qu'obtenaient les *barbarins*. A cet effet, ils ont adopté le type des espèces des évêques de Vienne, qui avaient un cours si étendu dans le moyen-âge. Ils avaient d'ailleurs quelque raison de prendre ce type, puisque les deux lettres S. M. (*Sanctus Mauricius*) pouvaient aussi bien être interprétées par *Sanctus Martialis*.

Depuis le moment où le premier de ces deniers a été publié, on en a découvert deux autres variétés. C'est une preuve que la tentative des vicomtes de Limoges, qui, selon M. B. Fillon, dut avoir lieu avec le consentement des abbés de Saint-Martial, si l'on tient compte de la nature du type, que cette tentative ne fut pas un fait isolé et que ce commencement de monnayage fut suivi de quelques autres émissions.

Monnaies des vicomtes.

ARTHUR. 1275—1301.

2302. ✠ ARTVRI VICE : C. Croix cantonnée d'un annelet aux 1er et 2e. ℟. ✠ LEMOVICENSIS. Ecusson oblong, mi-parti Dreux et Bourgogne.

BILL. Denier : 1,14. (*Revue*, 1841, pl. 1re, n° 2; POEY D'AVANT, n° 771; BIGOT, pl. 12, n° 1er.)

Pl. L, n° 19.

2303. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole.

Coll. Pinchaud, à Poitiers.

2304. Même légende. Croix cantonnée au 2e d'une case de l'échiquier de Dreux. ℟. Même légende. Armes remplissant le champ; Bretagne au 1er, Dreux aux 2e et 4e, et Bourgogne au 3e.

BILL. Denier : 0,92. (DUBY, pl. 66, n° 2; POEY D'AVANT, n° 772; BIGOT, pl. 12, n° 2.)

C'est à tort que sur le dessin de Duby il n'y a qu'un point pour cantonner la croix. J'ai fait observer déjà qu'il fallait y voir une case de l'échiquier de Dreux.

2305. ✠ ARTVRI VICE . C. Croix cantonnée au 2e d'un châtel à trois tours, renversé. ℟. Même légende. Champ rempli des armes de Bretagne et de Bourgogne.

BILL. Obole : 0,38. (B. FILLON, *Etudes*, pl. 2, n° 14.)

Pl. L, n° 20.

2306. ✠ ARTVRI VICEC. Même type. ℟. Même légende. Armes remplissant le champ; Bretagne au 1er, Bourgogne aux 2e et 4e, Dreux au 3e.

BILL. Obole. (BIGOT, pl. 12, n° 3.)

Coll. de Mourcin, à Périgueux.

Entre les deux oboles qui précèdent, il n'y a qu'une légère variété de coin.

A l'égard du n° 2302, M. Bigot fait remarquer dans son *Essai*, pag. 108, que, contrairement à l'opinion de M. Cartier, ce denier ne peut pas être attribué à Marguerite de Bourgogne comme régente; car on ne doit pas y voir, ainsi que sur quelques-unes des monnaies qui suivent, les armes de Bourgogne (bandé d'or et d'azur à six pièces), mais bien celles de Limoges (coticé d'or et de gueules à dix pièces).

JEAN III (DE BRETAGNE). 1301—1314.

2307. ✠ INES VICECOHES. Croix cantonnée d'un trèfle au 1er. ℞. Même légende. Ecusson remplissant le champ; Bourgogne au 1er, et Dreux aux trois autres.

BILL.: 1,19. (*Revue*, 1841, pl. 1re, n° 3; POEY D'AVANT, n° 773; BIGOT, pl. 13, n° 1er.)

Coll. Lagillardaie. — Pl. L, n° 21.

Ce denier a été émis de 1301 à 1305.

2308. ✠ IhES VICECOMES. Croix cantonnée d'un L au 1er. ℞. Même légende. Armes remplissant le champ; Dreux aux 1er et 4e, Bretagne au 2e.

BILL. Denier. (BIGOT, pl. 13, n° 2.)

Jean a dû faire battre ces pièces alors que son père était duc de Bretagne, c'est-à-dire de 1305 à 1312.

2309. ✠ IhES VICECOOOES. Croix cantonnée d'une moucheture d'hermine au 1er. ℞. ✠ LEOOOVICENSIS. Même écusson; Bretagne au 1er, Dreux aux 2e et 4e, et Bourgogne au 3e.

BILL. Denier: 0,87. (*Revue*, 1841, pl. 1re, n° 4; POEY D'AVANT, n° 774; BIGOT, pl. 13, n° 3.)

Pl. LI, n° 1er.

2310. ✠ IhES VICECOMES. Croix cantonnée d'un L au 2e. ℞. ✠ LEMOVICENSIS. Même écusson; Dreux aux 1er et 4e, Bretagne au 2e.

BILL. Denier: 0,92. (*Revue*, 1841, pl. 1re, n° 5; POEY D'AVANT, n° 775; DUBY, pl. 71, n° 23.)

Pl. LI, n° 6.

2311. ✠ IhES VACECOMES (*sic*). Même type. ℞. ✠ LEMOVECIEISIS. Même type.

BILL. Denier: 0,87. (POEY D'AVANT, n° 776, et pl. 10, n° 10.)

Pl. LI, n° 7.

Le dessin a reproduit, par erreur, le numéro précédent; de 1312 à 1314.

GUI VII. 1314—1317.

2312. ✠ GVIDO VICECOM. Croix cantonnée au 2e d'un trèfle. ℞. ✠ LEMOVICENC... Armes remplissant le champ; Bretagne au 1er, et Dreux aux trois autres.

BILL. Denier.

Coll. Bonsergent. — Pl. LI, n° 3.

2313. ✠ GVIDO VICECOMES. Croix cantonnée d'une moucheture d'hermine au 2e. ℟. LEMOVICENSIS. Armoiries; Bretagne au 1er, Dreux aux 2e et 4e, Bourgogne au 3e.
BILL. Denier. (DUBY, pl. 71, n° 1er.)
Pl. LI, n° 4.

JEAN III ET ISABELLE DE CASTILLE. 1317—1328.

2314. ✠ I DVX BRITANIE. Echiqueté de Dreux, au franc quartier chargé d'un châtel donjonné à trois pièces. ℟. ✠ VICEC LEMOVIC. Croix cantonnée d'une moucheture d'hermine au 1er.
BILL. Denier : 1,14. (*Revue*, 1847, pl. 7, n° 1er; POEY D'AVANT, n° 777; BIGOT, pl. 14, n° 1er.)
Pl. LI, n° 5.

C'est à M. de Barthélemy que l'on doit l'attribution de ce denier. Il a établi, avec beaucoup de sagacité (*Revue numismatique*, 1847, pag. 181), qu'il appartenait à Isabelle de Castille, qui au franc quartier a mis les armes de sa famille. Cette circonstance prouve qu'à cette époque cette princesse était déjà vicomtesse de Limoges. Elle avait épousé, en 1313, Jean de Bretagne, vicomte de Limoges, et reçu la vicomté en douaire. Elle n'en entra en possession qu'en 1317, et la fit administrer en son nom jusqu'à l'époque de sa mort, arrivée en 1328. C'est pendant cet intervalle que ce denier a été émis.

JEAN III. 1328—1329.

2315. I. DVX BRITORVM. Croix cantonnée d'un astérisque au 1er. ℟. ✠ TVRONVS LEMOVIC. Châtel.
Cuivre. Pied-fort : 12,00.
Coll. Ardant, à Limoges. — Pl. LI, n° 2.

Il est difficile de préciser l'époque de l'émission de ce pied-fort; la monnaie analogue n'est pas connue et n'a peut-être jamais été frappée. Ce serait, dans ce cas, un essai de monnayage qui n'aurait pas eu de suites. Il n'en mérite pas moins de fixer l'attention, particulièrement à cause de sa légende insolite. Il ne brille pas toutefois par son exécution, qui est assez mauvaise.

2316. ✠ Astérisque. I DVX BRITANIE. Astérisque. Bretagne aux 1er et 4e, Dreux aux 2e et 3e. ℟. Quatre feuilles évidées. VICE. Quatre feuilles. C. Quatre feuilles. LEMOVIC. Quatre feuilles. Croix cantonnée d'un N au 1er.
BILL. Denier : 0,98. (POEY D'AVANT, n° 778, et pl. 10, n° 11; BIGOT, pl. 14, n° 2.)
Pl. LI, n° 8.

2317. Mêmes légendes et types. La croix est cantonnée d'un L au 4e.
BILL. Denier : 0,98. (*Ibid.*, n° 779, et pl. 10, n° 12; BIGOT, pl. 14, n° 3.)
Pl. LI, n° 9.

2318. ✠ Trèfle. I DVX BRITANNIE. Armoiries; Bretagne aux 1er et 4e, Dreux aux 2e et 3e. ℟. Trèfle. VICECOLEMOVIC. Croix cantonnée d'un L au 4e.
AR. Denier. (DUBY, pl. 60, n° 6.)
Pl. LI, n° 11.

Pour placer ces monnaies à cette époque, je me suis fondé sur leur mauvais aloi, bien supérieur cependant au titre de celles qui vont suivre. M. Bigot partage pleinement mon opinion.

JEAN III ET JEANNE DE SAVOIE. 1329—1338.

2319. ✠ IhA DV... BRIT. Bretagne aux 1er et 4e, Dreux aux 2e et 3e. ℟. • VICE-LEMOVCEN•. Croix cantonnée d'une croix potencée au 2e.
BILL. noir. Denier : 0,98. (*Ibid.*, n° 781, et pl. 10, n° 14; BIGOT, pl. 14, n° 4.)
Pl. LI, n° 13.

2320. ✠ Trèfle évidé. IhA DVCTI. Trèfle évidé. BRIT. Trèfle évidé. Ecartelé aux 1er et 4e de Bretagne, au 2e de Savoie, et au 3e de Dreux. ℟. ✠ Trèfle évidé. VICE. Trèfle évidé. LEMOVICEN. Croix cantonnée au 1er d'une croix potencée.
BILL. noir. Denier : 0,93. (POEY D'AVANT, pl. 10, n° 15; BIGOT, pl. 14, n° 5.)
Coll. Lagillardaie. — Pl. LI, n° 16.

2321. ✠ . IhA BRITANIE. Même type. Même légende. Croix cantonnée d'une moucheture d'hermine au 2e.
AR. Denier. (DUBY, pl. 50, n° 7; BIGOT, pl. 14, n° 6.)
Pl. LI, n° 12.

2322. ✠ IhANNES BRIT. Même type. ℟. ✠ VIC. LEMOVICEN. Même type.
AR. Denier. (DUBY, pl. 60, n° 8; BIGOT, pl. 14, n° 7.)
Pl. LI, n° 14.

2323. ✠ Trèfle évidé. IhA. Trèfle évidé. DVCII. Trèfle évidé. BRIT. Armes remplissant le champ; Bretagne aux 1er et 4e, Savoie au 2e, et Dreux au 3e. ℟. ✠ Trèfle évidé. VIC. Trèfle évidé. LE... VICEN. Croix cantonnée d'une croix potencée au 1er.
BILL. Denier. (DUBY, pl. 50, n° 9.)
Pl. LI, n° 15.

Sur le dessin de Duby, qui ne paraît pas exact, la légende du droit est IhS DVX IT BRIT, et les trèfles évidés sont remplacés par trois points ∴

2324. Trèfle évidé. IhA DVX TE BRIT. Mêmes type et ℞.
BILL. Denier.

A l'occasion du n° 2320, M. Bigot prétend qu'il faut rétablir ainsi, en supprimant les abréviations, la légende du droit : ✠ IOhANNA DVCTISSA BRITANIE, avec les trêfles. L'attribution à Jeanne de Savoie, que j'avais établie dans ma *Description*, lui paraît certaine. Il repousse l'idée de M. Ardant qui voulait donner un de ces deniers à Jeanne de Penthièvre. La présence des armes de Savoie ne le permet pas. « D'ailleurs, ajoute-t-il, à l'époque où Jeanne de Penthièvre devint vicomtesse de Limoges, il y avait longtemps que l'échiquier avait disparu des monnaies bretonnes et même des monnaies limousines, puisqu'on ne le trouve sur aucune des monnaies de Charles de Blois, frappées pour cette vicomté. »

JEAN III. 1328—1341.

2325. ✠ I DVX. Trèfle. BRITANIE. Trèfle. Ecartelé de Bretagne et de Dreux. ℞. ✠ Trèfle. VICE. Trèfle. C. Trèfle. LEMOVIC. Trèfle. Croix cantonnée au 2e d'une moucheture renversée.
BILL. noir. Denier : 0,98. (POEY D'AVANT, pl. 10, n° 13; BIGOT, pl. 14, n° 8.)
Coll. Lagillardaie. — Pl. LI, n° 10.

Se fondant sur le mauvais métal de ce denier et sur ce que, ainsi que sur les pièces précédentes, l'échiquier de Dreux n'a plus que trois cases, M. Bigot est d'avis de donner ce denier à Jean III et de placer son émission postérieurement à celle des monnaies de Jeanne de Savoie. Je crois qu'il faut adopter son opinion.

CHARLES DE BLOIS. 1341.

2326. ✠ KO DEI GRACIA. Croix coupant la légende et cantonnée de quatre couronnes. 2e légende : ✠ BNDICTV, &c. ℞. ✠ VICEC * DE MOVICEN. Champ semé de lis. Bordure de lis.
BILL. Blanc. (*Revue*, 1846, pl. 10, n° 14; BIGOT, pl. 15, n° 2.)
Cab. de France, coll. Rousseau, bibliothèque du Mans. — Pl. LI, n° 17.

2327. Lis. KAROLVS DEI • GRA. Croix à pied. Légende extérieure : ✠ BNDICT • SIT • NOME • DNI • NRI. ℞. VICEC * LEMOVICE. Châtel surmonté d'un lis. Bordure de lis.
BILL. Gros.
Pl. LI, n° 18.

2328. ✠ K. DVX BRITORVM. Châtel surmonté d'un lis. ℞. ✠ VICEC LEMO-VICE. Croix à long pied.
BILL. Denier. (BIGOT, pl. 19, n° 8.)
Cab. de France; coll. Berry, à Bourges. — Pl. LI, n° 20.

2329. Mêmes légendes et types, sauf que la croix est ordinaire.
BILL. Denier : 0,80. (B. FILLON, *Etudes*, pl. 2, n° 15.)
Musée de Limoges. — Pl. LI, n° 21.

2330. ✠ K. DVX BRITORVM. Couronne dans le champ. ℞. ✠ VICEC LEMO-VIC. Croix tréflée, à pied.
BILL. Double.
Coll. Mioche, à Clermont. — Pl. LI, n° 22.

Toutes ces pièces sont des imitations des monnaies royales. Les deux premières sont d'un travail remarquable. Le n° 2327 a été vu, par M. B. Fillon, entre les mains d'un marchand ambulant, qui lui en a laissé prendre une empreinte. J'ignore quel amateur a été assez heureux pour en enrichir sa collection.

TURENNE.

Turenne ne fut d'abord qu'un simple *castrum* dont Pépin-le-Bref fit la conquête en 767. Sa position avantageuse l'engagea à y placer une colonie, qui prospéra. Les seigneurs de Turenne augmentèrent leurs domaines par degrés. Radulfe, qui vivait en 840, est le premier possesseur de Turenne que nous connaissions; il prenait le titre de comte. Un siècle environ plus tard, Louis-d'Outre-Mer, avec le consentement du comte de Poitiers, suzerain du Limousin, érigea, en faveur de Bernard, Turenne en une vicomté qui demeura longtemps héréditaire dans la famille de ce prince, puis passa successivement dans les maisons de Comminges, en 1304; de Beaufort, en 1350; de la Tour, en 1345. Charles Godefroi, duc de Bouillon, la vendit à Louis XV en 1738.

On trouve des mentions de la monnaie de Turenne dès le XIe siècle. Elle fut confirmée par la reine Blanche en 1251; par Philippe-le-Hardi, en 1280; par le roi Jean, en 1351; par Louis, duc d'Anjou, comme régent, en 1380. Elle eut donc un cours très prolongé.

Le type des espèces de Turenne fut d'abord l'empreinte odonique, copiée sur les monnaies de Limoges. Ce type fut immobilisé, ainsi que le nom de Raimond, jusqu'au XIIIe siècle. Plus tard parurent quelques autres empreintes qui n'eurent aucune persistance, autant que nous en pouvons juger par l'extrême rareté des pièces sur lesquelles elles figurent.

VICOMTES DE TURENNE.

RADULFE vivait en 840.
GODEFROI, son fils.
RANULPHE, mort en 897.
ROBERT, 897.
BERNARD, 1er vicomte.
ADHÉMAR, mort en 984.
ARCHAMBAUD, 984.
EBBES vivait en 1030.
GUILLAUME.
BOSON Ier, mort en 1091.
RAIMOND Ier, 1091—1121.
BOSON II, 1121—1143.
RAIMOND II, 1143—1190.
RAIMOND III, 1190—1212.
RAIMOND IV, 1212—1243.
RAIMOND V, 1243—1245.
RAIMOND VI, 1245—1285.
RAIMOND VII, 1285—1304.
MARGUERITE et BERNARD, 1304—1335.
JEAN Ier, 1335—1339.
CÉCILE, 1339—1350.
GUILLAUME ROGER, 1350—1395.
RAIMOND LOUIS, 1395—1417.
ELÉONORE DE BEAUFORT, 1417—1420, &c.

RAIMOND.

2331. ✠ RAIMVNDVS. Croix cantonnée d'un annelet aux 2e et 3e. ℞. ✠ DE TVRENA. Dans le champ, deux ✠ et deux croisettes formant la croix.
BILL. Denier : 1,19. (DUBY, pl. 13, n° 2; POEY D'AVANT, n° 764.)
Pl. LII, n° 1er (1).

2332. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole : 0,43. (POEY D'AVANT, n° 765.)

2333. Mêmes légendes et types. Au ℞., la croix n'est pas cantonnée. Au ℞., il y a un annelet au centre du type.
BILL. Denier : 1,14. (*Ibid.*, n° 766, et pl. 10, n° 7.)
Pl. LII, n° 2.

Le type d'Eudes employé sur ces monnaies y persista longtemps, ainsi que le nom de Raimond. Il ne faut donc pas essayer de les classer chronologiquement par seigneurs, mais seulement en raison de leur fabrique.

2334. ✠ RAIMVNDVS. Croix. ℞. ✠ TVRENE VICEC. Dans le champ, OMES en deux lignes, entre deux croisettes.
BILL. Denier. (*Revue*, 1841, pl. 1re, n° 7.)
Pl. LII, n° 3.

---

(1) Par suite d'une erreur de distribution, la planche sur laquelle sont figurées les monnaies de Turenne sera jointe au deuxième volume.

N'ayant pas vu ce denier en nature, je ne puis pas décider s'il est antérieur ou postérieur aux pièces qui vont suivre. Dans tous les cas, il dut les précéder ou leur succéder de fort peu.

2335. ✠ R. VICE COMEꝯ. Croix cantonnée d'un annelet aux 2ᵉ et 3ᵉ. ℟. ✠ TVRENNE. Dans le champ, A; au-dessus et au-dessous, un croissant; de chaque côté, un annelet.

BILL. Denier. (*Revue*, 1841, pl. 11, nº 10.)

Coll. de Gourgues. — Pl. LII, nº 4.

2336. ✠ R. VICE COMES. Croix cantonnée d'un annelet aux 1ᵉʳ et 4ᵉ. ℟. Mêmes légende et type.

BILL. Obole : 0,65. (B. FILLON, *Etudes*, pl. 2, nº 16.)

Pl. LII, nº 5.

C'est au premier tiers du XIIIᵉ siècle que, suivant M. B. Fillon (*Etudes*, pag. 69), il faut placer ces monnaies, c'est-à-dire sous Raimond III ou Raimond IV. Il ajoute que la lettre A, qui se voit dans le champ, est peut-être un signe ajouté par les abbés de Beaulieu, qui avaient une portion des droits sur la monnaie de Turenne. Si peu appuyée que soit cette conjecture, je la donne, faute d'en trouver une meilleure.

2337. ✠ RAIMVNDVS. Ecusson ovale, aux armes de Turenne (coticé d'or et de gueules). ℟. ✠ MON. VICECOM. Croix.

BILL. Denier. (DUBY, pl. 92, nº 3.)

Pl. LII, nº 6.

Ce denier ne nous est connu que par le dessin que Duby nous en a donné. Peut-être ne faut-il pas y ajouter une foi entière. L'empreinte est-elle en effet bien exacte ? Le nom de Turenne n'y étant pas inscrit, on n'est pas certain qu'il n'y ait point erreur de lecture.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE

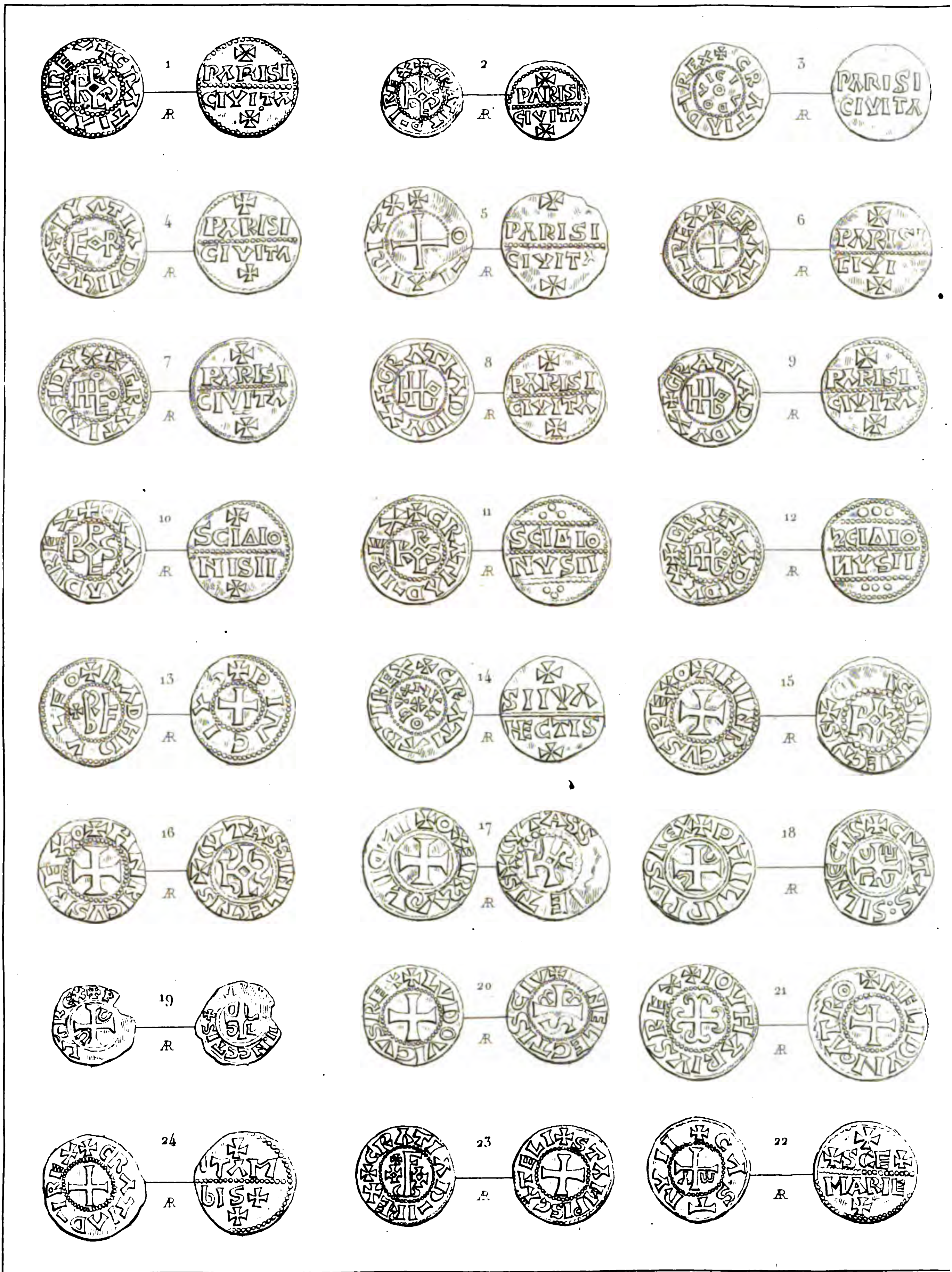
DU PREMIER VOLUME.

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

ERRATA.

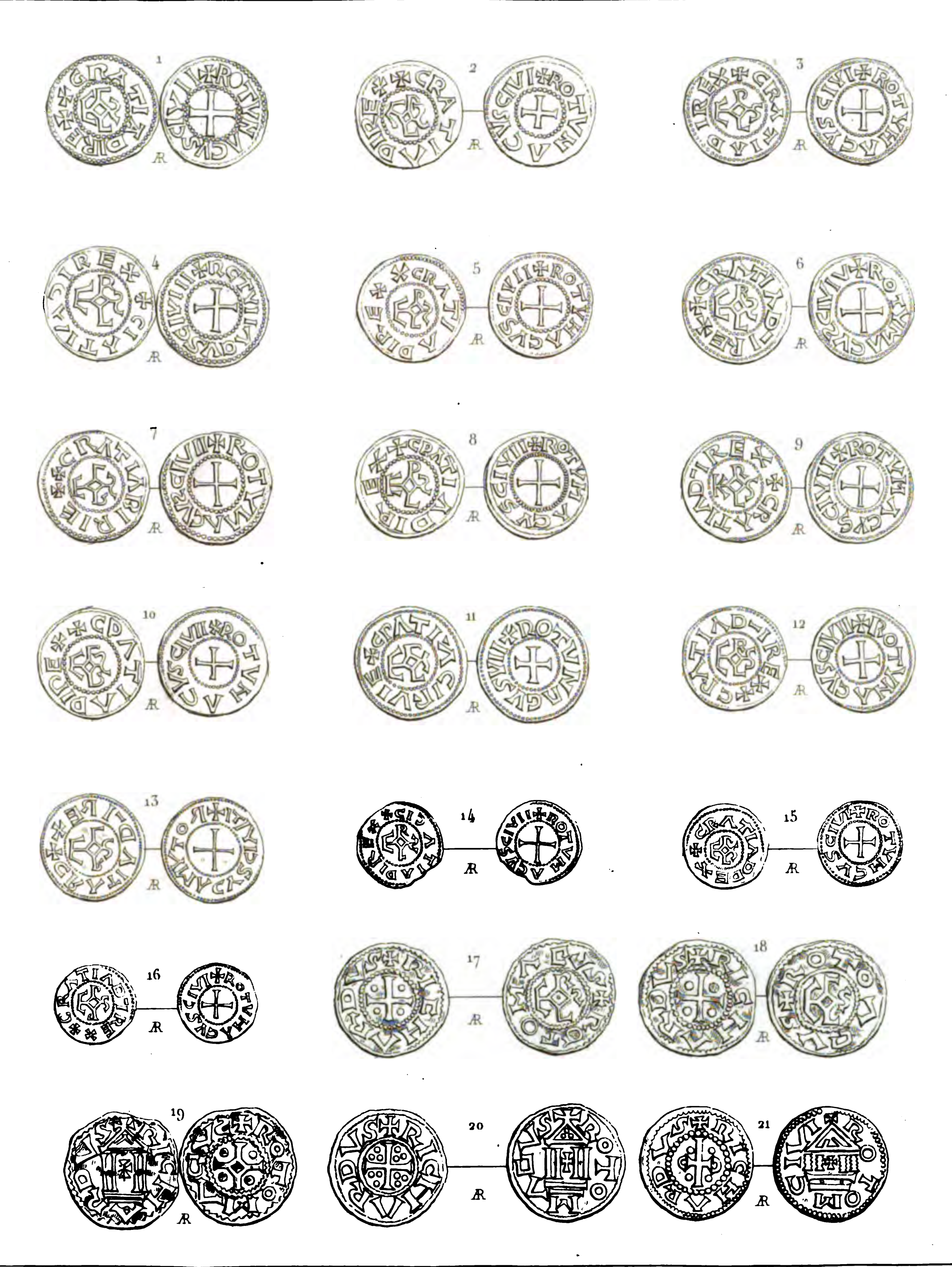
Page 12, n° 76, *au lieu de* DEXTRY, *lisez* DEXTRA.
24, n° 115, *au lieu de* ROTOMAEVS, *lisez* ROTOMACVS.
25, n° 126, *ajoutez* ℟. RCDOMCORI.
43, ligne 21, *au lieu de* VBIDOINNN, *lisez* VRIDOINOO.
53, n° 268, *au lieu de* CONAN ✠S, *lisez* CONANVS.
69, ligne 30, *au lieu de* le vicomté, *lisez* la vicomté.
72, ligne 27, *au lieu de* Pl. XII, n° 14, *lisez* Pl. XII, n° 15.
78, n° 453, *au lieu de* BRITAN, *lisez* BRITN.
79, n° 467, *au lieu de* DEI BRITAN, *lisez* DEI GRA BRITAN.
82, n° 488, *au lieu de* DVPLEX, *lisez* DVPLEX.
82, n° 489, *au lieu de* BRITANORVM, *lisez* BRITANORVM.
93, n° 582, *au lieu de* BRITAIIIE, *lisez* BRITAIINIE.
119, ligne 14, *au lieu de* DE TALLANDIER, *lisez* D. TALLANDIER.
148, n° 1052, *au lieu de* BRITANIE, *lisez* RITANIE.
165, ligne 9, TANDE, *ajoutez* : R :.
169, n° 1239, *au lieu de* BRITANIE, *lisez* BRITANIE.
182, n° 1351, *ajoutez* Pl. XXIV, n° 10.
183, n° 1362, *ajoutez à la fin de la légende* DVX . V . + •.
194, n° 1429, *au lieu de* YED✠NSI, *lisez* YED✠NS.
231, ligne 3, Même type, *ajoutez* que le numéro suivant.
274, n° 1958, *ajoutez* Coll. E. Lecointre. — Pl. XLI, n° 15.
277, ligne 24, *au lieu de* aurait, *lisez* ait.
330, ligne 3, *au lieu de* de la Saultraye, *lisez* de la Saussaye.

Fontenay-le-Comte. — ROBUCHON, Imprimeur-Libraire et Relieur.



L. Dardel sc.

Paris Imp Bulle rue Cassette

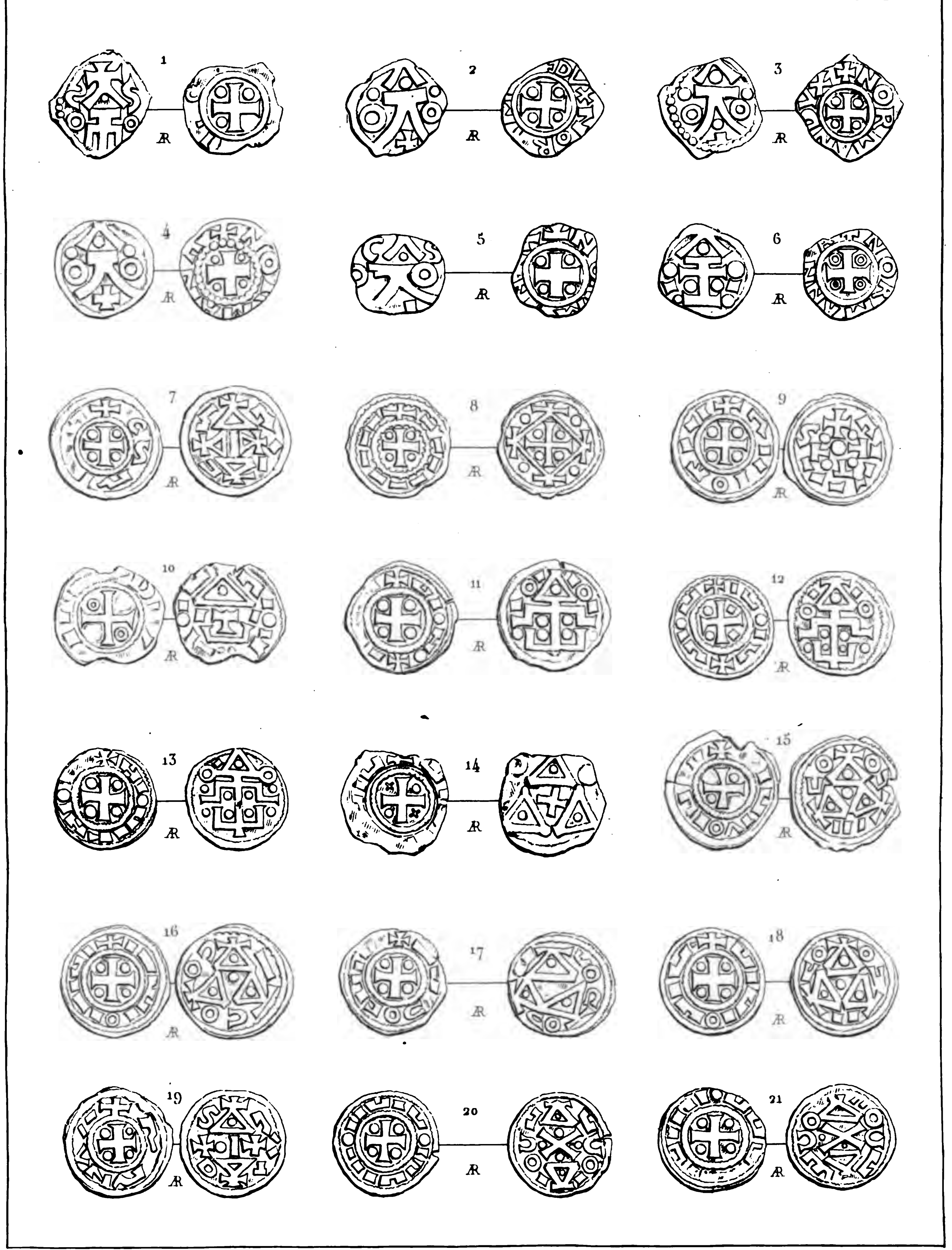


L. Dardel sc.

Paris, Imp. Pierron, Impr. de l'Ecole S.F. X.



L. Dardel sc.



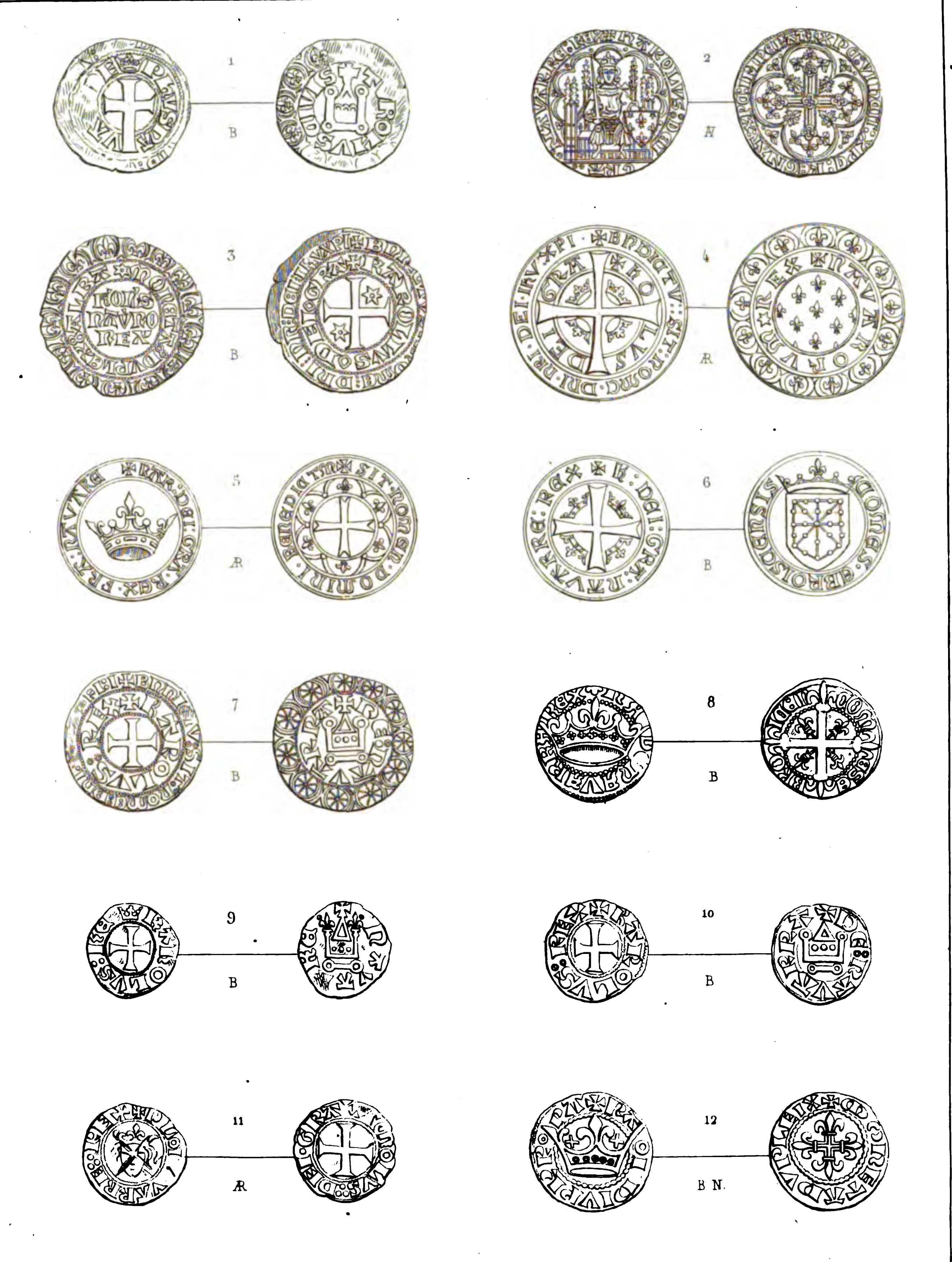
L. Dardel sc.

Paris. Imp. Pierrot Impr de l'Ecole, 5 Pl Mre



L. Dardel sc.

Paris Imp Pierrat Impr de l'Ecole, 5 Rue Mre



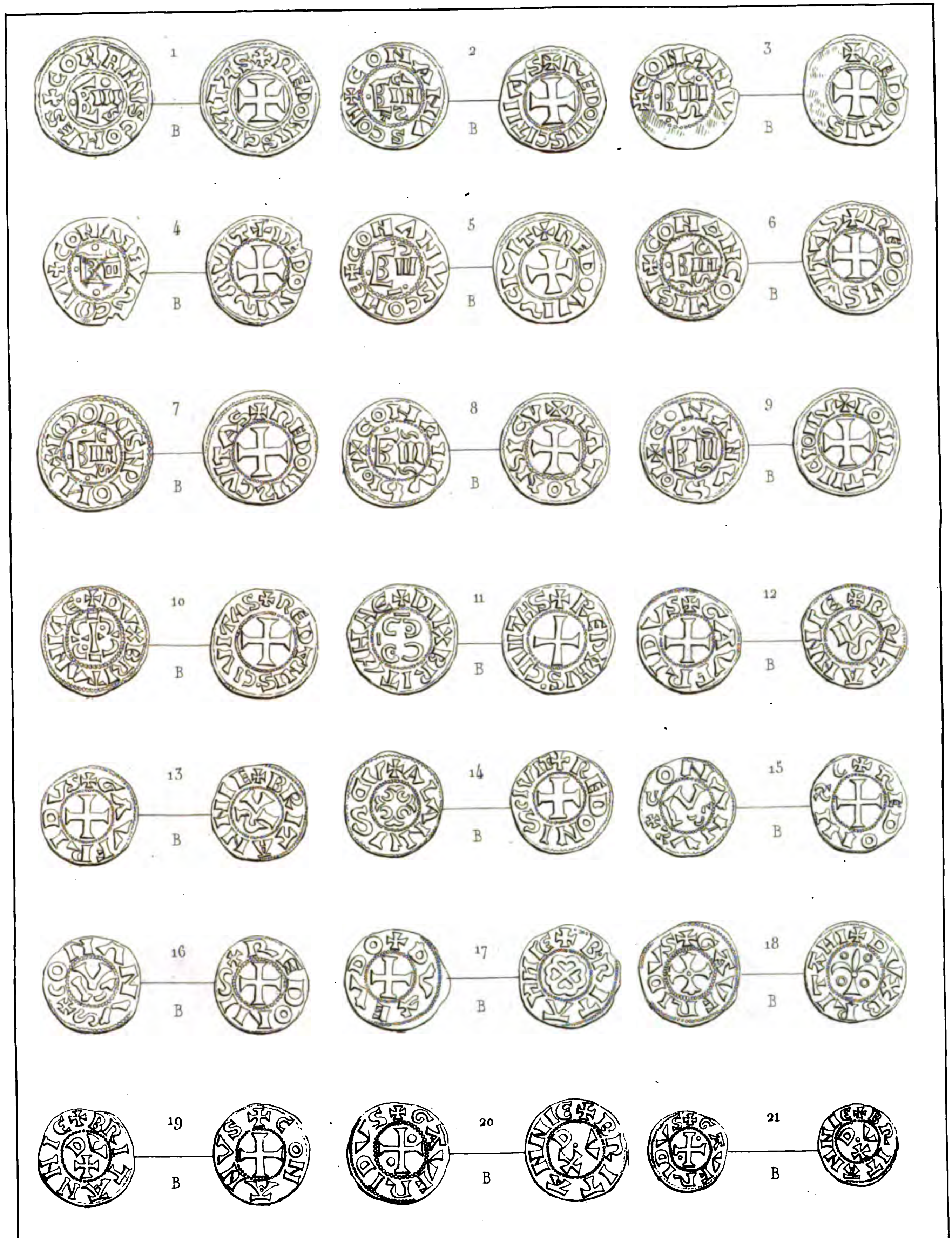
L. Dardel sc.

Paris. Imp. Pierrat, Impr. de l'Ecole, 3 Fg Mtre



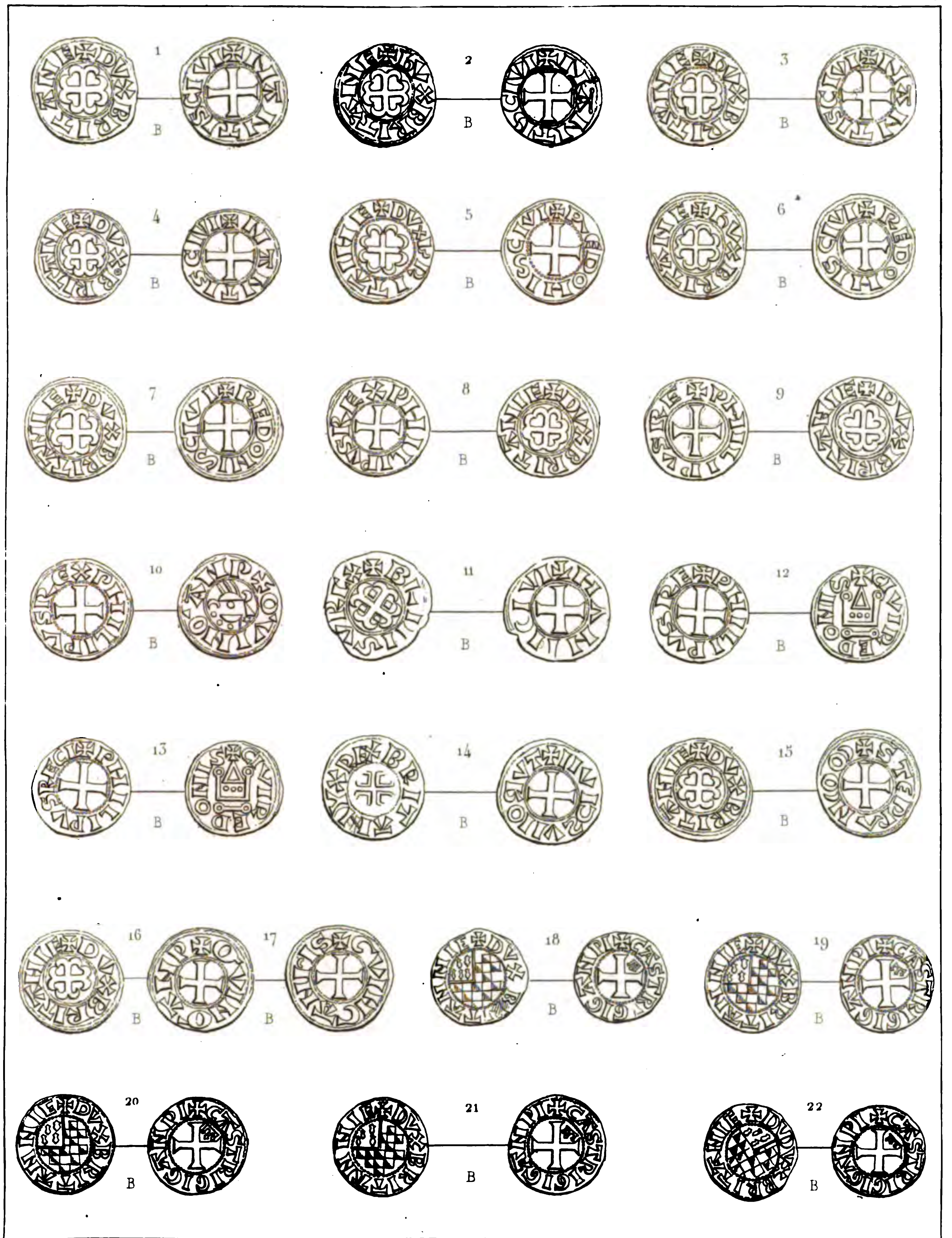
L. Dardel sc.

Paris Imp. Pierron Impr de l'Ecole. 5 F S. Mre



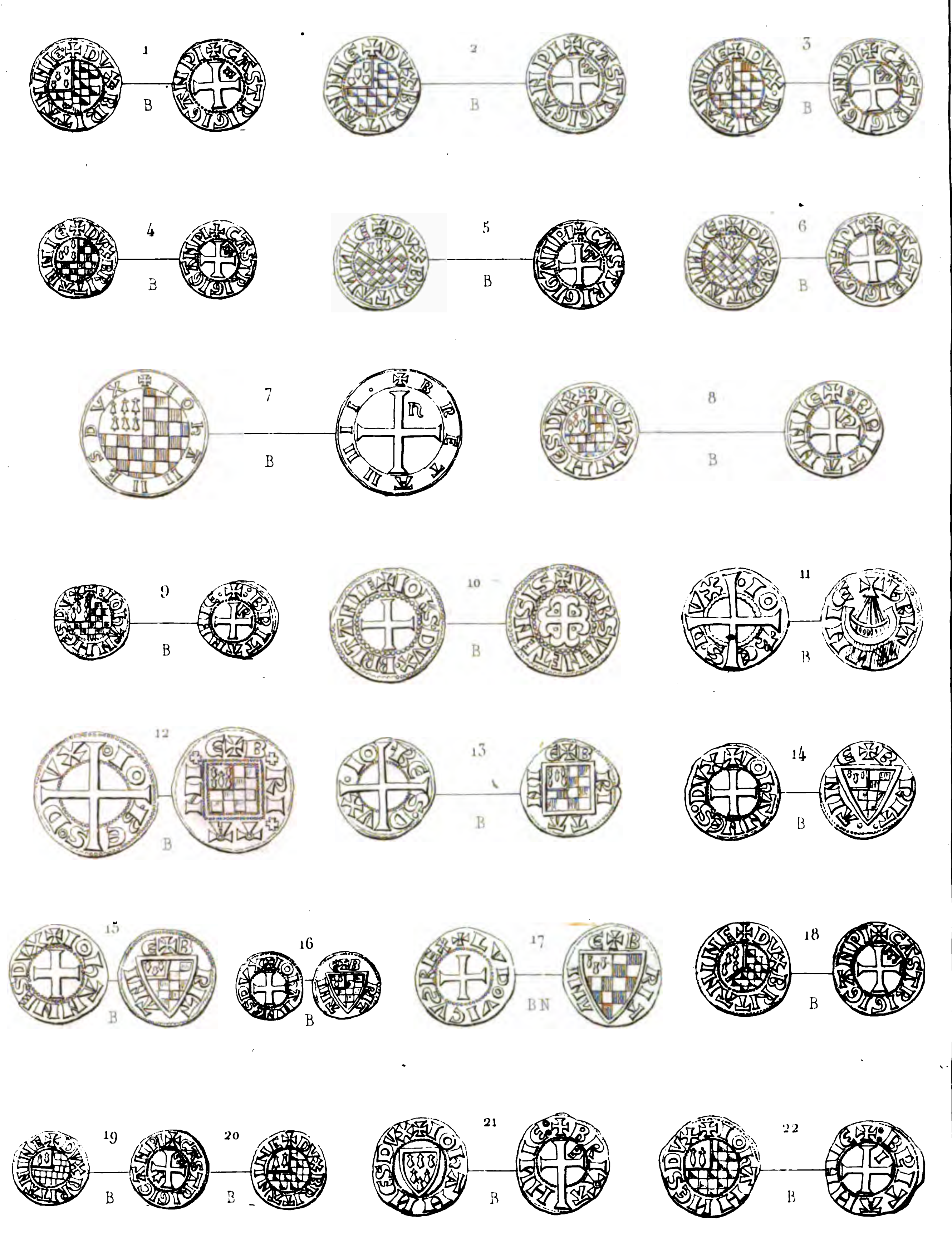
L. Dardel sc.

Paris. Imp. Pierrat, Impr de l'Ecole, 5 Pl. ...



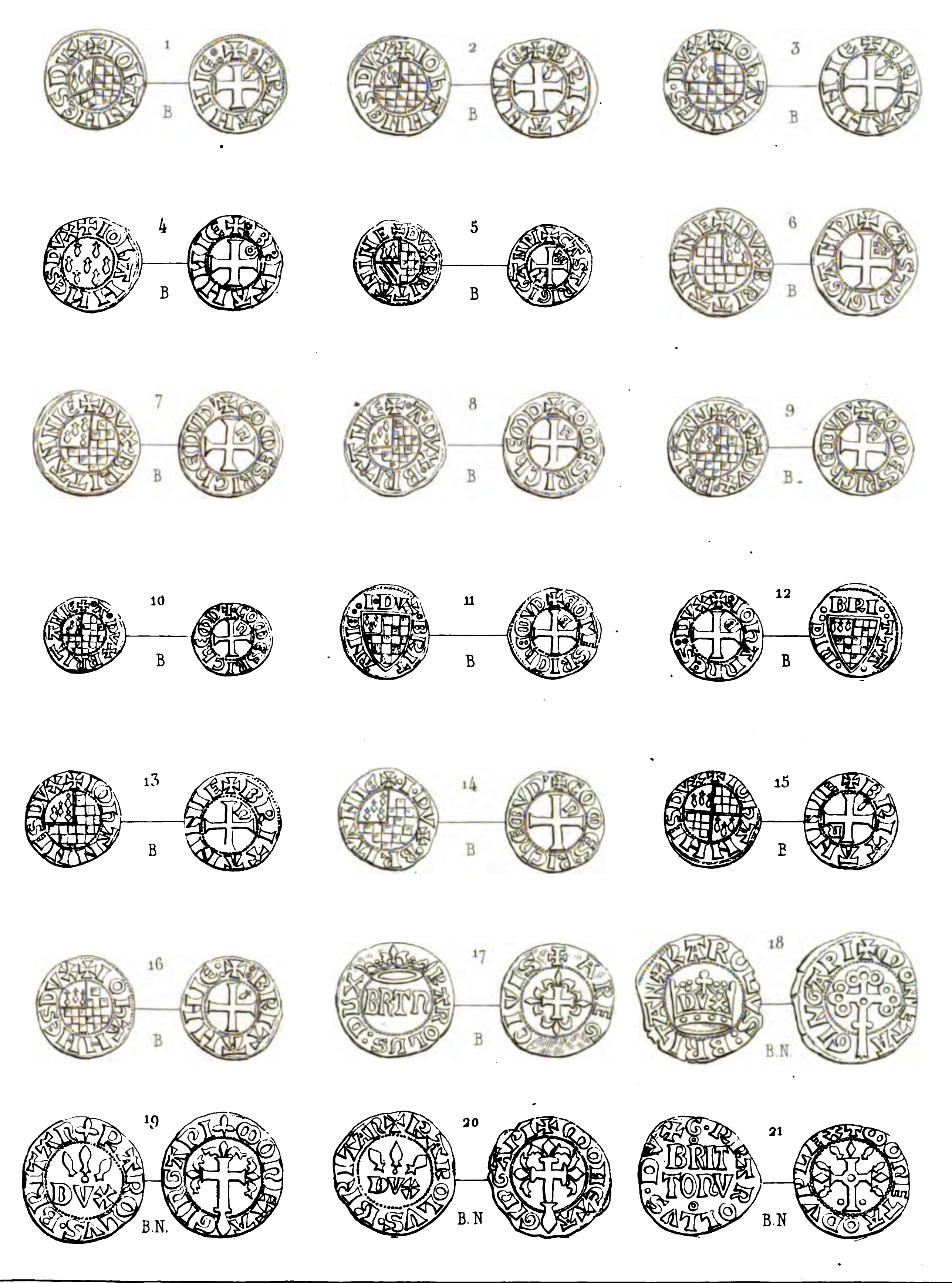
L. Dardel sc.

Paris Imp. Bolle, rue Cassette, 8.



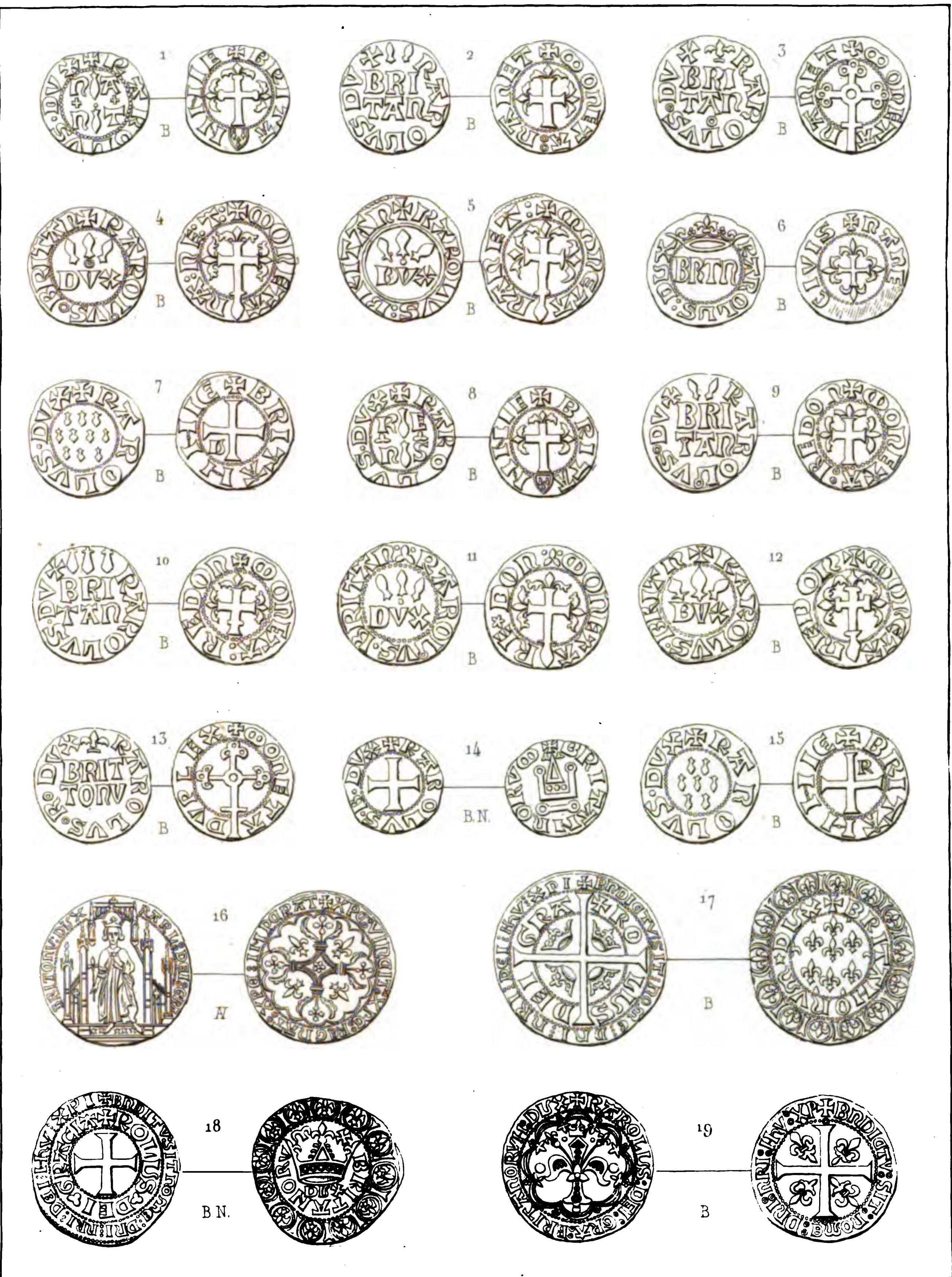
L. Dardel sc.

Paris. Pierrat Impr. de l'École, 5 R. Rue ...



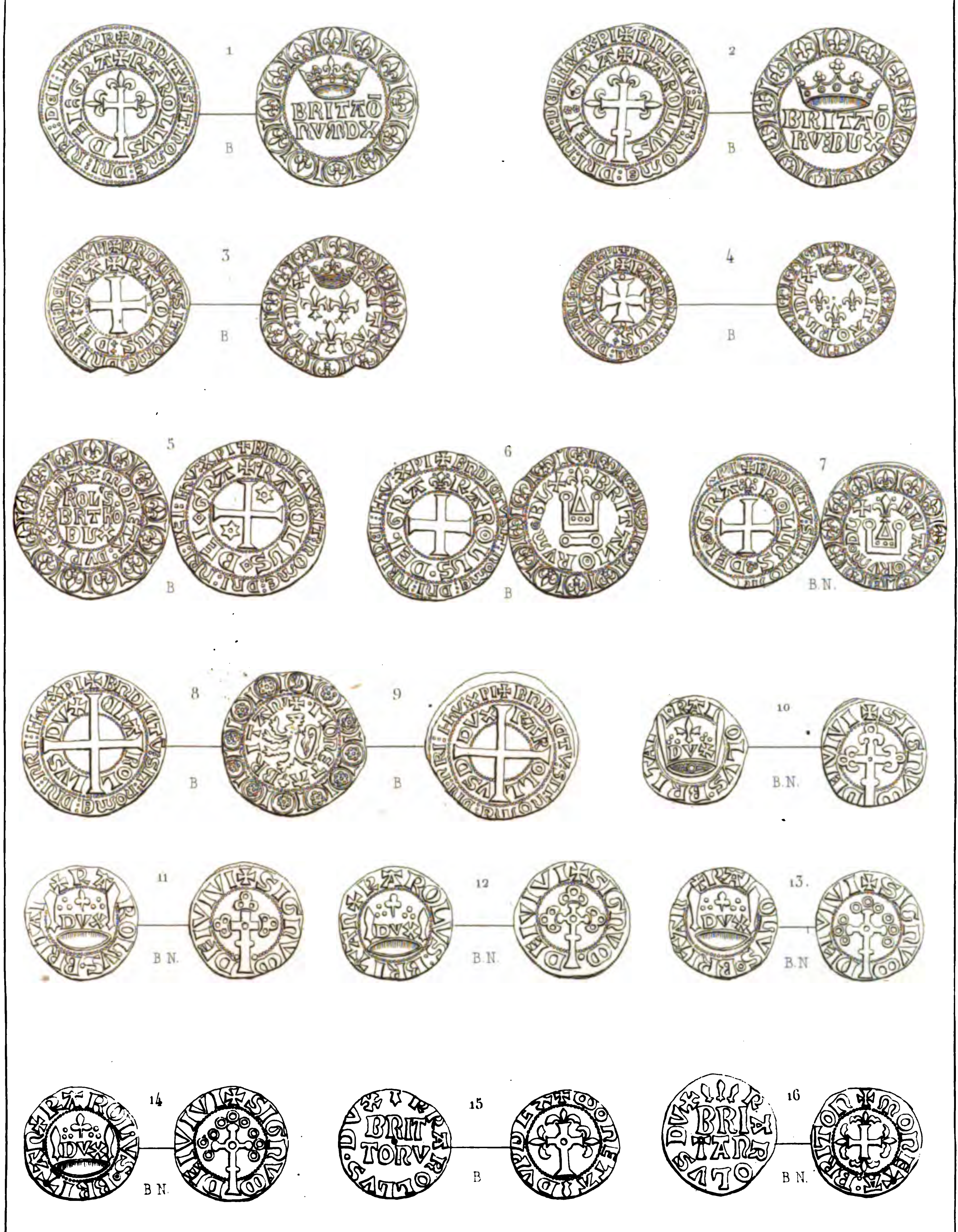
L. Dardel sc.

Paris. Imp. Pierrat, Impr de l'Ecole, S. Pes Mces

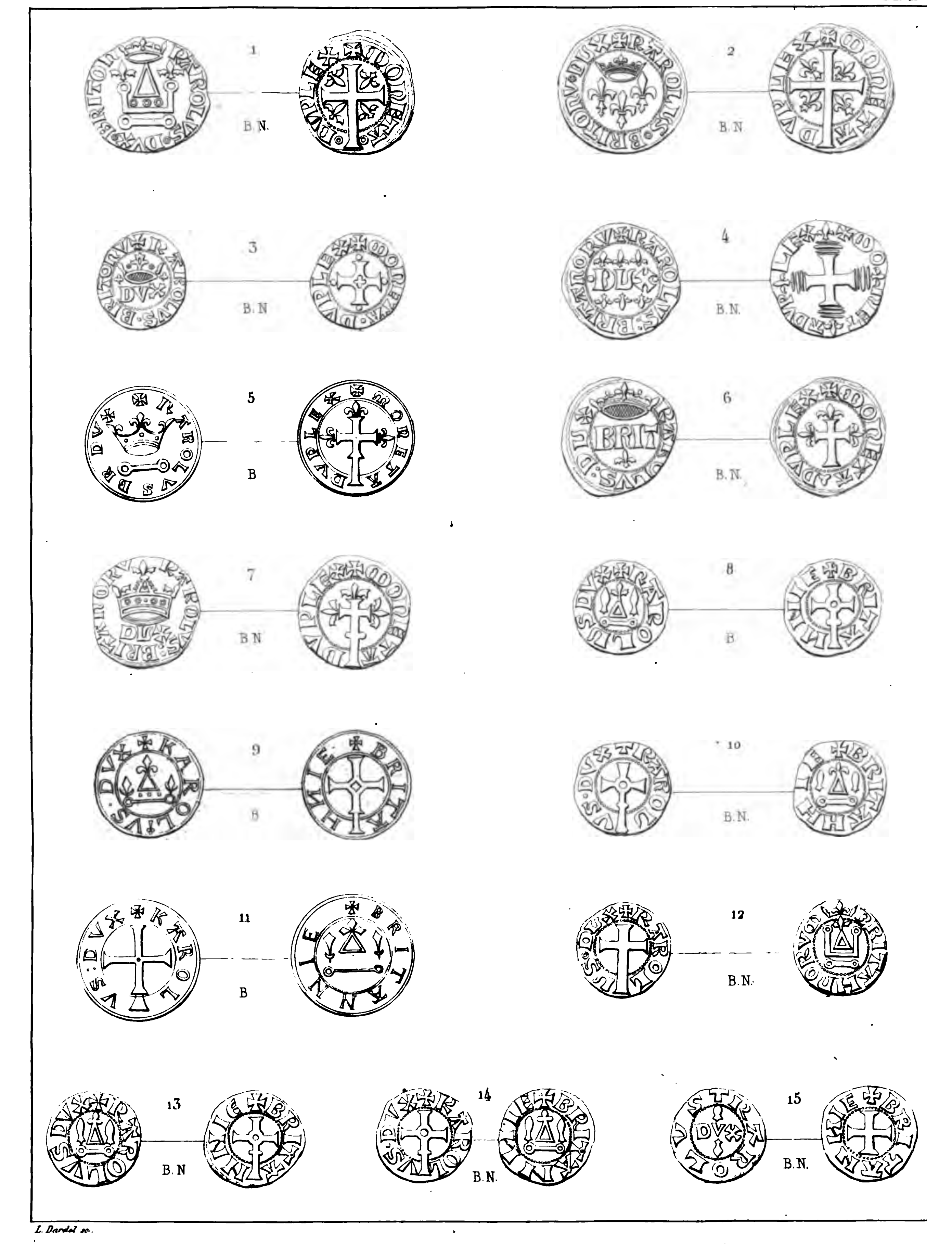


L. Dardel sc.

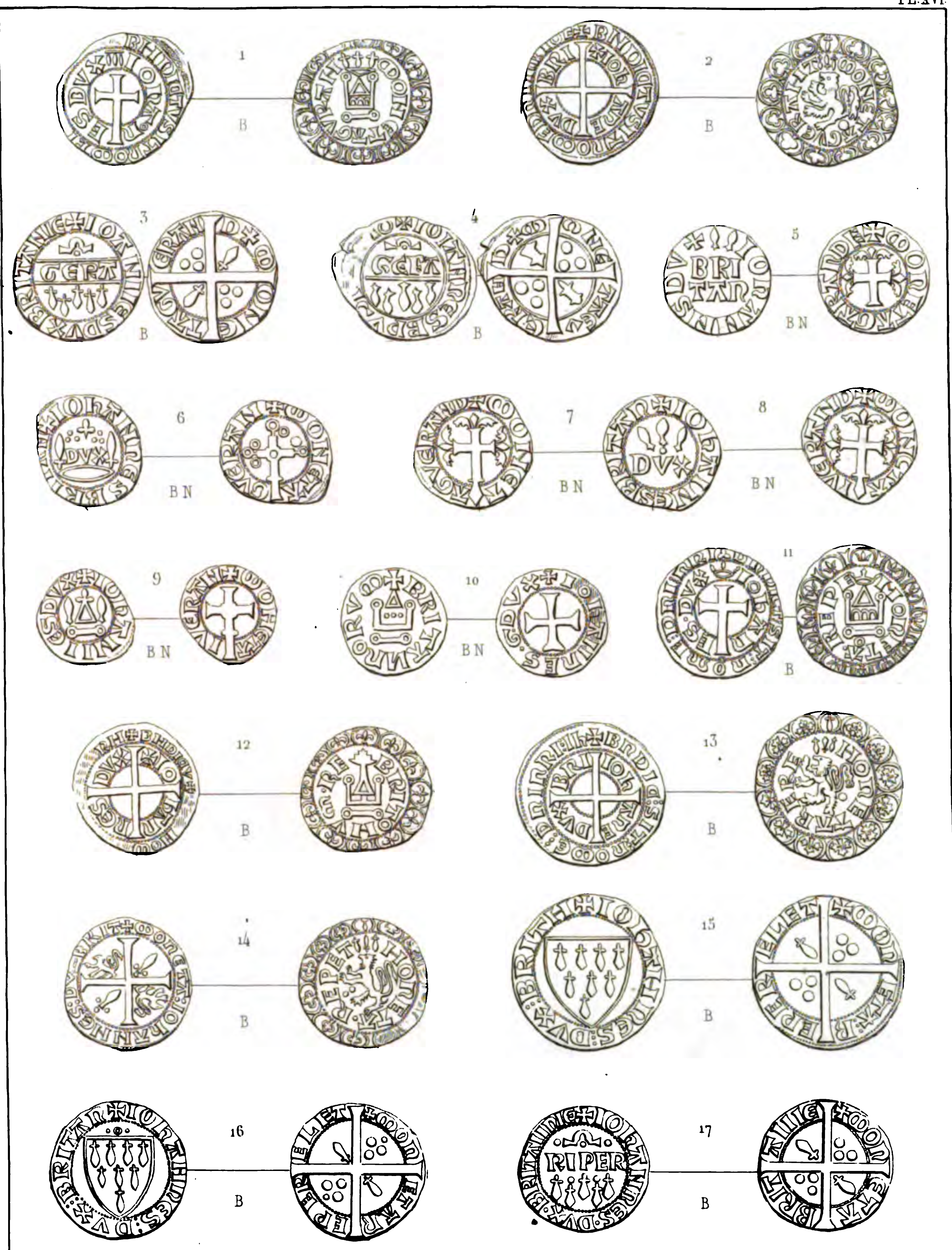
Paris. Imp. Pierrat, Impr de l'Ecole S.Fe Xtre



L. Dardel sc.



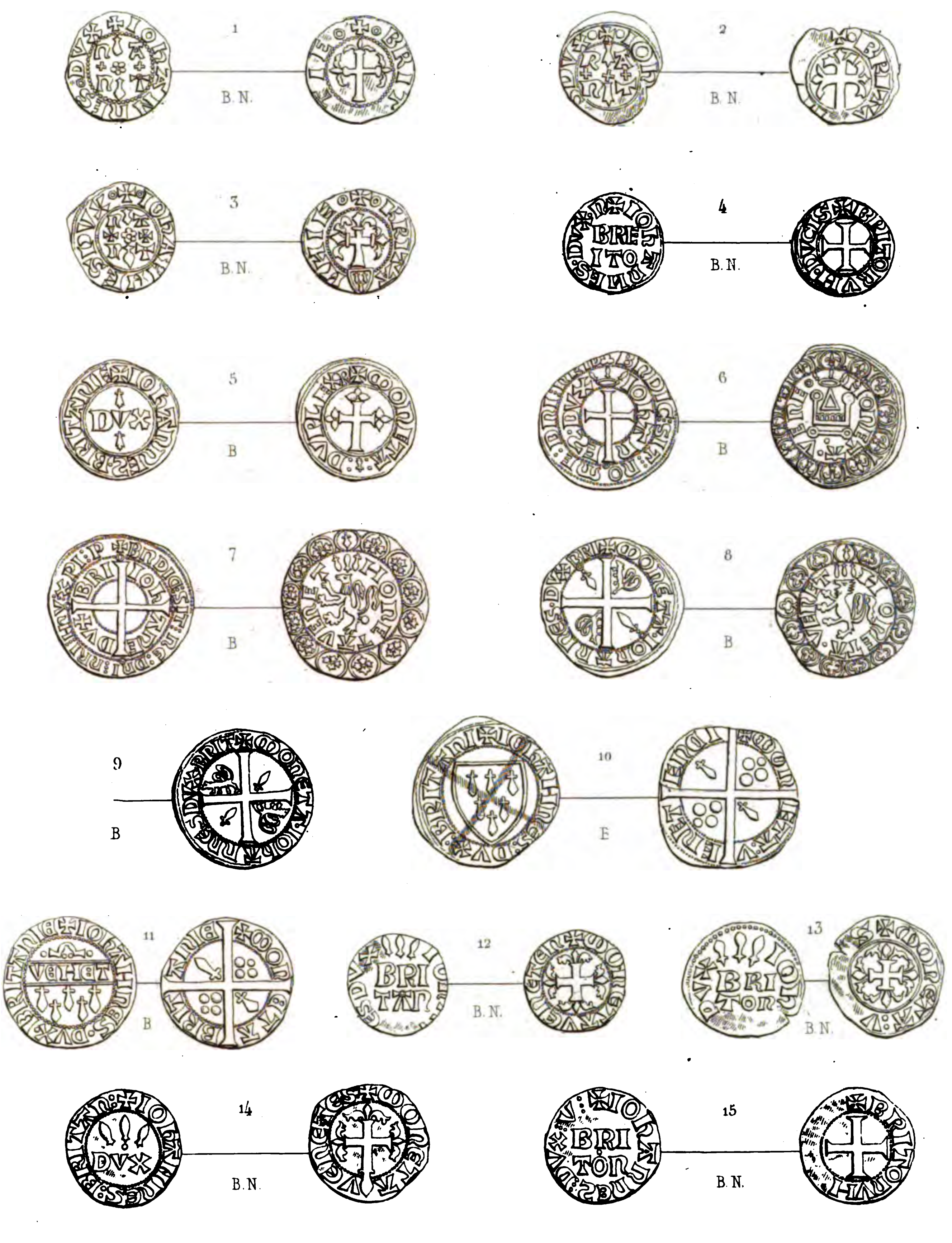
L. Dardel sc.



L. Dardel sc.

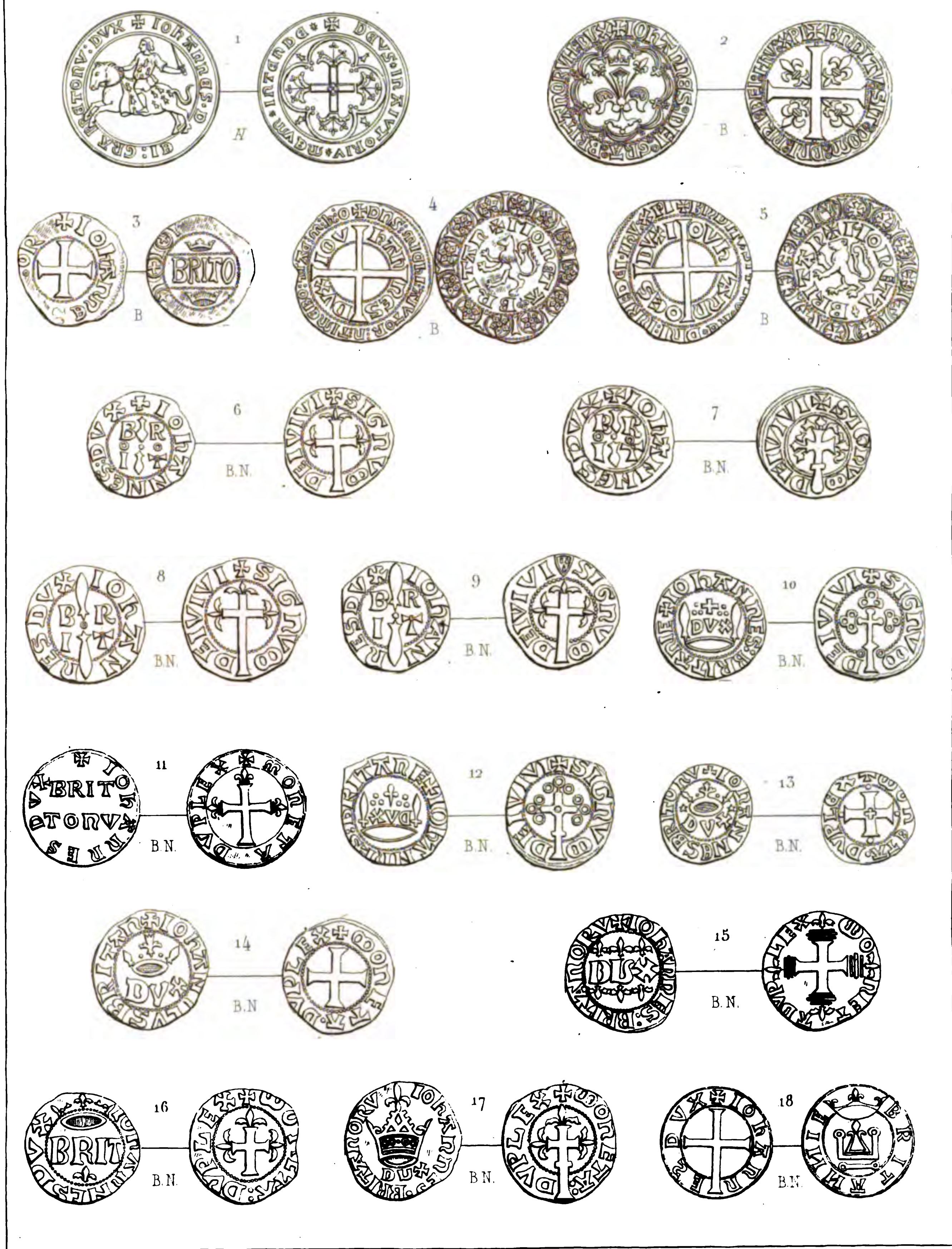
Paris. Imp. Pierron, Imp.r de l'École, 5 P.e B.te

PL. XVII



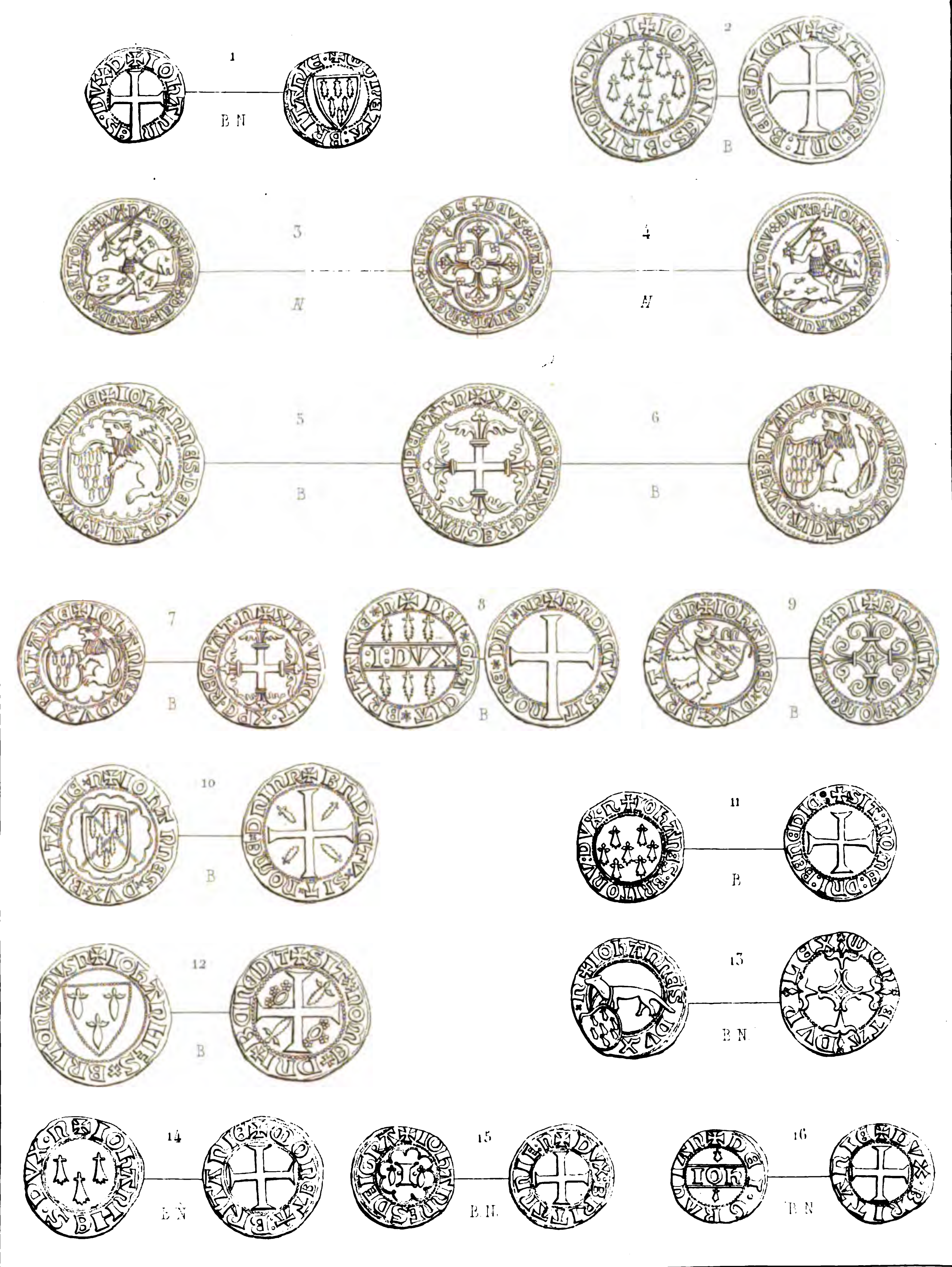
L. Dardel sc.

Paris Imp. Pierrat, Impr de l'Ecole 5 Pe Mtr

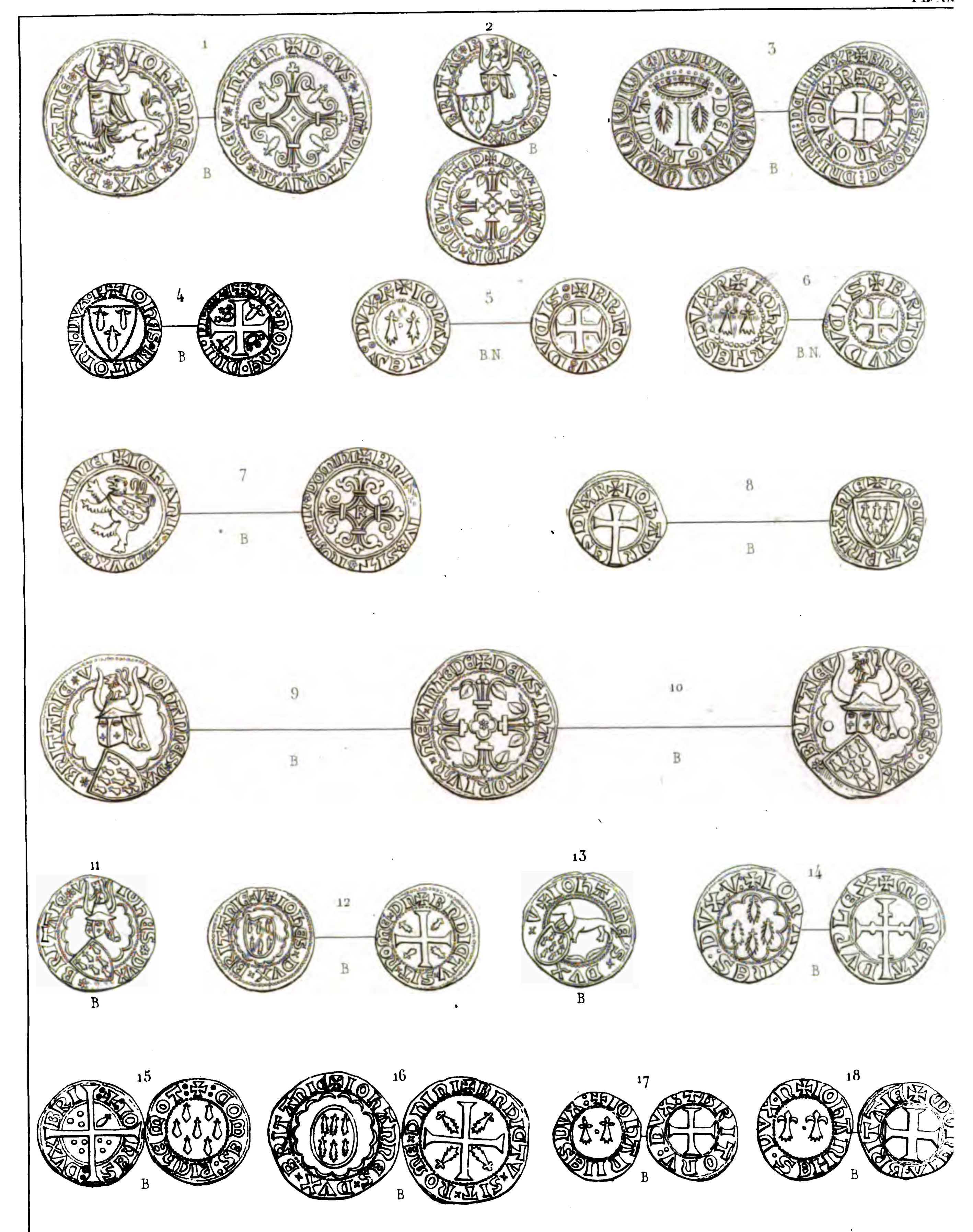


L. Dardel sc.

Paris. Imp. Pierron, Impr. de l'École, 3 F. Mtre

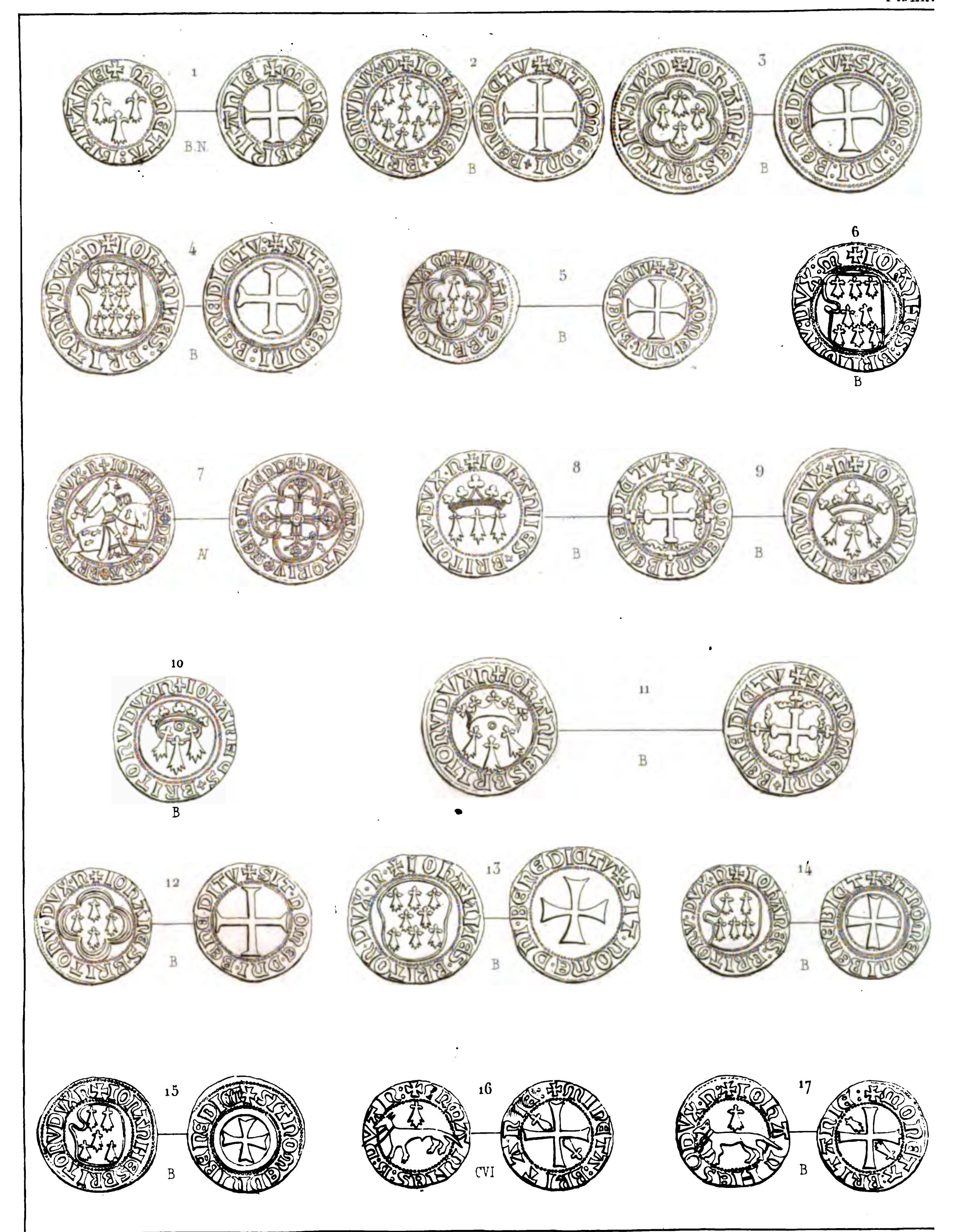


Paris Imp. Pierron Imp.r de l'Ecole, S.t P.re M.me

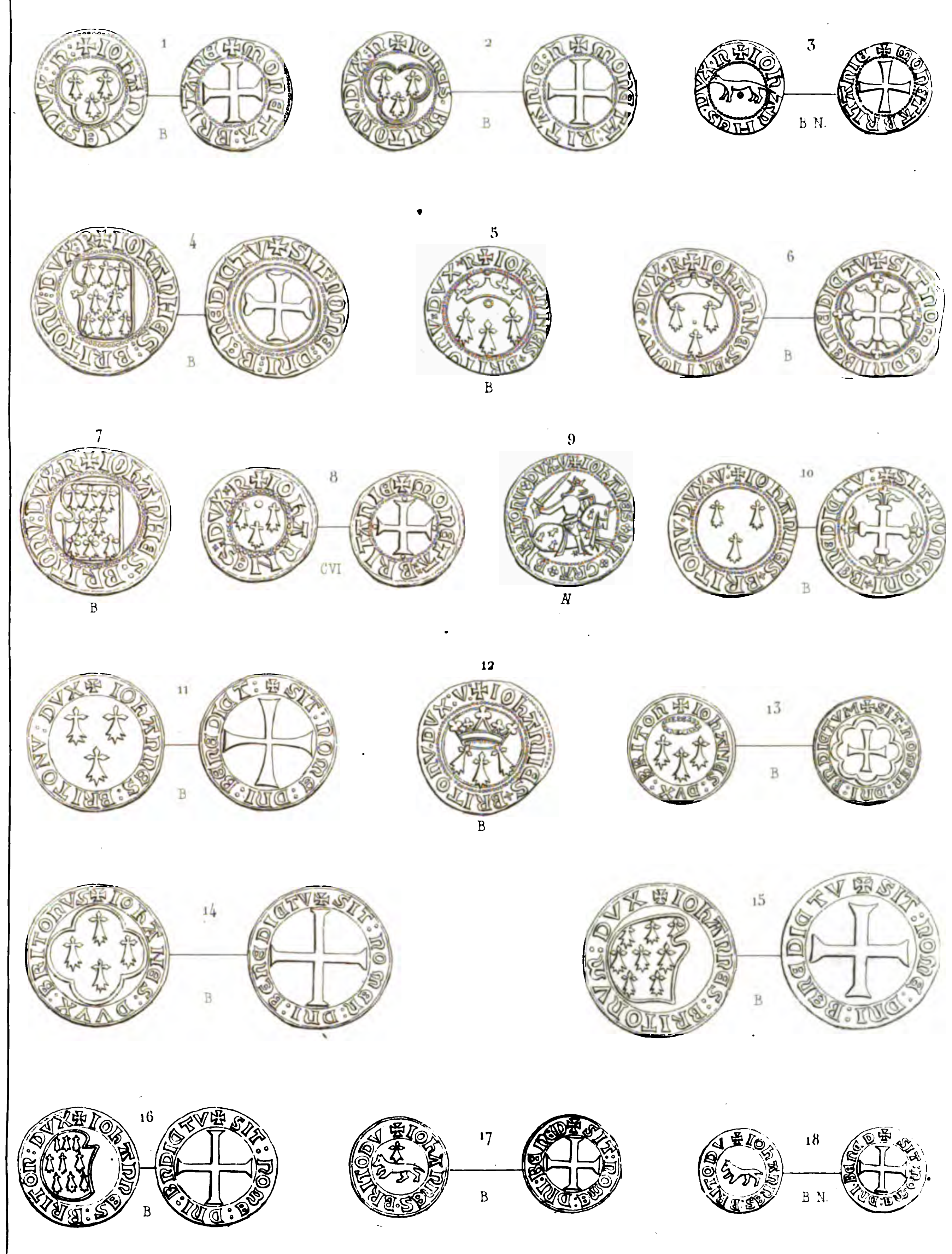


L. Dardel sc.

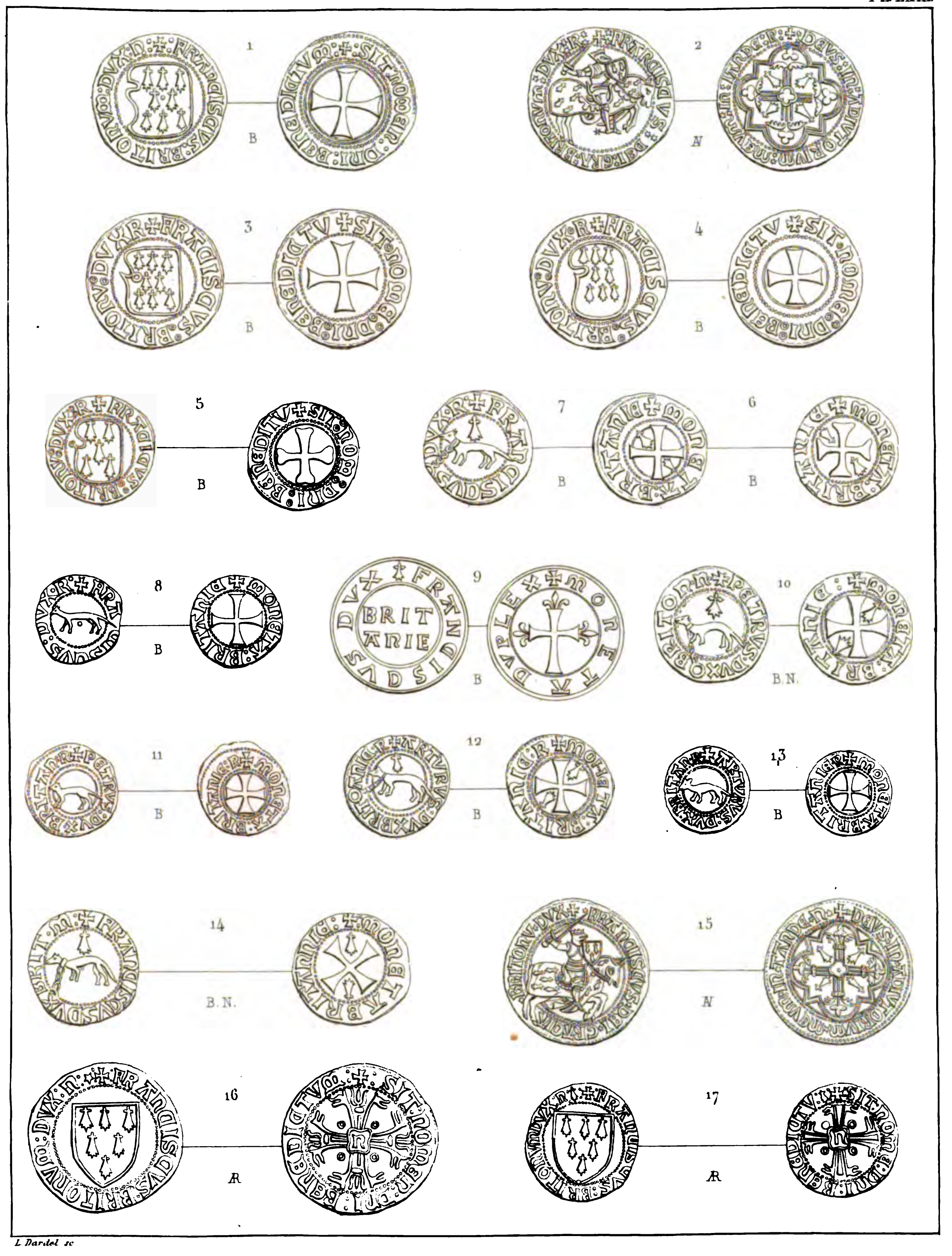
PL. XXI



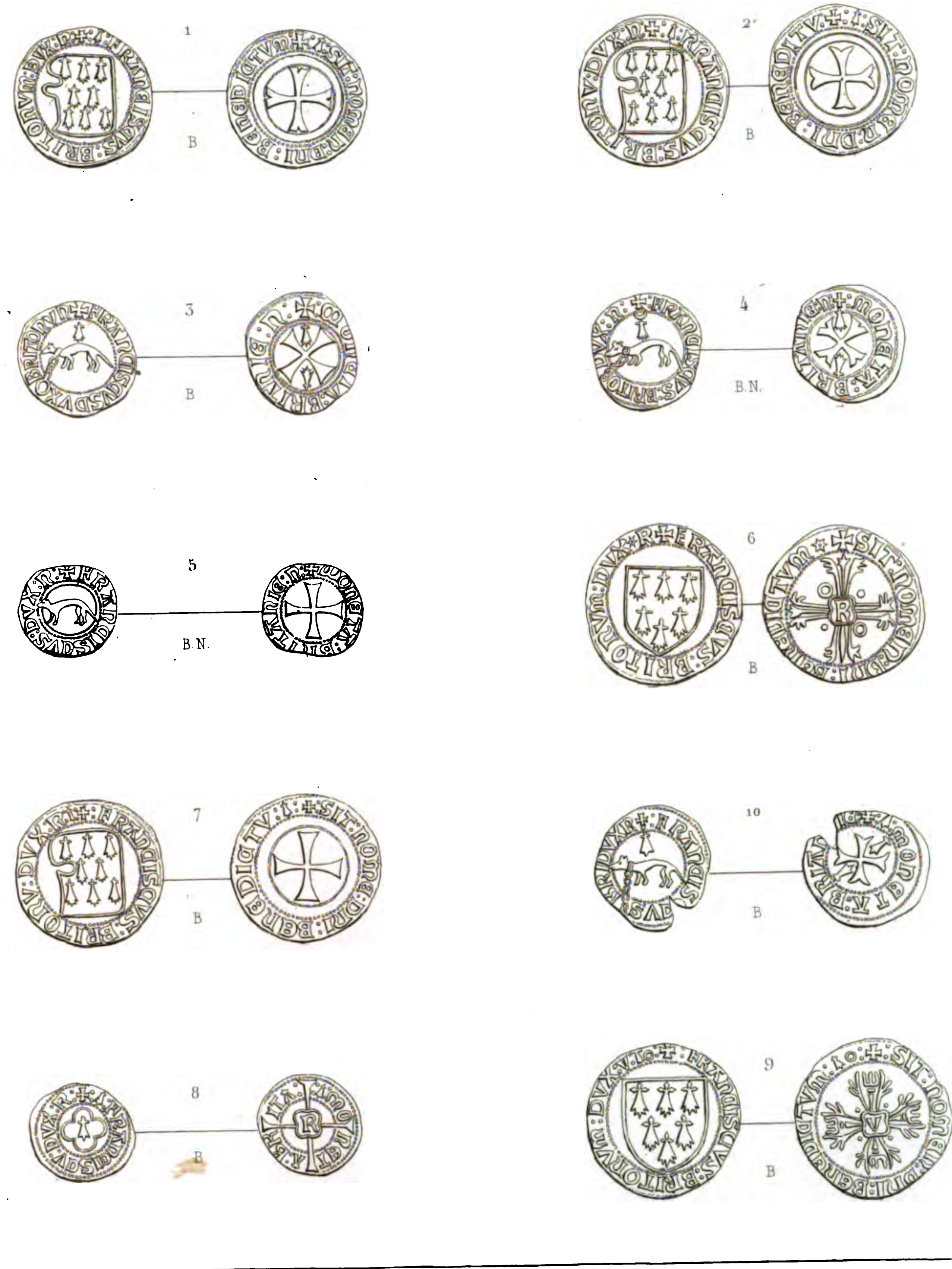
L. Dardel sc.



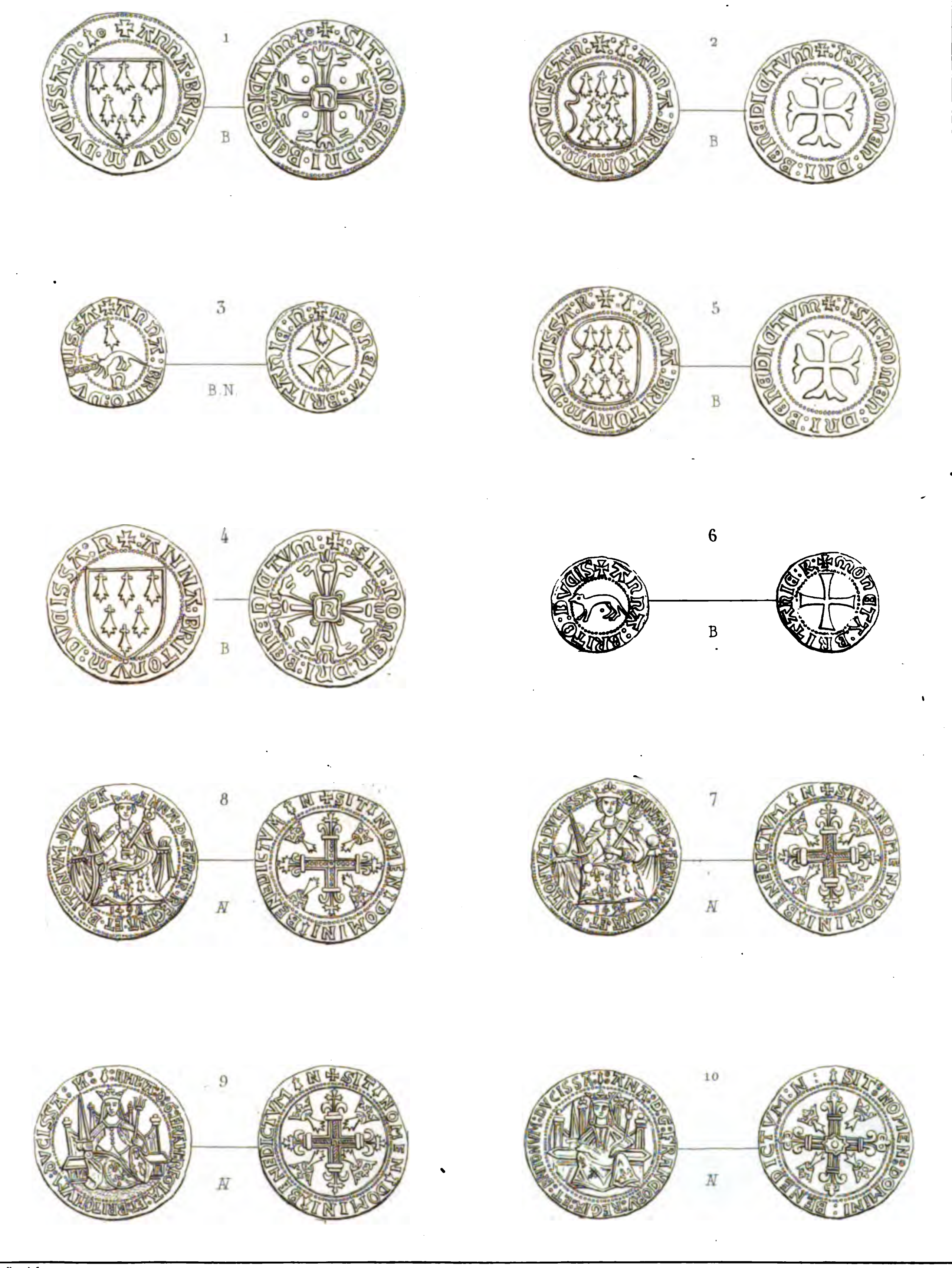
L. Dardel sc.


1
B
2
N
3
B
4
B
5
B
7
B
6
B
8
B
9
BRIT
ANIE
B
10
B.N.
11
B
12
B
13
B
14
B. N.
15
N
16
R
17
R

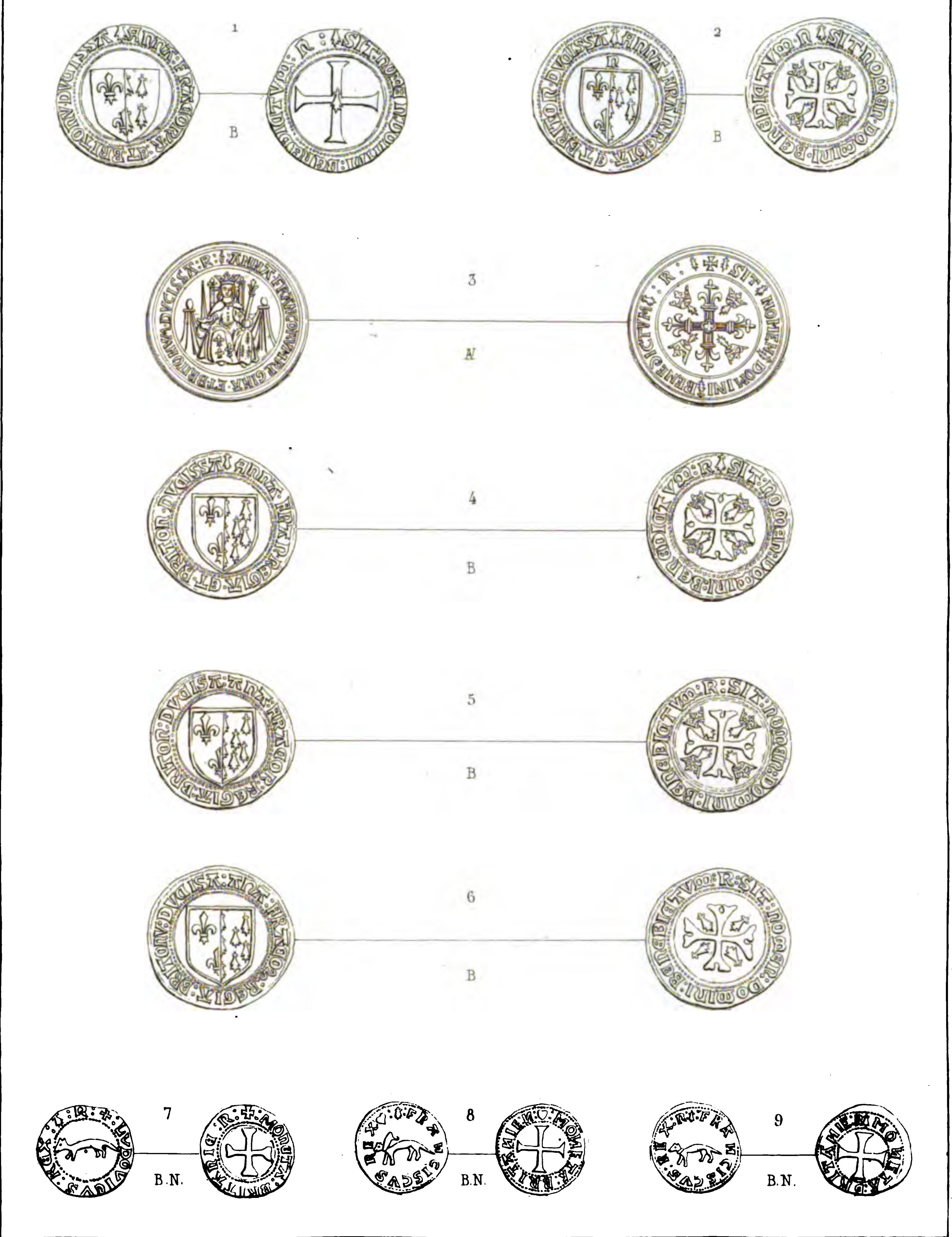
L. Dardel sc



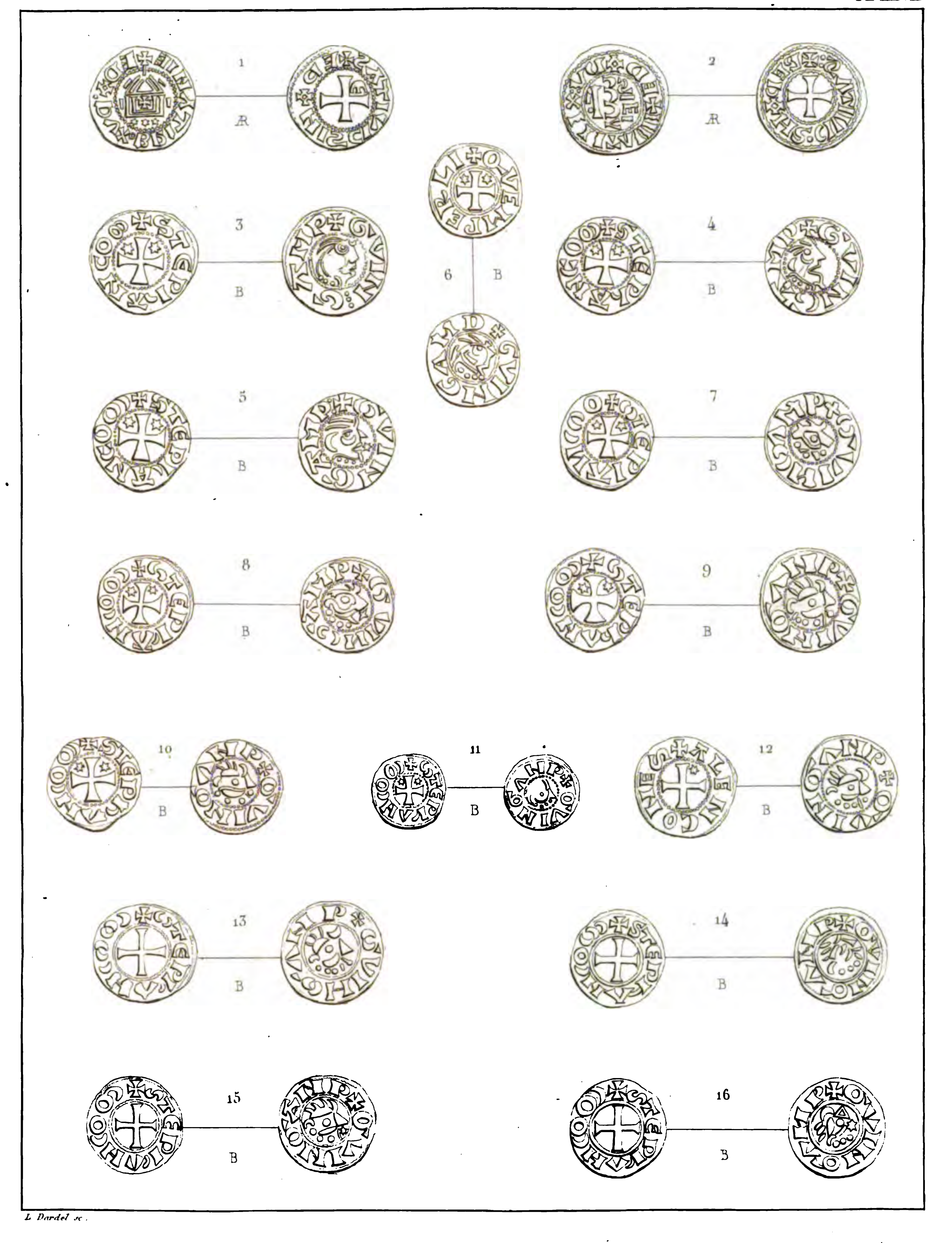
L. Dardel sc.



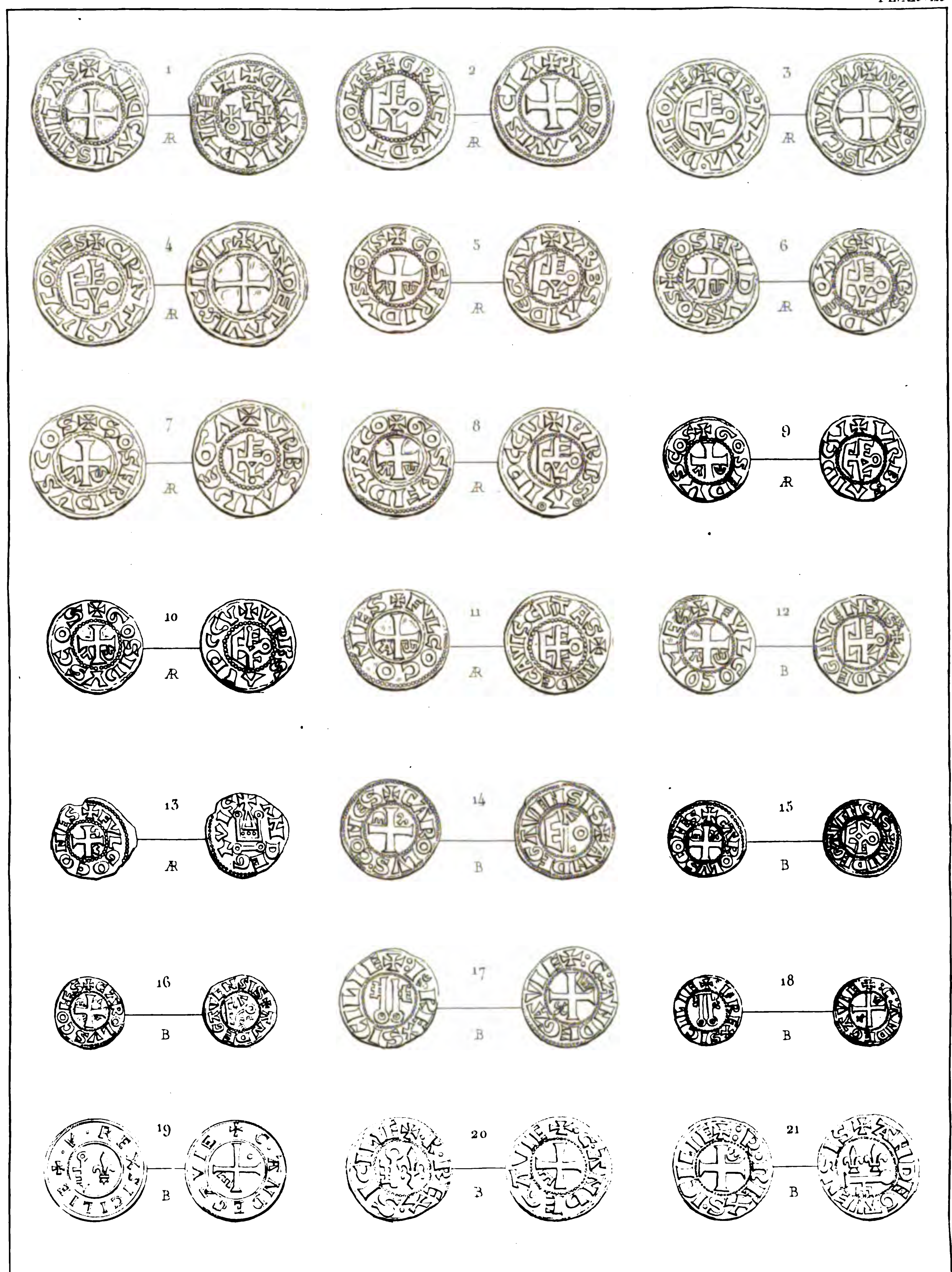
L. Dardel sc.



L. Dardel sc.

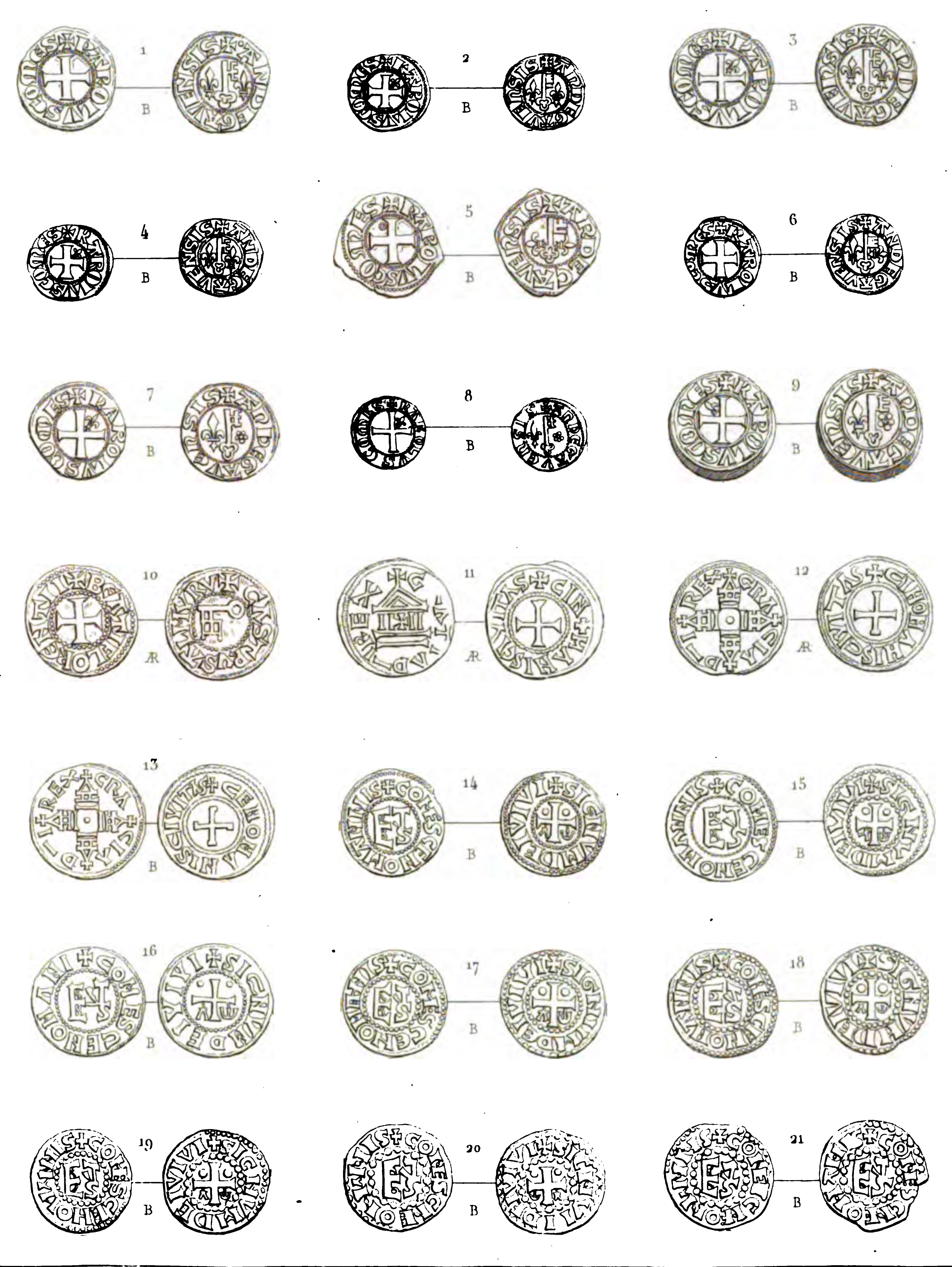


L. Dardel sc.



L. Dardel sc.

Paris Imp. Pierron Impr. de l'École, 5 ...



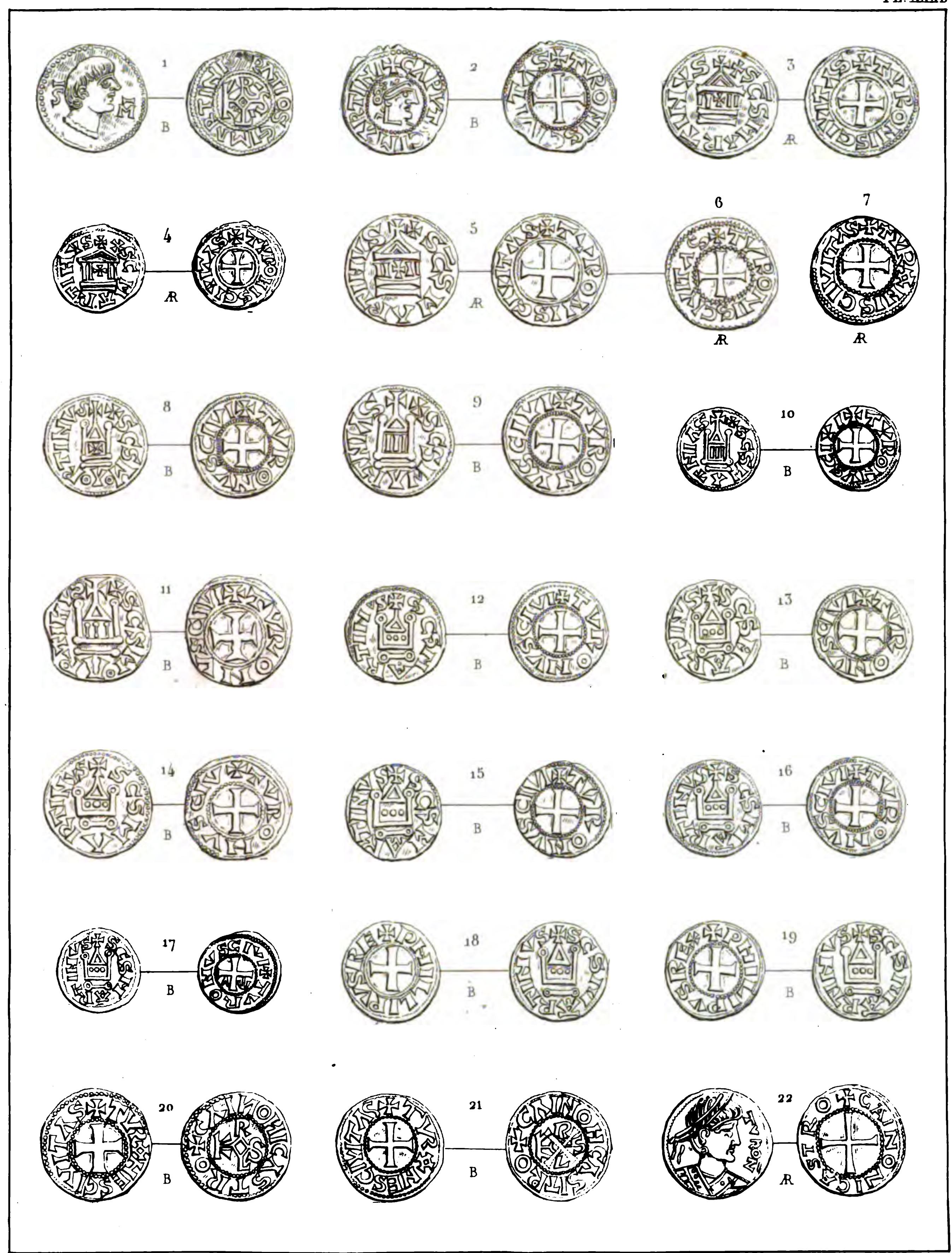
L. Dardel sc.

Paris Imp. Pierron, Impr. de l'Ecole, 5 F. St Mme



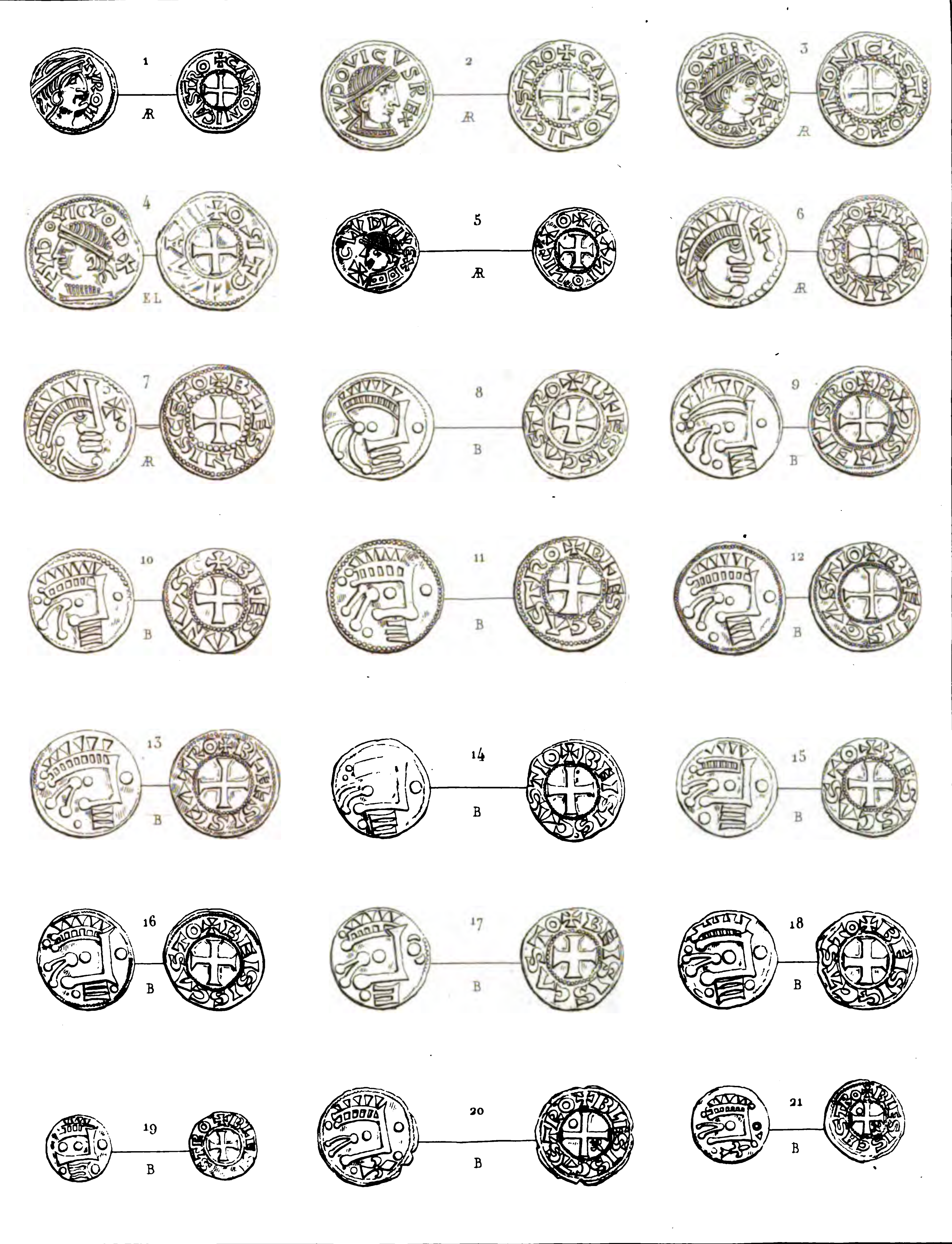
L. Dardel sc.

Paris. Imp. Pierrat, Impr. de l'Ecole, P.J. N.os



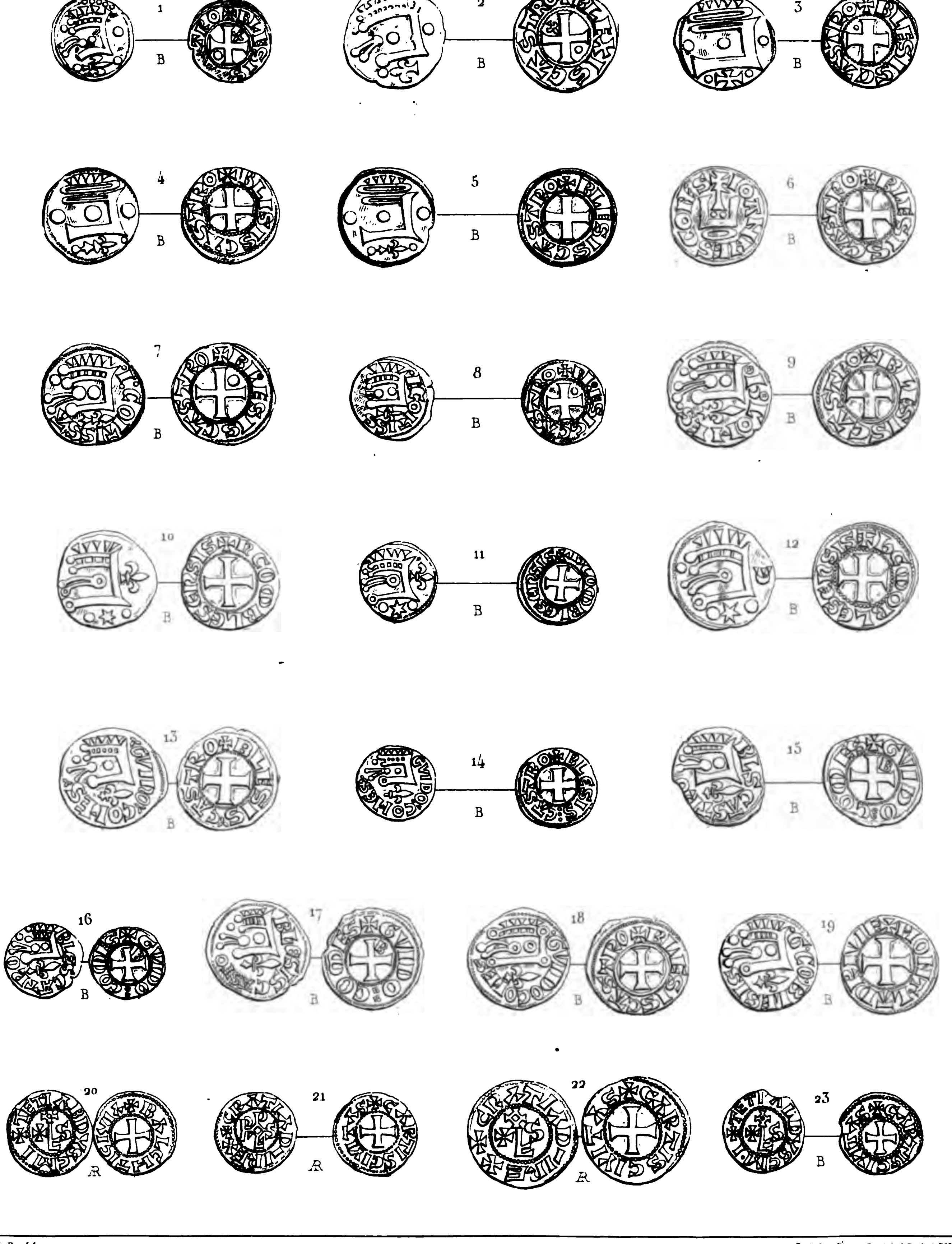
L. Dardel sc.

Paris. Imp. Pierron, Impʳ de l'Ecole, 5 Pl. Mᵗᵉ



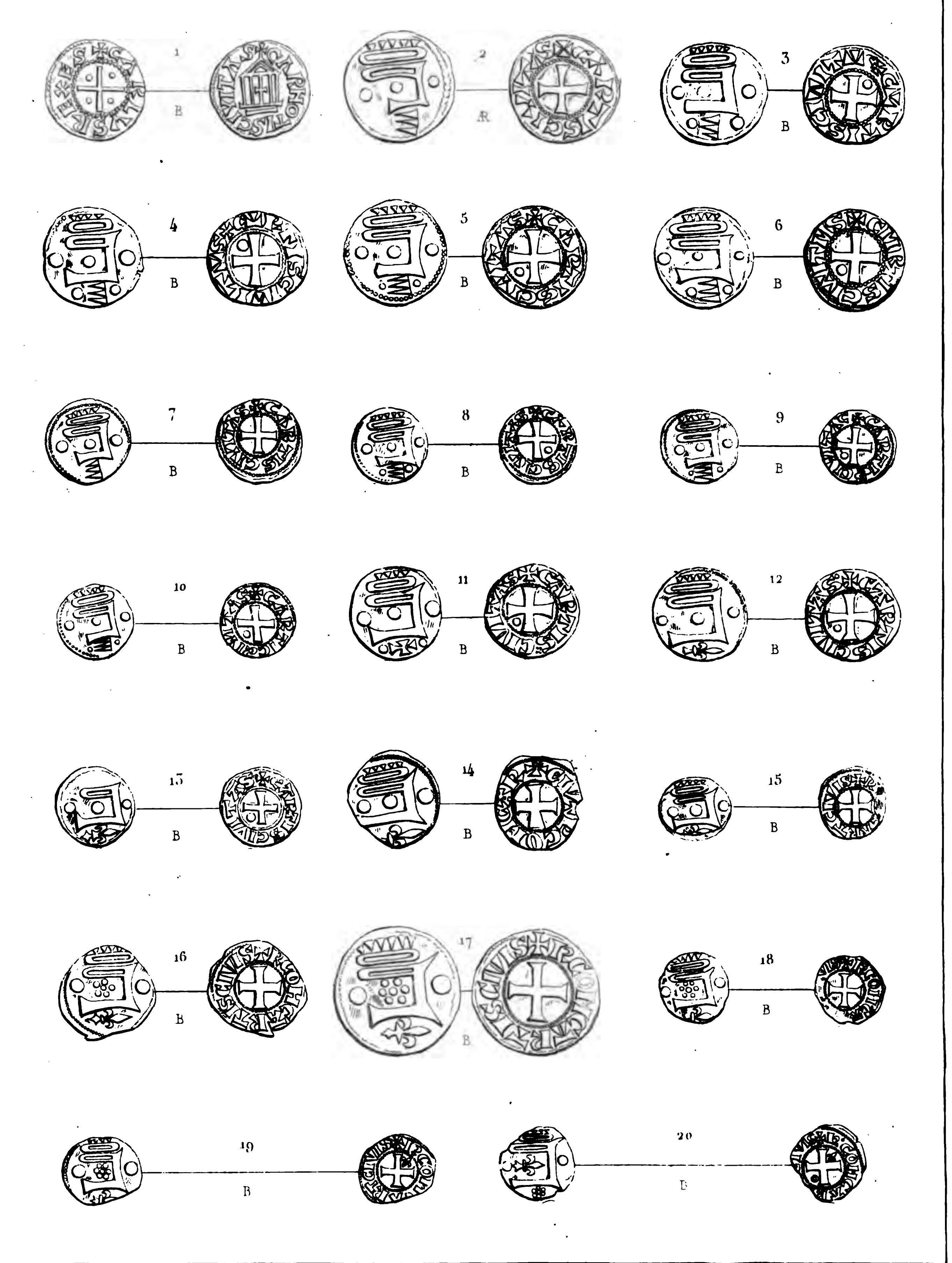
L. Dardel sc.

Paris Imp. Pierrat, Impr. de l'Ecole, Fg Mre

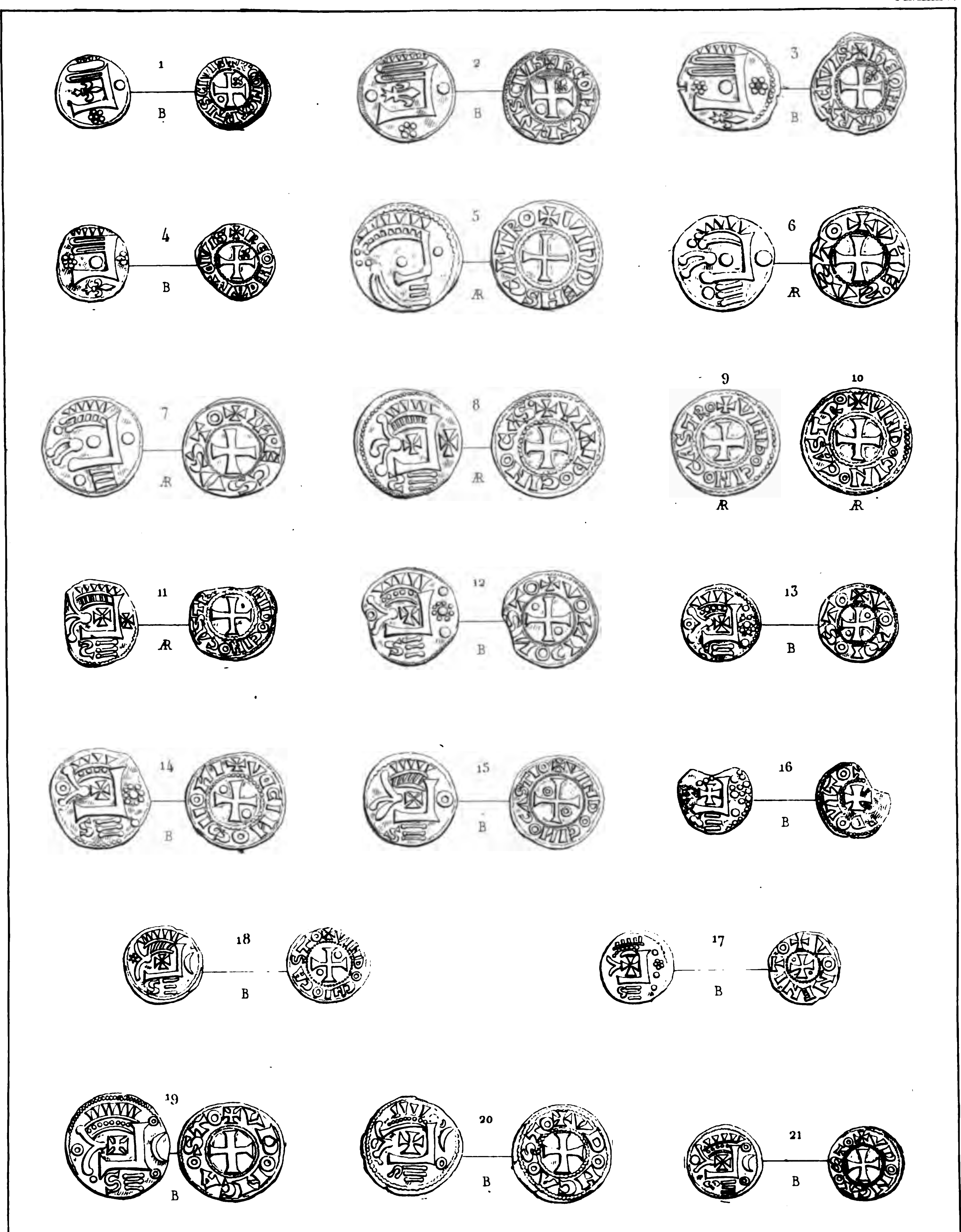


L. Dardel sc.

Paris Imp. Pierrat Imp.r de l'École S.te M.ère

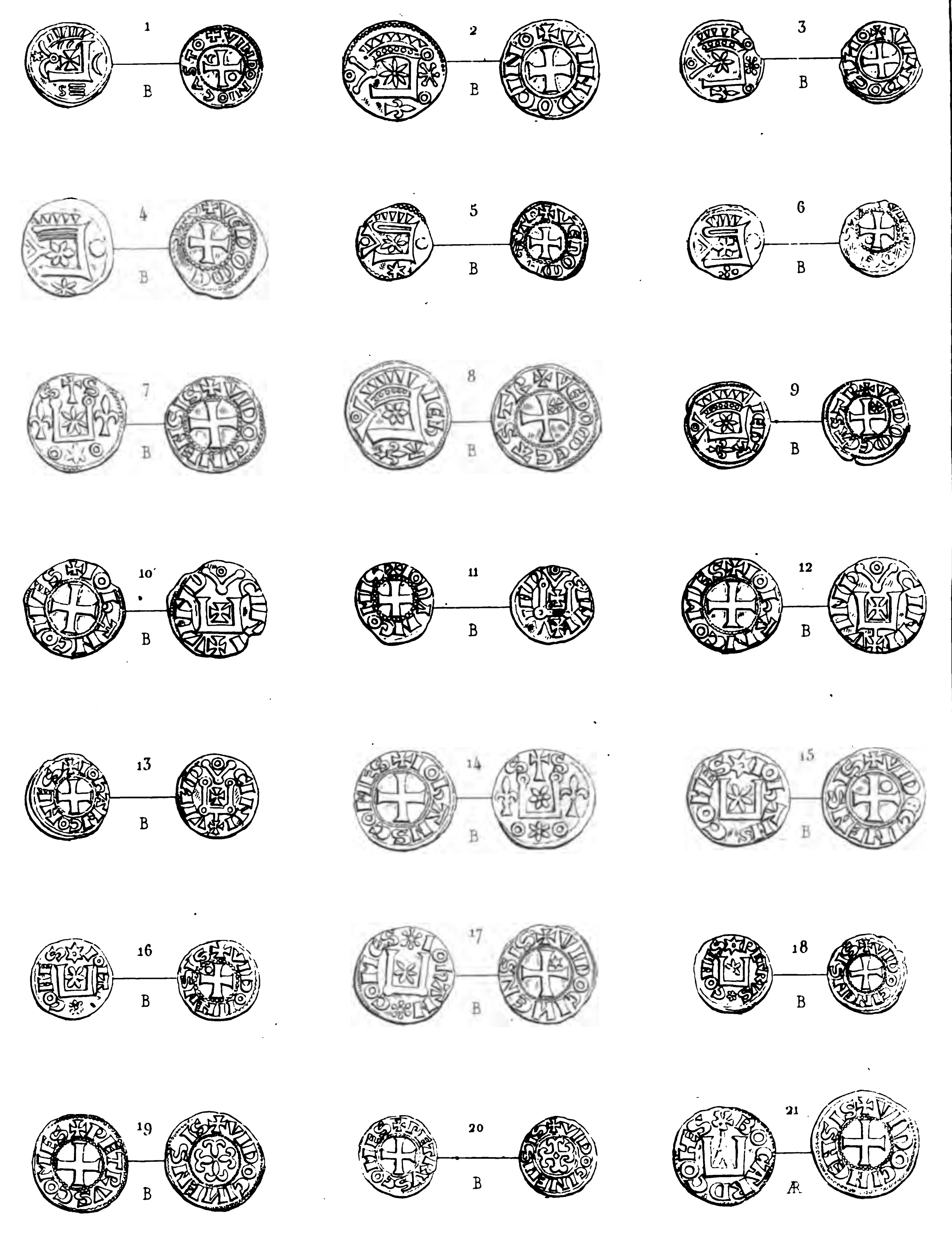


L. Dardel sc.   Paris Imp. Pierrat, Impr de l'Ecole



L. Dardel sc.

Paris, Imp. Pierrat, Impr de l'Ecole, 5 Pte Bton



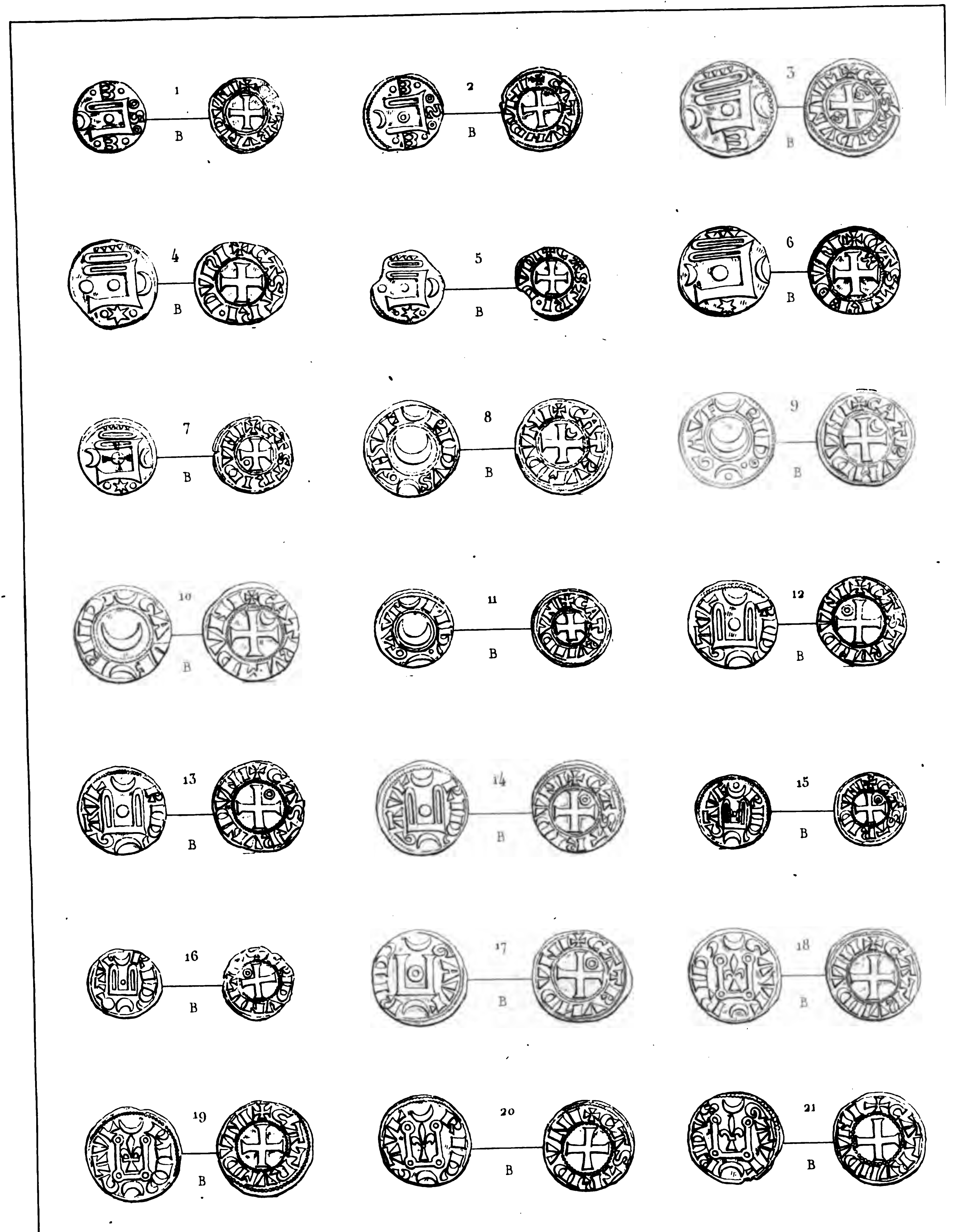
L. Dardel sc.

Paris, Imp. Pierrat, Impr. de l'École, S. P. H.



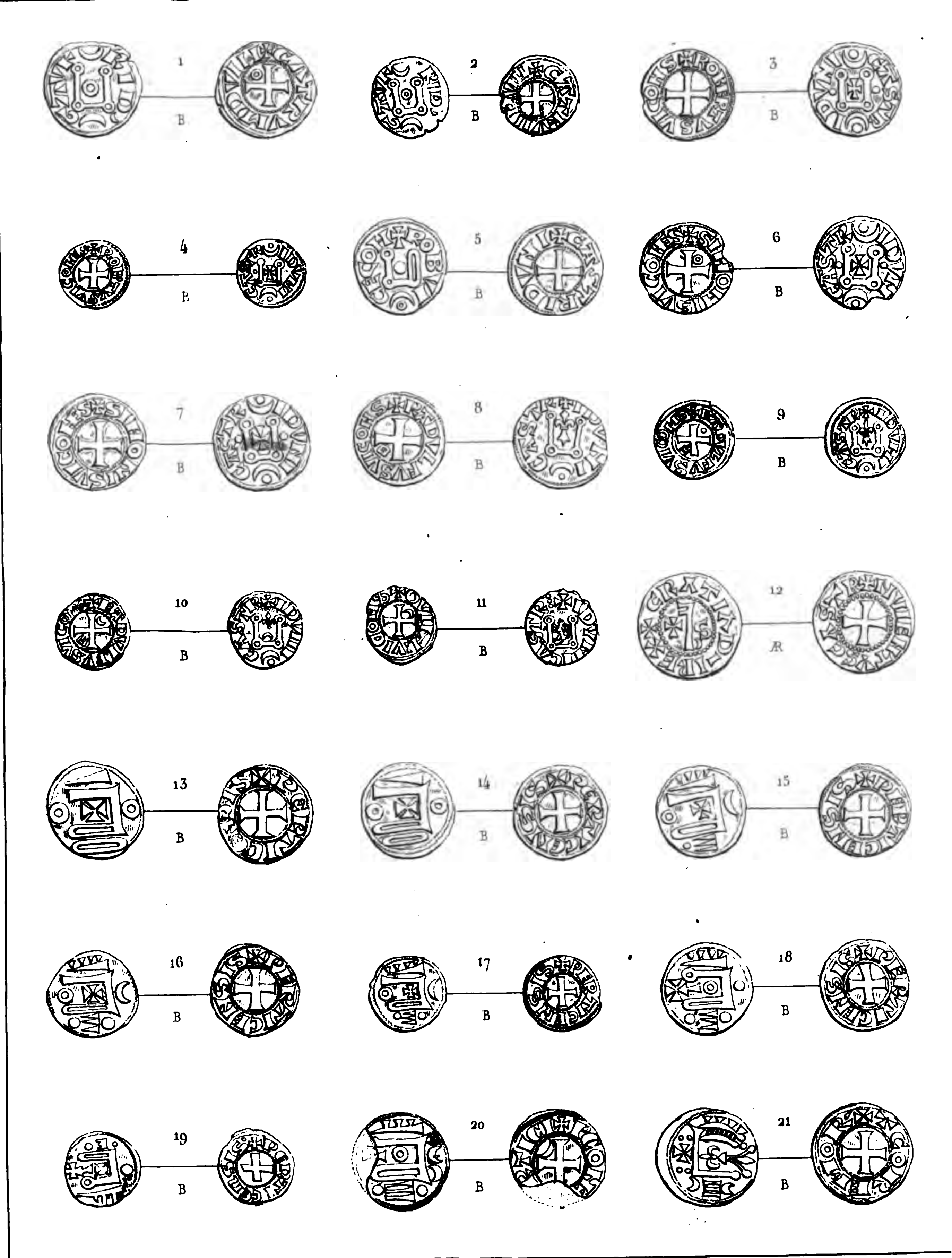
L. Dardel sc.

Paris. Imp. Pierrat, Impr de l'Ecole, 5 Fg Mtre



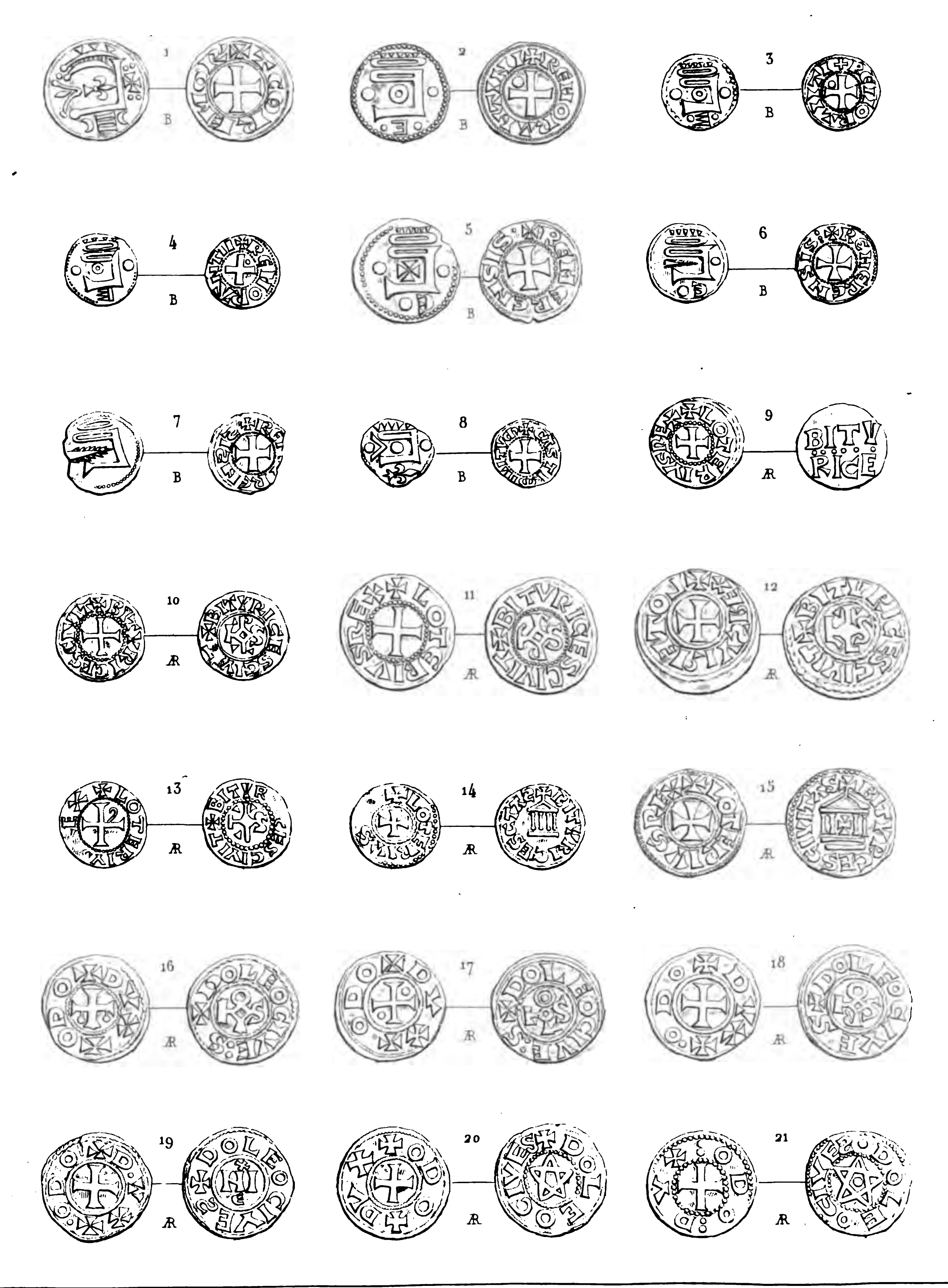
L. Dardel sc.

Paris. Imp. Pierron, Impr de l'Ecole, 3



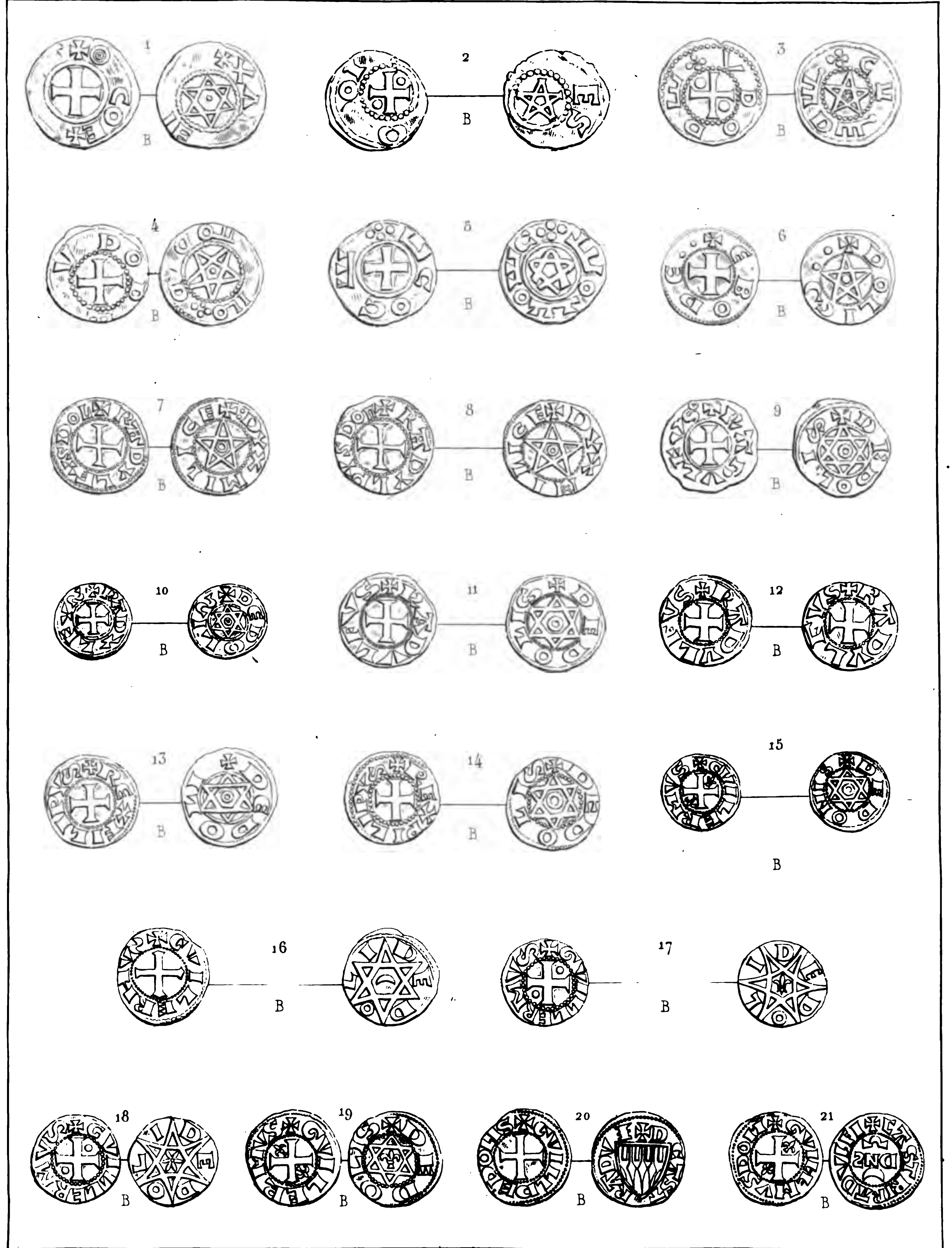
L. Dardel sc.

Paris. Imp. Pierron, Impr. de l'Ecole, 5 Pl.



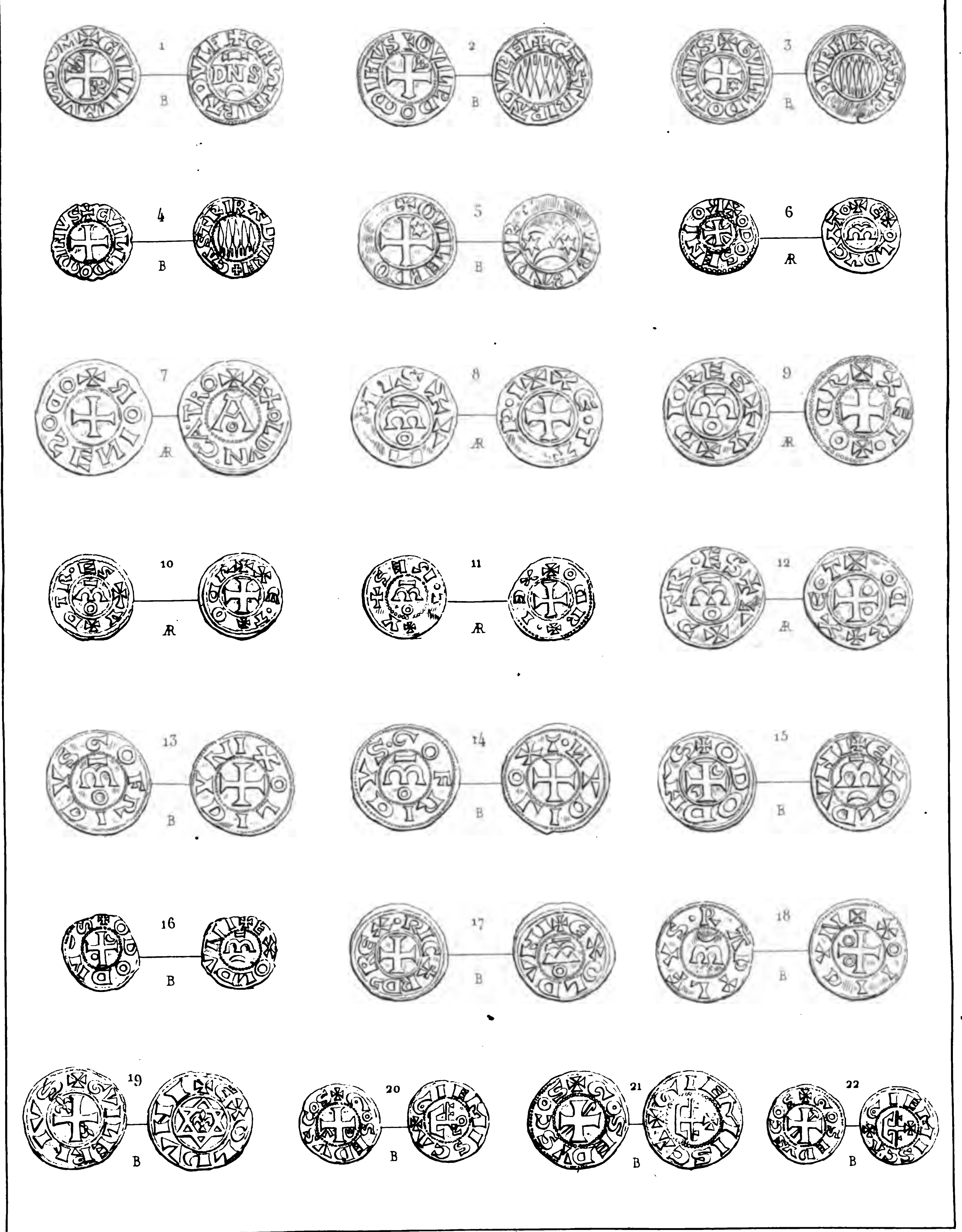
L. Dardel sc.

Paris. Imp. Pierron, Impr de l'Ecole, 5 Pe II



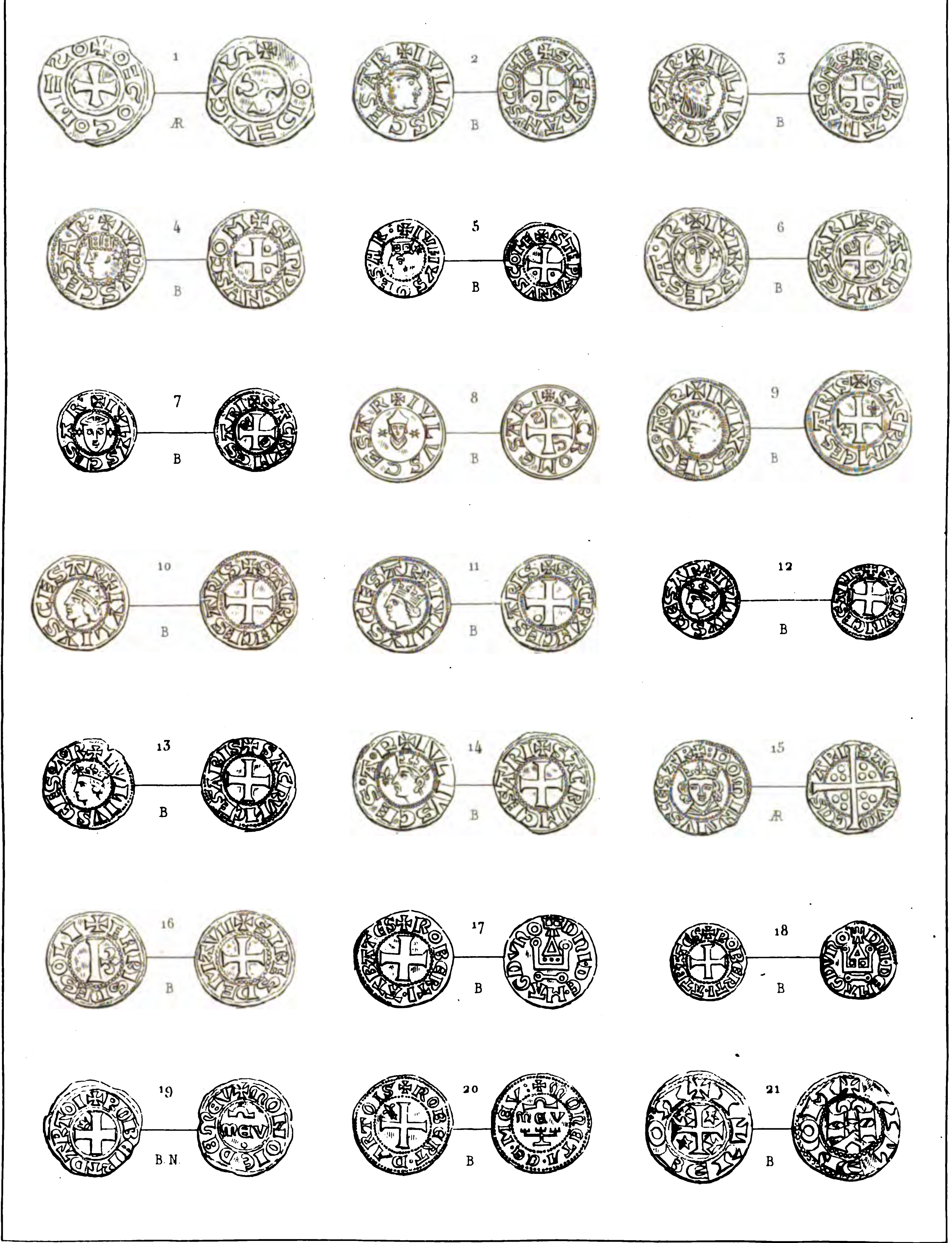
L. Dardel sc.

Paris Imp. Pierron, Imp.r de l'Ecole, 5 P.e M.re



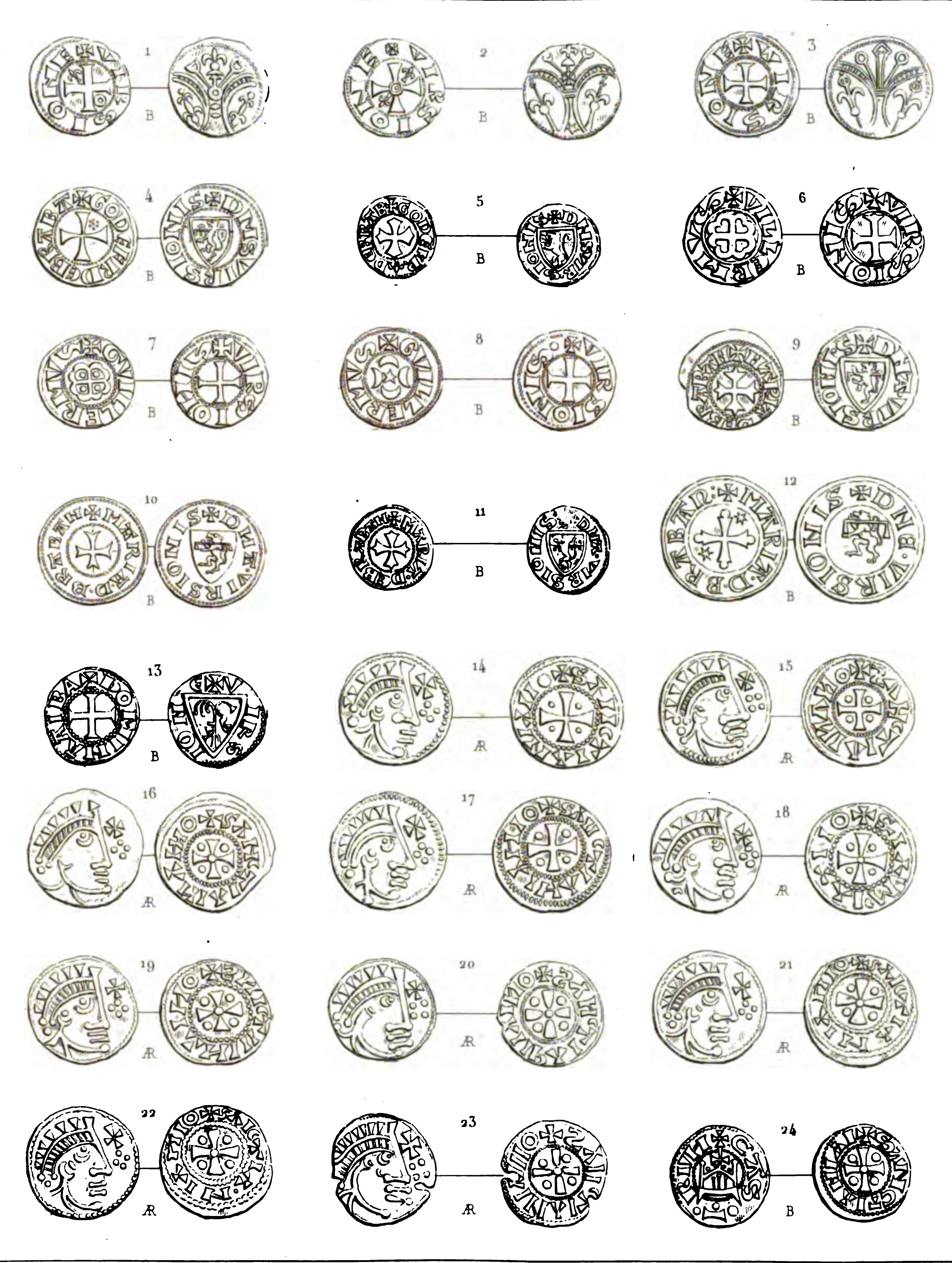
L. Dardel sc.

Paris. Imp. Pierrat, Imp. de l'Ecole ...



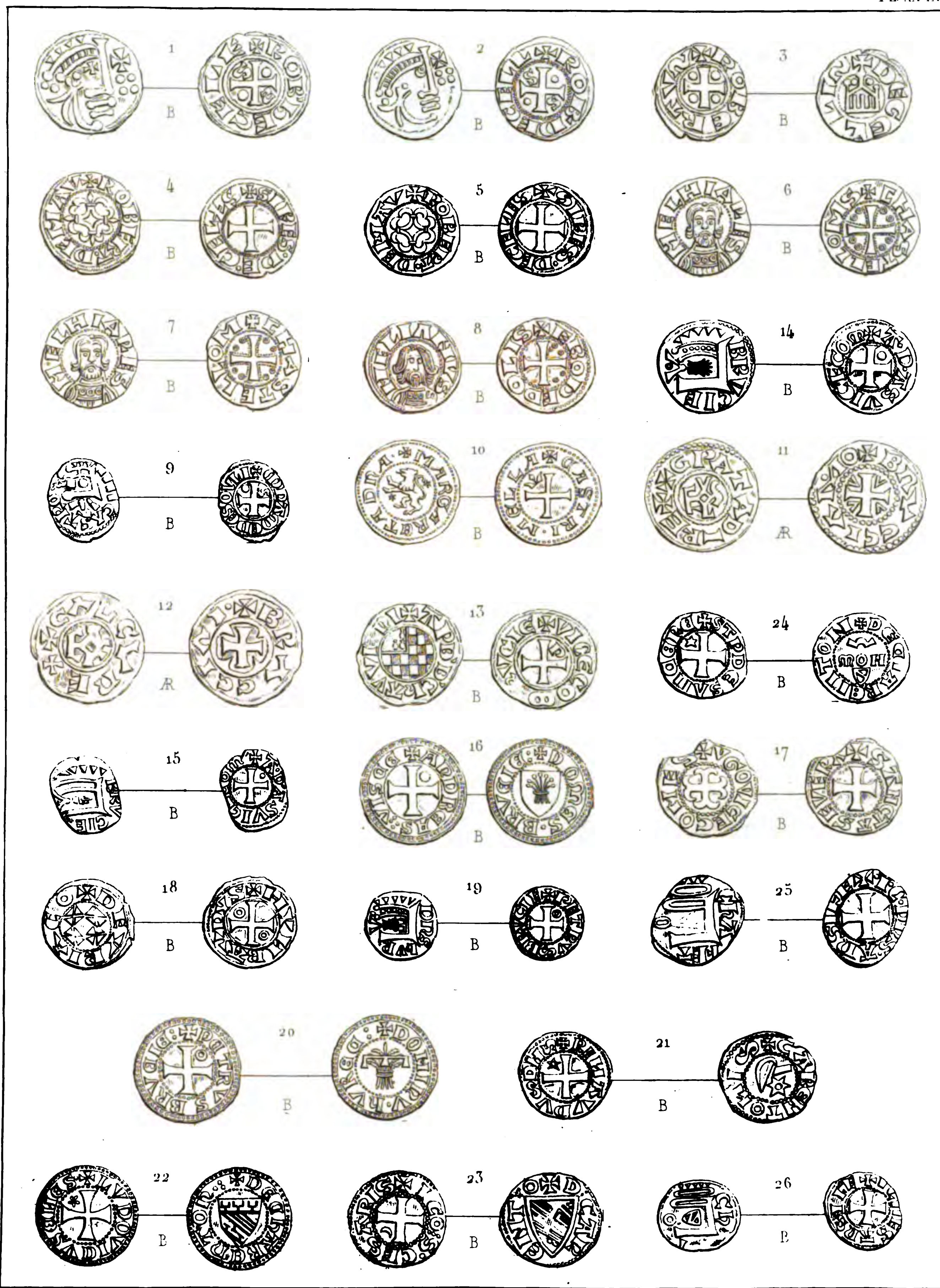
I. Pardel sc.

Paris Imp. Pierron, Impr de l'Ecole, 3 F.g M.tre



L. Dardel sc.

Paris. Imp. Pierron Impr de l'École S.te Mrie



L. Dardel sc. Paris, Imp. Pierrat, Impr de l'Ecole

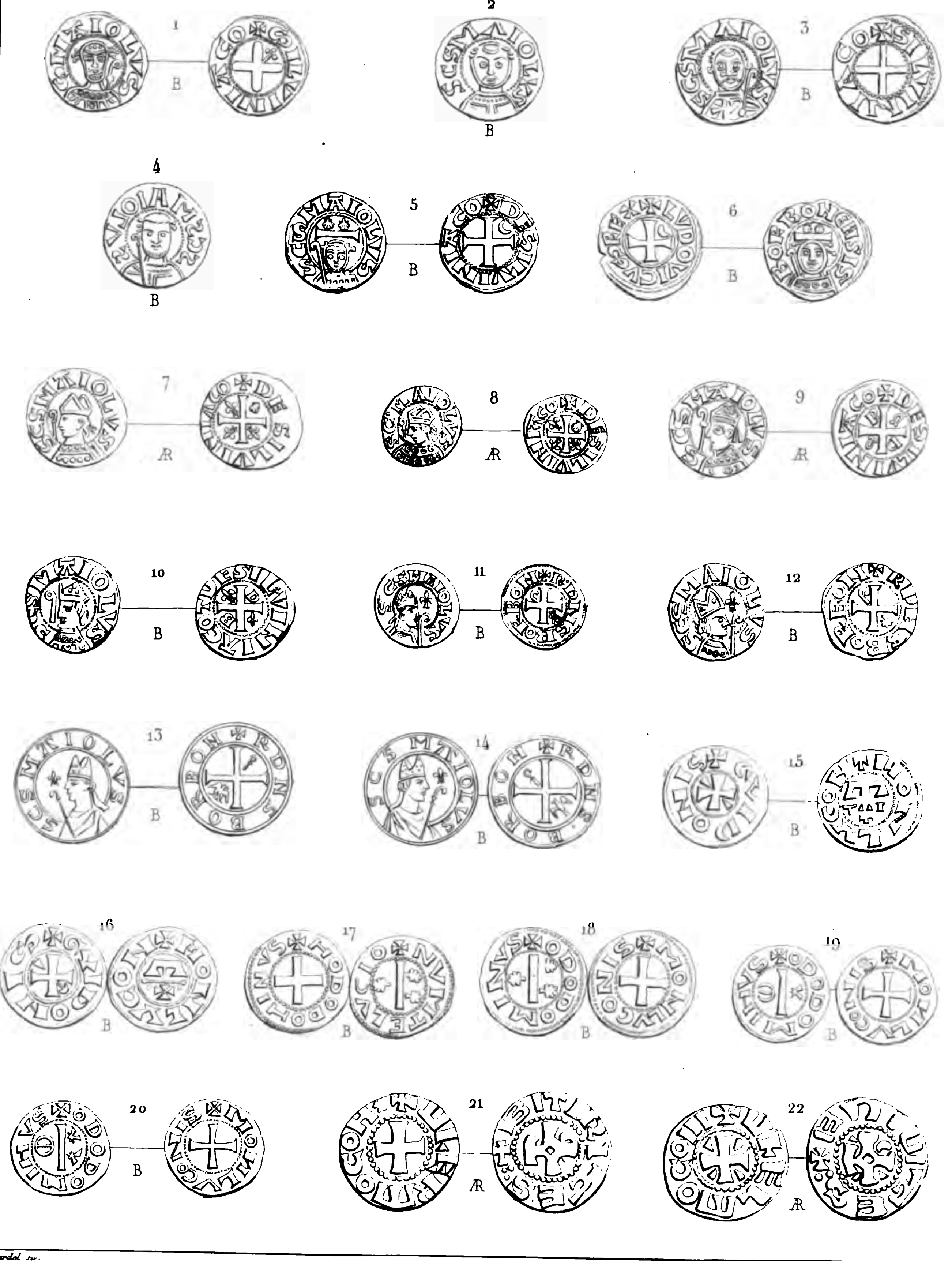


L. Dardel sc.

Paris Imp. Pierron, Impr de l'Ecole S.P.B.

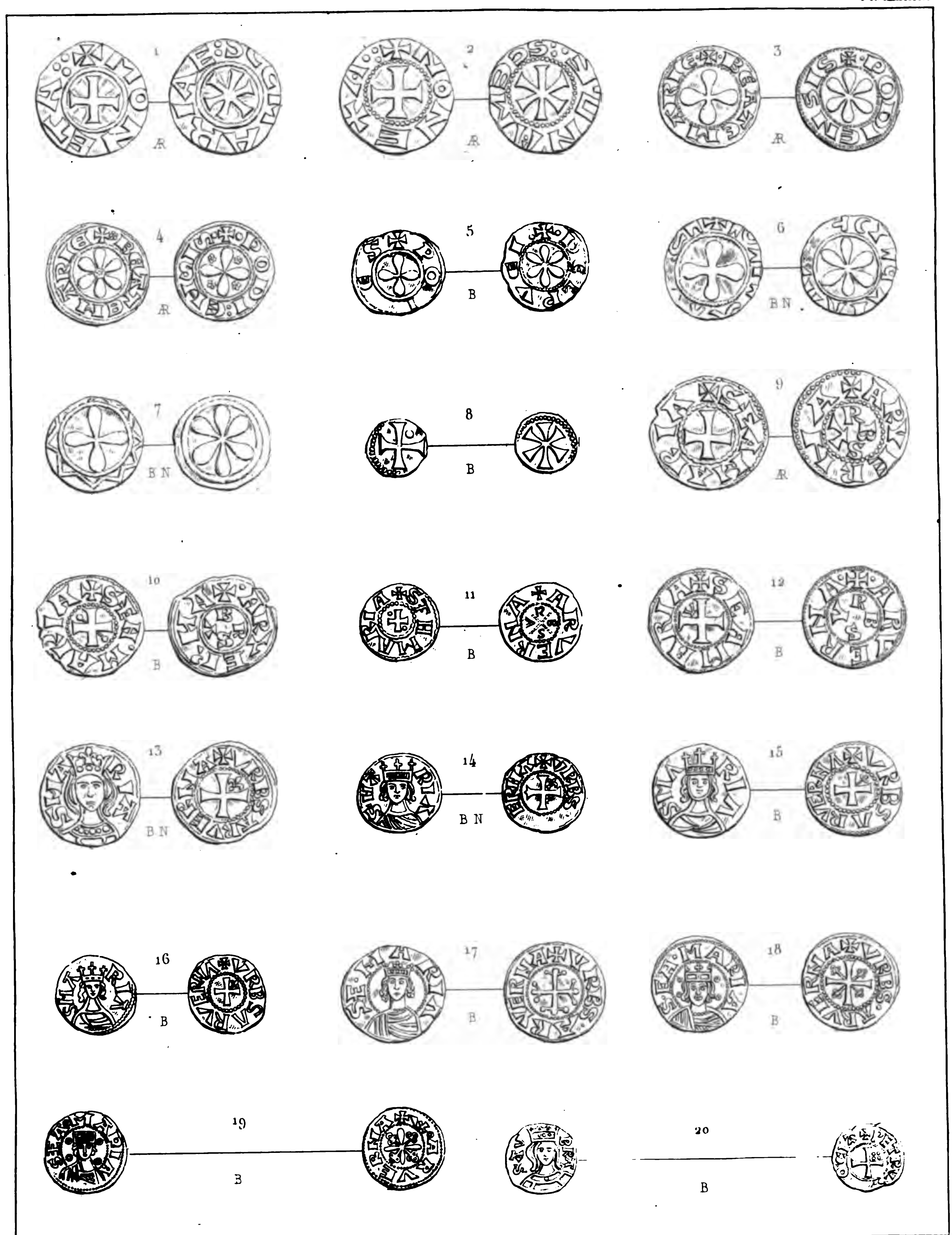

1
GVIDO COMES
NIVERNIS CIVIT
B
2
M COMITIS
NIVERNIS CIVIT
B
3
DO COMES
NIVERNIS
B
4
I·F·REGIS FRANCIE
COMES NIVERNENSIS
B
5
F·REGIS FRANCIE
NIVERNENSI
B
6
ROBERTVS COMES
NIVERNENSIS
B
7
Æ
8
ROBERTVS COMES
NIVERNENSIS
Æ
9
ROBERTVS COMES
NIVERNENSIS
B
10
ROBERTVS COMES
NIVERNENSIS
B
11
LVDOVICVS COMES
NIVERNENSIS
B
12
LVDOVICVS COMES
NIVERNENSIS
B
13
LVDOVICVS COMES
B
14
LVDOVICVS COMES
B
15
LODOVICVS REX
BORBONENSIS
B
16
LODOVICVS REX
BORBONENSIS
P
17
LODOVICVS REX
BORBONENSIS
B
18
LODOVICVS REX
BORBONENSIS
B
19
LODOVICVS REX
BORBONENSIS
B
20
LODOVICVS REX
BORBONENSIS
B
21
LODOVICVS REX
BORBONENSIS
B
22
MAIOLVS
SILVINIACO
B

L. Dardel sc.



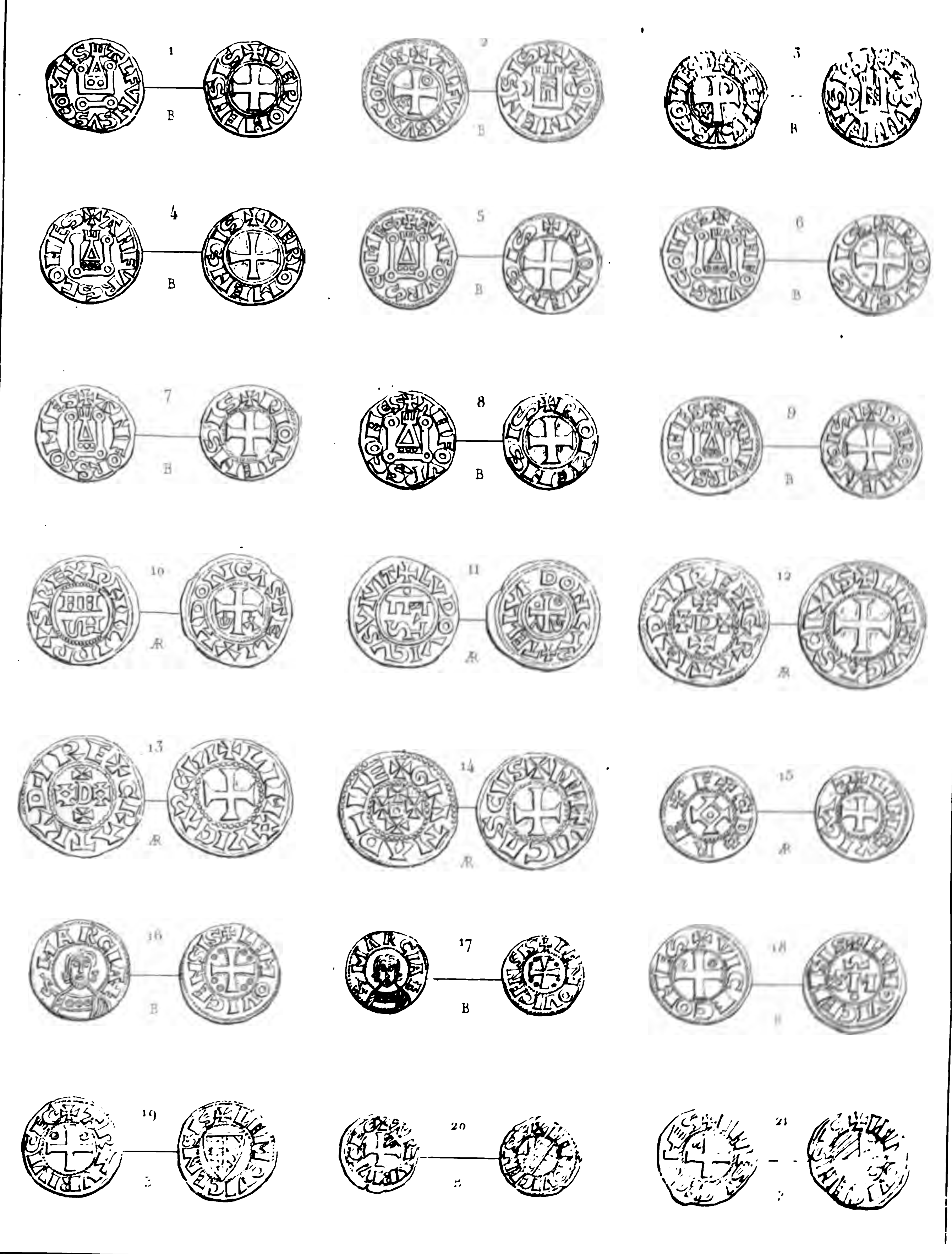
L. Dardel sc.

Paris Imp. Pierron, Impr de l'Ecole, 3 Pce Mre



L. Dardel sc.

Paris Imp. Pierrat, Impr. de l'Ecole, 5 P. St. Mre.



L. Lardel

